Digitized by Google

IF 148/144

HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME XIV.

Digitized by Google

PROPRIÉTÉ.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A Besançon	chez	Turbergue, libraire.
Lyon	—	Girard et Josserand, libraires.
—	—	Périsse frères, libraires.
Montpellier	—	Séguin, libraire.
—	—	Malavialle, libraire.
Angers	—	Lainé frères, libraires.
—	—	Barassé, libraire.
Nantes	—	Mazeau frères, libraires.
Metz	—	Mlle Constant Loïez, libraire.
—	—	Rousseau Pallez, libraire.
Lille	—	Lefort, libraire.
Dijon	—	Hémery, libraire.
Rouen	—	Fleury, libraire.
Arras	—	Théry, libraire.
Nancy	—	Thomas, libraire.
—	—	Vagner, impr.-libraire.
Toulouse	—	Léopold Cluzon, libraire.
Le Mans	—	Gallienne, libraire.
Rennes	—	Hauvespre, libraire.
—	—	Verdier, libraire.
Reims	—	Bonnefoy, libraire.
Rome	—	Merle, libraire.
Milan	—	Dumolard, libraire.
—	—	Boniardi-Pogliani, libraire.
Turin	—	Marietti (Hyacinthe), libraire.
Madrid	—	Bailly-Baillière, libraire.
—	—	J.-L. Poupart, libraire.
Londres	—	Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
Genève	—	Marc Mehling, libraire.
Gênes	—	Fassi-como, libraire.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

Digitized by Google

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

AMÉDÉE GABOURD.

TOME QUATORZIÈME.

(1661 — 1686.)

PARIS,

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE CASSETTE, 4.

1859.

L'auteur et les éditeurs se réservent le droit de traduction et de reproduction à l'étranger

Digitized by Google

Digitized by Google

Maison SAINT-LOUIS
JERSEY

HISTOIRE DE FRANCE

MONARCHIE FRANÇAISE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES BOURBONS (SUITE).

LOUIS XIV, dit le Grand (suite).

§ V. — CINQUIÈME PÉRIODE DU RÈGNE.— DE 1661 A 1668.

A la mort de Mazarin Louis XIV était âgé de vingt-trois ans. Son éducation avait été négligée à dessein, pour épargner le contrôle royal à l'autorité du ministre. On savait que le jeune roi était courageux, fier, incapable d'admettre la légitimité d'une résistance, mais il n'avait encore donné à personne la mesure de son intelligence politique, et tout le monde le croyait absorbé par les distractions des ballets et des fêtes de cour. Ceux qui l'auraient observé de près auraient pu rendre justice à l'énergie de son caractère, à la rectitude de son jugement, à la persévérance de sa volonté. Respectueux envers Mazarin jusqu'au dernier jour, il était las, depuis longtemps, de maintenir le

Digitized by Google

pouvoir aux mains défaillantes du cardinal; il attendait impatiemment l'heure où il commencerait enfin à régner lui-même. Quand cette heure vint, à l'insu des courtisans et des hommes d'État, il était prêt, et sa résolution avait été prise « de ne point prendre de premier ministre, rien n'étant plus indigne que de voir d'un côté toute la fonction et de l'autre le seul titre de roi (1). » Lors donc que les secrétaires d'État, habitués à être les commis d'un premier ministre, l'interrogèrent en ces termes : « A qui nous adresserons-nous désormais? » le roi leur répondit : « A moi! » Le lendemain il les manda au Louvre, avec les grands-officiers de la couronne; puis, en présence de la reine-mère, il leur déclara « qu'il vouloit à l'avenir gouverner lui-même son royaume; qu'il espéroit que Dieu lui feroit la grâce de s'en acquitter, et de bénir les bonnes intentions qu'il avoit d'agir selon la justice et la raison; que pour cet effet il ne vouloit pas de premier ministre; qu'il se serviroit de ceux qui avoient des charges sous lui pour agir selon leurs fonctions, et que, s'il arrivoit qu'il eût besoin de leurs conseils, il les leur demanderoit. Ensuite il les congédia (2). » Les ministres s'imaginèrent un moment que c'était-là une résolution de jeune homme, dont l'ennui, la lassitude et l'inexpérience ne tarderaient pas à avoir raison; mais ils se trompaient. L'orgueil, à défaut du sentiment du devoir, était assez fort, dans le cœur de Louis XIV, pour le soutenir contre les dégoûts qui accompagnent les labeurs assidus de cabinet et l'exa-

(1) *Mémoires historiques de Louis XIV*, t. Ier, p. 28.
(2) *Mémoires de madame de Motteville.*

Digitized by Google

men minutieux des affaires. On avait commencé par s'étonner de sa hardiesse; on finit par rendre justice à son bon sens, par admirer sa patiente aptitude.

Il cessa d'appeler sa mère au conseil. Ce fut une cause de déplaisir pour Anne d'Autriche; elle murmura, non sans aigreur; mais Louis XIV ne s'arrêta point à ces plaintes, préférant encourir, d'ailleurs injustement, le reproche d'ingratitude à l'inconvénient bien autrement grave de mettre le gouvernement de l'État aux mains des favoris. Il eut soin également de ne confier la direction des affaires à aucun des princes du sang, et de n'administrer qu'à l'aide de personnages dont la position, les antécédents et la puissance ne fussent jamais un obstacle au libre développement de ses idées. On eût dit qu'il cherchait à justifier cette parole que Mazarin avait dite en parlant de lui : « Il y a en ce prince de l'étoffe pour faire quatre rois et un honnête homme! » On le vit avec surprise s'imposer des heures réglées pour le travail; lire toute requête avec une attention vraie; s'exprimer avec précision, énergie; démêler les problèmes les plus difficiles; soumettre à l'ascendant de son caractère, encore plus qu'à son autorité absolue, des hommes forts de gloire, de savoir et d'intelligence. Les leçons du passé n'avaient point été stériles pour lui. Dès son enfance il avait vu la France en proie aux trouble suscités par la jalousie des grands contre le premiers ministre; il n'ignorait pas que la même cause avait servi de prétexte aux désordres du dernier règne; et dès lors il s'était dit que, sous son propre gouvernement, on ne créerait à aucun sujet une situation si

Digitized by Google

haute et si digne d'envie. Il existait déjà deux comités qui assistaient le roi comme auxiliaires administratifs : l'un était le « conseil des parties », l'autre le « conseil des finances » ; le roi institua en outre le conseil des dépêches, où les secrétaires d'Etat eurent ordre d'apporter la correspondance des provinces, les pétitions et les réclamations des particuliers, et toutes les missives qui se rattachaient aux affaires de l'intérieur ; ces lettres étaient lues et examinées en présence du chancelier et du surintendant. Un autre conseil fut chargé de tout ce qui concernait les affaires étrangères. Le roi qui y assistait, se faisait rapporter et lire toutes les dépêches venant du dehors ; il indiquait dans quel sens on devait répondre, et s'assurait par lui-même que ses instructions étaient remplies. C'est dans ce conseil que l'on traitait les affaires les plus confidentielles et que l'on avisait aux questions les plus importantes pour la tranquillité et la sûreté de l'État. La cour désignait ce haut comité sous le nom de *conseil des Trois*, parce qu'il n'était composé que de trois ministres, savoir : Nicolas Fouquet, procureur général au parlement de Paris et surintendant des finances ; Michel Letellier, secrétaire d'État, chargé du département de la guerre, et Hugues de Lionne, chargé du portefeuille des relations extérieures. Colbert, que Mazarin avait légué à Louis XIV, et qui, dans un poste encore obscur, était l'un des hommes les plus utiles du royaume, se trouvait dès lors associé au travail comme aux décisions des conseils. Nous ne tarderons pas à lui voir occuper la première place, justement due à son dévouement et à son expérience.

Digitized by Google

Louis XIV, dans les instructions qu'il rédigea lui-même pour son fils, nous initie à la situation difficile en présence de laquelle il se trouvait alors et aux efforts qu'il entreprit pour faire face à ses devoirs; on ne lira pas sans intérêt quelques passages empruntés aux Mémoires de ce roi :

« Je commençai, dit-il, à jeter les yeux sur toutes les diverses parties de l'État, et non pas des yeux indifférents, mais des yeux de maître, sensiblement touché de n'en voir pas une qui ne m'invitât et ne me pressât d'y porter la main, mais observant avec soin ce que le temps et la disposition des choses me pouvoient permettre.

« Le désordre régnoit partout... Les gens de qualité, accoutumés aux négociations continuelles avec un ministre qui n'y avoit pas d'aversion, et à qui elles avoient été quelquefois nécessaires, se faisoient toujours un droit imaginaire sur tout ce qui étoit à leur bienséance. Nul gouverneur de place que l'on n'eût peine à gouverner; nulle demande qui ne fût mêlée d'un reproche du passé ou d'un mécontentement à venir, que l'on vouloit laisser entrevoir ou craindre. Les grâces, exigées et arrachées plutôt qu'attendues, n'obligeoient plus, à vrai dire, personne; bonnes seulement à maltraiter ceux à qui on vouloit les refuser. Les finances, qui donnent le mouvement et l'action à tout ce grand corps de la monarchie, étoient entièrement épuisées... plusieurs des dépenses les plus nécessaires et les plus privilégiées de ma maison et de ma propre personne étoient ou retardées contre toute bienséance, ou soutenues par le seul crédit, dont les suites étoient

Digitized by Google

à charge. L'abondance paroissoit en même temps chez les gens d'affaires, qui d'un côté couvroient leurs malversations par toute sorte d'artifice, et les découvroient de l'autre par un luxe insolent et audacieux, comme s'ils eussent appréhendé de me les laisser ignorer.

« L'Église, sans compter ses maux ordinaires, après de longues disputes sur des matières de l'école dont on avouoit que la connoissance n'étoit nécessaire à personne pour le salut, les différends s'augmentant chaque jour avec la chaleur et l'opiniâtreté des esprits, et semêlant même incessamment de nouveaux intérêts humains, étoit enfin ouvertement menacée d'un schisme par des gens d'autant plus dangereux qu'ils pouvoient être très-utiles, d'un grand mérite s'ils en eussent été moins persuadés. Il ne sagissoit plus seulement de quelques docteurs particuliers et cachés, mais d'évêques établis dans leurs siéges, capables d'entraîner la multitude, de beaucoup de réputations. Le cardinal de Retz, archevêque de Paris, que des raisons d'État très-connues m'empêchoient de souffrir alors, ou par inclination ou par intérêt, favorisoit cette secte naissante et en étoit favorisé.

« Le moindre défaut, dans l'ordre de la noblesse, étoit de se trouver mêlée d'un nombre infini d'usurpateurs, sans aucun titre ou avec titre acquis à prix d'argent sans aucun service. La tyrannie qu'elle exerçoit en quelques-unes de mes provinces, sur ses vassaux ou sur ses voisins, ne pouvoit plus être soufferte ni réprimée que par des exemples de sévérité et de rigueur... La justice, à qui il appartenoit de réformer tout le reste, me paroissoit elle-même la plus difficile

Digitized by Google

à réformer; une infinité de choses y contribuoient : les charges remplies par le hasard et par l'argent plutôt que par le choix et par le mérite; peu d'expérience en une partie des juges, moins de savoir; les ordonnances de mes prédécesseurs sur l'âge et le service éludées partout; la chicane établie par une possession de plusieurs siècles, fertile en inventions contre les meilleures lois.... Mon conseil même, au lieu de régler les autres juridictions, ne les dérégloit que trop souvent par une quantité étrange d'arrêts contraires, tous également donnés sous mon nom et comme par moi-même, ce qui rendoit le désordre beaucoup plus honteux.

« Tous ces maux ensemble, ou leurs suites et leurs effets, retomboient principalement sur le bas peuple, chargé d'ailleurs d'impositions, et pressé de la misère en plusieurs endroits, incommodé en d'autres de la propre oisiveté depuis la paix, et ayant surtout besoin d'être soulagé et occupé. »

Cette esquisse, rapidement tracée de la main de Louis XIV, indique assez que la situation de la France, à la mort de Mazarin, n'était point exempte de difficultés, et qu'elle exigeait, de la part du roi, une énergie conseillée par la sagesse, une volonté fortifiée par la persévérance. La question politique était résolue; il ne s'agissait plus que de mettre à l'œuvre l'autorité souveraine et de justifier la dictature monarchique en lui faisant enfanter l'ordre, la sécurité, le bien-être. Louis XIV se dévoua à cette tâche. Bien que sollicité par les passions auxquelles il s'abandonna trop souvent, il eut, à ses heures de gouvernement

Digitized by Google

et de travail, le profond sentiment des devoirs que lui imposait la dignité royale. Comme il était doué, à un haut degré, de l'instinct du beau et du bon, il se crut puissant et fort pour le service de son peuple, plus encore que pour la satisfaction de ses convoitises personnelles. Il reprit le labeur administratif au point d'interruption où il était resté depuis la mort de Henri IV. Sans posséder une grande portée de vue, il s'attacha à l'étude des affaires avec une remarquable faculté d'application, et, à force de patience et de bon sens, il suppléa à ce que son édution politique avait eu d'imparfait. Entré dans cette voie avec la résolution de prendre pour règle le bien public, de tout sacrifier à l'intérêt général (1), il se

(1) Un écrit de Louis XIV, tout entier de sa main, est intitulé : *Réflexions sur le métier de roi;* on y trouve comme têtes d'articles les maximes suivantes : Tout rapporter au bien de l'État. — L'intérêt de l'État doit marcher le premier. — Penser à tout. — Se garder de soi-même. (*OEuvres de Louis XIV*, t. II, p. 456.) — Ici je ne vous dirai pas seulement que c'est toutefois par là (par le travail) que l'on règne, pour cela qu'on règne, et qu'il y a de l'ingratitude et de l'audace à l'égard de Dieu, de l'injure et de la tyrannie à l'égard des hommes, de vouloir l'un sans l'autre. (*Mém. de Louis XIV*, *ibid.*, t. I, p. 19.)

« J'ai toujours considéré, dit-il, comme le plus doux plaisir du monde la satisfaction qu'on trouve à faire son devoir. J'ai même souvent admiré comment il se pouvoit faire que l'amour du travail, étant une qualité si nécessaire aux souverains, fût pourtant une de celles qu'on trouve plus rarement en eux. (*OEuvres de Louis XIV*, t. I, p. 105.) — Quand j'ai pris le gouvernement de mon royaume, j'ai bien vu que ma réputation alloit être à la merci de tout le monde, qui peut-être ne me rendroit pas toujours justice. Mais, comme je ne songe qu'à me bien acquitter de tout ce que je dois à mes peuples et à ma dignité, j'ai méprisé, pour faire mon devoir, toutes les autres gloires. J'ai cru que la première qualité d'un roi étoit la fermeté, et qu'il ne devoit jamais laisser ébranler sa vertu par le blâme ou par les louanges; que, pour bien gouverner son

Digitized by Google

fit trop souvent illusion, par orgueil, sur l'identité de sa gloire avec celle de la France; il inclina trop à absorber l'État en sa personne, à le confondre avec lui-même; et toutefois, durant de longues années, dont il faut savoir lui tenir compte, il prêta la main aux réformes les plus utiles; il donna l'essor à des améliorations nombreuses; il communiqua à toutes les branches du service une inspiration féconde; en un mot, il fut roi dans toute la puissance de l'idée que ce mot exprime.

Louis XIV, comme Louis XIII, comme Henri IV, avait eu beaucoup à souffrir des exigences de la noblesse et de l'humeur des princes. Les traditions de plus d'un demi-siècle lui faisaient appréhender de trouver plus d'obstacles et de résistance parmi les gens de cour que dans les rangs de la bourgeoisie et du peuple. A l'exemple de tous les rois absolus, il se défiait avant tout des grands et des seigneurs; il trouvait son compte à employer des instruments moins dangereux et plus dociles. Les courtisans comprirent que leur influence

État, le bonheur de ses sujets étoit le seul pôle qu'il devoit regarder, sans se soucier des tempêtes et des vents différents qui agiteroient continuellement son vaisseau. (*Ibid.*, t. II, p. 422.)

« Enfin, mon fils, nous devons considérer le bien de nos sujets bien plus que le nôtre propre. Il semble qu'ils fassent une partie de nous-mêmes, puisque nous sommes à la tête d'un corps dont ils sont membres. Ce n'est que pour leurs propres avantages que nous devons leur donner des lois, et ce pouvoir que nous avons sur eux ne nous doit servir qu'à travailler plus efficacement à leur bonheur. (*Ibid.*, t. I, p. 116.) — Quand on a l'État en vue, on travaille pour soi. Le bien de l'un fait la gloire de l'autre. Quand le premier est heureux, élevé et puissant, celui qui en est cause en est glorieux, et par conséquent doit plus goûter que ses sujets, par rapport à lui et à eux, tout ce qu'il y a de plus agréable dans la vie. » (*Ibid.*, t. II, p. 457.)

Digitized by Google

politique et administrative allait disparaître sous un roi laborieux, avide d'agir par lui-même, et qui permettait à chacun de ses sujets de s'adresser directement à lui par voie de placet ou de requête. Ils comptèrent un moment sur l'ennui et la lassitude que la multiplicité des demandes ne manquerait pas d'infliger au roi; mais Louis XIV ne justifia pas ces fâcheuses prévisions. Si de tous les points de France il eut à recevoir des réclamations parfois injustes et ridicules, l'ensemble des requêtes dont il fallut prendre connaissance et auxquelles on dut répondre contribua à l'initier à la situation intérieure de l'État, aux lacunes des règlements, aux injustices administratives susceptibles d'une prompte réforme. Toujours dominé, il est vrai, par le soin même exagéré de sa propre dignité, il ne se montra en aucune façon accessible au public; il s'enveloppa de sa majesté comme d'un voile, et, sans cesser de comprendre « la liaison éternelle que Dieu a mise entre le travail et l'autorité (1), » il n'admit à l'étude des affaires réservées au conseil qu'un petit nombre de hauts fonctionnaires, et jamais le reste de ses sujets, sans distinction d'intérêts ni de classes.

Ici encore nous laissons parler Louis XIV. « Je m'imposai pour loi, dit-il, de travailler régulièrement deux fois par jour, et deux ou trois heures chaque fois, avec diverses personnes, sans compter les heures que je passois seul en particulier, ni le temps que je pourrois donner extraordinairement aux affaires extraordinaires s'il en survenoit; n'y ayant pas un mo-

(1) Magnifique expression que nous empruntons à Pélisson, *Hist. de Louis XIV*, t. Ier, p. 22.

Digitized by Google

ment où il ne fût permis (aux ministres) de m'en parler, pour peu qu'elles fussent pressées; à la réserve des ministres étrangers, qui trouvent quelquefois dans la familiarité qu'on leur permet de trop favorables conjectures, soit pour obtenir, soit pour pénétrer, et que l'on ne doit guère écouter sans y être préparé (1).

«... Après cette résolution, je me sentis comme élever l'esprit et le courage; je me trouvai tout autre; je découvris en moi ce que je n'y connoissois pas, et je me reprochai avec joie de l'avoir toujours ignoré. Cette première timidité que le jugement donne toujours, et qui me faisoit peine, surtout quand il falloit parler un peu longtemps et en public, se dissipa en moins de rien. Il me sembla seulement alors que j'étois roi et né pour l'être. J'éprouvai enfin une douceur difficile à exprimer.

« La fonction des rois consiste principalement à laisser agir le bon sens... Ce qui nous occupe est quelquefois moins difficile que ce qui nous amuse seulement. L'utilité suit toujours un roi; quelque éclairés et quelque habiles que soient ses ministres, il ne porte point lui-même la main à l'ouvrage sans qu'il y paroisse. Le succès, qui plaît en toutes les choses du monde, charme en celle-ci comme en la plus grande de toutes; et nulle satisfaction n'est égale à celle de remarquer chaque jour quelque progrès à des entreprises glorieuses et hautes, et à la félicité des peuples dont on a soi-même formé le plan et le dessein. »

Louis XIV ajoute encore, en s'étendant avec com-

(1) *Memoires de Louis XIV*, t. 1er.

Digitized by Google

plaisance sur la définition de ce qu'il appelle la fonction des rois. « C'est, dit-il, avoir les yeux ouverts sur toute la terre; apprendre incessamment les nouvelles de toutes les provinces et de toutes les nations, le secret de toutes les cours, l'humeur et le foible de tous les princes et de tous les ministres étrangers; être informé d'un nombre infini de choses que l'on croit ignorées de nous; voir autour de nous-mêmes ce que l'on nous cache avec le plus de soin; découvrir les vues éloignées de nos propres courtisans, leurs intérêts les plus obscurs qui viennent à nous par des intérêts contraires, et je ne sais enfin quel autre plaisir nous ne quitterions pas pour celui-là, si la seule curiosité nous le donnoit (1). »

Louis XIV, en inaugurant son gouvernement personnel, n'avait sous la main d'autres instruments que ceux que lui avait légués Mazarin. Michel Letellier, chancelier de France, était l'homme des traditions administratives; il avait eu part aux affaires sous Richelieu, et Mazarin s'était appuyé sur lui dans la bonne et la mauvaise fortune. C'était un homme ferme et tenace, mais doué de peu d'étendue d'esprit; promettant beaucoup et tenant peu, uniquement attaché à ses intérêts, qu'il ne perdait jamais de vue. Médiocre sous le rapport de la capacité et de l'intelligence, il était néanmoins capable de pousser à terme un grand projet quand il avait réussi à le comprendre et à s'y associer; maître de ses passions, ami inutile, ennemi dangereux, il attaquait ses adversaires dans

(1) *Mémoires de Louis XIV*, t. Ier.

Digitized by Google

l'ombre, de peur de fomenter autour de lui des inimitiés, ce qu'il redoutait avant toutes choses. Il plaisait au roi par l'extrême admiration qu'il avait de la majesté royale, et déjà, pour servir la grandeur prochaine de Louis XIV, il tenait à la disposition du maître le marquis de Louvois, son élève et son fils. Hugues de Lionne, chargé des affaires étrangères, avait une supériorité de génie qui l'élevait au-dessus de son collègue. Souple, adroit, vif, entreprenant, ami de l'étude, il avait été employé, sous Mazarin, à Londres, à Madrid et à Vienne, à toutes les importantes négociations d'où avait dépendu la pacition de l'Europe; nul mieux que lui ne connaissait la force respective des États, les mystères diplomatiques, la tendance et le vœu des cabinets. Il parlait et écrivait plusieurs langues. Laborieux et infatigable quand le soin des affaires l'exigeait, il était néanmoins homme de plaisirs, ami du jeu et de la dépense; on le savait incapable de grossir son épargne du fruit de ses économies, et toutefois il eût été impossible de rencontrer, pour l'administration des affaires étrangères, un homme plus actif et plus habile.

Ce n'était ni l'intelligence ni la sagacité qui manquaient à Nicolas Fouquet, chargé des affaires du trésor; la moralité, la probité, l'amour de l'ordre lui faisaient défaut, au grand détriment du roi et de l'État.

De la disgrâce de Sully à la mort de Mazarin (1611-1661) un demi-siècle s'était écoulé durant lequel les deniers publics avaient été en proie à toutes sortes de déprédations et de gaspillages. On se fatiguerait à mentionner les exactions, les oppressions fiscales, les

Digitized by Google

perceptions de droit doubles ou triples, la longue série d'abus qui avaient pesé sur les peuples, trop souvent à l'insu du roi, et sans qu'il se trouvât un pouvoir assez affranchi des nécessités de la guerre pour porter un remède efficace à tant de maux. Nous ne reviendrons pas ici sur les calamités qui avaient désolé la France sous la minorité de deux rois, sur les sacrifices occasionnés par la lutte soutenue contre la maison d'Autriche, les désordres enfantés par les troubles civils; il nous suffira de dire qu'ils avaient compromis au plus haut degré les ressources financières du royaume, et que le mal s'était prolongé après la paix, grâce à l'insatiable avidité de Mazarin, à l'impéritie et à la cupidité des surintendants, à la disproportion continue entre les recettes et les dépenses. Dans cette situation, toutes les ressources de l'avenir étaient engagées d'avance, et les traitants et les maltôtiers de toutes classes s'enrichissaient, dilapidaient, volaient sans crainte comme sans contrôle.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, Louis XIV était indigné lui-même d'une situation aussi diplorable; mais, pour y remédier d'une manière efficace, il avait besoin de se faire initier aux secrets d'une administration à la fois compliquée et confuse. Depuis près de huit ans Fouquet dirigeait ce service. C'était un homme fertile en expédients, à qui ne manquaient ni les idées ni les ressources, et qui, au prix de combinaisons hardies, n'avait cessé, au milieu des embarras incalculables du royaume, de se procurer les fonds nécessaires à la solde des troupes et aux dépenses de l'État. On pouvait lui reprocher d'avoir eu recours

Digitized by Google

aux emprunts les plus onéreux, d'avoir compromis l'avenir, de s'être enrichi, à l'exemple de Mazarin, de la manière la plus scandaleuse; mais enfin il avait trouvé le moyen de subvenir aux exigences du Trésor; il avait fait face aux dures nécessités de la guerre; il avait pourvu au faste prodigieux de la cour; et ces résultats, qui témoignent de sa capacité et de son esprit, semblaient militer en sa faveur et excuser les dilapidations et les déprédations dont il s'était rendu coupable. Louis XIV ne se trouvait point en mesure de le briser; ne pouvant encore se passer de lui, il voulait s'en servir. A tout prix il lui fallait trouver de l'argent pour sa magnificence et ses plaisirs. Bien que Fouquet eût servi l'État comme un intendant infidèle sert un maître qui se ruine, il connaissait le mécanisme financier; il pouvait rendre compte au roi de la situation du crédit, des ressources de la France et de tout ce qui constitue la science fiscale. «Ses *voleries* m'étoient connues, dit Louis XIV, mais je savois qu'il avoit de l'esprit et une grande connaissance du dedans de l'État; ce qui me faisoit imaginer que, pourvu qu'il avouât ses fautes passées et qu'il me promît de se corriger, il pourroit me rendre de grands services (1). » Le roi crut donc prudent de mander Fouquet; il lui promit de lui pardonner le passé, s'il avait soin de ne prêter désormais la main à aucun abus, à aucun gaspillage, en un mot de le servir avec loyauté et probité. Fouquet promit tout ce qu'on réclamait de lui et peut-être fut-il de bonne foi; mais il

(1) *Mémoires de Louis XIV*, t. Ier.

Digitized by Google

avait mis ses dépenses personnelles sur un pied impossible. Entré aux affaires avec une fortune de seize cent mille livres, y compris la valeur de la charge de procureur général, il avait gagné quatre cent mille livres par an à son emploi de surintendant des finances, et il en était venu non-seulement à emprunter une somme de douze millions, mais encore à dépenser pour sa propre maison trois ou quatre millions chaque année. Un seul de ses domaines, le château de Vaux, lui avait coûté plus de neuf millions en achats de terrain, constructions, embellissements et meubles. Il avait consacré des sommes énormes à acquérir de la famille de Retz la place de Belle-Isle-sur-Mer, à la fortifier, et à élever des habitations fastueuses soit à Paris, soit aux environs de cette capitale, particulièrement à Saint-Mandé, où il avait une maison de plaisance. Il avait des ambassadeurs particuliers dans les divers pays de l'Europe, et payait tant à ses émissaires qu'à ses amis plusieurs millions de traitements annuels ou de pensions. Comment pouvait-il supprimer d'un seul coup ces causes de déprédations fiscales et se retrouver en face de dettes énormes que nulle fortune privée n'aurait suffi à combler? Il se trouvait donc dans la fatale nécessité ou de se déshonorer ou de continuer les abus qui seuls lui permettaient de se maintenir au premier poste fiscal du royaume. Il usa de mauvaise foi envers Louis XIV; il chercha à le rebuter en l'accablant sous le fardeau des comptes à faire et des chiffres à vérifier, en rendant de plus en plus obscure et impénétrable au jeune roi la situation financière de son royaume. Louis XIV, plein

Digitized by Google

d'une juste défiance, comprit ce qu'il fallait attendre d'un homme pareil; il attendit, mais avec la détermination d'en finir énergiquement et promptement. Or l'entreprise n'était exempte ni de difficulté ni de péril; il fallait à la fois se procurer des preuves multipliées et précises des vols de Fouquet et se tenir en garde contre les nombreuses créatures de ce ministre, qui pouvait en quelque sorte organiser la révolte ou la résistance à l'aide de ceux dont il avait soldé à beaux deniers l'influence ou le dévouement. On ne devait pas non plus perdre de vue qu'il était procureur général au parlement de Paris, et que, tant qu'il n'aurait pas vendu sa charge, il n'avait guère à redouter la justice de cette compagnie. Pour surmonter les obstacles de cette situation Louis XIV eut recours à ce même Colbert que Mazarin, à son lit de mort, avait désigné lui-même à sa haute confiance.

Celui-ci était « un homme de pierre (1), » au regard

(1) *Vir marmoreus*, dit un poëte du temps.

Tous les portraits de Colbert le représentent avec des sourcils épais, un regard austère, des plis de front redoutables. Son accueil froid et silencieux était l'effroi des solliciteurs les plus intrépides. Un jour, madame Cornuel, qui s'était fait une réputation par son esprit au milieu de la société la plus spirituelle, l'entretenait de ses affaires sans pouvoir obtenir une réponse. « *Monseigneur*, s'écria-t-elle enfin, piquée au vif de ce silence, *faites-moi au moins signe que vous m'entendez.* » Madame de Sévigné appelait Colbert *le Nord*, et tremblait à la seule idée de lui demander une audience.

Dans l'appréciation qu'il a laissée du caractère de Colbert, un de ses plus illustres contemporains, M. le premier président de Lamoignon, a dit que c'était un des esprits du monde les plus difficiles pour ceux qui n'étaient ni d'humeur ni d'état à lui être entièrement soumis.

« Cela vient, dit M. de Lamoignon, plutôt de son humeur que d'aucune mauvaise volonté; mais cette humeur est capable de produir de bien

Digitized by Google

terne, au front plissé, à la parole rare, au geste froid, et cachant sous cette rude enveloppe une âme ardente et un cœur irascible. Il lui fallait du temps pour rassembler ses idées et pour arranger un plan, mais, si tôt que sa pensée était arrêtée en lui, elle se manifestait par des actes empreints de logique et d'intelligence. Il étudiait avant de conclure, il hésitait avant

mauvais effets; car il la suit entièrement et il se fortifie dans ses défauts par ses bonnes qualités; et, comme il est plein de la connoissance des services qu'il rend, lesquels sont en effet très-grands, et tels que je crois qu'il n'y a personne qui pût travailler avec plus d'application, avec plus de fidélité et de capacité, et même avec plus de succès, pour dégager les finances du roi, pour en ôter les abus et y établir un ordre excellent, cette connoissance lui fait croire que tout ce qui ne suit pas ses sentiments est mauvais, qu'on ne peut le contredire sans ignorance ou sans malignité, et il est si persuadé que toute la bonne intention est chez lui qu'il ne peut pas croire qu'il s'en puisse trouver chez les autres, à moins qu'ils ne se rangent entièrement de son avis. C'est ce qui le porte à vouloir trop fortement ce qu'il veut, et à employer toute sorte de moyens pour parvenir à la fin qu'il s'est proposée, sans considérer que bien souvent les moyens sont tels qu'ils peuvent rendre mauvaise la meilleure fin du monde. Son humeur et son habileté le portent aussi à conduire toutes choses despotiquement, et, comme il n'a pas été dans les compagnies réglées, où on apprend à déférer aux sentiments des autres et à régler sa conduite et son propre jugement sur le secours de ceux avec lesquels on travaille, il veut tout décider et tout emporter par sa seule autorité, sans se concerter avec ceux qui ont titre et caractère pour juger des objets dont il s'agit; au contraire, ce sont ceux-là dont il est le plus éloigné de prendre conseil, parce que ce seroit comme un partage d'autorité qu'il ne peut souffrir; et cette même disposition le jette dans une autre extrémité qui paroît d'abord bien opposée, mais qui procède du même principe et que j'ai retrouvée dans plusieurs personnes du même caractère : c'est d'être susceptible des différentes impressions que ses valets et ceux qui sont entièrement soumis à ses ordres lui veulent donner. La défiance et les soupçons suivent presque toujours ces dispositions-là; aussi je n'ai vu personne qui en soit plus susceptible. »

Digitized by Google

de prendre une détermination; mais, une fois sa volonté fixée, il en poursuivait l'accomplissement avec une opiniâtreté tyrannique et inébranlable. Un tel homme, pour s'élever à des conceptions grandes, pour briser la routine obscure et y faire succéder de vastes desseins, avait besoin qu'un génie plus généreux donnât l'impulsion à son âme et l'enflammât d'une ambition utile. Louis XIV se chargea de ce soin. Sous un roi moins dévoué à une mission brillante Colbert n'eût été qu'un commis laborieux et appliqué; sous le maître qui sut le deviner et lui trouvrer un digne rôle il fut un ministre de souvenir impérissable. Dans les œuvres d'industrie, c'est une roue de cuivre qui fait marcher une aiguille d'or; mais, dans l'action simultanée de Louis XIV et de Colbert, il semble que ce fût à une roue d'or qu'une aiguille de cuivre dût de marquer si bien les progrès de la civilisation française.

Jean-Baptiste Colbert était né à Reims, le 29 août 1619, de Nicolas Colbert et de Marie Pussort. Le *Dictionnaire de la Noblesse* qualifie le père de Colbert du titre de seigneur de Vandières; d'un autre côté, les descendants de Colbert assurent qu'il n'y a rien dans son acte de naissance, qui est à leur disposition, d'où l'on puisse inférer « que le père du grand Colbert, ni aucune des personnes nommées dans cet acte, fussent des marchands (1). » Cependant non-seulement les contemporains de Colbert, mais Colbert lui-même, ne semblent pas toujours avoir cru à la noblesse de

(1) *Mémoires de l'abbé Choisy.* — Voir le très-remarquable travail sur Colbert dû à M. Pierre Clément, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Digitized by Google

sa famille, et ce fait semble accroître sur cette question les incertitudes de l'histoire. Les écrivains modernes, nonobstant les documents et les titres sérieux invoqués par les descendants de Colbert, s'accordent presque tous à ne reconnaître à cet homme illustre qu'une origine plébéienne, à le représenter comme fils d'un marchand de draps, tenant boutique à Reims à l'enseigne du « Long vêtu. » Dans une instruction tracée de sa main pour son propre fils, Colbert, après avoir donné des conseils à ce jeune homme, ajoute : « Pour cet effet, mon fils doibt bien penser et faire souvent réflexions sur ce que sa naissance l'auroit fait estre sy Dieu n'avoit pas béni mon travail, et si ce travail n'avoit pas été extrême (1) ». Une épitaphe satirique, sans doute, mais qui n'aurait été qu'une lourde injure facile à démentir si Colbert eût été noble, accuse ce grand ministre d'avoir eu pour père « un courtaud de boutique ; » l'un des biographes les plus anciens de Colbert dit que son père avait été « marchand de vin comme son aïeul, puis marchand de drap, et ensuite de soie. » Nous pourrions, sans nécessité, multiplier ici les textes (2). Mais il im-

(1) Cette phrase, sur le manuscrit déposé à la Bibliothèque impériale, a été biffée de la main du marquis de Seignelay, fils de Colbert, comme si déjà la famille eût *rougi* de ce qui lui rappelait une origine en dehors de la noblesse.

(2) La famille de Colbert possède les trois pièces suivantes : 1° l'acte de naissance de Colbert, du 29 août 1619 ; 2° les preuves de noblesse pour l'ordre de Malte de Gabriel Colbert de Saint-Pouange, du 18 septembre 1647, antérieurement au crédit de Colbert ; 3° les preuves pour le même ordre du propre fils de Colbert, du 1er août 1667.

« La complaisance des généalogistes n'y est-elle pour rien ? Quoi qu'il en soit, ajoute M. Pierre Clément, un historien tout à fait désintéressé a eu en

Digitized by Google

porte qu'on sache bien qu'à nos yeux Colbert ne perdrait aucun de ses titres à la reconnaissance de la France alors même qu'il serait issu d'un père commer-

sa possession des lettres nombreuses, écrites de 1590 à 1635 à un négociant de Troyes nommé Odart Colbert, frère des Colbert de Reims. Toutes ces lettres concernaient le commerce de la draperie, des étamines, des toiles, des vins, des blés, en France, en Flandre et en Italie, où Odart Colbert avait des associés. C'était la maison Lorenzi à Milan, Polaillon à Marseille, *Paolo Mascranni e Giov.-Andrea Lumagna* à Paris et à Lyon. Les lettres de Lumagna constataient qu'il était banquier de la cour. A l'époque du meurtre du maréchal d'Ancre, qu'on soupçonnait d'avoir, par son intermédiaire, envoyé des fonds considérables en Italie, il vit sa caisse scellée et ses livres enlevés. Plus tard Lumagna devint le banquier du cardinal Mazarin, et plusieurs historiens pensent que ce fut lui qui donna Jean-Baptiste Colbert au cardinal. Parmi les lettres dont il s'agit, il s'en trouvait un grand nombre de Marie Bachelier, veuve de Jean Colbert, frère d'Odart, et marraine de Jean-Baptiste Colbert. Marie Bachelier faisait à Reims, pour le compte d'Odart, des achats considérables d'étamines. Quant à ce dernier, son commerce ayant prospéré, il acheta plusieurs terres, et traita vers 1612 d'une charge de secrétaire du roi. Il mourut en 1640, et cette inscription fut gravée sur sa tombe : *Cy gist Odard Colbert, seigneur de Villacerf, Saint-Pouange et Turgis, conseiller-secrétaire du roy*, etc., etc. Le marchand, on le voit, avait déjà tout à fait disparu. Grâce aux bons offices du banquier Lumagna, dont le crédit était considérable à Paris, un de ses fils épousa une sœur de Michel Letellier, alors conseiller au parlement et depuis chancelier de France. Il y avait en outre les Colbert de Troyes et ceux de Paris. Un de ces derniers, Girard Colbert, était établi à Paris, rue des Arcis, *à la Clef d'argent*, et c'est chez lui que descendaient, dans leurs voyages à Paris, les Colbert de Troyes et ceux de Reims.

« On ne se méprendra pas sur les motifs qui ont déterminé à entrer dans ces détails. Colbert ne perd aucun de ses titres à la reconnaissance de la France pour être issu d'un père commerçant. Qui sait même si ces souvenirs de famille n'ont pas fortement influé sur la direction de ses idées? Au lieu de compléter son éducation et de lui apprendre le latin, ce qu'il n'eût sûrement pas manqué de faire dans une position différente, son père l'avait envoyé fort jeune encore à Paris d'abord, et de Paris à Lyon, « pour y apprendre la marchandise, » dit son premier historien.

Digitized by Google

çant, et bien au contraire. Quoi qu'il en soit, et parce qu'il dut avoir été initié de bonne heure aux besoins de l'industrie, aux procédés de la fabrique, à toutes les souffrances du négoce, Colbert sut introduire dans la législation française cet ensemble de réformes, ces améliorations pratiques, ces règlements d'une sagesse incontestée, qui, mieux que les triomphes militaires, contribuèrent à la grandeur du règne de Louis XIV et au progrès de la puissance nationale.

« Il étoit né pour le travail, dit Gourville, au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer. » Attaché d'abord à la maison du cardinal Mazarin, il avait été nommé intendant de ce ministre, et avait fait preuve, durant la Fronde, d'intelligence pour les affaires et de dévouement envers son protecteur. Sa fortune s'en était bien trouvée. On se lasserait à énumérer

Cette éducation pratique, la plus utile de toutes dans le commerce, a dû exercer une action salutaire sur le développement des qualités par lesquelles Colbert s'est le plus distingué, et nul doute qu'il n'ait puisé là cet amour excessif de l'ordre, cette ponctualité, cette exactitude, cette ardeur pour le travail qui lui ont permis d'accomplir tant de choses. Aurait-il reçu d'aussi précieux exemples et d'aussi utiles leçons dans un palais ou dans un château?

« Cependant le jeune Colbert ne resta pas longtemps à Lyon. Il se brouilla, dit-on, avec son maître, revint à Paris, où il entra chez un notaire, puis chez un procureur au Châtelet, du nom de Biterne, qu'il quitta bientôt pour passer, en qualité de commis, au service d'un trésorier des parties casuelles nommé Sabatier. Tous ces détails sont-ils bien exacts? On ne sait là-dessus rien de précis. C'est à cette époque qu'il aurait été présenté à Colbert de Saint-Pouange, intendant de Lorraine et beau-frère du ministre Letellier, qui possédait alors toute la confiance du cardinal Mazarin, dans les bureaux duquel son parent l'aurait fait employer. C'était en 1648, et la fortune de Colbert date de là » (*).

(*) M. Pierre Clément, de l'Institut, *Surintendants et Ministres*, etc., article COLBERT.

Digitized by Google

les pensions, les emplois, les bénéfices de toute espèce qu'il obtint, par la faveur du cardinal, pour lui et pour les siens, et qui récompensèrent largement son zèle (1). Loin de borner ses vues et sa surveillance

(1) Lettre du sieur Colbert, intendant de la maison de monseigneur le cardinal, à Son Éminence.

« Monseigneur,

« Bien que j'aie reconnu en mille occasions, par l'honneur que j'ai « d'approcher à toute heure de Votre Éminence, qu'elle ne cherche « point d'autre récompense de ses vertueuses actions que ses actions « vertueuses mêmes, et que sa magnanimité oublie aussi facilement ses « bienfaits qu'elle a de disposition à pardonner les injures, je la sup- « plie de trouver bon que je ne paroisse pas insensible à tant de faveurs « qu'elle a répandues sur moi et sur ma famille, et qu'au moins en les « publiant je leur donne la sorte de payement que je suis capable de « leur donner. Si elle a de la peine à souffrir que je la fasse souvenir des « obligations infinies que je lui ai, qu'elle ne m'envie pas la joie de les « apprendre à tout le monde, et qu'elle me permette de lui enquérir « pour serviteurs tous ceux qui sont touchés de la beauté de la vertu, « en leur faisant voir de quelle manière elle traite les siens et quel « avantage il y a de lui être fidèle.

« Je ne veux pas, Monseigneur, entrer dans le vaste champ de tous « les bienfaits et de toutes les grâces qui sont sortis des mains de Votre « Éminence; je me renfermerai dans les choses qui me regardent, et ne « lasserai ni sa modestie ni sa patience, n'employant que peu de paroles « pour ce grand nombre de bienfaits dont il lui a plu de me combler. « Quelles paroles, aussi bien, pourroient exprimer ses libéralités, puis- « que l'étendue de ma gratitude même ne sauroit les égaler?

« Je dirai seulement qu'après quelques épreuves de mon zèle, dans « la campagne de 1649 et 1650, où Votre Éminence me commanda de « la suivre en Normandie, en Bourgogne, en Picardie, en Guienne et « en Champagne, m'ayant dès lors confié le soin de toutes les dépenses « qu'elle faisoit faire dans ce voyage pour le service du roi, après avoir « donné des marques publiques d'en être satisfaite, par une chanoinie « de Saint-Quentin qu'elle fit obtenir à mon frère, nonobstant les ins- « tances que quelques personnes considérables en avoient faites; dans ce

Digitized by Google

à seconder les intérêts personnels du cardinal-ministre, il n'avait cessé de lui signaler, au moins dans la sphère des choses fiscales, les abus dont l'existence se manifestait

« grand orage qui s'éleva en 1651, et qui obligea Votre Éminence à cé-
« der pour un temps à sa furie, elle ne fut pas hors du royaume qu'elle
« jeta les yeux sur moi pour me commettre la direction de toutes ses
« affaires. Votre Éminence voulut encore ajouter à la grâce d'un si grand
« bienfait celle de donner des marques d'une confiance tout entière et
« même d'une très-grande fermeté à maintenir le choix qu'elle avoit fait,
« lorsque ceux qui s'étoient élevés, à sa recommandation, aux pre-
« mières charges de l'État, ayant déclaré par diverses pratiques ne vou-
« loir aucune sorte de conférence avec moi, dans la vue de se rendre
« maîtres de ses affaires, elle leur en écrivit dans des termes si pressants
« et si positifs qu'ils furent contraints d'en perdre la pensée et de s'ac-
« commoder à ses intentions. Ces termes mêmes étoient accompagnés
« de tant de marques de bonté pour moi qu'une princesse qui avoit eu
« part à ce démêlé ne fit pas difficulté de me dire qu'elle se tiendroit
« pour bien récompensée si, après avoir servi Votre Éminence pendant
« dix ans le plus utilement, elle recevoit quatre lignes de sa main, de la
« manière dont Votre Éminence avoit écrit quatre pages sur mon sujet.
« Une faveur en toutes façons si importante fut suivie de plusieurs
« autres presque en même temps : Votre Éminence me donna un béné-
« fice de dix mille livres de rente pour ce même frère à qui elle avoit
« procuré une chanoinie de Saint-Queutin, et à un autre, qui venoit
« d'être blessé sur la brèche de Chastel en Lorraine, elle fit accorder une
« lieutenance au régiment de Navarre, et pour un troisième elle obtint
« de la Reine la direction des droits de tiers des prises faites par les
« vaisseaux du Roi sur les ennemis de cette couronne. Mais, comme si
« Votre Éminence eût résolu de ne point laisser passer d'année sans la
« signaler par de nouveaux bienfaits, la suivante ne fut pas commencée,
« que je me vis honoré de la charge d'intendant de la maison de Monsei-
« gneur le duc d'Anjou, et que je vis ce même frère gratifié d'un autre
« bénéfice de huit cents livres de rente. Votre Éminence couronna tant
« de bienfaits par un dernier d'un prix inestimable, je veux dire par les
« témoignages avantageux qu'elle voulut bien rendre en diverses ren-
« contres au Roi et à la Reine, comme si elle eût voulu justifier ses grâces
« par mon mérite, quoiqu'elles n'eussent autre principe ni autre fonde-

Digitized by Google

par la dilapidation et le gaspillage des deniers publics. Le 1er octobre 1659, pendant le voyage du cardinal aux Pyrénées, Colbert lui avait exposé, dans un Mémoire

« ment que sa bonté et sa munificence. Votre Éminence me les continua « encore l'année 1653, par la permission que j'eus de tirer quarante « mille livres de récompense de la charge d'intendant de Monseigneur le « duc d'Anjou, et par le dessein qu'elle forma de me faire avoir celle de « secrétaire des commandements de la Reine à venir. Dans le cours de la « même année, elle fit donner une compagnie au régiment de Navarre « à celui de mes frères (*) à qui elle avoit fait donner une lieutenance; « elle fit agréer mon autre frère (**) pour la direction des préparatifs et « pour l'intendance de l'armée de terre destinée à l'entreprise de Naples, « et nomma un de mes cousins germains (***) à l'intendance de l'armée « de Catalogne, qui depuis fut convertie en celle de toutes les affaires « de ses gouvernements de la Rochelle et de Brouage.

« Enfin, au commencement de l'année 1654, elle exécuta le dessein « qu'elle avoit conçu pour la charge de secrétaire des commandements « de la Reine à venir, de laquelle elle me fit revêtir, refusant ses offices « pour la même charge à une personne à qui, sans cette excessive bonté « qu'elle a pour moi, une infinité de raisons les devoient faire accorder. « Dans la même année, elle mit le comble à ses faveurs par une abbaye « de six mille livres de rente, qu'elle impétra de Sa Majesté pour mon « frère. Je dois encore à l'efficacité de ses bons témoignages la bonté « que la Reine a eue d'acheter pour moi une charge considérable de la « maison du Roi, avec ces paroles si avantageuses : *Qu'elle ne l'achète-* « *roit pas pour me faire plaisir, mais pour le service du Roi son fils;* et « je ne puis taire que Votre Éminence, avec quelque résistance de ma « part au torrent de ses libéralités, a pensé, cette année encore, à les « accroître par un bénéfice de huit mille livres de rente.

« Voilà, Monseigneur, en abrégé, ce qui se peut exprimer et connoître « des bienfaits dont je suis comblé par la bonté immense de Votre Emi- « nence, étant infiniment au-dessus de mes forces d'exprimer la ma- « nière avec laquelle vous en avez su rehausser la valeur; car, comme il « n'y a que Votre Éminence qui puisse concevoir et produire toutes ces « grâces dont vous les accompagnez, etc., etc. »

(*) Colbert de Maulevrier.
(**) Colbert de Croissi.
(***) Colbert du Terron.

Digitized by Google

devenu célèbre, le désordre des finances, qu'on pouvait imputer autant aux événements politiques et aux troubles qu'à la mauvaise gestion et à l'improbité de Fouquet. Invité à s'expliquer sur les motifs auxquels il paraissait avoir cédé en cette circonstance, il avait répondu à Mazarin qu'il avait été, depuis 1650, lié d'une amitié étroite avec le surintendant, et que, l'ayant trouvé un des hommes les plus capables de servir Son Éminence dans les grandes affaires dont elle était surchargée, il avait eu beaucoup d'estime pour lui; mais que, plus tard, s'étant aperçu que, au lieu de subvenir avec toute l'économie possible aux dépenses de l'État, le surintendant cherchait à se faire des amis par ses largesses, administrant les finances avec une prodigalité sans exemple, il lui avait dit combien cette conduite était contraire à ses propres intérêts; que, pendant quelque temps, il avait espéré le meilleur effet de ses conseils; mais que, depuis, les mêmes désordres ayant recommencé, il s'était fait un devoir de ne plus parler au surintendant que pour les affaires de Son Eminence, persuadé que rien ne pouvait le changer, ce qui ne l'empêchait pas de souhaiter « que ledit sieur procureur général pust quitter ses deux mauvaises qualités, l'une de l'intrigue et l'autre de l'horrible corruption où il étoit plongé, parce que, si ses grands talents étoient séparés de ses grands défauts, il seroit très-capable de bien servir (1). » Au fond, c'était la même pensée qui avait guidé Louis XIV lors-

(1) M. Pierre Clément, *Surintendants, Contrôleurs généraux et Ministres*, etc.

Digitized by Google

qu'au lieu de disgracier et de punir Fouquet il l'avait mis en demeure de renoncer à ses fâcheux errements et de consacrer ses talents et son expérience au bien public.

Louis XIV, plein de confiance en Colbert, qu'il savait intègre et capable, s'aida de lui pour surveiller la question de Fouquet et découvrir les artifices au moyen desquels le surintendant cherchait à donner le change au jeune roi. Il communiquait à Colbert les états de recettes et de dépenses que lui faisait parvenir Fouquet, et l'habile confident ne tardait pas à lui démontrer ce qu'il y avait d'inexact et de mensonger dans ces comptes, et le roi laissait le surintendant persister dans une manœuvre dont on pouvait suivre les développements et qu'on était en mesure de déjouer à la première occasion sérieuse. En attendant, Fouquet se félicitait du succès de ses intrigues; plus que jamais il se croyait en faveur. Vainement ses amis l'engageaient à se défier des apparences, et surtout à ne rien déguiser au roi de la véritable situation du Trésor. Sans tenir compte des avis que Pélisson, Gourville et d'autres amis lui donnaient sur les menées de Colbert, il persistait à fournir au roi des documents accusant une situation fausse et qui ne supportaient pas le contrôle sérieux d'un homme habitué aux affaires de finance. Confiant dans sa fortune et dans son audace, il affectait de jour en jour des airs de fierté plus intolérables, et il accroissait fort imprudemment le nombre de ses ennemise. Cpendant on cherchait à en finir avec lui. Et d'abord il s'agissait de l'éloigner du poste qu'il occupait au parlement de Paris comme procureur

Digitized by Google

général, charge alors acquise à prix d'argent et qui n'était point révocable. Colbert prêta les mains à une intrigue assez peu digne de son caractère et de son génie. Le roi avait déclaré qu'il ne nommerait jamais chevalier de ses Ordres un homme, quelque notable qu'il fût, s'il était *de robe* ou *de plume*, c'est-à-dire magistrat ou financier. Colbert persuada, dit-on, à Fouquet que l'intention du roi était de le nommer chevalier de ses Ordres ; il lui fit entendre que la charge de procureur général, dont il était investi, mettait à ce dessein un obstacle invincible. Entraîné par sa vanité, Fouquet vendit sa charge quatorze cent mille livres à M. de Harlay. C'est ainsi que Louis XIV, doutant encore de sa force et appréhendant de nouvelles résistances féodales, évitait d'aborder de front la difficulté et passait son temps à conspirer contre son propre ministre.

Il avait d'autres préoccupations moins avouables encore et dont les chroniqueurs d'adultères se plaisent à tenir registre. Ici encore nous ne ferons l'histoire de ces liaisons fragiles qu'autant qu'elles réagirent sur le bien-être ou la moralité des peuples. Nous n'imiterons pas les écrivains romanesques, encore moins les annalistes de scandale, qui, laissant souvent dans l'ombre les réclamations des opprimés et les souffrances des provinces, étalent complaisamment sous les yeux de leurs lecteurs le tableau des amours du roi et des intrigues de ruelle. Ceux qui, à ce point de vue, trouveraient notre œuvre incomplète peuvent chercher ailleurs des détails d'antichambre dont ils se croiraient privés ; les pamphlets, les Mémoires et les historiettes du dix-septième siècle

Digitized by Google

remplissent toutes les boutiques de librairie ; nous nous maintenons, par goût et par devoir, en dehors de cette spécialité.

Rien n'indique chez Mazarin une grande sévérite de mœurs. Jaloux du pouvoir, mais indulgent pour des écarts qui ne menaçaient nullement son autorité, le ministre, tuteur politique du roi, ne s'était pas montré d'une rigueur extrême lorsqu'il s'agissait d'éloigner de Louis XIV, encore adolescent, les tentations dangereuses, les plaisirs coupables. D'ailleurs le jeune prince, fier et passionné, n'aurait pas manqué de briser le joug si on l'avait fait peser trop lourdement sur ses actions privées. Au milieu d'une cour enjouée et avide d'émotions, il avait trouvé le moyen de donner satisfaction à ses entraînements tantôt nobles, tantôt vulgaires, et la reine-mère avait eu souvent à gémir de voir ses conseils éludés ou méconnus. Le roi commença par de faciles amours qui exercèrent la malignité des courtisans ; on a vu ailleurs quelle passion lui avait inspirée Marie Mancini, nièce de Mazarin ; il adressa, vers le même temps, ses romanesques hommages à mademoiselle de la Motte d'Argencour ; mais on prévint à temps les dangereux effets de cette liaison, et la jeune fille qui en était l'objet fut reléguée à Chaillot, où elle vécut heureuse et honorée. « Anne d'Autriche, dit madame de Motteville, représenta à son fils combien, en peu de temps, il s'étoit écarté des sentiers de l'innocence et de la vertu. Il en convint, et, touché d'un vrai sentiment de chrétien, sans aucune considération humaine, il se détermina à fuir l'occasion du crime. Il gémit, il soupira ; mais enfin il

Digitized by Google

vainquit, et chercha, dans le secours de la religion, l'augmentation des forces dont il avoit besoin (1). » Ces incidents, que nous n'avons point mentionnés à leur date, précédèrent le mariage du roi; mais ce prince ne demeura pas longtemps fidèle à sa femme, bien que dans les premiers temps de leur union il prît quelque soin de sauver les apparences. A cette époque la demeure royale présentait un spectacle inaccoutumé depuis les Valois. « La reine-mère, dit Saint-Simon, étoit dévote; la jeune, timide, et paroissoit embarrassée d'une grande cour; de sorte que tout ce qu'il y avoit de plus distingué en hommes et en femmes se rassembloit chez la comtesse de Soissons. Comme surintendante elle demeuroit au palais des Tuileries, y régnoit quand son oncle mourut, et y soutint son empire par un reste de la splendeur du cardinal, et plus encore par son esprit et son audace. Son appartement étoit le centre de la galanterie, des menées et des intrigues. On y vivoit, pour ainsi dire, en famille, entre gens décorés de titres, presque tous parents, amis ou alliés, et on n'y recevoit point de gens nouveaux et inconnus, comme on a fait depuis. C'est là que le roi prit cet air galant et poli qu'il a si bien su allier toute sa vie avec la décence et la majesté. On peut dire que sa taille, son port, ses grâces, sa beauté, et la grande mine qui succéda à sa beauté, jusqu'au son de sa voix et sa marche le distinguoient autant entre les autres hommes que le roi des abeilles entre elles, et que, s'il ne fût né que particu-

(1) *Mémoires de madame de Motteville*, t. IV, p. 472.

Digitized by Google

lier, il auroit eu également le talent des fêtes, des plaisirs et de la séduction (1). »

Il y avait à la cour, selon l'usage introduit par Catherine de Médicis, un assez grand nombre de filles d'honneur, dont la beauté servait tantôt d'ornement à l'entourage de Leurs Majestés, tantôt d'attrait séducteur à l'aide duquel on enchaînait autour du prince quelques jeunes gentilshommes de la plus haute noblesse du royaume. Cet essaim de jeunes filles était sous la garde de la duchesse de Navailles, dame d'honneur de la reine. Dans ce poste fort délicat, la vigilance de la duchesse avait sans cesse à lutter contre les ruses des seigneurs, et, par malheur, elle n'était pas toujours aidée de la volonté ferme et persévérante de celles-là mêmes dont il fallait protéger la vertu. « Madame de Navailles, dit madame de Motteville, s'alarma de quelques démarches qui marquoient de la part du roi un dessein formé de s'introduire dans son bercail. Elle lui en parla comme une chrétienne et une honnête femme. D'abord il ne montra pas d'avoir ces petites harangues désagréables, ensuite il en parut mal satisfait, mais ce fut d'une manière si polie, qu'elle ne crut pas devoir craindre sa colère. Mais enfin le désir de la victoire, et le dépit que l'opposition fait naître dans l'âme des hommes, et particulièrement des souverains, se firent fortement sentir dans le cœur du roi. Il insinua à la duchesse de Navailles qu'elle s'exposait au péril de lui déplaire, et lui fit défendre par Letellier de se mêler de la conduite des filles de la

(1) *Mémoires de Saint-Simon.*

Digitized by Google

reine. On lui proposa même, par son ordre, plusieurs manières de s'accommoder aux volontés du roi avec quelques honnêtes apparences. Elle répondit au ministre que ce ne seroit pas satisfaire à ses obligations que de cesser de faire son devoir, et que, tant qu'il plairoit à Sa Majesté de lui laisser sa charge, elle en feroit la fonction le mieux qu'il lui seroit possible.

« Le Roi alors se fâcha tout de bon, et lui dit qu'elle devoit craindre ce qu'il pouvoit faire contre elle, et se retenir de lui désobéir par la considération de ses propres intérêts. « J'y ai bien songé, Sire, répondit-« elle; je vois tous les malheurs que la perte de vos « bonnes grâces peut me causer; c'est de Votre Ma-« jesté que mon mari et moi tenons toute notre consi-« dération et notre fortune, lui la lieutenance des che-« vau-légers et le gouvernement du Havre, moi la « place de dame d'honneur. Votre Majesté peut nous « les ôter; mais cette privation ne peut changer la « résolution que j'ai prise de satisfaire au devoir de « ma conscience. Je vous en conjure, Sire, (ajouta-« t-elle en se jetant à ses pieds); cherchez ailleurs « dans la maison de la reine, qui est la vôtre, les objets « de vos plaisirs et de vos inclinations. » Le roi gronda et fut chagrin; mais, le lendemain, madame de Navailles étant dans la chambre de la reine-mère, il s'approcha d'elle, et lui tendit la main d'un air doux et favorable, comme s'il lui eût demandé la paix (1). » Par malheur cette bonne résolution dura peu et les tentatives du roi recommencèrent. « Dans les perplexités où se

(1) *Mémoires de madame de Motteville*, t. V.

Digitized by Google

trouvoit madame de Navailles, ne voulant pas se conduire par ses seules lumières, elle alla consulter un homme pieux et savant, qui lui dit qu'elle étoit obligée de perdre tous ses établissements plutôt que de manquer à son devoir par aucune complaisance criminelle. Je la vis dans ces circonstances, continue madame de Motteville, je fus témoin de son trouble et de son inquiétude. Ce ne fut pas sans répandre une grande abondance de larmes, et sans souffrir l'agonie où la mettoit la cruelle alternative de tout perdre ou de manquer à son devoir, qu'elle se résolut de suivre le conseil le plus dangereux pour ce monde (1). » Une fois déterminée, elle n'hésita plus, et, sans écouter aucune considération humaine, elle fit fermer par des grilles de fer toutes les issues qui pouvoient laisser au roi des entrées clandestines dans l'appartement des filles d'honneur. »

Ce ne furent là que de faibles obstacles, et, la surintendance des demoiselles d'honneur ayant été enlevée à Madame de Navailles, la passion de Louis XIV ne trouva guère de censeur. Ainsi, ce roi d'un cœur si haut, et plus coupable par cela même, commençait à donner à ses peuples l'exemple d'un scandale public, d'une inconduite qui, à force de braver le blâme, s'érigeait aux yeux du monde en situation régulière et convenue. Il avait puisé dans les traditions de son aïeul Henri IV le mépris de la chasteté et l'oubli des devoirs conjugaux. Ni les douces vertus, ni la piété modeste de la reine, ni les leçons que sa mère avait

(1) *Mémoires de madame de Motteville.*

Digitized by Google

gravées dans son cœur ne pouvaient le retenir sur la pente fatale des voluptés; et, comme le remords aurait pu troubler ses plaisirs, il prenait à tâche de se dérober au remords en faisant parade de ses faiblesses. Pouvait-on attendre de la cour qu'elle n'irait pas au-devant de la pensée du roi en saluant de ses adulations et de ses complaisances ces crimes que la religion flétrit avec une égale sévérité dans le maître et dans l'esclave?

Le nom de Mlle de La Vallière rappelle à la postérité le souvenir de fautes que sœur Louise de la Miséricorde (1) expia saintement, mais ne fit point oublier. Elle était demoiselle d'honneur de Madame, belle-sœur de Louis XIV; la passion qu'elle inspira au roi commença peu de temps après la mort de Mazarin et fut d'abord entourée de mystère; pendant deux ou trois ans mademoiselle de La Vallière devint l'objet caché de toutes les fêtes qui se donnaient à la cour, soit chez la reine, soit chez Madame. Ces divertissements, ces ballets, embellis par la pompe royale, par la richesse et l'élégance des costumes, étaient mêlés d'intermèdes pour lesquels les poëtes du temps composaient des devises, des madrigaux, des allégories, où perçaient toujours des allusions qu'une seule personne pouvait encore interpréter (2). Le fameux carrousel de 1662,

(1) C'est le nom que mademoiselle de La Vallière repentante prit en entrant aux Carmélites.

(2) « Mademoiselle de La Vallière étoit aimable, et sa beauté avoit « de grands agréments par l'éclat de la blancheur et de l'incarnat de « son teint, par le bleu de ses yeux qui avoient beaucoup de douceur, « et par la beauté de ses cheveux argentés, qui augmentoit celle de

Digitized by Google

qui eut lieu devant le château des Tuileries, dans une enceinte aujourd'hui fort élargie, fut un hommage du roi à mademoiselle de La Vallière. Deux ans

son visage. » Choisy applique à l'ensemble de sa personne ce vers :

Et la grâce, plus belle encor que la beauté.

Ajoutons ici quelques faits, d'ailleurs bien connus, et qui servent à compléter l'histoire.

Madame Henriette, belle-sœur de Louis XIV, disait « qu'elle ne concevoit pas que le roi pût choisir en lieu si bas et qu'il se ravalât dans de telles amours; » mais plus l'opposition était vive, plus le monarque redoublait d'attentions, et un jour mademoiselle de La Vallière parut avec un collier de perles et des boucles d'oreilles en diamant qu'elle avait reçus de la main même du roi. Quand la passion fut ainsi déclarée, mademoiselle de La Vallière eut bientôt son parti en cour; elle devint le point de mire de deux intrigues : l'une qui se rattachait à elle, l'autre qui s'opposait à sa faveur. La jeune fille, paraissant comprendre le rôle qu'elle allait jouer, cachait de l'ambition sous sa simplicité, un peu de ruse dans sa douceur, et l'on vit bientôt tout ce qu'elle pouvait quand elle déjoua les démarches du marquis de Vardes, qui avait dénoncé à la reine les petites infidélités de son époux. Louis XIV frappa de l'exil grands et petits; il déclara à la reine « qu'il ne vouloit pas être gêné. » Mademoiselle de La Vallière demeura donc en pleine possession de toute la faveur du roi, mais elle trouvait des moqueries et des sarcasmes tout autour d'elle, dans les antichambres de Madame, si bien que, pour échapper à ces railleries, mademoiselle de La Vallière, moins par dévotion ascétique que par le sentiment de sa fierté blessée, se retira en toute hâte au monastère de Chaillot. Là elle pouvait essayer sa puissance sur le cœur du roi : si ce prince l'abandonnait, eh bien! alors elle échappait à une position de cour qui n'était pas tenable; si au contraire l'amour du roi était aussi vif que profond, il éclaterait par des démonstrations passionnées. Tels étaient les petits calculs que faisaient les amis de mademoiselle de La Vallière en conseillant à la jeune fille la retraite au couvent de Chaillot. Les monastères étaient alors un lieu d'asile et de repos; on n'avait pas besoin d'y prendre le voile pour y trouver protection dans les dépits et les douleurs de la vie. Le roi apprit, dans une audience qu'il donnait à l'envoyé du doge de Gênes, la fuite de sa maîtresse; ses traits se décomposèrent; impatient d'attendre ses carrosses, il monta à cheval et se rendit tout seul au couvent de Chaillot; il demanda mademoiselle de

Digitized by Google

après, Louis XIV, cherchant toujours à lui plaire, la fit assister aux splendides fêtes de Versailles, dont la magnificence ne fut jamais surpassée. Cependant La Vallière, honteuse de ses faiblesses, luttait contre son propre cœur et redoutait d'en triompher. Se réfugiait-elle généreusement chez les Bénédictines de Saint-Cloud ; demandait-elle un asile aux filles de Sainte-Marie de Chaillot, le roi, sûr de sa puissance et entouré de ses soldats, faisait ouvrir ces saintes retraites et menaçait de livrer aux flammes les couvents qui lui déroberaient plus longtemps la déplorable complice de ses égarements. Il faisait plus : foulant aux pieds la vérité, comme si elle pouvait obéir à la force, il déclarait légitimes, et comme tels princes du sang, les tristes fruits de l'adultère royal. Pour La Vallière, qui n'avait que trop accepté la dégradante faveur de la cour, elle n'usait point avec orgueil et dureté de son empire sur le roi ; mais, quand madame de Sévigné put dire d'elle : « Cette petite violette qui se cachait

La Vallière et l'enleva d'autorité. La jeune fille n'embrassa pas la croix pour trouver une protection contre ses faiblesses : son amour était trop vif pour qu'elle résistât ; elle suivit donc le roi, qui la conduisit lui-même chez Madame. « Vous prendrez soin de cette personne, lui dit le roi, elle m'est plus chère que ma vie. — Vous me donnez là un bel emploi, Sire, reprit Madame ; je ferai ce que Votre Majesté m'ordonne. » Madame insista avec ironie pour faire comprendre quel emploi mademoiselle de La Vallière était destinée à occuper. Depuis ce moment la passion de Louis XIV devint impétueuse : la reine-mère voulut lui faire des remontrances ; il lui répondit sèchement, et en présence de toute la cour, « qu'on avoit bonne grâce de prêcher la vertu quand on étoit sur le retour. » La reine-infante se contenta de lui dire avec beaucoup de douceur : « En vérité, Sire, vous n'êtes guère maître de vos passions. — Si je ne le suis pas de mes passions, je le serai de ceux qui me feront pièce. » Mademoiselle de La Vallière fut créée duchesse.

Digitized by Google

sous l'herbe,... jamais il n'y en aura sur ce moule, » c'est que déjà la punition avait commencé pour la coupable, et que les dédains du roi, venant en aide à ses propres mépris, lui permettaient d'entrevoir l'abîme. Ainsi qu'on le verra plus loin, Mme de Montespan avait pris sa place dans le cœur de Louis XIV. Après avoir dévoré de longues et justes amertumes, La Vallière sentit enfin que le temps de la pénitence ne pouvait plus être ajourné. Ce fut pour la cour de Louis XIV une épreuve solennelle, et pour la rivale préférée un terrible avertissement, que le jour où, soutenue par les conseils de Bossuet et changée par la grâce de Celui qui pardonne, elle s'agenouilla publiquement aux pieds de la reine, qu'elle avait tant offensée, et reçut ensuite le voile des mains de la pieuse Marie-Thérèse. Mais n'anticipons pas ici sur des détails qu'il faudra nécessairement rappeler et qui forment la partie romanesque du règne.

Les chroniques contemporaines disent que le surintendant Fouquet, en osant chercher à séduire lui-même mademoiselle de La Vallière, hâta sa propre chute. Il est permis de douter de cette anecdote, moins vraisemblable peut-être que vraie. Quoi qu'il en soit, au début de la liaison qui s'était formée entre Louis XIV et mademoiselle de La Vallière, le roi résolut de mettre un terme à la scandaleuse impunité de Fouquet.

L'entreprise semblait hasardeuse. Les immenses trésors qu'avait prodigués Fouquet à ses créatures, les places fortes dont il était maître, faisaient appréhender une résistance armée d'où pouvait surgir l'insurrection de la Normandie et de la Bretagne. De nos

Digitized by Google

jours ces craintes paraissent avoir été excessives, mais alors on sortait des troubles de la Fronde, et on savait jusqu'à quel point il était possible à un sujet de tenir en échec la puissance du roi. En attendant, soit qu'il voulût donner à Louis XIV une idée exagérée de sa haute fortune, soit qu'il cherchât à tout mettre en œuvre pour se concilier les bonnes grâces du monarque, Fouquet offrit à ce prince, dans la splendide résidence de Vaux-le-Vicomte, une fête dont le souvenir est demeuré célèbre dans les fastes du grand siècle.

Ce jour-là, 17 août 1661, des milliers de carrosses armoriés transportèrent de Paris à Vaux-le-Vicomte l'élite de la cour et des personnages les plus illustres de la France et de l'Europe. Le roi, la reine, la reine-mère, Madame et Monsieur, frère du roi, assistaient à la fête; plus de six mille invités se pressaient autour d'eux, et nul ne pouvait rassasier ses regards des merveilles qui s'étalaient innombrables, enfantées par l'orgueil d'un seul homme. A aucune époque, en France, on n'avait poussé si loin la passion pour les constructions monumentales, et Fouquet la possédait à ce point qu'à vrai dire Louis XIV n'a été que son continuateur. Trois villages avaient été démolis et rasés pour arrondir le domaine de Vaux et le rendre digne des peintures de Lebrun, des jardins de Le Nôtre. Neuf millions de livres, ainsi qu'on l'a vu plus haut, n'avaient pas suffi à cette œuvre, dont la splendeur éclipsait Fontainebleau, Saint-Cloud, le Palais-Royal et le Luxembourg. Mademoiselle Scudéri raconte qu'on découvrait du perron une si vaste étendue de par-

Digitized by Google

terres, de terrasses, de fontaines jaillissantes, que l'œil du spectateur était ébloui; elle ajoute que « les innombrables figures des bassins jetoient de l'eau de toutes parts et faisoient un très-bel objet, sans compter que toute cette immense étendue d'eau étoit couverte de petites barques peintes et dorées par où l'on entroit dans le grand canal. » A chaque pas le roi découvrait sur les panneaux, aux plafonds, un écusson au milieu duquel étaient peintes les armes de Fouquet, représentant un écureuil à la poursuite d'une couleuvre, avec cette audacieuse devise : *Quo non ascendet* (1)? Louis XIV, considérant à quel indigne usage passait l'argent du peuple, eut alors la pensée de faire arrêter Fouquet, mais Anne d'Autriche donna à son fils le sage conseil de s'abstenir d'une sévérité qu'on eût pu qualifier de trahison. Sa vengeance, pour être différée, n'en fut que plus implacable. En attendant la fête s'acheva sans troubles. Fouquet offrit à ses invités le divertissement d'une loterie dont les lots se composaient de bijoux, de riches costumes, d'armes de prix, de chevaux de selle; il y en avait pour cinq cent mille livres et chacun eut sa part, à peu d'exceptions près. Les eaux jouèrent ensuite, et ce fut, par un beau soleil, un spectacle dont peu de personne avaient pu se faire l'idée. Quant au festin, la dépense s'éleva à cent vingt mille livres; le dîner fini, la comédie eut son tour, et on représenta pour la première fois *les Fâcheux*, l'un des chefs-d'œuvre de Molière. A un moment donné, une actrice, la Béjart, costumée en Naïade,

(1) *Jusqu'où ne s'élèvera-t-il pas?* L'écureuil était dans les armes de Fouquet, la couleuvre dans les armes de Colbert.

Digitized by Google

parut au bord du théâtre et récita, à la louange de Leurs Majesté, des vers qu'avait composés Pélisson, conseiller en la cour des aides, secrétaire et ami du surintendant. On y vantait la *justice* et la *sévérité* du roi. Ces louanges n'avaient que trop d'à propos à une heure où Louis XIV méditait de faire un exemple. Pour le moment Fouquet se fit illusion; il crut au progrès illimité de sa puissance, et sa ruine était prochaine.

Pour assurer le coup qu'on allait frapper, le roi donna ordre à la cour de le suivre à Nantes, dans les premiers jours de septembre; la session des états de Bretagne et la nécessité de maintenir cette province dans le devoir servirent de prétexte à ce voyage. En même temps on fit passer, mais en secret, des troupes en Bretagne, et l'on combina d'avance avec un soin minutieux toutes les mesures de sûreté et de répression auxquelles on pourrait avoir recours si les amis de Fouquet organisaient une résistance armée. Cependant de nombreux avis officieux parvinrent alors au surintendant, qui l'engageaient à mettre sa personne à l'abri de toute atteinte. Il fut un moment inquiet et ébranlé, puis il se détermina à partir, quoique malade de la fièvre. Le 3 septembre il arriva à Nantes; le 5, à six heures du matin, comme il se rendait au château pour assister au conseil présidé par le roi, il vit dans les rues un assez grand nombre de mousquetaires; il s'imagina qu'ils étaient chargés de suivre Louis XIV à la chasse; puis, au lieu de rétrograder et de fuir, ce qui était encore possible, il alla siéger avec ses collègues. Le roi lui fit bon accueil. Après le conseil Fouquet sortit du château, mais alors il fut arrêté par

Digitized by Google

le comte d'Artagnan, capitaine des mousquetaires, et fut sans retard conduit, sous escorte, au château d'Angers.

Louis XIV écrivit immédiatement à la reine-mère pour lui donner avis de l'arrestation du surintendant; il lui manda que celui-ci avait restitué à l'État une somme de trente mille écus, et que ces fonds seraient consacrés au service de la marine. La mère de Fouquet (Marie de Maupeou), femme d'un grand mérite, apprenant la mise en jugement de ce ministre, s'écria en tombant à genoux : « Mon Dieu! c'est aujourd'hui que j'espère le salut de mon fils. »

Quant au surintendant, désormais placé sous la main de la justice, partout où le bruit de son arrestation l'avait devancé, la multitude se porta sur son passage et le chargea d'imprécations. A Angers l'exaspération du peuple fut si vive que d'Artagnan eut beaucoup de peine à protéger le prisonnier et à le mettre en lieu sûr. A peine le surintendant avait-il été mis sous la main de la justice qu'on lança des ordres d'arrestation contre ses principaux affidés et que des perquisitions domiciliaires furent opérées. Les parents et les amis de Fouquet n'en eurent pas moins le temps de se concerter, et peut-être avisèrent-ils à détruire les papiers les plus compromettants. Quoi qu'il en soit, les scellés ayant été mis dans les différentes maisons de ville et de plaisance qui appartenaient au surintendant, on fit l'inventaire des documents, des Mémoires, des lettres, de tout ce qui pouvait se rattacher, de près ou de loin, aux manœuvres de Fouquet. Dans la petite ville de Saint-Mandé on trouva la cassette mystérieuse

Digitized by Google

où le surintendant, *qui jamais ne trouva de cruelles*, renfermait ses papiers les plus secrets; les noms les plus illustres, les plus respectés, furent compromis par cette découverte; on y vit la preuve des profusions inouïes et des mœurs corrompues de Fouquet. Ce fut pour la cour une cause d'effroi, car toutes les familles craignirent d'être désignées sur les registres secrets du surintendante. A Paris, derrière une glace de son cabinet, on trouva un projet minuté depuis quatre ans, et plus récemment annoté ou complété; Fouquet s'était plu à y indiquer très-minutieusement ce que ses amis devraient faire pour sa délivrance dans le cas où le gouvernement oserait le faire arrêter. Il n'y avait peut-être dans cet écrit rien d'applicable aux circonstances nouvelles, mais il n'en était pas moins un plan de révolte, et on en fit l'un des principaux éléments de l'accusation criminelle dirigée contre Fouquet, par ordre du roi.

Malgré la terreur profonde qui s'était répandue dans le vaste entourage de Fouquet, en dépit des lettres de cachet, des ordres d'exil, des mesures d'internement qui frappaient tous les membres de sa famille, le surintendant conserva des amis et demeura jusqu'au bout consolé par de touchantes et de courageuses sympathies. Les débris de la Fronde n'étaient pas à ce point détruits ou dispersés qu'on ne parvînt à faire de la querelle de Fouquet une question d'honneur pour les anciens mécontents, et beaucoup ne craignirent pas d'irriter Colbert, comme aussi de déplaire au roi, en restant fidèles à Fouquet, coupable sans doute, mais humilié et malheureux. Quels que fussent ses torts, l'opinion publi-

Digitized by Google

que, encore susceptible de subir les impressions frondeuses, se montra indulgente pour le surintendant. Des gens de cœur et d'intelligence, et parmi eux Pélisson, dont la fidélité fut si touchante, le savant Lefèvre, père de madame Dacier, mademoiselle Scudéri, Hainault, Jean Lozot, le médecin Piquet, madame de Sévigné et La Fontaine (1) s'honorèrent en gardant à leur bienfaiteur malheureux un dévouement qui les signala à la haine ou aux soupçons de Louis XIV.

C'est un curieux spectacle pour l'histoire que le procès du surintendant; il ne s'agit pas d'une intrigue de cour, d'une manœuvre au moyen de laquelle Colbert fait disgracier Fouquet et le remplace: réduit à ces proportions l'incident doit paraître dénué de grandeur. Au fond, l'intérêt est plus saisissant, la question plus vaste. C'est le parti de la Fronde qui cherche à se passer en revue, et qui, tout en reconnaissant sa propre impuissance, laisse éclater ses sympathies et ses

(1) Citons ces passages de l'épitre de La Fontaine aux nymphes de Vaux.

Nymphes, qui lui devez vos plus charmants appas,
Si, le long de vos bords, Louis porte ses pas,
Tâchez de l'adoucir, fléchissez son courage.
Il aime ses sujets, il est juste, il est sage;
Du titre de clément rendez-le ambitieux :
C'est par là que les rois sont semblables aux dieux.
Du magnanime Henri qu'il contemple la vie :
Dès qu'il put se venger, il en perdit l'envie.
Inspirez à Louis cette même douceur :
La plus belle victoire est de vaincre son cœur.
Oronte est à présent un objet de clémence;
S'il a cru les conseils d'une aveugle puissance,
Il est assez puni par son sort rigoureux,
Et c'est être innocent que d'être malheureux.

Les apologies de Pélisson, écrites avec un remarquable talent, contribuèrent beaucoup à concilier à Fouquet la commisération publique.

Digitized by Google

regrets; c'est un surintendant infidèle comme administrateur des deniers publics, dangereux comme vassal. Au premier titre, il ne fait, il est vrai, que marcher dans les voies de Mazarin, et il peut s'abriter sous les exemples du cardinal-ministre, mort honoré, puissant et impuni, après avoir dilapidé les finances du royaume et amassé deux cents millions par des moyens évidemment coupables. Fouquet, lui, n'a tout au plus détourné que quarante millions, et il s'étonne de la clameur qui s'élève contre lui, et il invoque la nécessité ou la coutume, et il se croit absous par la faute même de Mazarin comme vassal rebelle, comme sujet dangereux pour la sécurité de son maître; il dresse de sa main, et pour sa propre cause, un plan de guerre civile, et ce document existe encore, attestant ce que pouvait être la résistance d'un grand ou d'un favori déchu (1), en plein dix-septième siècle.

(1) Voici en quels termes Colbert s'exprime dans son Mémorial sur l'arrestation de Fouquet : — « Vous résolûtes cependant de faire rendre « gorge aux partisans qui, abusant de votre minorité, avoient fait leurs « affaires aux dépens des vôtres. Vous fîtes même dessein de commen- « cer par leur maître, qui vous paroissoit le plus coupable; je veux par- « ler du surintendant des finances, dont je vous avois fait voir les abus, « et qui en étoit si bien persuadé lui-même qu'il songeoit, pour éviter « la punition qu'il méritoit, à s'en mettre à couvert par un plus grand « crime. Pour cet effet il avoit acheté Belle-Isle de la maison de Retz, « où il méditoit de faire tête à Votre Majesté, faisant son compte qu'il « mettroit dans son parti plusieurs gouverneurs de provinces et de places « frontières à qui il payoit pension tout exprès. Il en avoit même dressé « le projet, qu'on trouva parmi ses papiers quand il fut arrêté; de sorte « que, si on lui eût fait justice, on l'eût envoyé sur un échafaud. »

On ne peut disconvenir que Colbert ne montre une rigueur excessive dans ce jugement qu'il porte sur Fouquet, que son langage ne soit acerbe,

Digitized by Google

« Il faudroit, dit Fouquet dans la prévision de sa disgrâce, voir sous main tous ceux que l'alliance, l'amitié et la reconnoissance obligent d'être dans nos intérêts, pour s'en assurer, et les engager de plus en plus à savoir d'eux jusqu'où ils voudroient aller. »

Il ajoute : « Quand on auroit bien pris ses mesures, qu'il se fust passé environ ce temps de trois mois à obtenir de petits soulagements dans ma prison, le premier pas seroit de faire que M. le comte de Charrost allast à Calais, qu'il mist sa garnison en bon estat, qu'il fist réparer sa place et s'y tinst sans en partir pour quoy que ce fust. Si le marquis de Charrost n'estoit point en quartier de sa charge de capitaine des gardes, il se retireroit aussi à Calais avec mousieur son père, et y mèneroit ma fille, laquelle il faudroit que Mme du Plessis-Bellière fist souvenir en cette occasion de toutes les obligations qu'elle m'a, de l'honneur qu'elle peut acquérir en tenant par ses caresses, par ses prières et par sa conduite, monsieur son beau-père et son mari dans mes intérests, sans qu'il entrast en aucun tempérament là-dessus.

« Si M. de Bar, qui est homme de grand mérite, qui a beaucoup d'honneur et de fidélité, qui a eu autrefois la même protection de nous, et qui m'a donné des paroles formelles de son amitié, vouloit aussi se tenir dans la citadelle d'Amiens, et y mettre un peu de monde extraordinaire et de munitions, sans rien faire néanmoins que de confirmer M. le comte de Charrost, de s'asseurer encore de ses amis et du cré-

et qu'il n'admette, presque sans examen, toutes les imputations dirigées contre le surintendant.

Digitized by Google

dit qu'il (1) a au Havre, et sur M. de Montdejeu, gouverneur d'Arras.

« Je ne doubte point que Mme du Plessis-Bellière n'obtinst de M. de Bar toutce que dessus, au moins pour l'extérieur, et à plus forte raison de M. le marquis de Créqui, que je souhaiterois de faire le mesme personnage et se tenir dans sa place. Je suis assuré que M. de Feuquières feroit de mesme au moindre mot qu'on lui en diroit.

« M. le marquis de Créqui pourroit faire souvenir M. Fabert des paroles formelles qu'il m'a données et à luy, par escrit (2), d'estre dans mes intérests; et la marque qu'il faudroit lui en demander, s'il persistoit en cette volonté, seroit que luy et M. de Fabert escrivissent à Son Éminence en ma faveur fort pressamment, pour obtenir ma liberté, qu'il promist d'estre ma caution de rien entreprendre, et, s'il ne pouvoit rien obtenir, qu'il insinuast que tous les gouverneurs cy-dessus nommez donneroient aussi leur parole pour moi. Et, en cas que M. Fabert ne voulust pas pousser l'affaire et s'engager si avant, M. le marquis de Créqui pourroit agir et faire des efforts en son nom, et de tous lesdits gouverneurs, par lettres et se tenans dans leurs places.

« Peut-estre M. d'Estrades ne refuseroit pas aussi une première tentative.

« Je n'ay point dit cy-dessus la première chose de toutes par où il faudroit commencer, mais fort secret-

(1) *M'a dit avoir sur M. de Bellebrune, gouverneur de Hesdin.* Mots effacés et remplacés par ceux qui suivent.

(2) *Par écrit.* Toujours le même système pour s'assurer des gens.

Digitized by Google

tement, qui seroit d'envoyer, au moment de nostre détention, les gentilshommes de nos amis, et qui sont asseurez, dans Belle-Isle. M. de Brancas, auquel je me confie entièrement, auroit la conduite de tout avec Mme du Plessis.

« M. le chevalier de Meaupeou pourroit donner des sergents asseurez et y faire filer quelques soldats (1).

« Et, comme il y a grande apparence que le premier effort seroit contre Belle-Isle et Concarnau, que l'on tascheroit de surprendre, et que M. le maréchal de La Meilleraye, quoy qu'il m'ait donné parole d'estre dans mes intérests envers et contre tous, en présence de M. de Brancas et de Mme du Plessis, n'en useroit peut-estre pas trop bien, il faudroit avertir Deslandes de prendre des hommes le plus qu'il pourroit, sans faire néantmoins rien de mal à propos;

« Que Devaux y mist des cavaliers; en un mot, que la place fust munie de tout.

« Il faudroit, pour cet effet, envoyer un homme en diligence à Concarnau trouver Deslandes, dont je connois le cœur, l'expérience et la fidélité, pour lui donner advis de mon emprisonnement, et ordre de ne rien faire d'esclat en sa province, ne point parler et se tenir en repos, crainte que d'en user autrement ne donnast occasion de nous pousser; mais il pourroit, sans dire mot, fortifier sa place d'hommes, de munitions de toutes sortes, retirer les vaisseaux qu'il auroit à la mer, et tenir toutes les affaires en bon estat, achepter des chevaux et autres choses pour s'en servir quand il en seroit temps.

(1) *Tant de sa compagnie que de celles de ses amis.* Mots effacés.

Digitized by Google

« Il faudroit aussi dépescher un courrier à Mme la marquise d'Asserac, et la prier de donner les ordres à l'Isle-Dieu qu'elle jugeroit à propos, pour exécuter ce qu'elle manderoit de Paris, où elle viendroit conférer avec Mme du Plessis.

« Ce qu'elle pourroit faire seroit de faire venir quelques vaisseaux à l'Isle-Dieu pour porter des hommes et des munitions où il seroit besoin, faire accommoder Saint-Michel-Tombelaine, et faire les choses qui lui seroient dites et qu'elle pourroit mieux exécuter que d'autres, parce qu'elle a du cœur, de l'affection, du pouvoir, et que l'on doit entièrement s'y fier. Il faudroit qu'elle observast une grande modération dans ses paroles.

« Il seroit important que celui qui commande dans Saint-Michel-Tombelaine soit adverty de s'y tenir, y mettre le nombre d'hommes d'armes, de munitions et vivres nécessaires, ledit lieu de Tombelaine pouvant estre de grande utilité, comme il sera dit cy-après.

Si Mme du Plessis se trouvoit obligée de sortir de Paris, il faudroit qu'elle allast s'enfermer quelque temps dans la citadelle d'Amiens ou de Verdun, pour y conférer et donner les ordres aux gens dont on se voudroit servir.

« Prendre garde surtout à ne point escrire aucune chose importante par la poste, mais envoyer partout des hommes exprès, soit cavaliers, ou gens de pied, ou religieux.

« Une chose est d'advertir mes amis, qui commandent à Belle-Isle, Concarnau et Tombelaine, que les

Digitized by Google

ordres de Mme du Plessis doivent estre exécutés comme les miens.

« Il est bon que mes amis soient advertis que M. le commandant de Neuf-Chaise me doibt le rétablissement de sa fortune ; que sa charge de vice-amiral a esté payée des deniers que je lui ai donnés par la main de Mme du Plessis, et que jamais un homme n'a donné des parolles plus formelles que lui d'estre dans mes intérests en tout temps, sans distinction et sans réserve, envers et contre tous ;

« Qu'il est important que quelqu'un d'entre eux lui parle et voye la situation de son esprit, non pas qu'il fust à propos qu'il se déclarast pour moy, car de ce moment il seroit tout à fait incapable de me servir ; mais, comme les principaux établissements sur lesquels je me fonde sont maritimes, comme Belle-Isle, Concarneau, Le Havre et Calais, il est bien asseuré que, le commandement des vaisseaux tombant en ses mains, il pourroit nous servir bien utilement en ne faisant rien, et, lorsqu'il seroit en mer, trouvant des difficultés qui ne manquent jamais quand on veut.

« Il faudroit que M. de Guinant, lequel (1) a beaucoup de connoissance de la mer et auquel je me fie, contribuast à munir toutes nos places des choses nécessaires, et des hommes qui seroient levez par les ordres de Gourville ou des gens cy-dessus nommez. C'est pourquoi il seroit important qu'il fust adverti

(1) Il y avait primitivement : « *Lequel à mon advis se trouvera lors à la teste des vaisseaux, au convoy de Bordeaux, qui sont à moi, acheptez de mes deniers, sous son nom.* »

Digitized by Google

en diligence de se mettre en bon estat et de se rendre à Belle-Isle (1).

« Comme l'argent seroit nécessaire pour toutes ces dépenses, je laisseray ordre au commandant de Belle-Isle d'en donner autant qu'il en aura, sur les ordres de Mme du Plessis, de M. de Brancas, de M. d'Agde ou de M. de Gourville; mais il le faut mesnager, et que mes amis en empruntent partout pour n'en pas manquer...

« M. d'Agde, par sous-main, conduira de grandes négociations dans le parlement sur d'autres sujets que le mien, et mesme par mes amis asseurez dans les autres parlements, où il ne manque jamais de matière, à l'occasion des levées, de donner des arrests et troubler les receptes, ce qui fait qu'on n'est pas si hardy dans ces temps-là à pousser une violence, et on ne veut pas avoir tant d'affaires à la fois.

« Le clergé peut encore, par son moyen et M. de Narbonne, fournir des occasions d'affaires en si grand nombre que l'on voudra, en demandant des estats généraux avec la noblesse, ou des conciles nationaux qu'ils pourroient convoquer d'eux-mesmes en lieux éloignez des troupes, et y proposer mille matières délicates.

« M. de La Salle, qui doibt avoir cognoissance de tous les secours qu'on peut tirer par nos correspondances des autres royaumes et Estats, y peut aussi estre employé et donner des assistances à nos places.

(1) Il y avait à la suite ces mots : « *ou au Havre, mais ce dernier seroit le meilleur.* » Effacés.

Digitized by Google

Voilà l'estat où il faut mettre les choses, sans faire d'autres pas, si on se contentoit de me tenir prisonnier; mais, si on passoit outre et que l'on voulust faire mon procez, il faudroit faire d'autres pas. »

Ce plan de révolte, ce projet de résistance armée, Fouquet le repoussait comme une simple rêverie jetée sur le papier. « Avoit-il jamais été mis à exécution? Depuis quand une pensée, une confidence de l'âme pouvoient-elles créer un crime tant qu'il n'y avoit pas commencement d'exécution? De quoi d'ailleurs s'agissoit-il dans cet écrit? du cas où Mazarin, avant sa mort, eût voulu prendre une mesure arbitraire contre moi. Il n'y avoit aucun dessein contre la majesté royale; loin de là, il ne s'agissoit que de la seconder. » Fouquet concluait en déclinant la juridiction spéciale des commissaires; comme surintendant, premier ministre chargé de la garde du trésor, il ne pouvait être jugé que par le parlement. D'ailleurs sa qualité de procureur général ne permettait pas d'autre juridiction que celle de ses pairs. « Mais, disait Fouquet, ce que je ne puis dissimuler, c'est l'horreur des outrages que mes ennemis ont vomis contre mon honneur au moment que j'ai été arrêté, ayant méchamment, et par un complot qui ne peut avoir été concerté qu'avec les démons les plus enragés, supposé des lettres scandaleuses que les plus perdues de toutes les femmes publiques ne voudroient pas avoir écrites ni pensées, et d'avoir eu l'effronterie de les publier sous des noms de personnes de qualité, qu'on a voulu diffamer par là, et me rendre odieux au roi et au public, encore que le tout fût calomnieusement forgé

Digitized by Google

dans la boutique de ces abominables forgerons (1). »

La défense de Fouquet fut à la fois véhémente et habile. Il est des hommes qui ne savent pas supporter l'épreuve d'une félicité trop constante, que le bonheur corrompt et énerve, et qui se redressent dans le malheur : Fouquet nous semble avoir été de ce nombre.

L'acte d'accusation formulé contre lui, et qui lui fut notifié dix-huit mois après son arrestation, se réduisait à deux chefs principaux : crime d'État et malversation dans l'administration des finances. Au premier chef Fouquet était accusé :

1° D'avoir écrit un projet de ce qui serait à faire par ses parents et amis dans le cas où on aurait voulu l'opprimer (2);

2° D'avoir fortifié Belle-Isle et mis des canons dedans;

3° D'avoir eu le gouvernement de Concarneau;

4° D'avoir pris des écrits de diverses personnes portant engagement de se dévouer d'une manière absolue à ses intérêts.

Les griefs relatifs à la malversation dans les finances étaient beaucoup plus nombreux. On accusait Fouquet :

1° D'avoir fait faire des prêts supposés et sans nécessité, afin d'avoir un titre pour prendre des intérêts;

2° D'avoir fait des avances au roi de ses deniers, ce

(1) Défense de Fouquet, sous le nom de Latteignant. Paris, ann. 1661.

(2) « Inventaire des pièces baillées à la chambre de justice par N. Fouquet, t. VIII, p. 291, ann. 1661.

Digitized by Google

qui était contre les règles, étant lui-même ordonnateur;

3° D'avoir confondu les deniers du roi avec les siens et de les avoir employés à ses affaires domestiques;

4° De s'être intéressé dans les fermes et traités, sous des noms supposés, et d'avoir acquis à vil prix des droits et biens sur le roi;

5° D'avoir pris des pensions et gratifications des fermiers et traitants, pour leur faire avoir leurs fermes et traités à meilleur marché;

6° D'avoir fait revivre de vieux billets surannés, achetés au denier 30, et de les avoir, pour cet effet, employés dans des ordonnances de comptant pour en tirer profit;

7° D'avoir réformé de mauvais billets sur de bons fonds, et par ce moyen acquis de grandes sommes, au préjudice de l'État.

8° Enfin on alléguait contre lui que son administration avait été ruineuse, qu'il avait fait des traités désavantageux au roi et en avait consommé les fonds dans de mauvaises dépenses (1).

(1) En dix mois Vatel avait reçu, en sa qualité de maître d'hôtel, 336,212 livres; en 1660, la dépense pour les domestiques seulement s'élève à 371,407 livres; de 1653 à 1656, il est dépensé à Saint-Mandé, pour divers ouvrages, 327,607 livres; argent donné à madame Duplessis-Bellière, 204,498 livres; à la même, 31,260 livres; sommes payées à des dames, 32,506 livres; au sieur de Graves, pour *affaires secrètes et particulières*, 152,800 livres; à Jarnay, pour *idem*, 66,300 livres; à Gargot, pour *idem*, 13,500 livres, etc., etc. (*Extrait du réquisitoire de M. Talon.*) Il faut ajouter que Bruant des Carrières, le principal commis de Fouquet, avait eu le temps de brûler tous ses registres.

Digitized by Google

Aux termes des lois et des ordonnances, la plupart de ces chefs d'accusation étaient susceptibles d'entraîner contre l'accusé la peine capitale, et, à d'autres époques, il n'en avait pas tant fallu pour conduire un homme au dernier supplice.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, après son arrestation Fouquet avait été dirigé sur le château d'Angers, sous l'escorte de cent mousquetaires commandés par d'Artagnan. Dès ce moment l'animosité de ses accusateurs s'était trahie par une série non interrompue de mesures et de fautes qui éternisèrent le procès et aboutirent à un résultat tout différent de celui qu'ils avaient espéré. Les inventaires furent faits de la manière la plus irrégulière par les créatures de Colbert, qui évidemment aspirait à la survivance du surintendant et lui avait porté dans l'ombre les plus terribles coups. Lui-même s'arrangea de manière à assister, bien qu'il n'en eût pas le droit et que les convenances le lui interdissent, au dépouillement des papiers de Saint-Mandé, et ce fut plus tard une opinion généralement accréditée qu'il avait soustrait ou fait soustraire des lettres qui auraient gravement compromis le cardinal, tout en atténuant les torts de Fouquet (1). Conformément à l'ancien projet de Colbert, on avait organisé une chambre de justice instituée spécialement pour la recherche des malversations imputées aux financiers ; c'est devant

(1) Colbert, qui aspirait au poste élevé de surintendant, montra quelque impatience de connaître par anticipation l'issue de ce procès, et l'on raconte qu'un jour qu'il cherchait à sonder le jugement de M. de Lamoignon, celui-ci lui dit avec toute la dignité d'une belle conscience : *Un juge ne donne son avis qu'une fois, et sur les fleurs de lis.*

Digitized by Google

elle que Fouquet eut à répondre, malgré ses énergiques protestations, fondées sur les termes mêmes de sa commission, d'après lesquels il n'était justiciable que du roi, et tout au moins sur sa qualité de *vétéran*, qui, d'après les anciens usages et les précédents, lui conférait le droit de ne pouvoir être jugé que par le Parlement. Au lieu de cela, on lui donna un tribunal spécial, exceptionnel, choisi dans la magistrature des différents ressorts. Enfin le chancelier Séguier, président de la chambre de justice, Talon, avocat général, fils de celui qui avait joué un rôle sous la Fronde, Foucault, greffier, et, en cette qualité, maître de toutes les pièces du procès, le conseiller Pussort, étaient formellement récusés par Fouquet, les deux premiers comme ses ennemis personnels, le troisième comme un des serviteurs les plus dévoués de Colbert, le dernier comme oncle même de Colbert. On savait de plus que, derrière le président, le procureur du roi et le greffier, il y avait un autre agent de Colbert, nommé Berrier, qui dirigeait le procès avec une passion extraordinaire et tellement manifeste qu'il en résulta bientôt une réaction marquée en faveur de Fouquet, non-seulement dans le public, mais près de la chambre de justice elle-même (1).

Durant l'instruction, presque interminable, qui fut poursuivie contre l'accusé, Fouquet ne se lassa point de rédiger ou de faire imprimer des Mémoires destinés à établir son innocence. Il était impossible d'atteindre ce résultat : d'une part, les juges étaient pour

(1) M. Pierre Clément, *Surintendants, Contrôleurs généraux, etc*

Digitized by Google

ainsi dire convaincus d'avance de l'existence du crime ; de l'autre les faits accumulés de dilapidation ou de péculat ne pouvaient être détruits par des arguments oratoires. Cependant Fouquet ne se découragea nullement et conserva l'attitude d'une victime politique luttant contre des ennemis redoutables et invoquant jusqu'au bout le droit et la vérité. Et d'abord il mettait en cause la mémoire de Mazarin, dont il n'avait fait, disait-il, que suivre les ordres. Il suppliait « ceux qui pourroient lire ses Mémoires d'être persuadés, en prenant Dieu à témoin, qu'une de ses plus grandes douleurs étoit de ne pouvoir se défendre sans parler du cardinal. » Insistant une fois encore sur le peu de cas qu'il fallait faire du plan de révolte qu'on lui attribuait, il persistait à établir qu'un tel écrit, dût-on le prendre au sérieux, n'était qu'un projet de résistance destiné à repousser l'oppression illégitime exercée par un ministre, et jamais l'exécution d'un ordre émané du roi lui-même. Quant à l'armement de Belle-Ile, il invoquait un brevet du roi, ainsi conçu : « Sa Majesté, désirant que cette place (Belle-Ile) soit entre les mains d'une personne dont la fidélité lui soit connue, lui permet (au surintendant) d'en traiter à tel prix qu'il voudra, d'en jouir comme le faisoient les précédents seigneurs, d'y faire travailler aux fortifications et autres ouvrages, d'y mettre du canon et des munitions de toutes sortes, et telle garnison et officiers qu'il jugera à propos. » Quant aux griefs purement financiers, il les discutait l'un après l'autre, ne s'avouant jamais répréhensible, et opposant à toutes les preuves décisives une justification au moins spécieuse.

Digitized by Google

Des années entières se passaient; et cette grave affaire était toujours pendante devant la justice. Louis XIV, impatienté de ces retards, stimula lui-même les juges, s'étonnant de la lenteur des procédures. Un jour, à Fontainebleau, où la chambre avait dû se transporter, MM. d'Ormesson et de Sainte-Hélène, les deux rapporteurs, furent mandés au château. Ils trouvèrent le roi dans son cabinet, avec Colbert et de Lionne. Le roi leur dit alors qu'il fallait que le procès eût une fin, qu'il y alloit de sa réputation, surtout dans les pays étrangers, où l'on ne voudrait pas croire à sa puissance s'il ne pouvait venir à bout de ce qu'il considérait comme une affaire de rien « contre un misérable. » Cependant il demandait la justice, ne voulant pas, comme il s'agissait de la vie d'un homme, dire une parole de trop, et souhaitant avant tout de voir la fin de l'affaire, de quelque manière que ce fût (1). Sur ces entrefaites, tout en s'occupant du procès de Fouquet, la chambre de justice jugeait aussi d'autres affaires, et se montrait parfois d'une sévérité peu rassurante pour la famille de l'accusé. Déjà deux sergents des tailles d'Orléans avaient été condamnés à être pendus et exécutés; d'autres avaient été envoyés aux galères. De Gourville, l'ami intime, le confident de Fouquet, avait été condamné à mort pour « crime d'abus, malversations et vols par lui commis ès finances du roi, sans compter les violentes présomptions de crime de lèse-majesté pour sa participation à cet écrit fameux qui contient un projet de moyens

(1) *Journal d'Ormesson.*

Digitized by Google

pour rallumer la sédition dans le royaume. » Tels furent les termes de l'arrêt. Mais Gourville était déjà à l'étranger. Un financier de moindre importance, nommé Dumont, ne fut pas aussi heureux. Condamné à mort pour crime de péculat, par douze voix contre huit, il fut pendu, le 15 juin 1664, devant la porte même de la Bastille, où Fouquet était lors renfermé (1).

On a vu que la chambre de justice avait siégé à Fontainebleau pendant le séjour qu'y fit la cour. La comparution de Fouquet pouvant être nécessaire d'un moment à l'autre, il avait été, avec une foule d'autres prisonniers pour faits de finances, transféré à Moret, à la suite de la chambre. Le retour du surintendant à la Bastille fut marqué par une scène des plus attendrissantes. La femme et les enfants de Fouquet attendaient la voiture sur le pont de Charenton, où elle devait passer. Arrivé sur le pont, d'Artagnan, qui fut toujours plein d'humanité pour son prisonnier, malgré la rigueur des précautions qu'il lui était commandé de prendre, permit à la voiture de marcher au pas, et Fouquet put embrasser sa femme et ses enfants, qu'il n'avait pas vus depuis trois ans. Entrevue cruelle et déchirante malgré ses douceurs ; car, peu de temps auparavant, le roi avait vu, sans s'arrêter, la femme et la fille de Fouquet agenouillées sur son passage, et les récents arrêts de la chambre de justice n'étaient que trop faits pour jeter l'épouvante dans tous les cœurs (2).

Enfin M. de Chamillart fit connaître ses conclusions, par lesquelles il requérait que Fouquet, « atteint et con-

(1) *Journal d'Ormesson.*

(2) M. Pierre Clément, *Contrôleurs, Surintendants et Ministres*, etc.

Digitized by Google

vaincu du crime de péculat et autres cas mentionnés au procez, fust condamné à estre pendu et estranglé, tant que mort s'en suive. »

Trente-huit mois s'étaient écoulés depuis l'arrestation de Fouquet, et ce long drame judiciaire touchait à son terme. Le 14 novembre 1664 il comparut devant la chambre de justice. Il était vêtu d'un habit court, noir, de drap uni, avec un petit collet et un manteau. Il salua la compagnie, et personne ne lui rendit le salut. Invité à s'asseoir, il se plaça sur la sellette, mais il refusa de prêter serment, ne voulant pas déroger à son privilége. La chambre de justice délibéra sur l'incident et décida que, s'il ne voulait pas se soumettre à la formalité du serment, on le jugerait *comme s'il étoit muet*, sauf à faire mention de ses protestations. Alors il se détermina à lever la main, puis à répondre. Les juges se montraient durs et sévères. Lorsqu'on eut donné lecture un fois encore du plan de résistance armée trouvé parmi ses papiers : « Comment, lui dit le chancelier, accordez-vous le zèle et l'affection pour l'État, dont vous avez parlé si souvent, avec le dessein que vous aviez projeté de le troubler et bouleverser de fond en comble, pour l'unique but de conserver votre charge ? Vous ne pouvez pas dire que ce ne soit là un crime d'État ? — Non, répondit Fouquet ; on ne sauroit être accusé d'un crime d'État pour avoir eu une folle pensée qui n'est pas sortie du cabinet, qui n'a reçu aucun commencement d'exécution, qu'on a si bien oubliée depuis plus de deux ans que l'on en croyoit toute trace disparue. » « Un crime d'État, poursuivit-il, c'est quand on est dans une

Digitized by Google

charge principale, qu'on a le secret du prince et que tout d'un coup on se met du côté de ses ennemis, qu'on fait ouvrir les portes d'une ville dont on est gouverneur à l'armée des ennemis, et qu'on les ferme à son véritable maître, qu'on porte dans le parti tous les secrets de l'État. » Il y avait là une récrimination dirigée contre le chancelier lui-même et contre les hauts personnages qui s'étaient rangés du parti des mécontents, aux mauvais jours de la Fronde. Le président cessa d'insister.

Le 4 décembre les interrogatoires furent clos; le conseiller-rapporteur d'Ormesson prit la parole; son résumé remplit à lui seul sept audiences. Ce magistrat avait eu à passer en revue quatre-vingt-seize chefs d'accusation. Il reconnut vrais la plupart des griefs concernant le péculat, « trouvant inconcevable, dit-il, que le surintendant eût pu voler en quatre mois plus de quatre millions. A l'égard des dépenses faites par l'accusé, elles étoient, ajoutait-il, au delà de toute raison. Il est vrai qu'on l'avoit vu garder assez de mesure dans l'adversité, mais il n'en avoit gardé aucune dans sa prospérité. L'on vouloit prétendre que la dissipation n'étoit pas un crime, mais quant à lui il n'étoit pas de cet avis, les fortunes subites lui paroissant suspectes. Pour ce qui étoit du crime d'État, le projet en étoit fort méchant, absolument inexcusable, et on ne sauroit trouver une bonne raison pour le défendre. Ce projet étoit l'effet d'une ambition déréglée, d'un esprit blessé de la maladie du temps de se rendre considérable; c'étoit l'œuvre d'un homme enivré de sa fortune, dont les pensées étoient vagues et se portoient partout; pour

Digitized by Google

en finir, c'étoit une méchante pensée, indigne d'un homme d'honneur (1). » En terminant ce long exposé des charges et des preuves judiciaires, le rapporteur concluait en ces termes :

« Par toutes ces considérations, il y a lieu de déclarer l'accusé duement atteint et convaincu d'abus et malversations par lui commises au faict des finances; pour réparation de quoy, ensemble pour les autres cas résultant du procès, d'ordonner qu'il sera banny à perpétuité hors du royaume, enjoint à lui de garder son ban à peine de la vie, ses biens confisqués. »

Quand M. d'Ormesson eut parlé, l'un de ses collègues, M. de Sainte-Hélène, prit à son tour la parole. Contrairement aux conclusions du rapporteur, ce juge demanda que Fouquet fût condamné au dernier supplice. Les différents membres de la chambre eurent ensuite, et l'un après l'autre, à se prononcer; ils le firent verbeusement, et la délibération se prolongea jusqu'au 19 décembre. Ce jour-là, neuf juges ayant conclu à la peine de mort, douze au bannissement perpétuel, un à l'emprisonnement, l'arrêt fut rendu en ces termes :

« La chambre a déclaré et déclare ledit sieur Fouquet duement atteint et convaincu d'abus et malversations par lui commises au faict des finances ; pour réparation de quoy, ensemble pour les autres cas résultant du procès, l'a banni à perpétuité hors du royaume, enjoint à lui de garder son ban sous peine de la vie,

(1) *Registres de la chambre de justice, procès Fouquet*, 3e volume, p. 168 et 169.

Digitized by Google

a déclaré tous ses biens confisquez au roi, sur iceux prélablement pris la somme de cent mille livres applicables moité au roi et l'autre moitié en œuvres pies. »

Le roi s'étonna d'un arrêt qui servait si mal ses volontés sévères; n'ayant pu obtenir une condamnation capitale, il invoqua contre Fouquet la raison d'État, et, au mépris du droit et de la justice, il aggrava la peine et la changea en celle de la détention perpétuelle dans une forteresse. Fouquet fut sans retard transféré à Pignerol. Nous verrons qu'ils y mourut en 1681, après vingt ans de captivité.

En dehors de la disgrâce, du procès et de la condamnation de Fouquet, d'autres incidents avaient préoccupé l'attention publique : les uns se rattachaient à la fortune des courtisans, les autres à la grandeur du roi et à la puissance extérieure de la France.

Le 1er janvier 1662 Louis XIV fit une promotion de chevaliers du Saint-Esprit; il y avait vingt-neuf ans qu'il ne s'en était fait aucune. Les chevaliers de l'Ordre reconnaissaient pour grand-maître et souverain le roi. Désignés comme *novices* dans les six mois qui précédaient leur réception, ils entraient en chapelle le jour de la Pentecôte. Pour être chevalier de l'Ordre il fallait faire preuve de noblesse en plusieurs quartiers, et le maréchal Fabert eut la modestie de refuser d'y entrer, car, sorti des rangs de l'armée, il n'avait d'autre illustration que son épée. Le roi voulait le dispenser des preuves; mais Fabert persista, et ne voulut point violer les statuts de l'Ordre (1). « Je ne veux pas, manda-t-il

(1) La lettre de Fabert se trouve textuellement copiée dans le recueil de gravures manuscrites. Biblioth. impér., ad ann. 1662.

Digitized by Google

au ministre de Louis XIV, que mon manteau soit décoré par une croix et mon nom déshonoré par une imposture. » Le roi écrivit de sa main à l'illustre capitaine pour lui dire combien un tel refus lui inspirait d'estime. Peu de jours après il y eut aussi une promotion de ducs et pairs, dignité alors très-ambitionnée, parce qu'elle donnait droit à tous les honneurs de la cour; les ducs étaient en France ce que les grands étaient en Espagne; les dignitaires s'asseyaient en présence du roi, comme la grandesse restait le *chef couvert* devant la royauté, en souvenir des vassaux dont la puissance avait jadis balancé celle des rois. La promotion s'éleva au nombre de quatorze; c'était considérable sans doute, mais il s'agissait aussi de briser la majorité du parlement : les ducs y avaient siége au même degré que les présidents à mortier; ils délibéraient avec les magistrats, ils prenaient part à toutes les séances, et dans les lits de justice leur voix était comptée.

Dans le cours de l'année qui venait de s'écouler, plusieurs alliances princières avaient eu lieu. Monsieur, frère du roi, avait épousé Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II, roi d'Angleterre, et comme lui fille de Charles Ier, décapité à White-Hall. Louis XIV, à l'occasion du mariage de son frère, conféra à ce jeune homme le titre de duc d'Orléans. C'est de ce prince que descendent les membres de la famille royale qui a occupé le trône de France à la suite de la révolution de juillet 1830 et jusqu'à la révolution de février 1848. Vers le même temps Marguerite d'Orléans, première fille de Gaston,

Digitized by Google

épousa le prince de Côme, fils aîné du grand-duc Ferdinand II de Toscane. Cette union ne devait pas être calme et heureuse, et, loin de consolider la puissance des Médicis, elle amena l'extinction de cette maison souveraine.

Le traité des Pyrénées avait mis fin aux grandes luttes entre la France et l'Espagne, mais il existait toujours entre les deux puissances des germes de rivalité et de jalousie. On ne se faisait point la guerre, mais par la diplomatie ou l'intrigue on travaillait à se nuire réciproquement, et en agissant ainsi on croyait se maintenir dans la limite rigoureuse du droit des couronnes. La cour de France, du moins, à en juger par le langage même de Louis XIV, se faisait peu scrupule de garder envers l'Espagne une attitude malveillante.

« L'état des deux couronnes de France et d'Espagne, écrivait ce roi, est tel aujourd'hui et depuis longtemps, dans le monde, qu'on ne peut élever l'une sans abaisser l'autre, qui n'a presque jamais rien à craindre que par là. Cela fait entre elles une jalousie qui, si je l'osois dire, est essentielle, et une espèce d'inimitié permanente que les traités peuvent couvrir, mais qu'ils ne sauroient jamais éteindre, parce que le fondement en dure toujours, et que l'une d'elles travaillant contre l'autre ne croit pas tant nuire à autrui que se maintenir et se conserver soi-même, qui est un devoir si naturel qu'il emporte facilement tous les autres. — A dire la vérité et sans déguisement, elles n'entrent jamais qu'avec cet esprit dans aucun traité. Quelques clauses spécieuses qu'on y mette

Digitized by Google

d'union, d'amitié, de se procurer toutes sortes d'avantages, le véritable sens que chacun entend fort bien de son côté, par l'expérience de tant de siècles, est qu'on s'abstiendra au dehors de toute sorte d'hostilités et de toutes démonstrations publiques de mauvaise volonté; car, pour les infractions secrètes et qui n'éclateront pas, l'un les attend toujours de l'autre et ne promet le contraire qu'au même sens qu'on le lui promet. Ainsi on pourroit dire qu'en se dispensant également d'observer les traités à la rigueur on n'y contrevient pas, parce qu'on n'a point pris à la lettre les paroles des traités, quoiqu'on ne puisse employer que celles-là, comme il se fait dans le monde pour celles des compliments, absolument nécessaires pour vivre ensemble, et qui n'ont qu'une signification bien au-dessous de ce qu'elles sonnent (1). »

Cette interprétation donnée au droit des gens, en matière de traités internationaux, paraîtra peut-être large ou du moins fort peu gênante; mais Louis XIV ne faisait que traduire en termes clairs et naïfs ce qui lui semblait être la conséquence nécessaire des faits eux-mêmes. L'Espagne, à laquelle, pour le moment, il appliquait ces paroles, ne les avait que trop justifiées par son attitude envers la France. Depuis Charles-Quint, depuis Ferdinand le Catholique, bien que liée par les traités de paix les plus formels, bien que soumise en apparence à la lettre même de ces contrats politiques, elle n'avait cessé de fomenter en France les guerres civiles, les guerres de religion, les révoltes féo-

(1) *Mémoires de Louis XIV*, t. Ier, p. 64.

Digitized by Google

dales, les attentats des princes rebelles; elle s'était fait une loi de donner asile aux mécontents, de leur faire passer en secret des armes ou des subsides, et de profiter des troubles intérieurs, parfois suscités par elle, pour ruiner au dehors l'influence de notre pays et substituer, s'il était possible, la dynastie autrichienne à la maison régnante de France.

« Je ne pouvois donc douter, ajoutait Louis XIV, que les Espagnols n'eussent violé les premiers et en mille sortes le traité des Pyrénées, et j'aurois cru manquer à ce que je dois à mes États si, en l'observant plus scrupuleusement qu'eux, je leur laissois ruiner le Portugal, pour retomber ensuite sur moi avec toutes leurs forces et me redemander, en troublant la paix de l'Europe, tout ce qu'ils m'avoient cédé par ce même traité. Les clauses par où ils me défendoient d'assister cette couronne encore mal affermie, plus elles étoient extraordinaires, réitérées et accompagnées de précautions, *plus elles marquoient qu'on n'avoit pas cru que je m'en dusse abstenir;* et tout ce que je croyois leur devoir déférer étoit *de ne le secourir* (le Portugal) *que dans la nécessité, avec modération et retenue* (1). »

Ainsi rassuré contre les reproches de sa conscience, Louis XIV se mit à l'aise dans la question du Portugal; il réconcilia ce royaume avec la Hollande et détermina le roi d'Angleterre à épouser une princesse de la maison de Bragance, s'engageant vis-à-vis Charles II à lui faire passer chaque année deux cent mille écus destinés à secourir l'indépendance des Portugais.

(1) *Mémoires de Louis XIV*, t. 1, p. 64.

Digitized by Google

La rivalité qui existait entre le roi de France et Philippe IV donna lieu à un conflit assez grave, bien qu'en apparence on ne dût y voir qu'une affaire d'étiquette. Lors de la conclusion de la paix des Pyrénées, on avait eu soin de régler le cérémonial entre les deux cours sur un pied de complète égalité; mais Louis XIV prétendait, à juste titre, que le roi de France ne devait céder le pas, en Europe, qu'à l'empereur d'Allemagne. Longtemps, pour ne point engager la question de préséance entre l'Espagne et la France, on avait eu soin d'empêcher les ambassadeurs des deux couronnes de se rencontrer aux mêmes solennités publiques; mais Louis XIV se lassa d'éluder la difficulté et résolut de l'aborder de front. Par ses ordres le comte d'Estrades, son ambassadeur à Londres, disputa ouvertement la prééminence au baron de Vatteville, ambassadeur de S. M. C. près du roi d'Angleterre. Le comte d'Estrades avait annoncé que, si l'envoyé du roi d'Espagne osait prendre le pas sur lui, il ordonnerait à ses pages et aux gens de sa suite de couper les traits des mules du carrosse espagnol. Averti à temps, le baron de Vatteville prit ses mesures pour déjouer une pareille attaque. Le 10 octobre 1661, le comte d'Estrades commença l'agression; mais ses gens furent vigoureusement repoussés, et l'escorte de l'ambassadeur d'Espagne, après avoir tué quelques hommes de la suite de l'ambassadeur de France, prirent le pas sur le représentant de Louis XIV.

Cet événement fit grand bruit à Londres et n'en fit pas moins à Paris. Le roi de France commanda au comte de Fuendalgne, ambassadeur d'Espagne en

Digitized by Google

France, de quitter immédiatement la cour et de sortir du royaume dans un bref délai; il fit enjoindre au marquis de la Fuente, qui venait le remplacer en France, de ne point franchir la frontière. Il suspendit l'exécution du traité des Pyrénées et manda à l'archevêque d'Embrun, son ambassadeur à Madrid, d'exiger du roi d'Espagne une réparation proportionnée à l'attentat qui venait d'être commis, c'est-à-dire la disgrâce éclatante du baron de Vatteville, et, de la part du gouvernement espagnol, une déclaration solennelle destinée à bien établir le droit de préséance de la France.

Philippe était vieux et affaibli; il voulait passer en paix les dernières années de sa vie et léguer à son héritier un royaume tranquille; il blâma publiquement la conduite de son ambassadeur à Londres. Louis XIV ne se tint pas pour satisfait de ce désaveu; il persista à demander une reconnaissance plus formelle des droits de la couronne et des torts de l'Espagne. L'affaire fut portée au conseil de Madrid et y fut très-vivement débattue. Les ministres du roi d'Espagne paraissaient disposés à repousser les prétentions du roi de France, comme aussi à approuver la conduite du baron de Vatteville; mais Philippe IV, persuadé qu'une nouvelle guerre ne pourrait avoir qu'une issue fatale aux intérêts de sa monarchie, fit cesser les incertitudes de ses conseillers en disant : « N'irritons pas le roi très-chrétien; c'est un prince jeune et belliqueux qu'il faut ménager. Il agit selon son âge et son tempérament; agissons en père aussi bien qu'en roi, et ne précipitons rien. » La discussion fut close, et le

Digitized by Google

marquis de la Fuente eut mission de venir déclarer en plein Louvre que désormais les ambassadeurs d'Espagne céderaient le pas à ceux de France dans toutes les cérémonies. Louis XIV mit de la solennité à cet aveu, sorte de foi et hommage qu'il recevait. Le procès-verbal en fut dressé en présence du conseil et du corps diplomatique (1), et, lorsque le marquis de la Fuente eut dit en espagnol : « Le roi notre seigneur reconnaît que la préséance est due aux ambassadeurs de France », Louis XIV répondit avec dignité : « Je suis aise d'avoir entendu la déclaration que vous avez faite de la part du roi votre maître, d'autant qu'elle m'obligera à continuer de bien vivre avec lui. » Puis, se tournant vers le nonce, qui était là comme doyen des ambassadeurs, le roi ajouta : « Vous avez ouï la déclaration que M. l'ambassadeur d'Espagne m'a faite; je vous prie de l'écrire aux rois vos maîtres, afin qu'ils sachent que Sa Majesté Catholique a donné ordre à ses ambassadeurs de céder le rang aux miens en toute occasion (2). » Les ministres qui, en même temps que

(1) Procès-verbal a été gardé de cet hommage de l'Espagne; voici quelques fragments du texte, qui est en original à la Bibliothèque impériale, manuscrit de Béthune : « Cejourd'hui 24 mars 1662, Sa Majesté ayant eu agréable de donner audience dans son grand cabinet au marquis de la Fuente, nouvellement arrivé en sa cour, et M. le comte d'Armagnac l'ayant amené à Sa Majesté, ledit marquis de la Fuente, après lui avoir présenté la lettre de créance du roi catholique, qui le déclaroit son ambassadeur, et fait ses compliments en la manière accoutumée, rendit à Sa Majesté une seconde lettre du roi catholique, aussi en créance sur lui, au sujet de l'attentat commis par le baron de Vatteville, etc. »

(2) Procès-verbal en original. Bibliothèque impériale. — On frappa une médaille sur le droit de préséance reconnu par l'Espagne. La légende :

Digitized by Google

le nonce, assistèrent à cette réparation, étaient l'ambassadeur de Venise, les envoyés de Savoie, de Mantoue, de Modène et de Parme; les ambassadeurs de Suède; trois ambassadeurs extraordinaires et l'ambassadeur ordinaire de Hollande; les envoyés de Mayence, de Trèves, de Brandebourg, du Palatinat, de l'archiduc d'Inspruck, des ducs de Newbourg et de Lunebourg, du landgrave de Hesse, de l'évêque de Spire et du prince d'Orange. Les ambassadeurs et les ministres de l'empereur, du czar et du roi d'Angleterre n'avaient pas été convoqués à cette orgueilleuse cérémonie ou avaient refusé d'y paraître (24 mars 1662).

Plus l'Espagne se montrait faible, plus il importait au roi de France de lui imposer des conditions humiliantes. Peu de temps après le désaveu de Philippe IV, Louis XIV fit réclamer le payement de la dot de Marie-Thérèse; le premier terme de cette dot, exigible le jour du mariage, n'avait point encore été acquitté. Le but d'une pareille démarche était bien moins d'obtenir l'exécution d'un contrat qui tendait à priver la reine de ses droits éventuels à l'héritage paternel que de constater officiellement aux yeux de toutes les puissances qu'elle avait été demandée et refusée. Le ministre de Philippe IV répondit à l'ambassadeur de Louis XIV : *Que la solde de cette dette pressait plus l'Espagne que le roi de France, pour les clauses essentielles du contrat de mariage, et qu'il fallait s'en rapporter à elle du soin d'y pourvoir.* Louis XIV prit note de cet

Jus præcedendi assertum, droit de préséance confirmé; l'exergue : *Hispanorum excusatio coram XXX legatis principum*, 1662.

Digitized by Google

aveu, et n'en continua pas moins de demander la dot ou l'annulation des renonciations de l'infante, déclarant que, si l'on continuait à négliger la clause financière du contrat, il cesserait de se croire lié par l'engagement spoliateur qu'on avait fait prendre à la reine.

Un an à peine s'était écoulé depuis que Charles IV de Lorraine avait obtenu quelque adoucissement au traité des Pyrénées, et déjà il songeait à changer complétement sa position en trafiquant de sa souveraineté. Ce prince n'avait point d'enfant, mais Charles, fils de son frère, était son héritier naturel aussi bien dans l'ordre de la succession masculine que féminine, les deux frères ayant épousé les deux sœurs. Il voulut le marier à mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans; Mademoiselle, à ce qu'elle affirme, refusa d'accepter sa main; d'autres témoignages disent que le jeune prince de Lorraine, après avoir consenti à cette alliance, ne tarda pas à y renoncer lui-même et refusa également, à l'instigation de son oncle, d'épouser mademoiselle d'Orléans, l'une des filles du second lit de Gaston. On essaya encore de marier ce jeune homme à mademoiselle de Nemours, petite-fille du duc de Vendôme; mais le duc Charles, toujours léger et imprudent, donna et retira encore son consentement, au grand déplaisir du roi de France. Louis XIV fit entendre des menaces. Autant pour apaiser le roi que pour mortifier son neveu, qu'il n'aimait guère, le duc Charles IV fit proposer à Louis XIV de transporter au roi de France les droits de la maison de Lorraine. Bien que contraire aux

Digitized by Google

légitimes prétentions du jeune Charles, la proposition du duc Charles IV était de celles qu'un gouvernement fort et prévoyant se garde bien de négliger. Une des coutumes les plus favorables au développement de l'unité française avait été celle des réunions territoriales; c'était par la confiscation, les alliances et les traités que le domaine national, si restreint à l'avénement de Hugues Capet, avait été reculé jusqu'aux Alpes et jusqu'aux Pyrénées. Louis XIV tendait à l'agrandir du côté du Rhin. Déjà, sans doute, il s'était assuré les moyens de communiquer librement avec la province d'Alsace; mais il lui convenait d'occuper sans réserve un État qui, depuis le traité de Westphalie, se trouvait en quelque sorte enclavé dans les siens; il accéda donc à la demande du prince lorrain et en fit l'objet d'un traité qu'il signa le 6 février. Aux termes de cet acte, le duc Charles IV « demeura d'accord avec Sa Majesté le roi de France de lui transporter la propriété de ses duchés de Lorraine et de Bar, avec leurs dépendances et annexes, pour les posséder après son décès en tous droits de souveraineté et demeurer à jamais unis et incorporés à la couronne de France, à la charge néanmoins qu'il continueroit d'en jouir sa vie durant, et qu'il ne s'y feroit aucun établissement nouveau en ce qui concernoit les levées et les impositions sur les peuples. » Pour garantie de sa parole le duc Charles IV s'engagea à livrer au roi la ville de Marsal. Le roi, de son côté, en reconnaissance de cette donation, consentit « à agréger à sa couronne et famille royale tous les princes de la maison de Lorraine, qui seroient dorénavant consi-

Digitized by Google

dérés en France comme princes de son sang royal, à la condition essentielle que cette création seroit homologuée et reconnue dans toutes les cours de parlement du royaume, en sorte que ces princes, selon leur droit d'aînesse, fussent capables de succéder à la couronne, en cas que la maison de Bourbon vînt à manquer. » Nonobstant cette concession, le roi savait bien qu'il ne pouvait, malgré sa puissance, faire du duc de Lorraine un prince du sang de France ; mais il pensa que cette clause ne devait avoir pour effet que de lui accorder les honneurs du rang après les membres de sa famille. Cependant cette concession donnait à des princes étrangers un droit éventuel à la couronne, droit dont le bénéfice était fort incertain sans doute, mais en politique on doit prévoir tout ce qui est possible. Le parlement vérifia le traité, sous la condition qu'il serait approuvé par les intéressés. Or, dans une question qui touchait directement à la transmission des droits dynastiques, le principal *intéressé* était le peuple français, auquel on prétendait imposer, dans l'avenir, une race royale dépourvue de droits et de titres pour gouverner notre patrie. La France ne ratifiant pas la concession émanée de Louis XIV en faveur du duc de Lorraine, cette clause demeura nulle et stérile.

En réclamant du parlement de Paris l'enregistrement du traité du 6 février, l'avocat général Talon établit que, « la Lorraine ayant toujours été dépendante de la couronne de France, il étoit juste qu'elle y fût réunie. » Cet argument ne parut nullement décisif au duc Nicolas-François, frère du duc

Digitized by Google

Charles IV, et ce prince, par un message adressé à Louis XIV, protesta contre la cession de la Lorraine. Dans cet acte il chercha à démontrer « que le transport fait par son frère à Sa Majesté pouvoit être nul par plusieurs raisons graves : la première, parce que, si les duchés de Lorraine et de Bar étoient considérés comme des États où l'on suivoit la loi salique, ils étoient inaliénables, et qu'en suivant la disposition testamentaire de René, roi de Sicile et duc de Lorraine, par laquelle ses États avoient été substitués de mâle en mâle, il en falloit tirer la même conséquence de ne laisser au possesseur que le seul usufruit, et qu'ainsi, selon toutes les lois, le duc de Lorraine, son frère, n'avoit pu en disposer. Que si, d'un autre côté, on s'arrêtoit au droit des femmes, qui étoit le plus suivi dans la Lorraine, confirmé par plusieurs exemples, et récemment par celui de la duchesse Nicole, au nom de laquelle le duc son mari avoit eu le gouvernement de ses États, il devoient retourner en la possession du prince Charles, unique héritier de cette princesse. On ajoutoit à toutes ces raisons les grands services que les ducs de Lorraine avoient rendus à la France, en faveur desquels on se promettoit que le roi ne voudroit pas les dépouiller de leurs États. » La question étant ainsi posée par la protestation du prince lorrain, le roi de France, de l'avis de son conseil, fit répondre : « Que les droits du roi sur la Lorraine étoient incontestables; qu'outre la possession dont il jouissoit déjà les duchés de Lorraine et de Bar n'avoient jamais été réglés par la loi salique; que, pour ce qui regardoit la substitution de mâle en mâle faite

Digitized by Google

par le roi de Sicile, elle étoit au profit des rois de France, puisque Charles d'Anjou, neveu et successeur de René, n'ayant point d'enfants, avoit fait les rois Louis XI et Charles VIII ses héritiers; qu'ainsi le feu roi et Louis XIVe du nom, son fils aujourd'hui régnant, avoient pu succéder à leurs droits; que c'étoit se contredire que d'alléguer la succession des femmes après avoir voulu établir celle des mâles; qu'au reste, à quelque titre que le duc Charles tînt ses États, en ayant été dépouillé par le feu roi, ils ne lui avoient été rendus que par indulgence; que, se trouvant un moyen légitime de les réunir à la couronne par un traité, Sa Majesté pour l'intérêt de son État devoit s'en servir, et que les conditions accordées aux princes lorrains leur étoient avantageuses, puisqu'elles leur procuroient l'honneur d'être réputés du sang de France. »

Cette dernière clause, ainsi qu'on vient de le reconnaître, était excessive et même illusoire, en ce qu'elle dépassait la limite des pouvoirs de Louis XIV lui-même, un roi ne devant pas légitimement s'attribuer le droit de désigner la dynastie qui remplacerait la sienne, et le traité du 6 février méconnaissant, sous ce rapport, les priviléges inaliénables de la noblesse et de la nation françaises. Le duc de Vendôme, au nom de son aïeul Henri IV, protesta contre la stipulation qui reconnaissait aux princes lorrains les droits éventuels de princes de la maison royale de France, héritiers de la couronne; les princes de Courtenay, qui descendaient de Pierre, septième fils de Louis le Gros, saisirent aussi cette occasion de faire valoir leurs

Digitized by Google

prétentions à l'hoirie royale, prétentions toujours repoussées depuis Philippe de Valois (1). Quant aux ducs et pairs de France, ils présentèrent au roi un placet en vertu duquel ils remontraient à Louis XIV que la grâce accordée aux princes lorrains « blessoit la première dignité du royaume ; que plus d'une fois, dans les temps passés, les princes du sang et les rois mêmes des autres royaumes avoient été précédés par les pairs au sacre des rois, aux assemblées des parlements, etc. ; qu'ils espéroient que Sa Majesté ne permettroit pas sous son règne qu'ils souffrissent quelque diminution en leurs droits ni en leur rang. » Se contentant d'avoir repoussé les réclamations des princes de la maison de Lorraine, Louis XIV reconnut pour valables celles des princes et des grands du royaume de France, et promit de conserver et de maintenir les droits légitimes en la possession desquels ils se trouvaient placés avant la conclusion du traité du 6 février 1662.

Un traité non moins important, conclu avec le roi d'Angleterre, donna Dunkerque à la France. La possession de cette place maritime complétait dignement la paix des Pyrénées. Dunkerque était comme la clef de la Picardie et de la Flandre. La cession se fit à la France par le roi Charles II, au prix d'un subside de cinq millions. La première proposition qui en fut faite au roi d'Angleterre se rattacha aux négociations à la suite desquelle Monsieur, frère de Louis XIV, avait épousé la princesse Henriette. Le comte d'Estrades s'en acquitta avec

(1) Voir à l'appendice une notice assez complète sur la famille de Courtenay.

Digitized by Google

succès. Au fond, les relations intimes entre Louis XIV et Charles II dataient de l'exil de ce prince en France, et, pour se maintenir sur son trône à peine relevé, Charles II avait besoin de la protection de Louis XIV. Le comte d'Estrades « lui insinua doucement que, dans la conjoncture d'alors, l'amitié de la France devoit être plus considérable à Sa Majesté qu'aucune autre chose du monde, et que le véritable moyen de l'acquérir d'une manière ferme et assurée étoit de lui vendre Dunkerque, place qui, tout importante qu'elle fût par elle-même, ne convenoit point à l'Angleterre et ne lui pourroit servir à l'avenir que d'une occasion de guerre comme elle l'avoit été à ses prédécesseurs. » Charles II avait sujet de trouver ces raisons plausibles; il était alors aux prises avec son parlement, en présence de ses Communes parcimonieuses et mécontentes; la monarchie anglaise était travaillée par les sectes diverses, par les vieilles opinions qui restaient comme un débris des temps de Cromwell et de la république; le roi avait besoin d'argent pour enrichir ses favorites et se rattacher des partisans armés. Qu'était-ce à ses yeux, au prix d'intérêts semblables, que la possession, sur l'Océan, d'un port que la France ne cesserait de lui disputer, fallût-il entreprendre plusieurs guerres? sans se mettre en peine du vœu de ses sujets, il vendit Dunkerque à la France (27 octobre 1662). A coup sûr un pareil acte ne fut point de nature à reconquérir pour les Stuarts l'estime et les sympathies de la Grande-Bretagne; mais Charles II, entraîné par les nécessités de sa situation, dut chercher dans Louis XIV une alliance monarchique, une force suffisante pour se soutenir

Digitized by Google

en Angleterre contre les partis. Charles II et Louis XIV avaient, en outre, un intérêt commun; l'un et l'autre voulaient amoindrir ou ruiner la Hollande, dont la prospérité naissante faisait ombrage à leurs royaumes, et qui servait, contre l'un et l'autre prince, de foyer d'opposition et de révolte. Sous ce rapport les choses allèrent si loin qu'un traité de partage des Pays-Bas hollandais fut signé à Londres par le comte d'Estrades et ratifié par Louis XIV. Dunkerque était un prix donné à la France pour l'appui qu'elle prêtait à la maison des Stuarts en subsides et en homme. Dunkerque devenait en outre un point militaire d'occupation dans la campagne que préparaient en commun contre la Hollande Charles II et Louis XIV (1).

Les Hollandais ignoraient encore l'existence de ce traité, mais l'instinct de leur propre intérêt leur avait fait appréhender les résultats de la cession de Dunkerque au roi de France. Louis XIV ayant accordé franchise à ce port, ils s'en plaignirent comme d'une atteinte portée à la liberté de leur commerce, établi par un traité d'amitié, de confédération et de navigation récemment conclu (27 avril 1662) avec la France. Louis XIV n'eut garde de s'arrêter à des réclamations mal fondées en droit, et qui arrivaient d'autant plus

(1) Voir le texte du traité du 27 octobre 1662 et les dépêches originales du comte d'Estrades. — Une médaille de l'année 1662 représente la ville de Dunkerque aux pieds de Louis XIV : *Dunquerca recuperata.* — *Providentia principis.* — Une Renommée avec cette devise :

Monde, viens voir ce que je voi,
Et ce que le soleil admire:
Rome dans un palais, dans Paris un empire,
Et tous les Césars dans un roi.

Digitized by Google

à propos qu'elles lui prouvaient, de la part de la Hollande, une disposition hostile et des prétentions abusives d'où des prétextes de guerre ne tarderaient pas à surgir.

Vers le même temps quelques soulèvements populaires eurent lieu dans le comté de Boulogne. On a conservé peu de traces de cette agitation, qui fut de courte durée, et à laquelle Louis XIV mit fin en envoyant, dans les campagnes où se manifestait le désordre, quinze compagnies des gardes françaises et suisses et vingt-trois compagnies de cavalerie. Sur ces entrefaites, le duc de Lorraine ayant manqué à certaines clauses du traité intervenu entre lui et le roi de France, notamment à l'article stipulant la cession de Marsal, le roi fit passer en Lorraine cinq mille hommes d'infanterie et trois mille hommes de cavalerie, se réservant de conduire en personne d'autres forces dans ce duché si l'apparition de cette petite armée ne suffisait pas pour réduire Charles IV à une prompte soumission.

Paul de Gondi, cardinal de Retz, qui, sous la Fronde, avait joué le rôle d'un factieux et d'un intrigant, ne cessait, depuis son évasion, de changer de lieu d'exil; il se détermina enfin à renoncer à l'archevêché de Paris, éminente charge dont il s'était toujours montré indigne, soit par sa turbulence, soit par ses mœurs. Il échangea le siége archiépiscopal contre la riche abbaye de Saint-Denis, qui rapportait quarante mille écus de rente; puis il obtint du roi la permission de rentrer en France.

D'autres incidents plus graves se produisirent alors.

Digitized by Google

Depuis longtemps la bonne intelligence avait cessé d'exister entre la cour de France et la cour de Rome. Le pape Alexandre VII, alors qu'il n'était que simple cardinal du nom de Fabio Chigi, avait combattu les intérêts français durant les conférences de Munster; à son tour le roi ne s'était fait faute d'agir contre l'élection du cardinal, avant son avénement au saint-siége, et il s'en était suivi une défiance réciproque. Cependant le pape, redoutant les entreprises d'un roi jeune et orgueilleux, usait de prudence et s'attachait à ne donner à Louis XIV aucun prétexte d'agression; il avait affecté de ne point prendre garde aux procédés durs et blessants qu'employait, vis-à-vis du gouvernement pontifical, le cardinal d'Este, ambassadeur ordinaire du roi de France; il s'imposa, bien que mécontent à juste titre, une extrême réserve envers le duc de Créqui, chargé à son tour de représenter à Rome les intérêts du roi de France. On comprend combien cette disposition des esprits pouvait amener, entre les deux cours, des causes de conflit, le pape ne devant pas toujours subir sans mot dire les airs de hauteur et les allures provocatrices de Louis XIV et de ses agents. Chaque jour il y avait quelque collision entre les gens de livrée de l'ambassadeur et les soldats du pape, et, comme les subalternes n'avaient point à ménager des intérêts dont la responsabilité ne pesait pas sur eux, ils n'imitaient en aucune manière la circonspection prudente du souverain pontife.

Le 20 août 1662 il y eut une collision entre plusieurs Français et quelques soldats corses de la garde du pape. Les Français, poursuivis par leurs adversaires,

Digitized by Google

se réfugièrent vers le palais Farnèse, occupé par leur ambassade. En les voyant accourir, les gens de la maison du duc de Créqui sortirent en armes et repoussèrent les Corses jusque dans leurs casernes; ceux-ci, faisant appel à leurs camarades, revinrent à la charge, tambour battant, officiers en tête, et la lutte recommença. Des coups de fusil furent tirés contre le palais de l'ambassadeur; la duchesse de Créqui, ramenée en ce moment à son hôtel, vit son carrosse arrêté par les soldats corses, et l'un des pages qui marchait à pied près de sa portière fut mis à mort. Quant aux soldats de la garde du pape, plusieurs d'entre eux furent également tués dans la lutte. Évidemment il y avait eu violation des priviléges de l'ambassade; mais il n'était pas douteux que l'ambassadeur, par ses défis arrogants et son attitude provocatrice, n'eût amené lui-même cet événement regrettable. Quant aux ministres du pape, dès qu'ils avaient eu connaissance du tumulte, ils s'étaient empressés d'y mettre fin; ils avaient pris toutes les précautions nécessaires pour assurer sécurité aux Français, et, pour première garantie, ils avaient fait arrêter tous les soldats de la garde corse que les rapports signalaient comme les plus coupables.

Le duc de Créqui ne laissa point échapper l'occasion qui s'offrait à lui d'humilier la cour de Rome et de menacer le pape. Vainement le pontife envoya-t-il un seigneur de sa cour auprès de l'ambassadeur pour désavouer la garde corse; l'envoyé de Louis XIV ne voulut pas même prêter l'oreille à ces excuses. Une autre démarche, faite par le cardinal Impériali, gouver-

Digitized by Google

neur de Rome, ne fut pas plus favorablement reçue. Feignant ensuite de ne point se croire en sûreté, nonobstant l'intervention active du gouvernement pontifical, il arma sa suite et fit ostensiblement mettre son palais en état de soutenir un siége. Le pape éprouva un grand déplaisir de cette offense, mais il n'en chercha pas moins tous les moyens possibles d'apaiser l'ambassadeur. Or, plus il usait de condescendance, et plus le duc de Créqui se montrait intraitable et superbe. A la fin le représentant de Louis XIV quitta Rome et se retira en Toscane, où il attendit les ordres du roi. Dans l'exaltation de sa colère, le duc de Créqui voulait que le pape privât le cardinal Impériali du chapeau ; qu'il livrât son propre frère, Don Mario Chigi, au roi de France; qu'il fît pendre sur la place Farnèse le capitaine, le lieutenant, l'enseigne des Corses, avec cinquante soldats, et sur la place Navona le bargello et cinquante sbires; il exigeait enfin qu'il envoyât en France un légat désigné par le roi pour lui faire des excuses. Loin de désavouer ces réclamations insolentes, Louis XIV les aggrava encore en écrivant au pape dans des termes durs et offensants.

Le pape protesta que, tenant pour innocents Don Mario Chigi et le cardinal Impériali, il ne pouvait se résoudre à les traiter en coupables; il consentit néanmoins à ôter au cardinal Impériali les fonctions de gouverneur de Rome et de légat de la Marche; il fit en outre juger et pendre deux soldats corses plus compromis que les autres. Louis XIV se montra plus exigeant : il s'empara d'Avignon et du Comtat, et donna ordre à l'une de ses armées d'entrer en Italie.

Digitized by Google

Ainsi se manifestait aux puissances temporelles et au monde chrétien tout ce que le cœur de Louis XIV renfermait de vaine gloire.

Cependant Louis XIV, maître de Dunkerque, ordonna des travaux qui en firent une des plus fortes places du royaume, et cette place, à peine vendue par les Anglais, devint pour eux un objet de tereur. En 1663 le roi reçut une ambassade des treize cantons suisses et conclut avec leurs députés un renouvellement d'alliance. Lorsque les conditions eurent été signées, on voulut donner de la solennité à la ratification; l'église de Notre-Dame fut choisie comme la plus propre à inspirer par sa grandeur les sentiments de respect à ces montagnards agrestes qui avaient quitté leurs lacs et leurs pâturages. « Sa Majesté, dit une relation contemporaine, précédée des Cent-Suisses de la garde, arrivant à la porte de l'église, y fut reçue par les principaux du chapitre, et conduite au chœur, ayant avec elle quatre hérauts d'armes et à ses côtés les huissiers de la chambre, portant les masses. Elle se plaça au milieu du chœur, sur un tapis couvert de velours rouge, semé de fleurs de lis d'or, sous un riche dais, accompagnée de Monsieur, du prince de Condé et du duc d'Enghien. Les évêques et autres prélats étoient en leurs rangs accoutumés, ainsi que les secrétaires d'État, le corps de ville, les ambassadeurs et autres ministres des princes étrangers. Les ducs et pairs et les maréchaux de France avoient la droite, et les quatre premiers gentilshommes de la chambre venoient après. Les ambassadeurs des cantons ayant pris leurs places, le cardinal Antoine, grand-aumônier de France,

Digitized by Google

s'approcha du prie-Dieu du roi, et y tint le livre des Évangiles, sur lequel Sa Majesté mit la main en même temps que l'un des ambassadeurs y posa la sienne (1). »

Vers le même temps, fidèle à la politique peu scrupuleuse dont nous avons parlé, le roi envoya secrètement de l'argent et des troupes aux Portugais, et le maréchal de Schomberg affermit la couronne de Portugal dans la maison de Bragance par ses victoires sur les Espagnols (2).

(1) Biblioth. imp., mss. de Béthune, n° 9334.

(2) La guerre durait entre le Portugal et l'Espagne depuis la révolution de 1640, époque à laquelle les Portugais avaient placé sur le trône Jean IV, de la maison de Bragance. Elle languit jusqu'à la paix des Pyrénées, qui laissa les Espagnols libres de tourner toutes leurs forces contre le Portugal. Le danger que couraient les Portugais les obligea de se jeter entre les bras de l'Angleterre. Alphonse VI, fils de Jean IV, lui avait succédé en 1656. Ce prince, malgré les intrigues de la cour de Madrid, réussit à faire arrêter, en 1665, le mariage de l'infante Catherine, sa sœur, avec Charles II, nouvellement rétabli sur le trône britannique. A cette occasion les anciens traités d'alliance entre les deux nations furent renouvelés. Le roi de Portugal céda au roi d'Angleterre la ville de Tanger, en Afrique, et l'île de Bombay, aux Indes. Charles II s'engagea, de son côté, à envoyer au secours des Portugais deux mille hommes d'infanterie, mille chevaux et dix vaisseaux de guerre. La France, qui sentait qu'il était de son intérêt de soutenir les Portugais contre les Espagnols, appuya leurs négociations avec l'Angleterre, et, sans avoir égard aux stipulations du traité des Pyrénées, leur fournit des secours d'hommes et d'argent. En 1661 le maréchal de Schomberg passa en Portugal avec six cents officiers français. Ce royaume devint alors le théâtre d'une guerre fort animée. L'armée espagnole, commandée par don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, obtint d'abord quelques succès. Don Juan s'empara de la ville d'Évora et jeta la consternation dans Lisbonne. Mais les victoires d'Almexial (1663) et de Montes-Claros ou Villa-Viciosa (1665), remportées par les Portugais, rétablirent leurs affaires et assurèrent leur indépendance. La guerre pour le droit de *dévolution* ayant éclaté en 1667, la France conclut ouvertement (31 mars) une

Digitized by Google

Deux récoltes, celles de 1661 et de 1662, avaient été contrariées par les intempéries, et le royaume se trouvait exposé à toutes les misères d'une grande disette. Louis XIV fit acheter des grains en Russie et en Pologne et les fit transporter en France, où on les vendit à bas prix. Les annalistes contemporains disent que, grâce à ces expédients, le peuple, en France, n'eut point à souffrir. Ceux qui savent combien de telles ressources sont précaires, combien elles aggravent le mal en découragant le commerce libre, peuvent à bon droit s'imaginer que les misères furent excessives, et que le roi réussit tout au plus à pallier le mal à Paris et dans certaines villes privilégiées. Le temps était encore éloigné où, en matière d'approvisionnements publics, on devait suivre des principes plus conformes à l'intérêt général et à la saine entente de l'économie.

Parmi les fausses mesures qui aggravèrent le mal il faut signaler un arrêt du Parlement, du 19 août 1661, aux termes duquel il était « défendu aux marchands

alliance offensive avec Alphonse VI. Dès lors la cour de Madrid, désespérant de réduire le Portugal, se prêta aux insinuations de la cour de Londres, qui lui offrait sa médiation pour la paix. Durant les conférences qui furent tenues à Lisbonne à ce sujet, le roi Alphonse VI fut détrôné. Sa femme, princesse de Nemours, le força d'abdiquer par ses intrigues, et épousa l'infant don Pèdre II, qui succéda au roi son frère à titre de régent. La France s'était flattée que cet événement servirait à maintenir le Portugal dans son alliance contre l'Espagne; mais, plus tard, don Pèdre fut obligé, par les cortès de son royaume, de suivre la négociation commencée, et la paix fut signée à Lisbonne, le 13 février 1668. Par ce traité l'Espagne reconnut le roi de Portugal comme prince souverain et indépendant, et, de part et d'autre, on convint de se rendre tout ce qu'on s'était pris durant la guerre, excepté la seule ville de Ceuta, qui resta aux Espagnols.

Digitized by Google

de contracter aucune société pour le commerce du blé et de faire aucun amas de grains. » Prohibitions déplorables, puisque le plus sûr expédient qui pût remédier aux maux de la situation était, au contraire, d'encourager les opérations régulières du commerce. C'est ainsi que, dès le mois de mai, en prévision d'une mauvaise récolte, le prévôt des marchands avait pris un arrêté pour empêcher que les grains ne fussent transportés hors de Paris. Le 15 février 1662, le roi ne pouvant à lui seul acheter les grains nécessaires à la subsistance du royaume, une déclaration de Sa Majesté intervint, permettant « à toutes les personnes de faire venir des bleds en France, avec descharge, pour les bleds seulement, du droit de cinquante sols par tonneau payé par les navires estrangers. » Cette mesure tardive ne ramena pas l'abondance dans le royaume. Colbert fit venir à Paris vingt-cinq mille sacs de blé; mais leur transport rencontra de sérieux obstacles. Le roi ordonna de procéder à des distributions gratuites, et cet acte de munificence ne suffit pas pour calmer le peuple; car les magistrats de la police durent sévir envers ceux « qui proféroient des injures contre les personnes chargées de la distribution gratuite du pain (1). » Quant aux indigents honnêtes, dont le nombre s'accroissait dans une proportion effrayante, on chercha à les secourir par l'établissement de l'Hôpital général de Paris et par l'institution de quelques ateliers de charité. Or, tandis qu'on essayait de soulager la population parisienne, une misère affreuse,

(1) Archives de l'Empire. Registres de l'Hôtel-de-Ville, 11 mai 1662.

Digitized by Google

inouïe, désolait les provinces. Chassés par la disette, les pauvres des villes et des campagnes voisines de Paris accouraient en masse dans la capitale pour y mendier. On prit des mesures pour les refouler sur le théâtre de leurs souffrances, et tous les monuments de l'époque s'accordent à constater l'horreur à laquelle ils étaient en proie (1).

(1) La supérieure des Carmélites de Blois mandait à une dame de Paris :

« Nous sçavons certainement que la misère présente fait un si grand nombre de pauvres que l'on en compte trois mille dans la ville et dans les fauxbourgs. Toutes les rues résonnent de leurs cris lamentables ; leurs lamentations pénètrent nos murailles, et leurs souffrances nos âmes de pitié.

« Le bled, mesure de Paris, a esté vendu ici 200 escus le muid, et tous les jours il renchérit.

« Les pauvres des champs semblent des carcasses déterrées ; la pasture des loups est aujourd'huy la nourriture des chrestiens ; car, quand ils tiennent des chevaux, des asnes et d'autres bestes mortes et estouffées, ils se repaissent de cette chair corrompue, qui les fait plutost mourir que vivre.

« Les pauvres de la ville mangent comme des pourceaux un peu de son destrempé dans de l'eau pure, et s'estimeroient heureux d'en avoir leur saoul. Ils ramassent dans les ruisseaux et dans la boue des tronçons de choux à demy pourris, et, pour les faire cuire avec du son, ils demandent avec instance l'eau de morue sallée qu'on respand ; mais elle leur est refusée.

« Quantité d'honnestes familles souffrent la faim et ont honte de le dire. Deux damoiselles de qui la nécessité n'estoit point connue ont esté trouvées mangeant du son détrempé dans du laict ; la personne qui les surprit en fut si touchée qu'elle se mit à pleurer avec elles.

« Considérez, je vous prie, quelques tristes effets de cette pauvreté qui se peut dire générale. Un homme, après avoir esté plusieurs jours sans manger, a trouvé un charitable laboureur qui l'a fait disner ; mais, comme il avoit l'estomac trop foible et les entrailles rétrécies, il en mourut subitement.

Digitized by Google

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le traité signé à Montmartre, par le duc de Lorraine, pour la cession de ses États au roi de France, n'avait pas reçu son entière

« Un autre homme se donna hier un coup de cousteau, par désespoir de ce qu'il mouroit de faim.

« Un autre a été rencontré sur le pavé, agonisant de faim, et, luy ayant porté le Saint-Sacrement de l'autel au mesme endroit, le prestre a esté contraint de le reposer sur une pierre pendant qu'il parloit au malade; et, l'ayant fait transporter sous un hautvent, à couvert de la pluie, il luy donna le Viatique, et le pauvre expira quelque temps après, n'ayant sur soy que des habits pourris.

« L'on a trouvé une femme morte de faim ayant son enfant à la mamelle, qui la tettoit encore après sa mort, et qui mourut aussi trois heures après.

« Un misérable homme, à qui trois de ses enfants demandoient du pain, les larmes aux yeux, les tua tous trois, et ensuite se tua luy-mesme. Il a esté jugé et traisné sur la claye.

« Un autre, à qui sa femme avoit pris un peu de pain qu'il se réservoit, il luy donna six coups de hache, et la tua à ses pieds, et s'enfuit.

« Bref, il n'y a point de jour où l'on ne trouve des pauvres morts de faim dans les maisons, dans les rues et dans les champs; nostre meusnie vient d'en rencontrer un qu'on enterroit dans le chemin.

« Enfin la misère et la disette se rendent si universelles qu'on asseure que, dans les lieux circonvoisins, la moitié des paysans est réduite à paistre l'herbe, et qu'il y a peu de chemins qui ne soient bordés de corps morts.

« Le missionnaire qui, depuis dix ans, assiste continuellement les pauvres des frontières ruinées, en allant à Sedan a passé à Donchéry, Mézières, Charleville, Rocroy et Maubert, d'où il escrit qu'il n'a jamais veu une telle pauvreté que celle de ces lieux-là et des villages des environs. Voici ce qu'il mande :

« J'ai trouvé partout un grand nombre de pauvres mesnages qui meurent de faim. Si quelques-uns mangent un peu de pain de son, d'autres sont deux et trois jours sans en manger un seul morceau. Ils ont vendu jusqu'à leurs habits et sont couchés sur un peu de paille, sans couverture. Ce sont les meilleures gens du monde, si honteux de leur estat pitoyable qu'ils se couvrent le visage quand on va les voir.

« J'ai trouvé une famille à Charleville, composée de huit personnes,

Digitized by Google

exécution, et Charles IV avait ajourné indéfiniment l'heure où il remettrait la ville de Marsal aux agents de Louis XIV. Cette place fut assiégée par une armée

qui a passé quatre jours sans manger. La pauvre femme a voulu vendre la dernière chemise de son mary et n'a jamais pu trouver 5 sols dessus; toute la ville le sait. Mon Dieu! quelle angoisse!

« J'ai rencontré d'autres mesnages de six personnes qui ne mangent de pain que pour 1 sol marqué. Jugez ce que c'est d'un si petit pain partagé en six parts, et s'il ne faut pas que ces gens-là meurent!

« La plupart sont malades, secs et abattus de famine et d'affliction; ceux qui sont moins résignés à Dieu ont l'esprit à moitié perdu et presque au désespoir. S'ils sortent pour aller mendier, ils trouvent les autres villages aussi pauvres qu'eux. Les laboureurs n'ont pas seulement de l'avoine pour se nourrir ni d'autre grain pour semer, et, de quelque costé que les uns et les autres se tournent, ils ne voient que langueur et que mort.....

« Riches! courage, voici une belle occasion pour vous ouvrir le ciel!.... Dieu donne suffisamment les biens pour tous les hommes, et, si les uns en manquent, c'est que les autres en ont trop, et ce trop appartient aux pauvres dans leur extrême nécessité. Et ne doutez pas, Messieurs et Mesdames, que, si vous les abandonnez, Dieu ne vous chastie comme des larrons et des meurtriers qui ont desrobé la subsistance de tant de pauvres et qui les ont fait cruellement mourir.

« *Ceux qui tout de bon se voudront garantir de ce malheur sont priez d'escouter Dieu, et de mettre entre les mains de MM. leurs curez ce qu'il leur inspirera de donner, ou de l'envoyer à Mesdames les présidente Fouquet, rue de Richelieu; de Herse, rue Pavée ou Traverse-Saint-Martin, ou bien à Mesdemoiselles de Lamoignon, en la court du Palais, ou Viole, en la rue de La Harpe.* »

« *Suite de l'advis important de l'état déplorable des pauvres du Blaisois et de quelques autres provinces.*

« ....Si vous estiez réduits à la faim extrême pendant que d'autres personnes mangent à souhait, vous diriez avec justice qu'ils sont impitoyables de vous laisser cruellement mourir, pouvant vous soulager.

« Pardonnez à plus de trente mille pauvres qui, mourant de nécessité, vous font le mesme reproche avec justice.

« Car il n'y a rien de plus véritable que, dans le Blaisois, la Sologne,

Digitized by Google

française aux ordres du maréchal de La Ferté, et le roi s'avança lui-même jusqu'à Metz pour soutenir son lieutenant. Hors d'état de tenir tête à ce redoutable

le Vendomois, le Perche, le Chartrain, le Maine, la Touraine, le Berry, partie de la Champagne, et autres lieux où le bled et l'argent manquent, il y a plus de trente mille pauvres dans la dernière extrémité, et dont la plus grande part meurent de faim.

« Hastez-vous donc, s'il vous plaist, de les secourir, car il en meurt tous les jours un grand nombre ; vous avez pu voir, par la dernière relation, la rage, le désespoir, la mortalité et les autres accidents sinistres arrivés du costé de Blois. »

. . . . . .

« Un curé du diocèse de Bourges escrit qu'en allant porter le saint Viatique à un malade il a trouvé cinq corps morts sur le chemin, et qu'on a trouvé dans le mesme canton une femme morte de faim, et son enfant âgé de sept ans auprès d'elle qui luy avoit mangé une partie du bras.

« On escrit du Mans que, se faisant une aumosne publique de quatre deniers à chaque pauvre, pour le déceds de feu M. le lieutenant général, il s'y trouva une si grande affluence de pauvres que dix-sept furent estouffez dans la presse et portez dans un chariot au cimetière, et qu'aux distributions faites par les abbayes de Saint-Vincent et de la Cousture on a compté pour l'ordinaire douze mille pauvres, dont la plus-part mourront s'ils ne sont assistez promptement.

« On a trouvé dans les roches qui sont proches de Tours grand nombre de personnes mortes de faim et desjà mangées de vers. Dans la ville, les pauvres courent les rues la nuit comme des loups affamez. Dans le reste de la Touraine les misères sont inconcevables; les paysans n'y mangent plus de pain, mais des racines.

« Enfin, Messieurs, enfin, Mesdames, la désolation incomparable des villes et des villages dont nous venons de parler suffira pour vous persuader le pressant besoin des autres lieux de ces provinces, dont nous ne pouvons pas vous raconter par le menu les extrêmes misères dans si peu d'espace.

« Un très-digne curé de Blois, nommé M. Guilly, après une longue narration des souffrances publiques, des personnes mortes de nécessité, dit qu'il y a des femmes qui portent des jupons de taffetas qui passent des journées entières sans manger de pain, et que les chrestiens mangent

Digitized by Google

adversaire, abandonné de ses anciens alliés, le duc de Lorraine fit sa soumission, et conclut à Metz, le 31 août 1663, un traité par lequel il s'engageait à remettre au roi, sous trois jours, Marsal, pour être démoli. Cette campagne de huit jours ajouta peu de titres à la gloire militaire de Louis XIV.

Les Mémoires contemporains portent tous l'empreinte du scandale que causait alors la passion du roi pour mademoiselle de la Vallière. Malgré les remords de sa conscience, malgré les larmes de la jeune reine et les pieux conseils de la reine-mère, Louis XIV en était venu à laisser éclater au dehors cet amour adultère, qui trouvait à la cour de nombreux complaisants et, en quelque sorte, des admirateurs. Cédant à l'entraînement de son cœur, le roi imposait silence à sa femme indignée. Il poursuivait mademoiselle de La Vallière jusque dans les retraites saintes où elle allait chercher un refuge contre sa propre faiblesse; il multipliait les fêtes, les splendides carrousels, les bals, les représentations scéniques qui lui fournissaient l'occasion de voir sa maîtresse, de l'élever au-dessus de toutes les dames de la cour, de lui faire oublier, dans l'orgueil et le plaisir, le sentiment amer de ses fautes; et l'entourage royal se prêtait

des charognes corrompues, et conclud par ces paroles : Il est impossible que la plus grande part des villageois ne meurent de faim, et il faut que les terres demeurent sans semer si le bourgeois ne conduit luy-mesme sa charrue. Je pardonne à ceux qui ne croient pas nos misères, parce que nos maux sont au-dessus de toutes les pensées....

« *Ceux qui voudront estre des bénis de Dieu envoyeront leurs aumosnes à MM. les curez ou à Mesdames....* » (Suivent les noms des dames désignées à la fin du premier avis.)

Digitized by Google

si docilement à ces regrettables caprices qu'on mettait d'avance au rang des princes les enfants auxquels la favorite du roi allait donner le jour. Anne d'Autriche, profondément contristée de ces désordres, s'était retirée au Val-de-Grâce, pour cesser d'en être le témoin, et, déjà atteinte d'une maladie incurable, elle passait dans de religieux exercices les dernières années de sa vie.

Aux yeux des courtisans, très-indulgents pour les amours du prince, Louis XIV, à peine âgé de vingt-cinq ans, avait alors toutes les qualités d'un gentilhomme accompli : il était d'une taille peu élevée, mais bien prise; il la relevait par de hauts talons rouges, signe de la race noble; la mode de la grande perruque n'était point venue encore, et le roi brillait par sa chevelure châtain-brun et épaisse, qu'il portait longue et flottante comme les rois de race franque. Son nez était grand et bien fait, sa bouche agréable, ses yeux bleus plus majestueux que vifs. Il montait à cheval avec grâce; il aimait les fatigues de la chasse et les travaux de la guerre. Sa voix avait quelque chose d'accentué et de lent qui imprimait un indicible respect autour de lui. Il avait l'esprit vif, mais il s'était tellement habitué à la gravité, à la lenteur, qu'il mettait du flegme et de la réflexion dans toutes ses réponses. Il se contenait parfaitement; il disait rarement des choses dures; mais il prenait des résolutions soudaines, élevait haut ou frappait de disgrâce les gentilshommes qui l'entouraient, et, une fois ses résolutions prises, il en revenait difficilement. Il avait de la sagacité dans l'esprit, mais une si puissante opinion de lui-même qu'il se laissait peu diriger par

Digitized by Google

les conseils. On aurait dit que le roi avait fatigue de toute domination ministérielle ; il avait souvenir de Louis XIII sous Richelieu, de son enfance à lui-même sous Mazarin ; il voulait constater aux yeux des peuples qu'il était roi (1).

Depuis quelques années, Gaston d'Orléans, oncle du roi, était mort dans l'obscurité de sa disgrâce, et après avoir joué durant sa vie le triste rôle de factieux sans dignité, sans esprit et sans courage; sa fille, la célèbre Mademoiselle, rappelait mal par sa conduite la résolution de caractère et la fermeté rare qui l'avaient conseillée durant les troubles de la Fronde, soit que son orgueil eût choisi une autre route, soit que le théâtre manquât à son ambition. Gaston n'ayant laissé aucun fils, son titre de duc d'Orléans avait passé à Monsieur, frère de Louis XIV. Ce jeune prince avait montré dans son enfance plus de dispositions que le roi son frère. La Mothe-le-Vayer, chargé de son éducation, s'acquittait de cette tâche avec zèle et discernement; mais on assure que Mazarin lui dit un jour : « De quoi vous avisez-vous de faire un habile homme du frère du roi? S'il devenait plus savant que le roi il ne saurait plus obéir. » On ajoute que l'astucieux ministre ne fut que trop obéi, et Philippe de France cessa d'être élevé comme il convenait au premier prince du sang. «Ce prince, disent les Mémoires de madame de Motteville, eut de l'esprit aussitôt qu'il put parler. La netteté de ses pensées était accompagnée de deux belles inclinations qui commençoient à paraître en lui, et qui sont

(1) M. Capefigue.

Digitized by Google

nécessaires aux personnes de sa naissance : la libéralité et l'humanité. Il seroit à désirer qu'on lui eût ôté les vains amusements qu'on lui a soufferts dans sa jeunesse. » Dès son enfance le frère de Louis XIV recherchait la compagnie des dames de la cour ; il se plaisait à les parer et à les coiffer ; il savait ce qui seyait à l'ajustement mieux que les femmes les plus empressées d'inventer de nouvelles parures. « On n'a jamais vu, dit la princesse palatine, deux frères plus différents que le roi et Monsieur : le roi étoit grand et cendré ; il avait un air mâle et une belle mine. Monsieur étoit très-petit ; il avoit les cheveux et les sourcils très-noirs, de grands yeux d'une couleur foncée, un visage long et assez étroit, un grand nez, une bouche trop petite et de vilaines dents. Il n'aimait qu'à jouer, tenir un cercle, bien manger, danser et se parer, en un mot tout ce qu'aiment les femmes. »

Il avait épousé Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II, princesse à la fois gracieuse et spirituelle. « Sans être d'une beauté parfaite, disent les Mémoires du temps, elle étoit, par ses manières et son enjouement, tout à fait aimable ; on ne la quittoit pas sans être content de ses propos obligeants et de son honnêteté. Elle avoit infiniment de grâces, s'habilloit et coiffoit d'un air qui convenoit à toute sa personne ; de manière qu'on la louoit de bonne foi sur sa belle taille, quoiqu'elle l'eût bien gâtée (1). »

Le roi, qui l'avait dédaignée dans son enfance, lui

(1) La Fayette, t. I, p. 42 et 58. — Motteville, t. V, p. 177. — Mademoiselle, t. VI, p. 41. — Choisy, p. 151. — D'Argenson, p. 378.

Digitized by Google

trouva, quand elle fut devenue sa belle-sœur, des goûts si assortis aux siens qu'il en fit sa compagne ordinaire. Comme il tenait sa cour tantôt chez elle, tantôt chez la comtesse de Soissons, toutes deux se lièrent d'une amitié étroite. La jeune reine n'était pas de leurs amusements. Attachée à la reine-mère, qu'elle ne quittait pas, pieuse, plus retirée peut-être qu'il ne convient à une reine de France, elle était, pour ainsi dire, avare de la personne du roi; elle aurait voulu le posséder seule, et elle souffrait plus de le voir, dans les divertissements, entouré d'autres femmes, qu'elle n'y prenait de plaisir (1).

(1) Anquetil, *Louis XIV, sa cour,* etc.

Digitized by Google

§ VI. SIXIÈME PÉRIODE DU RÈGNE. ADMINISTRATION DE COLBERT. GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV (1661-1672).

Des soins plus dignes de la grandeur de Louis XIV absorbaient le jeune roi durant les heures, d'ailleurs fort longues, qu'il donnait à ses devoirs publics. Au milieu des entraînements de la passion et du plaisir il ne cessait de répartir son temps entre le travail et les fêtes de manière à rester lui-même à la tête de son gouvernement et à conduire le pays autant qu'il dépend d'un souverain. L'histoire doit lui tenir compte de la vigilance et de la volonté persévérante qui présidèrent à toutes ses actions comme chef d'empire.

« La plupart des princes, dit-il lui-même, parce qu'ils ont un grand nombre de serviteurs et de sujets, croient n'être obligés à se donner aucune peine, et, ne considérant pas que, s'ils ont une infinité de gens qui travaillent sous leurs ordres, ils en ont infiniment davantage qui se reposent sur leur conduite, et qu'il faut beaucoup veiller et beaucoup travailler pour empêcher seulement que ceux qui agissent ne fassent rien que ce qu'ils doivent faire, et que ceux qui se reposent ne souffrent rien que ce qu'ils doivent souffrir (1). » Il ajoute ensuite : « Toutes ces différentes conditions dont le monde est composé ne sont unies les unes aux autres que par un commerce réciproque de devoirs. Ces obéissances et ces respects que nous rece-

(1) *Mémoires historiques de Louis XIV*, t. I, ann. 1661.

Digitized by Google

vons de nos sujets ne sont pas un don gratuit qu'ils nous font, mais un échange avec la justice et la protection qu'ils prétendent recevoir de nous. Comme ils doivent nous honorer, nous les devons conserver et défendre, et ces dettes dont nous sommes chargés envers eux sont même d'une obligation plus indispensable que celles dont ils sont tenus envers nous (1). »

Ce sont là de belles et graves paroles; elles font pardonner à Louis XIV beaucoup d'erreurs; elles démontrent, dans tous les cas, qu'il eut conscience de la fonction des rois. Sa résolution d'agir en tout selon la règle du devoir était profonde et sincère; par malheur il n'eut pas la force de suivre toujours la loi morale qu'il s'imposait. En voulant ne faire qu'une même chose de son propre bonheur et du bien de l'État il inclina trop à confondre l'État avec lui-même, à l'absorber dans sa personne. Trop souvent il prit la voix de ses passions pour celle de ses devoirs, et ce qu'il se vantait d'aimer le plus, l'intérêt général, fut sacrifié par lui à son intérêt de famille, à une ambition sans bornes, à un amour déréglé pour l'éclat et pour la gloire (2). Sa longue vie le montre de plus en plus entraîné sur cette pente périlleuse. On le voit d'abord modeste et en même temps ferme d'esprit, aimant les hommes supérieurs et cherchant les meilleurs conseils (3); puis, préférant qui le flatte à qui l'é-

(1) *Mémoires historiques de Louis XIV*, t. I, ann. 1661.

(2) Voy. l'Introduction du bel ouvrage de M. Mignet : *Négociations relatives à la succession d'Espagne, sous Louis XIV.*

(3) « Délibérer à loisir sur toutes les choses importantes et en prendre conseil de diverses gens n'est pas, comme les sots l'imaginent, un témoi-

Digitized by Google

claire, accueillant, non l'avis le plus solide, mais l'avis le plus conforme à ses goûts; puis, enfin, n'écoutant que lui-même, et prenant pour ministres des hommes sans talent ou sans expérience. Mais, au point où en est ce récit, il y a encore de grandes et d'utiles réformes à mentionner avant d'aborder la période où le système de Louis XIV pesa sur les peuples par l'exagération ou l'abus du principe.

Colbert fut le principal instrument dont se servit le roi pour cette œuvre de régénération administrative et politique; ajoutons même, pour rétablir la vérité, nonobstant les formes, les noms et les apparences, que ce même Colbert, dont le génie, à l'insu de Louis XIV, éclairait et dominait ce prince, se servit à son tour du grand roi pour réaliser ses propres pensées, pour former l'ensemble des codes, pour faire vivre la France d'une vie nouvelle, double et étrange réaction de deux hommes qui se complétaient l'un par l'autre et tendaient au même but.

Ni le roi ni la France du dix-septième siècle ne rendirent à Colbert la justice qui lui était due; le pays n'eut pas suffisamment l'intelligence des réformes administratives dont ce grand homme prit l'initiative; il le rendit responsable, un peu plus tard, de l'aggravation des dépenses occasionnées par la guerre; pour

gnage de foiblesse ou de dépendance, mais plutôt une marque de prudence et de solidité. C'est une maxime surprenante, mais véritable pourtant; que ceux qui, pour se montrer plus maîtres de leur propre conduite, ne veulent prendre conseil en rien de ce qu'ils font, ne font presque jamais rien de ce qu'ils veulent. » (*OEuvres de Louis XIV*, t. II, p. 113.)

Digitized by Google

Louis XIV, il s'attribua volontiers, et peut-être de bonne foi, l'honneur du bien qu'il fit par l'intermédiaire de son ministre. Plus heureux, le cardinal Richelieu et Mazarin furent, de leur vivant, en possession de leur gloire; celle de Colbert fut l'œuvre du temps, mais il n'eut point, comme ces deux illustres ministres, le bonheur de jouir extérieurement du mérite de ses propres actes. Il prit pour soi, dans le pouvoir, les soucis, les mécomptes, les injustices populaires, et il fit hommage à son maître de la reconnaissance nationale et du succès. Comme il posséda au plus haut degré la science du gouvernement, il fit la France glorieuse par la paix plus encore que l'épée de Condé et de Turenne ne pouvait la faire glorieuse par la guerre. Tracer les véritables règles de l'administration financière, établir l'ordre dans toutes les branches des recettes et des dépenses de l'État, accroître le revenu en diminuant les charges publiques, fonder le commerce, instituer la marine, créer des colonies, donner un nouvel essor aux lettres et aux arts, imprimer à toutes les forces nationales une activité immense et jusque-là inconnue, telle fut sa tâche multiple, tels furent les éléments de sa renommée.

Les premières réformes de Colbert portèrent sur le système fiscal. Jusqu'alors la perception de revenus publics avait été livrée à des agents cupides, à des soumissionnaires dont on ne pouvait ni surveiller, ni punir les exactions. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, Colbert se hâta de provoquer du roi l'établissement d'une chambre de justice

Digitized by Google

destinée à châtier les partisans (1) et les traitants concussionnaires. L'édit royal faisait remarquer qu'à la faveur des troubles et des guerres, bon nombre de gens dépourvus d'intégrité et d'honnêteté avaient fait passer dans leurs coffres l'argent de la France, et que le gouvernement, dominé par ses propres embarras, n'avait pu encore porter remède à un mal si dangereux; le monarque ajoutait : « A présent que nos soins ne sont point divertis comme ils l'estoient durant la guerre, pressez par la connoissance particulière que nous avons prise des grands dommages que ces désordres ont apportez à notre Estat et à nos subjets, et excitez d'une juste indignation contre ceux qui les ont causez, nous avons résolu, tant pour satisfaire à la justice, et pour marquer à nos peuples combien nous avons en horreur ceux qui ont exercé sur eux tant d'injustices et de violences, que pour en empescher à l'avenir la

(1) La chambre de justice fut composée comme il suit : MM. de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris; de Nesmond, second président; Phelipeaux Pontchartrain, président à la Chambre des comptes; Poncet, d'Ormesson, Voisin et Bernard de Rézé, maîtres des requêtes ordinaires; Renard, Catinat, de Brillac et Fayet, conseillers au Parlement de Paris; Mazenau, conseiller au Parlement de Toulouse; Francon, conseiller à Grenoble; du Verdier, conseiller à Bordeaux; de La Thoison, conseiller à Dijon; Sainte-Heleine, conseiller à Rouen; Roquesante, conseiller à Aix; Ayrault, conseiller à Rennes; Noguez, conseiller à Pau; de Fériol, conseiller à Metz; de Gisancourt, conseiller au grand conseil; de Moussy et de Bossu-le-Iau, maîtres en la Chambre des comptes; Le Ferron et de Bausson, conseillers à la Cour des aides; Denis Talon, procureur général, et Joseph Foucault, secrétaire et greffier. En tout vingt-sept personnes. (Commission du Roy *contenant les noms des juges et officiers qui composent la Chambre de justice.*)

Digitized by Google

continuation, de faire punir exemplairement et avec sévérité tous ceux qui se trouveront prévenus d'avoir malversé dans nos finances et délinqué à l'occasion d'icelles, ou d'avoir esté les auteurs ou complices de la déprédation qui s'y est commise depuis plusieurs années, et des crimes énormes de péculat qui ont épuisé nos finances et appauvry nos provinces (1). » Ainsi commençait l'œuvre de répression. Pour en assurer l'effet on jugea utile de faire appel au concours de l'autorité ecclésiastique. Le 11 décembre 1661, jour de dimanche, on lut dans toutes les églises de Paris un premier *monitoire*, approuvé et collationné par le greffier de la Chambre de justice, dans lequel il était enjoint à tous les curés et vicaires d'inviter formellement, pendant trois dimanches consécutifs, sous peine d'excommunication, leurs paroissiens et fidèles, ayant connaissance de délits commis sur le fait des finances depuis 1635, de gratifications, pensions ou pots-de-vin, de sommes surimposées ou levées au nom du roi, de vexations exercées par les receveurs des tailles, d'abus commis dans le commerce des billets de l'épargne et dans les ordonnances de comptant, etc., etc., d'en donner immédiatement avis à M. le procureur général Talon, en ayant soin de lui faire connaître la retraite de ceux qui avaient disparu et dans quels lieux d'autres avaient caché leurs effets les plus précieux (2).

(1) Biblioth. imp. Ch. de justice de 1661, f, 2, 953. 1 sous chiffre.

(2) M. Pierre Clément. Ce savant écrivain a eu sous les yeux deux listes manuscrites des *taxes des gens d'affaires vivants, ou de la succession des morts, faites par Sa Majesté dans la Chambre de justice, ès*

Digitized by Google

La part de la justice étant faite, on procéda aux réformes destinées à prévenir le retour des abus. Colbert donna à l'impôt une assiette solide, à la dépense une suffisante authenticité. Et d'abord il se préocupa de la contribution directe, qu'on appelait alors les tailles, et qui était d'autant plus onéreuse au peuple qu'il était seul à en porter le poids. Fouquet avait déjà opéré quelques réductions sur cet impôt ; il avait même supprimé des péages établis, au grand détriment du commerce intérieur, sur la Seine et sur les rivières affluente. Colbert marcha résolument dans la même voie.

On était loin de cette unité qui fait aujourd'hui de la perception du revenu public une opération d'une simplicité extrême ; il fallait alors distinguer entre les

années 1662 *et* 1663. Ces listes contiennent près de cinq cents noms, et il en est dans le nombre qui y figurent pour des sommes très-considérables. M. Pierre Clément en cite quelques-uns :

Boylesve	1,473,000 livr.	De Guénégaud	573,540 livr.
Biton	454,218	Jacquin	3,747,331
Bruant	135,305	Janin de Castille	894,224
De la Basinière	962,198	Languet	657,565
Béchameil	1,127,152	Lafond	804,242
Bossuet	969,944	Lacroix de Paris	391,744
Bourdeaun	569,672	Lacroix de Moulins	124,290
Bonneau	2,312,052	Monnerot (L.)	2,803,606
Belant	556,844	Monnerot (L.-G.)	5,053,000
Catelan	1,501,155	De Mons	1,098,455
Coquille	2,054,776	Moreton	878,382
Chastelain	1,069,151	Messat	835,674
De Chalus	1,458,605	De Nouveau	13,666
Daganry	1,380,643	Pellisson	21,652
Gruin	2,547,718	Richebourg	837,504
Gourville	399,746	Tabouret	1,202,132

Ces deux listes s'élèvent à plus de 70 millions, et elles ne se rapportent qu'aux deux années 1662 et 1663. Or la Chambre continua de siéger jusqu'en 1665 et ne fut révoquée officiellement qu'en 1669.

Digitized by Google

pays d'élections, les pays d'états et les pays d'imposition, dans chacun desquels l'impôt était perçu et réparti d'une manière spéciale; il fallait reconnaître la limite véritable qui séparait les attributions des trésoriers généraux de celles des intendants, ceux-ci surveillant en même temps au nom du roi la double action de la police et de la justice.

Lorsque le roi avait arrêté en conseil des finances ce qu'il lui plaisait de lever sur le peuple, on rédigeait un brevet déterminatif de la somme à laquelle chaque généralité devait être imposée. Une expédition de ce brevet était adressée à chaque intendant, une autre à ceux des bureaux des finances qui avaient droit de donner leur avis sur la répartition de l'impôt (1).

Dans les pays d'élections le bureau des finances jouissait presque toujours du droit d'informer, en con-

(1) Les trésoriers généraux des finances constituaient, sous le titre de bureau des finances, un tribunal inamovible, dont l'étendue de la juridiction répondait à celle d'une recette. Le territoire qui composait cette juridiction portait le nom de généralité. (État de choses régularisé sous Henri III.)

Les bureaux des finances réunissaient les attributions des trésoriers et des généraux des finances, et jouissaient d'une grande autorité dans les provinces. Ils avaient l'administration de l'impôt direct. C'était sous leur surveillance, et sauf appel à leur justice, que la répartition de cet impôt était faite par les élus. Mais les bureaux ne conservèrent pas longtemps leur autorité ; elle leur fut enlevée par les intendants.

Ceux-ci, d'abord révoqués en 1648, à cause des réclamations des parlements, furent rétablis en 1633 avec un titre qui leur conférait des pouvoirs encore plus étendus que le premier. (Ils reçurent le titre d'intendants de justice, de police et de finances.) Depuis cette année-là, des arrêts du conseil dépouillèrent peu à peu les bureaux des finances de leur autorité en matière d'impositions ; toutefois on leur laissa quelque droits d'ailleurs sans importance sérieuse.

Digitized by Google

currence avec l'intendant, sur les ressources de la généralité, et d'envoyer son avis au conseil. D'après les observations combinées de l'intendant et du bureau, le conseil faisait la répartition de l'impôt et adressait à l'intendant autant de commissions séparées qu'il y avait d'élections dans son ressort. Le travail continuait sous la double inspection de l'intendant et des élus, ceux-ci chargés de faire dégrever les paroisses qui leur semblaient injustement taxées. Les percepteurs procédaient ensuite, dans chaque paroisse, à la confection du rôle; et, quand le rôle avait reçu l'approbation de l'officier de l'élection, il devenait exécutoire, et l'impôt, perçu par le collecteur, était remis au receveur des tailles, qui le versait entre les mains du receveur général.

Dans les pays d'états et d'imposition on suivait une marche différente. Les états de la province s'assemblaient à des intervalles périodiques souvent fort éloignés et faisaient eux-mêmes la répartition de l'impôt. Les droits et l'intervention des états variaient selon les différentes localités et selon les capitulations par lesquelles les provinces avaient consenti à être réunies à la France. Dans les pays d'imposition, les moins nombreux, l'action du fisc subissait moins de contrôle ou de résistance; mais quelquefois les chambres des comptes faisaient elles-mêmes la répartition des taxes. Enfin certains pays se libéraient par abonnement ou par des tributs fixes qu'il n'était point permis de modifier.

Ce qui nous semble chaos et confusion était un ordre régulier, si on le compare à l'état de choses que cette

Digitized by Google

organisation dut remplacer; mais, pour que les abus ne se fissent pas jour au travers, le gouvernement avait besoin d'une vigilance infatigable et d'une attention extrême à balancer les recettes et les dépenses. Colbert, même de son vivant, eut la douleur de voir introduire le trouble dans le service qu'il dirigeait avec une si patiente sollicitude. En 1661 la France payait environ quatre-vingt-dix millions d'impôts, sur lesquels il en restait près de trente-cinq au roi, prélèvement fait des frais de perception et des rentes à servir. En outre, deux années du revenu étaient toujours consommées d'avance.

Dès son entrée au cabinet et pendant toute la durée de son administration, Colbert s'attacha à diminuer l'impôt de la taille, qu'il trouva à cinquante-trois millions et laissa à trente-deux millions de livres. La noblesse seule avait droit à l'exemption de la taille. Colbert, respectant ce privilége, rechercha néanmoins tous ceux qui, par l'usurpation d'un titre, avaient réussi à s'affranchir d'une charge légitime, et par ses soins on dressa de nouveaux états des familles nobles de France. Il est évident que beaucoup d'abus durent échapper aux investigations du ministre. Ne pouvant soumettre à la taille tous ceux qui possédaient, Colbert préféra toujours demander aux impôts de consommation, qui pèsent sur tous, bien que dans des proportions diverses, les sommes nécessaires à l'entretien de l'État (1); aussi s'attacha-t-il à augmenter les aides (contributions indirectes). A son avénement, cette branche du revenu

(1) M. Pierre Clément.

Digitized by Google

les comprendre à ce point qu'il se les assimila et que dans ses Mémoires historiques il paraît en revendiquer l'honneur et l'initiative.

« De toutes les fonctions souveraines, dit-il, celle dont un prince doit être le plus jaloux, c'est le maniement des finances. C'est la plus délicate de toutes, parce que c'est celle de toutes qui est la plus capable de séduire celui qui l'exerce, et qui lui donne plus de facilité à corrompre que les autres. Il n'y a que le prince seul qui doive en avoir la souveraine direction, parce qu'il n'y a que lui seul qui n'ait point de fortune à établir que celle de l'État, point d'acquisition à faire que pour l'accroissement de la monarchie... point de dettes à payer que les charges publiques, point d'amis à enrichir que ses peuples. »

Plus loin il ajoute :

« Outre les conseils de finances... je voulus établir un conseil nouveau que j'appelai Conseil royal. Je le composai du maréchal de Villeroy, de deux conseillers d'État d'Aligre et de Sèves, et d'un intendant des finances, qui fut Colbert ; et c'est dans ce conseil que j'ai travaillé continuellement depuis à démêler la terrible confusion qu'on avoit mise dans mes affaires. — Ce n'étoit pas assurément une entreprise légère, et ceux qui ont vu les choses au point où elles étoient, et qui les regardent maintenant (dix ans après), dans la netteté où je les ai réduites, s'étonneront avec raison que j'aie pu pénétrer en si peu de temps une obscurité que tant d'habiles surintendants n'avoient encore jamais éclaircie. Ce qui doit faire cesser cette surprise est la différence qui se trouve naturellement entre l'in-

Digitized by Google

térêt du prince et celui de ses surintendants ; car ces particuliers n'ayant pas de plus grand soin dans leur emploi que de se conserver la liberté de disposer de tout à leur fantaisie, mettent bien plus souvent leur adresse à rendre cette matière obscure qu'à l'éclairer ; au lieu qu'un roi, qui est le seigneur légitime, met autant qu'il peut l'ordre et la netteté en toutes choses, parce qu'il ne peut trouver que de la perte dans la confusion. » A la suite de ces paroles un peu orgueilleuses Louis XIV daigne se souvenir de Colbert, et il dit encore : « En mon particulier je fus soulagé dans ce travail par Colbert, que je chargeois de l'examen des choses qui demandoient trop de discussion et dans lesquelles je n'eusse pas eu le loisir de descendre. » L'histoire doit constater, à la louange de Colbert, que Louis XIV lui fait ici une part trop petite dans la reconnaissance du pays.

Le roi ajoute : « La manière en laquelle s'étoit faite la recette et la dépense étoit une chose incroyable. Mes revenus n'étoient plus maniés par mes trésoriers, mais par les commis du surintendant, qui lui en comptoient confusément avec ses dépenses particulières ; et l'argent se déboursoit en tel temps, en telle forme et pour telle cause qui leur plaisoit ; et l'on cherchoit après à loisir de fausses dépenses, des ordonnances de comptant et des billets réformés pour compléter toutes ces sommes (1). La chose que j'eus le plus

(1) Les surintendants des finances n'étaient point des agents comptables, mais des ordonnateurs de dépense. Ils n'agissaient point, comme Louis XIV semble l'indiquer, en dehors de tout contrôle. Les comptes des trésoriers de l'épargne et le registre des fonds dépensés permettaient

Digitized by Google

patience de corriger dans cet abus général fut l'usage des ordonnances de comptant, parce qu'elles avoient assurément plus servi qu'aucune autre à la dissipation

de suivre l'ensemble et le détail des opérations. D'abord l'un des trois trésoriers de l'épargne gérait à tour de rôle pendant un an, et rendait les comptes séparément, par exercice. Aucune somme ne pouvait être reçue ou payée pour l'État sans qu'elle fût ordonnancée par le surintendant et portée sur les registres de l'épargne, lesquels ne mentionnaient, il est vrai, que la date des ordonnances et les fonds sur lesquels elles étaient assignées. Mais en même temps, et près du trésorier en exercice, on tenait un autre registre appelé le registre des fonds, sur lequel étaient inscrites jour par jour toutes les sommes versées à l'épargne ou payées par elle, avec l'origine et les motifs de la recette ou de la dépense et les noms des parties. Le registre des fonds n'était pas produit à la Cour des comptes; il demeurait secret entre le roi et le surintendant. Les trésoriers de l'épargne se bornaient à produire les ordonnances de ce dernier à l'appui de leurs comptes. Quand au registre des fonds, il servait en même temps à contrôler leur gestion et celle du surintendant. En outre, l'agent chargé de ce registre et les trésoriers de l'épargne, étant nommés par le roi, se trouvaient complétement indépendants du surintendant.

Il y avait, en outre, la part des abus. Pour qu'une ordonnance fût payable à l'épargne, il ne suffisait pas qu'elle fût signée par le surintendant; il fallait encore, au bas de l'ordonnance, un ordre particulier émané de lui, indiquant le fonds spécial sur lequel elle devait être payée. Le trésorier de l'épargne ne pouvait et ne devait payer qu'autant qu'il avait de valeurs appartenant au fonds sur lequel l'ordonnance était assignée; mais, comme il n'en avait presque jamais, attendu que les revenus étaient, à cette époque, toujours dépensés deux ou trois ans à l'avance, il donnait, en échange de l'ordonnance, soit un billet de l'épargne, soit un mandat sur le fermier de l'impôt sur lequel elle était assignée. Ajoutons que, pour la facilité des affaires et des payements, on subdivisait souvent le montant d'une même ordonnance en plusieurs billets de l'épargne. Il y avait en outre des fonds intacts ou dont les rentrées étaient assurées et prochaines au moment de l'émission des billets qui les concernaient, tandis que les rentrées d'autres fonds étaient éloignées ou même très-hypothétiques. De là résultaient souvent des différences considérables dans la valeur des billets de l'épargne. Les uns étaient au

Digitized by Google

de mes deniers ; car, en cette forme, on donnoit sans cause et sans mesure, et on faisoit sans honte et sans peur une dépense qui ne devoit jamais être connue. Pour éviter à l'avenir cette confusion, je résolus de libeller et d'enregistrer moi-même toutes les ordon-

pair ; d'autres, plus ou moins au-dessous du pair ; d'autres, absolument sans valeur. Cependant ils émanaient tous de la même source et portaient tous les mêmes signatures. Mais ce qui paraîtra surtout extraordinaire, incroyable, c'est que souvent des billets complétement dépréciés tant qu'ils étaient entre les mains de quelque pauvre diable acquéraient leur plus haute valeur en passant dans le portefeuille d'un fermier ou d'un courtisan en faveur, et c'est ici que se faisait le plus odieux, le plus abominable trafic.

On délivrait souvent, par erreur ou autrement, des ordonnances trois ou quatre fois supérieures au fonds qui devait les acquitter. On faisait alors ce qui s'appelait une réassignation, c'est-à-dire un nouvel ordre de payement sur un autre fonds, et quelquefois sur un autre exercice. La même opération se pratiquait pour tous les billets d'une date déjà un peu ancienne et qui n'avaient pu être payés sur les fonds primitivement assignés ; car plus un billet était vieux, plus il était difficile d'en obtenir le payement, et il y en avait qui étaient ainsi réassigné cinq ou six fois, toujours sur de mauvais fonds.

Autre abus : les lois du royaume ne permettant pas d'emprunter au-dessus du denier 18, c'est-à-dire à 5 5/9 pour 100, la Cour des comptes ne pouvait admettre ostensiblement un intérêt plus élevé. Cependant le malheur des temps, la guerre, mais surtout le défaut d'ordre et de probité chez les administrateurs des finances publiques, faisaient qu'on ne pouvait emprunter les moindres sommes à moins de 15 à 18 pour 100, très-souvent davantage. Il fallait donc, pour légaliser l'opération, augmenter artificiellement le titre du prêteur dans la proportion de l'intérêt réel, et établir l'équilibre sur les registres de l'épargne, en délivrant, sous des noms en blanc, des ordonnances de payement *qui ne devaient pas être payées*. Ces ordonnances étaient nécessaires en outre pour mettre plus tard les traitants à l'abri des recherches, qu'on ne leur épargnait pas. (Voir les savantes études de M. Pierre Clément, dont les travaux ont si bien élucidé l'histoire du système financier de la France sous l'ancienne monarchie.)

Digitized by Google

nances que je signerois, en sorte qu'il ne s'est fait ni pu faire depuis aucune dépense dont je n'aie su la raison (1). » On pourrait multiplier sans nécessité ces citations. Les passages ci-dessus suffiront à établir que Louis XIV ne fut point étranger aux réformes financières activement poursuivies par Colbert, et dont, quoique dans une proportion inégale, il faut savoir faire honneur au roi et au ministre.

En résumé, à son avénement au pouvoir Colbert diminua les tailles et la gabelle, qui pesaient sur le peuple, et il accrut les aides qui pesaient sur toutes les classes pour rendre plus équitable la répartition de l'impôt territorial, il provoqua l'établissement d'un cadastre. Il apporta également un zèle sévère dans la réforme des abus qui entravaient l'administration financière des villes et des provinces. Les octrois étaient absorbés plusieurs années d'avance, et l'accroissement des dettes municipales faisait craindre une banqueroute. Une ordonnance royale soumit la comptabilité des villes à la surveillance de l'État (2).

(1) L'idée de ce registre fut donnée au roi par Colbert, mais les ministres de Louis XIV avaient l'art de lui persuader qu'il imaginait et faisait tout. Voir les travaux de M. de Forbonnais, *Recherches sur les finances*, etc.

(2) Ces dettes des communes s'élevaient à des chiffres vraiment excessifs, sans rapport avec l'importance des villes. Cependant la plupart des emprunts ne remontaient qu'à l'année 1647. A cette époque, le cardinal Mazarin, toujours aux expédients, avait fait rendre un édit portant que tous les droits *d'octroi* et autres, qui se levaient au profit des villes et communautés, seraient portés à l'épargne, et autorisant les maires et échevins à lever, par doublement, les mêmes droits et octrois. Au lieu de doubler l'octroi, les communes préférèrent emprunter, espérant sans doute que l'édit serait bientôt rapporté, et, comme rien n'est plus glis-

Digitized by Google

Ces grandes et utiles réformes ne s'accomplirent pas, il est vrai, sans répression violente, sans mesures arbitraires ; mais le mal réclamait l'intervention de la force plus encore peut-être que le respect des formes

sant que la voie des emprunts, quinze ans après, le mal était déjà tellement considérable que des moyens énergiques pouvaient seuls y mettre ordre. Ainsi, dans la province de Bourgogne, la ville de Beaune, dont les revenus patrimoniaux et les octrois n'atteignaient pas 17,000 livres, devait 560,000 livres; dans la même province, Arnay-le-Duc, petite ville de quelques mille âmes, ne devait pas moins de 317,000 livres. Le mal eût été moindre encore si ces sommes eussent été employées en dépenses utiles; mais il s'en fallait de beaucoup, et les comptes annuels d'Arnay-le-Duc établissent, par exemple, qu'à cette époque la meilleure partie des deniers de la ville était employée en frais de voyage alloués aux magistrats qui se rendaient à Dijon sous prétexte de réclamer des exemptions de logements militaires ou pour suivre des procès qu'ils traînaient exprès en longueur. Et ce n'était pas là un abus local, car, quelques années après, Louis XIV rendit, pour le réformer, un édit très-significatif et qui mérite d'être rapporté.

« Le roy ayant esté informé que les dettes des villes et communautés procèdent en partie des frais de voyage et desputation des maires, eschevins, consuls et autres qui ont l'administration des affaires publiques, lesquels, ayant des procès en leurs mains ou autres affaires particulières en la ville de Paris, ou à la suitte de la cour ou ailleurs, font naistre ou supposent des affaires auxdites villes et communautés, et, soubs ce prétexte, se font nommer députez pour les solliciter et poursuivre, et ensuite payer des frais de leurs voyages et des longs séjours qu'ils font pour leurs propres affaires; à quoy estant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté, en son conseil, a ordonné et ordonne qu'il ne sera faict à l'advenir aucune députation par les villes et les communautés que préalablement les maires, eschevins ou consuls, n'en aient faict connoistre les raisons et le besoin aux commissaires despartis par Sa Majesté dans les provinces, et pris sur ce leur advis; et, en cas qu'ils estiment lesdites desputations nécessaires, lesdites villes et communautés pourront desputer ceux qu'elles jugeront propres à cet effect, *autres, toutefois, que les maires, eschevins ou consuls en charge, auxquels Sa Majesté deffend très-expressément d'accepter lesdites députations, si ce n'est en déclarant*

Digitized by Google

et l'observation scrupuleuse des droits individuels. L'intérêt public fut seul écouté, et, à un point de vue assez élevé, ce fut peut-être là encore bonne justice.

Colbert, homme rude pour ses inférieurs, dur pour ses égaux, fléchissait sous l'ascendant de Louis XIV bien plus encore qu'il n'avait fléchi sous l'autorité de Mazarin; mais, peu fait pour le métier de courtisan, il était parfois du nombre de ces hommes qui ont plus de respect pour leur conscience que pour les volontés des maîtres de la terre. Louis XIV nous apprend lui-même combien il faisait cas des hommes de cette trempe. « Tant que nous sommes dans la puissance,

sur le registre du greffe qu'ils ne prétendent aucune chose pour leur voyage et séjour; sinon seront condamnés à restituer le quadruple. »

On peut voir par là quelle espèce de garantie trouvaient les communes dans leurs anciennes franchises municipales. Il fallait que les gaspillages eussent été bien fréquents, bien avérés, pour que la couronne mît ainsi en suspicion tout un ordre de magistrats. Cependant les dettes n'en existaient pas moins, et, pour les villes comme pour l'État, dans l'impossibilité de les payer sans embarrasser l'avenir pour très-longtemps, il fallait les liquider et les réduire. Colbert fit d'abord annuler par la Chambre de justice les baux par lesquels les octrois des villes avaient été affermés à vil prix sous l'administration précédente. Ensuite il fit rendre un édit qui accordait au roi la moitié seulement du revenu des villes, sans y comprendre leurs deniers patrimoniaux, au lieu du revenu total que lui attribuait la déclaration de 1647. Intéressées de nouveau à la perception de leurs revenus, les villes y apportèrent la plus grande surveillance, et en peu d'années la part seule du roi s'éleva au même chiffre qu'avant l'édit qui semblait devoir la diminuer de moitié. Comme toute réforme, cette mesure, on le pense bien, souleva de vives réclamations.

« Ceux dont elle arrêtait les pillages, a dit Forbonnais, ne manquèrent pas d'accuser le ministre d'enfreindre les priviléges des villes, toujours respectables, sans doute, lorsqu'ils sont utiles au peuple, mais dont le prince, qui est le père du peuple, ne doit jamais souffrir que les intérêts particuliers puissent se prévaloir. » (M. Pierre Clément, *Surintendants, Ministres, Contrôleurs généraux*, etc.)

Digitized by Google

dit-il, nous ne manquons jamais de gens qui s'étudient à suivre nos pensées et à paroître en tout de notre avis; mais nous devons craindre de manquer, au besoin, de gens qui sachent nous contredire. Notre inclination paroît quelquefois si à découvert que les plus hardis craignent de la choquer, et cependant il est bon qu'il y en ait qui puissent prendre cette liberté. Les fausses complaisances que l'on a pour nous en ces occasions nous peuvent nuire beaucoup plus que les contradictions les plus opiniâtres. Si nous nous trompons en notre avis, celui qui l'adopte par courtisanerie achève de nous précipiter dans l'erreur, au lieu que, lors même que nous avons raison, celui qui nous contredit ne laisse pas de nous être utile, quand ce ne seroit qu'à nous faire chercher des remèdes aux inconvéniens qu'il a proposés, et à nous laisser, en agissant, la satisfaction d'avoir auparavant examiné toutes les raisons de part et d'autre (1). »

C'est parce que Louis XIV reconnaissait dans Colbert une de ces âmes que la Providence tient en réserve pour le progrès d'un siècle, c'est parce qu'il l'appréciait à sa juste valeur que, malgré l'irritabilité de son orgueil royal, il savait pardonner à ce ministre de rudes manières et un langage acerbe. Le roi ne voulait voir dans cette âpre énergie qu'une preuve de plus de l'austérité de Colbert, de la religieuse conviction qui l'animait, de la passion dont il était transporté pour le bien public.

Nous avons vu, en esquissant le règne de Henri IV,

(1) *OEuvres et Mémoires de Louis XIV*, t. I.

Digitized by Google

combien son fidèle ministre (1) fut dominé par des idées étroites dans la solution des grands problèmes

(1) Comme le souvenir de Sully se présente naturellement à l'esprit, nous pensons qu'on aimera à rencontrer ici le parallèle parfois trop partial, mais justement célèbre, qu'un philosophe du dernier siècle a tracé en rapprochant les noms de ces deux hommes illustres. « Colbert et Sully, destinés tous deux à de grandes choses, dit Thomas (*), furent élevés au ministère à peu près dans les mêmes circonstances : Sully parut après les horribles déprédations des favoris et les désordres de la Ligue ; Colbert eut à réparer les maux qu'avaient causés le règne orageux et faible de Louis XIII, les opérations brillantes, mais forcées, de Richelieu, les querelles de la Fronde, l'anarchie des finances sous Mazarin. Tous deux trouvèrent le peuple accablé d'impôts et le roi privé de la plus grande partie de ses revenus; tous deux eurent le bonheur de rencontrer deux princes qui avaient le génie du gouvernement, capables de vouloir le bien, assez courageux pour l'entreprendre, assez fermes pour le soutenir, désireux de faire de grandes choses, l'un pour la France, l'autre pour lui-même. Tous deux commencèrent par liquider les dettes de l'État, et les mêmes besoins firent naître les mêmes opérations; tous deux travaillèrent ensuite à accroître la fortune publique. Ils surent également combiner la nature des divers impôts; mais Sully ne sut pas en tirer tout le parti possible; Colbert perfectionna l'art d'établir entre eux de justes proportions. Tous deux diminuèrent les frais énormes de la perception, bannirent le trafic honteux des emplois qui enrichissait et avilissait la cour, ôtèrent aux courtisans tout intérêt dans les Fermes; tous deux firent cesser la confusion qui régnait dans les recettes et les gains immenses que faisaient les receveurs; mais dans toutes ces parties Colbert n'eut que la gloire d'imiter Sully et de faire revivre les anciennes ordonnances de ce grand homme. Le ministre de Louis XIV assura des fonds pour chaque dépense; à son exemple il réduisit l'intérêt de l'argent. Tous deux travaillèrent à faciliter les communications; mais Colbert fit exécuter le canal de Languedoc, dont Sully n'avait eu que le projet. Ils connurent tous deux l'art de faire tomber sur les riches et sur les habitants des villes les remises accordées aux campagnes; mais on leur reproche à tous deux d'avoir gêné l'industrie par des taxes. Le crédit, cette partie importante des richesses publiques, qui fait circuler celles qu'on n'a pas, paraît n'avoir pas été assez connu par Sully, pas assez *ménagé*

(*) Éloge de Sully.

Digitized by Google

qui se rattachaient au développement de l'industrie nationale; quelques apologistes lui en ont fait un sujet d'éloges, mais la postérité n'a point ratifié ce jugement.

par Colbert (*). Les gains excessifs des traitants furent réprimés par tous les deux; mais Sully connut mieux de quelle importance il est pour un État de rapprocher les gains des finances de ceux qu'on peut faire dans les entreprises de commerce ou d'agriculture. Les monnaies attirèrent leur attention; mais Sully n'aperçut que les maux ou ne trouva que des remèdes dangereux; Colbert porta dans cette partie une supériorité de lumières qu'il dut à son siècle autant qu'à lui-même. On leur doit à tous deux l'éloge d'avoir vu que la réforme du barreau pouvait influer sur l'aisance nationale; mais l'avantage des temps fit que Colbert exécuta ce que Sully ne put que désirer : l'un, dans un temps d'orage et sous un roi soldat, annonça seulement à une nation guerrière qu'elle devait estimer les sciences; l'autre, ministre d'un roi qui portait la grandeur jusque dans les plaisirs de l'esprit, donna au monde l'exemple, trop oublié peut-être, d'honorer, d'enrichir et de développer tous les talents. Sully entrevit le premier l'utilité d'une marine : c'était beaucoup en sortant de la barbarie; nous nous souvenons que Colbert eut la gloire d'en créer une. Le commerce fut protégé par les deux ministres; mais l'un voulait le tirer presque tout entier des produits des terres (**), l'autre des manufactures. Sully préférait, avec raison, celui qui, étant attaché au sol, ne peut être ni partagé ni envahi, et qui met les étrangers dans une dépendance nécessaire; Colbert ne s'aperçut pas que l'autre n'est fondé que sur des besoins de caprice ou de goût, et qu'il peut passer avec les artistes dans tous les pays du monde. Sully fut donc supérieur à Colbert dans la connaissance des véritables sources du commerce; mais Colbert l'emporta sur lui du côté des soins, de l'activité et des calculs politiques; dans cette partie il l'emporta par son attention à diminuer les droits intérieurs du royaume, que Sully augmenta quelquefois par son habileté à combiner les droits d'entrée et de sortie, opération qui est peut-être un des plus savants ouvrages d'un législateur. . . . . .

« Sully, peut-être, saisit mieux la masse entière du gouvernement; Col-

(*) Cette expression est bien mal appliquée ici; car, ne pas ménager une chose, c'est en faire abus, c'est en faire un usage exagéré. Colbert, qui ne voulut point recourir au crédit, le ménagea donc plus que qui que ce soit; il eut même le tort de le repousser systématiquement.

(**) « Pâturage et labourage, disait Sully, sont les deux mamelles de l'État. »

Digitized by Google

Sully dut peut-être plus à Henri IV que ce roi ne lui fut redevable, et ce fut le contraire entre Louis XIV et Colbert. Henri IV imposa presque toujours ses idées à Sully; Louis XIV s'appropria celles de Colbert, et cette différence essentielle nous semble tout à l'avantage du dernier de ces deux hommes célèbres. Quant à la probité de Colbert, elle fut réelle, mais ce ministre exploita évidemment la faveur de Louis XIV dans son intérêt personnel. On ne saurait en outre oublier les manœuvres qu'il employa pour hâter la chute de Fouquet, et l'histoire dira qu'à sa mort il laissa une fortune évaluée à dix millions. Voilà ce que pouvait faire alors un ministre des finances sans cesser d'être honnête homme; depuis lors, ceux qui se sont enrichis dans l'accomplissement de leurs labeurs n'ont point vu les sources de leur fortune soumises à un contrôle judiciaire, mais on s'est dispensé de porter jusqu'au ciel leur austérité.

Colbert cherchait naturellement dans le commerce et l'industrie les éléments de la prospérité matérielle

bert en développe mieux les détails ; l'un avait plus de cette politique qui calcule, l'autre de cette politique des anciens législateurs qui voyaient tout dans un grand principe. Le plan de Colbert était une machine vaste et compliquée, où il fallait sans cesse remonter de nouvelles roues; le plan de Sully était simple et uniforme comme la nature. Colbert attendait plus des hommes, Sully attendait plus des choses ; l'un créa des ressources inconnues à la France, l'autre employa mieux les ressources qu'elle avait. La réputation de Colbert dut avoir plus d'éclat, et celle de Sully dut acquérir plus de solidité. »

Dans le jugement qu'on vient de lire il y a parfois plus de recherche que de vérité ; mais il ne faut pas demander à un rhéteur une exactitude trop rigoureuse; Sully ne nous semble pas d'ailleurs avoir eu sur Colbert cette espèce de supériorité dont on le loue.

Digitized by Google

de la France; sans être insoucieux ni ingrat pour les intérêts agricoles, comme on le lui reproche trop volontiers, il mit ses soins à fonder des manufactures, à rendre l'Europe tributaire de nos fabriques. Il avait sous les yeux le spectacle de la Hollande et de l'Angleterre. Ces deux nations avaient prospéré en dépit des guerres civiles, et, plus que toute autre, elles étaient en mesure de faire face aux dépenses de la guerre étrangère. D'où leur venait cette fortune, sinon du commerce et de l'industrie? Cette idée frappa Louis XIV, et le roi, habilement conseillé par son ministre, n'épargna aucun effort pour doter la France des établissements et des institutions qui manquaient à la richesse nationale.

En théorie Colbert admettait : 1° qu'il ne fallait point importer les marchandises que la France pouvait fournir, mais se passer autant que possible des autres ou se les procurer uniquement par des échanges, afin qu'il ne sortît pas d'argent du royaume; 2° qu'il fallait expédier le superflu au dehors, en faisant rechercher les produits français aux étrangers pour recouvrer les capitaux; 3° qu'il fallait, dans ce but, multiplier le nombre des manufactures et les faire prospérer, non pas au moyen de priviléges, mais par la diminution des droits d'entrée sur les matières premières, par l'établissement de communications sûres et faciles, par l'avance des fonds de l'État, même à perte, par le perfectionnement de la fabrication, enfin par une activité nouvelle imprimée aux affaires du négoce.

Or, entre autres obstacles qui contrariaient ce

Digitized by Google

système, il importait de tenir compte de l'organisation même du royaume. La France d'alors était un rassemblement de pays sans unité, où, indépendamment de vingt-sept généralités gouvernées par des intendants, se trouvaient des provinces (la Bretagne, le Languedoc, l'Auvergne, le Roussillon, le Perche, l'Alsace, l'Artois), des duchés (la Lorraine, le Barrois, la Bourgogne) et des pays distincts (le Bugey, Gex, la Bresse), avec un système d'impôts différent et des exemptions particulières. L'Artois ne payait ni tailles, ni gabelles, ni droits; aussi fallait-il le tenir comme en état de siége pour que les pays du voisinage ne profitassent pas de ses franchises. Une pièce d'étoffe fabriquée à Valenciennes devait, pour être transportée à Bayonne, payer l'entrée en Picardie, la sortie en Poitou, la *contablie* à Bordeaux, la *traite* d'Arras à son entrée dans les Landes, la *coutume* à Bayonne (1). Depuis longtemps les meilleurs esprits s'étaient préoccupés des inconvénients de ce système. En 1614, les états généraux, assemblés à Paris durant la minorité de Louis XIII, avaient remontré au roi que, bien que les droits de douane ou *traite foraine* dussent être levés, comme leur titre même l'indiquait, sur les seules marchandises transportées hors du royaume, néanmoins ces droits étaient perçus de province en province, comme si les marchandises passaient en pays étranger, *au grand préjudice de ses sujets, entre lesquels cela conservoit des marques de division qu'il estoit nécessaire d'oster, puisquet outes les provinces de*

(1) Boulainvilliers, *État de la France;* Paris, 1728.

Digitized by Google

son royaume estoient conjointement et inséparablement unies à la couronne pour ne faire qu'un mesme corps sous la domination d'un mesme roy (1). Pour faire droit à ces justes doléances il aurait fallu mettre de côté certaines préoccupations fiscales, et préférer le grand intérêt du pays aux intérêts mesquins des seigneurs et des princes dont les douanes locales alimentaient les coffres; surtout il aurait été indispensable de ne pas tenir compte des exigences locales, et de ce besoin étroit et malentendu de protection industrielle qui ne pouvait être satisfait que par des tarifs institués sur toutes les frontières provinciales. Les réclamations intelligentes du commerce ne pouvaient rien contre cette déplorable situation (2). Convaincu du

(1) Cahier du tiers-état, en 1614.

(2) On lisait dans une requête adressée en 1659 au cardinal Mazarin :

« La douane de Valence, tant de fois reconnue pour être la ruine du commerce de nos provinces, s'est accrue de telle manière qu'il y a telle marchandise qui la paye jusqu'à trois fois. *Une balle de soye venant d'Italie la paye au pont de Beauvoisin; la même balle allant de Lyon à Nantua pour être ouvrée paye une seconde fois au bureau de Montluel, et pour la troisième fois en revenant à Lyon pour être manufacturée.* Aussi, de *vingt mille* balles de soye qui venoient à notre douane, année commune, il n'en arrive plus *trois mille....* Avant 1620 une balle de soye du Levant ne payoit que *seize livres...* aujourd'hui elle paye en tout *cent douze livres...* avant que de pouvoir être employée en ouvrages. Les soyes grèges d'Italie ne payoient que *dix-huit livres* et les ouvrées que *vingt-six;* les unes payent actuellement *cent vingt-six* et les autres *cent quarante-trois livres....* » (*Recherches sur les Finances*, par Forbonnais, année 1661.) Le même auteur cite deux curieux exemples de la fiscalité de la douane de Valence. Les Provençaux envoyaient les moutons en Dauphiné pendant l'été. Au retour les commis de la douane exigeaient un droit à raison de deux livres de laine par

Digitized by Google

tort immense que causaient au pays la multitude et la diversité des droits de douane, Colbert aurait voulu abattre toutes les barrières qui séparaient et isolaient les provinces et faire reculer aux frontières mêmes du royaume la ligne des douanes; il ne put y réussir qu'à moitié, tant les intérêts particuliers se montrèrent tenaces contre l'intérêt général, mais enfin il diminua le mal, et ce fut beaucoup. Grâce à lui, les droits d'entrée et de sortie furent remaniés et les plus onéreux furent abolis. On limita les droits de péage qui entravaient la circulation des marchandises, et le libre transit fut accordé à celles qui étaient expédiées du dehors. L'ensemble de ces réformes fut consigné dans

mouton tondu en Dauphiné, sans déduction pour les moutons qui étaient morts ou que les loups avaient dévorés. Pour échapper à ces absurdes prétentions les Provençaux prirent le parti de tondre leurs moutons au moment du départ pour le Dauphiné, c'est-à-dire avant que la laine eût atteint sa maturité.

L'autre fait est plus étrange. Les commis de la douane voulaient faire payer au clergé de Vienne la dîme des vignes situées sur le territoire de Sainte-Colombe. Pour se soustraire à ce droit, dit Forbonnais, les ecclésiastiques allèrent processionnellemen avec croix et bannière chercher leur vendange, qui depuis a toujours passé librement.

La douane de Valence, dit M. P. Clément, prélevait un droit de 3 à 5 pour 100 sur toutes les marchandises du Levant, d'Espagne, de Provence et de Languedoc, transportées à Lyon par terre ou par eau, ainsi que sur toutes les denrées du Dauphiné, Lyonnais, Beaujolais, de la Bresse, de la Bourgogne et autres provinces, transportées en Languedoc, en Provence, en Piémont, par terre ou par eau, avec obligation de passer *là, et non ailleurs,* pour y acquitter le droit. En 1640, le commerce, rebuté par toutes ces entraves, ayant changé de cours, les fermiers demandèrent un dégrèvement. Qu'arriva-t-il? On tripla une partie des droits. En même temps, pour empêcher les marchandises de leur échapper, les fermiers établirent un vaste réseau de bureaux qui couvrit onze provinces.

Digitized by Google

un édit de septembre 1664, « portant réduction et diminution des droits des sorties et des entrées, avec suppression de plusieurs droits; » mais, pour ne pas froisser les populations, qui, dominées par d'anciens préjugés, résistaient à ces innovations utiles, le gouvernement les soumit à l'acceptation de provinces, et la moitié du royaume fut seule à consentir à la révision des tarifs (1).

Dans la pensée de Colbert et de Louis XIV, il ne

(1) Les provinces qui acceptèrent le tarif de 1664 furent appelées *provinces des cinq grosses Fermes ;* c'étaient la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse, le Bugey, le Bourbonnais, le Poitou, le pays d'Aunis, l'Anjou et le Maine, sans compter les provinces qui y étaient renfermées, comme le Soissonnais, l'Ile-de-France, la Beauce, la Touraine, le Perche, etc. Deux chaînes de bureaux, placés les uns sur les frontières de ces provinces, les autres à quelque distance dans l'intérieur, suffisaient à la surveillance et formaient, pour ainsi dire, deux chaînes concentriques non interrompues.

Parmi les provinces qui préférèrent conserver leurs anciens tarifs, il s'établit deux divisions.

Les unes prirent le nom de *provinces étrangères*, relativement au tarif de 1664, dont elles n'avaient pas voulu; c'étaient la Bretagne, l'Angoumois, la Marche, le Périgord, l'Auvergne, la Guienne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Flandre, l'Artois, le Hainaut et la Franche-Comté.

Les autres, telles que l'Alsace, la Lorraine, les Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun), le pays de Gex, les villes de Marseille, Dunkerque, Bayonne et Lorient, en raison de la franchise de leur port, reçurent la qualification de *provinces traitées comme pays étrangers*. Ces dernières étaient, en effet, complétement assimilées aux pays étrangers, avec lesquels elles commerçaient avec une liberté entière. Par la même raison, les marchandises qu'elles exportaient dans les autres provinces étaient considérées comme venant de l'étranger, et celles qu'elles y achetaient acquittaient, en entrant sur leur territoire, le même droit qu'eussent payé, par exemple, les Espagnols ou les Hollandais. (Moreau de Beaumont, *Recherches sur les Impositions*. P. Clément, *Surintendants et Contrôleurs généraux*, etc.)

Digitized by Google

s'agissait pas seulement d'enrichir la France par le négoce et les manufactures, il fallait encore faire contre-poids à la puissance territoriale, exercée par les grands, en créant en face d'elle la puissance de l'industrie, destinée à lui faire équilibre. La noblesse possédait la presque totalité du sol ; les seigneurs regrettaient le régime féodal et traînaient à leur suite une nombreuse clientèle de valets et de parasites. Considérant que le peuple était méprisé et que les masses gémissaient dans l'indigence, Colbert avait fait comprendre au roi que, pour sauver de sa ruine une société composée de pareils éléments, il fallait ajouter aux ressources offertes par l'agriculture toutes celles que procurent le commerce et l'industrie. Disons-le encore, il ne dédaigna point la prospérité agricole de la France, mais il voulut ouvrir de nouvelles sources de richesses à son pays.

S'adressant au roi, et lui parlant un langage clair et familier, il l'initiait à sa pensée. « Il n'y a rien de plus nécessaire dans un État, disait-il, que le commerce. C'est lui qui le rend florissant, et, pour voir cela d'un coup d'œil, il n'y a qu'à remarquer la différence qui existe entre une ville située sur une bonne rivière et une qui est en pleine terre : l'une est riche et opulente, l'autre est pauvre et misérable. Celles qui sont sur le bord de la mer ont encore un avantage que les autres n'ont pas ; la raison est que toutes choses y abondent bien plus que dans celles qui sont sur le bord d'une rivière ou ailleurs ; et, pour peu qu'un homme veuille s'aider, il est impossible qu'il n'y subsiste commodément.

Digitized by Google

« Or, si le commerce, comme il n'en faut point douter, apporte de si grands avantages, ce doit être un aiguillon à Votre Majesté pour le faire fleurir (1). »

Un peu plus loin il disait encore : « Beaucoup de gens m'ont blâmé et me blâment encore tous les jours de ce que j'ai porté Votre Majesté à établir des manufactures, et l'envie qu'ils auroient d'attirer les autres dans leur sentiment fait qu'ils lès méprisent tout haut, comme s'il ne s'y faisoit rien qui approche des étrangers. Mais il est aisé de leur faire voir combien ils s'abusent. Je conviens que dans les commencements il a été difficile de perfectionner les choses comme on l'auroit souhaité; mais il faut qu'ils tombent d'accord à leur tour que, dans la suite, on a excellé par-dessus les autres. Je n'en veux pour preuve que les glaces qui se font à Paris; il ne nous en est jamais venu de Venise de la grandeur de celles que l'on voit au faubourg Saint-Antoine. L'ambassadeur de cette république en est si surpris qu'il n'y a jamais voulu ajouter foi qu'il ne les eût vues, et, quoiqu'il l'ait mandé en son pays, il s'y trouve encore des incrédules qui soutiennent que cela est absolument impossible. Il est vrai que notre verre n'a pas encore le vif et le brillant de celui qui vient de là; mais, outre qu'il est aisé de le raffiner, la différence qui s'y remarque ne mérite pas que nous transportions deux ou trois millions qu'il falloit tous les ans, tant pour les miroirs que pour les glaces des carrosses.

« Je voudrois aussi qu'on me dît ce qu'on trouve à

(1) Testament de messire Jean-Baptiste Colbert.

Digitized by Google

reprendre aux tapisseries de Beauvais et à celles des Gobelins, et si Votre Majesté doit laisser passer en Flandre je ne sais combien d'argent pour avoir celles qui se font en ce pays-là. Si cet abus n'avoit pas régné jusqu'ici, il y a longtemps qu'elle seroit maîtresse de ces belles provinces, puisqu'il est constant que c'est avec l'argent de France qu'elles ont soutenu la guerre. Elles ont tiré plusieurs millions de cette manufacture qu'elles ont établie en trois endroits différents; et, si Votre Majesté leur ôte encore le secours qu'elles tirent des chevaux et des dentelles, elles tomberont bientôt dans une extrême pauvreté. C'est donc à elle à y mettre un impôt si fort qu'il n'y ait pas presse à en faire venir. On se passera bien des tapisseries, des dentelles et des chevaux de Flandre, et son royaume est assez grand et rempli de gens assez ingénieux pour fournir à toutes choses. Mais il faut que Votre Majesté s'abstienne toute la première d'en avoir, car elle est le modèle sur lequel ses peuples se règlent; de sorte que, pourvu qu'ils l'imitent, ils n'examinent pas s'ils font bien ou mal.

« Il en est de même de nos draps et de nos autres manufactures. Il faut établir avec grand soin, surtout ce qui empêche que notre argent sorte du royaume. Si l'on s'y plaint d'abord que l'on réussit mal, on ne doit pas pour cela se rebuter : un *apprenti* ne devient pas maître tout d'un coup; mais en forgeant il devient forgeron. On sait que les commencements sont difficiles, et qu'il n'y a que le temps qui perfectionne toutes choses. L'eau même est moins pure dans sa source que dans son cours; d'où il faut se donner pa-

Digitized by Google

tience, puisque c'est l'unique moyen de venir à bout de tout.

« Je sais bien que, pour combattre mon opinion, l'on objecte que, si nous nous mettons sur le pied de nous passer des étrangers, ils feront de même à notre égard; qu'ainsi il est plus expédient de laisser les choses sur le pied où elles étoient et où elles ont toujours été. Mais pour parler de la sorte il faut être peu instruit que nous n'avons besoin de personne et que nos voisins ont besoin de nous. Ce royaume a tout généralement en lui-même, si l'on en excepte très-peu de choses. Il n'en est pas de même des États qui lui confinent; ils n'ont ni vin, ni blé, ni sel, ni chanvre, ni eau-de-vie, et il faut de toute nécessité qu'ils aient recours à nous pour s'en procurer. Ce seroit donc profiter fort mal du bien que Dieu nous a fait si nous le donnions pour des choses dont nous pouvons nous passer facilement. S'il faut que les étrangers aient de notre argent, ce ne doit être que pour ce qui ne vient pas dans le royaume, comme sont les épiceries, qu'il faut aller chercher bien loin ou les prendre des Hollandois. Pour tout le reste il faut se passer d'eux, et que le luxe ne nous tente pas assez pour faire une faute si préjudiciable à l'État. »

Les idées de Colbert étaient grandes par le principe et le but; cet homme, dont le génie contribua si puissamment à la gloire du pays et à la fortune du maître, voulait énergiquement doter la France des institutions industrielles et des établissements manufacturiers à l'aide desquels le royaume pourrait lutter contre les autres nations, telles que l'Angleterre et la

Digitized by Google

Hollande. Dans l'application Colbert se trompa souvent, et ce fut tantôt la faute de son propre siècle, tantôt l'erreur d'un caractère ferme, absolu, qui procède armé d'une logique inflexible et n'admet pas assez l'intervention des idées contraires, la ténacité des obstacles.

Le système de Colbert, dans les choses qui se rattachaient au progrès et à la prospérité de l'industrie nationale, comprenait trois éléments principaux : 1° l'organisation des artisans de tous métiers en corporations; 2° l'intervention de l'autorité royale ou de l'administration publique en tout ce qui concernait la fabrication et la vente des produits manufacturés; 3° des tarifs protecteurs destinés à mettre l'industrie française à l'abri de la concurrence étrangère.

Ces idées, combinées ensemble et fortifiées l'une par l'autre, ont reçu des économistes modernes la dénomination un peu dédaigneuse de *colbertisme* (1).

(1) L'école des économistes modernes, celle qui a pris pour principe « laissez faire, laissez passer, » reproche à la mémoire de Colbert l'élévation des tarifs que ce ministre célèbre crut devoir établir pour garantir l'industrie française de la concurrence étrangère ; ce n'est point ici le lieu de discuter la valeur de cette accusation et de la doctrine au nom de laquelle on la formule. L'expérience n'a guère consacré dans ses applications absolues une théorie qui a sans doute le mérite d'être large et favorable à la consommation, mais qui, assez belle au point de vue cosmopolite, pourrait avoir, pour les nations qui l'adopteraient prématurément, l'inconvénient de les rendre dupes de leur propre confiance. Généralement ce sont les peuples qui redoutent le moins la concurrence industrielle qui proclament cette maxime, et toutefois bien peu se hasardent à la prendre pour base de leurs règlements. L'Angleterre, malgré l'incontestable supériorité de sa fabrication, hérisse ses côtes de tarifs soupçonneux. N'est-ce point assez montrer que le problème en est demeuré à l'état d'étude, et peut-on avec justice blâmer Colbert d'un

Digitized by Google

Le système de l'organisation industrielle par corporations remontait fort avant dans notre histoire. Dès le dixième siècle il s'était manifesté avec une certaine force, et, aux époques où tous les éléments de prospérité matérielle tendaient à se dissoudre, il avait porté des fruits utiles en permettant aux travailleurs pauvres de s'unir en faisceau pour résister à l'oppression féodale. A la longue les abus de cette idée s'étaient produits, et les rois, par des édits successifs, avaient essayé de remédier, sous plusieurs rapports, aux exagérations du réseau de maîtrises, de corporations et de jurandes, étendu peu à peu sur les industries du pays. Toutefois, comme un malade tourmenté de la fièvre se retourne sans cesse sur un côté, puis sur un autre, sans rencontrer de soulagement durable, l'ancienne monarchie, tantôt en affaiblissant la corporation, tantôt en lui rendant sa puissance, n'avait jamais su rassurer ni contenter tous les intérêts, et vainement avait-elle cherché à résoudre le problème, sans doute insoluble, de l'organisation parfaite du travail.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, à la suite de l'assemblée des notables tenue à Rouen en 1597, Henri IV avait rétabli les règlements sur les maîtrises; mais les plaintes, les réclamations des classes ouvrières avaient ensuite déterminé le gouvernement à entrer dans le régime des

système qui maintint la richesse et la prospérité du royaume? De quelque façon d'ailleurs qu'on résolve la question pour le présent et pour l'avenir, c'est en tenant compte des faits de l'époque qu'il faut apprécier la pensée de Colbert, et, sur ce terrain, nous croyons que le régime protecteur ne peut être battu en brèche.

Digitized by Google

exceptions. Dans le sein même des états généraux de 1614 d'énergiques protestations s'étaient élevées contre les lois et les ordonnances qui régissaient l'industrie et parquaient l'ouvrier dans sa sphère étroite et humble; les états avaient demandé « que toutes les maîtrises créées depuis 1576, époque de la réunion des états de Blois, fussent éteintes, qu'il n'en pût être rétabli d'autres, et que l'exercice desdits métiers fût laissé libre à tous pauvres sujets du roi, sous visite de leurs ouvrages par experts et prud'hommes à ce commis par les juges de la police; que tous les édits concernant les arts et les métiers fussent révoqués, sans qu'à l'avenir il pût être octroyé aucunes lettres de maîtrises ni fait aucun édit pour lever deniers à raison des arts et métiers, etc. » Ces vœux étaient sans doute restés en oubli, mais ils n'en indiquaient pas moins une révolte sourde des faits contre les règlements, mais ils attestaient que la législation surannée dont on s'était bien trouvé au treizième siècle avait fait son temps et devait cesser de peser sur le travail. Les années, en effet, au lieu d'atténuer les fâcheuses conséquences du principe, n'avaient pu que les aggraver. Par une étrange anomalie, qui révélait à elle seule les symptômes avant-coureurs d'une révolution sociale, tandis que la féodalité nobiliaire s'éteignait et s'effaçait, la féodalité industrielle, la féodalité bourgeoise pesait de jour en jour davantage sur toute la population française, et le roi lui-même se trouvait forcé de la subir. Colbert ne fit disparaître du régime des corporations, des jurandes et des maîtrises, que ce qui pouvait faire ombrage au maître, en consti-

Digitized by Google

tuant des éléments d'association et de résistance. Durant son ministère, ou, pour mieux dire, de 1666 à 1683, il fit publier sur cette matière quarante-quatre règlements dont l'effet, loin d'affranchir l'industrie, fut de rendre plus lourd et plus gênant le joug des anciennes ordonnances. Comme il avait institué, pour s'éclairer sur les questions de cette nature, un conseil de commerce représentant naturel de tous les monopoles et de tous les priviléges dont les classes laborieuses portaient le fardeau, il n'eut garde de voir par d'autres yeux et de chercher ailleurs la solution des problèmes difficiles que lui avaient légués ses devanciers. Pour mieux assurer l'intérêt des maîtres, pour rendre moins accessible l'émancipation industrielle du compagnon, on multiplia les confiscations et les amendes; pour réprimer des abus et des fraudes presque inévitables en matière de fabrication et de vente, différentes ordonnances réglèrent les longueurs, largeurs, qualités des draps, serges et étoffes de laine, de soie ou de fil, et, à force de protéger l'industrie, elles l'emmaillottèrent si bien que celle-ci eut besoin de toute sa vitalité pour ne pas étouffer. Des instructions en trois cent dix-sept articles furent données aux teinturiers. On se lasserait à décrire ces règlements minutieux, ces codes qui étendaient sur tous les travailleurs une tutelle jalouse et tyrannique, et qui, à force de vouloir protéger la production nationale et écarter la concurrence étrangère, supprimaient l'émulation, appauvrissaient les marchés et créaient de grands embarras pour l'avenir. Colbert, dans les questions de cette nature, ne sut point être supérieur à

Digitized by Google

son propre siècle. « Il crut, dit l'abbé de Choisy, que le royaume de France se pourroit suffire à lui-même, oubliant sans doute que le Créateur de toutes choses n'a placé les différents biens dans les différentes parties de l'univers qu'afin de lier une société commune et d'obliger les hommes par leurs intérêts à se communiquer réciproquement les trésors qui se trouveroient dans chaque pays. Il parla à des marchands, et leur demanda en ministre les secrets de leurs métiers, qu'ils lui dissimulèrent en vieux négociants. Toujours magnifique en idées et presque toujours malheureux dans l'exécution, il croyoit pouvoir se passer des soies du Levant, des laines d'Espagne, des draps de Hollande, des tapisseries de Flandre, des chevaux d'Angleterre et de Barbarie. *Il établit toutes sortes de manufactures qui coûtoient plus qu'elles ne valoient;* il fit une compagnie des Indes orientales sans avoir les fonds nécessaires, et, *ne sachant pas que les François, impatients de leur naturel*, et en cela bien différents des Hollandois, *ne pouvoient jamais avoir la constance de mettre de l'argent trente ans durant dans une affaire sans en retirer aucun profit et sans se rebuter*... (1). »

Si grande que fût la puissance de Louis XIV, si absolu que fût le génie de Colbert, les difficultés s'accrurent, et cette nation qui ne réclamait point en faveur de la liberté politique s'émut pour résister à des règlements relatifs à la largeur et à la longueur des étoffes. Les maîtres et les ouvriers refusaient de s'y

(1) *Mémoires de l'abbé de Choisy*, livre II.

Digitized by Google

soumettre, les maires et les échevins n'osaient user de rigueur pour les y contraindre, et Colbert, persuadé qu'avant tout il fallait se faire obéir, multipliait sur tous les points du royaume les avertissements et les menaces. L'opposition se montra si tenace que pour en triompher le ministre fit rendre un arrêt conçu en ces termes : « Ouy le rapport du sieur Colbert, conseiller ordinaire au conseil royal, contrôleur général des finances, Sa Majesté, estant en son conseil royal de commerce, a ordonné et ordonne que *les étoffes manufacturées en France qui seront défectueuses et non conformes aux règlements seront exposées sur un poteau de la hauteur de neuf pieds, avec un écriteau contenant le nom et surnom du marchand ou de l'ouvrier trouvé en faute;* lequel poteau, avec un carcan, sera pour cet effet incessamment posé, à la diligence des procureurs ou syndics des hôtels de ville et autres juridictions sur le fait des manufactures, et aux frais des gardes et jurez des communautés des marchands et ouvriers, devant la principale porte où les manufactures doivent estre visitées et marquées, pour y demeurer, les marchandises jugées défectueuses, pendant deux fois vingt-quatre heures; lesquelles passées, elles seront ostées par celuy qui les y aura mises, *pour estre ensuite coupées, déchirées, bruslées ou confisquées*, suivant qu'il aura esté ordonné. En cas de récidive, le marchand ou l'ouvrier qui seront tombez pour la seconde fois en faute sujette à confiscation seront blasmez par les maistres et gardes ou jurez de la profession, en pleine assemblée du corps, outre l'exposition de leurs marchandises sur le poteau en la manière cy-

Digitized by Google

dessus ordonnée; ET, POUR LA TROISIÈME FOIS, MIS ET ATTACHEZ AUDIT CARCAN, AVEC DES ÉCHANTILLONS DES MARCHANDISES SUR EUX CONFISQUÉES, PENDANT DEUX HEURES... Et sera ledit arrest lu, publié et affiché partout où il appartiendra, etc.(1). » Le gouvernement de Louis XIV, réduit à s'appuyer sur de pareils arrêts, ne comprenait pas que le principe de l'autorité s'use dans toute lutte inégale entreprise par la force contre la vérité et le bon sens. N'en faisons un crime ni à ce roi, ni à son ministre; reconnaissons au contraire qu'ils se laissèrent entraîner par les idées de leur siècle, et qu'on ne saurait leur reprocher d'avoir méconnu les doctrines de Turgot, mises en honneur un siècle plus tard, et dont l'application absolue n'est point d'ailleurs aussi raisonnable, aussi utile qu'il plaît aux savants de l'affirmer. Du vivant de Colbert, les faits semblèrent venir en aide à ses théories, puisque, à part les résistances et les difficultés dont nous venons de parler, il est certain que l'industrie française s'éleva à un degré de prospérité jusqu'alors inconnu.

Au demeurant, Colbert eut cela de commun avec d'autres hommes doués du génie organisateur qu'il fit des choses nouvelles par des moyens qui ne l'étaient pas, et se servit comme instrument de tout ce qu'il avait sous la main. S'il n'essaya point de lutter contre les habitudes et les pratiques anciennes, il eut l'art d'en tirer des forces, vivifiant des institutions qui

(1) Édit de mars 1673, portant que ceux qui font profession du commerce, denrées ou arts, qui ne sont d'aucune communauté, seront établis en corps, communautés et jurandes, et qu'il leur sera accordé des statuts. *Rec. des anc. Lois françaises*, t. XIX, p. 91.

Digitized by Google

semblaient surannées et frappées de mort. De là sa puissance et ses merveilleux succès dans son temps, dont il ne choqua point les doctrines; de là aussi la faiblesse de quelques parties de son ouvrage aux yeux de l'expérience acquise et de la science formée après lui. Nous avons admis qu'il eut tort de ne tenir aucun compte du vœu des états généraux de 1614 pour l'adoucissement du régime des jurandes, et de marcher, dans ses règlements, au rebours de cette première aspiration de la France vers la liberté du travail (1); mais, disons-le encore, on serait injuste de le condamner sans tenir compte de la masse de faits et d'idées qui, en quelque sorte, lui forcèrent la main et le contraignirent de se mouvoir sur le terrain du monopole et des priviléges (2). Tout est lié dans les actes du grand ministre

(1) *Recueil des Règlements*, etc. Arrest qui ordonne des peines contre les marchands et ouvriers qui fabriquent et mettent en vente des marchandises défectueuses et non conformes aux règlements. T. I, p. 524.

Tout n'était pas là; il y avait les amendes, les confiscations, les bris de métiers, les destructions de marchandises reconnues *non conformes aux règlements*. Un seul exemple fera connaître suffisamment les vices du système de punitions qui avait été adopté. Les statuts et règlements de la manufacture d'Amiens, approuvés en conseil le 23 août 1666, portaient que, *si aucun fil estoit trouvé frais et moite pour frauder le poids, il seroit bruslé en plein marché, suivant la coutume.*

(2) Les règlements de saint Louis, modifiés par les édits de Henri III (1581) et de Henri IV (1597), faisaient alors à la fabrique française une condition servile et routinière; non qu'ils fussent d'ailleurs à mépriser, car, s'ils avaient restreint dans de trop étroites limites l'intelligence de l'ouvrier, ils avaient contribué en revanche à maintenir des traditions et à conserver des procédés grâce auxquels les produits nationaux avaient gardé cette empreinte originale qui fait encore leur réputation. Colbert se borna à modifier ce régime en ce qu'il avait de tracassier et d'exclusif, l'appropriant avec bonheur aux besoins nouveaux. Il

Digitized by Google

de Louis XIV, et sur cet ensemble systématique deux faits dominent : le premier, c'est qu'il fit découler tout du principe de l'autorité, qu'il ne vit dans la France industrielle qu'une vaste école à former sous la discipline de l'État (1) ; le second, c'est que les résultats lui donnèrent raison durant un demi-siècle.

Colbert favorisa de tous ses efforts le transit des marchandises expédiées de l'étranger à l'étranger par voie de France ; il supprima ou diminua les droits onéreux qui pouvaient contrarier les expéditeurs ; il fournit des escortes aux convois, et mit des bâtiments de l'État à la disposition des négociants qui se livraient à ces opérations utiles. Poussant jusqu'à l'extrême cette disposition bienveillante, il mandait aux intendants « d'être plutôt un peu dupe des marchands que de gêner le commerce, parce que ce seroit anéantir les produits. » Par un édit de 1664 il avait permis à la noblesse de s'associer aux compagnies des Indes orien-

créa des inspecteurs instruits, chargés de répandre au sein des fabriques les procédés les plus utiles, qu'il faisait acheter ou surprendre à l'étranger par d'habiles émissaires. Une foule d'industries naissantes reçurent de lui des encouragements efficaces, soit par des avances de capitaux ou des exemptions de charges, soit par des lois protectrices qui leur assuraient le bénéfice du marché national.

(1) Les arts étaient nouveaux ou presque totalement oubliés par l'interruption du commerce. Nous ignorions les goûts du consommateur étranger ; nos manufacturiers, pauvres, écrasés sous les taxes et la honte de leur état, n'avaient ni les moyens ni le courage d'aller puiser au loin les lumières ; il s'agissait d'imiter et non d'inventer. Le ministre donna aux ouvriers des instructions, et la plupart furent bonnes, parce qu'elles étaient rédigées par des négociants ou des personnes expérimentées soit dans l'art, soit dans le commerce étranger. Chaque règle était appuyée de son motif. (Forbonnais, *Recherches et considérations sur les Finances de France*, t. II, p. 366.)

Digitized by Google

tales et occidentales (1) sans perdre ses priviléges; cinq ans plus tard il généralisa ce droit, et fit rendre un édit célèbre qui autorisait la noblesse à se livrer au commerce maritime sans déroger. Cette ordonnance établissait en substance que le commerce était pour les États une source féconde de bien-être; qu'il n'existait pas de moyen plus légitime d'acquérir du bien; que celui-là avait été en grande considération parmi les nations policées; que les lois et les ordonnances n'avaient réellement défendu aux gentilshommes que le trafic de détail, l'exercice des arts mécaniques et l'exploitation des fermes d'autrui, mais que le commerce maritime n'avait rien d'incompatible avec la noblesse. Cette déclaration de Louis XIV, inspirée par Colbert, devançait de plus d'un siècle l'opinion publique; elle ne fut ni comprise, ni acceptée, et les préjugés de classe la rendirent stérile. Plus tard le ministre rencontra des obstacles d'une autre nature, mais non moins sérieux, lorsqu'il essaya (2) d'établir dans tout le royaume l'uniformité des poids et des mesures, bienfait considérable que la France actuelle tient de la révolution de 1789.

Colbert avait provoqué, en 1661, un édit royal destiné à faire rentrer dans la classe des individus taillables les usurpateurs des titres et des priviléges nobiliaires; au mois de septembre 1664 il fit prononcer la révocation d'un très-grand nombre de lettres de noblesse, délivrées sans doute à des particuliers fort peu dignes de cet honneur, mais qui, néanmoins,

(1) Voir ci-après.
(2) Édit du 21 août 1671.

Digitized by Google

avaient été payées au trésor et constituaient un droit acquis. C'était là, de la part du gouvernement, une mesure exorbitante, une sorte de manque de foi, mais le ministre ne se laissa point arrêter par des considérations de cet ordre. Il représenta au roi que la noblesse avait été vendue à vil prix, depuis un demi-siècle, par des administrations besogneuses, et il insista pour qu'un acte de l'autorité souveraine fît disparaître cet abus dans le présent et dans le passé. L'édit révoqua toutes les lettres ou confirmations de noblesse accordées depuis 1634, et, pour toute faveur, accorda aux nobles dépossédés l'exemption des tailles pendant l'année 1665 (1). En même temps les états reçurent l'ordre de seconder la recherche des usurpateurs de noblesse. Outre ceux qui avaient acheté leurs titres, inattaquables en droit, il y avait, principalement dans les provinces, un très-grand nombre de faux nobles qui s'étaient attribué cette qualité sous prétexte d'avoir exercé la moindre charge, par exemple d'avoir été employé à la vente du papier timbré, du tabac, à la marque de l'étain, etc. En 1665, les états de Bourgogne délibérèrent que les règlements faits pour la recherche des priviléges seraient exécutés, attendu « que plusieurs gens riches et aysés, se prestendant commensaux de la maison royalle et des princes du sang, sur des certificats mendiés et sans rendre aucuns services, s'exem-

(1) *Collection des anciennes Lois françaises*, édit de septembre 1664. Il aurait fallu, après cet édit, ne plus faire des nobles moyennant finance; c'est ce qui n'eut pas lieu, et on en créa huit cents nouveaux de 1696 à 1711. Il est vrai qu'un édit de 1715 supprima tous les anoblissements accordés depuis 1669. (M. P. Clément.)

Digitized by Google

ptoient du payement des tailles et autres charges publiques, à la foulle et oppression des pauvres et misérables. » Les recherches pour usurpation des titres de noblesse se poursuivirent sévèrement pendant plusieurs années. Dans la seule province de Bretagne les amendes encourues par les usurpateurs de noblesse s'élevèrent à huit mille écus. Dans quelques autres provinces le montant des amendes fut bien plus considérable. En Provence, douze cent cinquante-sept usurpations furent signalées, et produisirent, à cinquante livres par famille, près de soixante-trois mille livres. Le total des amendes pour tout le royaume atteignit le chiffre de deux millions. C'était peu sans doute pour le bruit qu'avaient fait ces recherches, pour les clameurs qu'elles avaient soulevées; mais, si l'on songe que tous les usurpateurs de noblesse devaient à l'avenir contribuer au payement de la taille, et que la taille elle-même se trouvait réduite de près de vingt millions, on comprendra la portée de la mesure ordonnée par Colbert et le soulagement que le peuple des campagnes dut en éprouver (1).

Préoccupé à juste titre d'accroître, par le commerce et l'industrie, les éléments de la richesse nationale, Colbert demanda à tous les consuls de la France des rapports détaillés sur les produits du pays qu'ils habitaient, sur la nature des importations, sur les contrées d'où on les tirait. On a remarqué la précision et la sagesse des instructions qu'il adressait à cet égard à tous les délégués du roi résidant à l'étran-

(1) M. P. Clément, de l'Institut, *Surintendants, Contrôleurs généraux, etc.* Art. Colbert.

Digitized by Google

ger. Toutes les questions commerciales y étaient agitées. Mais ce fut surtout par le développement du système colonial que ce grand homme voulut ouvrir de nouveaux débouchés à la production française. Dans ce but il s'attacha à former des compagnies de commerce, imitées de celles que possédaient déjà l'Angleterre et la Hollande. Il provoqua, à cet égard, des souscriptions, il imposa, en quelque sorte, la nécessité de prendre des actions, et le roi lui vint en aide en usant de sa haute influence. Cinq compagnies s'organisèrent donc successivement, par les soins de Colbert, pour le commerce des deux Amériques, de l'Asie, du Levant, du Nord et de l'Afrique. Dès le 28 mai 1664 le roi fit paraître un édit portant établissement d'une compagnie des Indes occidentales, *pour faire le commerce dans les îles et terre ferme d'Amérique et autres pays*, aux concessions, pouvoirs, facultés, droits, exemptions *et priviléges y contenus*.

« La paix dont jouit présentement cet État nous ayant donné lieu de nous appliquer au rétablissement du commerce (tels sont les termes de cet édit), nous avons reconnu que celui des colonies et de la navigation sont les seuls moyens de le mettre dans l'éclat où il est chez les étrangers; pour à quoi parvenir, et exciter nos sujets à former de puissantes compagnies, nous leur avons promis de si grands avantages qu'il y a lieu d'espérer que tous ceux qui prendront quelque part à la gloire de l'État et qui voudront acquérir du bien par les voies honorables et légitimes y entreront très-volontiers; ce que nous avons déjà reconnu avec beaucoup de joie par la compagnie qui

Digitized by Google

s'est formée depuis quelques mois sur la terre ferme de l'Amérique, autrement appelée *France équinoxiale*. Mais il ne suffit pas à ces compagnies de se mettre en possession des terres que nous leur concédons et les faire défricher et cultiver par les gens qu'elles y envoient à grands frais, si elles ne se mettent en état d'y établir un commerce par le moyen duquel les Français qui s'habitueront auxdits pays communiquent avec les naturels habitants, et leur donnent, en échange des denrées qui croissent dans leur pays, les choses dont ils ont besoin. Il est aussi absolument nécessaire, pour faire ce commerce, d'équiper nombre de vaisseaux pour porter journellement les marchandises qui se débitent auxdits pays et en rapporter en France celles qui s'en retirent, ce qui n'a point été fait jusqu'à présent par les compagnies ci-devant formées... »

Trois mois après (août 1664), un autre édit organisa la compagnie des Indes orientales. Le fond social était de quinze millions, et le roi, prenant l'initiative, souscrivait le premier pour trois millions, qui ne devaient pas porter intérêt, et sur lesquels devraient être prélevées, pendant dix ans, les pertes subies par la compagnie. Un privilége de commerce et de négoce était accordé à cette société pour les côtes et les îles situées depuis le cap de Bonne-Espérance dans les mers orientales et dans les mers du Sud ; ce privilége devait durer cinquante ans ; mais l'édit attribuait à la compagnie, à perpétuité, *en toute propriété et seigneurie*, toutes les terres et contrées qu'elle pourrait conquérir sur les indigènes, sans qu'il fût réservé

Digitized by Google

aucun droit à la métropole sur les mines d'or, d'argent et de cuivre, et sur les esclaves. En revanche la compagnie s'engageait à établir des églises et des tribunaux à Madagascar et dans tous les pays soumis à sa domination. Par une singulière disposition de l'édit, les tribunaux institués dans ces parages lointains devaient prendre pour base de leurs décisions la *coutume de Paris*, et non les lois et les ordonnances qu'il plairait au roi de publier et de mettre en harmonie avec les besoins nouveaux de ces colonies. Et comme s'il ne suffisait pas de ces droits et de ces priviléges pour hâter le développement de l'entreprise, on multipliait les promesses en faveur de tous les Français valides, qui s'associeraient de leur personne aux tentatives nécessaires pour coloniser Madagascar ; rien ne devait leur manquer, ni la terre, ni le capital, ni les instruments d'exploitation.

En même temps qu'il fondait la colonie de Madagascar Colbert s'attachait à développer celle de Cayenne, à soutenir l'existence encore chancelante de la colonie de Saint-Domingue. Il essaya également d'établir des colons français à Bougie, sur le rivage de la Méditerranée ; mais partout, en dépit des sacrifices du roi et des efforts de la mère patrie, ces fondations coloniales échouèrent ou aboutirent à des désastres. D'une part l'activité commerciale de la France cherchait d'autres éléments et d'autres voies ; de l'autre, à force d'abuser du système des monopoles et des priviléges, on n'arrivait qu'à organiser des compagnies sans solidité, ne songeant qu'à s'enrichir au plus vite, faisant elles-mêmes la contrebande, et se souciant fort

Digitized by Google

peu de créer à grands frais des colonies qui ne rapporteraient rien aux actionnaires avant un lointain avenir. Or, en dépit de ces résultats, et bien que l'événement ait trompé les vœux de Colbert, il y eut, dans ces sacrifices restés inutiles, une grande pensée de prévoyance et de sagesse dont il faut faire honneur au roi et au ministre. L'expérience leur fit défaut, mais ils eurent l'intelligence des besoins publics, et ils devancèrent leur propre siècle.

Ni Louis XIV ni Colbert ne se montrèrent indifférents aux intérêts du commerce extérieur, et tous deux s'attachèrent à exiger des gouvernements étrangers les priviléges ou du moins la réciprocité dont nos armateurs avaient besoin pour se livrer en pleine sécurité à leurs opérations. Les Hollandais réclamaient contre un édit de 1659, aux termes duquel les étrangers ne pouvaient se livrer dans nos ports soit au commerce, soit au cabotage, à moins de payer un droit de cinquante sous par tonneau. Cette affaire donna lieu, de part et d'autres, à de longues et patientes négociations qui durèrent quatre ans entre les agents français et le célèbre Jean de Witt, grand-pensionnaire de Hollande. A cette époque la prospérité maritime de la république batave avait atteint son plus haut degré ; les Hollandais armaient à eux seuls quinze à seize mille vaisseaux de commerce, plus de la moitié de ceux que possédaient toutes les nations européennes réunies ; ils étaient tout-puissants dans les Indes, ils possédaient de vastes et riches colonies, et le droit de cinquante sous, contre lequel ils réclamaient, avait pour but d'assurer au commerce fran-

Digitized by Google

çais des garanties contre leur active concurrence. Ce droit avait été établi par Fouquet, qui s'était d'ailleurs borné à remettre en vigueur d'anciens règlements promulgués sous Henri IV et depuis lors tombés en oubli. Le gouvernement de Louis XIV y tenait d'autant plus qu'il y voyait un puissant moyen de relever notre marine si pauvre et si faible, lorsqu'on la comparait aux vastes ressources dont s'enorgueillissaient la Hollande et l'Angleterre. Il est vrai que les marchands bretons, normands et bordelais s'en plaignaient eux-mêmes, parce que, sous prétexte de les protéger, ce même droit tendait à exclure les armateurs étrangers de nos ports. Les Hollandais menaçaient, non sans raison, de prendre à leur tour, dans leur propre pays, de pareilles précautions contre le commerce français, et déjà l'Angleterre était entrée dans cette voie. On pouvait aller loin dans ce système de représailles. A la fin, en 1662, les Hollandais obtinrent à leur profit une réduction de moitié, mais ils ne se montrèrent pas satisfaits de cette concession. D'autres difficultés s'élevèrent au sujet du jaugeage des navires. Sur ces entrefaites, le parlement anglais (c'était avant la restauration des Stuarts) venait d'adopter le célèbres *acte de navigation*, par lequel la Grande-Bretagne avait cherché à donner aux vaisseaux et aux matelots anglais le privilége exclusif de la navigation de leur pays, par des prohibitions absolues en certains cas, et par de fortes charges dans d'autres, sur la navigation étrangère. Grâce à cette institution, qui portait atteinte à la liberté naturelle du commerce, les négociants anglais enlevèrent peu à peu aux négociants hollan-

Digitized by Google

dais l'espèce de monopole qu'ils exerçaient sur tout le commerce britannique. L'*Acte* portait, en effet, à tous bâtiments dont les propriétaires et maîtres, et dont l'équipage (pour les trois quarts du personnel) ne seraient pas sujets de la Grande-Bretagne, défense expresse de commercer avec les établissements, les colonies ou même les côtes de cette nation, sous peine de confiscation du bâtiment et de la cargaison. D'autres articles frappaient de droits énormes et prohibitifs l'importation d'un grand nombre d'articles de fret et d'encombrement, à moins qu'ils ne fussent placés à bord des navires anglais. Ainsi maltraités par les Anglais, leurs rivaux, les Hollandais n'en persistèrent pas moins à réclamer contre le maintien du droit de cinquante sous par tonneau exigé de leurs navires dans les ports de France. Le gouvernement de Louis XIV, de son côté, préoccupé de la nécessité de favoriser le développement de la marine nationale, refusa d'accorder au négoce et aux armateurs des Provinces-Unies des concessions plus grandes et de nouveaux adoucissements aux interdictions générales. De là des germes de mécontentement et de guerre que nous ne tarderons pas à voir éclore.

L'acte de navigation, récemment voté par le parlement anglais, était nécessairement nuisible aux intérêts commerciaux de la France. On y répondit, en 1664, en augmentant les tarifs français déjà établis pour contrarier l'introduction dans nos ports de certains produits de l'industrie britannique. Des difficultés s'élevèrent à cet égard entre les deux marines, entre les deux peuples; mais elles furent moins graves que

Digitized by Google

la rivalité soulevée, de part et d'autre, par le *droit de pavillon*. L'Angleterre prétendait être saluée la première dans les deux mers, et Louis XIV n'était pas d'humeur à reconnaître à une puissance étrangère des titres légitimes à cette prérogative. Afin de ne point résoudre le différend par la guerre, le gouvernement français dut renoncer à l'usage des saluts en mer. Ni l'Angleterre ni la France ne poussèrent, du moins pour le moment (1), le débat jusqu'à ses limites extrê-

(1) Il existe, aux manuscrits de la Biblioth. imp. (*Registres des despêches concernant le commerce*), une lettre fort curieuse de Colbert, écrite à l'ambassadeur de France, durant cette négociation. Nous la donnons ci-après :

« Je vous avoue que j'ay esté surpris de voir, par vostre lettre du 15 de ce mois, que vostre négociation auprès du roy d'Angleterre et de M. le duc d'York, sur le sujet des saluts, n'ayt abouti qu'à donner des ordres à tous les vaisseaux anglois de ne point demander de salut et de n'en point rendre dans la mer Méditerranée seulement, se réservant toujours leur chimérique prétention dans l'Océan. La grande facilité que vous y avez trouvée vient qu'asseurément ils croyoient qu'il leur estoit assez advantageux de saluer dans la Méditerranée pourvu qu'ils exigeassent le mesme salut dans l'Océan ; et, comme vous leur avez demandé moins, ils vous l'ont accordé avec grande facilité ; et je ne puis pas m'empescher de vous dire que vous vous estes un peu laissé prendre pour dupe en ceste occasion, veu qu'il valloit beaucoup mieux demeurer en l'estat où nous estions que de nous contenter de cet ordre, d'autant que les Anglois ne peuvent jamais nous contester la mer Méditerranée. Et à l'esgard de l'Océan, quoyqu'ils soient les plus puissants, nous n'avons pas vu jusqu'à présent que leur souveraineté prétendue ayt esté reconnue. Ainsy il auroit esté du bien commun des deux nations et de l'intérest des roys d'establir cette parité dans toutes les deux mers. Je vous doibs dire de plus que les ordres donnés en 1662, lorsque M. le duc de Beaufort mit en mer l'armée de Sa Majesté, et qu'il passa en Levant, par les deux roys, portoient d'éviter la rencontre, et, en cas qu'il ne se pust, de ne demander aucun salut de part ny d'austre. Je fais chercher les lettres de ce temps-là pour vous en envoyer des extraits ; cependant

Digitized by Google

mes, et les deux nations s'attachèrent d'abord à obtenir des révisions de tarifs, tantôt générales, tantôt partielles, qui furent longtemps débattues et sur lesquelles on ne se mit jamais entièrement d'accord.

Les efforts du gouvernement de Louis XIV en faveur du commerce national ne restèrent pas stériles : Marseille et Dunkerque furent déclarés ports francs. Les capitulations conclues avec la Porte furent renouvelées, et d'immenses débouchés nous furent ouverts dans le Levant (1). Nous ne possédions que le Canada,

vous ne debvez point tesmoigner d'empressement de faire envoyer l'ordre qui vous a esté offert, et vous debvez faire connoistre audit roi et au duc d'York les grands inconvénients que l'exécution peut tirer après soy, dès lors que la mesme chose ne sera point égallement establie dans les deux mers, et employez toute vostre industrie pour obtenir cette égalité partout, s'il est possible.

« A l'esgard du traicté de commerce, les pensées de milord Arlington sont très-raisonnables, puisqu'elles tendent à établir un traictement réciproque entre les deux royaumes; c'est à vous à bien examiner toutes les différences de traictement qui se font, afin que vous en soyez bien instruict lorsque vous travaillerez à l'examen du projet qui vous sera dellivré.

« Je vous envoye une relation de ce qui s'est passé sur le vaisseau du capitaine Languiller, faite par son frère, qui est à présent au Havre et qui l'a accompagné jusqu'à Cadis; vous verrez qu'elle est bien différente de ce qui a esté dit en Angleterre. Vous pourrez vous en servir auprès du roy pour luy faire connoistre le caractère des esprits qui publient ces sortes de nouvelles.

« COLBERT. »

(1) Ces capitulations autorisaient les Français à exporter du Levant toutes sortes de marchandises, même celles dites prohibées, à naviguer sur des navires appartenant à des nations ennemies de la Porte, sans pouvoir, en cas de saisie, être faits esclaves, à n'être justiciables que de leurs ambassadeurs ou consuls, à jouir des mêmes immunités que les Vénitiens, qui étaient alors la nation la plus favorisée, à ne participer en rien aux impôts du pays, et à faire jouir du bénéfice de leur pavillon

Digitized by Google

avec l'Acadie ou Nouvelle-Écosse; Cayenne, dans la Guyane; l'île Bourbon, quelques comptoirs à Madagascar et aux Indes. Colbert racheta, pour moins d'un million, la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, Grenade et les Grenadilles, Marie-Galande, Saint-Martin, Saint-Christophe, Saint-Barthélemy, Sainte-Croix et la Tortue, dans les Petites-Antilles; il plaça sous la protection de la France les flibustiers français de Saint-Domingue, qui s'étaient emparés de la partie occidentale de l'île; il envoya de nouveaux colons à Cayenne, prit Terre-Neuve pour dominer l'entrée du Saint-Laurent, et commença l'occupation de la magnifique vallée du Mississipi, ou la Louisiane, qui venait d'être explorée par le célèbre voyageur Robert de La Salle. En Afrique il enleva Gorée aux Hollandais et prit possession des côtes orientales de Madagascar. En Asie la compagnie des Indes s'établit à Su-

toutes les nations qui n'avaient pas de traité avec le divan. L'article 19 des capitulations consacrait la préséance de l'ambassadeur français à la Porte dans les termes les plus formels et les plus honorables pour notre diplomatie. Cet article était ainsi conçu :

« Et parce que ledit empereur de France est entre tous les rois et les princes chrétiens le plus noble de la Haute Famille et le plus parfait ami que nos aïeux aient acquis entre lesdits rois et princes de la croyance de Jésus, comme il a esté dit ci-dessus et comme le témoignent les effets de sa sincère amitié, en cette considération, nous voulons et commandons que son ambassadeur, qui réside à notre heureuse Porte, ait la préséance sur tous les ambassadeurs des autres rois et princes, soit à notre divan public, ou autres lieux où ils se pourront trouver. »

Enfin plusieurs dispositions plus particulièrement relatives au commerce complétèrent, sous le titre d'*Articles nouveaux*, les capitulations principales, et le troisième de ces articles fixa à 3 au lieu de 5 pour 100 les droits que les Français auraient à payer dorénavant sur toutes les marchandises importées ou exportées par eux.

Digitized by Google

rate, à Chandernagor, et plus tard à Pondichéry. Pour réserver au pavillon national tout le commerce de nos colonies, Colbert ferma leurs ports aux vaisseaux étrangers. Tous les ans des envoyés spéciaux allèrent visiter les échelles, avec ordre « de se transporter partout où les Français avoient leur commerce, pour remédier aux abus et malversations, y mettre l'ordre que Sa Majesté avoit mis partout ailleurs, faire rendre compte par les consuls de la nation françoise, dresser mémoire exact de tout ce qui pourroit perfectionner et augmenter le commerce des François, et détruire celui des étrangers. » On étudia les moyens de transporter nos marchandises dans les Indes en passant par l'Égypte; des relations commerciales furent nouées avec l'Abyssinie, le Thibet, la Chine et le Japon.

Mazarin avait laissé dépérir la marine militaire créée par Richelieu; Colbert fit d'abord réparer le peu de vaisseaux qu'il trouva dans nos ports; il en acheta en Suède et en Hollande. Des arsenaux de construction furent établis à Dunkerque, au Havre, à Rochefort, qui fut bâti sur la Charente, au centre du golfe de Gascogne. Henri IV avait trouvé Toulon et Richelieu Brest; mais ils avaient montré ce qu'on pouvait y faire plutôt qu'ils n'y avaient fait de grands ports. Vauban entoura Brest de formidables défenses. Plus tard il exécuta à Toulon d'immenses travaux, qui firent de cette ville ce que la nature voulait qu'elle fût, un des plus beaux ports du monde. On classa trente mille hommes pour la marine, et la France, qui, en 1661, n'avait que dix-huit mauvais vaisseaux, en possédait, dès 1667, soixante de quatre-vingts à trente canons,

Digitized by Google

onze frégates, quarante autres bâtiments de moindre importance; en tout, cent dix navires, armés de trois mille sept cent treize canons et montés par vingt-deux mille hommes. Dix ans plus tard, ces nombres étaient au moins doublés (1).

En 1664, Colbert entreprit le magnifique canal du Languedoc, dont François Ier et Henri IV avaient eu la

(1) Les gentilshommes avaient eu d'abord répugnance de servir sur mer : ce n'était pas leur élément de bataille; mais les antiques familles de Provence, de Languedoc, de Guienne, de Bretagne, telles que les Forbin, les Duquesne, les Tourville, les Beaulieu, les Villeneuve, les Vallabelle, les Grosbois, illustrées dans la conduite des escadres, se jetaient dans cette périlleuse carrière avec ardeur. Louis XIV fonda des écoles pour l'éducation des jeunes gentilshommes; dès l'âge de douze ans la bonne noblesse monta sur les vaisseaux du roi et fit le service des vieux loups de mer dans les deux Indes. Louis XIV donna des priviléges au corps de la marine : il eut le pas sur l'armée de terre; on lui réserva les riches commanderies; on porta la croix d'or de Malte; on se consacra au service de Saint-Jean de Jérusalem ou des rois de France en montant tantôt les galères, tantôt les vaisseaux de Sa Majesté. Les gentilshommes conservaient dans les expéditions de mer cet esprit aventureux qui distinguait leurs ancêtres; il y eut sous ce règne plus d'un tiers de la noblesse qui se voua aux armées navales. Les ordonnances permirent rarement l'avancement maritime à la roture, et quand il y eut exception ce fut avec éclat : le rustre Bart sortit des pêcheurs de Dunkerque pour être chef d'escadre en France. La marine marchande fournit quelquefois ses hommes pour le service de Sa Majesté, et ce fut l'origine des officiers auxiliaires. Le recrutement des matelots se faisait par le système de l'inscription maritime et par l'antique idée normande de la presse. La presse, c'était l'appel tumultueux de tout vassal lors de l'invasion, quand on levait le gonfalon, pour que tout fidèle accourût au cri de *haro* à la convocation du ban et de l'arrière-ban du roi. Le matelot de France était robuste; on citait le Breton pour sa valeur têtue, pour sa courageuse persistance dans les lointaines entreprises. Le blond Normand, quoique fort de ses membres velus, était plus mou; il se hasardait moins sur les grandes mers; son commerce se bornait au cabotage, etc. (M. Capefigue, *Louis XIV, etc.*)

Digitized by Google

pensée, et qui devait unir la Méditerranée à l'Océan. Pierre-Paul Riquet, seigneur de Bonrepos, d'une ancienne famille de Florence, s'associa à la volonté de Colbert et fit exécuter les immenses travaux nécessaires au succès de l'entreprise. « Monsieur, lui avait mandé le ministre, j'ai reçu vos deux lettres du dernier juillet et du 4 août, par lesquelles j'ai été très-aise de voir l'espérance où vous êtes du succès du grand dessein de la jonction des mers. Comme vous êtes celui qui l'a fait renaître dans notre temps, et que vous y avez donné les premières dispositions, vous ne devez pas douter qu'outre la gloire que vous en acquerrez le roi ne vous en sache beaucoup de gré, S. M. ayant résolu de le faire exécuter par vos soins, de préférence à tous autres. » Au fond, l'entreprise présentait les plus graves difficultés, et la science n'avait point encore su résoudre des problèmes de ce genre. Quatorze lieues seulement séparent l'Aude de la Garonne, mais jusqu'alors on avait reculé devant l'impossibilité d'unir ces deux fleuves par un canal navigable. Le principal obstacle consistait à amener à un point de partage appelé les Pierres-de-Naurouse, élevé de plus de cent toises au-dessus du niveau des deux mers, une quantité d'eau assez considérable pour alimenter la nouvelle voie. Riquet trouva le moyen de rassembler en tout ou en partie les eaux de plusieurs ruisseaux importants, auxquels on n'avait point osé songer jusqu'à lui, à cause de leur grand éloignement, et de les utiliser, en dépit des pentes et des escarpements de la montagne Noire, aux pieds de laquelle les Pierres-de-Naurouse étaient situées. Les états de Languedoc, qui devaient concou-

Digitized by Google

rir à la dépense, firent étudier les plans de Riquet, et les hommes spéciaux reconnurent qu'ils étaient praticables. Riquet, généreusement dévoué à son œuvre, y consacra sa fortune personnelle. Le gouvernement et les états de Languedoc, apprenant que la construction du canal réclamerait des avances s'élevant à plus de six millions, voulurent ajourner les travaux; Riquet ne se laissa point rebuter par cette difficulté imprévue; il fit décider par le conseil que le canal du Midi ne serait point la propriété de l'État, mais que l'exploitation et la jouissance en seraient concédées aux particuliers qui prendraient sur eux d'avancer les fonds nécessaires, et, l'intérêt public ayant été mis sous la sauvegarde de l'intérêt personnel, le futur canal, ses chaussées et ses rigoles furent érigés en une espèce de fief dont Riquet se rendit acquéreur, à condition qu'il n'en pourrait être dépossédé qu'après remboursement des sommes consacrées à son achèvement. Ainsi, par la protection de Colbert, le génie et la persévérance de Riquet eurent gain de cause, et l'envie, longtemps déchaînée contre cet homme célèbre, fut vaincue et désarmée (1). « Je re-

(1) « Si vous voulez écouter les gens du pays, dit une relation contemporaine, vous n'en trouverez presque point qui ne vous soutiennent que l'entreprise du canal n'aura aucun succès; car, outre les préjugés de l'ignorance, plusieurs en parlent par chagrin, peut-être parce que, pour faire le canal, on leur a pris quelque morceau de terre dont ils n'ont pas été dédommagés au double et au triple, selon qu'ils se l'étoient proposé. Il y a d'ailleurs des esprits bourrus qui vous diront la même chose, parce qu'ils sont accoutumés à désapprouver tout ce qui s'entreprend d'extraordinaire. Il s'en trouve même d'assez mal tournés pour en parler mal par l'envie et la jalousie qu'ils ont contre le mérite et le bonheur

Digitized by Google

garde, disait Riquet, mon ouvrage comme le plus cher de mes enfants ; ce qui est si vrai que, ayant deux filles à établir, j'aime mieux les garder encore chez moi, et employer aux frais de mes travaux ce que je leur avois destiné pour dot. » Quand cet ingénieur héroïque mourut, en 1680, il n'eut pas la consolation de jouir de son œuvre; celle-ci ne fut terminée qu'en 1681, mais elle a immortalisé le nom de Riquet (1).

du sieur Riquet; et enfin, comme il y a peu de personnes dans cette province qui soient versées en ces sortes de matières et qui aient l'intelligence de ces travaux, plusieurs n'en parlent que comme ils en entendent parler aux autres, et, comme il y a toujours des mécontents, ces ouvrages ne manquent pas de contradicteurs. Après que l'on a vu que la rigole a porté les eaux de la montagne Noire au bassin de Naurouse, personne n'a plus douté de la possibilité de l'entreprise. Tout le venin s'est porté alors du côté des travaux, et on les a décriés de telle sorte que c'est merveille de trouver un homme qui ne soit pas prévenu de l'impression que cette entreprise ne réussira jamais. »

(*Lettre à M. Barillon*, intendant de Picardie, *contenant la relation des travaux qui se font en languedoc pour la communication des deux mers*, par M. de Froidour. Toulouse, 1672.) Cette brochure, dont l'*Histoire du canal de Languedoc* donne quelques extraits, se trouve à la Bibliothèque impér., mss., portefeuille Fontanieu, nos 717-718.

(1) « En 1684, après la mort de Riquet et de Colbert, Louis XIV chargea Vauban de visiter le canal de Languedoc dans toute sa longueur, pour s'assurer s'il ne réclamait pas quelque amélioration. Arrivé à Naurouse, point de partage du canal, l'illustre ingénieur, qui avait fait prendre et construire tant de citadelles célèbres, examina dans le plus grand détail tous les travaux qui avaient été faits sur la montagne Noire, et demeura surtout émerveillé à la vue de l'immense réservoir de Saint-Féréol, qui n'a pas moins de 7,200 pieds en longueur, 3,000 pieds en largeur et 120 pieds en profondeur. Mais les difficultés que Riquet avait dû surmonter pour pratiquer sur les flancs de la montagne Noire, malgré leur *affreux enchaînement*, les diverses rigoles qui alimentent le réservoir de Saint-Féréol, excitèrent surtout son étonnement. Vauban admira longtemps en silence ces magnifiques travaux ; puis, s'adressant aux personnes qui l'accompagnaient : « Il manque pourtant quelque chose ici, leur

Digitized by Google

On a souvent accusé Colbert d'avoir sacrifié les intérêts de l'agriculture à ceux de l'industrie. Ce reproche ne nous a jamais paru mérité, et un grand nombre de mesures, dont ce grand homme prit l'initiative, justifient à cet égard son administration. Dans le Mémoire qu'il adressa à Louis XIV, et qu'il intitula son Testament, le ministre s'exprimait ainsi : « Le labourage étant la plus grande richesse de l'État, c'est à Votre Majesté à contribuer de tout son pouvoir non-seulement à l'entretenir, mais encore à le rendre plus abondant. Dans plusieurs endroits de votre royaume beaucoup de terres demeurent incultes par la misère des peuples, qui n'ont ni les bestiaux pour les engraisser, ni les autres moyens pour les faire valoir. Pour subvenir à une chose si nécessaire, il est à propos que Votre Majesté diminue les tailles, dont le faix les accable, et qu'elle leur prête de l'argent pour avoir des vaches et des moutons. Cinq ou six millions répandus dans vos provinces les rendront florissantes, et Votre Majesté sera la première à s'en ressentir, puisque d'abord qu'elles seront rengraissées elles seront plus en état de lui donner du secours (1). »

dit-il : c'est la statue de Riquet. » Mais, à cette époque, l'auteur du canal de Languedoc n'était pas mort depuis assez longtemps pour avoir droit à une statue, et il fallait que la génération qui avait douté de son génie, de sa persévérance et du succès de son œuvre, jusqu'au moment où le succès devint un fait, eût entièrement disparu avant que l'on songeât à lui décerner un honneur qu'il avait si bien mérité. » (M. P. Clément.)

(1) Les guerres continuelles que la France avait eu à soutenir pendant le ministère de Colbert n'avaient pas permis à ce grand ministre de réaliser les projets bienfaisants qu'il léguait à Louis XIV dans son testament politique.

Digitized by Google

Pour Colbert, la nécessité de travailler à l'amélioration des races chevalines, si chétives en France, n'était pas moins évidente que celle de remédier à la rareté du bétail. « Ce n'est pas encore assez, ajoutait-il, que Votre Majesté donne de quoi avoir des bestiaux, si les chevaux manquent aux laboureurs. J'appelle leur manquer que d'en avoir de si chétifs qu'à peine peuvent-ils égratigner la terre. Il faut enfoncer bien avant, du moins en beaucoup d'endroits, si l'on veut qu'elle produise. Il faut donc que Votre Majesté répande encore de l'argent pour un si pressant besoin ; elle y est d'autant plus obligée qu'elle y trouvera encore un autre avantage. Qu'elle donne des juments de bonne taille, et elles jetteront des poulains qui serviront à monter la cavalerie, de sorte qu'il ne sera plus besoin d'aller en Suisse et en Allemagne pour ce sujet. » Il disait encore :

« Mais il faut que ceux qui ont des étalons en prennent plus de soin qu'ils n'ont fait jusqu'ici. C'est pourquoi mon sentiment seroit de les ôter à ceux qui les ont actuellement et de ne les donner qu'aux gentilshommes ; ils sauront mieux que personne comment les gouverner : c'est bien plus leur fait que de ceux qui les ont présentement entre leurs mains. Cependant la somme que Votre Majesté a trouvé bon qu'on employât à cette dépense ne suffit pas pour mettre les choses en état. Quatre-vingt-quatre étalons qu'il y a dans tout le royaume ne suffisent que pour deux ou trois provinces, et il y en a d'autres qui sont propres pour tenir des haras (1). »

(1) Testament de messire Jean-Baptiste Colbert.

Digitized by Google

Durant le cours de son administration Colbert fit remettre en vigueur les sages ordonnances de Sully, qui défendaient de saisir les bestiaux pour le payement des tailles. Son édit date du mois d'avril 1667, et les effets en furent presque instantanés. En 1669, son frère, ambassadeur en Angleterre, lui ayant donné connaissance d'une proposition de quelques marchands anglais d'envoyer des salaisons d'Irlande dans nos colonies, Colbert lui répondit, à la date du 10 juin, que l'état du royaume et les diligences faites de toutes parts pour augmenter le nombre des bestiaux ne permettaient pas d'écouter ces propositions, et qu'on pourrait même leur en vendre s'ils le souhaitaient. Son attention extrême et constante à réduire l'impôt des tailles que cette population acquittait en grande partie; la réduction du nombre des offices et du taux de l'intérêt; la défense de saisir les bestiaux pour le payement des charges publiques; les soins donnés à l'accroissement, à l'amélioration du bétail; la diminution du prix du sel; le rétablissement des haras, tous ces faits prouvent que Colbert n'eut jamais la pensée de sacrifier l'agriculture à l'industrie, le travail de la terre à celui des manufactures. Colbert aimait véritablement, sincèrement le peuple, et il fit au privilége, cette ruine du peuple, toute l'opposition que comportaient la forme du gouvernement et le caractère du roi. Comment donc eût-il été indifférent au sort de ces cultivateurs, source première de toute richesse, et dont la condition a d'autant plus de droits à l'intérêt du gouvernement que leurs travaux sont plus rudes, leurs privations plus gran-

Digitized by Google

des(1)? Colbert favorisa l'agriculture en faisant réparer ou au besoin ouvrir les chemins et les routes, et on peut lui reprocher d'avoir, sous le point de vue de la largeur, dépassé les bornes de l'utile. Cela tenait à un système de grandeur dont aucun détail ne pouvait être affranchi. Colbert avait l'intention de supprimer les corvées, contribution en nature qui retombe sur le laboureur pauvre. Il établit au Louvre une pépinière pour les parcs et les jardins des maisons royales, et ce fut à ses encouragements que la France dut de voir s'étendre la culture du mûrier. Pour encourager la noblesse à se livrer aux travaux agricoles, Colbert obtint de Louis XIV que tout gentilhomme qui cultiverait ses terres jouirait d'une pension; il fit également décider que toute famille d'hommes taillables qui compterait douze enfants obtiendrait une allocation annuelle de 1,000 livres.

Colbert, il est vrai, ne fut point toujours heureusement inspiré lorsqu'il eut à réglementer les matières qui se rattachaient à la production agricole; on lui a justement reproché les entraves qu'il mit à l'exportation des grains et le peu de fixité de la législation qu'il adopta pour déterminer le plus ou moins de liberté du commerce intérieur et extérieur des céréales. Cependant il ne faut rien exagérer, et il importe de tenir compte des « circonstances atténuantes. » Nous admettons, en thèse générale, que, trop exclusivement préoccupé du soin d'assurer les subsistances du royaume, il ait laissé volontiers en oubli l'intérêt

(1) M. P. Clément, *surintendants et contrôleurs généraux*, etc.

Digitized by Google

du producteur et celui du marchand de grains ; mais les économistes ont bien vite condamné d'une manière absolue son administration, et peut-être serait-il juste de se demander si un homme doué d'un tel génie s'est trompé d'une manière complète, si tous les modernes ont raison contre lui lorsqu'après tout il se trouva moins en présence des théories que des choses, lorsqu'il eut à discuter des faits et non des idées. Ceux qui, avec orgueil, imposent silence à toute espèce de contradicteurs, en répétant cette formule : « Laissez faire, laissez passer, » ne peuvent-ils pas parfois encourir le reproche d'avoir sacrifié un pays à une abstraction ?

De nos jours, on a inventé une combinaison fort simple pour régler le tarif des exportations en matière de céréales (1). Si le prix des blés s'élève à l'intérieur,

(1) On sait en quoi consiste ce mode de tarification. Les droits d'importation sont calculés de telle sorte qu'ils décroissent, et même qu'ils se réduisent à un simple droit de balance, quand le prix du blé s'élève, tandis que les droits d'exportation augmentent ou diminuent à mesure que le prix du blé augmente ou diminue lui-même. Ce qu'on s'est proposé en mettant les droits d'entrée et de sortie en rapport avec le prix du blé, c'est de venir en aide à l'agriculture ou à la consommation, suivant que, par suite des vicissitudes des récoltes, l'une ou l'autre peut avoir à souffrir. Les prix sont-ils surélevés : la consommation se trouve protégée par la suppression à peu près complète des droits d'entrée et par l'augmentation des droits de sortie. Les prix sont-ils avilis : l'agriculture se trouve protégée, à son tour, par la suppression à peu près complète des droits de sortie et par l'augmentation des droits d'entrée. Il n'y a là rien que de parfaitement logique, de parfaitement rationnel.

On a imaginé un singulier raisonnement contre l'échelle mobile ; on a dit qu'elle nous faisait vendre nos blés quand ils étaient à vil prix, et qu'elle nous faisait acheter les blés étrangers quand ils étaient chers. Remarquons d'abord que, même en laissant de côté l'échelle mobile,

Digitized by Google

le droit d'exportation s'élève dans une proportion rapide, et il peut arriver, au delà d'un certain chiffre, que l'exportation, devenant plus onéreuse que profitable, cesse d'elle-même, c'est-à-dire qu'elle constitue

cela est assez naturel. On vend lorsqu'on a de trop, et l'on achète lorsqu'on n'a pas assez : le commerce n'a pas d'autre but. Que veut-on donc que nous fassions? Que nous gardions tout notre blé quand nous avons des récoltes surabondantes? Mais ce serait ajouter encore à l'avilissement des prix. Que nous n'achetions pas quand nos récoltes sont en déficit? Mais ce serait affamer le pays. L'échelle mobile agit donc sagement en facilitant l'exportation dans le premier cas et l'importation dans le second; elle a précisément pour effet de remédier aux inconvénients dont on se plaint; car elle tend à régulariser les prix en les maintenant à un taux qui assure une rémunération suffisante à l'agriculture, sans être onéreux pour la consommation. Ainsi, sous ce rapport, l'échelle mobile appartient au même ordre d'idées qui fait recourir aux approvisionnements de réserve, pour déverser l'excédant des bonnes années sur le déficit des mauvaises, et pour combattre de cette manière l'avilissement des prix pendant les unes en même temps que la hausse excessive pendant les autres.

Ici se présente le grand argument des adversaires de l'échelle mobile. Ils prétendent que, le principe fût-il excellent, on poursuit une œuvre impossible, et qu'en fait la législation de l'échelle mobile, appliquée depuis près de quarante ans, n'a protégé ni l'agriculture, ni la consommation; qu'elle n'a pas préservé la première de l'avilissement des prix dans les temps d'abondance, et la seconde de leur exagération dans les temps de pénurie. L'objection est-elle fondée? Nous ne le croyons pas.

Le législateur n'a pas pu avoir la prétention d'annuler l'influence des bonnes et des mauvaises récoltes. Par cela même qu'il s'agit d'une production dont le résultat n'est pas entre les mains de l'homme, il y aura toujours, quoi qu'on fasse, des bas prix quand les moissons seront abondantes, des hauts prix quand elles présenteront un déficit. Tout ce que peut faire la législation, c'est d'atténuer l'avilissement ou l'exagération des prix dans les années de bonnes ou de mauvaises récoltes; c'est surtout de maintenir, dans les années de récoltes ordinaires, les prix à un taux rémunérateur pour la production nationale. Le but a été atteint, au moins sous quelques rapports, et l'agriculture aussi bien que la con-

Digitized by Google

pour le commerce du dehors une opération ruineuse à laquelle il se gardera bien d'avoir recours. Or, en

sommation ont eu plus d'une fois à se louer du régime sous lequel elles ont vécu pendant les quarante dernières années.

Est-ce l'agriculture qui réclame contre l'échelle mobile? En aucune façon. Il y a bien quelques personnes, plus ou moins adonnées à l'agriculture, qui l'attaquent et qui lui font la guerre; mais nous avons tout lieu de croire que leur opinion a été surtout influencée par les doctrines économiques et par les théories préconçues auxquelles elles obéissent.

Ce qu'il y a de sérieux en pareille matière, ce sont les faits. Or il suffit de consulter les documents officiels pour reconnaître que, sous ce régime, l'agriculture a prospéré. Si elle a eu des bas prix, elle en aurait eu de plus bas encore sans les droits qui restreignaient l'importation, comme on peut en juger par ce qui se passe en ce moment même. Elle a été surtout protégée pendant les années de récoltes ordinaires, et elle a pu, à la faveur de cette garantie, accroître sa production. Les surfaces ensemencées en froment se sont élevées de 4,793,000 hectares en 1821, à 6,468,000 en 1857; le rendement moyen de l'hectare de terre pendant les bonnes années a été porté de 12 hectolitres et un quart à 16 hectolitres trois quarts; de telle sorte que notre production de blé, qui n'était que de 58 millions d'hectolitres, il y a moins de quarante ans, est maintenant d'environ 110 millions d'hectolitres ou de près du double. N'est-ce pas là un progrès assez satisfaisant? Il est vrai que la population s'est accrue de son côté; mais elle s'est accrue dans une bien moindre proportion : elle a passé de 32,589,000 âmes à 36,039,000. En définitive, la production du froment, qui ne représentait que hectolitre trois quarts par habitant, représente actuellement 3 hectolitres et un quart. Voilà donc ce qu'a fait l'agriculture : elle ne s'est pas contentée de suivre les mouvements de la population; elle donne à chacun de nous une ration presque double de ce qu'elle nous donnait il y a quarante ans. Il nous semble difficile de nier l'efficacité d'une législation économique qui peut invoquer de pareils faits en sa faveur.

Si l'agriculture n'a qu'à se féliciter des résultats de l'échelle mobile, le consommateur a-t-il lieu de s'en plaindre? Nous pourrions d'abord rappeler ce qu'on a dit, à diverses reprises, de la solidarité, de l'identité d'intérêts qui existent entre le producteur et le consommateur, dont on a voulu faire deux êtres distincts, tandis qu'ils n'en forment qu'un seul. En effet, nous ne pouvons, tous tant que nous sommes, attendre une alimentation assurée et régulière que de notre

Digitized by Google

dépit de ce système d'une simplicité merveilleuse, au point de vue de la science, nous avons été témoins plus d'une fois de faits opposés. A plusieurs reprises, dans ces dernières années, l'exportation des grains a été interdite, et cette mesure extrême n'a en aucune façon découragé à l'intérieur de la France la production ni le commerce des blés. Dans le cas, au contraire, où il aurait fallu, envers et contre tous les consommateurs, laisser continuer le transport des céréales hors de France, on se serait vu obligé, d'une part, d'acheter, par l'intermédiaire du commerce, sur les marchés étrangers, la grande quantité de grains qui manquait à la population regnicole; de l'autre, d'avoir un corps d'armée auprès de chaque bâtiment en charge, pour assurer une opération impopulaire et dangereuse. Les économistes auraient vraisemblablement triomphé, au nom de la théorie, mais les faits n'en auraient pas moins donné un redoutable démenti à la science.

Au temps de Colbert la population française s'éle-

propre sol. D'ailleurs ici encore les faits se chargent de répondre. La France est un des pays de l'Europe occidentale où le prix du blé est habituellement le plus bas. Le pain est toujours à meilleur marché dans notre France protectionniste que dans la libre échangiste Angleterre. Au moment de l'Exposition universelle de 1851, nous avons été à même de constater que le kilogramme de pain valait un peu plus de 40 centimes à Londres, tandis qu'il ne se vendait que 25 centimes à Paris. Pendant les mauvaises années, la différence est moindre; mais elle ne disparaît jamais, et, même dans les temps de pénurie, le pain est à plus bas prix à Paris qu'à Londres. On voit donc que le consommateur français n'a rien à envier au consommateur anglais.

(Voir les savantes études de M. Burat, l'un des publicistes qui se sont acquis la plus grande autorité dans les questions d'économie.)

Digitized by Google

vait à plus de vingt-deux millions d'hommes; les moyens de culture étaient si arriérés, si imparfaits, tant de terres demeuraient en friche, que la France d'alors, dans les années moyennes, ne devait pas plus qu'aujourd'hui produire un grand excédant de grains. Évidemment, dans les années de mauvaises récoltes, et elles furent nombreuses sous Louis XIV, elle produisait beaucoup au-dessous des besoins de la population. Était-il donc si fort à regretter que Colbert s'opposât à l'exportation d'une denrée de première nécessité? Ne dirait-on pas, vraiment, que, pour la gloire des économistes, rien n'est plus simple que d'envoyer au dehors des masses considérables de blé et d'en importer au dedans des masses plus considérables encore? Quatre cents navires de commerce suffisent à peine pour transporter par mer un million d'hectolitres de grains, et, à une époque récente, le transport par voie de terre de deux ou trois millions d'hectolitres put à peine s'opérer, tant les routes se trouvaient défoncées, tant les chevaux manquaient, tant il fallait de ressources militaires pour escorter les convois. On peut évaluer à vingt millions d'hectolitres le déficit des mauvaises années sous Louis XIV (1),

(1) C'est le déficit de 1853, qui ne fut pas cependant une année aussi désastreuse que 1661 et 1662.

On se souvient que la première année du ministère de Colbert avait été marquée par une disette terrible. Louis XIV raconte comme il suit, dans ses *Instructions au Dauphin*, les mesures qui furent adoptées pour en adoucir la rigueur :

« J'obligeai les provinces les plus abondantes à secourir les autres, es particuliers à ouvrir leurs magasins et *à exposer leurs denrées à un prix équitable*. J'envoyai en diligence des ordres de tous côtés pour

Digitized by Google

et, puisqu'il manquait au pays tant de grains que la population, dans certaines provinces, était réduite à se nourrir d'écorces d'arbres et d'herbes sau-

faire venir par mer, de Dantzick et autres pays étrangers, le plus de blés qu'il me fut possible ; je les fis acheter de mon épargne ; j'en distribuai gratuitement la plus grande partie au petit peuple des meilleures villes, comme Paris, Rouen, Tours et autres. Je fis vendre le reste à ceux qui en pouvoient acheter ; mais j'y mis un prix très-modique, et dont le profit, s'il y en avoit, étoit employé au soulagement des pauvres, qui tiroient des plus riches, par ce moyen, un secours volontaire, naturel et insensible. A la campagne, où les distributions de blé n'auroient pu se faire si promptement, je les fis en argent, dont chacun tâchoit ensuite de soulager sa nécessité. »

Telles furent les mesures inspirées par Colbert. On a déjà vu que ces précautions et ces aumônes ne remédièrent qu'à une très-faible partie du mal. Le souvenir de la disette de 1662 demeura gravé dans l'esprit de Colbert, et cette préoccupation, toute louable qu'elle fût dans son principe, devint la source d'une erreur qui exerça sur la condition économique du royaume les plus funestes conséquences.

Le 19 août 1661, le Parlement de Paris avait défendu aux marchands, par un arrêt, *de contracter aucune société pour le commerce des grains et d'en faire aucun amas*. Trois semaines après, Colbert arrivait au pouvoir, et non-seulement l'arrêt du 19 août, cause principale de la disette de 1662, ne fut pas cassé, mais, tout en reconnaissant les avantages des exportations, ce ministre adopta un système qui, par sa mobilité, diminua leur importance d'année en année et aboutit à des disettes périodiques.

La législation sur le commerce des grains avait subi en France, antérieurement à Colbert, des variations nombreuses. Là encore c'est la liberté qui était ancienne ; la prohibition, qui n'est qu'une forme du despotisme, était venue bien longtemps après. Depuis Charlemagne jusqu'à la fin du règne de Charles V, c'est-à-dire pendant près de cinq cents ans, l'exportation avait été de droit commun. Dans un édit très-détaillé, en date du 20 juin 1537, François Ier rétablit la liberté du commerce des grains, que quelques-uns de ses prédécesseurs avaient parfois suspendue. Quant à l'administration de Sully, elle fut surtout célèbre par la protection que ce sage ministre accorda à l'agriculture, et par la liberté d'exporter les blés qui en était la conséquence. On sait ce

Digitized by Google

vages, les marchés intérieurs suffisaient, et au delà, à l'écoulement des produits de la récolte, et l'interdiction d'exporter par mer ne pouvait guère ruiner les fermiers et les laboureurs en empêchant la vente de leurs récoltes. Les théories sont choses fort belles, mais les faits ont bien quelque valeur. Nous croyons que, si Colbert partagea les idées de son temps au sujet du commerce des céréales, que s'il ne fut ni le précurseur, ni le devancier de Turgot, on ne saurait lui faire un crime d'interdictions et d'entraves dont la nécessité lui parut alors démontrée, à lui qui était témoin des misères publiques et qui ne pouvait avoir intérêt à les irriter.

En faisant refluer, par la suppression des offices inutiles, beaucoup d'argent sur les campagnes, Colbert vint en aide, au moins indirectement, aux intérêts agricoles. Il rendit également un grand service aux cultivateurs en provoquant la répression énergique de l'usure, l'un des fléaux qui pesait le plus lourdement sur les classes laborieuses. Le premier édit que fit rendre Colbert sur le taux de l'intérêt date du mois de décembre 1665. Cet édit porte, en substance, que le

qu'il écrivait à Henri IV au sujet d'un arrêt rendu par les magistrats de Saumur contre la sortie des blés : *Si chaque juge du royaume en fait autant, bientôt vos sujets seront sans argent, et, par conséquent, Votre Majesté.* En 1631, il est vrai, un édit de Louis XIII défendit l'exportation *sous peine de punition corporelle;* mais sous Louis XIV même, pendant l'administration de Fouquet, un arrêt du conseil, du 24 janvier 1657, accorda la permission d'exporter les blés hors du royaume, sur ce motif digne d'attention *que les habitants des provinces, étant contraints de vendre le blé à vil prix, n'avoient pas de quoi payer leurs tailles et autres impositions.* (M. Pierre Clément.)

Digitized by Google

commerce, les manufactures et l'agriculture sont les moyens les plus prompts, les plus sûrs et les plus légitimes pour mettre l'abondance dans le royaume, mais qu'un grand nombre de sujets ont cessé de s'y adonner précisément à cause des gros intérêts que *le change et rechange de l'argent produit et des profits excessifs qu'apportent les constitutions de rentes.* D'un autre côté, la valeur de l'argent avait beaucoup diminué par suite de la quantité qui en était venue des Indes. En conséquence, l'intérêt de l'argent fut fixé au denier 20 (5 pour 100), et, quand le besoin des emprunts commença à se faire sentir, une ordonnance fixa au denier 18 les intérêts des sommes prêtées au roi. Enfin, longtemps après, au mois de septembre 1679, un nouvel édit fixa au même taux l'intérêt de l'argent dans toute la France, *même pour change et rechange, si ce n'est à l'égard des marchands fréquentant la foire de Lyon.*

La répartition des tailles donnait lieu, à cette époque, à de graves abus. Dans le plus grand nombre des provinces la taille était *personnelle*, c'est-à-dire que la qualité, la fortune et l'état apparent des personnes y servaient seuls de base aux répartitions; dans d'autres, notamment dans les *pays d'états*, elle était établie approximativement d'après l'étendue et le revenu présumé des terres : elle s'appelait alors *taille réelle*, et c'était la moins arbitraire. Colbert, ainsi qu'on l'a vu plus haut, forma le projet de faire cadastrer tout le royaume. Antérieurement, cette opération avait été tentée à diverses reprises sur plusieurs points du territoire. Grégoire de Tours parle d'un cadastre qui y aurait été

Digitized by Google

fait à la fin du sixième siècle par les ordres de Childebert. A une époque beaucoup plus rapprochée, en 1471, l'inégalité des impositions était devenue telle en Provence qu'un cadastre fut jugé inévitable. On vit alors que la moitié des habitants était parvenue à s'exempter de l'impôt au détriment de l'autre moitié. Mais toutes ces tentatives n'eurent jamais de résultats durables ni généraux. Colbert fit commencer par la généralité de Montauban l'opération du cadastre, et en moins de trois ans, de 1666 à 1669, elle fut terminée. Par ses ordres toutes les précautions avaient été prises pour empêcher les usurpateurs de noblesse et les personnes puissantes de se soustraire aux effets de cette grande mesure. Contre toute attente, cette nouvelle forme de répartition souleva des réclamations assez vives dans le pays même qui devait en profiter. On se plaignit que les simples journaliers, c'est-à-dire ceux qui ne possédaient rien, fussent exempts de l'impôt. Soit que cette opposition ait découragé Colbert, soit que d'autres soins l'aient préoccupé vers cette époque, la généralité de Mautauban fut seule cadastrée, et l'opération en resta là sous son ministère. Après lui, plusieurs pays d'états firent cadastrer, aux frais de la province, l'étendue de leur territoire, et nous verrons ailleurs qu'au moment de la Révolution le bienfait de cette mesure était acquis au Languedoc, à la Provence, au Dauphiné, à la Guienne, à la Bourgogne, à l'Alsace, à la Flandre, au Quercy et à l'Artois (1).

La grande gloire de Louis XIV est dans l'organisa-

(1) M. Pierre Clément, *Surintendants, Contrôleurs généraux*, etc.

Digitized by Google

tion administrative dont il posa les bases. Roi d'un vaste pays dont les différentes parcelles avaient été successivement rattachées au centre par des conquêtes, et qui, en vertu de capitulations particulières, étaient demeurées en possession de leurs coutumes, il entreprit de cimenter les liens épars de cet édifice par la centralisation et l'unité. Sous ce rapport il prépara les voies à l'Assemblée constituante ; il fit tout ce que les temps permettaient, car il n'était pas encore possible au dix-septième siècle d'étendre sur le royaume le niveau d'une complète uniformité et d'effacer les souvenirs des nationalités rivales pour y substituer une France de convention. C'était beaucoup alors que d'ouvrir la porte par où toutes ces races si fières de leur passé et si peu disposées au pardon devaient sortir un jour en se donnant la main comme les filles soumises d'une mère bien-aimée.

Les historiens ont justement remarqué jusqu'à quel point cette période de nos annales fut signalée par ce travail de l'esprit, qui s'attache à toutes les parties de la science. Le droit, considéré comme grande étude des principes, tendit à se régulariser, à se formuler; de vastes codes embrassèrent et coordonnèrent les dispositions éparses des anciennes coutumes, des traditions, des édits. La France était divisée en deux législations distinctes : la coutume et le droit romain. La coutume, sans aucune unité dans ses principes, variait de province à province, et quelquefois même de ville à ville. Le Grand Coutumier comprenait soixante-dix législations toutes différentes, et encore étaient-elles commentées par des jurisconsultes et

Digitized by Google

interprétées surtout par les parlements. L'autre partie de la France obéissait au droit romain, introduit dans la législation au quatorzième siècle. Cette double législation formait le code général de la monarchie; les magistrats, les jurisconsultes étudiaient le Grand Coutumier de France, le commentaient dans de longues paraphrases. Le seizième et le dix-septième siècles furent l'époque des commentations sérieuses sur le droit; dans chaque province des avocats célèbres, des magistrats éclairés consacraient leurs labeurs au rapprochement du *Corpus Juris* et de la loi locale; Coquille pour le Nivernais, Dumoulin pour la coutume de Paris, Boucher pour celle de Poitou, Maisony pour celle de Provence, Maynad et La Roche pour le Languedoc, accomplissaient de longs travaux et de laborieuses investigations. Mais, en revanche, s'il y avait une active érudition dans les livres des jurisconsultes, leurs commentaires infinis jetaient une confusion indicible dans l'interprétation de la jurisprudence. Le sens des coutumes était expliqué par mille solutions opposées; la chicane pouvait disserter sur chaque disposition de loi. Le texte offrait-il un sens douteux : tout aussitôt arrivaient les hypothèses, les décisions particulières, et les jurisconsultes se livraient à l'examen de toutes les questions de famille ou d'individualité. Dans un système régulier une telle confusion portait préjudice aux intérêts; il fallait ramener quelque unité dans la jurisprudence civile et criminelle. On se proposa deux buts en adoptant le système des ordonnances générales : le premier fut tout politique et de centralisation; le second but fut d'utilité pratique : on voulut

Digitized by Google

simplifier les formes et préparer une meilleure justice pour les sujets au moyen de codes spéciaux sur chaque matière (1). Fort de la confiance du roi, secondé par le chancelier, énergiquement résolu à ramener l'ordre dans toutes les branches de l'administration publique, Colbert s'entoura des conseils de tous les hommes spéciaux, et soumit à une révision intelligente et raisonnée toutes les questions qui se rattachaient à la procédure civile, à l'instruction criminelle, au régime des eaux et forêts, à la marine. Les célèbres ordonnances de Louis XIV présentèrent, pour la première fois peut-être (2) depuis les Établissements de Saint-Louis, un caractère de législation générale; elles eurent moins pour objet de résoudre des difficultés accidentelles que de régir pendant longtemps l'avenir.

Les rédacteurs de ces codes coordonnèrent avec précision tout ce que la jurisprudence, les statuts, les règlements, les édits et les ordonnances renfermaient de principes acquis, de dispositions éprouvées. Ce fut un travail devant lequel la pensée recule et qui ne pouvait être mené à terme que par les hommes laborieux et érudits de cette génération, dont les débris sont demeurés si grands. Sans doute ces réformes renfermèrent bien des parties défectueuses; leur application exacte à la France moderne serait impossible, elle choquerait souvent les notions que nous avons reçues sur la justice et la liberté; mais, si imparfaites qu'on les suppose, elles n'en contribuèrent

(1) M. Capefigue, *Louis XIV, son gouvernement*, etc.

(2) Il convient, en effet, de faire exception en faveur des anciens codes connus sous les noms d'Édits de Blois et Édits de Moulins.

Digitized by Google

pas moins à pousser la société dans les voies de la civilisation et du bien-être; elles furent, entre le moyen âge et l'état présent, comme une transaction et un lien nécessaire qui rattachèrent l'expérience pénible et les tâtonnements infructueux du passé à la légitime prise de possession de la loi par le progrès. Ce qu'on a tant admiré dans le grand capitaine qui régénéra l'ordre social au début de ce siècle, c'est la création de ces vastes codes que l'Europe nous envie; or ce fut un travail de même nature, et bien autrement difficile, qui fut accompli sous Louis XIV, alors que les règles du droit étaient mille fois plus confuses et plus incertaines que ne les trouva le premier consul. Ajoutons que plusieurs réformes modernes dont nous aimons à nous vanter, et qui datent de la Constituante ou de la première République, ne sont bien souvent que la reproduction, plus simple, plus sobre, généralement améliorée et rendue plus humaine, des ordonnances que promulgua Louis XIV, après les avoir fait discuter dans son conseil. Aussi, pour peu qu'on veuille étudier sérieusement notre législation civile, administrative et commerciale, est-on forcé de reconnaître que le ministère de Colbert est le véritable point de départ des règles que nous suivons, et que nous avons revêtues d'un langage moderne. Cette vérité apparaît surtout chaque fois qu'il s'agit d'organisation maritime; les règlements que Louis XIV fit publier sur cette matière furent le fruit de l'expérience des autres nations, dont on consulta avec attention les précédents et les usages. Une réflexion qui s'applique à la législation civile, c'est que Louis XIV n'entreprit point

Digitized by Google

le travail prématuré d'établir pour toute la France l'unité du droit civil et des coutumes ; quoique au plus haut degré de la puissance humaine, il recula devant le danger de froisser les nationalités provinciales, encore vertes et vigoureuses : ce fut assez pour lui d'imposer à ses peuples l'unité d'administration et l'unité de pouvoir politique ; on ne heurte pas aussi aisément les mœurs que l'histoire.

L'idée première de ces vastes réformes n'appartint évidemment ni à Louis XIV, ni même à Colbert ; longtemps avant eux Charlemagne avait essayé de reconstituer l'unité du droit romain, et Louis XI, esprit organisateur et absolu, s'était préoccupé de la même tâche. Trop d'obstacles avaient rendu impossible l'éclosion de ce système, qui, de nos jours, a été appliqué, jusqu'à l'exagération, à toutes les branches du service. La gloire de Colbert fut de reprendre l'œuvre à peine ébauchée de ses devanciers. Dans un Mémoire remis au roi le 15 mai 1665, il exposa ses plans sur la refonte de la législation, et présenta fort adroitement ses propres idées comme venant de Louis XIV lui-même. Après avoir fait honneur au roi de la volonté de doter la France « d'une même loi, d'un même poids et d'une même mesure, » il ajoutait : « Si donc Votre Majesté s'est proposé l'exécution de ce projet, il est certain que pour y parvenir il est nécessaire d'un grand concours, d'une grande droiture, d'une grande application, d'une grande fermeté. Dieu, Sire, a donné à Votre Majesté toutes ces qualités à un éminent degré ; elle a déjà fait voir, depuis quatre ans qu'elle travaille, qu'il n'y a rien d'impossible pour

Digitized by Google

elle; mais il faut avouer que tout ce qu'elle a fait jusqu'à présent n'est rien en comparaison de cet ouvrage. » Abordant ailleurs plus directement la question, et toujours en paraissant réfléchir les idées du roi, Colbert disait encore : « Le dessein que le roi témoigne avoir de travailler à la justice de son royaume est le plus grand et le plus glorieux qui puisse entrer dans l'esprit d'un roi; mais, comme Sa Majesté ne pense et n'exécute rien que de grand et de proportionné à l'étendue de son esprit, qui n'a point de bornes, elle nous a fait suffisamment connoître qu'elle ne veut pas entreprendre ce dessein pour suivre l'exemple des rois ses prédécesseurs, qui se sont contentés de faire quelque ramas d'ordonnances de l'exécution desquelles ils ne se sont pas mis fort en peine... Sa Majesté connoît parfaitement ces deux devoirs des rois, le premier de la protection et le second de la justice qu'elle doit rendre à ses peuples.

« S'étant déjà si parfaitement acquittée du premier par la grande guerre qu'elle a soutenue depuis son avénement à la couronne, dans laquelle elle a étendu les bornes de son royaume au delà de tous les rois ses prédécesseurs, et ensuite a donné à ses peuples une paix glorieuse, ferme et durable, confirmée par un grand mariage, et faisant encore ressentir tous les jours, à ses mêmes peuples, des marques de cette même protection, en les délivrant, jusqu'aux derniers confins de son royaume, de toutes les oppressions qu'ils souffrent;

« Sa Majesté fait en même temps connoître qu'elle veut s'acquitter du second, qui est de bien adminis-

Digitized by Google

trer la justice à ses peuples, puisqu'elle ne nous laisse pas la liberté de dire ce qui est à faire pour y parvenir, nous ayant dit en deux mots tout ce que la plus profonde méditation des plus habiles hommes du monde pourroit inventer sur ce sujet en plusieurs années... nous ayant dit qu'elle veut réduire en un seul corps d'ordonnances tout ce qui est nécessaire pour rendre la jurisprudence fixe et certaine... »

Sous ces phrases de courtisan, et à travers l'emphase de ce style, apparaît l'idée puissante qui se résume en un seul mot : l'unité; idée féconde autour de laquelle se groupent des corollaires, tels que la réorganisation des parlements, des chambres des comptes, des cours des aides, du grand conseil et de la cour des monnaies; la gratuité de la justice, la diminution du nombre des juges, les encouragements à donner aux professions utiles, l'abolition de la vénalité des charges. Ajoutons que la réforme mise par Colbert sous la responsabilité de l'impulsion royale froissait, en France, et surtout dans le monde judiciaire, trop de préjugés et d'intérêts pour être acceptée sans résistance. Colbert désigna au roi une commission de conseillers d'État et de maîtres des requêtes qui devaient travailler à la refonte des vieilles lois, en restreignant leur révision dans des limites assez restreintes. Le ministre dirigea cette commission en lui donnant pour président son oncle Pussort, homme intelligent et laborieux.

Aucun membre du parlement, sans en excepter le premier président de Lamoignon, ne fut appelé à prendre part aux conférences de ce comité. M. de La-

Digitized by Google

moignon s'étonna de cet oubli calculé et obtint de Louis XIV d'être admis dans le sein de la commission. Nonobstant l'intervention de ce magistrat dans le travail de réforme, il se trouva, parmi ses collègues, nombre de membres qui protestèrent contre la réforme de la procédure civile et la réorganisation des cours de justice. On eut beaucoup de peine à calmer l'irritation d'une cinquième chambre des enquêtes dont on agitait la suppression. Les obstacles sont de tous les temps, parce qu'ils sont l'expression de l'intérêt personnel en lutte avec l'intérêt public.

Le gouvernement eut besoin, pour faire enregistrer l'ordonnance qui consacrait les réformes judiciaires, de l'appareil imposant d'une séance royale. La majorité du parlement de Paris, livrée à ses propres instincts, aurait été hostile à cet édit; intimidée par la présence du roi, elle se résigna, et adopta en silence les conclusions par trop louangeuses de l'avocat général Talon. Les magistrats s'en prirent à ce dernier, n'osant se plaindre de ceux dont il suivait les inspirations. « Ils disoient assez hault, écrit d'Ormesson, qu'il falloit le chasser à coups de pieds de la compagnie, qu'il deshonoroit et ruinoit par cette conduite basse. » Quoi qu'il en soit, et malgré ces résistances, la publication de l'ordonnance pour la réformation de la justice civile fut consacrée par une médaille; elle représentait le roi tenant des balances en présence de la Justice et portait cette inscription : JUSTITIAS JUDICANTI, *au Juge des juges.*

Les parlements, vaincus dans les luttes de la Fronde et menacés comme des esclaves par un roi armé du

Digitized by Google

fouet, avaient compris qu'il fallait, sinon abdiquer, du moins ajourner à des temps moins amers leurs prétentions au gouvernement politique de la France.

Louis XIV avait d'abord laissé aux cours de justice un droit presque chimérique de remontrance; sous l'empire de l'ordonnance de 1667 les parlements furent admis à présenter quelques doléances au pied du trône; mais cette ombre de liberté ne tarda pas à déplaire, au roi, et, au bout de quelques années (1), profitant de la terreur que ses armes répandaient au dehors pour asseoir plus nettement à l'intérieur son autorité despotique, il ordonna que ses lois fussent enregistrées purement et simplement, sans modification, sans restriction, sans clause qui en pût ralentir ou empêcher la pleine et entière exécution. L'édit qui anéantissait ainsi toute résistance sérieuse permettait néanmoins aux parlements de consigner, sur les registres destinés à recevoir l'inscription des lois et ordonnances, des observations qu'il était facultatif au roi de dédaigner. C'était toujours le despotisme, mais cherchant encore à s'entourer de lumières et à se fortifier par des conseils. On est réduit à lui en savoir gré, puisqu'il aurait pu agir par caprice et par les seules raisons du bon plaisir.

Les parlements, s'ils n'allèrent pas au-devant de leur déchéance, s'y résignèrent avec une silencieuse dignité. La justice gagna à cette pacification politique; les corps judiciaires, n'étant plus distraits par les querelles de l'accomplissement de leurs devoirs réguliers,

(1) Le 24 février 1673.

Digitized by Google

se consacrèrent avec un zèle louable à interpréter la loi. Louis XIV, par un instinct de grandeur et d'ordre qui ne lui fit point défaut, les maintint dans cette voie en les entourant désormais de considération et d'égards.

Les parlements perdirent ainsi, pour en ressaisir quelques lambeaux à la mort de Louis XIV, ces prérogatives gouvernementales dont ils avaient été quelquefois investis par la seule force du fait; ils gardèrent, même sous le joug, les apparences de la dignité, se considérant comme une puissance vaincue, et non comme des usurpateurs dégradés. La manie d'exercer la police générale ne les abandonna jamais, en dépit de leur déchéance; ne pouvant dominer le trône, ils ne cessèrent d'aspirer par tous les moyens au rôle moins flatteur, mais plus méritoire aux yeux de Louis XIV, de lui servir de sentinelle et d'appui. Quand ils n'osèrent plus revendiquer les droits du pays et se poser comme les héritiers des trois ordres, ils singèrent Denys le Jeune, maître d'école après avoir été roi, et se mirent à garantir le pouvoir royal des prétendus envahissements du clergé. Leur lutte contre Rome fut empreinte d'un esprit tracassier et donna lieu à une série de chicanes que nous nous réservons d'indiquer ailleurs. Quoi qu'il en soit de cette faute, que nous devons justement flétrir, et de tout ce qu'il y eut d'étroit et de mesquin dans les antécédents politiques de cette magistrature, l'histoire ne saurait se montrer injuste à ce point qu'elle méconnaisse ce qu'il y eut souvent de courageux et de noble dans la conduite des parlements, et en particulier du

Digitized by Google

parlement de Paris. C'est, à tout prendre et en ne considérant que les faits généraux, un spectacle digne d'attention que celui de ces grands corps laborieusement appliqués à faire surgir les maximes de notre droit politique du sein des discordes civiles, et demandant plus d'une fois à la couronne, pour prix de leur dévouement, de consentir à rendre moins petite la sphère des libertés du pays. Ce ne sont point, malgré des erreurs individuelles, des noms à dédaigner que ceux des L'Hospital, des Séguier, des Bignon, des Talon, des Harlay, des Molé et des d'Aguesseau ; ces hommes illustres, ces magistrats intrépides révélèrent à notre admiration, et pour l'enseignement de la France, un nouveau genre de grandeur d'âme que nous appelons le courage civil ; plusieurs rehaussèrent leur patriotisme par les vertus chrétiennes, et ce furent eux, enfin, qui, dans l'asservissement du corps social, gardèrent le plus longtemps le dépôt des droits méconnus. Honorons-les, même en faisant la part de leurs erreurs, d'avoir contribué à asseoir l'autorité des princes sur la loi, et d'avoir légué à nos cours de justice modernes des exemples impérissables de droiture, de zèle et de désintéressement.

Deux ans plus tard, au mois d'août 1669, une nouvelle ordonnance compléta celle de 1667. A la même époque parut le célèbre *Edit portant règlement général pour les eaux et forêts*. Puis, au mois d'août 1670 et au mois de mars 1673, furent publiées l'*Ordonnance criminelle* et l'*Ordonnance du commerce*. On a reproché à l'ordonnance criminelle un système de pénalité excessif ; mais cette sévérité était conforme aux mœurs,

Digitized by Google

aux idées du temps, et peut-être y eût-il eu danger pour la société à faire autrement. Au nombre des vastes travaux de cette époque, le règlement sur les eaux et forêts est encore apprécié aujourd'hui pour la sagesse de ses vues. Médité et préparé pendant huit années par Colbert et par vingt et un commissaires choisis parmi les hommes spéciaux les plus habiles qu'il put réunir de tous les points du royaume, ce règlement eût suffi pour illustrer un ministre. Depuis Charlemagne, qui avait aussi organisé le service si important des eaux et forêts, une multitude de lois confuses, contradictoires, étant survenues, les préposés, sans direction et sans responsabilité, permettaient à la cupidité particulière les envahissements les plus préjudiciables au bien public. L'édit général sur les eaux et forêts fixa les conditions de l'administration et de la juridiction des *gruyers, verdiers* et autres agents de ce service, dont l'institution remontait à une époque fort ancienne. Les juridictions spéciales des maîtres ès eaux et forêts étaient maintenues, ainsi que les tribunaux inférieurs des gruyers et des verdiers. Le nouveau règlement réduisit le personnel surabondant des anciens fonctionnaires, fixa des attributions précises aux officiers maintenus, fonda l'unité de système dans toutes les provinces et l'uniformité de jurisprudence pour tous les délits; il fit constater avec exactitude la contenance et l'étendue des bois, détermina leur mode de conservation et d'aménagement, les précautions et les formalités relatives aux coupes et à la vente de leurs produits. Ainsi Colbert arrêta le dépérissement des forêts et assura à

Digitized by Google

la marine royale le choix, dans toutes les propriétés, moyennant payement, des arbres propres à la mâture et à la construction. Disons encore que les dispositions les plus importantes de cette ordonnance s'opposaient à la dévastation des biens de mainmorte. Il est vrai que les corporations propriétaires de ces domaines étaient tenues de les faire arpenter et d'en conserver les plus beaux arbres. La marine royale devait y trouver d'abondantes ressources pour la mâture et la construction des vaisseaux (1).

La création d'un lieutenant de police à Paris eut lieu au mois de mars 1667, en même temps que parut la première ordonnance pour la réformation de la justice. Colbert pensa que *le soin d'assurer dans Paris le repos du public et des particuliers, de purger la ville de ce qui pouvoit y causer des désordres, d'y procurer l'abondance, et faire vivre chacun selon sa condition et son devoir*, demandait un magistrat spécial; et il créa l'emploi de lieutenant de police. D'après l'édit de création, le nouveau magistrat devait connaître de tout ce qui regardait la sûreté de la ville, prévôté et vicomté de Paris, du port des armes prohibées, du nettoiement des rues; donner les ordres nécessaires en cas d'incendie ou d'inondation; veiller aux subsistances; régler les étaux de boucherie; visiter les halles, foires ou marchés, hôtelleries, auberges, maisons garnies, brelans, tabacs et lieux mal famés; avoir l'œil sur les assemblées illicites, tumultes, séditions et désordres auxquels ils donnaient lieu; étalonner les

(1) M. A. Chéruel, *de l'Administration de Louis XIV* (1661-1672), *d'après les Mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson.*

Digitized by Google

poids et balances; faire exécuter les règlements sur les manufactures; punir les contraventions commises pour le fait d'impression et de vente des livres et libelles défendus. En même temps le lieutenant de police, comme s'il se fût agi d'un cadi musulman, était investi du droit de juger seul et sommairement tous les contrevenants, en matière de police, saisis en flagrant délit, la juridiction demeurant réservée au présidial chaque fois qu'il y avait lieu d'appliquer des peines afflictives (1). M. de La Reynie exerça le premier à Paris cette magistrature de sûreté publique, et fut l'agent énergique et hardi du système de Colbert (2).

(1) V. Delamarre, *Traité de la Police*. M. P. Clément, *Contrôleurs et Surintendants généraux*, etc., art. COLBERT.

(2) La police de Paris était confiée à un fonctionnaire unique, désigné sous le nom de *lieutenant général de police;* le sieur de La Reynie avait toutes les conditions éminentes que nécessitait cette position délicate. Ferme d'abord, d'une très-grande finesse et pénétration, sa sagacité était infinie, sa vigilance sans bornes. M. de La Reynie était bien connu de tous les filous de Paris. C'était ce lieutenant de police qui avait achevé l'éclairage de la capitale, substituant des réverbères resplendissants aux petits cierges verts et jaunes, aux lampes mesquines et graisseuses qui s'égouttaient sur les passants, au pied de chaque Vierge dans sa niche. Avec La Reynie le roi était sûr de Paris; il avait établi des commissaires dans tous les quartiers, hommes actifs et laborieux comme lui, et ces commissaires savaient à point nommé tout ce qui se passait dans les maisons particulières ou hôtelleries, quel étranger était arrivé à la Lampe-d'Or, à l'Écuelle-de-Bois, à l'Écu-d'Acier, à l'enseigne de la Croix-du-Tiroir, hôtelleries bien connues et bien hantées. Ces commissaires de quartiers faisaient chaque soir des rapports à La Reynie; une grande partie ont passé sous mes yeux, et l'historien aime à voir ces petits détails de mœurs administratives dans une vaste capitale. Parmi ces commissaires de quartiers était le savant Delamarre, l'érudit dont les travaux consciencieux ont servi de base et d'élément à tous les écrits postérieurs sur l'administration active de Paris. (M. Capefigue.)

Digitized by Google

L'autorité a deux moyens de dominer les forces de la société : elle doit ou les diriger avec habileté, ou les comprimer avec violence. Richelieu avait fondé l'Académie française dans un but administratif, pour centraliser la langue et se donner des auxiliaires dans la lutte de pamphlets qu'il dirigeait contre ses ennemis ; en fondant l'Académie des Médailles et Inscriptions (1), Louis XIV voulut perpétuer les merveilles de son règne et avoir sous sa main une histoire toute prête, des flatteries en inscriptions et en bronze. Puis vinrent la fondation de l'Académie des Sciences pour les recherches qui tenaient à l'astronomie, aux mathématiques, aux connaissances exactes ; enfin l'Académie de Peinture et de Sculpture (2), l'Académie de Musique. Cette classification de toutes les sciences humaines sous une direction et une règle communes se rattachait au système monarchique de Colbert et de Louis XIV. Dans la pensée de ces deux puissants organisateurs, on ne pouvait laisser indépendante aucune des idées de la société : il fallait les discipliner sous une direction uniforme.

Colbert avait successivement fait étendre la sphère de ses attributions ; son activité embrassait tous les services qui, de nos jours, constituent plusieurs ministères spéciaux. Finances, commerce, marine, travaux publics, législation, il dirigeait tout, et développait ces divers éléments d'administration à force de génie et de travail. Tandis qu'il favorisait les lettres, les arts,

(1) Cette Académie fut établie en 1663 ; c'est elle qui donna pour devise à Louis XIV un soleil.

(2) L'Académie des Sciences reçut son privilége en 1666.

Digitized by Google

les sciences, et servait d'instrument au goût de Louis XIV pour la construction des monuments splendides, il ne dédaignait pas de tenir la main aux réformes plus obscures et plus utiles qui se rattachaient à la grande et à la petite voirie, à l'assainissement des villes, à l'organisation des polices municipales, rurales et judiciaires. Il s'occupa de la propreté des rues, sans reculer devant les murmures du peuple; il fit détruire, à Paris, les escaliers extérieurs et les saillies des maisons qui obstruaient la voie publique; la ville fut éclairée par cinq mille fanaux et cette innovation s'étendit à toutes les cités considérables du royaume. De nouveaux quais furent construits, on répara les anciens, et une milice de surveillance et de répression presque semblable à nos gardes de ville eut ordre de veiller incessamment, à pied et à cheval, à la sécurité des rues de Paris.

Avide de tous les genres de gloire, Louis XIV ne se bornait pas à approuver des améliorations administratives et judiciaires, à réorganiser la police du royaume. Il savait combien un roi gagne, aux yeux de la postérité, à se concilier les sympathies des savants, des écrivains et des artistes. Il accorda une gratification au célèbre Isaac Vossius, alors chanoine de Windsor, ancien instituteur de la reine Christine et fils du docte chef du collége de Dordrecht. « Quoique le roi ne soit pas votre souverain, mandait Colbert à Vossius, il veut néanmoins être votre bienfaiteur; il m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de son estime et un gage de sa protection. Chacun sait que vous suivez l'exemple du fa-

Digitized by Google

meux Vossius votre père, et qu'ayant reçu de lui un nom qu'il a rendu illustre par ses écrits, vous en conservez la gloire par les vôtres. Ces choses étant connues de Sa Majesté, elle se porte volontiers à gratifier votre mérite, etc. » D'autres étrangers, Huyghens, Heinsius, Bœklerus, Wasengeil, obtinrent également des marques de la munificence de Louis XIV, et ces faveurs, évidemment calculées pour produire un grand effet au dehors (1), contribuèrent beaucoup à étendre en Europe la renommée de ce monarque. Quant aux littérateurs et aux poëtes nationaux, le roi n'avait garde de les oublier. Déjà, à la suite des troubles civils, le cardinal Mazarin avait fait dresser une liste de pensions servies par l'État, sur laquelle l'historien Mézerai fi-

(1) On a trouvé récemment, dans les papiers d'Hermann Conring, homme d'État et écrivain allemand célèbre au dix-septième siècle, une lettre originale de Colbert du 27 août 1665, qui annonçait l'envoi d'une lettre de change de 1,700 livres. Il y avait aussi, dans les mêmes papiers, le brouillon d'une lettre d'Hermann Conring à Colbert. Or, il résulte de cette lettre, datée du 2 mai 1672, que Conring était chargé par la cour de France de gagner des voix à Louis XIV, qui songeait alors à se faire nommer empereur d'Allemagne.

Les pensions accordées aux littérateurs et savants étrangers par Colbert avaient donc un double but politique qu'on ne saurait dissimuler; car en même temps qu'elles agissaient sur l'opinion et donnaient au dehors une haute idée de la grandeur et de la générosité de la France, elles disposaient ceux qui en étaient l'objet à rendre au gouvernement des services particuliers, peu compatibles sans doute avec la dignité des lettres, mais d'autant mieux récompensés.

Il faut reconnaître, au surplus, que ces services coûtaient peu à l'État, et que l'effet produit n'était nullement en rapport avec la somme affectée aux gratifications. Le chiffre des pensions aux gens de lettres français et étrangers ne dépassa jamais 100,000 livres, et descendit en moyenne à 75,000 livres, à partir de 1672, époque à laquelle les pensions aux étrangers paraissent avoir été supprimées.

Digitized by Google

gurait pour quatre mille livres (1), qui lui furent conservées jusqu'en 1672. Plus généreux en apparence, Fouquet ouvrit aux littérateurs et aux savants de son temps sa cassette particulière, et parmi ses pensionnaires on remarque Corneille, La Fontaine, Mlle de Scudéri. Était-ce de sa part ostentation, générosité naturelle, moyen de s'attacher des créatures? Peut-être tout cela à la fois. Colbert était trop habile à flatter les goûts du roi, il avait trop bien deviné que ses penchants l'entraînaient vers tout ce qui avait des airs de grandeur et de magnificence, pour ne pas suivre un exemple qui s'accordait d'ailleurs avec ses inclinations personnelles. A peine arrivé au pouvoir il s'occupa donc de la position des littérateurs, et il demanda à deux d'entre eux, Chapelain et Costar, une liste (2) des gens de lettres auxquels le roi pourrait accorder des pensions, avec l'indication sommaire de leurs titres à cette faveur.

(1) *Documents authentiques et détails curieux sur les dépenses de Louis XIV*, par Gabriel Peignot. Voir dans ce volume deux lettres très-curieuses et très-humbles de Mézerai à Colbert, au sujet de la réduction de sa pension.

(2) Chapelain ne s'oublia pas dans la sienne; il y dit de lui que, « s'il « ne s'étoit point renfermé dans le dessein du poëme héroïque de *la Pu-* « *celle*, qui occupe toute sa vie, il ne feroit peut-être pas mal l'histoire, « de laquelle il sait assez bien les conditions. » (*Documents authentiques*, etc., etc.) Dans la première Satire de Boileau, qui parut en 1667, il y avait d'abord huit vers concernant la mission donnée par Colbert à Chapelain; ils commençaient ainsi :

> Enfin je ne saurois, pour faire un juste gain,
> Aller, bas et rampant, fléchir sous Chapelain...

Ces vers furent supprimés dans l'édition de 1674, année où Boileau obtint une pension.

Digitized by Google

Les deux listes furent remises à Colbert, et c'est sur ce double travail que fut arrêté l'état des pensions (1).

(1) En voici la copie :

	Livres.
Au sieur La Chambre, médecin ordinaire du roi, excellent homme pour la physique et la connoissance des passions et des sens, dont il a fait divers ouvrages fort estimés. . . .	2,000
Au sieur Conrard, lequel, sans connoissance d'aucune autre langue que sa maternelle, est admirable pour juger toutes les productions de l'esprit.	1,500
Au sieur Leclerc, excellent poëte françois.	600
Au sieur Pierre Corneille, premier poëte dramatique du monde (expression de Costar).	2,000
Au sieur Desmaretz, le plus fertile auteur et doué de la plus belle imagination qui ait jamais été.	1,200
Au sieur Ménage, excellent pour la critique des pièces. . .	2,000
Au sieur abbé de Pure, qui écrit l'histoire en latin pur et élégant.	1,000
Au sieur Boyer, excellent poëte françois.	800
Au sieur Corneille le jeune, bon poëte françois et dramatique.	1,000
Au sieur Molière, excellent poëte comique.	1,000
Au sieur Benserade, poëte françois fort agréable.	1,500
Au P. Le Cointe, de l'Oratoire, habile pour l'histoire. . . .	1,500
Au sieur Godefroi historiographe du roi.	3,600
Au sieur Huet de Caen, grand personnage qui a traduit Origène.	1,500
Au sieur Charpentier, poëte et orateur françois.	1,200
Au sieur abbé Cottin, poëte et orateur françois.	1,200
Au sieur Sorbière, savant ès lettres humaines.	1,000
Au sieur Dauvrier, id.	3,000
Au sieur Ogier, consommé dans la théologie et les belles-lettres.	1,500
Au sieur Vallier, professant parfaitement la langue arabe. . .	600
Au sieur Le Vayer, savant ès belles-lettres.	1,000
Au sieur Le Laboureur, habile pour l'histoire.	1,200
Au sieur de Sainte-Marthe, habile pour l'histoire.	1,200
Au sieur Du Perrier, poëte latin.	800
Au sieur Fléchier, poëte françois et latin.	800

Digitized by Google

Colbert était membre de l'Académie française; c'est lui qui fonda la bibliothèque de cette corporation illustre et qui la mit sous la garde de Perrault; c'est lui qui établit les jetons de présence, afin d'obtenir plus d'assiduité des académiciens. Le ministre eut pendant longtemps des préventions contre ceux-ci : le peu de célérité des travaux académiques lui avait fait croire qu'ils négligeaient tous, plus ou moins, de remplir leur importante mission.

Le 2 janvier 1664 Louis XIV avait donné à Colbert la charge de surintendant des bâtiments; or, depuis bientôt deux ans, le ministre, qui convoitait cette place importante, se préparait à l'exercer en se livrant à des études spéciales. Colbert disait volontiers, et avec raison, que, pour remplir les devoirs d'un tel emploi, il ne suffisait pas seulement de *mettre pierre sur pierre*. Pour donner satisfaction aux goûts magnifiques de Louis XIV en ce qui concernait la construction des monuments publics, des sommes immen-

	Livres.
Aux sieurs de Vallois, frères, qui écrivent l'histoire en latin.	2,400
Au sieur Maury, poëte latin.	600
Au sieur Racine, poëte françois (*).	600
Au sieur abbé de Bourzéis, consommé dans la théologie positive, dans l'histoire, les lettres humaines et les langues orientales.	3,000
Au sieur Chapelain, le plus grand poëte françois qui ait jamais été et du plus solide jugement.	3,000
Au sieur abbé Cassaigne, poëte, orateur et savant en théologie.	1,500
Au sieur Perrault, habile en poésie et belles-lettres.	1,500
Au sieur Mézerai, historiographe.	4,000

(*) Racine n'était alors âgé que de vingt-quatre ans et n'avait encore composé que son *Ode à la Seine*, à l'occasion du mariage du roi.

Digitized by Google

ses, dont on a d'ailleurs fort exagéré le chiffre, furent dépensées sous la surveillance du ministre (1). Col-

(1) Dépense totale de Versailles, églises, Trianon, Clagny, Saint-Cyr, la machine de Marly, la rivière d'Eure, Noisy et les Moulineaux. 81,151,414
Tableaux, étoffes, argenterie, antiques. 6,386,574
Meubles et autres dépenses. 13,000,000
Chapelle (construite de 1699 à 1710). 3,260,241
Autres dépenses de tout genre. 13,000,000
Total pour Versailles, Marly et dépendances. . . 116,798,229
Saint-Germain. 6,455,561
Marly (non compris la machine, qui figure à l'article Versailles). 4,501,279
Fontainebleau. 2,773,746
Chambord. 1,225,701
Louvre et Tuileries. 10,608,969
Arc de triomphe de Saint-Antoine (*). 513,755
Observatoire de Paris. 725,174
Hôtel royal et église des Invalides (**). 1,710,332
Place royale de l'hôtel Vendôme. 2,062,699
Le Val-de-Grâce (l'ensemble coûta 3 millions; le restant avait été pris sur d'autres fonds). 370,283
Annonciades de Meulan. 88,412
A reporter. 147,834,140

Livres.

(*) Ce monument était situé à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, sur la place dite depuis du Trône, parce qu'on y dressa un trône magnifique pour Louis XIV et Marie-Anne d'Autriche lorsqu'ils firent leur entrée dans la capitale, le 26 août 1660. Dix ans après, la ville de Paris résolut d'y faire élever un arc de triomphe. Perrault en donna les dessins. Construit en pierre jusqu'à la hauteur des piédestaux des colonnes, l'arc fut achevé en plâtre pour former un modèle de ce qu'il devait être. Comme il menaçait ruine, on le démolit en 1716. Il n'en reste plus que la gravure de Sébastien Leclerc. (*Note de M. Eckard.*)

(**) L'hôtel des Invalides devait-il être un palais? Était-il plus convenable qu'il ne fût qu'un hospice bien approvisionné? Tous les invalides devaient-ils être rassemblés? N'aurait-il pas été plus utile qu'ils fussent dispersés dans les provinces, où ils auraient pu être de quelque utilité, où leur entretien eût été moins dispendieux, où la dépense de leur entretien eût versé des fonds dans des cantons qui en manquaient? C'est M. de Louvois qui a dû peser ces questions, puisque c'est lui qui a fondé cet établissement. Il n'est pas sans vraisemblance qu'il a sacrifié à une vanité que trop souvent Louis XIV prit pour de la grandeur. » (M. Montyon, *Particularités sur les ministres des Finances.*)

Digitized by Google

bert avait vu l'Italie ; il aspirait à protéger les beaux-arts, à entourer le roi des merveilles de l'architecture, de la peinture et de la sculpture. Il appela donc à lui tous les artistes de talent, leur communiqua un peu de son activité, examina, discuta leurs plans, les soumit à l'épreuve du concours public, et bientôt se produisit cette série de chefs-d'œuvre en tous genres dont, avec raison, la France est aujourd'hui si fière, et auxquels, de toutes les parties du monde, les étrangers viennent incessamment payer le tribut de leur admiration. Dès cette même année 1664, après avoir longtemps balancé entre les deux admirables plans du nouveau Louvre présentés par Perrault et Le Vau, Colbert avait écrit la lettre suivante à Poussin, premier peintre du roi, résidant à Rome :

« Vous connoîtrez par cette lettre l'estime particulière que le roi fait de votre mérite. Sa Majesté ayant résolu d'envoyer à Rome les plans et les élévations de son palais du Louvre, pour avoir les avis et les pensées des plus fameux architectes qui y font leur demeure, et, pour cet effet, ayant besoin d'une personne très-capable pour les consulter de sa part sur cette matière, elle a cru ne pouvoir remettre le soin de cette affaire en de meilleures mains que les vôtres. Il faut prendre garde seulement que la chose ne

	Livres.
Report. . .	147,834,140
Canal des deux mers (non compris ce qui a été fourni par les états du Languedoc).	7,736,555
Manufactures des Gobelins et de la Savonnerie. . . .	3,645,943
Manufactures établies en plusieurs villes.	1,707,148
Pensions et gratifications aux gens de lettres.	1,979,990
Total général des dépenses.	162,903,776

Digitized by Google

traîne en longueur, en admettant indifféremment toutes sortes de gens à dire leur avis. D'un autre côté, il faut avoir soin de n'oublier aucun de ceux qui sont en grande réputation, comme les signori Pietro di Cortone, Reynaldi, le cavalier Bernin et quelques autres des plus fameux. Il faut les prier de donner leur avis par écrit, ce qu'ils feront volontiers, je crois, étant mal aisé qu'ils aient de l'indifférence pour la gloire qui leur reviendra d'avoir donné des soins pour le plus superbe palais du monde. » Il y avait alors à Rome un artiste célèbre, tout à la fois peintre, sculpteur, architecte, comme avait été Michel-Ange ; il s'appelait *Bernini*. Colbert voulut d'abord avoir son avis, son plan; puis il résolut de le faire venir à Paris. Louis XIV lui écrivit pour l'y appeler.

« Seigneur cavalier Bernin, mandait le roi, je fais une estime si particulière de votre mérite que j'ai un grand désir de voir et de connoître une personne aussi illustre, pourvu que ce que je souhaite se puisse accorder avec le service que vous devez à notre Saint-Père pape et avec votre commodité particulière. Je vous envoie en conséquence un courrier exprès, par lequel je vous prie de me donner cette satisfaction, et de vouloir entreprendre le voyage de France, prenant l'occasion favorable qui se présente du retour de mon cousin le duc de Créqui, ambassadeur extraordinaire, qui vous fera savoir plus particulièrement le sujet qui me fait désirer de vous voir et de vous entretenir des beaux dessins que vous m'avez envoyés pour le bâtiment du Louvre, et du reste me rapportant à ce que mondit cousin vous fera entendre de mes bonnes

Digitized by Google

intentions, je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde, seigneur cavalier Bernin. LOUIS. »

Quel artiste ne se fût empressé de répondre à une aussi flatteuse invitation, accompagnée, pour prévoir et lever tous les obstacles, d'un premier présent de trente mille livres? Le Bernin partit donc, emmenant avec lui un de ses fils, deux de ses élèves, une nombreuse suite, et il reçut pendant tout son voyage des honneurs inusités. D'après les ordres du roi, les magistrats de toutes les villes qu'il traversa le complimentèrent et lui offrirent les vins d'honneur, hommage réservé aux seuls princes du sang. Sur sa route, des officiers de la cour lui apprêtaient à manger, et, quand il approcha de Paris, un maître d'hôtel du roi vint à sa rencontre pour le recevoir et l'accompagner partout. A peine arrivé, Colbert lui rendit visite de la part du roi, qui, à son tour, lui fit l'accueil le plus distingué. Le Bernin n'était pas seulement un artiste de mérite, c'était aussi un habile courtisan. Dans sa première entrevue avec Louis XIV, il lui proposa de faire son buste. Quelque temps après, comme le roi posait devant lui, ayant écarté une boucle de cheveux qui couvrait le front de son modèle : « *Votre Majesté*, lui dit-il, *peut montrer son front à toute la terre.* » Le mot fit fortune, et bientôt tous les courtisans adoptèrent la coiffure à la Bernin. Quant au plan du Louvre il fut moins heureux. Ce plan avait d'abord été adopté, et les fondations en furent posées avec éclat le 17 octobre 1665; mais, comme il exigeait que tous les anciens bâtiments fussent détruits, contrairement aux vues du roi et de Colbert, on y renonça après le

Digitized by Google

départ du Bernin et l'on revint à celui de Charles Perrault. Louis XIV aurait voulu retenir le Bernin et lui promettait trois mille louis d'or par an s'il voulait rester à Paris. Le Bernin, dont la vanité excessive s'était encore accrue par suite des honneurs exagérés qu'on lui avait rendus, persista à quitter la France, sous prétexte que l'hiver y était trop rigoureux (1).

Sous le règne glorieux de Louis XIV, les arts furent surtout destinés à satisfaire la vanité, car c'est le caractère naturel d'un siècle de distinctions, de classes et de noblesse, que cette tendance vers la magnificence plutôt que vers l'utile. Des manufactures furent partout établies; elles étaient royales, c'est-à-dire dirigées par l'intendant des bâtiments de la couronne, ou bien elles étaient créées par compagnies, et alors Colbert, en donnant une somme d'argent, devenait commanditaire de la compagnie, l'encourageait par des priviléges et des concessions.

Les peintures de Nicolas Poussin, les œuvres de Lebrun et de Lesueur, les groupes de Puget servirent de modèle aux arts de l'industrie ; on reproduisit sur le velours, la toile, les tissus, les scènes mythologiques ou les batailles d'Alexandre, ces chefs-d'œuvre un peu compassés de l'école française ; on eut le Parnasse et les Muses, Apollon couronné de lauriers, la mort de Porus, Alexandre recevant sous sa tente les femmes et les filles de Darius. L'art, qui est un véhicule puissant de l'industrie, donna aux manufactures de France une supériorité réelle ; on ne fut plus tributaire de la Tur-

(1) M. P. Clément, *Colbert*, etc.

Digitized by Google

quie pour ses tapis, de Venise pour son orfévrerie, de Florence pour sa ciselure, de la Hollande et de l'Angleterre pour leurs tissus; la cour se para désormais de tous les produits de la France.

Dans les choses industrielles, artistiques, administratives, mais surtout dans tout ce qui est du domaine de la force, de l'épée et de la politique, Louis XIV voulait que la France fût la première entre toutes les nations, que la monarchie capétienne devînt l'âme et le cœur de l'Europe. Sous lui donc la royauté ne fut pas seulement le premier des pouvoirs, tous les éléments de la société durent être absorbés par elle; toute justice, toute faveur, tout privilége émanèrent du trône; la France se personnifia en un seul homme; l'obéissance passive fut érigée en axiome politique, la servitude transformée en dogme, le roi exalté comme un dieu.

Ces derniers mots n'ont pas seulement une valeur de comparaison et d'image, mais, sans qu'il soit possible de les prendre dans un sens rigoureux, ils tendent à exprimer que, d'après le système monarchique de Louis XIV, la royauté fut un pouvoir presque divin, ayant droit à une soumission aveugle, considérant le doute et l'examen comme un commencement de rébellion. Le roi désormais fut l'âme de l'État, et ne tint que du Ciel l'exercice du sacerdoce militaire dont il s'attribua la plénitude. Il ne reconnut aucun privilége comme préexistant au sien, pas même celui de propriété, et l'on sait qu'il ne reculait pas devant les conséquences de cette idée. « Tout ce qui se trouve dans nos États, écrivait-il pour l'instruction de son

Digitized by Google

successeur, de quelque nature qu'il soit, nous appartient à même titre. Les deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent entre les mains des trésoriers et *ceux que nous laissons dans le commerce de nos peuples* doivent être par nous également ménagés (1). » Plus loin il ajoutait : « Vous devez donc être persuadé que les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés, aussi bien par les gens d'églises que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes (2). » Ce n'était point encore assez ; la vie même de ses sujets entrait, à ses yeux, dans le nombre des choses dont il avait la disposition pleine et libre, et il ne connaissait, au point de vue humain, d'autre limite à l'exercice de cette prérogative absolue que le risque dommageable qu'on encourt en diminuant son avoir. C'est ainsi qu'il disait : « Comme la vie de ses sujets est son propre bien, le prince doit avoir bien plus de soin de la conserver (3). » Maxime dont la conclusion est humaine, mais qui, par son point de départ, révèle une prétention intolérable au droit de vie et de mort.

Si l'on veut bien connaître la formule de la royauté de Louis XIV, on la trouvera écrite dans le cours de droit public que ce prince fit plus tard composer pour le duc de Bourgogne, son petit-fils et son héritier présomptif. « La France, y est-il dit, est un État mo-

(1) *Mémoires et Instructions de Louis XIV pour le Dauphin*, t. II, p. 93.

(2) *Idem*, page 121 ; édition de 1816.

(3) *Idem*, page 301.

Digitized by Google

narchique dans toute l'étendue de l'expression. Le roi y représente la nation entière, et chaque particulier ne représente qu'un individu envers le roi. Par conséquent toute puissance, toute autorité résident dans les mains du roi, et il ne peut y en avoir d'autres dans le royaume que celles qu'il établit. Cette forme de gouvernement est la plus convenable au génie de la nation, à son caractère, à ses goûts et à sa situation. Les lois constitutives de l'État ne sont pas écrites, ou du moins le plus grand nombre ne l'est pas. La nation ne fait pas corps en France; elle réside tout entière dans la personne du roi (1). »

Louis XIV était plus explicite encore et non moins exact lorsque, dans l'enivrement de sa puissance et dans le mépris de toute volonté contraire, il résumait ainsi la constitution de la France : *L'État, c'est moi !*

Durant tout son règne cette fiction hardie fut une vérité, et elle pénétra si avant dans les mœurs de la France que, pendant le dix-huitième siècle et jusqu'à nos jours, cette définition du principe monarchique a été acceptée, d'abord par le pays, plus tard par une grande école politique. D'une nouveauté qui, sous Henri IV et saint Louis, eût revolté le sentiment public et les divers ordres de la nation, la longue habitude du commandent et de l'obéissance fit la règle commune, la loi ordinaire de la France. Le despotisme commencé par Richelieu, continué par Mazarin et légué au grand roi, fut le triomphe du fait sur le droit, consacré par la subordination et la crainte.

(1) Manuscrit composé sous l'inspection de M. de Torci, et cité par Lemontey.

Digitized by Google

En présence d'un passé qui, sans doute, n'appartint point à la liberté, mais durant lequel la royauté ne cessa de reconnaître des limites et des bornes ; en face des souvenirs qui nous rappellent les priviléges du tiers-état, de la noblesse, du parlement et du clergé ; malgré ce qu'ont eu de confus et de variable des traditions plusieurs fois modifiées par la force, nous ne craignons pas de dire que l'établissement monarchique imaginé par Louis XIV, et nécessaire un moment comme dictature à la prospérité de la France, fut une usurpation manifeste et flagrante.

Mais gardons-nous d'accorder aux mots une valeur que les choses contrediraient ; de ce que Louis XIV consolida le despotisme et en fit la base d'une nouvelle organisation sociale, il ne s'ensuit pas que cette entreprise doive soulever la réprobation qui semble devoir s'y attacher. On ne juge pas avec les idées du temps présent les choses qui, pour être sainement appréciées, veulent être envisagées d'un autre point de vue.

La puissance monarchique de Louis XIV, dans sa plus grande extension, n'eut jamais rien de cette brutalité et de cette grossièreté capricieuses qui rendent si lourd le joug des souverains de l'Orient. Sans doute le principe fut le même, et l'on sait que Louis XIV avait envoyé le célèbre voyageur Bernier étudier le despotisme à sa source, dans le palais du grand-mogol ; personne n'ignore aussi que plusieurs autres de ses agents furent chargés de parcourir la Turquie et la Perse pour y recueillir soigneusement toutes les traditions du pouvoir absolu ; mais là s'arrêtèrent

Digitized by Google

ces tentatives qui, pour aller plus loin, auraient rencontré dans les sentiments du pays des obstacles insurmontables. Les idées chevaleresques dont le roi était imbu modifièrent d'ailleurs et adoucirent les principes dont il avait puisé le modèle dans les États de l'Asie. Les mœurs de la France et de la cour tempérèrent dans son application ce despotisme d'invention nouvelle, qui ne pouvait prendre racine en Occident, à deux pas de l'Angleterre et de la Hollande. Les qualités du roi, la part de gloire qu'il faisait rejaillir sur le pays exerçaient sur l'imagination des peuples une légitime influence qui porta la France à accepter un régime contre lequel elle eût protesté s'il eût été sans éclat et sans honneur. Aux mains de Louis XIV ce régime n'avait rien de dur, rien d'acerbe, rien d'exclusif.

Mais ce régime, pour n'être qu'une nécessité de transition, n'en était pas moins une nécessité, et peu de gens s'inquiétaient de sa durée. Les peuples, pas plus que les rois, ne vont au delà des besoins d'une situation donnée; ils renvoient volontiers au lendemain les soins qui le concernent : à chaque jour suffit son œuvre.

L'histoire de toutes les nations nous montre pour chacune d'elles des périodes où, épuisées par les luttes et les sacrifices, toutes les forces de la société se reposent et semblent abdiquer; c'est surtout pour le peuple de France, celui de tous qui se lasse le plus promptement d'attendre et qui sait le moins hésiter entre les partis extrêmes, que cette vérité s'est manifestée dans toute son énergie. La France ne demande

Digitized by Google

trop souvent à la liberté que des prétextes d'anarchie, et, quand le désordre la fatigue, elle confond le droit et l'abus, et se surprend à faire amende honorable du crime d'avoir été libre. Quand ce dégoût la possède, elle éprouve le besoin de se livrer à un maître et de se sentir gouvernée. Pour un peu de gloire il n'est pas un roi qui ne se fasse suivre d'elle à travers les rudes épreuves du pouvoir absolu; son grand et noble peuple est le seul troupeau qui préfère au berger pacifique le pasteur armé du glaive, à la monotonie du bonheur les émotions aléatoires des combats, à la liberté impuissante une chaîne d'or.

Louis XIV, ayant commencé à régner durant l'un de ces accès fiévreux d'anarchie, inaugura le despotisme comme un remède et un moyen; on ne discuta point, on crut sur parole. La France, travaillée par un siècle de convulsions politiques et religieuses, avait soif d'ordre et de renommée : les partis s'étaient usés par la guerre ou le frottement; le protestantisme était humilié, l'aristocratie déchue, la féodalité détruite, l'étranger vaincu; mais toutes ces victoires avaient été obtenues au prix des plus douloureux sacrifices, et il y avait au dedans plus de ruines éparses que de véritables éléments de prospérité. Les classes moyennes, agricoles, commerciales et professionnellement libérales, avaient bien vu renverser tout ce qui dépassait leur niveau; mais elles ne pouvaient tirer de leur propre sein un pouvoir ou un principe capable de les sauver ou de les diriger; leurs intérêts, éveillés et impatients, cherchaient un représentant et n'en trouvaient pas d'autre possible que la couronne;

Digitized by Google

le peuple abdiqua donc volontairement en faveur de Louis XIV, et, quand ce monarque osa personnifier la France en lui seul, il ne fit que résumer les mœurs et les faits politiques de son siècle.

Ce qui contribua davantage à faire entrer le despotisme de Louis XIV dans les habitudes et les institutions du pays, c'est que l'origine du pouvoir absolu fut en même temps celle de cette civilisation française qui n'eut jamais d'égale en Europe et dont la nation était orgueilleuse. On relégua dans l'histoire de la barbarie, en même temps que le vieux langage et la simplicité inculte des manières, les résistances légales des pouvoirs, les prétentions régaliennes de la noblesse, l'opposition des parlements et les traditions municipales de la bourgeoisie (1). Tout cela était passé de mode ; le bon goût était d'obéir au roi, de lui sacrifier sa personne et ses biens, de se former, autant que possible, sur l'exemple de la cour et du maître. Et n'était-ce pas cette cour brillante que les puissances voisines nous enviaient, qu'on imitait si gauchement à l'étranger, et qui, mieux que nos armes, étendait au dehors l'influence et le nom de la France? Quand le danger de se montrer mécontent n'en eût pas ôté le désir, comment aurait-on pu être assez ingrat pour chicaner un pouvoir éminemment civilisateur et séduisant, qui nous élevait si haut dans notre propre vanité? L'oppression féodale n'était pas encore si loin de nous qu'à cette dure et pesante oli-

(1) Le cardinal de Retz, rédigeant ses *Mémoires* plusieurs années avant la paix de Nimègue, se croit obligé d'expliquer que la France n'a pas toujours été soumise au despotisme et que ce régime est nouveau.

Digitized by Google

garchie on ne préférât l'autorité d'un seul, sous le sceptre duquel toutes les têtes étaient pareillement abaissées, pareillement hautes. Ajoutons à cela que Sa Majesté ne pardonnait à aucun des auteurs de l'ancienne révolte; le grand Condé lui-même était reçu froidement à la cour; les registres de l'Hôtel-de-Ville dressés pendant la Fronde avaient été honteusement lacérés par ordre du roi, et la littérature, si populaire, si remarquable, si bien faite pour réagir sur l'opinion, n'avait de bouches que pour encenser le monarque et livrer au mépris les souvenirs de l'époque où Louis XIV enfant avait fui devant des sujets rebelles. C'est à ce point de vue que ces questions étaient jugées.

Si Louis XIV eût eu l'intelligence des besoins de l'avenir, s'il se fût montré mieux éclairé sur ce qui fait la force des trônes dans les limites où l'humanité se remue, il eût peut-être cherché à asseoir son édifice monarchique sur des bases plus larges que le pouvoir d'un seul et l'inviolabilité du despotisme. Sans doute il fit quelque chose de semblable en identifiant, autant que possible, la doctrine de la fidélité aux ordres du roi et de l'obéissance passive des sujets avec les préceptes saints de la religion; sans doute la politique lui conseilla de présenter aux peuples le régime de la royauté absolue comme un dogme nécessairement lié à la fortune de l'Église catholique; mais cette tentative, plusieurs fois essayée par ses prédécesseurs, et toujours sans succès durable, ne pouvait tromper les esprits que pour un temps. La vérité religieuse est seule immuable, seule elle a pour elle les temps et

Digitized by Google

les lieux, seule elle demeure. Voilà pourquoi la religion du despotisme n'a que des destinées variables, pendant que l'Église catholique subsiste pour jamais.

Louis XIV abolissait de fait l'ancienne constitution française, la monarchie des états généraux et des parlements; il y substituait l'autorité d'un seul homme s'exerçant sans contrôle, sans autre responsabilité que celle dont Dieu est juge.

L'histoire du passé protestait contre cette usurpation; de Clovis à Richelieu, qui le premier y avait aspiré, personne n'avait pu l'accomplir jusqu'au bout. Et ici encore qu'il nous soit permis de jeter un regard rétrospectif sur les annales politiques de notre pays. Il est bon de placer plus d'une fois sous les yeux du lecteur les titres de la nation française.

Les Mérovingiens étaient des chefs militaires qui gouvernaient, au moins de droit, de concert avec les assemblées nationales, représentant les hommes libres. Sous les Carlovingiens le pouvoir des souverains était contre-balancé par la double influence de la noblesse et du clergé. Sous les premiers Capétiens les rois n'étaient que les chefs de la hiérarchie féodale, les possesseurs du plus illustre des fiefs, ayant droit à tribut et à hommage, et à qui le premier venu des grands vassaux pouvait demander : *Qui t'a fait roi?* Quand ils voulurent résister à la féodalité, ils n'invoquèrent point un principe d'obéissance passive que chaque feudataire eût repoussé; ils se firent des points d'appui dans la nation en hâtant l'émancipation des classes bourgeoises. De cette quadruple existence des rois, des seigneurs, du clergé et des communes, na-

Digitized by Google

quit le régime des états généraux, et, jusque sous Louis XIII, cette forme de gouvernement fut légitime et nationale. A Louis XIV seul appartint d'obtenir, par la force et la séduction, ce que tant de Capétiens avaient inutilement essayé avant lui, l'établissement du pouvoir monarchique absolu.

Cependant Louis XIV devait prévoir que le principe qu'il posait serait un jour dangereusement battu en brèche. Il eût été prévoyant de sa part de chercher une combinaison gouvernementale moins exposée aux attaques de l'avenir par cela seul qu'elle aurait eu plus de racines dans le passé.

Toute brisée et déchue que fût l'antique noblesse française, elle n'avait pas en vain possédé le sol et la prépondérance pendant huit siècles; ces précédents lui avaient créé des droits et des titres, ils l'avaient rendue, même après sa chute, un élément considérable de la force du pays. Louis XIV en fut jaloux; il suivit à son égard un système de dépossession continue; de cette brillante chevalerie il peupla ses camps et ses antichambres, la décimant par la guerre, la dégradant par la domesticité, la ruinant systématiquement par les carrousels et la représentation théâtrale. Or, nous ne craignons pas de l'affirmer, il eût été plus sage et plus moral d'agir autrement avec elle, et d'utiliser au profit du trône et de la France ce principe aristocratique encore vivace. Sans doute il ne pouvait être question de lui rendre ses prérogatives, dont il avait tant abusé; mais on pouvait donner une direction régulière à son activité et à son énergie. Nous croyons que le moment était mûr pour

Digitized by Google

constituer dans le gouvernement français une Chambre haute, un conseil consultatif élu dans le sein de la noblesse, et qui eût hérité des attributions que cet ordre avait eues dans la composition des états généraux ; la chambre des Lords d'Angleterre offrait un modèle qu'on eût pu suivre avec prudence, et autant que le permettait la diversité des mœurs.

Quelques développements feront encore mieux connaître notre pensée.

Ce ne fut pas en un jour que les nobles et les seigneurs quittèrent leurs manoirs et déposèrent leurs rancunes pour passer du rôle de quasi-souverains à celui de courtisans idolâtres de la royauté. En ces temps où l'aristocratie pouvait se suffire à elle-même, beaucoup de ses membres, particulièrement dans les provinces éloignées, gardèrent, avec un profond respect pour le roi, le sentiment non moins vif de leur propre importance. Ces résistances toujours silencieuses ne laissèrent que peu de traces dans les souvenirs, et, comme le glorieux règne de Louis XIV devait durer autant que deux générations, les éléments féodaux se détachèrent l'un après l'autre de leur principe ; mais la révolution fut plus lente qu'on ne pense à s'accomplir.

L'attrait du plaisir, l'ardeur du luxe, la concurrence perpétuelle des vanités, tels furent les moyens qu'à l'imitation de Mazarin, et plus heureusement que lui, Louis XIV employa pour appeler et retenir à la cour l'élite de cette noblesse dont il redoutait les droits. En cela il agit moins par calcul que pour satisfaire ses goûts personnels ; mais ses penchants le

Digitized by Google

servirent, et, en amollissant l'aristocratie par l'exagération de la politesse, du faste et des dépenses, il la réduisit insensiblement à acheter les faveurs et les emplois qui descendaient du trône par le sacrifice de sa force et de son indépendance politique. L'empire des femmes, dont la puissance se développe avec tant de succès au sein d'une société fatiguée de luttes, cette domination qui énerve le courage et séduit les âmes, cette galanterie encore décente dans ses formes extérieures, et qui dégénéra, dans le siècle suivant, en une corruption honteuse, c'est par ces voies que Louis XIV désarma les résistances de la noblesse et lui fit mépriser ses prérogatives comme autant de préjugés condamnés par le bon goût. On se tromperait d'ailleurs, et ce que nous venons de dire aurait dépassé notre pensée, si l'on pouvait croire que de cet état de choses, si nouveau et si bien fait pour porter à l'oubli des devoirs sérieux, était résulté pour la noblesse l'abandon complet des vertus et des généreux instincts. On n'en était point venu là, quoique sur la route, et l'on essayait seulement de concilier par de tristes capitulations de conscience le devoir et le plaisir, la religion et le monde. On faisait du mal et du bien, le bien, s'il était possible, pour se faire pardonner le mal. A la place des antiques sentiments chevaleresques on mettait l'exactitude rigoureuse à maintenir le point d'honneur, et de toutes les idées féodales on en conservait au moins une, la seule qu'agréât Louis XIV, un dévouement complet et aveugle à la personne du roi.

L'erreur de Louis XIV fut de croire que cette

Digitized by Google

vertu monarchique suffirait; il ne vit pas que ses successeurs ne parviendraient jamais à la maintenir dans son exaltation et sa pureté premières; que, d'ailleurs, un assemblage de courtisans, si fidèles qu'on les suppose, peut bien constituer une maison militaire, mais jamais une aristocratie, jamais une force assez tenace pour garantir le trône et les institutions des envahissements de la démocratie et des classes moyennes. Et cependant, à voir ce qui se passait dans les autres sphères de la société, il était temps de songer à des garanties plus sérieuses.

Louis XIV s'imaginait qu'à l'aide de certains palliatifs il viendrait à bout de rendre impossible tout danger politique de ce genre; il croyait avoir fait assez en donnant un moment le change à l'ambition et aux inquiétudes de la bourgeoisie, en tournant vers la richesse et le commerce cette activité remuante dont elle avait fourni trop de preuves sous la Fronde. Pendant qu'il offrait à la noblesse l'appât des honneurs de cour, il prenait la bourgeoisie par l'amorce des intérêts; et comme cette classe de la société, lorsqu'une fois ses intérêts sont à couvert, éprouve plus que toute autre peut-être le besoin des distinctions vaniteuses, Louis XIV recruta souvent dans son sein de nouveaux nobles. En agissant ainsi il enlevait à l'aristocratie une partie de son prestige et à la bourgeoisie quelques-unes de ses humiliations. Le tiers, qui déjà sous le règne de Henri IV avait été l'objet de la protection royale, fut tout particulièrement favorisé sous Louis XIV, qui s'enorgueillissait avec jus-

Digitized by Google

tice de la splendeur du commerce et de la grandeur des entreprises de ses sujets.

La bourgeoisie allait d'ailleurs d'elle-même à la servitude comme sous un abri nécessaire. Ce corps, essentiellement jaloux des supériorités, vraies ou fausses, dont l'éclat le mécontente, se réfugie volontairement sous le pouvoir absolu, pourvu du moins que les grands aient leur part de l'abaissement commun. La bourgeoisie avait aimé Louis XI parce qu'il subjuguait les nobles aussi bien que les gens du peuple; elle se passionna pour Louis XIV, qui, plus humain et plus digne des hommages publics, élevait le tiers-état au rang de nation, et portait de rudes coups au principe féodal. Elle lui pardonnait son despotisme, et, pour mieux dire, elle l'approuvait. On avait trop souffert des secousses de la révolte et du désordre. L'industrie avait chômé, le commerce s'était ralenti, et voilà que, grâce au triomphe de la royauté et au rétablissement de la tranquillité publique, les affaires avaient repris un cours prospère et reçu une impulsion inaccoutumée. Qu'avait-on besoin de contrarier l'exercice d'un pouvoir dont l'action était si bienfaisante? Vivait-on de phrases creuses et d'arrêts du parlement? N'avait-on pas sous les yeux, par l'exemple de l'Angleterre, la preuve terrible des malheurs auxquels on s'expose en entrant dans la voie de la rébellion?

Ce fut encore là des sentiments dont Louis XIV se montra dupe, parce qu'il ajouta foi à leur perpétuité. Il ne vit pas que, les intérêts matériels se trouvant assouvis et repus, la bourgeoisie ne se contenterait pas de la part qui lui était faite, et qu'elle cherche-

Digitized by Google

rait plus haut des satisfactions orgueilleuses, disons mieux, sous beaucoup de rapports l'exercice de droits légitimes, parmi lesquels se trouverait en première ligne l'admission égale aux emplois civils, judiciaires et militaires; il ne comprit pas que les résistances contre lesquelles ces prétentions allaient un jour se heurter irriteraient les instincts politiques de la classe moyenne et la porteraient à envahir par la force ce qu'on lui refusait au nom des traditions. Quoique étouffés au profit de l'ordre monarchique, les troubles de la Fronde et les orages de la Ligue avaient suffisamment révélé la force de la bourgeoisie et la puissance déjà menaçante du tiers-état pour que le gouvernement de Louis XIV avisât au moyen de discipliner cet élément et de lui tracer un lit. Il était facile de prévoir que, faute de cette précaution, les classes auxquelles on fermait les avenues du pouvoir, et qu'on cherchait à parquer dans l'obéissance muette, feraient un jour irruption et déborderaient violemment sur le pays. Au dix-septième siècle la bourgeoisie, toute dévouée à Louis XIV, se serait trouvée fière et satisfaite qu'il plût au roi de rendre à ses fidèles communes les priviléges dont elles avaient joui sous le régime des états généraux, et de les faire entrer pour quelque chose dans le vote des subsides et de la législation de la France. L'organisation d'une Chambre basse n'eût présenté alors aucun danger; elle eût été, au contraire, un auxiliaire admirable pour la royauté, un intermédiaire puissant entre le trône et la double agression des grands et du peuple. Les temps étaient venus pour cette institution.

Digitized by Google

C'était donc lorsque Louis XIV jouissait de la plénitude de sa puissance, lorsqu'il avait affranchi de tout obstacle le développement du principe monarchique, qu'il était possible de prévoir et d'empêcher la révolution de 1789. Pour le faire il ne s'agissait point d'innover, mais de se servir des ressources qu'on avait sous la main; pendant que l'on organisait tous les rouages de l'administration, il était sans doute possible de régulariser le mécanisme des états généraux et de mettre cette institution en harmonie avec les besoins présents. Ainsi la France, déjà mûre pour l'exercice des droits dont elle avait été primitivement investie, serait entrée sans secousse dans la voie de la monarchie tempérée; la prudence de son roi l'aurait sauvée de la sanglante crise dont nos pères ont été témoins et victimes. Louis XIV ne le pressentit point; il ne vit pas qu'il léguait à ses héritiers un trône qui devait être souillé par le bourreau. Ne nous en étonnons point trop longtemps; si haut placés que soient les hommes, leur mission est bornée, et c'est déjà beaucoup s'ils savent répondre aux nécessités contemporaines. N'est-ce pas être bien exigeant que de leur demander de disposer d'avance de l'avenir?

On se ferait d'ailleurs une idée inexacte de l'état social de la France sous le règne de Louis XIV si l'on ne voyait dans ce pays qu'une noblesse déchue en tant que puissance, mais consolée par les honneurs, placée en face d'une bourgeoisie riche et considérée, et fonctionnant, l'une et l'autre, sous l'abri du pouvoir royal. Cette situation était celle de Paris et des

Digitized by Google

villes, mais les grands ministres qui avaient réprimé la féodalité dans son action contre la monarchie l'avaient laissée libre d'agir contre les habitants des campagnes. Ceux-ci étaient encore livrés sans défense à l'arbitraire des seigneurs et réduits à une assez humble condition ; mais Louis XIV, en prenant en mains les rênes du gouvernement, écouta les sages conseils du ministre Colbert, et se mit en devoir de protéger le pauvre peuple contre la tyrannie des seigneurs qui abusaient de leurs priviléges. Il le fit par le sentiment de la justice, et surtout par ce besoin d'ordre et de centralisation qui sans relâche le tourmentait. Et maintenant un mot sur la situation de l'habitant des campagnes.

Grâce aux affranchissements successifs provoqués ou opérés depuis cinq siècles, il y avait alors très-peu de localités où le paysan fût encore serf, et, quand il s'obligeait à un service, c'était par suite de concessions de terre. Presque toute la campagne se composait de communaux payant une redevance fixe et ne dépendant que du bailli pour les causes judiciaires, et en dernier ressort du Parlement. Le système féodal, en tant que grande organisation militaire, n'existait plus, mais a terre était encore soumise à la juridiction que la féodalité avait introduite. Il y avait des fiefs, des francs-alleux, et cette hiérarchie obligeait à des devoirs et à des redevances, le plus souvent en argent, en nature, d'autres fois à des obligations corporelles, telles que la corvée ou le service de la milice. Le seigneur avait haute et basse juridiction dans ses domaines, mais les limites de

Digitized by Google

son pouvoir judiciaire variaient selon les lieux et les coutumes. Les nobles seuls avaient droit de chasse, et ils l'exerçaient sur les terres de leurs vassaux; le braconnage était puni de mort ou des galères. La grande lutte de franchise durait encore depuis Louis le Gros; les paysans se débattaient pour acquérir ou conserver quelques parcelles de terre; pour l'emporter sur leurs seigneurs ils s'associaient en communes; ils en appelaient au Parlement chaque fois que se trouvaient menacés ou méconnus les droits de vaine pâture, d'exemption de fouage, et généralement tous ceux dont l'exercice rendait leur position plus tolérable.

Deux faits se produisaient alors dans la société, qui préparaient inévitablement l'émancipation des classes roturières et la fusion entre les divers états.

D'un côté l'instruction pénétrait peu à peu dans tous les rangs; la politesse et les belles manières cessaient d'être l'apanage des gentilshommes; les salons de la noblesse s'ouvraient aux bourgeois de bonne compagnie. De l'autre, par le seul résultat du déplacement des capitaux, les gens de finance formaient comme une classe intermédiaire entre le peuple et la noblesse de robe ou d'épée; ce ne fut point assez pour eux, et bientôt ils s'allièrent aux familles illustres qu'une ruine prématurée mettait hors d'état de soutenir leur rang; les nobles, en méprisant les maltôtiers, ne laissèrent pas d'épouser leurs filles richement pourvues. Il y eut en cela beaucoup d'intrigues d'une part et de ridicule de l'autre; mais l'impulsion était donnée, et l'on pouvait dès ce moment prévoir une transaction entre les anciens ordres du royaume.

Digitized by Google

Pendant que, sous les auspices du plus absolu des rois, l'égalité se plaçait d'elle-même au sein de la société française, une aristocratie jusqu'alors ignorée, et bien puissante de nos jours, commençait à surgir et à rayonner : c'était la noblesse de l'intelligence et du talent. La classe des gens de lettres prenait peu à peu dans l'opinion une position fort élevée, non qu'elle fût affranchie du dédain que l'ignorance titrée déversait encore sur elle, mais parce que ce besoin profond de civilisation, d'atticisme et de politesse qui se faisait partout sentir, forçait la société de se retourner vers le point d'où descendait la lumière, vers ceux qui, après le roi, étaient le mieux en demeure de breveter la gloire. Louis XIV, comme Auguste, se montrait fier de ces talents, qui devaient rehausser l'éclat de son règne; il s'environnait de leur cortége, et ne laissait jamais sans récompense des adulations destinées à donner le change à la postérité. Ce moyen d'agir sur l'opinion était trop puissant pour qu'il hésitât à s'en servir; c'était par là qu'il encourageait à l'idolâtrie pour sa personne, et qu'il achevait de ruiner sous le ridicule les institutions qu'il battait en brèche par son pouvoir. Pense-t-on que, sans son aveu, celui de ses valets de chambre qui s'appelait Molière eût osé livrer aux huées des tréteaux les rejetons de la féodalité vaincue?

Unité de pouvoir, centralisation, ces mots résument le système auquel Louis XIV ne cessa de tendre ; il y fit concourir toutes les forces dont les éléments se trouvaient sous sa main. Aux yeux de ce puissant logicien, ce n'était point assez de briser le passé, il

Digitized by Google

fallait organiser pour l'avenir. C'est à cette œuvre qu'il consacra son génie, et les résultats qu'il obtint nous confondent d'étonnement, nous qui cependant avons vu Napoléon construire un édifice analogue.

Avant toute chose il fallait à Louis XIV un instrument, un levier capable de répondre à sa pensée et d'assurer l'obéissance à sa volonté souveraine; cet instrument fut celui dont les rois disposent toujours, mais qui, employé mal à propos, trompe souvent leur espérance. Est-il besoin de désigner autrement l'armée?

L'introduction d'une force militaire permanente, accomplie par les efforts de Charles VII, avait mis un terme aux désordres commis par les bandes qui, sous les prédécesseurs de ce prince, composaient l'armée française; ces troupes sans frein furent assujetties à une discipline sévère. Mais, en même temps que la féodalité et les communes se virent dispensées de soudoyer à grands frais ces aventuriers audacieux et pillards, elles furent privées d'un moyen de résistance et de conservation qui garantissait leurs priviléges contre la couronne. Les rois eurent désormais des troupes régulières, payées et nourries aux frais du trésor, et singulièrement propres à assurer le maintien de l'ordre. Jusque alors l'infanterie n'avait été considérée que comme un auxiliaire de peu d'importance, mais les longues luttes entreprises pendant le seizième siècle contre l'Italie et l'Espagne avaient enfin éclairé la France sur la puissance de cette arme. L'infanterie suisse, dont chaque État réclamait le secours et le soldait chèrement, avait vu se former à son exemple

Digitized by Google

la redoutable infanterie espagnole. La France et l'Allemagne cherchèrent bientôt à entrer dans cette voie, et l'on vit paraître sur les champs de bataille de gros corps de Gascons, d'Italiens et de lansquenets (landsknechts). L'emploi des armes à feu et les changements qu'il introduisit dans l'art de la guerre ne tardèrent pas à exiger que le soldat et l'officier se formassent par une longue et patiente discipline au rude métier des combats. Sous Louis XIV, enfin, la baïonnette remplaça la pique, l'uniforme fut substitué à la diversité des vêtements de guerre, l'administration des vivres et des subsistances reçut une organisation régulière, et le soldat, mieux entretenu, mieux armé, mieux instruit, se voua, comme un instrument aveugle, au service du roi son maître. Dès ce moment l'armée formait dans la société un élément à part et distinct, destiné autant à comprimer au dedans qu'à combattre au dehors.

Par une singulière anomalie, ce qui, dans l'organisation de cette armée, devait paraître surtout injuste et oppressif, la dévolution presque entière des grades militaires aux fils de la noblesse, fut cependant l'un des motifs qui ne permirent pas à Louis XIV d'abuser de la force militaire placée sous son commandement suprême. La noblesse, quoique sous le joug de la discipline, n'en conservait pas moins une haute influence sur le soldat et un sentiment très-exagéré de sa propre dignité; elle servit le roi avec amour et dévouement, parce qu'il n'exigea d'elle rien de contraire à l'antique loyauté française, et tout porte à croire qu'elle n'eût point consenti à devenir un

Digitized by Google

instrument aveugle de tyrannie, soit contre le tiers-état, soit contre les cours judiciaires, soit contre les droits du clergé. Des créatures que le roi eût prises à son gré dans les rangs subalternes de l'armée pour les élever aux premiers postes se fussent montrées plus complaisantes et moins scrupuleuses.

Mais, si Louis XIV n'osait déshériter la noblesse du monopole des grades, si même il repoussait comme indigne de sa grandeur et de sa dignité tout ordre de choses qui eût investi des roturiers, gens abjects à ses yeux (1), de l'honneur de conduire ses armées, la discipline qu'il introduisit porta une grave atteinte aux traditions de la féodalité, en leur substituant une hiérarchie purement militaire. Louis XIV ordonna que le grade prévaudrait contre le titre, et dès lors le duc ou le marquis, servant en qualité de colonels ou de capitaines, durent obéir en frémissant à un maréchal de camp simple baron, ou à tout autre supérieur au-

(1) Ces mots ne sont que trop exacts; on peut s'en assurer en lisant plusieurs ordonnances émanées de Louis XIV, et notamment l'article 16 de son édit contre les duellistes. Voici dans quels termes le roi s'exprime à l'occasion des gens du tiers-état qui provoqueraient des nobles en combat singulier : « D'autant qu'il se trouve des gens de naissance ignoble, « et qui n'ont jamais porté les armes, qui sont assez insolents pour ap- « peler les gentilshommes, lesquels refusant de leur faire raison à cause « de la différence des conditions, ces mêmes personnes suscitent contre « ceux qu'ils ont appelés d'autres gentilshommes, d'où il s'ensuit quel- « quefois des meurtres d'autant plus détestables qu'ils proviennent d'une « *cause abjecte*, nous voulons et ordonnons qu'en tel cas d'appel et de « combat, principalement s'ils sont suivis de quelque grande blessure « ou de mort, lesdits *ignobles ou roturiers*..... soient sans rémission « *pendus et étranglés*.... et, quant aux gentilshommes qui se seroient « ainsi battus pour des sujets et contre des personnes *indignes*, nous « voulons qu'ils souffrent les mêmes peines, etc. »

Digitized by Google

quel ils n'auraient jamais voulu céder les honneurs du pas et les prérogatives les plus minces de la cour. Nous ne craignons pas de dire que cette égalité devant la discipline et devant le ministre Louvois servit de transition entre le régime féodal et celui sous l'empire duquel toutes les têtes s'abaisseraient également sous la loi. Ces résultats s'accomplirent d'eux-mêmes, et Louis XIV ne les pressentit que fort imparfaitement; mais il est des avantages et des conquêtes inséparables de l'ordre et de l'unité.

Louis XIV fit élever des citadelles qu'il destina à tenir en respect les villes dont l'esprit remuant lui donnait des inquiétudes; ce système porta ses fruits, et peu de populations entreprirent de réclamer par l'émeute des droits que la loi qualifiait désormais de rébellion. Avant ce roi, les gouverneurs des provinces avaient tendu à se faire des contrées soumises à leur direction autant de petites royautés indépendantes. On avait vu l'un d'entre eux, le maréchal de Lesdiguières, déclarer la guerre au duc de Savoie sans en avoir reçu la permission de Henri IV; les autres levaient arbitrairement des troupes et disposaient des récompenses. C'était un retour au régime de Charles le Chauve; Lous XIV y mit bon ordre. Il déclara que les gouverneurs n'exerceraient que pendant trois ans, sauf à être continués dans leurs fonctions, et il se réserva à lui seul les nominations et l'avancement dans l'armée. Le titre de connétable, quoique depuis longtemps devenu sans valeur réelle, lui fit ombrage, et cette charge ne fut jamais rétablie.

Les détails que nous venons d'esquisser, et que

Digitized by Google

nous sommes réduit à resserrer dans un cadre trop étroit, donneront peut-être quelque idée de l'établissement monarchique de Louis XIV au plus haut point de sa splendeur. A mesure que l'on avancera dans l'histoire de ce règne, on verra les traits qui précèdent se modifier et s'altérer; on distinguera entre la vieillesse du grand roi et l'époque où, dans la plénitude de son intelligence et de sa force, il organisa, il administra, il gouverna. Plus tard les querelles religieuses absorberont l'activité des esprits et ouvriront un déplorable refuge à l'esprit frondeur; le gouvernement, étonné de ces luttes dont les acteurs se passent de lui et répudient son arbitrage, interviendra violemment dans la question, et se fera, trop souvent pour sa gloire, persécuteur minutieux et sans dignité. Louis XIV jettera un regard d'inquiétude sur l'indépendance de l'Église, et recherchera, dans les traditions de Philippe le Bel, s'il n'existe aucun moyen de placer la direction des consciences sous la discipline du pouvoir civil. Tuteur des rois, il se résignera à accepter pour lui-même la servitude privée et la curatelle d'une femme. Les dernières années seront remplies de plus de misères et de plus de deuil que la première moitié de son pouvoir n'avait compté de triomphes et de vanités, et cependant la main de Dieu, qui châtiera son orgueil en le brisant comme un roseau, n'effacera pas de cette figure froide et imposante l'empreinte de la majesté et de la gloire.

Pour maintenir son pouvoir contre l'activité des esprits qui cherchait incessamment sa nourriture et son théâtre, Louis XIV employa la politique ordi-

Digitized by Google

naire des rois forts : il occupa la nation à guerroyer contre l'Europe, et parce que, de tous les moyens employés pour détourner l'opinion et populariser un règne, la gloire militaire est celui qui s'use le plus vite, il ajouta à cette illustration des armes les généreuses séductions de la littérature et des arts. Ce fut par là qu'il arriva à distinguer son despotisme civilisateur de cette tyrannie brutale qui s'impose uniquement par la force et le fatalisme aux populations dégénérées de l'Orient.

Mais ce qui, avant toutes choses, fit accepter par la France le gouvernement de Louis XIV, c'est qu'il fut tempéré par l'esprit de société qui distingue si éminemment notre pays. Louis XIV possédait à un très-haut degré la délicatesse de goût et de sentiments qui plaît à l'élite de la population française, et ces qualités, loin de nuire à sa majesté, ne faisaient qu'ajouter un nouvel éclat à la couronne. Il fut, quoi qu'on ait pu dire, un monarque vraiment national et qui réunissait en sa personne les qualités sérieuses et brillantes de son peuple. L'esprit du monde, bien qu'il ouvrît de nouvelles sources de corruption, rendait le pouvoir aimable, et ses formes faisaient passer sur le scandale d'un grand nombre d'abus.

Ce caractère communicatif et social, cette élégance dans les mœurs, cette aisance et cette facilité d'expression, tous ces dons que la nature semble avoir particulièrement réservés aux Français, se concentrèrent, comme dans leur foyer naturel, à la cour du grand roi, et firent d'elle, pour le pays, un modèle toujours envié et toujours respecté. La France, loin d'être,

Digitized by Google

comme elle le devint plus tard, jalouse des supériorités de tout ordre qui cherchaient leur place autour du prince, se montrait fière de cette cour brillante comme d'un privilége ou d'un patrimoine. C'était par la politesse exquise de ces seigneurs qu'elle se façonnait elle-même à l'urbanité et à la civilisation, et se voyait en droit de tourner en raillerie l'étiquette si gauche, les vanités si grossières des autres cours de l'Europe. Et comment n'aurait-elle pas pardonné sa puissance à un prince qui remettait en ses mains le sceptre frivole de la mode? Quel autre représentant plus digne de sa grandeur eût-elle pu choisir? Aimer le roi et se dévouer à sa personne n'était-ce pas, en d'autres termes, se consacrer à la patrie et servir l'honneur? Il ne s'agit pas de peser ces sentiments dans la balance des révolutions modernes, qui ont affaibli tant de chevaleresques croyances; on ne les comprendra bien qu'en se reportant à ce siècle illustre, que nos gloires contemporaines n'ont point le droit de reléguer dans l'oubli.

Digitized by Google

On a vu que, sans vouloir accueillir comme suffisantes les réparations offertes par le pape à la suite de l'insulte faite à l'ambassadeur de France par la garde corse, Louis XIV avait fait occuper Avignon de vive force et donné ordre à ses lieutenants d'entrer en Italie avec une armée. L'occupation du Comtat Venaissin et de sa capitale n'était point un fait purement militaire. Lorsque les rois avaient recours à ce moyen de guerre contre la cour de Rome, ils cherchaient à mettre de leur côté les formes de la justice, et on instruisait immédiatement des procédures longues et minutieuses dans le but d'établir le droit de la France et la légitimité de ses prétentions. Dans cette circonstance, la justice, selon l'habitude des parlements, vint en aide à la force monarchique. Un arrêt du parlement d'Aix, en date du 26 juillet 1663, établit « qu'en jugeant *l'entier profit des défauts* la cour déclaroit Avignon et le Comtat partie intégrante de l'ancien domaine de la couronne, lequel ne pouvoit jamais être aliéné. » En conséquence l'arrêt ordonna que le roi «seroit rétabli en possession de ce pays par deux présidents et huit conseillers commis pour recevoir le serment de fidélité de tous les sujets; que les armes de notre Saint-Père le pape seroient ôtées avec respect et décence de tous les lieux où elles étoient, et celles du roi mises en leur place, lais-

Digitized by Google

sant à S. M. d'ordonner ce qu'il appartiendroit pour le remboursement de la finance qui avoit été effectivement payée lors de l'aliénation. » L'arrêt fut exécuté le 28 juillet pour Avignon, d'où le vice-légat s'étoit retiré la nuit précédente, escorté de quelques gardes du duc de Mercœur, gouverneur de Provence, et le 1er août les commissaires désignés par le parlement mirent le roi en possession de Carpentras. En Italie on pouvait s'attendre à une résistance sérieuse. Louis XIV rassembla quelques forces, sous le commandement du marquis de Bellefonds et du comte de La Feuillade; il donna également des ordres pour qu'un corps d'armée, fort de quelques milliers d'hommes, infanterie et cavalerie, se tint prêt à marcher sur Rome, et le maréchal Duplessis-Praslin fut chargé de conduire les opérations de la guerre. Loin d'y mettre obstacle, le gouvernement espagnol permit aux troupes françaises de traverser le Milanais, et elles ne tardèrent pas à prendre leurs quartiers dans les duchés de Modène et de Parme (1663). Le pape, très-alarmé, cherchait encore, à force de négociations, à détourner l'orage prêt à fondre sur ses États, mais on exigeait de lui des satisfactions trop humiliantes pour qu'il consentît à les accorder. Cependant l'empereur d'Allemagne et le roi d'Espagne, moins directement engagés dans la question, invitèrent le souverain pontife à se soumettre et à ne point irriter, même en invoquant le bon droit, un jeune monarque dévoré d'orgueil, et qui mettait sa gloire à faire triompher des exigence injustes. Le sacré collége s'effraya à son tour et supplia le pape de ne point attirer le

Digitized by Google

fléau de la guerre sur l'État ecclésiastique. Alexandre VII se résigna à subir les conditions imposées par Louis XIV.

Le 12 février 1664 intervint, entre le souverain pontife et le roi de France, le trop célèbre traité de Pise, monument de l'orgueil et non de la grandeur de Louis XIV. Il y était dit : « Le détestable attentat commis dans Rome par les soldats corses, le 20 août 1662, contre M. le duc de Créqui, ambassadeur extraordinaire du roi très-chrétien, ayant donné à Sa Majesté un juste sujet de déplaisir et causé à Sa Sainteté une très-vive douleur, Sadite Sainteté, comme un bon père jaloux de l'honneur de ses enfants, désirant réparer entièrement une telle injure faite au fils aîné de l'Église en la personne de son ambassadeur, afin d'entretenir de son côté, ainsi que Sa Majesté du sien, une parfaite correspondance, et de prévenir tous les maux que la chrétienté pourroit souffrir des suites de cet accident, a donné à M. Rasponi plein pouvoir et faculté entière de convenir avec le plénipotentiaire du Roi T. C. des satisfactions dues à S. M. pour un si grand outrage..... Lesdits plénipotentiaires ont conclu les articles qui suivent : 1° Sa Sainteté, pour faire paraître à S. M. T. C. son affection paternelle... *désincamérera,* c'est-à-dire révoquera l'incamération des États de Castro et de Roncigliano, etc.... M. le cardinal Chigi ira en France, et, dans la première audience qu'il aura de Sa Majesté, il lui dira en propres termes ce qui suit :

« Sire,

« Sa Sainteté a ressenti avec une très-grande dou-

Digitized by Google

« leur les malheureux accidents qui sont arrivés, et « les sujets des mécontentements que Votre Majesté « en a eus lui ont causé le plus sensible déplaisir « qu'elle fût capable de recevoir, l'assurant que ce « n'a jamais été la pensée ni l'intention de Sa Sainteté que Votre Majesté fut offensée, ni M. le duc « de Créqui, son ambassadeur, Sa Sainteté désirant « qu'il y ait de part et d'autre la bonne et sincère « correspondance qui y a toujours été. En mon particulier, j'atteste à Votre Majesté, avec le plus profond respect qu'il m'est possible, la joie que j'ai « de me voir cette entrée ouverte pour faire connoître à Votre Majesté, par les plus soumises et « sincères actions de mon obéissance, quelle est « la vénération que j'ai et toute ma maison aussi « pour le très-glorieux nom de Votre Majesté; avec « quelle fidélité et quel zèle je professe toutes les « vénérables lois de servitude à la royale personne « et maison de Votre Majesté ; combien les accidents « arrivés à Rome ont été éloignés de nos sentiments, « et avec quelle amère douleur j'ai appris que moi « et ma maison ayons été en cela chargés d'imputations sinistres et bien éloignées de cette révérence « et dévotions que nous professons et que nous aurons toujours un particulier désir et ambition de « professer envers Votre Majesté.... »

D'autres articles du traité stipulaient en termes exprès dans quelle forme seraient adressées à Louis XIV ces rétractations humiliantes, et quels personnages seraient également soumis à de pareils désaveux ou à la disgrâce du pape. Il y était dit encore :

Digitized by Google

« Art. VII. Le seigneur don Augustin ira au-devant de M. l'ambassadeur à San-Quirisco, s'il vient par la Toscane, et à Civita-Vecchia, s'il vient par mer, et à Narri, si c'est par la Romagne ou la Lombardie, et lui témoignera en même temps le déplaisir de Sa Sainteté pour l'accident arrivé le 20 août.

« VIII. Le jour que madame l'ambassadrice arrivera à Rome, la signora donna Bérénice ou madame la princesse Farnèse ira au-devant de ladite dame ambassadrice jusqu'à Pontemalle, et lui témoignera l'extrême déplaisir qu'elle a, et que tous ceux de sa maison ont aussi, de l'accident du 20 août, et la joie qu'elle ressent du retour de Son Excellence.

« IX. Sa Sainteté ordonnera d'une manière précise et efficace à ses ministres de porter à l'ambassadeur de Sa Majesté le respect qui est dû, à lui qui représente la personne d'un si grand roi, fils aîné de l'Église, tant aimé et estimé de Sa Sainteté...

« XII. Toute la nation corse sera déclarée incapable de servir à jamais, non-seulement dans Rome, mais aussi dans tout l'État ecclésiastique....

« XIII. Il sera élevé une pyramide à Rome, vis-à-vis l'ancien corps de garde des Corses, avec une inscription dans des termes concertés, qui contiendra en substance le décret rendu contre la nation corse... »

Lorsque le pape eut subi ces engagements, les plus durs que l'orgueil d'un roi étranger eût jamais imposés au père des fidèles, Louis XIV restitua au domaine de Saint-Pierre Avignon et le Comtat Venaissin, et la paix fut rétablie avec Rome. Ajoutons que le gouvernement royal, satisfait de la condescendance du pape,

Digitized by Google

évita d'aggraver dans la forme tout ce qui pouvait paraître humiliant au gouvernement de Sa Sainteté. Le légat du pape, qui se rendit en France pour faire réparation au roi, fut reçu à Paris en grande pompe. Tout le clergé régulier et séculier vint le trouver processionnellement, avec la croix et la bannière, à l'abbaye Saint-Antoine, où il attendait ses hommages, assis pontificalement sous un dais, revêtu de la pourpre romaine, entouré de plusieurs seigneurs et de quelques évêques. Ce fut là que se rendirent, pour le saluer, avec de nombreuses marques de respect, le prévôt des marchands, les échevins de Paris, le corps des officiers de la ville, le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides, la Cour des monnoies et les magistrats du Châtelet. Il fit ensuite son entrée dans Paris, précédé et suivi d'un brillant cortége, au milieu duquel on remarquait le prince de Condé, le duc d'Enghien et des gentilshommes d'élite. A Notre-Dame le cardinal légat fut reçu par l'archevêque de Paris et le clergé, selon le rit accoutumé, et rien ne fut négligé de ce qui devait avoir pour résultat d'adoucir ou d'atténuer ce qu'il y avait de pénible dans la mission imposée à l'envoyé du chef de l'Église.

A la cour il y avait des heures consacrées aux fêtes splendides, et les contemporains nous en ont légué la minutieuse description. Au mois de février (1664) on donna un grand bal au Palais-Royal, sous le titre de *ballet des Amours déguisés*, et le roi costumé y fit remarquer son adresse et sa bonne grâce à la danse. La seconde fête, appelée *les Plaisirs de l'île enchantée*, se donna à Versailles le 5 mai et dura jusqu'au 14. Dans

Digitized by Google

l'un de ces fastueux divertissements, le roi représentait l'un des héros de l'Arioste, le paladin Roger; le harnais de son coursier était couleur de feu, le hennissement du palefroi faisait retentir le palais de la fée. Le duc de Guise représentait Oger le Danois; le comte d'Armagnac, Aquilan le Noir; le duc d'Orléans faisait Roland. On y voyait des chars couverts d'or, des monstres célestes, le serpent Python, le Temps avec sa faux et sa vieillesse décrépite, les douze Heures avec les signes du zodiaque, des pages, des chevaliers avec des vestes couleur de feu, enrichies d'argent. Des frais énormes eurent lieu à l'occasion de cette réjouissance théâtrale. Au dire des historiens qui nous en ont transmis le souvenir, « le roi y traita plus de six cents personnes, outre une infinité de gens nécessaires à la danse et à la comédie, et d'artisans de toutes sortes venus de Paris pour un si beau dessein (1). » Les mêmes annalistes disent encore : « Le ciel sembla favoriser la fête, puisqu'en une saison presque toujours pluvieuse on en fut quitte pour un peu de vent, qui sembla n'avoir augmenté qu'afin de faire voir que la prévoyance et la puissance du roi étoient à l'épreuve des plus grandes incommodités (2). » Il y a peut-être un peu d'ironie dans cette réflexion, mais le récit prouve que dès Louis XIV les historiographes de fêtes royales se plaisaient à tenir compte du beau temps et de la sérénité du ciel, comme d'une sorte d'adhésion donnée par le Tout-Puissant à la politique, à la gloire et aux droits des princes terrestres. Quoi

(1) H. P. de Limiers, t. II, p. 56, ann. 1664.
(2) Id., *ibid.*

Digitized by Google

qu'il en soit, l'historien de Louis XIV ajoute : « De hautes toiles, des bâtiments de bois faits presque en un instant, et un nombre prodigieux de flambeaux de cire blanche, pour suppléer à plus de quatre mille bougies chaque journée, résistèrent à ce vent (1). » De nos jours ces splendeurs paraîtraient mesquines si on les comparait aux moindres fêtes de l'hôtel de ville de Paris; au dix-septième siècle elles surprenaient, elles ravissaient les esprits, et la foule dorée des courtisans ne pouvait se lasser d'admirer « la course de bague, la collation ornée de machines, la comédie de Molière intitulée *la Princesse d'Élide* et le ballet du palais d'Alcine (2). » Au milieu de ces pompes, mademoiselle de Brie, de la troupe de Molière, vint adresser des vers à la reine, tandis que les douze signes du zodiaque et les quatre Saisons dansaient un ballet. Le Printemps, vêtu en vert et chamarré de broderies d'argent, montait un cheval d'Espagne; l'Été paraissait sur un éléphant, l'Automne sur un chameau et l'Hiver sur un ours. Ensuite se déploya une magnifique table, qu'entourait le quadrille de l'Abondance, de la Joie, de la Propreté et de la Bonne Chère. Des masques brillamment vêtus soutenaient deux cents flambeaux de cire blanche qui portaient chacun vingt-quatre bougies. L'Aurore chantait un beau récit : c'était le réveil pour la chasse. « Il faut, dit Benserade, avoir vu M. de Molière, qui dormoit sous l'habit de Lisiscas, et les figures inimitables qu'il fit en s'éveillant au bruit des veneurs, pour juger de ce jeu de théâtre, dans lequel

(1) H. P. de Limiers, t. II, p. 56.
(2) Id., *ibid.*

Digitized by Google

aucun de ceux qui l'ont copié depuis ne l'a jamais bien imité. Enfin, Lisiscas s'étant mis aussi à crier de toute sa force, plusieurs cors et trompes de chasse se firent entendre, et, concertés avec les violons, commencèrent l'air d'une entrée sur laquelle six valets de chiens dansèrent avec beaucoup de justesse et de disposition, représentant à certaines cadences le son de leurs cors et de leurs trompes. » Remarquons en passant que ces fêtes de cour, bien que trop souvent données pour complaire aux favorites du roi, avaient néanmoins un but plus élevé et entraient, en quelque sorte, dans le système monarchique de Louis XIV. « Les plaisirs honnêtes, disait ce prince, délassent du travail, fournissent de nouvelles forces pour s'y appliquer, servent à la santé, calment les troubles de l'âme et l'inquiétude des passions, inspirent l'humanité, polissent l'esprit, adoucissent les mœurs, et ôtent à la vertu je ne sais quelle trempe trop aigre qui la rend quelquefois moins sociable, et par conséquent moins utile (1). » Le royal écrivain ajoutait : « Je veux qu'un prince et un roi de France considère quelque chose de plus dans ces divertissements publics qui ne sont pas tant les nôtres que ceux de notre cour et de tous nos peuples. Il y a des nations où la majesté des rois consiste, pour une grande partie, à ne se point laisser voir, et cela peut avoir ses raisons parmi des esprits accoutumés à la servitude, qu'on ne gouverne que par la crainte et la terreur; mais ce n'est pas le génie de nos François, et, d'aussi loin que nos annales nous en peuvent ins-

(1) *Mémoires historiques de Louis XIV*, t. Ier, p. 190.

Digitized by Google

truire, s'il y a quelque caractère singulier dans cette monarchie, c'est l'accès libre et facile des sujets au prince; c'est une égalité de justice entre lui et eux, qui les tient pour ainsi dire dans une société douce et honnête, nonobstant la différence presque infinie de la naissance, du rang et du pouvoir.... Cette liberté, cette douceur, et pour ainsi dire cette facilité de la monarchie, avoient passé les justes bornes durant les troubles de ma minorité et de mon État... Mais plus j'étois obligé à retrancher de cet excès, et par des remèdes peu agréables, plus il falloit conserver et cultiver avec soin tout ce qui, sans diminuer mon autorité et le respect qui m'étoit dû, lioit d'affection avec moi mes peuples, et surtout les gens de qualité, afin de leur faire voir par là même que ce n'étoit point ni aversion pour eux, ni sévérité affectée, ni rudesse d'esprit, mais simplement raison et devoir, qui me rendoient en d'autres choses plus réservé et plus exact à leur égard (1). » Ces considérations sont empreintes de sagesse, mais elles étaient bien souvent imaginées après coup, et le roi aimait volontiers, alors qu'il organisait des réjouissances destinées à favoriser les passions, paraître aux yeux de ses sujets et à ses propres yeux obéir à un système de gouvernement empreint de dignité et de prévoyance. Que de petits mobiles trop souvent dissimulés sous la pompe des mots!

Les troupes rassemblées à l'entrée de l'hiver pour envahir les États de l'Église se trouvaient alors inoccupées, et la noblesse française, lasse d'une paix de

(1) *Ibid.*, p. 192.

Digitized by Google

quatre ans, commençait à rêver des occasions de batailles et de beaux faits d'armes. Il y avait mieux à faire qu'à tourner le courage national contre le pape ; les nations infidèles, qui, depuis Mahomet II, prenaient leur revanche des croisades, continuaient d'apparaître menaçantes, soit en Orient, soit sur les bords du Danube. L'empire ottoman s'était relevé peu à peu, et le fanatisme de ses peuples les portait sans cesse à violer les capitulations conclues avec les nations chrétiennes. Les ambassadeurs de France à Constantinople avaient été insultés, la garde des lieux saints enlevée aux religieux français qui en avaient toujours eu le privilége ; à plusieurs reprises les corsaires turcs avaient porté la dévastation et le pillage sur les côtes de la Méditerranée et dans nos établissements d'Afrique. C'était le moment où les armées ottomanes se disposaient à attaquer les chrétiens de Hongrie et redoublaient d'efforts pour enlever l'île de Candie à la république de Venise. Bien qu'on ne fût point en guerre ouverte avec l'empire turc, Louis XIV résolut de soutenir de ses armes les puissances chrétiennes exposées aux attaques des infidèles. Il envoya à l'empereur d'Allemagne un corps auxiliaire de six mille hommes, commandés par les comtes de Coligny et de La Feuillade, et cette petite armée se distingua, le 1er août 1664, au combat de Saint-Gothard, où le grand-visir Kiupruli fut vaincu par les Impériaux, aux ordres du célèbre Montécuculli. Dans cette journée périrent, en donnant l'exemple du courage, le comte de Mouchi, colonel du régiment d'Auvergne, qui servait à titre de volontaire ; le jeune Silleri, enseigne

Digitized by Google

au régiment de Turenne, qui, pour sauver son drapeau, le roula autour de son corps avant de rendre le dernier soupir; le marquis Duplessis-Bellièvre, âgé de dix-neuf ans, qui faisait sa première campagne. Là périrent aussi un nombre de gentilshommes intrépides, toujours prêts à racheter par une mort glorieuse sur les champs de bataille les égarements de leur jeunesse et les écarts où les avait entraînés l'orgueil.

L'historiographe Pélisson, après avoir raconté leurs faits d'armes et leur dévouement, ajoute :

« Rien ne laissoit une plus grande impression chez les étrangers en faveur des François que d'avoir vu presque au sortir de l'enfance les héritiers des plus illustres maisons du royaume, avec ces grands noms connus par la renommée et par les histoires, pendant que la meilleure partie de la noblesse allemande se contentoit de penser chez elle à son propre péril, quitter biens, honneurs, charges, établissements, plaisirs, pour aller, à trois cents lieues de leur pays, s'opposer à l'ennemi commun, avec autant d'ardeur que s'il eût été sur leurs frontières en état de leur enlever tous ces avantages; et cela par le simple désir de la gloire et par celui de plaire à leur roi. De là, et de tout ce que nous avons expliqué jusques ici, ceux que l'intérêt et la prudence obligeoient à de plus profondes réflexions concluoient aisément qu'une nation vaillante, avec autant de moyens de s'agrandir par les armes, si elle n'en cherchoit de prétextes, n'en laisseroit du moins échapper nulle juste et légitime occasion. Tel étoit donc l'état de la monarchie françoise, en une haute réputation de tous côtés, enviée, redou-

Digitized by Google

tée, d'une grandeur suspecte à tout le monde, mais qui empêchoit chacun en particulier de s'y opposer. »

L'empereur Léopold mit à profit la victoire de ses troupes (1) et de ses auxiliaires pour conclure avec les

(1) Cette victoire, trop vantée peut-être par les historiographes de Louis XIV, semble avoir coûté peu d'efforts. Voici la lettre qu'écrivit de Presbourg, le 12 octobre 1664, le comte de Coligny, chef des volontaires français (*) :

A Presbourg, ce 12 octobre 1664.

« Puisque vous voulez apprendre de moi le détail de ce qui se passa à « Saint-Gothard, vous saurez que le détachement fut fait à bâtons rom- « pus, régimens après régimens, une heure ou une heure et demie après « les autres. Dès que j'en eus détaché deux, je dis à La Feuillade, qui « étoit de jour, qu'il falloit qu'il y allât. Il y alla, et me vint redire un « moment après que les Turcs avoient repassé la rivière; je lui répon- « dis que j'avois peine à le croire, et qu'il s'y en retournât. De là à « quelque temps, moi toujours à la veille d'être attaqué par toute l'armée « des Turcs en bataille devant moi à la portée du mousquet, on m'envoya « demander un troisième bataillon, que je menai alors moi-même. Je « trouvai tous les généraux des armées en conseil sur ce qu'ils avoient à « faire; et, comme nous consultions là-dessus, le comte de Waldeck, le « général de la cavalerie de l'empire, me vint dire en grande hâte que « les Turcs alloient attaquer mon poste. J'y courus en diligence, et je « trouvai qu'ils avoient fait quelques mouvemens, mais qu'ils n'attaquoient « pas. Je m'en retournai fort vite, et, en un demi-quart d'heure que je « mis à aller et venir, je trouvai que les Turcs s'étoient tous enfuis d'eux- « mêmes, sans tirer ni qu'on leur tirât un seul coup de mousquet.

« Voilà comment l'affaire s'est passée, et si brusquement que pas un « seul officier général des trois armées ne s'y est trouvé. Et quand La « Feuillade envoie des gazettes dans lesquelles il dit qu'il a fait des mer- « veilles, il a menti, car c'est le plus grand poltron de France. — « Adieu.

« Coligny. »

Ce qui semble justifier ce récit, c'est le traité honteux qui suivit. Neuf jours après la bataille, Léopold conclut une trêve de vingt ans, par la-

(*) Publiée par MM. Petitot et Monmerqué, *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, deuxième série, t. LXV, p. 154.

Digitized by Google

Ottomans une paix qui fut jugée désavantageuse pour l'Allemagne chrétienne; Louis XIV en fut tardivement informé et ne put que rappeler les volontaires français dans leur pays.

Au moment où Léopold signait les conditions d'une longue trêve avec le Grand-Seigneur, Louis XIV s'apprêtait à châtier son insolent vassal, le dey d'Alger; seize vaisseaux, sous les ordres du duc de Beaufort, grand-amiral de France, ayant à bord six mille hommes de troupes commandés par Gadagne, se dirigèrent au mois de juillet vers la côte d'Afrique. Les navires français, selon l'expression des annalistes contemporains, donnèrent vigoureusement la chasse aux pirates et nettoyèrent la mer. Cependant les barbares revinrent en force. Dans le cours de cette campagne les Français s'emparèrent de Gigelly, défirent un corps turc considérable, et contrusirent un fort pour garantir leur conquête; mais les intempéries, les maladies, le manque de vivre, et surtout le désaccord des généraux, ayant obligé les troupes à se rembarquer, le duc de Beaufort se borna à surveiller la côte et à bloquer les ports de la Régence. Cet échec mécontenta Louis XIV, et donna une médiocre idée des talents de l'ancien *roi des Halles* comme chef des flottes françaises.

Si le duc de Beaufort n'avait pu se maintenir en Algérie, grâce au dévouement de nos marins, il était

quelle Apaffy conserva la Transylvanie, les Turcs le grand Waradin, New-Zoll et Novigrade. Léopold retint les comtés de Zalmar et de Zambolitz, et fut laissé maître d'élever des deux côtés du Waag des forteresses pour couvrir ses États.

Digitized by Google

resté le maître dans la Méditerranée. En 1665 il y battit deux fois la flotte du dey et prit un grand nombre de ses vaisseaux. Ces petites campagnes de mer formaient les officiers et exerçaient les matelots, de même que les expéditions lointaines tendaient à entretenir l'activité des troupes de terre. En cette même année le Portugal attira l'attention du roi. Louis XIV était mécontent de l'Espagne, qui n'avait pas fait droit à ses réclamations pour la dot de la reine. Ne voulant pas rompre ouvertement avec cette puissance, par égard pour sa mère, il s'autorisa de ses refus pour secourir plus efficacement le Portugal. Quatre mille Français allèrent servir comme volontaires sous les ordres de M. de Schomberg. Ce secours, quoique indirect et étranger à l'action officielle du gouvernement, suffit à assurer l'indépendance du Portugal à la bataille de Villaviciosa. Là, comme à Saint-Gothard, la division française décida la victoire, et cette victoire, sans finir encore la guerre, prépara la paix et la reconnaissance de la royauté nationale par l'Espagne.

Vers le même temps, les annalistes qui tenaient registre de l'histoire des fiefs et des maisons nobles eurent à signaler quelques décisions royales assez importantes dans cet ordre d'idées. Ce fut d'abord l'érection de la terre de la Meilleraie en duché-pairie, en faveur de Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraie, maréchal et grand-maître de l'artillerie de France, petit-fils de François de la Porte, avocat au parlement. Le même jour son fils, Armand-Charles de la Porte-Mazarini, mari d'Hortense Mancini, obtint des lettres d'érection de la terre de Rethelois en duché-pairie,

Digitized by Google

sous le nom de Mazarin. Le père et le fils furent reçus le même jour, le père dans celle de la Meilleraie, et le fils dans celle de Mazarin.

En 1664, la baronnie de Saint-Aignan, après avoir passé dans la maison de Beauvilliers en 1496, par mariage, fut érigée en duché-pairie en faveur de François de Beauvilliers. Son fils fut gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri.

Le comté de Noailles et le marquisat de Coislin furent érigés en duchés-pairie.

Les chroniqueurs avides d'anecdotes piquantes et de scandales de cour eurent à enregistrer un incident imaginé par une cabale hostile à mademoiselle de La Vallière. Cette coterie, à la tête de laquelle on faisait figurer la jeune duchesse d'Orléans, belle-sœur du roi, avait imaginé de dévoiler à la reine de France les adultères de son mari. Pour mieux en venir à ses fins, on fabriqua une fausse lettre que Philippe IV, roi d'Espagne, aurait écrite à sa fille. La supercherie était trop grossière pour ne pas être découverte, et Marie-Thérèse n'hésita pas à montrer à Louis XIV la prétendue missive de son père. Les auteurs de cette intrigue furent reconnus : le roi pardonna à Madame, le comte de Guiche fut exilé, de Vardes fut mis en prison, où il demeura longtemps, et la comtesse de Soissons fut envoyée dans le gouvernement de Champagne qu'avait son mari. De Vardes était le plus coupable de tous ; non-seulement il avait composé la lettre, que le comte de Guiche avait traduite en espagnol, mais il en avait jeté le soupçon sur la duchesse de Navailles, dame d'honneur de la reine. Cette calomnie fit perdre

Digitized by Google

au mari et à la femme leurs emplois. Le duc fut forcé de vendre sa charge de lieutenant des chevau-légers au duc de Chaulnes, pour cinq cent mille francs, et son gouvernement du Havre au duc de Saint-Aignan, pour trois cent mille francs. La duchesse fut aussi obligée de se défaire de sa charge de dame d'honneur en faveur de madame de Montausier, pour cent cinquante mille livres. Ainsi la punition atteignit les innocents aussi bien que les coupables.

Depuis cette aventure de cour, Louis XIV, trompé par ceux qu'il honorait de son amitié la plus intime, devint si soupçonneux qu'il commença à croire plus difficilement à la probité, et que surtout les gens d'esprit, d'un caractère décidé, lui faisaient ombrage. « Avoir le cœur haut, dit Saint-Simon, se sentir, se respecter, être instruit, tout cela lui devint suspect, non-seulement dans ses courtisans, mais encore dans ses généraux et ses ministres, desquels cependant ces qualités devroient être exigées, comme plus nécessaires à eux qu'à d'autres. »

Saint-Simon ajoute :

« Il renforça alors l'air imposant que la nature lui avoit donné, sans pourtant rien diminuer de la politesse qu'il tenoit de sa mère, et qui fut toujours extrême. Il ne resta de familiers auprès de lui que ceux qui l'avoient dompté par l'âge et par l'habitude, qu'il n'avoit pas choisis ni approchés, mais qui se trouvèrent en place; encore falloit-il qu'ils eussent une sorte d'esprit qu'il ne craignît pas. Tels étoient Vivonne, premier gentilhomme de la chambre, homme à saillies, amusant, sans méchanceté ni ma-

Digitized by Google

lice, entendant bien la plaisanterie et s'y prêtant de bonne grâce ; Créqui, dans la même charge, dont la vie, tout occupée de plaisirs, de bonne chère et du plus gros jeu, rassuroit le roi dans l'habitude de familiarité qu'il avoit avec lui ; du Lude, aussi premier gentilhomme, et que son goût exclusif pour les modes, le bel air, la galanterie et la chasse, rendoit aussi peu redoutable que les deux premiers. Louis s'accommodoit d'eux, et d'un petit nombre d'autres qui leur ressembloient; mais point de favoris, si ce n'est le duc de La Rochefoucaud, fils du frondeur, pour lequel il marqua toujours une estime et une amitié de préférence. »

Vers le même temps on remarqua la faveur accordée par Louis XIV à Peguilin, depuis duc de Lauzun. « C'étoit, dit Saint-Simon, qui se plaît aux contrastes, c'étoit un petit homme blondasse, bien fait dans sa taille, de physionomie haute et d'esprit, mais sans agrément dans le visage, plein d'ambition, de caprices et de fantaisies, envieux de tout, jamais content de rien, voulant toujours passer le but, sans lettres, sans aucun ornement dans l'esprit, naturellement chagrin, solitaire, sauvage, fort noble dans toutes ses façons, méchant par nature, encore plus par jalousie, toutefois bon ami quand il vouloit l'être, ce qui étoit rare, volontiers ennemi même des indifférents, habile à saisir les défauts, à trouver et à donner des ridicules, moqueur impitoyable, extrêmement et dangereusement brave, heureux courtisan selon l'occurrence, fier jusqu'à l'insolence et bas jusqu'au valetage ; et, pour le résumer en trois mots, tel que ses actions le pein-

Digitized by Google

dront, le plus hardi, le plus adroit et le plus malin des hommes. » Saint-Simon ajoute :

« Peguilin, d'une bonne maison de Gascogne, riche comme ont coutume de l'être les cadets de ce pays, débarqua de sa province chez le maréchal de Grammont, cousin germain de son père. Ce maréchal étoit alors dans la plus grande considération à la cour, dans l'intime confidence la reine-mère et du cardinal Mazarin, et avoit le régiment des Gardes et la survivance pour le comte de Guiche, son fils. Celui-ci, la fleur des braves, le favori des dames, et le plus avant dans les bonnes grâces du roi et de la comtesse de Soissons, introduisit chez elle Peguilin, son cousin. Il se fit en peu de temps tellement goûter du roi que ce prince lui donna son régiment de dragons en le formant; bientôt après il le fit maréchal de camp, et enfin il créa pour lui la charge de colonel général des dragons. »

La reine-mère, en 1665, supplia son fils de révoquer l'injuste décision qui éloignait de la cour le duc et la duchesse de Navailles, coupables seulement d'avoir refusé leur concours aux passions du roi, et qui, néanmoins, en demeurant fidèles à ce devoir de conscience, ne s'étaient jamais écartés du respect que Louis XIV avait droit d'exiger de ses sujets. Le roi ne voulut point rappeler près de sa personne le duc de Navailles, mais il consentit à lui accorder le gouvernement du pays d'Aunis, de la Rochelle et du Brouage.

En cette même année la reine-mère, retirée au Val-de-Grâce, vit s'empirer le mal incurable dont elle souffrait depuis plusieurs années. Atteinte d'un cancer

Digitized by Google

trop longtemps dissimulé, elle consacra les derniers mois de sa vie à sanctifier ses douleurs et à les accepter en union avec celles du divin Rédempteur. Louis XIV, durant le cours de cette longue et cruelle agonie, se montra envers sa mère fils aimant et dévoué, la servant lui-même et lui prodiguant les marques de sympathie les plus touchantes. Les Mémoires contemporains parlent avec des détails très-circonstanciés de la maladie et de la mort d'Anne d'Autriche.

« La reine-mère ne vint pas avec nous (1), dit Mademoiselle, parce que son mal étoit augmenté, ce qui l'avoit même obligée de se mettre entre les mains d'un médecin de Bar-le-Duc nommé Alliot, qui prétendoit avoir un remède infaillible pour guérir toutes sortes de cancers. Deux jours après notre retour de Villers-Cotterets, l'on reçut la nouvelle de la mort du roi d'Espagne, dont les reines furent extrêmement affligées; nous prîmes le plus grand deuil du monde. Quelque temps après, la reine-mère se sentit tous les jours plus incommodée; l'on nous dit qu'elle s'étoit évanouie et alloit d'un lit à un autre; que ses femmes n'avoient pas eu la force de la porter, et que l'on avoit appelé quelqu'un; que M. de Créqui s'étoit trouvé là et l'avoit rapportée dans son lit. J'allai l'après-dîner de ce jour-là à l'abbaye de Saint-Antoine avec la reine, parce qu'il y avoit une dévotion. Lorsque nous fûmes de retour on nous dit que la reine-mère avoit reposé; nous la trouvâmes cependant bien mal, et cette même nuit-là elle communia sur les quatre heures. Quoiqu'elle tînt tou-

(1) Il s'agit ici d'un voyage de la cour à Villers-Cotterets.

Digitized by Google

jours dans ses mains un éventail de peau d'Espagne, cela n'empêchoit pas que l'on ne sentît sa plaie jusqu'à faire manquer le cœur. Le lundi elle fut encore plus mal ; on marchanda si on lui diroit l'état où elle étoit. On voyoit sa fin assurée et bien prochaine ; l'archevêque d'Auch lui dit : *Madame, votre mal empire ; on vous croit en danger*. Elle entendit ce langage et reçut ce discours avec des sentiments très-chrétiens. L'on fit descendre la châsse de sainte Geneviève. Le roi nous avoit toujours consultées savoir s'il le feroit; je lui dis qu'il ne falloit pas mettre les miracles à tous les jours ; que le mal de la reine étoit d'une nature à ne pouvoir guérir, à moins que Dieu n'en voulût faire un visible; que nous n'étions plus dans le temps qu'il les accordoit par des considérations humaines ; que nous n'étions pas assez gens de bien pour nous attirer sa bénédiction. Il me répondit qu'il étoit de mon sentiment , mais que tout le monde lui conseilloit de le faire, et qu'on l'avoit assuré que c'étoit l'usage. J'appris le lendemain qu'on l'alloit descendre. J'y courus, et l'après-dinée j'y retournai pour voir toutes les processions qui y venoient des paroisses voisines et des couvents. Je m'en allai au sortir de Sainte-Geneviève au salut à Saint-Séverin, où le Saint-Sacrement étoit exposé pour la reine. Après le salut je m'en allai au Louvre , où l'on me dit qu'elle étoit encore plus mal que lorsque je l'avois quittée. On la pansa, ce qui me donna la curiosité de m'approcher. De la Lunée, qui étot un habile homme, me dit : *Sa plaie est séchée ; c'est une femme morte*. Je vis que personne n'en prévenoit le roi ; je lui dis : *Sire, cela va mal ; Votre*

Digitized by Google

Majesté devroit commander à ses médecins et chirurgiens de lui dire la vérité, afin que l'on songeât à lui faire recevoir ses sacrements. Le roi suivit mon conseil et leur donna ordre de ne le pas flatter. Ils lui répondirent que, puisqu'il leur commandoit de ne lui pas cacher son état, elle pouvoit mourir dans un moment et qu'il n'y avoit plus rien à espérer. Le roi appela M. d'Auch et M. de Montaigu, et leur dit qu'il alloit exhorter la reine à songer à la mort. Le dernier lui dit : « Ah! Sire, elle est dans son redoublement, et, si on lui dit cela, on la fera mourir. » Le roi se récria : « Vous voulez donc qu'elle meure sans sacrements après une maladie de six mois? dit-il. Cela ne me sera pas reproché; il n'est pas temps, dans l'état où elle est, d'avoir de la complaisance. » Tout le monde demeura d'accord qu'il avoit raison. Et, après avoir reçu l'ordre de lui annoncer la mort, M. d'Auch le fit, et lui dit qu'elle n'avoit plus que peu de moments à vivre. Elle apprit cette nouvelle avec une force et une tranquillité chrétiennes, et avec une si vive crainte de la mort, en même temps, que l'un et l'autre état me surprirent. Elle demanda son confesseur et nous dit : *Retirez-vous, je n'ai plus besoin ni affaire de rien que de songer à Dieu.* Le roi, la reine, Monsieur, Madame et moi nous allâmes dans son cabinet, pendant que l'on apporta Notre-Seigneur, et, pour n'y pas demeurer inutiles, on résolut comment on porteroit le deuil. On parla des autres affaires qu'il y avoit à régler, et du partage du logement de Saint-Germain. On dit que le roi partiroit pour aller à Versailles dès le moment qu'elle seroit morte, que *Monsieur* iroit à Saint-Cloud, et que

Digitized by Google

je demeurerois pour ordonner ce qui seroit nécessaire.

« Lorsqu'on nous dit qu'on portoit le Seigneur, nous allâmes dans la cour au-devant. M. d'Auch l'avoit été chercher à la paroisse. Il y avoit un monde infini dans la chambre. Le roi et Monsieur tinrent la nappe lorsque la reine communia; après quoi elle appela le roi et la reine, Monsieur et Madame, l'un après l'autre, et, après avoir parlé à chacun en particulier, elle demanda le roi et la reine ensemble, et ensuite fit de même de Monsieur et de Madame. Cela dura peu. Je fus fort étonnée qu'elle ne dît rien à M. le Prince ni à moi, qui étions présents. Le roi alla reconduire le Saint-Sacrement jusqu'à la paroisse; pour moi je n'allai que dans la cour. M. d'Auch revint se mettre auprès de la reine, d'où il ne sortit point jusqu'à sa mort. Jamais je n'ai entendu prélat si bien dire, ni parler de Dieu avec tant de zèle, de capacité et de piété.

« L'on envoya chercher l'Extrême-Onction, que l'on porta dans l'oratoire de la reine-mère par une porte de derrière; elle la demanda, et dit que ses pieds se refroidissaient; on lui répondit que rien ne pressait; elle répliqua : « Je crois que l'on n'aura pas loin à l'aller chercher, parce que j'ai entendu ouvrir la porte de mon oratoire. » On la lui donna. J'avoue que, lorsque je vis sortir ces beaux et grands flambeaux de cristal dont elle avoit paré son oratoire, avec tant de diamants, et une croix que ma grand'mère avoit fait faire avec tant de soin, je dis encore que j'avoue que je fis des réflexions qu'il seroit

Digitized by Google

utile que j'eusse toujours présentes dans mon esprit pour connoître le néant de cette vie, et pour penser plus sérieusement que je ne fais à une autre qui ne finira jamais. Elle reçut ce dernier sacrement avec une dévotion qui ne peut s'exprimer. Nous conservons nos bonnes et nos méchantes habitudes jusqu'à la mort; j'en vis une preuve lorsqu'on lui mit les saintes huiles aux oreilles; elle dit : *Ah! madame de Fleix, levez bien mes cornettes, de peur que ces huiles n'y touchent, parce qu'elles sentiroient mauvais.* Ainsi elle porta l'aversion du malpropre jusqu'à sa mort. Monsieur lui baisa les pieds; pour moi, quelque envie que j'eusse de le faire, je n'en eus pas la force. Un moment après l'on cria tout haut; le roi crut que l'on disoit qu'elle se mouroit; il tomba sur mademoiselle d'Elbeuf et sur moi quasi évanoui. Nous l'ôtâmes de la ruelle; M. le Prince et M. de Créqui le menèrent dans le cabinet. Il étouffoit; je lui jetai de l'eau sur le visage. Je vis qu'il ne revenoit point; je m'avisai de le déboutonner. L'on fut auprès de la reine depuis dix heures et demie du soir jusqu'à six heures et demie du matin. L'on empêcha le roi d'y revenir. J'avois une peine mortelle de voir qu'un monde infini de toutes sortes de gens la venoient voir et succédoient les uns aux autres sans discontinuer.

« Après minuit on commença à dire des messes dans un oratoire auprès d'elle; à quatre heures, elle voulut qu'on en dît une de la Passion. Je l'entendis, et regardois la reine de temps en temps, parce qu'elle l'entendoit par la porte qui donnoit sur l'autel.

« Madame de Beauvais, sa première femme de

Digitized by Google

chambre, lui étoit venu rapporter, comme on lui annonçoit qu'elle n'avoit plus rien à espérer, qu'un astrologue avoit dit que, si elle passoit un mardi, elle ne mourroit pas. Elle s'étoit souvenue de cette prédiction, et avoit demandé souvent quelle heure il étoit. Il sembloit que ce souvenir lui donnât quelque espérance, et qu'elle eût une très-grande impatience que minuit fût passé.

« Le roi entendit la messe à six heures. J'entendis sonner la grosse cloche de Notre-Dame; comme on ne le fait jamais que dans de grandes occasions, je dis : *L'on croit la reine morte!* Un moment après, Monsieur fit un grand cri; le médecin entra; le roi lui dit : *Elle est donc morte?...* Il répondit : *Oui, Sire!* Le roi se mit à pleurer comme un homme pénétré de douleur. Madame de Fleix porta ses clefs au roi; l'on alla dans le cabinet de la reine chercher son testament, qui fut lu devant toute la parenté, à à la réserve de Monsieur, qui ne voulut pas y demeurer. Après que M. Le Tellier eut achevé la lecture, le roi monta en carrosse pour s'en aller, et je m'en allai chez moi me coucher. »

La petite-fille de Charles-Quint était une femme d'un mâle courage, qui rappela souvent celui de Jeanne d'Albret, mère aussi d'un de nos plus grands rois. Elle sut triompher d'un grand nombre d'ennemis très-redoutables; mais on ne peut disconvenir qu'elle ne fut trop portée au despotisme. Sa beauté avait fait jadis beaucoup de bruit en Europe. On cite d'elle deux particularités dignes de mention : aimant passionnément les fleurs, elle ne pouvait supporter la

Digitized by Google

vue des roses, même en peinture. Cette reine était d'une délicatesse extrême sur tout ce qui touchait son corps; on avait peine à trouver de la batiste assez fine pour ses draps et ses vêtements. Le cardinal Mazarin lui dit un jour en plaisantant à ce sujet : *Madame, si vous étiez damnée, votre enfer seroit de coucher dans les draps de toile de Hollande.*

Jusqu'à la mort d'Anne d'Autriche la passion du roi pour mademoiselle de La Vallière avait gardé quelque mesure; Louis XIV avait imposé quelque secret à son amour, *ne voulant point donner de chagrin à la reine-mère* (1). Les chroniques du dix-septième siècle disent encore :

« Au sortir de Compiègne, nous allâmes à La Fère (2). Pendant que la reine jouoit le soir, je vis que tout le monde se parloit bas avec des manières mystérieuses. Je m'en allai à ma chambre, où je débrouillai toutes ces petites façons, et j'appris que madame de La Vallière arrivoit le lendemain : c'étoit justement ce qui intriguoit la reine; elle étoit chagrine de ce retour. Le lendemain, je fus habillée de bon matin; je m'en allai chez la reine, parce qu'elle avoit dit qu'elle seroit sortie du lit. Je fus très-surprise de trouver dans son antichambre madame la duchesse, la marquise de La Vallière et madame du Roure, assises sur ses coffres; elles me saluèrent et me dirent qu'elles étoient si lasses qu'elles ne pouvoient se soutenir, qu'elles n'avoient pas dormi de toute la nuit. Je leur demandai si elles avoient vu la reine; elles me dirent

(1) *Mémoires de mademoiselle de Montpensier.*
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

que non. J'entrai dans son cabinet; je la trouvai tout en larmes; elle me dit qu'elle venoit de vomir, qu'elle n'en pouvoit plus, et madame de Montausier haussoit les épaules et me répéta deux ou trois fois : *Voyez l'état où est la reine.* Madame de Montespan se récrioit encore plus fort qu'elle pour me faire comprendre qu'elle lui faisoit pitié, tant elle concevoit sa douleur juste. La reine alla à la messe dans une tribune; la marquise de La Vallière descendit en bas, et la reine fit fermer la porte, de crainte qu'elle ne remontât. Quelque précaution qu'elle pût prendre, elle se présenta devant elle comme nous allions monter en carrosse; la reine ne lui dit rien. A la dînée elle défendit de lui porter à manger; on ne laissa pas de lui en faire donner. Tout l'entretien du carrosse ne fut que sur elle; madame de Montespan disoit qu'elle admirait sa hardiesse d'oser se présenter devant la reine; elle disoit : Il est certain que le roi ne lui a pas mandé de venir; lorsqu'elle est partie, il faut qu'elle ait compté pour rien le déplaisir qu'elle lui feroit, ni les duretés qu'elle devoit concevoir qu'elle recevroit de la reine. Madame de Montausier et madame de Bade enchérirent pardessus toutes ces doléances. Madame de Montespan reprit et dit : *Dieu me garde d'être maîtresse du roi! Si j'étois assez malheureuse pour cela, je n'aurois jamais l'effronterie de me présenter devant la reine.* Ce n'étoient que pleurs et plaintes. Pour moi, je fus toujours dans le silence. Elle ne parut pas le soir à Guise, et la reine défendit à tous les officiers des troupes de son escorte de laisser partir le lendemain qui que ce fût

Digitized by Google

devant elle, afin que madame de La Vallière ne pût approcher du roi avant qu'elle l'eût vu. Quand madame de La Vallière fut sur une hauteur, d'où elle voyoit l'armée, elle comprit que le roi y devoit être; elle fit aller son carrosse à travers les champs à toute bride. La reine le vit; elle fut tentée de l'envoyer arrêter et se mit dans une effroyable colère. Tout le monde la supplia de ne le vouloir pas faire, qu'elle diroit elle-même au roi de quelle façon elle en avoit usé. » Mademoiselle ajoute :

« Lorsque le roi fut arrivé au carrosse de la reine, elle le pressa extrêmement d'y entrer; il ne le voulut pas, disant qu'il étoit crotté. Après qu'on eut mis pied à terre, le roi fut un moment avec la reine, et s'en alla aussitôt chez madame de La Vallière, qui ne se montra pas ce soir-là. Le lendemain, elle vint à la messe dans le carrosse de la reine; quoiqu'il fût plein, on se pressa pour lui faire place. Elle dîna avec la reine et toutes les dames. »

Anne d'Autriche n'avait point encore rendu le dernier soupir lorsque mourut son frère, le roi d'Espapagne, Philippe IV, laissant un fils âgé de cinq ans, pâle, exténué, débile, et qui semblait réservé à une existence de courte durée. Ce pauvre roi monta sur le trône et régna sous le nom de Charles II.

Louis XIV, qui, selon toute apparence, attendait cet événement pour créer des embarras à la couronne d'Espagne et revendiquer une part de l'héritage de Philippe IV, se garda bien de laisser apparaître dès le premier jour des prétentions dont on aurait contesté à bon droit la convenance et qui auraient af-

Digitized by Google

fligé sa mère. Il se borna à écrire dans les termes suivants au comte d'Estrades : « J'ai reçu samedi dernier un courrier dépêché exprès par l'archevêque d'Embrun, mon ambassadeur en Espagne, pour me donner avis que Dieu avoit appelé à soi le roy catholique, mon beau-père. La tendresse de la proximité dont nous nous touchions en tant de manières m'a donné beaucoup de douleur de cette perte, quoique prévue depuis longtemps, pour ne pouvoir être évitée. Le testament dudit roy ayant été ouvert, on a trouvé qu'il laisse la tutelle du jeune roy Charles second et la régence de ses États à la reine sa femme, avec un conseil de six personnes qu'il a nommées, et qui ne doivent néanmoins avoir d'autre voix que consultative. Ces six conseillers sont le président de Castille ou son successeur dans la même charge, le vice-chancelier d'Aragon, le vice-roi de Naples, l'archevêque de Tolède ou celui qui le sera, le cardinal Sandoval, qui l'étoit, étant mort le même jour que le roy, le marquis d'Ayetonne et le comte de Pegneranda. Il appelle à la succession de tous ses États le prince d'Espagne et tous ses enfants, mâles et femelles, et après eux l'impératrice Marguerite, attendu, dit-il, la renonciation de l'infante Marie-Thérèse, reine de France. J'ai témoigné en cette occasion à l'ambassadeur d'Espagne que je veux prendre la protection du jeune roy mon beau-frère, et lui donner toutes les marques d'amitié et de tendresse qui seront en mon pouvoir. » Cette protection et cette tendresse ne devaient pas tarder à se démentir.

La cour portait à la fois le deuil d'Anne d'Autriche

Digitized by Google

et de Philippe IV, lorsque le roi se rendit à Saint-Germain pour y résider, habituant ainsi la population parisienne à se passer de sa présence. Ce fut là qu'entouré de ses ministres, dans les intervalles que lui laissaient ses passions, il étudiait avec une sollicitude ambitieuse les moyens d'arracher quelques provinces à la monarchie espagnole et d'humilier l'orgueil des Provinces-Unies, avec lesquelles il se trouvait encore uni par des traités d'alliance.

Marie-Thérèse d'Autriche, la jeune femme de Louis XIV, avait signé, en épousant ce roi, l'acte de renonciation à tous les droits qu'elle pouvait avoir à la succession de Philippe IV, son père. En Espagne, la loi salique n'étant point admise, les femmes héritaient de la couronne, et, pour éviter la réunion des deux monarchies sous un même sceptre, l'infante avait dû abdiquer, moyennant sa dot, toutes prétentions à la royauté espagnole. Philippe IV laissait sans doute un héritier mâle, déjà roi d'Espagne, mais Marie-Thérèse était fille du premier lit, et cette circonstance paraissait venir en aide aux prétentions du roi de France. Ces prétentions n'apparurent pas dès le premier jour sous une forme menaçante; on se borna à publier des Mémoires tendant à infirmer la validité des renonciations de Marie-Thérèse soit à la couronne d'Espagne, soit aux Pays-Bas espagnols. On disait que cette renonciation était radicalement nulle et de nul effet, parce qu'il n'est pas permis, en droit, de répudier d'avance la succession aux biens d'une personne vivante. A cette argutie on en joignait d'autres; on soutenait que Marie-Thérèse n'avait point renoncé

Digitized by Google

librement, mais qu'elle avait été contrainte par l'autorité paternelle. Puis, alors même qu'on acceptait les faits accomplis en ce qui concernait la couronne d'Espagne, on se plaçait, quant aux droits de Marie-Thérèse sur les Pays-Bas espagnols, sur un terrain plus favorable. On invoquait une coutume de Brabant, appelée *droit de dévolution,* et d'après laquelle l'infante, reine de France, devait être considérée comme légitime héritière du chef de sa mère, à l'exclusion de son frère Charles II, du duché de Brabant, de la seigneurie de Malines, du marquisat d'Anvers, de la Haute-Gueldre, de Namur, de Cambrai, du Luxembourg, du Hainaut, de l'Artois et de l'ancien comté de Bourgogne.

La loi brabançonne, qu'on appliquait pour la première fois à une succession royale, était conçue en ces termes : « Si un homme et une femme ont des enfants, et que l'un d'eux vienne à mourir, par la séparation du mariage la propriété des fiefs venus du côté du plus vivant passe à l'enfant ou aux enfants nés du mariage, et le plus vivant n'a plus sur les mêmes fiefs qu'un droit d'usufruit héréditaire. » Les coutumes de Malines, de Gueldre, de Namur, de Cambrai, du Hainaut et de l'Artois, renfermaient des dispositions analogues, et ces différentes lois avaient pour but de favoriser les enfants du premier lit et de détourner des secondes noces. Il n'était jusqu'alors entré dans l'idée de personne d'en faire l'application au droit public des États; mais le conseil de Louis XIV ne s'en crut pas moins autorisé à les invoquer dans l'intérêt de ce prince et au profit de l'infante Marie-Thérèse.

Digitized by Google

Les conseillers espagnols, les jurisconsultes au service de la maison d'Autriche opposaient à ces prétentions inattendues des arguments d'une grande valeur. « Toutes les terres de la couronne d'Espagne, disaient-ils, sont indivisibles; elles forment un tout transmissible avec la couronne; c'est pourquoi la Franche-Comté de Bourgogne, comme la Flandre, doivent échoir au jeune roi, puisqu'elles sont une annexe inséparable du territoire. On parle des coutumes spéciales de la Flandre et de la Franche-Comté, mais elles ne sont applicables qu'au cas où il n'y auroit pas de mâles héritiers; celui qui porte l'épée des batailles doit également porter la couronne de comte pour gouverner. Enfin, et par-dessus tout, la renonciation de l'infante Marie-Thérèse n'est-elle pas formelle et complète? » Évidemment le droit était du côté de l'Espagne. Louis XIV, qui invoquait les coutumes de Brabant contre la royauté de Charles II, son beau-frère, n'aurait point toléré qu'on essayât de régir la monarchie française d'après les diverses lois sur la succession existant dans les comtés et dans les baronnies du royaume. Il n'en persistait pas moins à revendiquer, du chef de sa femme, les provinces espagnoles des Pays-Bas et la Franche-Comté elle-même. Appuyées par la force, ces prétentions revêtaient à ses yeux et aux yeux de la France l'apparence d'un droit incontestable, et de part et d'autre on prévoyait la guerre.

Dans cette éventualité, Louis XIV, qui n'aimait guère la république protestante des Provinces-Unies, comprenait la nécessité de dissimuler son antipathie pour

Digitized by Google

cette nation et de s'en faire une alliée contre l'Espagne. L'entreprise était facile. Indépendamment des vieilles inimitiés de population qui existaient entre la Hollande et l'Espagne, il y avait des causes qui se rattachaient à la situation topographique. Rien ne favorisait plus une expédition en Flandre que la présence d'une armée hollandaise sur les derrières des corps espagnols qui campaient depuis Lille jusqu'à Anvers. La Hollande était ainsi pour la Flandre espagnole ce que le Portugal était pour la Péninsule. Depuis longtemps le comte d'Estrades, envoyé auprès des états généraux, préparait cette grande diversion; on ne ménageait aucun sacrifice; mais le plan de Louis XIV rencontrait en Hollande des obstacles qui naissaient de la disposition des esprits au double point de vue de la nationalité et de la religion.

Affranchie depuis plus d'un demi-siècle de la domination espagnole, la Hollande avait promptement développé sa puissance et ses ressources; elle avait occupé les colonies de l'Espagne dans les Indes, et exploité en Europe la Belgique, sa voisine et sa sœur. Étroitement resserrée entre l'Allemagne et la mer, réduite à un faible territoire, elle s'était agrandie par des conquêtes dans l'océan Pacifique et dans les plus lointains parages. Elle était pour le vieux continent européen un vaste entrepôt colonial, elle servait de banque au commerce maritime de tous les pays. La pêche du hareng et de la baleine lui procurait de grands bénéfices; ses bâtiments faisaient pour les autres peuples, surtout dans les mers du Nord, le commerce de transport, et ses riches négociants, puissants entre tous,

Digitized by Google

avaient fondé, eux aussi, une Compagnie des Indes occidentales qui leur assurait en quelque sorte le monopole des échanges avec plusieurs empires d'Afrique et d'Asie, spécialement avec le Japon, le Malabar, Ceylan et la côte de Coromandel. En ce temps-là le cap de Bonne-Espérance était une colonie hollandaise.

La république comprenait sept provinces unies par un lien fédératif, et à la tête desquelles se plaçait naturellement la Hollande. Les états généraux siégeaient à la Haye. Dans le principe, un stathouder commandait l'armée et la flotte, un « grand-pensionnaire » avait la garde des sceaux et des archives, comme aussi la présidence de l'assemblée. C'étaient deux chefs, l'un militaire, l'autre civil, préposés au gouvernement d'un État. En 1650, lorsque mourut Guillaume II, prince d'Orange, le parti populaire, opposé à sa maison, prévalut un moment et se servit de sa victoire pour abolir le stathoudérat. A la tête de cette faction étaient Cornélius et Jean de Witt, hommes de mer, renommés par la sincérité de leur patriotisme. Leur domination, quoique glorieuse, quoique illustrée par une lutte contre l'Angleterre, ne tarda pas à déplaire au pays. La Hollande regrettait la noblesse, elle conservait des sympathies à la maison d'Orange, énergique ennemie des Anglais. Pour se faire des appuis au dehors, le grand-pensionnaire, Jean de Witt, avait depuis quelques années conclu avec Cromwell la paix de Westminster, par laquelle l'Angleterre garantissait que nul prince de la maison d'Orange ne serait stathouder de la république. Plus tard il avait négocié avec Louis XIV le célèbre traité d'alliance de Paris, qui

Digitized by Google

fut si favorable à la France, tandis que les Hollandais ne cherchaient qu'une garantie réciproque des droits de chaque État. Bien que mécontent d'avoir ainsi donné satisfaction aux vues ambitieuses de Louis XIV, Jean de Witt se défiait surtout de Charles II, roi d'Angleterre, et imputait à ce prince, non sans raison, l'arrière-pensée de faire arriver au gouvernement des Provinces-Unies le jeune prince d'Orange, alors âgé de seize ans, et qui était fils d'une princesse de la race des Stuarts. Indépendamment de ce grief, il existait entre la Hollande et l'Angleterre des causes graves de dissentiment, telles que la jalousie et la rivalité de leur commerce maritime, circonstance qui avait déjà suscité une guerre entre les deux peuples et menaçait d'en faire éclore une seconde. Jean de Witt, ennemi de l'Angleterre, allié douteux de la France, portait une haine ouverte au gouvernement espagnol, et lui imputait de vouloir, par la perfidie ou la force, ressaisir l'entière domination des Pays-Bas et mettre fin à l'indépendance de la Hollande.

La situation étant ainsi tendue à l'extrême entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, des hostilités réelles, des collisions sanglantes éclatèrent d'elles-mêmes, et, le 4 mars 1665, le roi Charles II déclara solennellement la guerre à la république de Hollande. Le 13 juin de la même année, la flotte du roi, forte de cent quatorze voiles et commandée par le duc d'York, et la flotte hollandaise, de cent trois voiles, sous les ordres de l'amiral Wassenær, se livrèrent bataille à la hauteur de Lestoff, sur la côte de Suffolk. Les Hollandais, vaincus, perdirent vingt-deux vaisseaux ; le duc

Digitized by Google

d'York n'en perdit qu'un ; mais ce prince, qui avait montré beaucoup de courage dans l'action, ne sut pas profiter de la victoire. La flotte hollandaise fut promptement réparée par l'activité du grand-pensionnaire. Wassenær avait péri au combat de Lestoff; le célèbre Ruyter lui succéda dans le commandement.

Jean de Witt réclama en même temps l'assistance que la France lui devait, en vertu du traité de 1662. En agissant ainsi le grand-pensionnaire ne se conformait guère aux sympathies de ses concitoyens des Provinces-Unies, qui, loin de considérer le roi de France comme un allié, se défiaient à juste titre de ses intentions et le redoutaient comme l'ennemi naturel de leur propre indépendance. Jean de Witt n'y regarda pas de si près et n'écouta que l'intérêt de sa propre ambition, cherchant avant tout à se faire du roi de France un allié contre la maison d'Orange et le parti du stathoudérat, et se mettant peu en peine d'obtenir de lui un concours sérieux contre les Anglais. De son côté, depuis la conclusion du traité de garantie intervenu, en 1662, entre la France et les Provinces-Unies, Louis XIV avait eu lieu de s'apercevoir qu'il ne pourrait compter sur la république, dans le cas où il viendrait à exécuter ses projets sur les Pays-Bas. Ne pouvant regarder les Hollandais comme des amis sûrs, son intérêt n'était pas d'augmenter leur puissance en les faisant triompher de la Grande-Bretagne. Vers le même temps la cour de Londres menaçait de se liguer avec l'Espagne si la France secourait les états généraux. Dans cette conjoncture, Louis XIV balança s'il devait rester neutre ou tenir ses engagements. Ce-

Digitized by Google

pendant l'issue malheureuse de la guerre pouvait porter le peuple des Pays-Bas à conférer le stathoudérat au prince d'Orange ; cette considération détermina le roi à soutenir les états généraux. Il leur envoya d'abord six mille hommes, commandés par le comte de Pradelle, pour les défendre contre l'évêque de Munster, Christophe-Bernard de Galen, prélat guerrier, soudoyé par l'Angleterre pour désoler la Hollande, et enfin, le 26 janvier 1666, il déclara la guerre à Charles II. Mais la république tira peu de fruit de cette déclaration. La France voyait avec plaisir les deux puissances belligérantes s'affaiblir réciproquement ; elle feignit plutôt de vouloir prendre part à la guerre qu'elle n'y prit part effectivement. Sa marine, encore naissante et faible, commandée par le duc de Beaufort, ne fit aucune diversion utile aux Hollandais. Dans la bataille que Monck et le prince palatin Robert engagèrent le 1er juin 1666 contre Ruyter et Tromp, à la hauteur de Dunkerque, et qui dura quatre jours, la flotte française, vainement attendue, ne parut point, non plus qu'au combat de North-Foreland, que se livrèrent les mêmes amiraux le 25 juillet suivant.

Cependant les deux nations maritimes, qui luttaient ainsi au prix des plus lourds sacrifices, se lassaient en même temps d'une guerre ruineuse et sans objet réel. L'Angleterre venait d'être désolée par la peste et par l'effroyable incendie de Londres; la Hollande comprenait qu'il ne fallait attendre de la France aucun appui réel. De part et d'autre on entama des pourparlers en vue de la paix. Ce n'était point le but

Digitized by Google

que Louis XIV cherchait à atteindre. Ce roi traversa habilement les négociations ; il empêcha les deux puissances belligérantes de s'entendre ; il promit des secours efficaces aux Provinces-Unies ; enfin il mit tout en œuvre pour empêcher un arrangement. Le grand-pensionnaire Jean de Witt servit volontiers d'instrument à cette politique, et, le 6 juin 1667, l'amiral Ruyter, à la tête de soixante-dix vaisseaux de guerre, sortit du Texel pour aller chercher et combattre les flottes anglaises. Cette audacieuse tentative eut un plein succès. Ruyter ne rencontra point le pavillon ennemi sur l'Océan, mais il entra à pleines voiles dans la Tamise, remonta ce fleuve, brûla tous les vaisseaux qu'il trouva sur sa route, et vint répandre jusque dans Londres la consternation et la terreur. Quand il consentit, victorieux, à regagner la mer, son expédition avait porté des fruits, et le peuple anglais contraignit son roi à conclure la paix.

Par le traité qui fut signé à Bréda, le 31 juillet 1667, les différentes puissances contractantes se firent des concessions et des restitutions mutuelles, et Louis XIV, mettant à profit l'épuisement de ses alliés et de ses ennemis, se vit bientôt en mesure de faire valoir, les armes à la main, la jurisprudence imaginée par ses légistes au sujet du droit de dévolution en vertu duquel l'infante Marie-Thérèse, reine de France, pouvait revendiquer la Flandre, la Franche-Comté, le duché de Brabant, la seigneurie de Malines, la Gueldre supérieure, Namur, le Limbourg, le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis et le duché de Luxembourg.

La régente d'Espagne, livrée aux conseils de son

Digitized by Google

confesseur, le P. Nithard, jésuite allemand, ne pouvait supposer que le roi de France prendrait au sérieux sa théorie du droit de dévolution jusqu'à entreprendre une guerre dont l'injustice semblait flagrante. Louis XIV, bien que déterminé à user de la force, endormait avec soin ses ennemis par de longues et interminables négociations. Il alléguait, il est vrai, que, la dot de l'infante Marie-Thérèse n'ayant point été payée par l'Espagne, les renonciations de cette princesse étaient frappées de nullité; mais le cabinet de l'Escurial se plaisait encore à ne voir dans cet argument qu'une chicane indigne d'un roi fort et glorieux. Or on se trompait beaucoup, dans les conseils de Charles II, le débile héritier de Charles-Quint, sur les dispositions réelles de Louis XIV. Jeune, riche, bien servi, obéi aveuglément, ce prince aspirait à la gloire des conquérants. Ses flatteurs, et surtout Louvois, ministre de la guerre, l'enivraient d'espérances ambitieuses.

Fils du secrétaire d'État Le Tellier, Louvois était entré au ministère à l'âge où d'autres se préparent péniblement à des fonctions subalternes. Dans sa maturité précoce il montrait un esprit vaste et actif. Son caractère dur, tenace, persévérant, s'était déjà manifesté dans des situations difficiles, et nul mieux que lui n'était apte à pourvoir à tous les besoins de l'ordinaire et de l'extraordinaire des guerres. Il était laborieux, infatigable, fécond en ressources, vigilant et sévère, mais inquiet, audacieux et superbe, avide de pouvoir et de mouvement. Son administration inexorable était en parfaite harmonie avec une organisation

Digitized by Google

militaire toute aux mains des gentilshommes (1). Souple avec le roi seul, il avait gagné un grand ascendant sur l'esprit de ce prince, qui le regardait comme son élève. En adoptant les idées de son ministre le roi croyait suivre ses propres idées.

L'année 1666 avait été remplie, entre la France et

(1) « Chaque régiment était une petite république sous les ordres de gentilshommes braves, mais mutins et indisciplinés; le capitaine, maître de sa compagnie, l'habillait de pied en cap, achetait les chevaux, les harnachait. Chaque colonel était propriétaire de son régiment, de telle sorte qu'en quittant le service il pouvait le vendre et le transmettre comme un héritage, et cette troupe ainsi indépendante était toujours tentée de courir aux duels, aux pillages. Le marquis de Louvois, avec sa puissance inflexible, n'était donc que l'expression de la discipline, d'autant plus dure que l'esprit d'organisation et d'ordre était plus difficile à maintenir dans des régiments ainsi constitués; un secrétaire d'État doux, insouciant de l'esprit militaire, eût préparé la décadence des beaux régiments de France. Cette volonté absolue excitait de vives plaintes de la part de la noblesse; elles s'élevaient de toutes parts contre Louvois, qui ne permettait pas aux gentilshommes de maintenir leurs franches allures, leurs habitudes d'insubordination. Madame de Sévigné criait presque à la tyrannie parce que Louvois n'expédiait pas assez vite les provisions de colonel à son petit-fils, le gentil marquis, âgé de dix-sept ans.

« Il est vrai qu'alors l'armée de France voyait beaucoup de ces glorieux enfants, qui dans les rangs des volontaires allaient perdre un œil, une jambe, un bras, comme de petits héros, à la construction des fascines, à un siége ou dans une bataille rangée. Quand le roi leur disait : « Je prendrai soin de vous », c'était leur plus douce récompense, etc. »

Ces réflexions sont de M. Capefigue; elles portent l'empreinte des jugements trop absolus qui se rencontrent souvent sous la plume de cet historien. Le désir de réhabiliter les personnages et les idées condamnés par l'histoire domine presque toujours M. Capefigue. Cette habitude, contre laquelle nous devons nous tenir en garde, n'a pas permis à un écrivain érudit et brillant d'occuper la place à laquelle son talent et ses études semblaient l'appeler. Il faut éviter la prétention d'avoir raison contre tout le monde.

Digitized by Google

l'Espagne, par les négociations de plus en plus actives qui se rattachaient aux droits réels ou imaginaires de Marie-Thérèse, reine de France. Tandis que les jurisconsultes français écrivaient de longs traités destinés à réfuter les jurisconsultes espagnols, le roi, énergiquement servi par Louvois, complétait les cadres de son armée et hâtait l'ouverture de la prochaine campagne; de son côté le cabinet de Madrid employait ce qui lui restait de forces à terminer honorablement la guerre depuis longtemps suscitée entre l'Espagne et le Portugal. Cette lutte était une circonstance heureuse pour la France, et, nonobstant les stipulations du traité des Pyrénées, le roi n'avait cessé de mettre à la disposition de la maison de Bragance des trésors et des soldats qui lui permettaient de tenir tête à la maison d'Autriche. Longtemps il avait dissimulé ou désavoué ces infractions à la paix jurée, prétextant qu'un roi de France ne pouvait empêcher de jeunes aventuriers d'aller en Portugal chercher des occasions de gloire. Dès qu'il se trouva en mesure d'agir à force ouverte il cessa de feindre, et conclut avec le roi de Portugal un traité d'alliance offensive et défensive, aux termes duquel il s'engageait à secourir don Alphonse VI à l'aide d'une subvention annuelle et d'une diversion tentée par les armes (31 mars 1667). Après la signature de ce traité, si menaçant pour l'Espagne, on se borna à échanger de nouvelles notes diplomatiques, et Louis XIV se rendit à Amiens (16 mai) pour veiller par lui-même à l'accomplissement de ses ordres.

Louis XIV ne déclara point la guerre à l'Espagne; il se borna à considérer son droit comme suffisam-

Digitized by Google

ment établi et à prendre possession, comme souverain légitime, du chef de sa femme, des provinces qui appartenaient, selon lui, à l'infante Marie-Thérèse en vertu des coutumes du Brabant. Dans ce but il se fit suivre à la fois de la cour, de la reine, de sa favorite et d'une armée. Le maréchal de Turenne fut chargé des détails militaires de l'expédition ; le roi se réserva le commandement suprême et la surveillance. Quant à l'Espagne, elle semblait ignorer ce qui se passait ; elle n'avait rien prévu, rien préparé, et ne paraissait vouloir opposer aux projets de la France qu'une résistance passive.

Le 21 mai, le roi passa en revue son armée, sous les murs d'Amiens ; les divers corps s'acheminèrent ensuite sur le Catelet et le Quesnoi, et, le 3 juin, les troupes campèrent à Charleroi, que les Espagnols avaient abandonné à la hâte, après l'avoir démantelé. Cette marche de neuf jours fut contrariée par la pluie; mais, malgré les intempéries, les Français, animés par la présence du roi, ne cessèrent de manifester beaucoup d'ardeur et de gaieté.

La campagne fut courte et plus heureuse que difficile. On rétablit les fortifications de Charleroi; puis, en moins de deux mois, Ath, Douai, où l'ingénieur Vauban fut blessé, Courtray, Oudenarde, se rendirent presque sans résistance. Cette promenade militaire ne fut interrompue qu'à Lille; la place, fortifiée de quatorze bastions et entourée de doubles fossés, renfermait une garnison de six mille Espagnols ; elle refusa de se rendre, il fallut l'assiéger sérieusement. Le prince de Ligne osa tenter de la secourir ; il fut battu

Digitized by Google

par MM. de Créqui, de Bellefond et de Lauzun. Louis XIV, débarrassé ainsi de tout obstacle extérieur, ouvrit lui-même la tranchée et se fit un devoir de suivre les travaux du génie. Le comte de Brouay, gouverneur de la ville, ne voulant pas tirer sur le roi, lui fit demander où serait son quartier. *Partout*, répondit le jeune monarque. Il se considérait comme le premier soldat du royaume, et n'admettait pas pour sa personne la franchise des boulets. Un vieil artilleur le saisit par le bras, sous le feu d'une batterie, et lui dit brusquement : *Est-ce là votre place?* Le roi sourit et resta au poste qu'il avait choisi, prouvant ainsi au vétéran comme au gouverneur de Lille que sa place était partout. Cependant Turenne menaça de résigner son commandement si le roi continuait à braver ainsi le danger. Louis XIV ne faisait que remplir son devoir, mais il savait gré aux courtisans des alarmes exagérées dont ils faisaient parade. Turenne n'eut pas le temps d'accomplir la menace que lui suggérait son dévouement : la ville se rendit le 27 août, après onze jours de tranchée ouverte.

Le roi attaquait un ennemi pour ainsi dire désarmé; et la conquête des Pays-Bas s'accomplissait presque sans obstacles. Surpris par l'attaque des Français, les Espagnols en étaient encore à publier des écrits contre l'application du droit de dévolution à la succession de l'infante, et déjà le vicomte de Turenne rejetait dans Bruges les débris de l'armée du comte de Marsin, qui, un moment, avait osé lui tenir tête. Le roi aurait pu profiter de la terreur de ses ennemis et prendre possession de la Belgique espagnole; mais

Digitized by Google

les Provinces-Unies, à leur tour inquiètes et alarmées, semblaient disposées à intervenir en faveur de leurs voisins. Louis XIV revint à Saint-Germain, laissant à Turenne le soin d'assurer à l'armée victorieuse de bons quartiers d'hiver. De leur côté les Espagnols ouvrirent des négociations et se montrèrent résignés à céder au roi de France quelques portions du territoire dont il s'était rendu maître à force ouverte.

Durant le cours de ces négociations, qui se continuèrent jusqu'à la fin de l'hiver (1667-1668), le roi ne voulut pas laisser ses armes entièrement inactives, et ce fut alors qu'il entreprit d'attaquer la Franche-Comté, l'une des provinces espagnoles dont la possession par une puissance ennemie constituait un danger permanent pour nos frontières de l'Est. Pour diriger l'armée d'invasion destinée à conquérir l'ancien comté de Bourgogne, Louis XIV consentit à faire choix du prince de Condé, et ce fut ainsi que le vainqueur de Rocroi et de Lens fut de nouveau appelé à l'honneur de servir la France par l'épée. Jusqu'à ce jour, et depuis le traité des Pyrénées, Louis XIV avait tenu à l'écart le prince rebelle, pardonné à contre-cœur et pour complaire à l'Espagne. En dépit de quelques témoignages de bienveillance et de certains honneurs de cour, Louis XIV se souvenait encore de la révolte et des exploits du prince qui avait maintenu à l'Espagne les provinces dont il allait entreprendre la conquête. Le trait était demeuré si profondément gravé dans son cœur qu'un jour, jetant des regards avides sur plusieurs villes de Flandre, il ne put s'empêcher de dire à Condé : « Sans vous je serais le maître de tout ceci.

Digitized by Google

— Ah! Sire, répondit le prince, vous aviez promis de n'en jamais parler. »

On dit que Louvois, jaloux de la popularité de Turenne, eut le premier l'idée de faire rappeler au service du roi le prince de Condé, son ancien rival. Il est plus naturel de penser que Louis XIV, ayant dessein d'enlever la Franche-Comté à l'Espagne, confia le soin de cette entreprise à Condé, qui était alors gouverneur de Bourgogne, et qui se trouvait mieux que personne en mesure de diriger les préparatifs de la guerre sans éveiller les appréhensions de l'ennemi. Les biographes du prince de Condé disent que cet illustre capitaine, las d'être relégué dans la disgrâce, fatigué de l'oubli et du repos, cherchait avant tout l'occasion de reparaître sur la scène politique, et que pour atteindre ce but il avait rédigé, pendant la campagne de Flandre, un Mémoire très-développé sur l'opportunité et l'importance d'une invasion dirigée contre la Franche-Comté. Il envoya, dit-on, son plan au ministre Louvois, qui l'accueillit avidement et le présenta au roi. Louis XIV, touché du zèle et des lumières du prince, et le croyant suffisamment éprouvé, adopta son plan et lui en confia l'exécution.

Condé se rendit aussitôt en Bourgogne, sous prétexte d'y tenir les états. Pendant cette assemblée, qu'il prolongea à dessein, il prit dans le plus grand secret toutes les dispositions militaires que réclamait la circonstance. La Franche-Comté, par un étrange privilége qui remontait à Charles-Quint, avait le droit de demeurer neutre alors même que la monarchie espagnole, dont elle relevait, se trouvait en guerre avec la

Digitized by Google

France. Condé chercha à déterminer cette province à invoquer cette prérogative exceptionnelle; au fond, il ne voulait que gagner du temps et endormir ses ennemis. Les négociations traînèrent en longueur, grâce aux artifices du prince, qui, mettant à profit cet intervalle, faisait de grands approvisionnements d'armes et de vivres, et se préparait à entrer en campagne. Le 27 janvier 1668, quand toutes les dispositions furent prises, le prince de Condé annonça officiellement qu'il allait, sous peu de jours, entrer en Franche-Comté avec des troupes, non pour faire la guerre à ce pays, mais pour s'assurer provisoirement de quelques places de guerre utiles à la sûreté de la France, menacée par les armements extraordinaires du roi d'Espagne et de l'empereur. En agissant ainsi il ne cherchait pas à diminuer les occasions de bataille qui allaient s'offrir à lui ; il voulait seulement ne point traverser les négociations commencées avec l'Espagne à la suite de la campagne de Flandre. Ainsi Louis XIV jouait un jeu double, et, alors qu'il faisait espérer la paix à l'Espagne, il avisait aux moyens d'enlever une vaste province à ce royaume. Les jurisconsultes français ne se faisaient pas scrupule, d'ailleurs, d'attribuer au roi des droits légitimes sur la Franche-Comté, ancienne dépendance du royaume de Bourgogne; ils considéraient comme un usurpateur féodal le roi Boson, qui, sous le règne de Louis III et de Carloman, avait détaché ce pays de la monarchie française pour s'en faire un apanage. Ils invoquaient les droits de Raoul, qui, en 926, avait traité avec les successeurs de Boson et obtenu d'eux cette même province. Ces arguments

Digitized by Google

n'avaient rien de bien sérieux; en invoquant l'histoire il n'est pas de gouvernement qui ne trouverait dans le passé des textes propres à remanier à son profit la carte de l'Europe. Louis XIV était le plus fort: c'est la seule raison plausible qu'il eût à opposer à l'Espagne.

Par les soins de Louvois, à la demande de Condé, plusieurs corps d'armée avaient été mis en mouvement, des différents points de la France, pour se rendre les uns du midi au nord, d'autres du nord au midi, et on leur avait assigné la Bourgogne pour itinéraire. Dès qu'ils se trouvèrent rapprochés de Dijon, comme par l'effet du hasard, ils reçurent tous un contre-ordre, et c'est ainsi que Condé se trouva inopinément en état de disposer d'une armée et de marcher sur la Franche-Comté. Du 2 au 4 février, ce prince, et avec lui Chamilly et Luxembourg, entra dans ce pays par trois points différents. Le marquis de Jenne, qui gouvernait la Franche-Comté au nom du roi d'Espagne, n'avait sous la main ni soldats, ni arsenaux, ni ressources de guerre; le parlement siégeait à Dôle et se composait de magistrats pusillanimes qu'on effrayait au delà de toute mesure en parlant de *passer vivant au fil de l'épée* quiconque tiendrait tête aux Français. On ne pouvait guère appréhender leur résistance. Le prince de Condé entra sans obstacles dans Besançon; Luxembourg occupa Salins. Cependant Louis XIV accourait à la hâte pour prendre part à l'expédition. Il emmenait avec lui, pour écrire l'histoire de cette campagne, Pélisson, ce courageux et éloquent avocat de Fouquet, qui avait osé, dans son

Digitized by Google

plaidoyer, représenter au roi *que le serment de son sacre ne lui permettait pas de faire juger le surintendant par une commission extraordinaire.* De tout ce passé il n'était resté à Louis XIV que le souvenir de la captivité et du mérite de Pélisson ; le roi voulut, par une marque de haute confiance, honorer et utiliser les talents de cet écrivain, et Pélisson, qui, en demeurant fidèle au malheur, avait acquis le droit d'être associé à une fortune meilleure, récompensa Louis XIV en déversant à pleines mains sur lui cette gloire que dispensent les historiographes soigneux de plaire.

Salins et Besançon s'étaient rendues presque sans coup férir ; le roi s'approcha de Dôle le 10 février. Cette place avait de brillants souvenirs : la mémoire d'Antoine de Rye et de Jean de Laverne n'était point éteinte dans les cœurs ; elle rappelait un glorieux désastre et une brillante victoire. Les armées de Louis XI, commandées par Georges de La Trémouille, l'avaient vainement assiégée en 1478. Plus tard, Henri II, prince de Condé, avait échoué devant les murailles de Dôle avec une armée de trente mille hommes, en 1636. Les Dôlois aspiraient à faire subir le même sort à son fils ; mais ils n'avaient pour les défendre qu'une garnison de quatre cent quarante hommes habitués à la guerre et moins de trois mille miliciens dépourvus de vivres et de munitions. C'était peu pour résister à Louis XIV et au grand Condé. Quoi qu'il en soit, la ville ne succomba pas sans honneur. Le marquis de Saint-Martin François, qui la commandait, et qui était frère du comte de Montrevel,

Digitized by Google

lieutenant du roi en Bresse, se montra énergiquement dévoué au drapeau espagnol. Le parlement de Dôle, plus maître que lui du pays, n'eut garde d'imiter son courage et se montra disposé, dès le premier jour, à entrer en accommodement avec le roi. Dès que le prince de Condé eut reconnu la place, il se mit aux ordres du roi, et Louis XIV fit diriger simultanément trois attaques contre Dôle. Dès la première nuit les troupes s'emparèrent de deux demi-lunes, et, après un combat acharné, la ville se rendit. Louis XIV avait passé la nuit entière à cheval, exposé au feu de l'ennemi.

La capitulation ayant été signée, Condé prit la tête des troupes et se disposa à entrer dans la ville. En ce moment le parlement se présenta pour le complimenter. *Monsieur le premier président*, dit le prince avec vivacité, *soyez bref*. — *Monsieur, j'ai dit*, répond le président Jobelot; et il rentra gravement dans la place, après avoir fait au grand capitaine un profond salut. C'était répondre à une impatience peu polie par un laconisme de bon goût.

Le lendemain le roi marcha sur Gray; le maire Mongin voulut se défendre; mais, les bourgeois ayant accepté la capitulation de Dôle, le courageux magistrat se vit réduit à présenter à Louis XIV les clefs de la ville. Les forts de Joux et de Sainte-Anne se rendirent à leur tour, et, en moins de trois semaines, la Franche-Comté, plutôt achetée que conquise, fut placée sous l'obéissance du roi. La cour d'Espagne, étonnée et indignée de cette invasion si promptement accomplie, écrivit au gouverneur de la Franche-Comté que

Digitized by Google

« le roi de France auroit dû envoyer ses valets de pied prendre possession de la province, au lieu d'y venir lui-même. »

L'impuissance de l'Espagne et l'humeur ambitieuse de Louis XIV alarmèrent l'Europe. Les Hollandais, contrairement aux espérances du roi, se montrèrent les premiers intéressés à la conservation des Pays-Bas espagnols, qui leur servaient de barrière contre la France; en dépit des promesses du grand-pensionnaire, les états généraux voyaient avec inquiétude les progrès de cette puissance jadis leur alliée contre les Espagnols, mais qui, devenue maîtresse des Pays-Bas, eût été pour eux beaucoup plus redoutable que l'Espagne alors languissante et faible. L'Angleterre partageait leurs craintes. Le chevalier Temple, son ministre à la Haye, réussit enfin à détacher le grand-pensionnaire des intérêts de la France; assuré du concours de Jean de Witt et des Provinces-Unies, il négocia (23 janvier 1668), entre l'Angleterre et la Hollande, une ligue à laquelle la Suède accéda, pour arrêter les conquêtes de Louis XIV et conserver les Pays-Bas à l'Espagne. Louis XIV avait proposé à l'Espagne, dès le commencement de la guerre, les alternatives suivantes : ou de le laisser en possession de toutes les places qu'il avait conquises pendant la campagne de 1667, ou de lui abandonner, soit le duché de Luxembourg, soit la Franche-Comté, et, avec l'une ou l'autre de ces provinces, Cambrai et le Cambrésis, Douai, Aire, Saint-Omer, Furnes et leurs dépendances. Les confédérés s'engagèrent à disposer la France à un armistice, et à employer l'intervalle pour porter

Digitized by Google

l'Espagne, de gré ou de force, à accepter une des alternatives admises par le roi de France. Mais en même temps il fut convenu que, si ce prince refusait leur médiation et persistait dans ses projets sur les Pays-Bas, les alliés donneraient des secours aux Espagnols, et feraient la guerre à la France par terre et par mer, jusqu'à ce que toutes choses fussent rétablies sur le pied de la paix des Pyrénées.

Sur ces entrefaites on apprit à la cour que le nouveau roi de Portugal, don Pédro, venait (13 février) de conclure sa paix particulière avec l'Espagne, grâce à la médiation de l'Angleterre et au mépris de ses engagements avec la France. Il y avait là un symptôme fâcheux; Louis XIV pouvait y reconnaître une preuve de plus des haines que son ambition amoncelait contre lui.

Vainqueur sur toutes les frontières, habitué à imposer sa volonté aux autres souverains, ce prince fut vivement irrité qu'un petit État tel que la Hollande, naguère protégé des rois de France, conçût l'idée de borner ses conquêtes. Cependant la crainte d'exposer sa marine encore naissante à une perte certaine, en s'attirant l'inimitié de deux puissances maritimes, le força d'ajourner sa vengeance, et le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne et son plénipotentiaire pour la paix, ayant accepté la première des deux alternatives, Louis XIV l'agréa pareillement, le 15 avril 1668, par une convention signée à Saint-Germain avec les alliés.

Des négociations ouvertes avec l'Espagne, sous la médiation du pape Clément IX, amenèrent, le 2 mai

Digitized by Google

suivant, un traité définitif qui fut signé à Aix-la-Chapelle. Le roi restitua la Franche-Comté à l'Espagne, et garda, de ses conquêtes en Flandre, Binch, Ath, Charleroi, Tournay, Oudenarde, Armentières, Courtray, Bergues, Furnes, Lille, pour en jouir en toute souveraineté, et Pignerol, qui assurait à la France la clef des Alpes piémontaises. Aucune mention ne fut faite, dans ce traité, du droit de dévolution dont Louis XIV s'était fait un point d'appui, au début de la guerre, et, de part et d'autre, au contraire, on confirma expressément tout ce qui demeurait intact des stipulations de la paix des Pyrénées.

Les Hollandais avaient joué un rôle, trop grand peut-être, dans la conclusion du traité d'Aix-la-Chapelle; ils n'eurent pas la force de supporter leur gloire. Ils firent frapper des médailles par lesquelles ils s'attribuaient l'honneur d'avoir assuré la liberté des mers, pacifié l'Europe, et exercé la mission d'arbitres entre les rois. Leurs écrivains, leurs graveurs allèrent plus loin encore; ils outragèrent, par d'indécentes caricatures, la personne même du roi. Louis XIV, après avoir fait entendre d'inutiles représentations, ajourna sa vengeance à des temps plus propices.

Tandis qu'il méditait de nouvelles entreprises, le plus illustre et le plus dévoué de ses serviteurs, le maréchal de Turenne, abjura solennellement les erreurs du protestantisme et revint à la vieille foi de ses ancêtres. Modeste autant que sage, ce grand capitaine refusa à cette occasion l'épée de connétable,

Digitized by Google

ne voulant pas que la sincérité de sa conversion fût contestée. Longtemps avant de rentrer dans le bercail catholique, Turenne s'était fait instruire de toutes les vérités de la religion, et il avait confié à Bossuet, ainsi que lui l'une des gloires du siècle, la consolante mission de dissiper ses doutes et de l'initier à la connaissance des dogmes saints. La conversion de Turenne fut une victoire pour l'Église; elle consterna profondément les huguenots, alors menacés de plus éclatantes défaites.

Au milieu des troubles de la Fronde le parti protestant s'était un peu effacé. Victorieux en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne, il avait subi, en revanche, sur le territoire français, le contre-coup des événements, et il n'avait eu garde de tenter de nouvelles révoltes tant qu'avait duré la puissance de Richelieu et de Mazarin. La féodalité, sa complice depuis la conspiration d'Amboise et depuis les guerres de religion, se trouvait vaincue et impuissante; il se résignait comme elle au silence, sauf à profiter des circonstances favorables qui viendraient à surgir. En attendant, ses principaux chefs se détachaient de lui et l'abandonnaient à l'isolement. Dans cette situation, il faisait des vœux pour les puritains contre les Stuarts, pour les Hollandais contre Louis XIV; mais il n'osait nulle part, en France, engager la lutte, affaibli qu'il était, depuis le siége de la Rochelle, par la perte des places de sûreté concédées par l'édit de Nantes. Or, même en paraissant se résigner à subir l'autorité de Louis XIV, il n'en cherchait pas moins à réagir contre le catholicisme au moyen d'un prosélytisme

Digitized by Google

qui menaçait le principe même de la monarchie aussi bien que l'Église. D'actives relations existaient entre les ministres calvinistes de France et leurs co-religionnaires des Provinces-Unies et d'Écosse. On avait soin de parler d'obéissance au roi, de sacrifices à faire à la paix, d'oubli du passé, mais, en réalité, on s'apitoyait tout haut sur les victoires de « Babylone, » sur le triomphe des « Assyriens, » sur la captivité d'Israël; et, sous ces phrases transparentes, on signalait à tous les huguenots la nécessité de pourvoir aux besoins de leurs églises persécutées, de se concerter et de s'entendre pour mettre une digue aux conquêtes de la religion catholique. Ne perdons pas de vue que la société d'alors reposait sur une base religieuse, et que, battre en brèche, sous le règne de Louis XIV, l'édifice du catholicisme, c'était agir en même temps contre la monarchie elle-même. Louis XIV et Charles Stuart le comprenaient aisément, et cette conviction portait les deux rois, chacun pour sa part, à éteindre, soit en France, soit en Angleterre, tout ce qui restait des sectes dissidentes. Le clergé catholique le comprenait bien plus sérieusement encore, au moins en France. Les assemblées épiscopales, les synodes, tout en votant pour aider le roi des contributions à prélever sur les revenus ecclésiastiques, ne cessaient d'élever la voix contre les huguenots, dont on signalait la propagande calviniste, l'hostilité, les progrès. Ils engageaient le roi très-chrétien à ne plus souffrir les bravades ou les empiétements de l'hérésie, et le roi, dont la conduite privée affligeait les hommes vraiment religieux; le roi qui, en usant de son autorité

Digitized by Google

contre les huguenots, cherchait à compenser, au tribunal de sa conscience, les désordres et les adultères dont il se rendait coupable; le roi, disons-nous, ne demandait pas mieux que de se montrer sévère envers les ennemis de la foi et de bien mériter sous ce rapport de l'Église, dont il se sentait le fils trop indigne. Ces contradictions entre le chrétien et le monarque sont trop fréquentes dans les annales du cœur humain pour que nous nous attachions à les signaler davantage; elles servent à expliquer la rigueur systématique dont Louis XIV usa volontiers envers les protestants, autant pour comprimer des sujets rebelles que pour réparer des scandales et se concilier la sympathie du clergé et du peuple.

Pour apprécier, au point de vue de l'histoire, les actes qui, longtemps à l'avance, assurèrent l'amoindrissement du parti calviniste, il est indispensable de nous placer, non sur le terrain des idées qui ont prévalu depuis 1789 dans nos lois modernes mais sur le terrain même où les questions se débattaient au temps de Louis XIV.

Sans doute il est de ces idées qui ont pour elles les temps et les lieux, et qui, immuables de leur nature, ne peuvent souffrir aucune contradiction : on les reconnaît lorsqu'elles sont conformes à la morale éternelle, à l'ordre de Dieu, et alors elles ont pour elles l'assentiment des hommes justes de tous les siècles. Mais l'histoire de toutes les nations et l'observation des faits actuels nous démontrent que ce qu'on appelle la liberté des cultes n'est point du nombre de ces idées. On citerait à peine un seul peuple, une seule

Digitized by Google

législation des temps passés qui l'ait admise, et, de nos jours, nous ne savons pas si, en dehors de la France, des États-Unis et de quelques portions assez restreintes de l'Allemagne, il est possible de trouver un coin de terre où la tolérance religieuse, prêchée par l'école de 1789, existe dans toute sa plénitude. Disons même, quant à la France et à l'Allemagne, que cette liberté trouve dans la loi et dans la surveillance assidue de l'autorité des restrictions dont se plaignent à haute voix les minorités dissidentes, et parfois aussi les majorités.

La liberté des cultes est une idée dont la France moderne fait l'expérience; elle est écrite dans nos lois constitutionnelles, mais nous serions injustes envers nos pères si nous les blâmions de ce qu'ils ne l'ont point connue. Et toutefois, comme la miséricorde et la justice sont des vertus dont il n'est permis à aucun homme et à aucun peuple de se dispenser, alors même que nous éviterons de juger le principe qui dirigea le gouvernement de Louis XIV dans ses mesures contre les huguenots, nous n'hésiterons pas à condamner ce qu'il y eut de cruel et de tyrannique dans l'application qu'on en fit. Il est juste de distinguer entre une idée et les passions qui la dénaturent.

La société actuelle, en France, est régie par des lois de transaction. Le législateur, ayant eu à résoudre le difficile problème de faire vivre pacifiquement, l'un auprès de l'autre, plusieurs cultes qui s'excluent et s'anathématisent, a pris le parti de ne s'identifier avec aucun et de leur accorder à tous une protection et une indifférence égales : protection qui se manifeste

Digitized by Google

par l'appui de l'autorité dans les choses qui touchent à l'exercice extérieur des cultes; indifférence qui signifie que le dogme d'aucun d'entre eux ne sert de règle à la loi de l'État. S'il accorde à la religion de la majorité des sympathies spéciales, telles que l'interdiction du divorce et la solennisation de certaines fêtes, ses préférences ne vont guère au delà. Tous les cultes ne sont peut-être pas également respectables aux yeux de l'État, mais tous ont, en vertu des lois, un droit égal à sa protection et à ses rémunérations, une part égale dans les mesures de pénalité et de surveillance. La loi, pour s'accommoder avec une situation dans laquelle la vérité et l'erreur religieuses sont confondues dans une même indifférence, a dû s'isoler de tout dogme et de toute communion, n'envisageant que les rapports matériels de l'homme avec l'homme, se bornant à réglementer les corps, et reléguant dans un autre ordre d'idées la conduite des âmes. Elle a pris contre les cultes et pour les cultes des précautions de police, et leur a prescrit à tous de vivre tranquilles, en faisant le moins de bruit possible et en évitant avec soin de troubler l'ordre matériel. C'est dans ce sens qu'on a osé proclamer, avec trop de fondement peut-être, cette opinion douloureuse, que la loi s'était faite athée. Or une loi qui n'accepte aucun dogme en particulier et qui ne repose sur aucune conviction religieuse fortement arrêtée ne saurait être ni intolérante ni persécutrice : au nom de qui proscrirait-elle une doctrine fausse, et que lui importera plus ou moins d'hérésie? Sous l'empire du principe d'indifférence, le sentiment religieux pourra s'énerver ou s'affaiblir,

Digitized by Google

le matérialisme entrer dans les calculs, la corruption dans les mœurs; mais les ennemis de la foi n'auront rien à craindre et pourront discuter à leur aise le devoir. Telle est la condition légale des religions en France; mais cette condition ne date que d'hier, que d'un demi-siècle au plus, et nos pères ont vu le temps où elle était bien différente.

Autrefois la société française était profondément ancrée sur la religion; alors la doctrine catholique, proclamée comme la seule base des droits et des devoirs, animait et pénétrait les lois, l'opinion, les idées. L'Église, avec l'adhésion de l'État, prenait l'homme à son berceau, le dirigeait dans toutes les phases de sa vie, honorait ou flétrissait sa sépulture : le législateur aurait considéré comme une impiété d'autoriser ce qu'elle condamnait, de ne point lui venir en aide par les règlements civils, de séparer le corps et l'âme, réunis tous deux par la création et réagissant l'un sur l'autre. La puissance civile croyait d'une ferme foi que le glaive lui avait été remis pour la défense de l'autel, et l'on considérait comme coupable au premier chef contre la société celui qui inventait ou propageait un principe destiné à perdre les âmes. Si par hasard quelques voix s'élevaient pour réclamer la tolérance des cultes, on s'épouvantait de cette complicité morale avec l'hérésie, et l'on demandait à Dieu « qu'il nous gardât de la messe de M. le chancelier (1). »

Et d'ailleurs ils n'étaient point oubliés les jours des

(1) L'Hospital.

Digitized by Google

religieuse? Mais c'est assez mettre à nu les inconséquences de l'esprit de parti.

Ainsi que nous le disions tout à l'heure, les calvinistes, vaincus par Richelieu et Louis XIII, s'étaient renfermés dans l'obéissance, à l'avénement de Louis XIV, et n'avaient point participé aux guerres de la Fronde. Le cardinal Mazarin, pour les retenir dans ces dispositions pacifiques, avait nommé des commissaires, choisis en nombre égal dans les deux religions, pour visiter toutes les provinces et remédier aux infractions faites à l'édit de Nantes (15 avril 1661). Pendant les premières années qui suivirent la mort de ce ministre, les huguenots ne s'étaient vus l'objet d'aucune mesure de réaction; mais insensiblement le gouvernement de Louis XIV avait travaillé à restreindre leurs priviléges et à contrarier le développement de leur culte.

Au fond il existait entre les hommes des deux religions une haine profonde dont la crainte tempérait seule l'expression, et qui se manifestait, non plus comme autrefois par la guerre déclarée, mais par des vexations sourdes, par une malveillance assidue et jalouse. Les catholiques, ayant la force en main, et étrangers, comme on l'a dit plus haut, à ces idées de tolérance universelle dont notre génération se croit imbue, cherchaient par tous les moyens possibles à comprimer l'hérésie et à la dépouiller de ses priviléges. Les protestants, réduits à l'impuissance comme parti militaire, abandonnés des seigneurs qui, l'un après l'autre, par lassitude, conviction ou calcul, avaient abjuré l'hérésie, cherchaient en vain les moyens de se

Digitized by Google

défendre contre les envahissements de leurs rivaux, et ne trouvaient plus sous la main les armes qui auraient pu encore les faire craindre. C'était d'ailleurs moins l'envie que le moyen de nuire qui leur manquait, et leur soumission, en dépit des apparences, n'était ni sincère ni sérieuse. Le vieux cri : « Malheur aux vaincus ! » pesait sur eux comme une menace permanente et faisait fermenter l'espoir de la révolte dans leurs cœurs. On peut s'en faire une idée en lisant le passage suivant extrait d'un Mémoire que rédigea plus tard l'un des petits-fils de Louis XIV, élève de Fénelon, dont la mémoire est restée en honneur chez tous les amis de la miséricorde et de la justice. Parlant de l'attitude des calvinistes sous le gouvernement de son aïeul, le royal écrivain s'exprimait en ces termes :

« Il est vrai qu'ils ont causé (les protestants) moins de désordres sous le règne actuel que sous les précédents, mais c'étoit moins la volonté de remuer qui leur manquoit que la puissance. Encore se sont-ils rendus coupables de quelques violences et d'une infinité de contraventions aux ordonnances, dont quelques-unes ont été dissimulées, les autres punies par la suppression de quelques priviléges. Malgré leurs protestations magnifiques de fidélité et leur soumission en apparence la plus parfaite à l'autorité, le même esprit inquiet et factieux subsistoit toujours et se trahissoit quelquefois. Dans le temps que le parti faisoit au roi des offres de services, et qu'il les réalisoit même, on apprenoit par des avis certains qu'il remuoit sourdement dans les provinces éloignées et qu'il entretenoit des intelligences avec l'ennemi du dehors. Nous avons en

Digitized by Google

main les actes authentiques des synodes clandestins dans lesquels ils arrêtoient de se mettre sous la protection de Cromwell, dans les temps où l'on pensoit le moins à les inquiéter, et les preuves de leurs liaisons criminelles avec le prince d'Orange subsistent également. L'animosité entre les catholiques et les huguenots étoit aussi toujours la même...

« On n'entendoit parler dans le conseil que de leurs démêlés particuliers : les catholiques ne vouloient point admettre les huguenots aux assemblées de paroisses; ceux-ci ne vouloient point contribuer aux charges de fabrique et de communauté; on se disputoit les cimetières et les fondations de charité; on s'aigrissoit, on s'insultoit réciproquement. Les huguenots, dans les campagnes où ils n'avoient pas de temple, affectoient, dans le désœuvrement des jours de fête, de troubler l'office divin par des attroupements autour des églises et par des chants profanes. Les catholiques, indignés, sortoient quelquefois du lieu saint pour donner la chasse à ces perturbateurs, et, quand les huguenots faisoient leurs prêches, ils manquoient rarement d'user de représailles. Il arriva un jour que les habitants d'un village de la Saintonge, tous catholiques, mirent le feu à la maison d'un huguenot qu'ils n'avoient pu empêcher de s'établir parmi eux, donnant pour raison qu'il ne falloit qu'un seul homme pour répandre peu à peu l'hérésie dans tout le village. Les protecteurs de la réforme firent grand bruit de cette affaire, où il s'agissoit d'une chaumière estimée 460 livres, et il en fut question dans le conseil. Le roi, en condamnant les habitants du lieu à dédommager le proprié-

Digitized by Google

taire de la maison, ne put s'empêcher de dire que ses prédécesseurs auroient épargné bien du sang à la France s'ils s'étoient conduits par la politique prévoyante de ces villageois, dont l'action ne lui paroissoit vicieuse que par le défaut d'autorité. »

A dire vrai, cette opinion du grand roi ne serait guère acceptée aujourd'hui de quiconque tient à l'ordre et à la justice. Au dix-septième siècle, les faits et les incidents sur lesquels Louis XIV motivait sa réflexion un peu hasardée peuvent donner une idée assez exacte de la situation des deux cultes et de la rivalité ardente qui subsistait alors entre les populations catholiques et huguenotes.

Aussi, lorsqu'en cette même année 1668 on répandit le bruit qu'il était question de supprimer les chambres mi-parties établies en faveur des protestants par l'édit de Nantes, un mouvement de joie se manifesta visiblement parmi les catholiques, tandis que les calvinistes s'émurent dans un sens contraire et se hâtèrent d'en appeler au roi. Les députés des Églises prétendues réformées et le consistoire de Charenton sollicitèrent de Louis XIV la faveur d'une audience que ce prince n'osa point refuser. Le 27 novembre, Pierre du Bosc porta la parole au nom de ses coreligionnaires; son discours, que nous abrégeons, est un document assez digne d'intérêt en ce qu'il nous fait connaître la condition dans laquelle les protestants se trouvaient alors placés. « Sire, disait le député, nous bénissons Dieu de ce qu'il nous est permis d'approcher de Votre Majesté sacrée pour lui faire entendre la voix de notre douleur... Nous n'entrerons point dans le

Digitized by Google

détail de nos misères et de nos souffrances, parce que, Votre Majesté nous ayant fait la grâce de nommer des commissaires pour en connoître, nous nous promettons de leur probité qu'ils vous en feront un rapport fidèle. Nous ne parlerons donc que de la suppression des chambres de l'Édit, dont la douloureuse nouvelle nous cause des angoisses inconcevables. Quelles paroles pourroient exprimer notre étonnement et notre surprise, puisque, dans le temps même que nous attendions de votre main secourable le remède à nos plaies, nous recevons un coup mortel qui nous frappe au cœur et qui rend tous nos autres maux incurables. Permettez-nous, Sire, d'en appeler de vous à vous-même, c'est-à-dire d'un roi tout-puissant à un roi juste et plus jaloux encore de sa justice et de sa sincérité que de sa puissance; car, depuis votre glorieux avénement à la couronne, vous avez témoigné à tout le monde que votre intention étoit de maintenir l'édit de Nantes. A ce sujet une déclaration récente, donnée à Saint-Germain en 1666, bien qu'elle contienne de nombreux articles qui nous font gémir, proteste cependant que votre dessein a toujours été d'observer exactement cet édit. Nous espérons, Sire, que des paroles si hautement prononcées et si souvent réitérées à la face de l'univers, s'opposeront à cette autre parole qui ne s'est encore fait entendre que dans votre cabinet; car il seroit impossible de maintenir l'édit en abolissant les chambres qu'il a si solennellement établies, puisque leur établissement fait la principale et la plus essentielle partie de cet édit, que son grand et illustre auteur a nommé une loi perpétuelle et irrévo-

Digitized by Google

cable.... Sans chambres particulières à ceux de notre religion la justice ne sauroit leur être rendue en France avec impartialité et d'une manière exempte de haine; ruiner un tribunal si nécessaire, ce seroit infailliblement retomber dans le mal que la prudence de Henri le Grand avoit voulu prévenir... Les lois, en effet, ont toujours permis de récuser les juges suspects... Ceux de notre religion regarderont toujours de cette manière les parlements dont les juges ont pour la plupart contre notre foi une animosité implacable, animosité qu'on n'a pas vu cesser avec les anciens troubles de l'État, mais qui dure encore dans toute sa violence. On en a remarqué depuis peu des preuves funestes dans le parlement de Pau, dont Votre Majesté elle-même a reconnu et condamné les emportements; dans le parlement de Rouen, qui, malgré les arrêts et les menaces de votre conseil d'État, autorise le ravissement de nos enfants, et tâche de réduire à l'aumône nos avocats, nos médecins et nos artisans, en leur ôtant tout moyen de vivre, par une exclusion cruelle qui leur empêche l'entrée dans toutes les professions, et même dans les métiers les plus mécaniques....

« Quelle justice pourrons-nous donc attendre de ces parlements après cette suppression, si, pendant que les chambres mi-parties subsistoient, ils se donnoient néanmoins tant de licence?... Les catholiques, Sire, jugeront que l'intention de Votre Majesté est de nous perdre, puisqu'ils verront abattre notre sauvegarde... Quelques déclarations qui sortent de votre bouche sacrée ou qui émanent de votre autorité royale, les

Digitized by Google

peuples, jugeant de votre intention par des effets apparents, se licencieront (prendront licence) à tout entreprendre contre des personnes qu'ils s'imagineront être désormais abandonnées à leurs insultes... Pour ceux de notre religion, il est certain, Sire, et ce seroit trahir les intérêts de Votre Majesté que de le dissimuler, il est certain que cette suppression les jettera dans des frayeurs et dans des alarmes que tous les moyens imaginables ne sauroient jamais apaiser. Ils considéreront ce changement comme le signal de leur dernière ruine ; ils ne mettront plus de bornes à leurs craintes. L'Édit (de Nantes) est maintenant regardé par eux comme une digue faite pour leur sûreté ; mais, quand ils verront faire à cette digue une si large ouverture, ils ne concevront plus rien qu'*une chute de torrents et qu'une inondation générale*, tellement que, dans ce trouble et dans ces appréhensions, chacun d'eux tâchera sans doute de se sauver par la fuite, ce qui dépeupleroit votre royaume de plus d'un million de personnes, dont la retraite feroit un insigne préjudice au négoce, aux manufactures, au labourage, aux arts, aux métiers, et en toutes façons au bien de l'État. »

Après ces paroles, qui avaient un sens pour ainsi dire prophétique, l'orateur ajoutait : « Au nom de Dieu, Sire, écoutez en cette occasion nos gémissements et nos plaintes. Écoutez les derniers soupirs de notre liberté mourante. Ayez pitié de tant de pauvres sujets qui depuis longtemps ne vivent presque plus que de larmes. Ce sont des sujets qui ont pour vous un zèle ardent et une fidélité inviolable, et pour votre

Digitized by Google

auguste personne autant d'amour que de respect... L'histoire leur rend ce témoignage d'avoir contribué autrefois à maintenir votre grand et magnanime aïeul sur son trône légitime. Depuis votre miraculeuse naissance, ils n'ont jamais rien fait qui puisse attirer le blâme sur leur conduite... et, comme ils n'ont que le sceptre de Votre Majesté pour asile et pour protection, ils sont obligés par leur intérêt aussi bien que par devoir et conscience de se tenir invariablement attachés à votre service. »

Il y avait loin de ces formes suppliantes aux levées de boucliers et aux cris de guerre des derniers règnes. Louis XIV, ne jugeant pas que le moment opportun fût venu d'en finir avec le calvinisme, répondit aux députés des Églises protestantes par des assurances de paix et de bonne justice. L'orateur qui avait fait entendre les doléances de ses coreligionnaires s'enhardit alors et fit un exposé de leurs griefs. « Sire, dit-il, vous êtes bon, mais je ne sais comment il arrive, *par la mauvaise disposition des peuples*, que vos intentions ne sont point suivies. On nous réduit partout à l'extrémité. On rend notre condition non-seulement calamiteuse, mais entièrement insupportable. On nous ôte nos temples, on nous exclut des métiers, on nous prive de tous les moyens de vivre, et il n'y a plus personne de notre religion dans votre royaume qui ne songe à la retraite. » Le roi, ému à son tour, calma l'orateur en lui disant : *J'y penserai.* Mais l'affaire fut portée au conseil, et, nonobstant cette promesse, la suppression des chambres mi-parties fut ordonnée. Allant jusqu'au bout dans cette voie, le gouvernement multiplia coup sur coup, dans ses

Digitized by Google

édits, les précautions de police, les mesures de surveillance, les actes d'exclusion qui contrariaient davantage les protestants et tendaient à les réduire à une sorte d'ilotisme religieux et administratif. A la longue ils devaient évidemment se lasser d'un pareil régime et choisir entre l'abjuration ou l'exil. C'était le calcul du gouvernement, entraîné par l'opinion catholique, séduit par la conviction exagérée de sa propre force, et ce fut la faute du pays et du peuple plus encore que celle du pouvoir.

Moins ouvertement hostile à l'Église de Jésus-Christ que n'osait l'être l'hérésie de Calvin, plus perfide et parfois plus dangereuse, parce qu'elle séduisait les âmes sous la trompeuse apparence d'un retour à la doctrine orthodoxe, l'erreur de Jansénius, déjà réprouvée et condamnée, se développait alors tantôt sourdement, tantôt à face découverte, et la lutte religieuse, que les esprits superficiels avaient pu croire assoupie, recommençait sur un terrain nouveau et à l'aide de nouvelles armes. Repassons en peu de mots les phases de cette querelle un peu trop oubliée.

Les propositions erronées que renfermait le livre de Jansénius étaient propagées habilement par une secte composée de savants, de docteurs et de fanatiques, non moins orgueilleux que leurs maîtres. Vainement le pape les avait-il solennellement condamnés dès 1641; les héritiers et les disciples de l'évêque d'Ypres ne se tinrent pas pour vaincus et refusèrent de se soumettre à la bulle d'Urbain VIII. Durant les troubles de la Fronde ils s'étaient vus secrètement favorisés par le coadjuteur et avaient grossi outre me-

Digitized by Google

sure le nombre de leurs partisans. Rebelles envers le pape, ils n'avaient eu garde de se courber sous les condamnations émanées de la faculté de théologie de Paris; mais, pour se maintenir dans cet état de révolte sans inspirer une juste indignation aux sincères catholiques, ils n'avaient cessé d'invoquer des arguties, de se prétendre unis à Rome, d'admettre en droit ce qu'ils repoussaient en fait, de se réfugier sous le voile des équivoques, et de ne point inscrire sur leur drapeau ce mot redoutable d'hérésie qui demeurait gravé dans leurs cœurs.

Il importait de ne leur laisser aucun prétexte de rébellion. Quatre-vingt-cinq évêques de France s'adressèrent au pape Innocent X et lui demandèrent son jugement sur les cinq propositions qui formaient la matière du débat (1). Le souverain pontife, après avoir examiné cette affaire et fait tenir à ce sujet un

(1) Nous avons déjà (*voir* plus haut, règne de Louis XIII) énoncé les cinq propositions entachées de l'hérésie janséniste; nous les reproduisons ci-dessous pour l'intelligence de ce récit :

1° Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des hommes justes, lors même qu'ils veulent les accomplir selon les forces présentes qu'ils ont : la grâce, qui les leur rendrait possibles, leur manque.

2° Dans l'état de nature tombée on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

3° Pour mériter et démériter dans l'état de nature tombée, la liberté exempte de nécessité n'est pas requise en l'homme; il suffit d'avoir une liberté exempte de coaction ou de contrainte.

4° Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi; mais ils étaient hérétiques en ce qu'ils pensaient que la volonté humaine pouvait lui résister ou lui obéir.

5° C'est tomber dans l'erreur des semi-pélagiens que de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes.

Digitized by Google

grand nombre de congrégations, rendit, le 31 mai 1653, une constitution par laquelle il condamnait solennellement les cinq dogmes hérétiques.

Le 16 octobre 1656, Alexandre VII, successeur d'Innocent X, donna à son tour une constitution par laquelle, en confirmant celle de son prédécesseur, il déclara (ce que persistaient à nier les sectaires) que les cinq propositions étaient tirées du livre de Jansénius intitulé *Augustinus*, qu'elles avaient été condamnées dans le sens de l'auteur, et qu'il était interdit aux fidèles de lire ce livre. Nonobstant ces déclarations émanées du souverain pontife, les partisans de la nouvelle hérésie, entraînés par l'orgueil, refusèrent de reconnaître leurs erreurs. Ils publièrent que le jansénisme n'était qu'un fantôme dont on avait voulu effrayer les simples; qu'il n'y avait aucune hérésie dans l'Église de France; que les propositions dont on faisait tant de bruit avaient été inventées à plaisir. Hors d'état bientôt de faire prévaloir ce système contre l'évidence, ils prétendirent « que, l'attribution qu'on vouloit faire de la doctrine condamnée au livre de Jansénius étant un point de fait non révélé, le pape ni l'Église elle-même ne pouvoient rien statuer à ce sujet, ni les obliger à aucune créance intérieure, l'infaillibité ne leur ayant jamais été promise à cet égard. » Pour en finir, s'il était possible, avec ces opiniâtres contradicteurs, qui se retranchaient dans de subtiles distinctions, le pape, par une autre constitution, portant la date du 5 février 1664, ordonna la signature d'un formulaire qu'il dressa sur cette matière. C'était enlever aux novateurs les prétextes que l'esprit de ruse et

Digitized by Google

de mauvaise foi leur avait suggérés pour échapper aux foudres de Rome.

Comme, par ce formulaire, on était obligé de déclarer que l'on condamnait les cinq propositions dans le sens du livre de Jansénius, les disciples de cet évêque firent difficulté d'y souscrire purement et simplement. Ils prétendirent de nouveau n'être obligés de le signer qu'avec la distinction du droit et du fait, c'est-à-dire qu'ils voulaient bien condamner les cinq propositions en elles-mêmes, mais ils ne voulaient pas reconnaître que ces propositions fussent hérétiques dans le sens qu'elles avaient dans le livre de Jansénius, et ils continuaient à soutenir que la doctrine du livre de Jansénius était orthodoxe. Dans la suite, étant pressés de signer ce formulaire, ils enseignèrent qu'on n'était pas obligé de se soumettre à la condamnation du livre de Jansénius, qu'il suffisait de garder un silence respectueux sur cette condamnation ; ils soutinrent même qu'on pouvait signer le formulaire sans être persuadé que la doctrine du livre de Jansénius fût hérétique. Rome anathématisa ce système.

Les jansénistes, pour se soustraire à un arrêt dont les termes étaient formels, eurent recours au moyen ordinaire que mettent en œuvre les novateurs : ils nièrent l'autorité qui les condamnait. Selon eux, l'Église, infaillible pour fixer le dogme, ne l'était plus pour juger les faits. Cependant le pouvoir royal intervint à son tour dans la querelle, et Louis XIV menaça de saisir les revenus de tout bénéficier ecclésiastique qui refuserait de signer le formulaire. Ces mesures sévères amenèrent la division dans le parti jansé-

Digitized by Google

niste. L'école de Jansénius, ayant à sa tête le célèbre Arnauld, soutint qu'on ne pouvait, sans parjure, signer le formulaire; d'autres, plus timides, consentirent à signer avec restriction, prétendant se borner à une soumission purement extérieure et se retrancher dans le silence respectueux. De ce nombre furent les évêques d'Angers, de Beauvais, d'Amiens et d'Aleth. Ainsi qu'on le verra dans la suite de ce récit, la doctrine du silence respectueux fut formellement condamnée en 1703 par une constitution du pape Clément XI (*Vineam Domini*), qui renouvelait tous les anathèmes déjà portés contre les erreurs de Jansénius.

La célèbre abbaye de Port-Royal, située à Chevreuse, non loin de Paris, et appelée Port-Royal des Champs (1), fut comme le foyer ou l'asile de prédilection de cette école. Fondée en 1204, sous Philippe-Auguste, favorisée de dons et de priviléges par saint Louis et le pape Honoré III, elle avait vu peu à peu un esprit de relâchement et de tiédeur s'introduire dans ses murailles et affaiblir sa discipline. En 1608, une femme douée d'une force de caractère bien rare, même en ce siècle vigoureux, Jacqueline-Marie Arnauld, connue en religion sous le nom de mère Angélique, entreprit et mena à terme la rude tâche de réformer ce monastère. Elle n'avait alors que dix-huit ans, ayant été religieuse à huit et abbesse à onze, comme cela se pratiquait quelquefois alors par abus. Elle était fille d'Antoine Arnauld, avocat, que ses attaques contre l'ordre des jésuites avaient mis en faveur auprès du parlement. Il avait dix enfants.

(1) Par opposition avec une maison du même nom établie à Paris, rue Saint-Jacques. Toutes deux dépendaient de l'ordre de Cîteaux.

Digitized by Google

L'aîné, Arnauld d'Andilly, était lié d'amitié et de doctrine avec l'abbé de Saint-Cyran (du Verger de Hauranne), dont nous avons déjà parlé comme l'apôtre le plus ardent des erreurs de Jansénius; le plus jeune devint plus tard l'habile écrivain, le sombre controversiste que les jansénistes surnommèrent le Grand Arnauld. L'une de ses filles, Jeanne Arnauld, sœur puînée de la mère Angélique, et appelée mère Agnès, composa *un Chapelet secret du Saint-Sacrement,* assemblage des prières mystiques qui donna lieu à des discussions théologiques et que le pape supprima. Saint-Cyran prit la défense de ce petit ouvrage. Son intervention causa la joie de Port-Royal et lui valut d'être nommé directeur de cette maison, par Zamet, évêque de Langres. La mère Angélique et les autres religieuses, sous la conduite de Saint-Cyran, ne tardèrent pas à partager avec une conviction ardente les erreurs du jansénisme, dont leur simplicité et peut-être aussi leur vanité, engagée dans le débat, leur dissimulèrent le danger.

La mère Angélique était une de ces âmes qui s'abandonnent au sentiment de leur supériorité jusqu'à l'opiniâtreté la plus inflexible. L'écueil le plus terrible que ces âmes aient à craindre est celui de l'orgueil, et de ce genre d'orgueil qui se cache sous les apparences du dévouement, de la patience et de l'humilité : terrible épreuve que Dieu réserve à ces natures d'élite et que beaucoup ne savent point traverser. Saint-Cyran, moins expansif et moins éloquent, mais inexorablement attaché à l'apostat janséniste, contribua à égarer la conscience des Sœurs de Port-Royal en usant de

Digitized by Google

l'ascendant que donnent l'austérité des mœurs et l'influence du ministère ecclésiastique, et plus il se montra dur et rigide, plus il fit avancer ses malheureuses pénitentes dans les voies de l'erreur dogmatique et de la fausse interprétation des textes saints.

On était encore à l'époque où la France se courbait sous Richelieu ; ce ministre, qui connaissait la mesure du pouvoir spirituel exercé par un homme tel que Saint-Cyran, confié à cette volonté réfléchie et tenace, jugea qu'il était temps d'intervenir. Saint-Cyran fut mis à Vincennes ; les religieuses de Port-Royal furent dispersées.

Lorsque s'était ouvert le règne de Louis XIV, Jansénius et Saint-Cyran venaient de mourir ; mais, ainsi qu'on vient de le voir, leurs doctrines avaient persisté et rencontré de fougueux disciples. Ce n'étaient plus seulement les religieuses de Cîteaux, les trop crédules sœurs et compagnes de la mère Angélique, c'étaient encore des hommes de talent renommé, des savants illustres : Le Maistre de Sacy, Pascal, Nicole, Lancelot. Les apologistes ne leur manquaient pas, et les gloires littéraires de cette époque, les Despréaux, les Racine, d'autres encore, les entouraient ouvertement de leurs sympathies. Les calvinistes, retranchés derrière cette première ligne d'attaque, applaudissaient aux colères de la secte ; les gens du monde lui tressaient des couronnes ; la populace les considérait comme autant de saints ou de martyrs. Le pouvoir s'effraya de ces symptômes d'opposition et de résistance ; il intervint à sa manière, par les condamnations judiciaires, les arrêts du conseil, les emprisonnements, l'exil ; mais

Digitized by Google

sa puissance eut affaire à un ennemi tenace, multiple, toujours vaincu, toujours armé, et à peu près insaisissable par la force matérielle. Au fond, dans cette lutte si dédaigneusement jugée par les écrivains modernes, il y avait l'éternelle guerre du mensonge contre la vérité, de l'orgueil contre l'obéissance ; l'idée protestante se transformait sans avoir entière conscience de son but et de ses moyens, et les partisans de Jansénius, à leur insu, n'étaient que les traînards de la vieille armée de Calvin. On leur a fait trop d'honneur quand on a voulu voir en eux, parce qu'ils eurent à combattre l'autorité légitime, les héros de la liberté venus avant l'heure, les précurseurs intelligents de l'idée de 1789 ; ne perdons pas de vue qu'ils s'éteignirent sans continuateurs et sans léguer au monde l'exemple du dévouement à la vérité.

Louis XIV, en sévissant contre le jansénisme, oubliait de lutter contre ses propres passions ; mais c'était là un combat trop difficile pour un homme entouré des séductions qui amollissent l'âme et la disposent à l'oubli du devoir. Madame de La Vallière était toujours la favorite en titre, mais déjà elle entrevoyait le déclin de son règne. Ce n'était plus d'ailleurs cette fille timide qui n'osait se montrer et lisait un reproche dans tout regard levé sur elle : elle avait accepté le rang et les honneurs de duchesse ; ses enfants adultérins, mademoiselle de Blois et M. de Vermandois, étaient publiquement élevés sous ses yeux. Elle était de la cour de la reine, et, soit imprudence, soit passion, elle n'avait pas toujours une déférence absolue pour cette princesse. On lit dans les Mémoires de mademoiselle

Digitized by Google

de Montpensier que « la reine, suivant le roi dans un voyage sur les frontières, avoit défendu que personne la précédât, afin d'avoir le plaisir d'arriver la première auprès de son époux. Au mépris de ces ordres, dit encore Mademoiselle, La Vallière quitta la ligne derrière la reine, et fit aller son carrosse à travers champs, pour arriver près du roi avant elle. Marie-Thérèse, outrée de colère, vouloit l'envoyer arrêter, mais on lui en fit sentir les conséquences, et on parvint à l'apaiser en blâmant la favorite comme elle le méritoit. « Pour moi, dit une de ses dames, Dieu me « garde d'être maîtresse du roi; mais, si j'étois assez « malheureuse pour cela, je n'aurois jamais l'effron- « terie de parler devant la reine. » Celle qui tenait ce langage était Athénaïs de Tonnay-Charente, fille du duc de Mortemart, et femme du marquis de Montespan. Saint-Simon, assurément peu disposé à croire à la vertu des gens de cour, assure qu'elle était alors de bonne foi. « Quand elle s'aperçut, dit-il, des intentions du roi à son égard, elle en avertit son mari; elle lui assura qu'une fête que le roi donnoit étoit pour elle; elle le pressa et le conjura avec les plus fortes instances de l'emmener dans ses terres de Guienne et de l'y laisser jusqu'à ce que le roi l'eût oubliée. » Un autre témoin, mieux informé peut-être, madame de Caylus, dit seulement « qu'il n'auroit tenu qu'à lui (M. de Montespan) d'emmener sa femme, et que le roi, quelque amoureux qu'il fût, auroit été incapable, dans les commencements, d'employer son autorité pour la retenir; mais que le mari, bien loin d'user de la sienne, ne songea d'abord qu'à profiter

Digitized by Google

de l'occasion pour son intérêt et sa fortune, et qu'il ne marqua ensuite du mécontement et du dépit que parce que le Roi ne lui accordoit pas ce qu'il vouloit. » Par la faveur dont il jouissoit auprès de Monsieur il obtint pour sa femme une place de dame du palais. « Elle fut quelque temps à la cour, disent les Mémoires contemporains, sans que le roi fît attention ni à sa beauté, qui étoit parfaite, ni à son esprit; il étoit pourtant difficile d'en avoir plus qu'elle, plus de fine politesse, des expressions singulières, une éloquence, une justesse qui lui formoit un langage naturel, mais délicieux, qu'on a depuis appelé, comme par proverbe, *la langue des Mortemart,* parce que c'étoit un talent commun dans sa famille. » Cependant la faveur dont elle était l'objet ne tarda pas à se manifester. « On s'aperçut, dit Mademoiselle, que le roi lui avoit donné l'appartement de madame de Montausier, qui n'étoit séparé du sien que par quelques degrés; que souvent elle quittoit le jeu de la reine, ou la promenade, pour aller s'enfermer dans sa chambre; que le roi disparoissoit en même temps et alloit aussi s'enfermer dans la sienne. » Sans doute La Vallière ne fut pas des dernières à se rendre compte de ces symptômes qui attestaient sa disgrâce. On ne sait si elle en fit des plaintes; mais, si elle forma des projets de vengeance, ce ne fut que contre elle-même. Une seconde fois elle quitta la cour et s'enferma dans le couvent des Filles de Sainte-Marie, à Chaillot. Louis n'alla pas, comme à Saint-Cloud, la chercher lui-même; il lui envoya Colbert et Lauzun : Colbert, qu'il supposa avoir du crédit sur son esprit, parce qu'il étoit

Digitized by Google

chargé du soin de ses enfants ; Lauzun, apparemment parce qu'il étoit singulièrement doué du talent de la persuasion. Ils réussirent en effet et la ramenèrent. La Vallière reprit des chaînes dont elle sentit alors la pesanteur sans pouvoir encore les haïr.

Cependant la passion du roi pour madame de Montespan éclatait déjà au grand jour. Le marquis de Montespan s'en alarma et fit entendre à sa femme des observations sévères ; le roi se chargea de répondre en exilant aux pieds des Pyrénées le mari soupçonneux qui troublait ses plaisirs. M. de Montespan obéit, non sans dignité : il se retira avec ses enfants et prit le grand deuil, et, en effet, il avait perdu sa femme, non par la mort, mais par l'adultère. Quant à La Vallière, dominée par la crainte et l'amour, elle se résigna à rester à la cour et à partager durant quelques années, avec sa rivale, le cœur de Louis XIV. Ce roi, qui faisait trembler l'Europe, et à qui ses flatteurs ne cessaient de dire jusqu'à quel point les plus belles et les plus chastes femmes s'estimeraient heureuses de céder à ses désirs, ce roi, s'il faut en croire les témoignages les plus sérieux, n'avait pas même réussi à subjuguer madame de Montespan. On savait à la cour que cette dame, si fière en apparence, avait été la maîtresse de Lauzun, l'un des plus brillants favoris de Louis XIV, et le roi, peu rassuré sur la fidélité et les sentiments de la belle Athénaïs, se livrait à des actes de jalousie assez peu dignes de sa majesté.

Nous abrégeons volontiers ces détails qui occupent une place très-considérable dans les annales du dix-septième siècle, et, si nous les mentionnons en passant,

Digitized by Google

c'est qu'il ne nous est pas permis de frustrer l'histoire en taisant d'une manière absolue ces lamentables désordres, ces honteux scandales. Ils excercèrent une influence réelle sur le bien-être du pays et sur le prestige de la royauté; ils eurent une publicité qui ne s'est pas éteinte : nous sommes donc forcés d'en tenir registre.

Madame de Montespan remplissait l'office de dame d'honneur de la reine; elle était remarquable par sa beauté et par les grâces de son esprit, mais fière et impérieuse, et trop disposée à tirer parti, pour le triomphe de son ambition, de la faveur dont elle jouissait au prix de sa honte. Elle suivait le roi dans ses campagnes, sous prétexte des fonctions qui l'attachaient au service de la reine, et l'épouse de Louis XIV, la pieuse petite-fille de Charles-Quint, était réduite à être témoin de l'infidélité publique du roi. Dans une si insolente élévation, madame de Montespan avait aussi à endurer pour elle-même le supplice de la jalousie. De fréquentes rivales lui disputaient souvent avec succès le cœur du roi, et ces criminels attachements faisaient pour la cour et la ville un continuel sujet de commentaires. La jalousie inspira à madame de Montespan une précaution qui fut diversement appréciée : on supprima les filles de la reine, demoiselles de compagnie choisies dans les premières familles du royaume, et dont la vertu, dans un pays comme la cour, était entourée de trop de piéges. Elles furent remplacées par des dames d'honneur, et, si le vice ne disparut pas, il prit un masque.

L'exemple de l'adultère, si souvent donné du haut du trône, corrompait le peuple et introduisait dans

Digitized by Google

les mœurs de la cour un triste relâchement. Les courtisans sont d'autant plus prompts à se former sur le modèle du maître que ce dernier les encourage, par sa conduite, à l'oubli des devoirs et au mépris des liens conjugaux. Il faut que la vertu soit forte pour ne pas être ébranlée quand le vice est un moyen de plus d'être en faveur et de plaire, et quand des faiblesses, ouvertement affichées autour du roi, lui annoncent que ses propres fautes sont déjà érigées en coutumes. Et quel est le frein qui sera assez vigoureux pour contenir le vice, lorsque la bouche du roi a perdu le droit de rappeler au devoir? Les désordres de la vie publique de Louis XIV disposèrent donc la noblesse et la bourgeoisie à renchérir sur les déréglements du souverain, et cette complicité morale du peuple et du roi sema dans les âmes des germes de mépris pour le trône ainsi abaissé et pour les supériorités sociales volontairement dégradées.

Mais on se tromperait si l'on voulait assimiler les scandales de cette époque, qui s'essayait en quelque sorte à braver la loi de Dieu, à cette dépravation à la fois morale et sensuelle qui fut le caractère général du dix-huitième siècle, et même à l'insouciance qui signale, de nos jours, les désordres de la société.

Alors le péché remuait la conscience, et celui qui tombait en faute avait toujours les yeux ouverts sur l'abîme; il était coupable, mais souvent il frappait sa poitrine et cherchait à se soustraire au joug de ses passions. Cette lutte de la foi chrétienne et du monde, engagée dans le cœur et le remplissant tout entier, at-

Digitized by Google

testait que le sentiment du bien n'était pas absolument éteint, et le remords préparait le repentir. La cour avait donc beau se laisser aller à de déplorables exemples, elle n'osait s'affranchir des liens religieux; elle se serait fait horreur à elle-même en oubliant les sentiers du temple. Aussi, quand arrivaient ces temps périodiques où l'Église convie ses enfants à faire pénitence, on se rendait aux autels, on allait écouter la parole de Bourdaloue, on lavait encore par coutume les pieds des pauvres, et l'on regagnait ses foyers en emportant avec soi quelques bonnes résolutions et beaucoup de crainte.

Nous avons, à plusieurs reprises, parlé de Lauzun. Ce gentilhomme, qui avait eu de modestes commencements, était l'homme le plus important de la cour. Il essayait sa puissance de séduction non-seulement sur les favorites du roi, mais surtout auprès de Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, cousine de Louis XIV et duchesse de Montpensier. Cette princesse, qui avait joué un rôle sous la Fronde, était alors (1669) âgée de quarante-deux ans, et s'était éprise d'une ridicule passion pour le beau courtisan dont l'insolence égalait la fortune. Louis XIV consentit à leur mariage et rétracta presque sur-le-champ sa parole; de là des émotions de ruelle, des caquetages de salon, des dépits, des stupéfactions et des plaintes qui, mieux que l'ambition de l'Espagne et les intrigues de l'Angleterre, préoccupaient les chroniqueurs du règne et les nouvellistes des petits-levers royaux. L'histoire n'a guère gagné à ces incidents, alors si graves, qu'une charmante lettre de madame de Sévigné; elle est aux

Digitized by Google

mains de tout le monde (1) et appartient à la chronique plus encore qu'à l'histoire. Lorsqu'on écrit, non pour amuser les oisifs, mais pour enseigner, on

(1) « Je m'en vais vous mander, écrit-elle à M. de Coulanges, bel-esprit du temps, fameux par ses jolies chansons, « je m'en vais vous mander la chose la plus surprenante, la plus merveilleuse, la plus miraculeuse, la plus triomphante, la plus étourdissante, la plus inouïe, la plus singulière, la plus extraordinaire, la plus incroyable, la plus imprévue, la plus grande, la plus petite, la plus rare, la plus commune, la plus éclatante, la plus secrète jusqu'aujourd'hui, la plus brillante, la plus digne d'envie. Une chose que nous ne saurions croire à Paris, comment le croiriez-vous en province? Une chose qui se fera dimanche, où ceux qui la verront n'en croiront pas leurs yeux; une chose qui se fera dimanche, et qui ne sera peut-être pas faite lundi. Je ne puis vous la dire, devinez-la. »

Après quelques plaisanteries de société elle continue : « Hé bien, il faut donc vous la dire. M. de Lauzun épouse dimanche au Louvre... devinez qui! Je vous le donne en quatre, je vous le donne en six, je vous le donne en cent. Voilà, dit madame de Coulanges, qui est bien difficile à deviner! C'est madame de La Vallière. — Point du tout, Madame. — C'est donc mademoiselle de Retz? — Point du tout. Vous êtes bien provinciale. — Ah! vraiment, nous sommes bien simples, dites-vous; c'est mademoiselle Colbert. — Encore moins. — C'est assurément mademoiselle de Créquy. — Vous n'y êtes pas. Il faut donc à la fin vous le dire; il épouse dimanche au Louvre, avec la permission du roi, Mademoiselle...Mademoiselle, la grande Mademoiselle; Mademoiselle, fille de feu Monsieur; Mademoiselle, petite-fille de Henri IV, mademoiselle d'Eu, mademoiselle de Dombes, mademoiselle de Montpensier, mademoiselle d'Orléans, Mademoiselle, cousine-germaine du roi, Mademoiselle, le seul parti de France qui fût digne de Monsieur. Voilà un beau sujet de s'écrier, ajoute la nouvelliste. Si vous le faites, si vous vous mettez hors de vous-même, si vous dites que cela est faux, qu'on se moque de vous, que voilà une belle raillerie, que cela est bien fade à imaginer; si enfin vous nous dites des injures, nous trouverons que vous avez raison; nous en avons fait autant que vous. »

Dans la lettre suivante elle nous donne le détail de l'aventure, dans sa manière, qu'on trouvera peut-être un peu familière pour l'histoire, mais qui rassemble du moins toutes les circonstances et les met sous les

Digitized by Google

ne s'arrête pas trop longtemps au récit de pareilles aventures; on les laisse dans le passé pour ce qu'elles sont.

Lauzun, frustré dans ses espérances, osa proférer des plaintes et s'en prit à madame de Montespan; c'était-elle, en effet, qui avait fait rompre le mariage sollicité par mademoiselle de Montpensier. Lauzun fut arrêté, par ordre du roi, et envoyé à la citadelle de Pignerol, où il resta dix ans, près de Fouquet, dont tout le monde alors avait oublié le nom.

yeux comme si on y était. « Ce qui s'appelle, dit-elle, tomber du haut des nues, c'est ce qui arriva hier au soir aux Tuileries; mais il faut reprendre les choses de plus haut. Vous êtes à la joie, aux transports, aux ravissements de la princesse et de son bienheureux amant. Ce fut donc lundi que la chose fut déclarée, comme je vous l'ai mandé. Le mardi se passa à parler, à s'étonner, à complimenter; le mercredi, Mademoiselle fit une donation à M. de Lauzun, afin qu'il eût les titres et les ornements nécessaires pour être nommé dans le contrat de mariage, qui fut fait le même jour. Elle lui donna donc, en attendant mieux, quatre duchés. Le premier, c'est le comté d'Eu, la première pairie de France, et qui donne le premier rang; le duché de Montpensier, dont il porta le nom hier toute la journée; le duché de Châtellerault, le comté de Saint-Fargeau : tout cela estimé vingt-deux millions. Le contrat fut dressé ensuite, et il y prit le nom de Montpensier.

« Le jeudi matin, qui étoit hier, Mademoiselle espéra que le roi signeroit le contrat, comme il l'avoit dit; mais, sur les sept heures du soir, la reine, Monsieur et plusieurs princes firent entendre à Sa Majesté que cette affaire faisoit tort à sa réputation; en sorte qu'après avoir fait venir Mademoiselle et M. de Lauzun il leur déclara devant M. le Prince qu'il leur défendoit absolument de songer à ce mariage. M. de Lauzun reçut cette défense avec tout le respect, toute la soumission, toute la fermeté et tout le désespoir que méritoit une si grande chute. Pour Mademoiselle, suivant son humeur, elle éclata en pleurs, en cris, en douleurs violentes, en plaintes excessives. Voilà, continue madame de Sévigné, un beau sujet de roman ou de tragédie, mais surtout un beau sujet de raisonner et de parler éternellement. C'est ce que nous faisons jour et nuit, soir et matin, sans fin, sans cesse; nous espérons que vous en ferez autant. »

Digitized by Google

Cependant la duchesse d'Orléans, belle-sœur de Louis XIV, avait pour coutume de contrarier les amours du roi. Adroite, spirituelle, fort peu scrupuleuse, digne sœur de Charles II, Henriette cherchait à dominer le roi, mais elle ne pouvait réussir à distraire ce prince de sa prédilection pour madame de Montespan. Elle aurait bien voulu, à tout événement, agrandir son rôle en exerçant sur Philippe d'Orléans, son mari, une influence exclusive; mais le frère de Louis XIV, une copie de Gaston, était tout entier livré aux conseils du chevalier de Lorraine, favori méprisable, méchant homme et courtisan aussi habile que spirituel. Pour débarrasser la cour de ce favori qui se livrait à de fâcheuses intrigues, Louis XIV le fit emprisonner. Le duc d'Orléans montra beaucoup d'irritation en apprenant la disgrâce du chevalier de Lorraine, et le roi, pour apaiser son frère, commua l'emprisonnement du favori en un simple ordre d'exil. Monsieur (on donnait ce nom au duc d'Orléans) revint à la cour, et garda au fond du cœur à sa femme, Henriette d'Angleterre, une rancune fort vive; il lui attribuait, en effet, et peut-être avec raison, le traitement fait au chevalier de Lorraine. Encore une fois, nous ne mentionnons ces misérables conflits que parce qu'ils se rattachent à des incidents plus dignes de l'histoire.

La paix récemment conclue avec l'Espagne donnait du loisir aux jeunes officiers; depuis vingt-trois ans les Turcs travaillaient à se rendre maîtres de Candie, et il fallait tenter contre eux une sorte de croisade destinée à protéger cette île chrétienne, si célèbre dans les temps héroïques. Avec la permission de Louis XIV,

Digitized by Google

le duc de La Feuillade, qui avait contribué à battre les Turcs à Saint-Gothard, fit un appel à ses amis en faveur des Vénitiens, assiégés dans Candie par ce même grand-vizir qu'il avait vaincu en Hongrie. Ainsi La Feuillade continuait la gloire autrefois acquise au siége de Rhodes par Antoine d'Aubusson, l'un de ses ancêtres. Deux cents jeunes gentilshommes et quatre cents soldats volontaires répondirent à cet appel. Les familles les plus distinguées n'hésitèrent pas à fournir leur contingent à cette guerre aventureuse : les Sévigné, les Lamothe-Fénelon, les Dampierre, les Lusignan, les Bellefond, les Longueville, un Vendôme, à peine âgé de quinze ans, s'embarquèrent avec La Feuillade, et, passant à travers la flotte turque, vinrent porter au brave Morosini, doge de Venise, et à ses frères d'armes, assiégés comme lui dans les murs de Candie, un secours héroïque, mais insuffisant.

Vers le même temps (1668) le Dauphin entra dans sa huitième année, le 1er novembre; le roi lui donna pour gouverneur un des hommes les plus probes et les plus honorables de sa cour, le comte de Montausier, qui avait, durant les guerres civiles, maintenu dans la paix et l'obéissance aux lois l'Angoumois et la Saintonge, dont il était gouverneur. Le célèbre Bossuet, récemment nommé à l'évêché de Condom, en récompense de ses talents, de son mérite, de la conversion de Turenne, et de toutes celles qu'il avait opérées précédemment dans le diocèse de Metz, fut chargé, comme précepteur, de l'éducation du Dauphin; mais cet élève, objet de tant de soins et de tant d'espérances, ne contribua point à la gloire de son maître.

Digitized by Google

Tandis que de généreux aventuriers versaient leur sang, sur les rivages de la Crète, en combattant les infidèles, la Pologne donnait un successeur à Jean-Casimir, qui, après la mort de sa femme, Anne-Marie de Gonzague, avait abdiqué la royauté et venait d'embrasser l'état ecclésiastique; les ducs d'Enghien, de Lorraine et de Neubourg, furent les candidats des divers partis électoraux à Varsovie. Un redoutable compétiteur, le czar Alexis, avait aussi brigué cette couronne d'épines, à la tête de quatre-vingt mille Russes. Louis XIV, peu soucieux d'accroître l'influence des maisons de Condé et de Lorraine, s'abstint d'intervenir d'une manière active dans l'élection du roi de Pologne. Grâce à l'inaction du gouvernement français, le parti national, à Varsovie, mû par un sentiment de répulsion pour les candidatures étrangères, proclama un grand nom, porté par un homme médiocre, Michel Koribut Wieçnowieçki, du sang des Jagellons. Quand on le salua du titre de roi, il crut être l'objet d'une dérision, et ne prit sa royauté au sérieux que pour la prosterner aux pieds de l'étranger, dont la nation polonaise, par ce même choix, avait voulu écarter l'influence. Après l'élection de Michel, Jean-Casimir vint à Paris et résida à Saint-Germain des Prés, échangeant ainsi le sceptre contre la crosse abbatiale.

Cependant la lutte opiniâtre des chrétiens de Candie se prolongeait encore. La Feuillade et ses compagnons d'armes, le vieux Morosini et les Vénitiens, réduits à la dernière extrémité, ne pouvaient plus tenir tête à toutes les forces de l'empire otto-

Digitized by Google

man. Tandis qu'ils se résignaient à combattre sans espoir, les princes d'Occident regardaient avec indifférence la perte d'une île réputée le boulevard de la chrétienté. Louis XIV leur donna un bel exemple qui ne fut point imité : il envoya au secours de Candie sept mille hommes commandés par le duc de Beaufort, l'ancien roi des Halles, qui avait conservé la dignité de grand-amiral. Le duc de Navailles eut également l'honneur de marcher avec cette élite de braves ; mais le courage des Français ne put retarder la prise de la place que de quelques jours. Beaufort fut tué dans une sortie (1669), et le grand-vizir Kouprouli entra par capitulation dans la ville, qui n'était plus qu'un monceau de ruines. Ceux de l'armée française qui survivaient encore forcèrent la ligne turque et firent voile pour nos ports de la Méditerranée, où les ramena le duc de Navailles (1670).

Les incidents que nous venons de résumer à la hâte étaient loin d'avoir à eux seuls préoccupé la sollicitude de Louis XIV. Durant cette période il avait réalisé plusieurs des grandes réformes judiciaires et administratives dont Colbert lui avait suggéré la pensée, et que nous avons déjà signalées à la juste reconnaissance de la postérité. Une impulsion vigoureuse était donnée à toutes les forces du pays ; les arts et l'intelligence étendaient au loin leurs pacifiques conquêtes, et le gouvernement, obéi et admiré, ne considérait la paix d'Aix-la-Chapelle que comme une ère de repos, comme une suspension d'armes à la faveur de laquelle on pouvait aviser déjà à faire repentir les Hollandais

Digitized by Google

d'avoir les premiers posé une borne aux agrandissements de la France.

Retranchés dans un coin de terre, sur un sol formé par alluvion et qu'il avait fallu disputer à l'Océan, ces marchands républicains avaient hérité de la puissance et des richesses de Venise. Leur liberté ne datait que de quelques années; mais, comme ils avaient dû la conquérir au prix de longs et sanglants efforts, ils en étaient fiers autant que jaloux, et peu disposés à en faire le sacrifice. Du fond de leurs comptoirs enfumés de tabac et regorgeant d'or, assis sur des ballots de marchandises, ils aimaient à passer en revue les progrès de leur commerce, de leur influence et de leur marine, et à se proclamer, en faisant allusion aux derniers événements, « les pacificateurs de l'Europe et les arbitres des rois. »

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, la république des Provinces-Unies s'était constituée d'après l'esprit qui, dans le moyen âge, avait donné naissance aux ligues des villes hanséatiques, helvétiennes et italiennes. Tous les antiques droits y avaient été plus ou moins conservés, et nulle fausse idée sur la nature du gouvernement républicain ne s'était mêlée à la cause de la révolution de Hollande. Un grand nombre d'hommes d'État justement célèbres avaient dirigé le gouvernement de cette nation; des citoyens obscurs l'avaient administré avec autant de modération que d'énergie. Ils n'avaient pas énervé la force de leur pays en usant au-dedans les grandes existences dans des luttes sans gloire et en fatiguant ainsi les ressorts de l'esprit public. Plus intelligents, et animés d'un patrio-

Digitized by Google

tisme moins misérable, ils avaient entraîné les ambitions de leurs compatriotes vers la sphère d'une puissante activité, vers le commerce maritime et le système colonial.

Malheureusement pour la Hollande, les hommes éminents qui la gouvernaient avaient sans cesse à lutter contre la maison d'Orange et l'esprit envahissant du clergé protestant. Pendant les troubles de l'insurrection, Guillaume d'Orange avait été revêtu de la fonction de stathouder (gouverneur général), et avait espéré en faire le patrimoine de sa famille. Après sa mort, son fils Maurice s'était emparé de cette charge, et ce premier pas vers l'hérédité du pouvoir avait inquiété l'esprit républicain du pays. La lutte entre la démocratie et le royalisme éclata enfin à l'occasion d'une question théologique; la famille d'Orange prévalut, et le magnanime Olden Barneveldt porta sa tête sur l'échafaud, triste récompense des services que ce grand homme avait rendus à sa patrie.

Le synode calviniste de Dordrecht s'étant fait l'appui du gouvernement héréditaire contre le principe républicain (1618), Maurice de Nassau régna sous le nom de stathouder et transmit le pouvoir à son frère, Henri-Frédéric, prince d'Orange (1625). Jusqu'à sa mort, arrivée en 1647, les Provinces-Unies eurent cela d'heureux que leurs princes héréditaires, aussi bien que leurs magistrats, travaillèrent souvent pour la gloire nationale. Guillaume II, qui ne jouit du pouvoir que trois ans, ne fut point à la hauteur de pareils exemples; quand il mourut, en 1650, le parti républicain se releva de sa déchéance, et, par une

Digitized by Google

révolution que nous avons déjà mentionnée, le stathoudérat fut aboli. Alors commença pour la Hollande cette période de vingt ans, si courte et si mémorable, durant laquelle elle jouit de la prépondérance sur les mers et des respects de l'Europe sur le continent.

Ce fut le temps où Louis XIV, contenu par l'attitude menaçante de la triple alliance, avait jugé nécessaire de poser les armes, de donner trêve à ses soldats, et de conclure avec l'Europe la paix assez illusoire d'Aix-la-Chapelle. Les armateurs d'Amsterdam, les riches négociants de la Haye s'applaudissaient d'avoir mis un frein à l'ambition du roi de France; mais la Hollande avait trop présumé de ses forces en bravant un semblable ennemi, et le *Soleil* ne devait pas longtemps encore s'arrêter à la voix de ces Josués du Nord (1).

Louis XIV demanda aux magistrats hollandais que les catholiques établis dans leurs pays eussent au moins la liberté d'exercer leur culte en secret et sans publicité; les protestants refusèrent d'accéder à cette réclamation légitime : l'intolérance religieuse était dans les mœurs de l'Europe.

Les Hollandais ne se bornèrent pas à ce fâcheux procédé; ils continuèrent à tout mettre en œuvre pour entraver la prospérité naissante du commerce français et pour neutraliser les effets du droit de fret accordé à

(1) Allusion à une médaille que les Hollandais avaient, dit-on, fait frapper; elle représentait les résultats allégoriques de la triple alliance avec cette inscription : *In conspectu meo stetit sol.* Le soleil était l'emblème qu'avait choisi Louis XIV. Longtemps on a ajouté foi à cette anecdote; on s'accorde aujourd'hui à la tenir pour imaginaire.

Digitized by Google

nos navires. Le gouvernement de Louis XIV, protecteur un peu timide de l'industrie nationale, avait naguère exhaussé les tarifs à l'égard des produits étrangers; les Hollandais insistèrent de nouveau pour qu'une exception fût consentie en leur faveur: ils ne purent rien obtenir. Piqués des refus de Louis XIV, ils prohibèrent les denrées de la France, espérant nuire à notre industrie en supprimant ses débouchés les plus importants. Le gouvernement français ouvrit alors des négociations avec les ports de l'Elbe et de la Baltique, notamment avec Hambourg. De part et d'autre beaucoup d'aigreur se mêlait à ces difficultés naturelles.

Louis XIV, avant d'entamer les hostilités, comprit qu'il était indispensable de dissoudre la triple alliance, d'isoler la Suède des intérêts de la Hollande, et de se rattacher l'appui ou la neutralité de l'Angleterre. Pour hâter ce dernier résultat, il essaya clandestinement d'acheter l'amitié des ministres de Charles II; Colbert de Croissy, son ambassadeur à Londres, leur fit sentir, ce qu'il manda lui-même, « toute l'étendue de la libéralité de Sa Majesté. » Le concours de ces conseillers infidèles lui étant acquis, Louis XIV essaya de déterminer le roi d'Angleterre lui-même à entreprendre, au profit de la France et contre la Hollande, une guerre qui déplaisait à la nation anglaise.

Ces négociations, qui devaient amener un roi à séparer ses intérêts de ceux de son peuple, furent conduites fort mystérieusement et avec adresse. Louis XIV en remit le soin à Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans et sœur de Charles II. Elle était chargée d'offrir au roi son frère, en dépit des répugnances de la

Digitized by Google

nation anglaise, l'alliance de la France contre la Hollande. « Le roi Charles, dit Burnett, auroit préféré commencer par établir le pouvoir absolu en Angleterre, mais elle l'en détourna. On ne pouvoit prévoir, disait-elle, quels obstacles il rencontreroit dès qu'il auroit ouvertement mis la main à l'œuvre pour saper des institutions qui le gênoient. Une pareille tentative jetteroit indubitablement de grandes alarmes parmi ses sujets, dont un grand nombre transporteroient leurs richesses, leur commerce, et peut-être leurs personnes, en Hollande, dont la puissance s'augmenteroit ainsi de toutes les pertes que feroit l'Angleterre. Elle étoit d'avis, d'après ces considérations, d'en finir d'abord avec les Pays-Bas, en les attaquant vigoureusement par mer et par terre, sauf ensuite, après les avoir vaincus, à consommer chez lui la révolution qu'il méditoit (1). » Quoi qu'il en soit de ces détails, dont on pourrait suspecter l'exactitude, Madame justifia par d'habiles démarches, peut-être aussi par l'emploi de moyens qu'une morale austère répudie, la confiance de son beau-frère, le roi de France. Turenne, que Louis XIV avait admis à la connaissance de ces importants secrets, eut la faiblesse d'en révéler quelque chose à madame de Coëtquen; le roi le sut et lui pardonna.

La duc d'Orléans n'avait point été instruit des motifs politiques qui déterminèrent sa jeune femme à passer en Angleterre; ce voyage, quoique de courte durée, excita chez lui de vifs mécontentements, qui

(1) Burnett, *Histoire de mon temps*, traduct. de M. Guizot, tome II, page 195.

Digitized by Google

furent envenimés par les perfides insinuations du chevalier de Lorraine, ennemi juré de Madame. Peu de temps après son retour, Henriette d'Angleterre se trouvait à Saint-Cloud, lorsqu'après avoir bu un verre d'eau de chicorée elle se plaignit de douleurs insupportables dans l'estomac, assurant qu'elle était empoisonnée. Monsieur, les dames et les seigneurs qui formaient la maison de la princesse, demeuraient interdits de la promptitude de ce mal. Henriette dit au premier, en l'embrassant : « Hélas! Monsieur, vous ne « m'aimez plus, il y a longtemps; mais c'est injuste, « et je ne vous ai jamais manqué. »

C'était vers le soir, le dimanche 29 juin 1670. Le roi, qu'on avait précipitamment averti, accourut à Saint-Cloud (1) et fut témoin de cettes cène de deuil.

(1) Mademoiselle de Montpensier, qui y courut des premières avec le roi, rapporte des circonstances dignes d'intérêt. « En arrivant à Saint-Cloud, dit-elle, nous ne trouvâmes quasi personne qui parût affligé. Monsieur sembloit fort étonné. Nous vîmes Madame sur un petit lit qu'on avoit fait à sa ruelle, tout échevelée; elle n'avoit pas eu assez de relâche pour se faire coiffer de nuit; sa chemise dénouée au cou et aux bras, le visage pâle et le nez retiré, elle avoit la figure d'une morte. On causoit, on alloit et venoit dans cette chambre; on y rioit comme si elle avoit été dans un autre état. La malade voyoit avec peine cette tranquillité de tout le monde. Le roi voulut raisonner avec les médecins; ils ne savoient que lui répondre. Valot avoit décidé que c'étoit une colique qui passeroit en peu de temps; les autres n'osoient parler autrement. *Mais*, disoit le roi, *on ne laisse pas ainsi périr une personne sans aucun secours*. Ils se regardoient et ne disoient mot. »

D'Argenson raconte, dans ses *Essais*, qu'entre les officiers de bouche d'Henriette il y en eut un qui se trouva assez riche après sa mort pour ne pas désirer comme les autres d'entrer au service de la seconde femme de Monsieur. « Comme celle-ci, lisant la liste de ces officiers, et voyant que celui-ci manquoit, en témoignoit de l'étonnement et demandoit s'il étoit mort : Oh! non, dit Monsieur; mais je compte qu'il ne vous servira

Digitized by Google

Il disait aux médecins, que la rapidité du mal tenait consternés : « Mais on ne laisse pas ainsi périr une « personne sans aucun secours. » Ils se regardaient en silence, ne sachant que répondre. Bossuet, que la princesse avait fait demander, était là, et Henriette, défaillante, se confessait à lui. Des déchirements d'entrailles toujours redoublés arrachaient à la princesse de lamentables plaintes. L'ambassadeur du roi d'Angleterre assistait à cette douloureuse agonie et cherchait, en parlant dans la langue de son pays, à obtenir de la princesse mourante quelque témoignage contre ses ennemis ; mais le confesseur de Madame lui disait d'une voix grave : « N'accusez personne et offrez à Dieu votre mort en sacrifice. » Il était nuit. « O nuit désastruse! ô nuit effroyable! où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt! Madame est morte (1)! » En présence de ce cadavre à peine refroidi, l'idée d'un grand crime venait à l'esprit de tous, et l'on se demandait, dans le silence de l'épouvante et du deuil, laquelle de ces mains qui s'empressaient à porter de vains secours avait versé le poison et terminé cette jeune existence de vingt-six ans, éprouvée par tant de douleurs et rassasiée de tant de pompes.

jamais. » « On a remarqué, ajoute le même écrivain, que cet homme ne parloit jamais de Monsieur, que jamais il n'alloit au Palais-Royal ni à Saint-Cloud. On prétend même qu'il se troubloit quand on parloit devant lui de son ancienne maîtresse. »

Madame, seconde femme de Monsieur, donne comme un fait certain, dans beaucoup d'endroits de ses *Fragments*, qu'Henriette fut empoisonnée.

(1) Bossuet, oraison funèbre.

Digitized by Google

C'est encore là une de ces énigmes dont les cours gardent le secret et que la postérité interroge en vain. Les médecins qui ouvrirent le corps furent d'opinions différentes : les uns y virent la trace du poison ; les autres ne découvrirent aucun indice qui permît d'asseoir de tels soupçons, et jugèrent que rien, dans ce triste accident, ne devait être attribué à la malice humaine ; ils crurent même y reconnaître les atteintes d'une maladie alors à peu près ignorée et que la génération actuelle n'a que trop éprouvée (1). Quoi qu'il en soit, l'idée du poison a prévalu, et l'on pense communément, sur la foi de quelques Mémoires, que le chevalier de Lorraine, voulant se venger d'une disgrâce, chargea le comte d'Effiat, l'un de ses affidés, de commettre ce crime. Saint-Simon, qui, à cet égard, entre dans beaucoup de détails, ajoute que Louis XIV fit arrêter un des complices présumés de d'Effiat, nommé Purnon, et lui arracha, en lui promettant la liberté, l'aveu complet de l'attentat et de ses moindres circonstances. « Alors le roi, redoublant d'assurances de grâce et de menaces de mort : « Et mon frère le savait-il ? — Non, Sire. » A cette réponse le roi fit un grand : *Ah !* comme un homme oppressé et qui tout d'un coup respire (2). » On ignore si Monsieur éprouva une douleur sincère, mais il en donna au dehors toutes les marques. On assure que le roi voulut lui donner en mariage mademoiselle de Montpensier, bien qu'elle fût toujours follement éprise de Lauzun. C'était la plus riche héritière de France. Effrayée d'une alliance qui

(1) Le choléra-morbus.
(2) Saint-Simon.

Digitized by Google

lui faisait pressentir le misérable sort d'Henriette, elle refusa d'épouser le duc d'Orléans et le roi n'osa guère insister.

A l'expiration de son deuil, Monsieur épousa Elisabeth-Charlotte de Bavière; ce fut une alliance commandée par la politique de Louis XIV, qui tendait à rattacher à ses intérêts l'une des plus puissantes maisons d'Allemagne. La nouvelle duchesse d'Orléans était une princesse douée des dons de l'esprit et fort peu de ceux de la nature. Elle avait été élevée dans l'hérésie de Luther, qu'elle abandonna, au moins pour la forme, en entrant dans la famille de Louis XIV. « Le lendemain qu'elle fut à Metz, dit Mademoiselle, elle abjura son hérésie entre les mains de l'évêque. Au sortir de là et de sa première confession elle fut mariée. Il sembla à beaucoup de gens qu'elle avait fait beaucoup en un jour (1). »

Ces événements de famille ne faisaient point perdre de vue à Louis XIV les soins de son gouvernement et de ses armées. Le roi voulait frapper sur la Hollande un coup certain, qui ne permit plus de mettre en doute

(1) A ce témoignage de mademoiselle de Montpensier ajoutons le portrait que nous a donné Saint-Simon, parlant de la princesse *Palatine*. « C'étoit, dit-il, une princesse de l'ancien temps : attachée à l'honneur et à la vertu; inexorable sur les bienséances; de l'esprit autant qu'il en faut pour bien juger; bonne et fidèle amie; sûre, vraie, droite, aisée à prévenir et à choquer; fort difficile à ramener; vive, et femme à faire des sorties quand les choses et les personnes lui déplaisoient; fort Allemande dans toutes ses mœurs; franche, et même un peu sauvage; ignorant toute commodité et toute délicatesse pour soi et pour les autres. Elle aimoit beaucoup les chiens et à monter à cheval, et s'habilloit en homme pour cet exercice. » La femme la moins curieuse de mode a pourtant donné la vogue à un ornement de col qui a retenu son nom.

Digitized by Google

la grandeur et la puissance de la France. Le 10 décembre 1670, un traité d'alliance offensive et défensive intervint entre Louis XIV et Charles II; par ces stipulations l'Angleterre s'engagea à fournir au roi de France, dans sa guerre contre les Hollandais, six mille hommes de troupes de terre, cinquante vaisseaux ou frégates et six brûlots. La flotte française, créée par le zèle de Colbert et la persévérance de Louis XIV, s'élevait à soixante vaisseaux de ligne, quarante frégates, dix brûlots, et à un certain nombre de navires d'un autre ordre. En échange des sacrifices qu'elle s'imposait pour l'expédition, l'Angleterre reçut la promesse de la cession d'une partie des îles de la Hollande et de la Zélande; mais d'abord il s'agissait de les conquérir.

Un subside détacha le roi de Suède de la triple alliance; en même temps Louis XIV, par ses dons ou ses promesses, s'assura du concours des évêques de Munster, d'Osnabrück et de Cologne, et de quelques princes allemands voisins du Rhin; l'un deux, le duc de Brunswick-Lunebourg, mit un corps d'armée de dix mille hommes à la disposition de la France. Plus tard Louis XIV obtint de l'empereur qu'il consentirait à demeurer neutre, et lui fit espérer, par des négociations tenues secrètes, qu'à la mort de Charles II (considérée alors comme très-prochaine) la France et l'empire se partageraient les dépouilles de la monarchie espagnole. L'Espagne n'accepta pas la complicité de ces défections; elle demeura fidèle à la république de Hollande, dont l'intervention l'avait remise en possession de la Franche-Comté. L'électeur de Brande-

Digitized by Google

bourg rejeta obstinément les offres de la France et fit alliance avec les Hollandais. Déjà, en revanche, Louis XIV avait rattaché à ses intérêts l'électeur palatin par le mariage du duc d'Orléans avec la fille de ce prince. On acheta la neutralité des électeurs de Mayence et de Trêves.

Durant le cours de ces préparatifs, Louis XIV résolut de mettre le vieux duc de Lorraine, Charles IV, dans l'impuissance de nuire. A tort ou à raison, il lui imputa d'entretenir des intelligences secrètes avec les ennemis de la France et de lever des troupes dans un but hostile. Cette imputation fut solennellement portée à la connaissance de la diète de Ratisbonne; puis, par ordre du roi, le duc de Créqui entra en Lorraine, à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes, et occupa le pays de vive force, non sans déshonorer sa facile victoire par des actes de cruauté et de réaction (décembre 1670). Le duc Charles IV, chassé de ses États, s'enfuit précipitamment de Nancy et chercha un refuge à Cologne.

Cependant la Hollande, exposée presque seule à un si grand orage, avait pour elle la justice de sa cause. Comme elle jouissait d'institutions libres, on ne pouvait guère la rendre responsable des plaisanteries de ses journalistes ou de la vanité de ses graveurs de médailles. A des tarifs qui la contrariaient elle avait opposé des prohibitions qui, bien que malveillantes, étaient dans son droit rigoureux. Quelque peine que prissent les rois de France et d'Angleterre pour motiver leur agression, ils ne parvenaient pas à dissimuler, pour la postérité, le peu de gravité de leurs griefs,

Digitized by Google

mais ils avaient pour eux la logique de la force.

Sur ces entrefaites (septembre 1671) le marquis de Lionne, l'un des plus habiles ministres de Louis XIV, mourut à l'âge de soixante ans. Il avait eu l'honneur de seconder très-activement la politique de son maître, de coopérer à la dissolution de la triple alliance et d'inscrire son nom au bas des traités, récemment conclus, qui rattachaient aux intérêts de la France l'Angleterre, la Suède et la plus grande partie de l'Allemagne. Le roi lui donna pour successeur Simon Arnauld, marquis de Pomponne, alors ambassadeur en Suède, et fils d'Arnauld d'Andilly, l'un des chefs du parti janséniste. On ne s'était guère attendu à ce choix, que l'opinion accueillit d'ailleurs d'une manière favorable. Vers le même temps une lutte sourde, une rivalité mal déguisée, mais opiniâtre, se manifestait entre Louvois, l'aventureux ordonnateur des préparatifs de guerre, et son collègue Colbert, qui avait besoin de la paix pour compléter et réaliser le vaste système de réformes dont il avait pris l'initiative. Tandis qu'ils cherchaient à se partager l'influence, leur collègue, le chancelier Séguier, mourut à son tour (3 février 1672), après avoir tenu les sceaux pendant trente-neuf ans.

La guerre qui se préparait contre la Hollande était une guerre de principes ; elle pouvait amener une conflagration générale : elle menaçait l'équilibre européen établi par les traités de Westphalie et des Pyrénées. S'il en eût été autrement, si Louis XIV n'avait eu à combattre qu'une nation évidemment très-faible, par comparaison avec la France, il n'aurait pas eu

Digitized by Google

besoin de remuer l'Europe et de chercher partout des alliances offensives et défensives. La marine hollandaise seule était redoutable; mais l'état militaire de ce pays était mal organisé, tout y ayant été réglé avec la parcimonie des républiques bourgeoises. A la veille d'une guerre contre la France, la Hollande disposait à peine de vingt mille hommes de troupes de ligne; mais, derrière elle, l'Allemagne du Nord semblait se tenir l'arme au bras, prête à intervenir pour sa cause, et l'idée calviniste associée à l'idée républicaine ne se croyait nullement à la veille d'être vaincue. L'alliance de Louis XIV et de Charles II représentait, au contraire, le principe d'autorité monarchique et religieuse, et le parlement anglais le sentait si bien qu'il persistait à voir avec inquiétude la guerre préparée par les deux rois. La république des Pays-Bas avait été une œuvre de la réforme; démolir ce vaste édifice, c'était porter un coup aux résultats mêmes de la révolte de Luther. On comprenait cette vérité à Londres et à la Haye plus encore qu'à Paris.

Les armements étaient achevés, les alliances conclues; il ne restait plus qu'à agir. Le 7 avril 1672, la déclaration de guerre fut publiée en ces termes par des hérauts d'armes : « Bourgeois et habitants de Paris, la mauvaise satisfaction que Sa Majesté a de la conduite que les états généraux des Provinces-Unies ont eue depuis quelque temps en son endroit, étant venue si avant que Sa Majesté a déclaré, comme elle déclare présentement, qu'elle a arrêté et résolu de faire la guerre auxdits états généraux des Provinces-Unies, tant par mer que par terre,

Digitized by Google

ordonne par conséquent Sa Majesté à tous ses sujets, vassaux et serviteurs, de courir sus aux Hollandois, et leur défend d'avoir ci-après aucun commerce, communication ni intelligence avec eux, sur peine de la vie; car tel est le plaisir de Sa Majesté, laquelle veut et entend que la présente soit publiée et affichée en toutes ses villes tant maritimes qu'autres, et en tous les ports, havres et autres lieux de son royaume où il sera de besoin, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. » Cette publication était suivie de plusieurs édits et ordonnances contre les sujets des états généraux; on mettait embargo sur tous les navires au pavillon des Provinces qui se trouvaient dans les ports. Une exception était faite pour les Hollandais qui s'étaient habitués et logés dans le royaume par suite du traité de 1662; ils pouvaient pendant six mois vendre leurs marchandises, les transporter ainsi qu'ils jugeraient convenable; car la guerre ne pouvait les toucher : ils étaient sous la protection du droit des gens, sans qu'aucun sujet du roi pût les molester, si ce n'est pour fait et par voie de justice (1).

Au moment où allait s'ouvrir la campagne, l'armée expéditionnaire de la France était forte de quatre-vingt-dix mille hommes de troupes nationales et de trente mille auxiliaires de Cologne, de Munster et d'Angleterre. De nouvelles levées ordonnées en France et en Suisse portèrent ces forces à plus de cent soixante-seize mille combattants. Le roi les répartit en quatre corps : l'armée principale, commandée, sous ses ordres,

(1) Édit donné à Saint-Germain-en-Laye 6 avril 1672.

Digitized by Google

par Monsieur, duc d'Orléans, et par le maréchal de Turenne; l'armée du prince de Condé, ayant sous sa conduite les maréchaux de Bellefond et d'Humières; le corps du maréchal de Créqui, et enfin le corps du duc de Luxembourg. La première armée était en marche sur la Sambre; la seconde se réunissait à Sedan; la troisième se rassemblait autour de Maestricht; la quatrième opérait sur la droite, prête à seconder les mouvements du roi. Louis XIV voulut assurer une direction unique à ces différents corps, et prescrivit aux maréchaux de Bellefond, de Créqui et d'Humières de recevoir les instructions de Turenne, qu'il décora du titre de maréchal général. Les trois maréchaux refusèrent d'obéir et furent immédiatement disgraciés. Moins fier que ses cadets, le vieux maréchal du Plessis-Praslin dit au roi, en prenant congé de lui : *Sire, j'envie le sort de mes fils; plus heureux que moi, ils ont l'honneur de vous servir. Pour moi, je désire la mort, car je ne suis plus bon à rien.* Le roi embrassa tendrement son vieux serviteur. *Monsieur le maréchal,* lui répondit-il, *on ne travaille que pour approcher de votre réputation; il est agréable de se reposer après tant de victoires.*

Le rendez-vous des troupes avait été indiqué à Charleroy, sur la Sambre, et les premières opérations militaires devaient avoir pour théâtre l'espace qui s'étend entre la Meuse et le Rhin. Vauban était chargé de conduire les siéges; Louvois surveillait les opérations et pourvoyait à tous les besoins. Les troupes, couvertes de brillants uniformes, étaient admirables de jeunesse, de vigueur et de discipline. Le prince de

Digitized by Google

Condé avait formé son corps de bataille ; il se mit en communication avec Turenne par Maestricht ; le comte de Chavigny réunit les gardes à Tongres et rejoignit le roi à Vizay. On essaya une fausse attaque sur Maestricht : elle ne réussit pas ; la place fut laissée sur la gauche ; le comte de Chavigny eut ordre de l'observer avec un corps de réserve, tandis que la masse de l'armée se portait sur le Rhin. Le prince de Condé allait toujours à l'avant-garde, et les Hollandais étaient si peu préparés à la résistance que les Français firent une marche de huit jours sans rencontrer même un corps d'observation. Au mois de mai on était déjà sur l'Yssel.

C'était derrière le Rhin que se formait en divisions l'armée hollandaise, sous les ordres du général allemand Würtz et du marquis de Monbas, réfugié calviniste français au service de la Hollande ; ces troupes ne s'élevaient pas au delà de quinze mille hommes, mais le fleuve les protégeait comme un grand retranchement. Le prince d'Orange, si froid, si profondément calculateur, savait que, pour reconquérir sa toute-puissance en Hollande, il fallait repousser l'invasion des Français. Il avait besoin de l'ascendant de la victoire pour que le parti militaire saisît la domination sur la bourgeoisie et les marchands.

Le 3 juin Orsoi se rendit au roi, Burick à Turenne ; le lendemain Condé s'empara de Wesel. Rimberge, Emerick et plusieurs autres places ouvrirent successivement leurs portes. Le 12 juin, l'armée française parut sur la rive gauche du Rhin, près de Tollus ; l'armée hollandaise, sous les ordres du prince d'O-

Digitized by Google

range, se préparait à défendre le passage du fleuve.

L'armée ennemie se composait à peine de quatre mille hommes d'infanterie et de cinq cents chevaux; le reste des troupes gardait les villes fortes. Le passage du Rhin fut confié au prince de Condé. Cette opération ne présentait aucune difficulté sérieuse et s'accomplit sans résistance, sous la protection d'une tourelle et de plusieurs batteries. Les Hollandais n'avaient point de canons et ne pouvaient tenter de s'opposer au mouvement d'une armée puissante en hommes et en ressources. Les Français suivirent un gué et mirent leurs chevaux à la nage, l'espace d'une vingtaine de pas. Dès que la maison du roi et plusieurs escadrons formant ensemble quinze mille hommes eurent atteint l'autre bord du fleuve, ces troupes se rangèrent en bataille sans même attendre l'infanterie et sommèrent les Hollandais de mettre bas les armes. Comme ils se disposaient à se rendre sans coup férir, le jeune duc de Longueville, échauffé, dit-on, par le vin, se jeta en avant et fit feu sur l'ennemi en criant : « Point de quartier pour cette canaille! » Les Hollandais répondirent par une décharge qui tua cet étourdi et blessa au poignet le prince de Condé, son oncle. Ce fut le signal d'une mêlée sanglante qui, de part et d'autre, coûta la vie à bon nombre d'hommes dont le sacrifice eût pû être épargné.

Tel fut ce passage du Rhin, tant célébré par la poésie, mais si peu digne de l'être, si on le considère comme action militaire et non comme simple mouvement stratégique. La victoire ne pouvait être un seul moment disputée. Louis XIV n'y prit d'autre part que

Digitized by Google

celle de spectateur ; *sa grandeur le retint au rivage*, et avec raison, car ce n'était guère la place d'un roi, une mêlée où il fallait plutôt retenir qu'encourager l'ardeur des troupes. « Le passage du Rhin, écrivait un contemporain (Bussy de Rabutin), est une belle action, mais elle n'est pas si téméraire que vous le pensez. Deux mille chevaux passent pour aller en attaquer quatre ou cinq cents. Les deux mille sont soutenus d'une grande armée où le roi est en personne, et les quatre ou cinq cents sont des troupes épouvantées par la manière brusque dont on a commencé la campagne.... Si le prince d'Orange avait été à l'autre bord avec son armée, je ne pense pas que l'on eût essayé de passer à la nage devant lui, et c'est ce qui auroit été téméraire, si on l'avoit hasardé. Alexandre passa le Granique à la nage avec quarante mille hommes, malgré cent mille qui s'y opposoient. Il est vrai que, s'il eût été battu, on auroit dit que c'étoit un fou, et ce ne fut que parce qu'il réussit que l'on dit qu'il avoit fait la plus belle action du monde. » Quoi qu'il en soit de ce jugement, émanant d'un esprit un peu chagrin, il n'y eut dans cette journée rien d'héroïque ni de généreux dont l'histoire puisse faire mention ; mais la flatterie qui cherchait un prétexte avait hâte d'en trouver un et de comparer hyperboliquement cette affaire aux plus glorieux exploits du roi de Macédoine. Cependant, comme, à la guerre on réussit moins par les hommes que l'on tue que par le terrain qu'on occupe, le passage du Rhin eut cela d'important qu'il ouvrit la Hollande tout entière à l'invasion de l'armée française.

Digitized by Google

L'armée française, sous les ordres de Turenne, continua ses faciles conquêtes ; elle prit Doesbourg, Zutphen, Arnheim, Nosembourg, Nimègue, Sheuk, Bournel, et d'autres places encore. On ne rencontrait aucune résistance dans un pays ouvert et dégarni de troupes : l'or de la France, plus que le fer, faisait capituler les officiers. Déjà les grandes villes des Provinces-Unies se disposaient à recevoir le roi de France en maître, et Louis XIV, pour en finir plus vite avec l'ennemi, faisait publier dans toute la Hollande, *de par le roi*, qu'il accorderait aux peuples conquis le maintien de leurs priviléges, la garantie de leurs droits, le libre exercice de leur culte, mais qu'il punirait avec la dernière rigueur ceux qui oseraient encore résister à ses armes. Sur ces entrefaites, chaque jour voyait s'accomplir un nouveau progrès de l'invasoin. Les provinces d'Over-Yssel, de Gueldre, étaient soumises; Amsterdam n'attendait plus que le moment de sa ruine, et déjà Naarden, ville située non loin de ses murs, était tombée au pouvoir du roi. Dans ce péril extrême, les magistrats délibéraient; les juifs négociaient avec le vainqueur ; les familles riches se préparaient à fuir par mer jusqu'à Batavia. On fit le dénombrement des vaisseaux qui étaient dans les ports, et l'on trouva qu'ils pouvaient servir à transporter dans les Indes cinquante mille familles. Tandis que la consternation s'étendait ainsidans les villes et dans les campagnes, l'armée française triomphait sans combattre. Le 30 juin Louis XIV entra dans Utrecht et y fit célébrer solennellement le culte catholique. Pour attester aux siècles à venir ces conquêtes, qui

Digitized by Google

d'ailleurs coûtaient peu de sang aux vainqueurs, on fit frapper en France une médaille annonçant que quarante-deux places fortes avaient été prises en moins de vingt-deux jours.

Dans cette situation la Hollande fut troublée par une révolution nouvelle.

Deux partis divisaient alors la république : l'un voulait la guerre à outrance, sauf à chercher, avec son or, son industrie et ses vaisseaux, une nouvelle patrie dans un autre hémisphère ; à sa tête était le prince d'Orange. Ce parti se sentait encouragé à la résistance par la victoire navale que Ruyter venait de remporter près de Solebaie. La bataille avait été terrible et longtemps disputée ; mais enfin l'amiral hollandais avait fait entrer dans le Texel la riche flotte des Indes ; il avait approvisionné Amsterdam malgré les alliés. Ce succès fut accueilli par les Orangistes comme un augure favorable à leurs vues.

A la tête du second parti étaient les magistrats, le grand-pensionnaire de Witt, homme habile, vertueux, républicain par ses mœurs comme par ses principes, et qui redoutait le stathoudérat plus encore que la domination éphémère de Louis XIV. Lui et ses partisans voulaient la paix pour échapper au règne du sabre ; ils l'emportèrent, malgré l'opposition de Guillaume-Henri et de ses adhérents.

Les députés d'Amsterdam allèrent trouver le roi au château de Reist, près d'Utrecht ; on offrit à ce prince Maestricht, toutes les villes non comprises dans le territoire proprement dit des Sept-Provinces, et dix millions pour les frais de la guerre. Le marquis

Digitized by Google

de Pomponne, conseilla au roi d'accepter cette offre, qui le rendrait maître de tous les dehors de la république et lui faciliterait les moyens de la tenir dans sa dépendance; mais Louvois, qui ne voulait pas la paix, fut d'un avis contraire, et son ascendant l'emporta. On fit aux Hollandais, au nom des rois de France et d'Angleterre, des propositions telles qu'en les acceptant la république des Provinces-Unies disparaissait du rang des nations libres (1).

Le sentiment national se réveilla en Hollande avec une terrible énergie. Ceux qu'on avait soupçonnés de mendier l'amitié de Louis XIV, ceux qui avaient voulu

(1) Le 27 juillet, le conseil de Louis XIV remit aux envoyés des états une note qui rappelait textuellement les seules bases sur lesquelles le roi de France consentait à faire la paix. Les premières clauses étaient toutes relatives à des intérêts commerciaux : « Les tarifs de la Hollande sur les vins, eaux-de-vie de France et les produits de ses manufactures devaient être révoqués. » Venaient ensuite les clauses territoriales : « Les états généraux devaient céder toutes les provinces, villes et places qu'ils possédaient tant en Flandre qu'en Brabant, y compris la ville de Nimègue; il serait permis désormais à tous les sujets du roi d'aller et venir dans les pays hollandais, tant par mer que par terre, sans qu'ils puissent être sujets au payement d'aucun droit ni à la visite de leurs marchandises ou bagages. Un article spécial stipulait les conditions pécuniaires : Louis XIV demandait la somme de 20 millions comme indemnité de guerre; de plus, et en reconnaissance de le paix, les états généraux feraient présent tous les ans à Sa Majesté, par un ambassadeur extraordinaire, d'une médaille d'or pesant un marc, laquelle perpétuerait la bonté du roi de France, qui conservait auxdits états la même liberté que les rois ses prédécesseurs avaient aidé à leur acquérir. »

Cette note, rédigée sous les yeux et par les ordres de Louis XIV, contenait l'expression hautaine de tout ce que la victoire pouvait exiger : le roi de France ne traitait pas d'égal à égal avec les états généraux de Hollande; il leur imposait des conditions impératives que les états devaient accepter sans observation, comme émanant d'un vainqueur.

Digitized by Google

désarmer la France par des concessions, virent le pouvoir et l'influence tomber de leurs mains, et le peuple dirigea contre eux l'accusation vulgaire de trahison. Les plus illustres victimes de cette réaction furent Jean et Corneille de Witt, l'un grand-pensionnaire, l'autre amiral de la Hollande.

Leur crime, trop commun dans les États où le pouvoir est livré à la concurrence, fut d'avoir eu plutôt peur de leurs adversaires du parti contraire que de l'étranger lui-même. Parce qu'ils avaient administré vingt ans leur pays avec gloire et dévouement, ils oublièrent qu'ils n'étaient rien que par le pays, et qu'aucun état de service, si honorable qu'on le suppose, ne permet à un citoyen d'isoler ses intérêts de ceux de la patrie, de stipuler pour lui-même. C'était malgré eux que la faction contraire avait porté au commandement de l'armée le jeune prince d'Orange, rejeton des anciens stathouders; les frères de Witt, ennemis jurés du gouvernement déchu, redoutaient moins le triomphe de Louis XIV que celui de Guillaume, leur rival. Cette préférence impie causa leur ruine. Le peuple se souleva contre ses magistrats et massacra sans pitié le grand-pensionnaire. Sous un prétexte choisi au hasard il livra son frère au bourreau.

On assure que dans les tourments Corneille de Witt récita l'ode si connue du poëte latin qui commence par ces mots : *Justum ac tenacem propositi virum....* Que cette pensée le consolât de sa disgrâce, c'était là le propre d'une âme forte ; mais la révolution qui rétablit le stathoudérat dans la personne de Guillaume d'Orange n'en contribua pas moins à sauver la Hollande

Digitized by Google

Par les conseils du stathouder, et sous l'inspiration d'un noble patriotisme, cette nation prit le parti de s'ensevelir sous les eaux. Les écluses furent partout ouvertes, les digues percées et la campagne inondée. Grâce à ce dévouement, qui sacrifiait les récoltes, les bestiaux, les villages, et tant d'éléments de richesse, Amsterdam et les autres villes offrirent l'image d'autant de citadelles environnées de l'Océan et protégées par des vaisseaux de guerre. L'armée de Louis XIV, surprise comme le pays par le débordement des eaux, se vit subitement hors d'état de continuer ses conquêtes.

Le roi se rendit auprès du prince de Condé, alors malade des suites de sa blessure; on délibéra si l'on garderait les villes prises ou si on les démantellerait. Condé dit qu'il fallait sacrifier les vains honneurs de la conquête à la sûreté et à la gloire de l'État. Il fit voir que le roi ne pouvait contenir l'Allemagne, le Nord et l'Espagne, jaloux de ses progrès, qu'en conservant une armée formidable, toujours disposée à fondre sur celui qui oserait embrasser la défense des vaincus. Il conclut en disant qu'il fallait garder trois ou quatre postes importants et abandonner les autres, après les avoir démolis. Turenne adopta le sentiment de Condé dans toute son étendue. Louvois seul le combattit et l'emporta. Sur ces entrefaites, les flottes combinées de France et d'Angleterre se présentèrent sur les côtes de la Hollande. Au moment où elles allaient opérer un débarquement que ne pouvait empêcher Ruyter, une tempête effroyable, qui dura trois jours, dispersa les cent soixante vaisseaux

Digitized by Google

armés par Charles II et Louis XIV, et les débris de cette nouvelle Armada cherchèrent un refuge dans les ports de la Grande-Bretagne.

Le roi n'en voulut pas moins jouir des vaines ovations que sa vanité s'était promises. Laissant à Turenne le soin de continuer la guerre, il revint à Paris se faire décerner des fêtes pompeuses et recevoir des hommages déjà démentis par les événements (août 1672). L'orgueil des Français était d'ailleurs complice de celui de leur monarque; on croyait à la grandeur des victoires et des résultats, et les villes qu'on se flattait d'avoir conquises, et dont on enchaînait les images sous un arc triomphal (1), voyaient mourir au pied de leurs fossés les efforts impuissants des armées françaises.

Sur ces entrefaites, le duc d'Orléans pénétra, sans déclaration préalable, dans les possessions espagnoles de la Belgique. Vainement le comte de Monterey, qui commandait pour Sa Majesté Catholique, fit des remontrances pour demander comment en pleine paix une armée française envahissait un territoire qui n'était point ennemi; Louvois fit déclarer au gouverneur espagnol des Pays-Bas que, « les opérations militaires contre la Hollande exigeant qu'un corps de troupes traversât les possessions espagnoles de la Belgique, Son Altesse Royale M. le duc d'Orléans occuperoit ce territoire de bonne volonté ou de force, repoussant les troupes, quelles qu'elles fussent, qui s'opposeroient à ce projet. » Cette manière de traiter

(1) La porte Saint-Denis.

Digitized by Google

hautaine et impérative entrait dans les habitudes de Louis XIV. Aux temps de prospérité, ces procédés se justifient; viennent les jours de malheurs, et on expie avec amertume un passé trop superbe.

Sur mer, les Hollandais, commandés par Ruyter, obtinrent plusieurs avantages signalés et rendirent l'espoir à ce peuple; mais déjà se formait contre Louis XIV une nouvelle coalition européenne.

Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, et chef de ce pays qui, depuis, sous le nom de royaume de Prusse, a occupé une si grande place dans l'histoire, fut le premier à se déclarer contre le roi de France. Intéressé par ses possessions de Gueldre aux événements de la guerre, il entra en Hollande avec vingt-cinq mille hommes et se mit en devoir de repousser l'invasion française. Turenne, qui n'avait sous ses ordres que seize mille hommes, marcha à la rencontre de ce nouvel adversaire.

Son absence permit au prince d'Orange de reprendre haleine et de recouvrer quelques-unes des villes que sa patrie avait perdues; en revanche, le duc de Luxembourg, qui était resté en Hollande, mit à profit les gelées de l'hiver pour recommencer la lutte suspendue par les inondations. Il s'empara des villes de Bodograve et de Swammerdam.

Cependant l'électeur de Brandebourg reçut un double renfort : c'étaient d'abord les troupes que lui amena le duc de Lorraine, dont Louis XIV avait enlevé les provinces; ce fut ensuite un corps d'armée que conduisait au secours de la Hollande le célèbre Montécuculli, l'un des généraux de l'empereur. Ce

Digitized by Google

dernier souverain, renonçant à l'espoir d'obtenir quelques débris de la monarchie espagnole, venait d'adopter d'autres intérêts et de se liguer contre Louis XIV avec l'électorat de Brandebourg et la Hollande ; de son côté l'Espagne faisait marcher des troupes dans les Pays-Bas.

Sur ces entrefaites, le prince de Condé, guéri de sa blessure, fut envoyé en Alsace avec dix-huit mille hommes pour empêcher les Allemands de passer le Rhin. Tandis qu'il protégeait la frontière par de savantes manœuvres, Turenne envahissait les États de Brandebourg et ne négligeait aucun effort pour contraindre l'électeur à abandonner la Hollande pour défendre ses propres domaines. Jaloux de la gloire de Turenne, Louvois lui enjoignit de prendre ses quartiers d'hiver ; Turenne se plaignit au roi, et Louis XIV, jugeant bien la situation, permit au maréchal de continuer la campagne sous sa responsabilité et tant qu'il aurait l'espoir de vaincre.

Les événements de la guerre ne répondirent pas à l'attente de l'Europe : la campagne ne fut signalée par aucun événement bien remarquable. Montécuculli ne secondait l'électeur de Brandebourg qu'avec une lenteur calculée, ne voulant pas donner à ce prince l'occasion de rendre à la Hollande de trop grands services. Turenne passa le Rhin à Wésel (10 septembre). Il se proposait de couvrir ce fleuve depuis Wésel jusqu'à Coblentz. L'électeur de Brandebourg, déconcerté par la hardiesse de ce mouvement, se replia en toute hâte, sans oser tenir devant Turenne. Le maréchal le poursuivit sans relâche

Digitized by Google

jusque dans sa principauté d'Halberstadt, et prit en passant la Mark et Ravensberg. Cependant la saison était fort rude et les troupes avaient beaucoup à souffrir dans un pays de montagnes. En dépit des misères de la guerre, les soldats de Turenne combattaient sans murmure, et donnaient parfois à leur illustre chef des marques touchantes de sympathie.

Le maréchal s'étant un jour couché à l'abri d'un buisson pour prendre quelques instants de sommeil pendant que l'armée passait un de ces défilés qui était fort long, quelques soldats le reconnurent, et, comme la neige commençait à tomber sur lui, ils coupèrent des branches d'arbres pour lui faire une hutte; plusieurs cavaliers qui survinrent, voyant que les branchages ne le mettaient pas assez à couvert, donnèrent leurs manteaux pour lui faire une espèce de tente. En ce moment, Turenne s'étant éveillé et leur ayant demandé à quoi ils s'amusaient au lieu de marcher : *Nous voulons,* répondirent-ils, *conserver notre général*; *c'est là notre plus grande affaire, et, si nous venions à le perdre, nous ne reverrions peut-être jamais notre pays.* « Les peines que les soldats avaient à souffrir étaient inconcevables; mais le vicomte de Turenne les ménageait en toutes choses avec des soins si pleins de bonté que la reconnoissance les auroit fait aller avec lui jusqu'au bout du monde (1). »

Cependant Turenne, en dépit des obstacles, poursuivait l'électeur Frédéric-Guillaume de ville en ville, de province en province. Hors d'état de tenir tête à

(1) V. *Hist. du vicomte de Turenne.*

Digitized by Google

ce redoutable adversaire, l'électeur se réfugia d'abord sur le Wéser, puis sur l'Elbe, et bientôt après il se vit réduit à se retirer jusque dans Berlin, sa capitale. Vers le même temps, les Hollandais, sous la conduite du prince d'Orange, reprirent Naarden, et les Français, obligés de concentrer leurs forces pour faire face à l'empereur et à l'Espagne, abandonnèrent leurs conquêtes de Hollande. Le 12 novembre 1673 le prince d'Orange se rendit maître de Bonn; le 15, le marquis de Rochefort s'empara de Trèves : les revers et les avantages se balançaient. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les gelées d'hiver ayant permis d'opérer dans les portions marécageuses des Pays-Bas, le maréchal de Luxembourg et une armée de douze mille hommes s'étaient aventurés sur les glaces de la Hollande. Ce pays fut de nouveau fatal aux Français. Un dégel qui survint les contraignit de se jeter sur une digue étroite et fangeuse; beaucoup y périrent; le reste de l'armée y eût trouvé la mort si le commandant d'un fort qui pouvait fermer la retraite aux Français eût fait son devoir. L'armée réussit donc à se retirer, mais après avoir exercé dans le pays des représailles sauvages et impolitiques qui soulevèrent de longs ressentiments.

L'Europe se souvenait encore de la guerre de Trente-Ans. A l'exception de Louis XIV, tous les souverains désiraient épargner à leurs peuples le retour de ces cruelles épreuves. La régence de Suède essaya de faire accepter sa médiation. Durant l'hiver (1673), cette puissance avait proposé une suspension d'armes, mais la France, victorieuse, n'avait point voulu écouter cette proposition, et la Hollande, de son

Digitized by Google

côté, avait trop d'injures à venger pour se prêter à un accommodement pacifique. Cependant le gouvernement suédois et les ennemis de la guerre obtinrent qu'un congrès fût assemblé à Cologne, et, peu de temps après, des ambassadeurs de France, d'Angleterre, des Provinces-Unies et des puissances médiatrices se réunirent dans cette ville. Les opérations du congrès, si elles méritaient ce nom, n'eurent point d'ailleurs pour effet de suspendre le mouvement des armées et les luttes du champ de bataille (juin et juillet 1673); ajoutons qu'elles échouèrent, et qu'on imputa l'insuccès de ces négociations aux prétentions arrogantes de la France (1). C'était là le prétexte ac-

(1) Après les visites d'usage, qui durèrent depuis le 8 jusqu'au 16 du mois de juin, il fut décidé « qu'on admettroit les plénipotentiaires d'Espagne et de l'empire, quoiqu'ils ne fussent pas intéressés immédiatement dans la question, et que par la même raison l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster pourroient y envoyer des députés. » L'Espagne et l'empire n'eurent là que des diplomates de second ordre; don Emmanuel de Lira représenta la première de ces puissances, et le baron d'Isola, l'empereur. Les médiateurs désignèrent le couvent des Carmes pour lieu des conférences; ils avaient curieusement divisé les vieux appartements du monastère, qui se composaient de neuf pièces : quatre d'un côté, où se groupaient les plénipotentiaires de France, d'Angleterre, de Cologne et de Munster; dans les quatre pièces du côté opposé se trouvaient les ministres de l'empereur, de la Hollande, d'Espagne et de Brandebourg. Au milieu était la salle décorée de vieilles armoiries et destinée aux médiateurs; les plénipotentiaires de la Suède devaient se faire porteurs de paroles, concilier les esprits, afin d'obtenir un résultat pacifique. L'échange des pouvoirs étant accompli, la première question posée fut celle d'une suspension d'armes; il fallait, pour préparer la paix, selon les médiateurs, que les parties se rapprochassent d'abord par un armistice. Ce point fut contesté par la France et l'Angleterre; M. de Chaulnes établit positivement « que les négociations pouvoient continuer au milieu du mouvement militaire, aucune partie ne devant perdre les résultats

Digitized by Google

coutumé, vrai ou faux, que ne cessaient de mettre en avant les ennemis de Louis XIV. Quoi qu'il en soit, l'ambition de Louis XIV et l'inflexible hauteur de son caractère avaient rallié contre notre pays les cabinets et les peuples de l'Europe; le monde avait hâte d'humilier cette grandeur de théâtre, qui insultait aux faibles et foulait aux pieds les notions de l'humanité et de la justice.

Il importait d'assurer les communications de l'armée de Hollande avec la France; Condé et Vauban investirent Maestricht. Le roi dirigea en personne les opérations du siége; il y fit pour la première fois usage des parallèles et des places d'armes. Le gouverneur et sa garnison, forte de cinq mille hommes, capitulèrent le treizième jour, après une vigoureuse défense. Le roi distingua à ce siége un très-jeune homme entre tant de braves dignes de son attention. *Il semble*, dit-il, *que, dès qu'on tire en quelque endroit, ce petit garçon sorte de terre pour s'y trouver.* Ce petit garçon s'appelait Villars, et son nom reparaîtra dans ce livre.

Durant la guerre, le résident de France à Strasbourg avait été insulté par la populace. Le vicomte de Lescouet, commandant de Brisach, fut chargé par le

obtenus. » Quand les armes cessèrent d'être favorables au roi de France, M. de Chaulnes modifia sa réponse et accepta les conditions de l'armistice. Alors les états de Hollande répondirent aux médiateurs « qu'en aucune manière ils ne vouloient laisser au roi de France le loisir de faire ses préparatifs afin d'achever ses conquêtes; rien n'empêchoit qu'on ne continuât les conférences et qu'on établit les bases réciproques sans suspendre les hostilités (*). »

(*) *Récit des Conférences de Cologne*, 1673. Biblioth. impér.

Digitized by Google

prince de Condé de brûler le pont de Strasbourg, pour empêcher qu'il ne fût livré aux troupes impériales; les magistrats, cédant à l'irritation de leurs concitoyens, le firent rétablir. Louis XIV exigea et obtint qu'il fût de nouveau détruit. Cette exécution exaspéra la population; le résident de France fut l'objet d'une émeute, pour laquelle il eut satisfaction. M. de Pomponne lui écrivit du camp de Maestricht que le roi daignait s'en contenter; mais ce prince, après la prise de la place, se dirigea vers l'Alsace, pour y établir sa souveraineté sur les villes dites impériales, maintenir Strasbourg dans la neutralité et les Suisses dans notre alliance. En apprenant que le duc de Lorraine était entré dans la coalition, il fit saisir Bitch et Hombourg, fortifier Nancy, et raser les fortifications de Colmar, de Schelestadt et de Haguenau. Les villes libres de l'Alsace n'essayèrent pas même de résister. Vainement Louis XIV abusait-il, à leur égard, des droits de la force; vainement supprimait-il des priviléges et des franchises que les capitulations avaient garantis; ni le roi, ni l'orgueilleux Louvois, son ministre, ne se laissaient arrêter par des scrupules lorsqu'il s'agissait d'étendre le domaine de la couronne et d'affaiblir la puissance de l'empire. L'usurpation royale s'accomplit donc sans obstacle en Alsace, mais elle développa chez les peuples d'outre-Rhin des germes de ressentiments et de haine dont on ne tarda pas à voir éclore les fruits.

Au mois de mai 1673 l'électeur de Brandebourg avait sollicité la paix; on consentit à lui rendre les villes dont s'était emparée l'armée de Turenne, et,

Digitized by Google

de son côté, Frédéric-Guillaume prit l'engagement de renoncer à secourir la Hollande. Il se réserva d'ailleurs, si l'empire d'Allemagne déclarait la guerre à la France, la liberté dont il avait besoin pour remplir ses devoirs de prince allemand. A cet égard ses prévisions ne l'avaient point trompé.

Les principales nations de l'Europe se disaient qu'il était temps de s'unir contre la monarchie française. L'Espagne, lasse de couver sa vengeance, voulait profiter des embarras que la politique de Louis XIV rencontrait sur les bords du Rhin; l'empereur Léopold, impatient de briser le joug que faisait peser sur lui l'ambition du roi de France, levait enfin le masque et faisait appel à la fidélité de ses peuples. La diète de l'Empire, réunie à Ratisbonne, après quelques hésitations, déclara qu'elle soutiendrait Léopold; elle vota les subsides et les levées d'hommes nécessaires pour entreprendre une guerre nationale. L'empereur et la régente d'Espagne rappelèrent leurs ambassadeurs. Les ducs de Brunswick et du Lunebourg renoncèrent à la neutralité; l'électeur de Cologne, l'évêque de Munster, malgré leurs bonnes dispositions pour la France, durent céder aux menaces de l'empereur, aux sollicitations de l'Espagne, aux requêtes de la Hollande; l'électeur de Brandebourg, profitant de la clause qui lui permettait de prendre part aux luttes engagées par l'empire d'Allemagne, se hâta de rappeler ses troupes et de les unir aux armées de Léopold. Quant à l'Angleterre, le roi Charles II avait beau l'engager dans les intérêts de la France, elle hésitait à seconder cette politique impopulaire; elle ne combattait qu'à

Digitized by Google

regret les Provinces-Unies. Aussi, dès que l'Espagne et l'Empire eurent donné le signal de s'unir contre la France, on vit le peuple anglais se tourner contre l'allié que lui imposait son propre roi, et Charles II se trouva réduit à accorder à la Hollande une paix honorable (9 février 1674). Dans cette situation, une guerre européenne devenait inévitable.

Cependant les représentants des puissances belligérantes continuaient encore de se réunir à Cologne, et faisaient, avec plus ou moins de bonne foi, des tentatives pour rétablir la paix. Bien que l'empereur d'Allemagne eût un représentant au congrès, il n'épargnait rien pour rompre ces conférences. La santé raffermie du jeune roi d'Espagne avait éloigné les chances d'un partage entre l'Autriche et la France; Léopold ne voyait donc plus dans Louis XIV un amiable copartageant, mais un rival ambitieux qui aspirait à se faire lui-même une large part, en attendant l'événement. Aussi l'empereur ne négligeait aucune occasion d'offenser le roi et de prolonger une guerre qu'il pensait devoir être funeste à ce prince. Il fit enlever, à Cologne même, et conduire prisonnier à Vienne, le prince de Fürstenberg, représentant de l'évêque au congrès, sous prétexte qu'il était vassal de l'empereur, mais en réalité parce qu'il était ami de la France. Peu de temps après, les ministres autrichiens à Cologne firent arrêter et saisir aux portes de la ville les livrées et les fonds envoyés de France à nos plénipotentiaires. Ce double attentat au droit des gens décida Louis XIV à rappeler ses représentants d'une ville où de pareils actes pouvaient être

Digitized by Google

commis impunément. Le congrès de Cologne ne tarda pas à se dissoudre. La Suède, qui l'avait provoqué, demeura neutre.

L'orgueil de Louis XIV ne se démentit pas ; il accepta toutes les nécessités d'une lutte aux dangers de laquelle la France entière s'associait. Au début de la nouvelle campagne, l'Europe se trouvait ainsi divisée : d'un côté, la France, invoquant l'amitié de la Savoie et du Portugal ; de l'autre, l'Empire, réunissant toutes les forces de la Confédération germanique votées par la diète de Ratisbonne. Sur la même ligne, l'Espagne menaçait la France par les Pyrénées, la Franche-Comté et la Flandre ; le duc de Lorraine donnait la main tout à la fois à la Confédération allemande et à l'Espagne ; la Hollande offrait ses trésors et ses flottes à l'Angleterre. Cette dernière puissance ne se déclarait point encore, mais elle était toute pleine de haines et de passions contre la monarchie de Louis XIV.

Deux moyens s'offraient aux armées de la France : on pouvait rester sur la défensive, attendre le développement des forces de l'ennemi, ou prendre l'offensive, c'est-à-dire marcher immédiatement à lui, l'empêcher de passer le Rhin ou de déborder par Bâle. Ce dernier plan fut préféré par le conseil du roi, car il convenait mieux au caractère français, à cette impétuosité d'attaque qui est un type national. On n'hésita pas.

Louis XIV résolut d'occuper la Franche-Comté de vive force et de la réunir définitivement à son royaume. Dans l'isolement où se trouvait cette province, une petite armée suffisait à sa conquête ; il fallait seulement la garantir contre les entreprises du duc de Lor-

Digitized by Google

raine. Pendant que le prince de Condé et Luxembourg, avec quarante mille hommes, faisaient face dans les Pays-Bas aux Anglo-Hollandais, Navailles franchit la frontière de Bourgogne le 13 février, à la tête de douze mille hommes, et s'empara pendant l'hiver de Lons-le-Saulnier, de Vesoul, de Gray, et de dix autres places moins considérables. Turenne, en Alsace, contint les Strasbourgeois et les Suisses par ses bons procédés, par l'autorité de son caractère, et surtout par la présence de son armée. En vain le duc de Lorraine essaya de faire passer la sienne à Bâle; les magistrats restèrent sourds à ses promesses comme à ses menaces; il lui fallut assister l'arme au bras à l'invasion de la Franche-Comté. Louis XIV, suivi du duc d'Enghien, de Vauban, et d'une partie de sa maison militaire, entra à son tour dans cette province le 12 avril et mit le siége devant Besançon. Douze jours après l'ouverture de la tranchée, la place, cédant à la supériorité de notre artillerie, se rendit au roi; le prince de Vaudemont essaya de défendre la citadelle : elle capitula le 24 mai. De Besançon, le roi alla à Dôle; cette place, mieux défendue qu'en 1668, soutint un siége de neuf jours; elle capitula le 6 juin. Le 4 juillet l'envahissement de la province fut complété par la prise du fort de Faucognée, et depuis lors la Franche-Comté n'a cessé d'être unie à la monarchie française.

Le prince de Condé, à la tête d'une armée que divers renforts venaient de porter à quarante-cinq mille hommes, couvrait les frontières du Nord, déjà menacées par le prince d'Orange; l'armée du stathouder, grossie par la réunion des Espagnols et des Impé-

Digitized by Google

riaux, s'élevait à quatre-vingt mille combattants. Condé résolut de se tenir sur la défensive et de couvrir Charleroi, d'où il observait les mouvements des alliés.

L'armée française occupait une position très-forte près du village de Senef; le prince d'Orange essaya vainement de l'en faire sortir. Comme il désespérait d'en venir à bout, il se replia sur Ath, à travers plusieurs défilés dangereux qui donnaient un grand avantage à Condé. Ce dernier en profita pour battre l'arrière-garde du stathouder; elle se composait d'Espagnols et de Hollandais, qui laissèrent sur le champ de bataille deux mille hommes tués, trois mille prisonniers, leurs bagages et la caisse militaire.

Ce n'était là qu'un échec partiel et qui laissait à l'armée ennemie toute la supériorité du nombre; le prince d'Orange n'hésita point à en profiter pour revenir à la charge; il fit occuper quelques hauteurs et attendit son adversaire. Des deux côtés la bataille s'engagea avec un incroyable acharnement. Condé donna l'exemple de la plus rare intrépidité; il se montra prodigue de son sang et de celui de ses soldats; le carnage fut horrible. Lorsqu'à minuit (11 août 1674) les deux armées, épuisées de fatigue et cruellement décimées, furent obligées de suspendre le combat, vingt-sept mille cadavres couvraient le sol, sur deux lieues d'espace. Ce champ de bataille, pavé de morts, resta aux Français; ce fut à peu près le seul signe qui les détermina à s'attribuer la victoire de Senef; le prince d'Orange la rendit presque inutile par de savantes opérations. Il assiégea Oudenarde, que délivra Condé; en revanche, Grave, Dinan et Huy tom-

Digitized by Google

bèrent au pouvoir de l'ennemi. Lorsque, au retour de cette campagne meurtrière, Condé, souffrant de la goutte et se traînant avec peine sur le grand escalier du château, vint rendre hommage de sa victoire à Louis XIV : « Mon cousin, lui dit le roi en faisant allusion à la lenteur de sa marche, quand on est « chargé de lauriers comme vous on ne peut que « difficilement monter. » Au fond, Louis XIV et sa cour désapprouvaient le carnage de Senef, et l'on s'accordait à dire que les victoires dont le prince de Condé se faisait un sujet d'orgueil étaient aussi meurtrières que des défaites. La bataille de Senef n'en fut pas moins célébrée par des réjouissances officielles, par des actions de grâces et des *Te Deum*.

En Allemagne, le vicomte de Turenne passa le Rhin à Philisbourg, le 12 juin; voulant combattre le duc de Lorraine et le comte de Caprara avant qu'ils eussent reçu des renforts, il les attaqua le 16 juin à Sintzheim, petite ville du Palatinat, entre Philisbourg et Heilbronn. Les deux armées étaient égales en nombre, mais les Impériaux occupaient une position formidable qu'on ne pouvait aborder que par un défilé fort étroit. Turenne s'empara de Sintzheim et en délogea l'ennemi, après lui avoir tué deux mille hommes et fait six cents prisonniers. Ce premier avantage lui assura la victoire, et les débris de l'armée vaincue se replièrent derrière le Necker.

Un renfort de Hongrois, placé sous les ordres du duc de Bournonville, vint rejoindre l'armée des cercles, commandée par le comte de Caprara. Ces deux généraux se retranchèrent sur le Necker, et attendirent,

Digitized by Google

pour prendre l'offensive, que de nouvelles troupes, levées dans les cercles, fussent venues les joindre. Turenne ne leur en laissa pas le temps. Quoique inférieur à l'ennemi par le nombre de ses soldats, il marcha à sa rencontre et le rejeta de l'autre côté du Mein.

Turenne, par cette nouvelle victoire, se trouvant maître du Palatinat, y fit vivre ses troupes à discrétion, et son armée, en quatre ou cinq campements, qui durèrent près d'un mois, consomma tous les fourrages et toutes les moissons de ce pays. La plupart des paysans du Palatinat, dépouillés de toutes choses, furent obligés d'abandonner leurs maisons et de chercher ailleurs un refuge; exaspérés par leurs souffrances, il n'y eut sortes de cruautés qu'ils ne fissent souffrir à ceux des soldats de Turenne qu'ils purent faire prisonniers par surprise. Ils en pendirent quelques-uns la tête en bas, les firent brûler à petit feu, ou les laissèrent ainsi mourir sans les étrangler; ils arrachèrent le cœur et les entrailles à quelques autres, et leur crevèrent les yeux; puis, après les avoir massacrés ou mutilés, ils les exposèrent en cet état sur les grands chemins. L'armée française eut sous les yeux cet abominable spectacle, et les soldats, exerçant à leur tour d'affreuses représailles, allèrent, comme des furieux, la torche en main, mettre le feu dans tout le pays, et brûlèrent quantité de bourgs et de villages, et même quelques petites villes. Ce furent là les lamentables conséquences de la guerre. On en fit un crime à Turenne, qui se trouva impuissant à les prévenir et qui se borna à faire pendre

Digitized by Google

un certain nombre d'incendiaires. De son côté l'électeur palatin, voyant son pays ainsi dépeuplé et ravagé, parut au désespoir de n'avoir pas accepté la neutralité que nous lui avions offerte. Irrité de la désolation de ses États, n'ayant point d'armée pour s'en venger, et ne sachant à qui s'en prendre, il envoya un cartel au vicomte de Turenne, et lui manda qu'il le voulait voir, l'épée à la main, dans un combat singulier. Turenne n'eut garde d'accepter cette proposition ridicule, mais il désavoua hautement des excès dont les auteurs se trouvaient en trop grand nombre pour qu'il fût possible de les punir.

Sur ces entrefaites le duc de Lorraine et Bournonville dirigèrent leur marche sur l'Alsace et envahirent quelques portions de cette province. Turenne les suivit sur ce terrain et manœuvra pour empêcher leur jonction avec l'électeur de Brandebourg. Cette campagne défensive fut conduite avec une science profonde; il s'agissait pour Turenne de tenir en échec, avec vingt-quatre mille hommes, une armée de soixante-dix mille Impériaux; mais le génie d'un seul homme semblait avoir doublé le nombre de ses soldats et multiplié les efforts de leur courage. Soutenus par l'exemple de leur chef, ils accomplissaient sans murmure des marches pénibles, des évolutions savantes dont ils pressentaient le but; l'art de la guerre obtenait son plus beau résultat, qui est de sauver la patrie en ménageant le sang de ses défenseurs, et l'orateur chrétien, contemporain de ces merveilles, pouvait s'écrier avec un juste enthousiasme : « Villes

Digitized by Google

que nos ennemis s'étaient déjà partagées, vous êtes encore dans l'enceinte de notre empire! Provinces qu'ils avaient déjà ravagées dans le désir et dans la pensée, vous avez encore recueilli vos moissons! Vous durez encore, places que l'art et la nature ont fortifiées, et qu'ils avaient dessein de démolir, et vous n'avez tremblé que sous des projets frivoles d'un vainqueur en idée, qui comptait le nombre de nos soldats et qui ne songeait pas à la sagesse de leur capitaine (1)! »

Louvois, organisateur habile, mais ministre timide lorsqu'il s'agissait de plans qu'il n'avait pas conçus, jugea que, malgré la résistance des armées françaises, il était plus dangereux qu'utile de défendre l'Alsace. Il prescrivit à Turenne d'abandonner ce pays et de se replier pour arrêter avec plus de sûreté les progrès de l'ennemi. Turenne refusa d'obéir, en assurant qu'il prenait tout sur lui et se chargeait des événements. Pour plus de sûreté il écrivit au roi. « Les ennemis, lui disait-il, quelque grand nombre de troupes qu'ils aient, ne sauraient, dans la saison où nous sommes, penser à aucune autre entreprise qu'à celle de me faire sortir de la province où je suis, n'ayant ni vivres, ni moyens pour passer en Lorraine que je ne sois chassé de l'Alsace; et si je m'en allais de moi-même, comme Votre Majesté me l'ordonne, je ferais ce qu'ils auront peut-être bien de la peine à me faire faire. Quand on a un nombre raisonnable de troupes, on ne quitte pas un pays, encore que l'ennemi en ait beaucoup da-

(1) Fléchier, *Oraison funèbre de Turenne.*

Digitized by Google

vantage, et je suis persuadé qu'il vaudrait mieux, pour le service de Votre Majesté, que je perdisse une bataille que d'abandonner l'Alsace et de repasser les montagnes. » Le roi, cette fois encore, donna tort à Louvois, et, se confiant à l'expérience du vicomte de Turenne, lui envoya cinq à six mille hommes de renfort et le laissa maître d'agir. Sa confiance ne fut pas trompée : les Impériaux, chassés de quartier en quartier, furent vaincus à Mulhausen le 29 décembre; moins de huit jours après (5 janvier 1675) Turenne les battit encore à Turckein et les contraignait de repasser le Rhin. L'Alsace était délivrée.

L'année qui venait d'expirer avait été signalée par d'autres événements militaires. Dans le Roussillon, les Espagnols s'étaient emparés du château de Bellegarde et avaient fait prisonniers quinze cents hommes du corps du lieutenant général Le Blet; l'arrivée de Schomberg sauva le reste de l'armée. Sur mer, l'amiral Tromp, commandant la flotte hollandaise, échoua en vue de Belle-Isle, sur les côtes de Bretagne; Ruyter ne fut pas plus heureux dans la Martinique.

La campagne de 1675 s'ouvrait sous des auspices favorables. Pendant que Turenne, encouragé par les acclamations de la France et l'admiration de l'Europe, repoussait en Allemagne les généraux et les armées de l'Empire, soixante mille Français, sous les ordres du roi, du prince de Condé et des maréchaux de Créqui et de Luxembourg, couvraient la ligne qui s'étend du Brabant à la Moselle. Leur intention était de marcher en avant et de neutraliser les forces du prince d'Orange sur Maëstricht; mais, pour enlever

Digitized by Google

Liége, Dinant, Huy et Limbourg, il leur fallut de longs efforts et de rudes fatigues. Ces succès ne répondant point à l'attente du roi, Louis XIV, qui s'ennuyait des lenteurs d'une guerre défensive, revint à Paris, laissant à Condé le commandement de l'armée du Nord et la conduite des opérations contre le prince d'Orange. En Catalogne, le comte de Schomberg prit Figuières, Baschara, le fort Jouy, Ampurias et quelques autres places ; il battit le duc de Saint-Germain, général des Espagnols, et emporta Bellegarde après cinq jours de tranchée.

Cependant, depuis quelques mois, l'attention publique se portait tout entière sur la rive droite du Rhin, que Turenne et Montécuculli, illustres et dignes émules, faisaient servir de théâtre à une lutte savante. Le premier avait réussi à couvrir Strasbourg ; il avait jeté deux ponts sur le Rhin et trouvé le moyen d'occuper chaque jour de nouveaux points sans en abandonner aucun à l'ennemi. Montécuculli, moins heureux, mais aussi prévoyant, s'était retranché aux environs de Bade, ayant sa droite appuyée sur le village de Salsbach, à l'entrée des montagnes. C'était une position avantageuse d'où Turenne comptait bien le chasser.

Le 27 juillet 1675, jour de deuil pour la France, Turenne se leva de bonne heure, fit célébrer la messe et communia ; ensuite il disposa son ordre de bataille, et, s'étant mis à considérer l'ordonnance de l'ennemi, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Je les tiens, je les tiens, et je vais recueillir les fruits d'une si étonnante campagne ! » Quelques moments après il se

Digitized by Google

porta sur la droite pour y surveiller des mouvements de troupes. Comme il arrivait sur une éminence, un coup de canon tiré à l'aventure par l'ennemi l'atteignit à la cuirasse et le jeta mort à vingt pas du lieu où il avait été frappé. Le boulet emporta le bras du lieutenant général Saint-Hilaire, né plébéien, qui était chargé de commander l'artillerie. Le fils de Saint-Hilaire se jeta alors au cou de son père en poussant des cris; mais l'héroïque blessé lui dit, en lui montrant le corps de Turenne : « Ce n'est pas moi, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer. » Oraison funèbre aussi grande que Turenne! L'antiquité n'a pas de parole plus digne de louange.

Cet homme illustre fut pleuré de la France et salué des regrets de ses ennemis (1). Louis XIV, l'honorant comme un nouveau Du Guesclin, le fit ensevelir à Saint-Denis, dans les caveaux réservés aux cendres des rois (2), et, aujourd'hui encore, c'est sous le dôme

(1) L'illustre Montécuculli, son digne émule, disait de lui : *Il fait honneur à l'homme.*

(2) Louis XIV écrivit en ces termes à l'abbé et aux religieux de ce monastère :

« Les grands et signalés services qui ont été rendus à l'État par feu « notre cousin le vicomte de Turenne nous ayant fait ressentir avec « beaucoup de douleur la perte d'un aussi grand homme, d'un sujet aussi « nécessaire, aussi distingué par son mérite et sa vertu, nous avons voulu « donner ce témoignage public, digne de notre estime et de ses grandes « actions, en ordonnant qu'il fût rendu à sa mémoire tous les honneurs « qui peuvent marquer à la postérité le souvenir que nous voulons con- « server de tout ce qu'il a fait pour la gloire de nos armes et pour le « soutien de notre État. »

Louis XIV chargea Mascaron d'abord, et ensuite Fléchier, de faire l'oraison funèbre du héros; l'évêque de Tulle le loua *de n'avoir jamais perdu, à la tête des armées et au milieu des victoires, ses senti-*

Digitized by Google

des Invalides, près de la tombe de Napoléon, que sa glorieuse dépouille est déposée. Turenne s'était lentement formé à la science des combats, mais il avait gagné en audace après avoir commencé par la prudence. Ami et père du soldat, il avait fait entrer en ligne de compte le dévouement et l'intelligence qu'il communiquait à ses troupes. Il ne livrait rien au hasard, mais beaucoup au courage. Il possédait à fond l'art des campements et celui de tirer parti d'un terrain. Comme il opérait avec des masses petites, mais bien disciplinées, il ne se laissait surpasser par personne dans l'habitude de dérober ses projets à l'ennemi, et de vaincre en détail, après avoir su les isoler, les diverses fractions d'une puissante armée, trop forte pour être abordée réunie. Rien n'égalait sa vertu militaire, sinon sa modestie et sa bonté, et, comme il attendait tout de Dieu, rien de lui, Dieu se plaisait à bénir ses entreprises.

Turenne mort, la France se trouvait découverte du côté du Rhin, bien qu'elle y conservât encore une armée. Les troupes, veuves de leur chef, durent combattre pour s'assurer la retraite sur la rive française; leur dévouement triompha des obstacles qui s'y op-

ments de religion; Fléchier, *d'avoir su, dans ses plus brillants succès, se dépouiller lui-même, et renvoyer toute sa gloire à Celui à qui elle appartenait légitimement.* Comme si ce n'était pas assez de ce pieux hommage rendu aux vertus du grand homme par les orateurs sacrés de la monarchie, cent vingt-cinq ans plus tard, un ministre républicain s'écriera dans le temple des Invalides, en saluant les restes de l'illustre maréchal : *Voilà celui dont le nom seul ne manqua jamais de produire la plus vive émotion sur tout cœur enclin à la vertu* *.

* Carnot.

Digitized by Google

posaient; mais Montécuculli les suivit de près et entra de nouveau en Alsace par le pont de Strasbourg. Peu de jours après, il mit le siége devant Haguenau. M. de Castellas, commandant de la place, déterminé à ne pas l'attendre vivant, fit creuser sa fosse sur le rempart et se défendit avec une intrépide énergie. Moins heureux, le maréchal de Créqui perdit par sa faute, non loin de Trèves, une bataille décisive. Vaincu, il se renferma dans la ville et s'efforça de la disputer aux Impériaux. Trahi par un grand nombre de ses soldats, malgré ses talents et son courage, il fut réduit à capituler et demeura prisonnier de guerre.

Louis XIV se hâta d'envoyer Condé reprendre l'œuvre qu'avait laissée interrompue la mort du Turenne; cette mission était faite pour lui, et il s'en montra digne; comme s'il se fût inspiré du génie de son illustre rival, il montra cette fois autant de prudence que partout ailleurs il avait montré d'audace; il compensa l'infériorité numérique de ses troupes par l'habileté de ses manœuvres. Après avoir délivré Saverne et Haguenau, il contraignit de nouveau Montécuculli à repasser sur les terres d'Allemagne. Quand ces résultats furent accomplis, les magistrats de Strasbourg, qui avaient volontiers livré passage à l'armée d'invasion, se hâtèrent d'adresser au prince de Condé des félicitations hypocrites; il n'attacha pas un grand prix à cet hommage commandé par la peur. Ainsi finit la campagne de 1675; elle eut cela de particulier que les trois plus grands généraux de l'Europe y terminèrent leur carrière militaire : Turenne, en perdant la vie sur le champ de bataille; Condé et Mon-

Digitized by Google

técuculli, en rentrant dans le repos que leur imposaient les infirmités et la vieillesse.

Turenne était devenu général par l'étude et par l'expérience des choses de la guerre, mais Condé le fut d'inspiration et avant d'avoir atteint l'âge d'homme. La bataille de Rocroi, son plus brillant fait d'armes, fut la porte par laquelle il entra dans la gloire; les autres combats qu'il eut à livrer, les victoire de Lens, de Nordlingen et de Fribourg, la sanglante affaire de Senef ne firent que lui maintenir dans l'admiration des hommes la place que son premier pas lui avait assignée. Inférieur à Turenne dans le plan d'une campagne, fort au-dessous de lui dans la science des campements et des retraites, il le surpassait dans ces moments où la victoire, demeurée douteuse, dépend d'une illumination soudaine. Le soldat était fier de vaincre sous un tel général, mais il ne l'aimait pas, à cause de la dureté de son commandement et du peu de cas qu'il faisait de la vie des autres. Cet homme, si grand en face de l'ennemi, se montra faible dans la vie ordinaire; il eut l'ambition d'un chef de parti sans en avoir les talents. Le crime qu'il commit en se mettant à la tête des troupes espagnoles contre sa patrie, s'il peut trouver quelque atténuation dans les habitudes du droit féodal, n'en ternit pas moins sa mémoire. Conspirateur sans dignité, Condé flatta le peuple pour gagner le pouvoir, et s'humilia plus bas qu'il ne convenait à son génie pour ramasser les honneurs et le pardon de la cour. Au reste, il ne vint au monde ni à son temps ni à son heure. Né plus tôt, il eût été sans peine un héros d'Homère; il eût tout

Digitized by Google

naturellement rempli le rôle de Charles le Téméraire ou de Charles Martel ; élevé dans une société qu'absorbait déjà le principe monarchique et qui avait soif de hiérarchie, il ne fut qu'une sorte de terme moyen entre le connétable de Bourbon et Warwick. Turenne, au contraire, même dans ses fautes, appartint toujours à son époque ; il fut le guerrier modèle dans ce siècle qui s'enorgueillissait de Gustave-Adolphe, de Wallenstein et de Montécuculli, et qui devait plus tard se glorifier de Marlborough et du prince Eugène.

La Suède, ayant renouvelé son alliance avec Louis XIV, fit entrer une armée dans les provinces de Brandebourg. L'électeur marcha à la hâte au secours de ses États et défit complétement l'armée suédoise près de Ferhbellin (18 juin). Si cette division fut fatale au roi de Suède et lui coûta des places fortes en Poméranie, elle fut utile à la France en écartant du théâtre des opérations militaires un ennemi dangereux.

Des événements imprévus avaient eu lieu en Sicile. La monarchie espagnole possédait depuis deux siècles Naples et la Sicile. Ces deux royaumes obéissaient à des gouverneurs parés du titre pompeux de vice-rois. Par ce système d'administration les rois d'Espagne avaient cherché à mettre quelque unité politique dans leurs vastes possessions. Les soldats siciliens et napolitains servaient en Flandre ou dans la Franche-Comté, tandis que la Sicile et Naples obéissaient aux gardes recrutées dans les provinces des Pays-Bas. C'était le système de l'ancienne Rome et de ses légions éparpillées dans le monde. Naples avait plusieurs

Digitized by Google

fois tenté de secouer le joug depuis la révolte populaire de Mazaniello; mais les retards qu'avaient éprouvés les secours d'armes et d'argent promis par la France avaient empêché la séparation de ces États d'avec la monarchie espagnole. La situation lointaine de Naples, l'esprit léger de ses habitants n'avaient pas permis de seconder efficacement leurs tentatives de séparation ; les Napolitains étaient donc rentrés sous la domination espagnole, mais en peuple plutôt vaincu par la force que soumis volontairement à un gouvernement national.

En 1664 un mouvement populaire avait éclaté contre les Espagnols à Messine. Comme à Naples sous Mazaniello, la cause de ce soulèvement avait été le poids intolérable des exactions et des taxes. Le gouverneur, qui opprimait le pays au nom de l'Espagne, eut beaucoup de peine à soustraire sa vie aux fureurs de la multitude. Bientôt l'insurrection se développa. Le territoire de la Sicile était partagé en grandes propriétés féodales qui obéissaient à des familles souveraines dans chaque district, Palerme, Céfalu, Trapani, Girgenti, Syracuse ; ces familles se disaient l'expression du vieux patriciat romain, mais la plupart de leurs noms indiquaient une origine normande ou grecque du Bas-Empire. Messine, assiégée par les troupes espagnoles, envoya demander des secours à Louis XIV. Six vaisseaux de guerre et bon nombre de vaisseaux de transport chargés de vivres, sous les ordres du chevalier Alphonse de Vallebelle, se portèrent sans retard dans les mers de Sicile pour se mettre en communication avec les Messinois. A son tour la flotte

Digitized by Google

d'Espagne vint se placer à l'entrée du phare de Messine, de sorte que Français et Siciliens furent bientôt réduits à la dernière extrémité. Ce fut dans ces circonstances que le duc de Vivonne reçut du conseil de Versailles la commission de vice-roi de Sicile, avec pleine et entière autorité, comme le roi lui-même l'aurait exercée dans ses conquêtes. Le sénat et le peuple de Messine consentirent, non sans inquiétude, à l'admettre dans leurs murailles et à reconnaître son autorité. Le duc de Vivonne appartenait à la famille des Mortemart ; frère de madame de Montespan, comme toute cette race il était fier, hautain, plein de loyauté et de courage, avec ce laisser-aller, cet abandon de plaisir et ce mépris profond pour tout ce qui n'était pas la cour. Le duc de Vivonne partit sur une grande escadre que commandait Duquesne ; il inaugura son commandement par un succès décisif contre la flotte espagnole qui bloquait Messine. Duquesne et le maréchal de Vivonne soumirent successivement toutes les côtes, qui arborèrent le pavillon du roi.

La nomination du maréchal de Vivonne comme vice-roi de Sicile avait indiqué que le but secret de Louis XIV était moins de fournir un secours que de s'assurer la possession définitive de l'île. Le roi ne craignait pas d'ailleurs de justifier ces craintes en revendiquant pour la couronne de France, sur la Sicile, les anciens droits, depuis longtemps prescrits, qui avaient appartenu à Charles d'Anjou, frère de Louis IX et le meurtrier juridique de Conradin. Il n'en fallait pas davantage pour rendre haïssable aux Siciliens le joug de la France. L'indépendance qu'on leur avait

Digitized by Google

promise était donc un vain leurre qu'on leur jetait pour les dominer plus facilement. Le caractère léger et moqueur des Français ne respectait pas assez la foi domestique. Moins imprudent que Vivonne, et peu soucieux d'ailleurs de fournir à l'Europe un nouveau prétexte de le combattre, Louis XIV essaya de rassurer les esprits. Il fit publier un manifeste par lequel il annonça aux habitants de Messine et aux autres peuples que la couronne de Sicile ne resterait point unie à la couronne de France, mais que S. M. T. C. donnerait à l'île, pour régner sur le pays et fonder une dynastie nouvelle, un prince issu de la maison de Bourbon (11 octobre 1675). Cette déclaration solennelle fit espérer aux Siciliens que leur indépendance nationale serait respectée, mais elle ne rendit pas Vivonne plus circonspect et ne mit pas un terme aux désordres des gentilshommes de son entourage.

En France, le pouvoir absolu de Louis XIV rencontrait des difficultés dont les historiographes de cour et les poëtes dédaignaient de faire mention. On en retrouve la trace dans les dépêches des intendants, dans les fastes judiciaires, dans les Mémoires intimes. Un immense développement imprimé à la guerre, aux travaux publics, aux fêtes de cour, à la représentation royale, se traduisait, en dépit des efforts de Colbert, en augmentation d'impôts, en surcroît de tailles, et les provinces supportaient difficilement ce lourd fardeau d'oppression fiscale et de taxes sans cesse renouvelées sous des dénominations différentes. A Paris même on éclatait en murmures, et tout en payant on maudissait le ministre habile, mais sévère, à qui

Digitized by Google

chacun renvoyait la responsabilité des souffrances du peuple. A la faveur de ces dispositions, des soulèvements éclataient dans les provinces, des conspirations appelaient à elles les mécontents de toute classe, et le gouvernement, encore ému des dangereuses agitations de la Fronde, sévissait sans miséricorde contre les rebelles afin de décourager dès le principe quiconque oserait songer à la résistance. On se ferait une très-fausse idée du règne de Louis XIV si l'on oubliait de tenir compte des agitations et des révoltes au moyen desquelles une partie de la population protestait contre la docile soumission du reste de la France.

Les étrangers favorisaient de tous leurs efforts les espérances des mécontents. L'amiral Tromp, à la tête d'une flotte hollandaise, avait essayé (1674) d'opérer un débarquement sur les côtes de France, et s'était mis en devoir de pratiquer des intelligences en Normandie, en Bretagne, en Poitou. L'un des émissaires qu'il acheta à prix d'or fut le chevalier de Rohan-Guémené, homme perdu de dettes, et qui, à une époque encore récente, s'était fait remarquer à la cour par sa prodigalité et son faste seigneurial. Il avait pris l'engagement de livrer Quillebeuf ou Honfleur à la flotte ennemie; en même temps les Espagnols devaient débarquer en Bretagne, s'emparer de l'embouchure de la Loire, et prêter la main aux factieux de Bordeaux et de Guienne. Ces projets furent révélés au roi soit par Charles II, roi d'Angleterre, soit par les agents diplomatiques accrédités au dehors, et qui, par les soins de Louis XIV, disposaient de polices assez

Digitized by Google

habiles. Le gouvernement était en mesure de maintenir la sécurité des côtes et des ports de l'Océan, en dépit des attaques combinées de la flotte de Tromp et des conspirateurs de l'intérieur. De Dieppe à Bayonne il y avait quatre-vingt mille hommes d'infanterie et six mille chevaux toujours prêts à prendre l'offensive. Le chevalier de Rohan et ses complices, d'ailleurs en fort petit nombre, furent arrêtés et conduits à la Bastille, ils firent des aveux et furent condamnés à la peine capitale. Ceux d'entre eux qui étaient nobles, Rohan, le chevalier de Preault, la marquise de Villiers, eurent la tête tranchée en face de la Bastille; un autre, un Brabançon nommé Van Euden, périt par le supplice de la corde. Avant de mourir le chevalier de Rohan, assisté par le P. Bourdaloue, manifesta un sincère repentir; la marquise de Villiers, âgée de vingt-trois ans, fit également preuve de sentiments religieux et reçut la mort avec un courage digne d'une meilleure cause. Le tragique dénoûment de cette conspiration inspira à la noblesse de France une salutaire terreur.

Dès le mois de mars 1675 des soulèvements populaires éclatèrent sur différents points du royaume, à Rennes, à Nantes, à Morlaix, à Bordeaux, à Toulouse et dans quelques autres villes. La misère des habitants, l'accroissement de plusieurs taxes, notamment de celles qui pesaient sur le papier timbré, le tabac et la vaisselle d'étain, tels furent les prétextes des séditions.

La vaisselle d'étain était la vaisselle du peuple, et il y avait danger pour le fisc de la soumettre au poinçon-

Digitized by Google

nage. Quant au papier timbré, l'obligation imposée aux procureurs de ne mettre dans chaque page de papier timbré qu'un nombre de lignes limité augmentait considérablement les frais de procédure, que Colbert avait semblé jusqu'alors avoir à cœur de réduire le plus possible. Aussi les procureurs, qui éprouvaient le contre-coup de cette augmentatiou, ayant réclamé de tous côtés, le droit avait été porté sur la fabrication du papier et du parchemin timbrés. « Mais, dit Forbonnais, le coup porté à cette industrie fut si rude qu'en 1674 il fallut modérer les droits et revenir au papier et au parchemin timbrés. »

Dans la plupart des provinces l'impôt se percevait d'une manière très-expéditive et très-dure. Le contribuable, le fermier, le paysan qui ne pouvait payer était soumis à des exécutions militaires; ses meubles étaient saisis et vendus, et les voisins, en cas d'insuffisance du produit de la vente, étaient tenus d'acquitter eux-mêmes l'impôt en souffrance. Bien plus, la paroisse était solidaire pour chaque taillable, la province entière pour chaque paroisse. Mais, dans les pays d'états, l'augmentation des impôts présentait de plus grandes difficultés. En vertu des traités qui avaient réuni ces contrées à la France, aucune contribution ne pouvait y être perçue sans avoir été, au préalable, consentie par les députés de la province. Lors donc qu'en 1675 on institua la ferme des tabacs et celle du papier timbré, les pays d'états résistèrent. A Bordeaux, le peuple soulevé pilla les bureaux du timbre, mit à mort plusieurs commis du fisc, et fit périr misérablement un conseiller qui cher-

Digitized by Google

chait à apaiser l'émeute. Le cri de guerre de la bourgeoisie et du peuple était : « Vive le roi sans impôts ! » La force militaire se trouvant hors d'état de comprimer le mouvement, une transaction eut lieu entre le gouverneur de la province et les auteurs de la rébellion : on promit amnistie d'une part, retrait de l'impôt de l'autre (1).

Peu de jours après, l'intendant de la province rendit compte à Colbert de la situation du pays. « Monsieur, lui écrivait-il, les esprits des artisans de Bordeaux paroissoient la semaine passée dans un assez grand calme ; j'y vois présentement un peu plus d'agitation. Après en avoir cherché la cause avec soin et entretenu en parti-

(1) La lettre suivante de Louis XIV à Colbert fait connaître une partie des embarras que cette affaire suscita au gouvernement.

« Au camp de Besançon, le 18 mai 1674.

« J'ai lu avec application la lettre que vous m'avez escrite sur la marque du papier et sur les formules. Je trouve des inconvénients à quelque party qu'on puisse prendre ; mais, comme je me fie entièrement à vous, et que vous connoissez mieux que personne ce qui sera le plus à propos, je me remets à vous et je vous ordonne de faire ce que vous croiés qui sera le plus avantageux.

« Il me paroist qu'il est important de ne pas témoigner la moindre foiblesse, et que les changements dans un temps comme celuy-cy sont fascheux et qu'il faut prendre soing de les éviter. Si on pouvoit prendre quelque tempérament, c'est-à-dire diminuer les deux tiers de l'imposition du papier, sous quelque prétexte qui seroit naturel, et restablir les formules en mettant un prix moindre qu'il n'a esté par le passé. Je vous dis ce que je pense et ce qui paroistroit le meilleur ; mais, après tout, je finis comme j'ai commencé, en me remettant tout à fait à vous, estant asseuré que vous ferez ce qui sera le plus avantageux pour mon service... Il ne me reste qu'à vous assurer que je suis très-satisfait de vous et de la manière dont votre fils se conduit.

« A. M. Colbert, saicrétaire d'Estat. « Louis. »

Digitized by Google

culier quelques-uns des chefs de party, je ne doute plus que les procureurs, les huissiers et les notaires ne travaillent tous les jours à entretenir le feu. Nous avions doucement fait confirmer au peuple que, pour s'assurer l'exemption des droits qui se levoient sur le bled, sur le lard et sur les agneaux, et la suppression de ceux du tabac et de l'estain, il devoit de luy-mesme demander le restablissement du papier timbré, du controlle et des greffes des arbitrages, qui ne regardent en aucune façon la populace. Les bayles sindics des mestiers, et ceux des artisans qui avoient paru les plus échauffez dans les derniers désordres, y estoient disposez, et presque tout le peuple estoit dans les mesmes sentiments. C'eust esté un grand coup pour empescher le reste de la province de demander la suppression des mesmes édicts; mais en une nuit ces bonnes dispositions ont changé, et les notaires, procureurs et huissiers ont tant fait par l'intrigue de leurs émissaires et par eux-mesmes que la populace est résolue à ne souffrir aucun changement à l'arrest que le Parlement lui accorda pour apaiser la sédition. Ce que je trouve, Monsieur, de plus fascheux est que la bourgeoisie n'est guère mieux intentionnée que le peuple : les marchands qui trafiquent en tabac, et qui, en outre de la cessation de leur commerce, se voyoient chargés de beaucoup de marchandises de cette nature que les fermiers refusoient d'accepter, et qu'il ne leur estoit pas permis de vendre aux particuliers, sont bien aises que le bruit continue pour continuer avec liberté le débit de leur tabac. Les autres négociants s'estoient laissé persuader, ou du moins avoient

Digitized by Google

feint de l'estre, que, du tabac, on vouloit passer aux autres marchandises. Les estrangers habitués icy fomentent de leur costé le désordre, et je ne croy pas, Monsieur, vous devoir taire qu'il s'est tenu des discours très-insolents sur l'ancienne domination des Anglois, et, si le roy d'Angleterre voulloit profiter de ces dispositions et faire une descente en Guyenne, où le party des religionnaires est très-fort, il donneroit dans la conjoncture présente beaucoup de peine. Jusqu'icy, Monsieur, le Parlement de Bourdeaux a fait en corps, et chaque officier en particulier, tout ce qu'on pouvoit souhaiter du zèle de cette compagnie; mais vous cognoissez l'inconstance des Bordelois, et d'ailleurs ils témoignent publiquement la douleur qu'ils ont que le roy ne leur ayt pas voulu marquer par une lettre la satisfaction que Sa Majesté a de leur conduite.

« Après vous avoir rendu compte de l'estat de la ville de Bordeaux, je suis obligé, Monsieur, de vous dire qu'à Périgueux le peuple commence à menacer ceux qui sont employés aux affaires du roy, et le commis à la recepte des tailles n'est pas exempt de la peur. En plusieurs lieux du Périgord ceux qui s'estoient chargés du controlle des exploits ont renoncé à ces fonctions pour ne pas s'exposer à la haine du peuple, et l'on aura peine à trouver des gens qui veulent prendre leurs places. On me mande en mesme temps de Bergerac que les habitants demandent hautement de jouir des mesmes exemptions qu'on a accordées à ceux de Bordeaux après la première sédition. Cependant, Monsieur, jusqu'icy il n'y a que du mouvement, mais il peut arriver du désordre, et je

Digitized by Google

crains que l'exemple de Bordeaux ne soit suivi dans quelqu'une des villes de la province. »

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette lettre, c'est le passage où l'intendant annonce au ministre de Louis XIV que, si le roi d'Angleterre voulait profiter des dispositions de la province, « il donneroit dans la conjoncture beaucoup de peine. » On sent combien le Bordelais, et les autres pays qui avaient appartenu à l'Angleterre durant des siècles, étaient encore mal rattachés à l'unité française.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement de Louis XIV n'avait pas coutume de reculer devant l'émeute; le maréchal d'Albret, gouverneur de la province, entra dans Bordeaux avec douze mille hommes. Les priviléges de la ville lui furent enlevés; le Parlement, qui était pour tout pays la force de justice, de gloire et d'antiquité, fut ôté à Bordeaux pour être transporté à Condom. On éleva contre la ville un de ces châteaux fortifiés que la royauté plaçait partout pour soutenir ses prérogatives : Bordeaux eut le château Trompette comme Marseille le fort Saint-Nicolas; l'esprit communal était ainsi réprimé par la force militaire. Dans le Béarn, une résistance plus longue obligea le conseil d'accorder des lettres d'abolition absolue; car le Béarn, voisin de l'Espagne, était exposé à l'invasion, et les soldats de Castille, de Léon et d'Afrique étaient prêts à passer les Pyrénées. L'opinion calviniste, si puissante dans ces provinces, ne s'agita point; les huguenots attendaient les débarquements de Tromp et des Hollandais. En ce moment devait éclater l'organisation militaire des réformés, qui avaient peu de sympathie

Digitized by Google

pour les populations catholiques. Les calvinistes ne procédaient pas par ces révoltes tumultueuses qui s'acharnaient sur l'impôt ; leur organisation, plus formidable, agissait plus régulièrement. Par cela seul qu'ils étaient en petite minorité, les calvinistes s'entendaient d'un bout du royaume à l'autre ; sous des chefs et des organes avoués ils formaient une véritable république dans l'État. Ils ne s'agitèrent point, parce que les catholiques de Bordeaux les avaient en haine, tout aussi bien que la maltôte (1).

(1) Une lettre écrite par un employé supérieur du fisc, qui avait couru des dangers pendant l'émeute, renferme des détails significatifs ; nous les transcrivons ci-après :

« Pour entrer dans le récit fidèle de ce qui s'est passé, je vous dois dire que Bourdeaux sembloit estre aussy calme qu'il ait jamais esté jusques à mercredy dernier 28e de ce mois, que, le traitant de la marque de l'estain et du tabac s'estant mis en devoir de voulloir faire marquer la vaisselle chez les potiers d'estain, ceux qu'il avoit préposez pour faire cette marque, sur quelques petites difficultez qu'ils avoient déjà trouvées et qui néanmoins paroissoient accomodées, demandèrent la présence d'un jurat et l'escorte de quelques archers de ville pour exécuter leur commission *. Ils avoient marqué dans la boutique d'un pintier nommé Taudin, qui demeure dans la rue Neuve, qui souffrit la marque. De là ils furent dans une autre boutique, qui est dans la rue du Loup, où commença le bruit. Cette rue est, comme vous savez, remplie d'artisans. Les hommes qui virent entrer les marqueurs et le jurat dans cette boutique, où l'on avoit déjà refusé la marque, commencèrent à crier que c'estoit une gabelle, et tout d'un coup le jurat et les marqueurs se virent environnez d'une infinité de canailles qui accoururent, au bruit, du marché assez voisin de cette rue. Le jurat et les marqueurs se virent chargez de coups de pierre. Le jurat fit ce qu'il put par discours et par exhortations, quand il se vit attaqué de cette sorte, pour apaiser le désordre, et empescha qu'on ne luy arrachast des mains les deux marqueurs, que le peuple vouloit assommer. Mais, voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il fut contraint de

* Les *jurats* remplissaient alors les fonctions déléguées aujourd'hui aux adjoints des mairies.

Digitized by Google

Les événements de Bordeaux réagirent sur la Bretagne, et en peu de jours une grande partie de cette province fut sous les armes. Le 18 avril 1675 les

changer de style et obligé de dire à ce peuple qu'il alloit mettre les marqueurs dans la maison de ville. Et, de fait, luy estant venu quelques archers de renfort avec le capitaine Calle, le jurat se mit en chemin de l'hostel-de-ville. Mais ce ne fut pas sans bien de la peine, et, dans cette action, le capitaine Calle, qui soutenoit contre cette populace, fut obligé de tuer un charpentier de barriques qui vouloit, à ce qu'il prétend, le charger, et de faire tirer quelques coups qui donnèrent le temps au jurat et aux marqueurs de gagner l'hostel-de-ville. Le charpentier, blessé d'un coup d'espée au travers du corps, s'en fut expirer dans la rue d'Arnaud-Miqueau. Cette mort et ces coups tirez ne firent autre effet que d'aigrir davantage cette canaille, qui commença à se deschaisner dans toutes les rues et à crier qu'il alloit assommer les gabelleurs : *Vive le roy sans gabelle!* Cela arriva mercredy, sur les trois à quatre heures après midy. Dans un moment le bruit de cette sédition fut porté au quartier Saint-Michel, et d'abord l'on ferma les boutiques, et toute cette canaille se mit en troupes armées de bastons, d'espées, de cousteaux et de fusils, courant les rues; et, estant près la porte de Grave, ils rencontrèrent un pauvre malheureux bourgeois qu'ils soupçonnèrent d'estre un gabelleur, et, sans autre enqueste, ils le massacrèrent sur-le-champ, attachèrent son corps par les pieds et le promenèrent tambour battant dans toute la ville *. De la porte de la Grave ils enfilèrent la grande rue du Fossé des Tanneurs, posèrent le cadavre devant la maison et sous les fenestres de M. le premier président d'Aulède, vinrent repasser par le Poisson-Salé et enfilèrent la rue Sainte-Catherine jusques à Saint-Maixent, et de là ils enfillèrent la rue Margaux. Cela se fit quasy en moins de rien. Un moment après je fus averty qu'ils pilloient la maison de M. Viney et celle du bureau du domaine qui estoit vis-à-vis; et de fait ils ont seulement pillé et saccagé tout ce qui estoit dans sa maison et celle du domaine, où logeoit le secrétaire de M. l'intendant, ce qui fut fait en moins de deux heures, avec des cris et des hurlements, et avec une rage qui ne se peut exprimer. Dans le mesme temps la mesme canaille avoit détaché une partie de sa troupe, qui fut dans la rue Neuve, chez le nommé Taudin, pintier, où l'on pilla toute sa vaisselle et généralement tous ses meubles parce

* Une autre relation rapporte que la foule voulut le forcer à crier *Vive le roi sans gabelle*. Sur son refus il fut massacré.

Digitized by Google

désordres commencèrent à Rennes par le pillage des bureaux où l'on vendait le papier timbré et le tabac. Le mécontentement de la Bretagne avait d'ailleurs un

qu'il avoit souffert la marque *. Mais ces pillages se sont faits d'une manière tout extraordinaire, car le peuple l'a fait avec une telle rage qu'ils n'ont voulu profiter de rien. Deux magasins de vaisselle furent chargés en des charettes par cette canaille et jetés dans la rivière sans vouloir en profiter, et chez M. Viney il se fit un grand feu dans la basse cour, où toute la nuit cette canaille acharnée s'occupa à brusler tout et à démolir la maison.

« M. le maréchal, qui estoit chez madame la première présidente lorsque cette canaille y passa, et qui estoit malade, se retira chez lui pour voir ce qu'il y auroit à faire ; mais, s'étant trouvé fort incommodé et la nuit étant survenue, tous les officiers de la ville bien embarrassez dans un si grand désordre, les bons bourgeois tous estonnez, chacun se défiant de son voisin, n'osant parler, chacun se renfermoit chez soi, et la canaille estoit en liberté de piller et saccager tout, sans que personne se présentast pour l'empescher de la part de la ville, ni qu'on fust en état de le faire.

« M. le comte de Montaigu sortit et se rendit au palais, où le Parlement s'estoit assemblé ; il y fut conduit par la compagnie des gardes de M. le maréchal, par ce qu'il y avoit de gentilshommes dans la ville et par deux compagnies de la garnison. Mais vous allez apprendre une insolence extrême. Comme il marchoit avec toute cette escorte, il voulut passer devant la maison du sieur Viney, où cette canaille estoit toujours attachée et sans s'émouvoir. Il vit que devant lui et devant cette escorte cette canaille démolissait cette maison. Il y envoya des mousquetaires pour les chasser; quand ils sortoient par une porte ils rentroient par l'autre. Enfin, Monsieur, il fut contraint de les laisser faire et a continué son chemin au palais. Il n'y fut pas rentré que le palais fut aussitosot remply de cette canaille criant : *Vive le roy sans gabelle !* et demandant insolemment leurs prisonniers, menaçant le parlement que, s'il ne les rendoit pas, et si l'on n'abolissoit pas la marque de l'estain, le droit de tabac, les 5 sols par boisseau sur le bled, le controlle des exploits et le papier timbré, mesme les 5 sols sur chaque agneau que l'on tue aux boucheries, qui sont des droits établis depuis trois ou quatre ans pour le payement des debtes de la ville, ils alloient

* Le dommage occasionné chez ce Taudin fut évalué à 40,000 livres, dont l'intendant de la province demanda, quelque temps après, le remboursement à Colbert.

Digitized by Google

motif fort sérieux. Au commencement de 1674 on avait révoqué tous les édits qui *étranglaient* la province, suivant la piquante expression de Mme de Sé-

saccager tout, et qu'enfin ils vouloient qu'on commençast par leur rendre leurs prisonniers. Le Parlement, qui s'estoit assemblé pour faire quelque exemple sur cette canaille emprisonnée, jugea, après avoir sérieusement réfléchi sur l'estat de toutes choses et pris l'avis de M. le comte de Montaigu, qu'il n'estoit pas à propos de rien entreprendre que cette canaille ne fust entièrement désarmée, et l'on résolut seulement un arrest portant deffense à toutes personnes de s'attrouper; que cependant des commissaires du Parlement, qui furent nommez, se transporteroient en tous les quartiers de la ville pour tascher de restablir la tranquillité dans les esprits mutinez.

« Le vendredy M. le mareschal se trouva un peu mieux; il voulut sortir et parler à cette canaille, et, comme il fut adverty d'une grande consternation dans l'esprit de tous ceux que l'on peut trouver estre bons bourgeois, sur l'avis qui luy fut donné que ces mutins s'estoient armez et retranchez dans le quartier Saint-Michel, il prit résolution d'y aller vendredy matin en personne, assisté de toute la noblesse, qui est icy au nombre de cent ou cent vingt personnes au plus, d'un détachement d'environ cent hommes de cette garnison, pour parler à cette canaille et voir ce qu'elle demandoit pour se désarmer. Enfin il fut en cet équipage, et quand il y arriva il les trouva en très-bon ordre en bataille dans le cimetière de Sainte-Croix et sur le boulevard, au nombre de plus de huit cents hommes. Comme il fut à vingt pas d'eux, un *pellousstre* * d'entre eux, tout vestu de guenilles, qui estoit à leur teste, se détacha et s'en vint, le sabre haut, à trois pas de la teste du cheval de M. le mareschal; et là, M. le mareschal, qui le vit venir, luy demanda : « Eh bien! mon ami, à qui en veux-tu? As-tu dessein de me parler? » Ce misérable, sans s'estonner, luy respondit : « Ouy, dit-il; je suis député des gens de Saint-Miquau ** pour vous dire qu'ils sont bons serbitours d'au Rey, mais qu'ils ne bollent point de gabelles, ny de marque d'estain, ny de tabac, ny de papier timbré, ni de controlle d'exploits, ny de cinq sols sur boisseau de bled, ny de greffes d'arbitrage. » A cela M. le mareschal luy respondit fort doucement : « Eh bien! mon amy, puisque tu m'assures que les gens de Saint-Michel sont bons serviteurs du roy, je suis ici pour les as-

* Un *pouilleux*.

** Saint-Michel. On voit que le narrateur a voulu reproduire le patois bordelais.

Digitized by Google

vigné, et les états avaient dû prouver la reconnaissance que leur inspirait un pareil bienfait par une contribution volontaire de deux millions six cent mille livres, augmentée d'un *don gratuit* d'égale somme. Or, un an après, les mêmes édits furent rétablis. M. le duc de Chaulnes était alors gouverneur et M. de Lavardin lieutenant général en Bretagne. Le premier crut qu'il viendrait à bout de ce mouvement avec les forces dont il disposait habituellement; mais il n'en fut rien, et le peuple le repoussa chez lui à coup de pierres. Quelque temps après, « le 18 juillet, à midi, dit une relation contemporaine, certains particuliers inconnus entrèrent tumultuairement sous les voûtes du palais, enfoncèrent les portes des bureaux du papier timbré, emportèrent tout ce qu'il y avait de papiers, brisèrent les timbres..... Les habitants ayant pris les armes et s'étant promptement transportés sur la place du palais firent une décharge sur les tumultueux, l'un desquels tomba sur la place. » On vit alors que les ressources ordinaires ne suffiraient pas, et on fit marcher cinq mille hommes sur la province, précaution utile qu'avait déjà réclamée le lieutenant général.

surer que je les viens prendre sous ma protection, pourvu qu'ils se désarment et qu'ils se remettent dans leur devoir, et leur promets que je me rendray leur intercesseur auprès du roy. — Eh bien! reprit le pelloustre, si cella est, donnez-nous un arrest du Parlement pour cela et nous serons contents; à la charge aussy que vous nous obtiendrez une amnistie pour tout ce que nous venons de faire; sans quoy nous vous déclarons que nous allons faire main-basse sur tout et que nous sommes résolus de périr plutost que de souffrir davantage. » M. le mareschal leur respondit, ne voyant pas pouvoir mieux faire, qu'il s'en alloit de ce pas au Parlement pour leur faire donner la satisfaction qu'ils demandoient; et de fait l'on fut au Parlement, où tout le peuple armé suivit, et là l'on donna l'arrest, etc. »

Digitized by Google

« Les troupes, mandait M. de Lavardin à Colbert, seroient plus nécessaires dans la Basse-Bretaigne qu'au Mans. C'est un pays rude et farouche, qui produit des habitants qui lui ressemblent. *Ils entendent médiocrement le françois et guère mieux la raison.* A l'esgard de ce pays-là, il est à souhaitter que l'autorité y soit soutenue par des forces convenables (1). » Insistant à ce sujet dans une autre dépêche, M. de Lavardin disait de la Bretagne « que c'étoit un pays farouche, dur et rude, où les rayons du soleil n'arrivoient que dans un grand éloignement, et que cette extrémité du monde et du royaume avoit besoin de la *justice du prince* si elle ne se rendoit promptement digne de sa bonté. » M. de Lavardin ajoutait que trois choses lui semblaient devoir contribuer à l'affermissement de la tranquillité : le *changement du Parlement*, dont un nouveau semestre allait entrer en service; l'approche de la récolte des blés, qui occuperait les paysans « en éloignant ces rustres des autres pensées où l'oisiveté et l'ivrognerie les jetoient; » enfin l'espoir que l'on fondait sur la réunion des états, où l'on trouverait peut-être quelques remèdes aux maux de la province, *dont la misère était plus grande qu'on ne croyait, le commerce n'allant point.*

De son côté le duc de Chaulnes mandait à Colbert que le seul moyen de prévenir les soulèvements à Rennes était de ruiner entièrement les faubourgs. « Il est un peu violent, mais c'est l'unique, » disait le gouverneur. Dans la même lettre il attribuait tout le mal

(1) Bibliothèque impériale, Mss. 55.

Digitized by Google

aux mauvaises dispositions du Parlement et proposait de le transférer à Dinan. Trois jours après, en rendant compte à Colbert d'une nouvelle émeute qui venait d'avoir lieu à Rennes, le duc de Chaulnes ajoutait dans un *post-scriptum* en chiffres : « Ce qui est très-vray est que le Parlement conduit toute cette révolte ; le calme est à l'extérieur estably, mais l'on conseille au peuple de ne pas quitter les armes tout à fait, qu'il faut qu'il vienne au Parlement pour demander la révocation des édits, et particulièrement du papier timbré, et, depuis les procureurs jusques aux présidents à mortier, le plus grand nombre va à combattre l'autorité du roy. C'est la pure vérité, et il ne faut pas estre icy fort éclairé pour la connoistre. » M. de Chaulnes informa Colbert que l'agitation était grande dans l'évêché de Cornouailles, même contre les curés, que les paysans accusaient de trahison, et que d'ailleurs la misère était telle qu'on devait tout craindre de leur rage et de leur brutalité. Une lettre du 30 juin portait que dans l'évêché de Quimper les paysans s'attroupaient tous les jours, et que leur rage s'était maintenant tournée contre les gentilshommes dont ils avaient reçu de mauvais traitements, « les ayant blessés, pillé leurs maisons et même brûlé quelques-unes (1). »

Le duc de Chaulnes ne disposait pour le moment que d'un petit nombre de troupes ; l'insurrection de la Bretagne fut apaisée moitié par la force, moitié par le retrait des gabelles et la promesse d'une amnistie. Bientôt après, des renforts de gens de guerre

(1) M. Pierre Clément, *Surintendants, etc.*, COLBERT.

Digitized by Google

furent envoyés, et alors commença une répression sanglante. On arrêta un grand nombre de paysans, on les pendit au hasard, et les lettres de madame de Sévigné, tant de fois citées, attestent la rigueur odieuse de ces châtiments.

« Cette province a grand tort, dit Mme de Sévigné, mais elle est rudement punie, et au point de ne se remettre jamais. Il y a présentement cinq mille hommes à Rennes, car il en est venu encore de Nantes. On a fait une taxe de cent mille écus sur le bourgeois, et, si on ne trouve pas cette somme dans vingt-quatre heures, elle sera doublée et exigible par les soldats. On a chassé et banni toute une grande rue, et défendu d'en recueillir les habitants, sous peine de la vie, de sorte qu'on voyoit tous ces misérables, femmes accouchées, vieillards, enfants, errer en pleurs au sortir de cette ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture ni de quoi se coucher. Avant-hier on roua un violon qui avoit commencé la danse et la pillerie du papier timbré; il a été écartelé après sa mort, et ses quatre quartiers exposés aux quatre coins de la ville (1).... Si vous voyiez l'horreur, la détestation, la haine qu'on a ici pour le gouverneur, vous sentiriez bien plus que vous ne faites la douceur d'être aimés et honorés partout. Quels affronts! quelles injures! Quelles menaces! quels reproches! avec de bonnes pierres qui volaient autour d'eux (2). Il fut hier roué vif un homme à Rennes (c'est le dixième), qui confessa d'avoir eu dessein de tuer ce gouverneur; pour celui-là,

(1) Lettre du 30 octobre, p. 236.
(2) Lettre du 6 novembre, p. 244.

Digitized by Google

il méritoit bien la mort. » On voulait, en exilant le Parlement, le faire consentir, pour se racheter, à ce qu'on bâtit une citadelle à Rennes. » Cette noble compagnie voulut obéir fièrement et partit plus vite qu'on ne vouloit, car tout se tourneroit en négociations ; mais on aime mieux les maux que les remèdes (1). » « M. de Harlay demanda trois millions aux états, chose qui ne s'est jamais donnée ; ils promirent d'abord, comme des insensés, de les donner, et en même temps M. de Chaulnes proposa de faire une députation au roi pour l'assurer de la fidélité de la province et de l'obligation qu'elle lui avoit d'avoir bien voulu envoyer des troupes pour la remettre en paix, et que sa noblesse n'a eu aucune part aux désordres qui sont arrivés. M. de Saint-Malo se botta aussitôt pour le clergé ; Tonguedec vouloit aller pour la noblesse ; mais M. de Rohan, président des états, a voulu aller, et un autre pour le tiers (2). »

Ces passages renferment une teinte d'ironie qui a paru déplacée en une matière aussi grave ; il eût été plus juste d'y trouver un blâme indirect de la cruauté des juges et de la dureté du pouvoir. Madame de Sévigné avait appartenu à la Fronde et conservait toujours, au fond de l'âme, un levain d'opposition et d'indépendance.

Tandis que ces agitations se produisaient dans le royaume, quelques événements influaient, au dehors, sur l'avenir de plusieurs États.

En Pologne, depuis un an, le grand-maréchal

(1) Lettre du 13 novembre, p. 260.
(2) Lettre du 17 octobre, p. 265.

Digitized by Google

Jean Sobieski, après avoir vaincu l'armée ottomane à Choczini, sur la rive droite du Dniester, venait d'obtenir de sa patrie par lui délivrée une juste et glorieuse récompense : la diète de Pologne réunie à Vola l'avait proclamé roi à la place de Michel Wiecnowiecki dont la vie honteuse s'était récemment terminée. Dix-sept concurrents avaient sollicité les suffrages de la nation polonaise, mais Louis XIV avait mis l'influence de la France au service de Sobieski et fait échouer les prétentions des autres princes, au nombre desquels s'étaient rangés les chefs des maisons de Condé et de Lorraine. La femme du nouveau roi était française.

En Lorraine, au moment même où les Impériaux étaient rejetés au delà du Rhin, le duc Charles IV s'était éteint à l'âge de soixante-douze ans. Son neveu Charles V, qui avait épousé Éléonore d'Autriche, reine douairière de Pologne, succéda à la souveraineté errante du vieux duc, tant de fois dépossédé par la France et si souvent rallié à nos ennemis. Charles V mit au service de l'Allemagne un dévouement plus grand encore et surtout de plus grands talents militaires.

En Espagne, la régente Marie-Anne d'Autriche était ouvertement brouillée avec don Juan d'Autriche, fils naturel de son mari, qui jouissait dans le royaume de quelque popularité. L'un et l'autre se disputaient l'influence politique et cherchaient à capter la confiance du jeune roi Charles II, toujours débile de corps et d'esprit, mais qui voyait s'approcher l'heure de sa majorité. Vers le milieu de

Digitized by Google

novembre (1675) la loi du royaume mit fin à la régence de la reine-mère, et Charles II prit en main le gouvernement de ses États. Le premier usage qu'il fit de son autorité fut de disgracier sa mère et d'attribuer la prépondérance gouvernementale à don Juan. L'Espagne, depuis longtemps amoindrie et déchue, ne gagna guère à cet événement qu'un changement de ministres.

A la suite de l'enlèvement du prince de Furstemberg le congrès de Cologne s'était dissous, mais la Suède persistait à offrir sa médiation. Bien qu'elle se fût un moment dessinée pour la France en menaçant le duché de Brandebourg, néanmoins elle se croyait appelée à reprendre son influence par le triomphe des sentiments modérés. Le baron de Sparre, représentant de sa politique, exposait l'importance d'une nouvelle réunion d'un congrès; selon lui, « ce qui s'étoit passé à Cologne ne devoit pas empêcher les plénipotentiaires de renouer des négociations nécessaires pour tous, car la guerre continuoit depuis cinq ans avec des succès variés; il y avoit une terrible effusion de sang, et, au milieu des partis en lutte, nul ne pouvoit se vanter d'un résultat décisif. La Suède insistoit d'autant plus sur la question de médiation que, alliée de la France, elle savoit que cette puissance avoit un immense besoin de paix : depuis cinq ans des sacrifices inouïs avoient été faits; les peuples murmuroient hautement, plusieurs provinces de France étoient en pleine révolte; la noblesse suivoit le roi avec dévouement, mais elle étoit ruinée, ses plus braves enfants mouroient sur

Digitized by Google

le champ de bataille. La paix sembloit être une nécessité pour une nation qui avoit fait tant de sacrifices. » Or ce qui était vrai pour la France du grand roi était bien autrement exact pour la Hollande. La république des Provinces-Unies avait bien vu l'Europe s'armer pour sa cause contre Louis XIV, mais elle payait les frais de cette guerre, et, en dépit des immenses richesses de ses marchands et de ses bourgeois, le patriotisme se lassait de supporter tant de charges. L'Espagne, de son côté, dirigée par un gouvernement sans énergie, désirait qu'un prétexte honnête lui fût offert de se retirer de la coalition. Mais les dispositions de l'empereur et de l'Allemagne étaient tout autres. A Vienne, à Berlin, dans les capitales secondaires des États germaniques, on se confiait au génie de Montécuculli et l'on ne parlait point encore de désarmer. La nation anglaise, froissée dans ses sympathies religieuses et politiques par la famille des Stuarts, manifestait à son tour une énergique ardeur à soutenir les intérêts de la Hollande. Le parlement britannique n'ignorait pas que le premier résultat de l'alliance de Charles II avec la France serait le triomphe absolu des prérogatives de la couronne, l'abaissement des droits constitutionnels des Lords et des Communes. Il était impossible au roi d'Angleterre de lutter contre cette volonté du pays.

La France et les Provinces-Unies avaient donc seules intérêt à mettre fin à la guerre; les puissances auxiliaires armées pour la cause de la Hollande ne

Digitized by Google

demandaient pas mieux, du moins pour la plupart, que de continuer la lutte : elles espéraient, à force de victoires abaisser la France et son roi. Cependant on parlait de paix et l'on affectait de la désirer. Quant à la réunion d'un nouveau congrès, on ne s'entendait point sur la ville où se tiendraient les conférences. La France déclarait « qu'elle ne vouloit accepter aucune ville libre de l'Empire pour le lieu de la tenue d'un congrès, et, afin qu'on ne pût pas lui imputer de retarder par de futiles motifs une mesure de paix, la France offroit d'indiquer Bréda, cité hollandoise, qu'on neutraliseroit jusqu'à dix lieues de son enceinte. » La France, en donnant cette marque de confiance aux états généraux, avait pour but de les séparer de la coalition, afin de traiter particulièrement avec la Hollande. Bréda ne fut point agréé, et l'on choisit d'un commun accord Nimègue, ville tout à la fois d'origine allemande et flamande ; par sa position elle offrait de plus grandes facilités aux plénipotentiaires germaniques. La ville fut également neutralisée, et les plénipotentiaires purent s'y rendre dans le mois de décembre (1675). Louis XIV désigna, pour représenter la France à Nimègue, le duc de Vitry, et, à défaut de ce personnage, le maréchal d'Estrades, le frère de Colbert et de Mesmes comte d'Avaux. Les plénipotentiaires désignés par les autres puissances furent, pour l'Angleterre (qui voulait jouer le rôle de médiatrice), lord Barclay; pour les états généraux, Jean Jenskins; pour la Suède, le comte d'Oxenstiern; pour l'Allemagne, le comte de Kinsky; pour l'Es-

Digitized by Google

pagne, don Pédro Runquillo. Tous ces ambassadeurs, désignés par les cours, n'arrivèrent que successivement à Nimègue; les puissances n'étaient pas également pressées; plusieurs voulaient attendre les résultats des opérations militaires. Les plénipotentiaires désignés par Louis XIV arrivèrent les premiers. Leur attitude fut conforme à toutes les convenances diplomatiques; ils se montrèrent animés d'un esprit de conciliation dont les envoyés du roi de France, depuis quelques années, avaient rarement fait preuve; ils n'élevèrent aucune difficulté de forme, et ce fut à peine s'ils discutèrent les titres et qualités que les autres puissances attribuaient au duc de Lorraine. L'attitude des représentants de l'Espagne et de l'Empire n'avait, en revanche, rien de pacifique, et, à leur ton impérieux aussi bien qu'à tous les obstacles de détail qu'ils faisaient surgir, on pouvait fort mal augurer des dispositions de leurs maîtres.

Mais alors devait encore se révéler l'incontestable supériorité du gouvernement de Louis XIV dans les questions diplomatiques. Formés à la grande école, héritiers des traditions de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin, initiés à la science de l'Europe par Colbert et Lionne, dominés de loin ou de près par l'intelligence puissante Louis XIV, les ambassadeurs français, aussi bien que Turenne et Condé, avaient coutume de remporter des victoires. A Nimègue les négociations changeaient de nature. Les succès avaient grandi les prétentions; la question cessait d'être exclusivement hollandaise; chaque puis-

Digitized by Google

sance réveillait ses griefs : l'Empire prenait la haute main ; l'Espagne venait en seconde ligne ; la Hollande n'était plus qu'un prétexte dans les négociations, qui se plaçaient sur un plus vaste théâtre. Dès lors la diplomatie du cabinet de Versailles pouvait séparer les intérêts des Provinces-Unies des intérêts des puissances auxiliaires, et ce résultat, si on parvenait à l'atteindre, était de nature à désunir la coalition, à lui enlever, sous certains rapports, tout prétexte d'être. Les envoyés de Louis XIV et le ministre des affaires étrangères, M. de Pompone, ne négligèrent aucun effort pour en venir là ; ils amenèrent les états généraux à se plaindre eux-mêmes des obstacles qu'apportaient les autres puissances aux travaux du congrès de Nimègue. Les plénipotentiaires de la Hollande déclarèrent « qu'ils ne s'expliquoient pas les retards qu'éprouvoient les négociations, d'autant plus qu'ils étoient certains que la France ne désiroit pas autre chose que d'entamer une prompte et honorable négociation, et que, si les états généraux voyoient une certaine mauvaise volonté de la part des cabinets de Vienne et de Madrid, ils seroient forcés de refuser les subsides, parce que, si la Hollande avoit désiré une guerre juste pour la défense de ses droits et de son propre territoire, elle ne vouloit pas soutenir une guerre de conquêtes et d'ambition. » Ces menaces firent une grande impression sur les plénipotentiaires ; tous les retards qu'on avait jusqu'alors imposés eurent leur terme ; chaque puissance exposa ses griefs et développa ses prétentions. La neutralité de Nimègue, jusque-là contestée, fut

Digitized by Google

admise; on l'étendit à quelques lieues de son territoire. Les ambassadeurs se livrèrent avec plus ou moins d'activité à des conférences d'où la paix semblait devoir naître (1676).

Les négociations entreprises et continuées à Nimègue n'avaient point eu pour effet de suspendre les événements militaires; la guerre avait continué sur terre et sur mer. Au moment même où le roi venait d'envoyer ses ministres à un congrès où les autres cours montraient peu d'empressement à accréditer les leurs, la marine française remportait un avantage signalé contre celle de la Hollande. Ruyter, envoyé avec vingt vaisseaux au secours de la flotte espagnole dans la Méditerranée, essaya d'empêcher Duquesne de porter des secours à Messine. Les deux amiraux étaient du même âge, ils avaient suivi une même carrière sous un pavillon différent, ils s'étaient distingués dans les mêmes mers; pour la première fois ils se rencontrèrent face à face, le 7 janvier, près de Stromboli. La lutte devait être terrible; elle fut longue, en effet, glorieuse pour les deux pavillons; mais Duquesne, secondé par Gabaret, força Ruyter à la retraite. Celui-ci, désireux de prendre sa revanche, reparut trois mois plus tard près d'Augusta. Cette fois encore les Hollandais perdirent la bataille, et avec la bataille Ruyter, le héros de la république. En vain l'amiral Tromp, ayant joint son escadre à celle du Danemark, battit dans trois rencontres la flotte suédoise, alliée de la France. Ces succès, sans grande influence sur les événements généraux, ne purent consoler la Hollande de l'immense perte qu'elle venait de faire. Elle pleura

Digitized by Google

Ruyter, comme la France avait pleuré Turenne. Sa douleur trouva de l'écho dans tous les cœurs. *Il est impossible*, dit Louis XIV en apprenant cet événement, *de ne pas déplorer la mort d'un grand homme.*

Les états généraux ne tardèrent pas à porter un autre deuil. Duquesne ayant rencontré, le 2 juin, près de Palerme, la flotte hispano-hollandaise, n'hésita point à l'attaquer et ne tarda pas à la vaincre. La victoire fut plus complète encore que la dernière, car Ruyter n'était plus pour la disputer. Douze vaisseaux, neuf galères, sept mille hommes, sept cents pièces de canon furent le prix de ce beau succès. A la fin de l'année précédente Louis XIV pouvait se croire maître de la Méditerranée; maintenant il n'avait plus de rival sur l'Océan (1).

Au nord, et sur les frontières de la France, les événements militaires n'amenèrent aucun résultat décisif; Louis XIV se chargea de conduire la guerre en Flandre; sous ses ordres servaient Monsieur et les maréchaux d'Humières, de Schomberg, de La Feuillade et de Lorges. Le maréchal de Créqui commandait un corps séparé. Une autre armée était placée, en Allemagne, sous les ordres du maréchal de Luxembourg; une autre, commandée par le maréchal de Rochefort, opérait entre la Meuse et la Sambre; enfin une quatrième armée campait dans le Roussillon, sous le maréchal de Navailles, mais on affaiblit cette armée pour faire passer des renforts à Vivonne, en Sicile. Le prince de Condé, usé par les longues fatigues de la vie

(1) M. de Loc Maria, *Hist. de Louis XIV.*

Digitized by Google

militaire, ne prit aucune part aux opérations de la campagne.

La guerre des siéges, toujours sûre avec un homme tel que Vauban, était celle qu'affectionnait Louis XIV. A la tête de cinquante mille hommes il prit Condé et assiégea Bouchain. Il envoya ses lieutenants détruire un grand nombre de châteaux et de citadelles du pays de Liége. Le duc de Neubourg ayant fait alliance avec l'Empire, Louis XIV fit entrer des troupes dans le pays de Juliers qui appartenait à ce prince; la petite ville de Settard fut assiégée, prise d'assaut, livrée au pillage et démolie. Le prince d'Orange entreprit de secourir Bouchain et se porta avec une armée de quarante mille hommes à la hauteur de Valenciennes. On s'attendait à une attaque; mais Louis XIV, qui n'aimait pas commettre sa gloire au hasard d'une journée, se maintint sur la défensive et ne tarda pas d'ailleurs à se rendre maître de la place assiégée. De son côté, le prince d'Orange assiégea Maëstricht; cette place était défendue par Calvo, Catalan d'origine. « Messieurs, dit-il aux ingénieurs, je n'entends « rien à la défense d'une ville; tout ce que je sais, « c'est que je ne veux pas me rendre. » Et il tint parole; après quarante jours d'efforts et de combats, le prince d'Orange fut obligé de lever le siége, le 25 août, à l'approche du maréchal de Schomberg. La guerre fut moins heureuse sur le Rhin. Charles V, le nouveau duc de Lorraine, se porta sur la droite du fleuve avec soixante mille Impériaux et menaça l'Alsace. Ce prince s'était distingué dans les guerres que l'empereur Léopold, son beau-frère, soutenait contre les Turcs. La ville

Digitized by Google

de Strasbourg, aujourd'hui si dévouée à la France, ne pouvait alors se résigner à subir l'autorité de Louis XIV; elle livra passage au duc de Lorraine et la haute Alsace fut un moment envahie. Les Impériaux repassèrent le Rhin et assiégèrent l'importante place de Philipsbourg; tandis qu'ils étaient retranchés derrière la Lauter, le maréchal de Luxembourg, récemment vainqueur devant Saverne, se porta sur Philipsbourg pour la délivrer; dès qu'il eut reconnu la forte position de l'ennemi, il renonça à faire lever le siége de la ville, mais il manœuvra pour disputer aux armées de l'Empire le territoire de l'Alsace. Philipsbourg, énergiquement défendue par la garnison française, aux ordres de Dufay, tint durant soixante-seize jours, et ne capitula qu'entièrement dépourvue de munitions et de vivres. C'était, pour la France, se voir enlever la clef de l'Allemagne. Luxembourg se hâta de compléter les mesures défensives prises pour couvrir l'Alsace; il mit une garnison dans Montbéliard et ne négligea rien pour protéger la Franche-Comté. Par ses ordres, un corps d'armée prit position sous Brisach; sa bonne contenance, jointe à la fidélité des habitants de Bâle, qui refusèrent des passages au duc de Lorraine, empêcha ce prince de passer le Rhin et d'exécuter les projets qu'il pouvait avoir sur la Franche-Comté et sur les anciennes possessions de sa famille.

En Amérique, le comte d'Estrées reprit Cayenne aux Hollandais, qui depuis six mois s'en étaient rendus maîtres (20 décembre).

Au commencement de cette campagne, la Suède, ayant renouvelé, par un traité signé à Versailles le

Digitized by Google

25 avril 1675, l'alliance conclue avec la France, avait pris les armes en faveur de cette puissance et avait fait entrer une armée dans la Marche de Brandebourg. Cette diversion avait forcé l'électeur de voler au secours de son pays menacé. Il défit complétement les Suédois, le 18 juin, près de Fehrbellin. Le roi de Suède, déclaré ennemi de l'Empire, se vit bientôt attaqué dans ses propres États. L'électeur lui enleva successivement toutes ses places en Poméranie; l'évêque de Munster, réuni aux ducs de Brunswick-Lunebourg, le dépouilla de Bremen et de Verden, et le roi de Danemark s'empara de Wismar. Mais les Suédois prirent leur revanche l'année suivante, et défirent les Danois à Lunden, en Scanie, le 14 décembre 1676.

La campagne suivante (1677) fut plus décisive. La France et la Hollande désiraient vivement la paix. Charles Stuart offrait sa médiation, mais les autres puissances engagées dans la lutte ne voulaient point encore poser les armes. L'Espagne réclamait la Franche-Comté et tout ce qu'elle avait perdu à la paix d'Aix-la-Chapelle; l'empereur voulait recouvrer l'Alsace et rendre la Lorraine à son vassal; les princes allemands convoitaient les provinces qu'il avait fallu céder à la Suède lors du traité de Munster, et quant au prince d'Orange lui-même, bien que ses concitoyens aspirassent à une pacification prompte et honorable, il cherchait par tous les moyens possibles à prolonger une guerre qui favorisait le développement de son autorité. On était donc bien loin de s'entendre, en dépit des négociations suivies à

Digitized by Google

Nimègue. Louis XIV, pour hâter la paix, jugea qu'il fallait remporter de nouvelles victoires. Grâce à l'activité infatigable de Louvois, il se trouva, dès le mois de février, en mesure d'ouvrir la campagne, et il vint rejoindre son armée du Nord au moment même où l'Europe le croyait endormi dans les plaisirs et dans les fêtes. Le 4 mars il arriva sous les murs de Valenciennes, déjà assiégée par les maréchaux de Luxembourg et d'Humières. L'enceinte de la place était bien fortifiée et bien défendue. Le roi, après avoir reconnu les ouvrages, résolut de brusquer l'attaque et de les enlever par escalade. Vauban proposa l'assaut en plein jour pour surprendre avec des troupes fraîches une garnison fatiguée par l'attente d'une attaque nocturne. Les maréchaux combattirent cette opinion ; le roi, au contraire, l'adopta : elle lui sembla plus conforme à la qualité et à l'audace de ses soldats. Par ses ordres, le 17 mars, le septième jour après l'ouverture de la tranchée, les mousquetaires, commandés par MM. de Forbin et de Jauvelle, ayant formé une colonne d'attaque avec le régiment de Picardie et cent grenadiers, s'élancèrent sur le grand ouvrage à couronne et s'en emparèrent. Les mousquetaires, ayant alors découvert un passage, pénétrèrent jusqu'au retranchement intérieur, s'y logèrent, baissèrent le pont-levis qui joignait cet ouvrage aux autres. Suivis du régiment des gardes, ils poussèrent l'ennemi de retranchement en retranchement sur les deux bras de l'Escaut, et entrèrent pêle-mêle avec lui dans la ville même. Toute résistance étant devenue impossible, la garnison capitula.

Digitized by Google

Vers le même temps, dans les premiers jours d'avril, le roi se rendit maître de Cambrai.

Monsieur, frère de Louis XIV, à qui le roi donnait rarement occasion de se distinguer, reçut l'ordre de suivre avec vigueur le siége de Saint-Omer. Le prince d'Orange entreprit de faire lever le siége de cette ville ; il fut vaincu à la bataille de Cassel, où Philippe de France donna de grandes preuves de valeur. La conduite de ce prince contrastait avec les habitudes de mollesse qu'on lui avait suggérées. On dit que Louis XIV en fut jaloux, et qu'il évita à l'avenir de fournir au duc d'Orléans de nouvelles occasions de signaler son courage et de révéler en lui un petit-fils de Henri IV.

Le maréchal de Créqui, à la tête de l'armée du Rhin, manœuvrait sur la Sarre et la Moselle, pour couvrir l'Alsace, la Franche-Comté et la Lorraine, menacées par le prince Charles. Ce dernier et son lieutenant, le duc de Saxe-Eisenach, avaient passé le Rhin sur le pont de Strasbourg, Charles pour gagner les Vosges, le duc de Saxe pour envahir la haute Alsace. Le baron de Monclar, qui commandait un corps de l'armée française, attaqua le duc de Saxe, lui enleva son artillerie, et le contraignit à repasser le Rhin près d'Huningue. Non moins heureux, le duc de Créqui, à la tête de vingt-cinq mille Français, défendit les Vosges, attaquées par le duc de Lorraine, et prit ensuite une forte position entre Metz et Trèves. Renonçant alors à envahir ses anciens États, le duc Charles manœuvra pour opérer sa jonction avec le prince d'Orange. Il franchit la Moselle et se porta sur

Digitized by Google

la Meuse, suivi de près par le maréchal de Créqui, tant qu'enfin, plusieurs fois vaincu en détail, il se vit forcé de repasser le Rhin avec les débris de ses troupes. Le 7 octobre, le maréchal de Créqui gagna sur l'ennemi la bataille de Cokesberg; quelques jours après il se rendit maître de Fribourg, capitale du Brisgau. La prise de cette ville termina la campagne sur les frontières allemandes.

Du côté des Pyrénées, le maréchal de Navailles avait repoussé les Espagnols, pendant que le comte d'Estrées, après avoir livré à l'ennemi, dans les Antilles, un combat naval qui coûta quatorze vaisseaux à la Hollande, s'emparait de Tabago et soumettait l'île entière à l'obéissance du roi.

Du côté de la Suède les chances de la guerre avaient été diverses et partagées; l'électeur de Brandebourg s'était rendu maître de Stettin après un siége qui honora ses défenseurs et son gouverneur, Vander-Noot, mort sur la brèche. Les Suédois, de leur côté, s'emparèrent d'Helsinborg; mais ils perdirent deux batailles navales contre les Danois, l'une près de Rostock, l'autre aux environs de l'île de Meun. L'événement le plus considérable de la campagne fut la bataille de Landskroon. Les deux rois y commandaient en personne; à la fois généraux et soldats, ils combattirent dix heures avec une rare intrépidité. Enfin Charles XI l'emporta; Christiern lui abandonna le champ de bataille et une grande partie de son artillerie. Vaincus en Norwége, les Suédois prirent leur revanche dans l'île de Rugen, d'où le général Kœnigsmark chassa les alliés; victoire glorieuse

Digitized by Google

qui leur permit d'aller ravager le Mecklembourg.

Louis XIV sentait sa puissance affaiblie par les sacrifices qu'imposait la guerre; il essaya de rattacher à son alliance le jeune prince d'Orange, en lui faisant offrir, par forme d'insinuation, la main de mademoiselle de Blois, sa fille naturelle. Guillaume refusa avec une juste fierté cette proposition inattendue; il répondit qu'une fille légitime de Louis XIV ne serait pas trop pour lui. Ce fut alors que, réalisant les espérances du parti protestant en Angleterre, il obtint en mariage la princesse Marie, fille du duc d'York, nièce de Charles II et héritière présomptive du trône d'Angleterre. Cette union fut à la fois fatale aux Bourbons et aux Stuarts, mais elle servit merveilleusement l'ambition du prince d'Orange.

Louis XIV comprit alors que son gouvernement s'était trompé en s'adressant au prince d'Orange pour dissoudre une coalition formée dans l'intérêt du stathouder. Il écrivit au roi d'Angleterre pour le prier d'intervenir, s'il en était temps encore, pour faire accepter sa médiation à l'Europe; mais l'Angleterre n'était point disposée à permettre à son roi de suivre une semblable politique, et Charles II ne réussit nullement à faire prévaloir l'idée de la paix.

La guerre recommença donc, en 1678, avec une nouvelle énergie. Au début de la campagne Louis XIV voulut donner le change à l'ennemi ; le 7 février il partit pour Metz, avec la reine, madame de Montespan et toute la cour. De cette ville il se trouvait en mesure de menacer à la fois l'Allemagne et les Pays-Bas. Le prince d'Orange et les lieutenants

Digitized by Google

de l'empereur se tenaient sur leurs gardes; mais les troupes promises par l'Espagne n'arrivaient pas et n'existaient en quelque sorte que sur le papier. Par les soins de Louis XIV, quatre corps d'armée se portèrent à la fois sur Ypres, Namur, Mons et Luxembourg. Le gouverneur des Pays-Bas se hâta de diriger sur Ypres les troupes qui étaient chargées de protéger la ville de Gand. Louis XIV avait prévu ce mouvement, et le roi, qui, en toute hâte, s'était porté de Metz sur Valenciennes, fit investir Gand par soixante mille hommes et s'en rendit maître le 12 mars. Peu de jours après, la ville d'Ypres, également assiégée, se rendit à Louis XIV (25 mars). En revanche, le prince d'Orange détermina l'Angleterre à faire avec la Hollande un traité d'alliance, et le roi Charles II, en dépit de ses répugnances, se vit dans la nécessité de céder aux réclamations du parlement et du peuple.

A cette nouvelle, et au moment de voir l'Angleterre se joindre à ses ennemis, Louis XIV jugea qu'il importait de concentrer ses forces et de ne point les disséminer dans des expéditions lointaines. Il renonça à sa royauté de Messine et rappela à Toulon l'armée de Sicile et nos flottes de la Méditerranée. Sur ces entrefaites, le duc de Lorraine était rentré en campagne, et se voyait tenu en échec par une faible armée aux ordres du duc de Créqui. Les deux habiles adversaires manœuvrèrent longtemps sur les deux rives du Rhin. Le 6 juillet, le maréchal de Créqui, après avoir défait un corps d'Impériaux commandé par le duc de Bade, atteignit le duc Charles près de Rhinfeld et mit son armée en déroute. L'ennemi assié-

Digitized by Google

geait Offembourg; Créqui essaya vainement de délivrer cette place, mais il passa la Kintzig sous les yeux du duc de Lorraine, qui n'osa livrer bataille. Maître de la campagne et déterminé à faire repentir la ville de Strasbourg de son attitude équivoque et malveillante, Créqui attaqua cette place, prit et rasa deux forts qui la protégeaient. Mais déjà les rapides succès des armées françaises avaient changé la situation et disposé plusieurs puissances à parler sincèrement de mettre fin à la guerre.

A la grande surprise de l'empereur et de ses alliés, ce fut la république de Hollande qui, la première, se déclara prête à souscrire aux ouvertures pacifiques de Louis XIV. Au moment où l'Angleterre elle-même entrait dans la coalition, les états généraux demandèrent à poser les armes. Le ministre de Louis XIV, M. de Pompone, les avait adroitement amenés à solliciter une paix séparée. Également désirée à Versailles et à la Haye, cette paix fut signée dans le mois d'août, à des conditions qui témoignaient de tout l'intérêt que mettait le roi Louis XIV à en finir immédiatement avec la coalition : l'*uti possidetis* était admis, et, comme le roi avait évacué toutes les conquêtes de la Hollande, il s'ensuivait que les états généraux ne perdaient rien. La France s'engageait à rendre Maëstricht, cette place de guerre qui avait coûté tant d'efforts, un siége si long et si meurtrier. On ne se payait aucune indemnité de part ni d'autre; les frais de la guerre restaient à la charge de chacune des parties. Le roi restituait au prince d'Orange tous les comtés et les villes qu'il pouvait avoir en France par

Digitized by Google

origine de famille, droit d'héritage et de conquête.

Ce traité, qui mettait fin à la longue querelle de la France et de la Hollande, fut signé à Nimègue le 10 août 1678; quatre jours après, le prince d'Orange, qui ne pouvait ignorer ces conventions et qui aurait dû les respecter, eut l'odieuse pensée de livrer encore une bataille aux armées de Louis XIV, espérant qu'en cas de succès de sa part tout serait rompu. Ce prince avait besoin de la guerre pour satisfaire ses rancunes personnelles et pour accroître son importance. Il attaqua donc par surprise le maréchal de Luxembourg, qui comptait sur la paix et avait cessé de prendre les précautions qu'exige le soin d'une armée en campagne. Guillaume, contre son attente, fut honteusement vaincu; il ne lui resta que les remords d'avoir, sans nécessité, et pour la seule cause de ses intérêts, sacrifié la vie de plusieurs milliers d'hommes (1).

L'Espagne, se voyant chargée seule du poids de la guerre sur nos frontières du Nord, craignit de perdre les Pays-Bas et conclut la paix le 15 septembre. Louis XIV lui rendit onze villes ou forts acquis à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle, et garda, de ses conquêtes récentes, quinze places, au nombre desquelles figuraient Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai avec le Cambrésis, Aire, Saint-Omer, Maubeuge, et toute la Franche-Comté, *avec leurs sei-*

(1) Il est juste de dire que le prince d'Orange affirma toujours devant Dieu qu'il n'avait pas connu le traité de Nimègue au moment de la bataille, et qu'il n'en avait reçu avis que le 15 août, par une dépêche du grand-pensionnaire Tagel.

Digitized by Google

gneuries, dépendances et annexes, de quelque nom qu'elles puissent être appelées. Ainsi Louis XIV s'indemnisait de ses grands sacrifices militaires par la réunion effective d'une ligne fortifiée au nord et à l'est. Il s'attachait à faire de la France un royaume compacte, sans enclaves, sans poste avancé, et cette politique contribuait à préparer notre grande unité nationale.

Cependant la guerre n'était point encore terminée; la France comptait encore des ennemis nombreux et redoutables; l'empereur, les princes de l'Empire, le roi de Danemark étaient encore coalisés contre la France..

Louis XIV était en mesure de leur tenir tête; et d'abord ce roi avait suscité à l'empereur une formidable révolte en Hongrie. Michel Abaffi, wayvode de Transylvanie, et le comte Tékély, le plus puissant des seigneurs hongrois, s'étaient armés, eux et les protestants de leur pays, pour revendiquer la liberté religieuse. Dans cette longue et opiniâtre lutte, leurs troupes avaient plusieurs fois vaincu les généraux de l'Empire, et c'était là, pour les intérêts de la France, une diversion dont Louis XIV tirait parti, qu'il entretenait même par des subsides.

Dans le Nord, les hostilités se renouvelaient sans cesse, malgré les démarches pacifiques du roi de Suède. Ce prince avait repris Christianstadt; il perdit Stralsund, qui tomba, le 15 octobre, entre les mains de l'électeur de Brandebourg. Débarrassé de l'Espagne et de la Hollande, Louis XIV songea à venir en aide à son fidèle allié et fit marcher une armée vers la Poméranie.

Digitized by Google

L'empereur d'Allemagne se détermina alors, mais à regret, à entrer dans la voie des concessions, où l'avaient précédé la Hollande et l'Espagne; le Danemark et l'électorat de Brandebourg y furent également contraints par les victoires du maréchal de Créqui; et alors les ferments de haine et d'hostilité qui troublaient le continent furent encore une fois comprimés.

Philipsbourg fut conservée à l'Empire et Fribourg à la France, qui acquit en outre une clef du Rhin par la possession d'Huningue. Le duc de Lorraine, dans la dernière guerre, avait prétendu recouvrer ses Etats par la force des armes, et, comme il se trouvait à la tête de soixante-quinze mille hommes, cette prétention semblait exempte de témérité. Afin qu'on ne pût se méprendre sur son projet, il fit broder sur ses drapeaux cette inscription en lettres d'or : *A présent ou jamais*. Les revers du prince avaient effacé la première partie de cette inscription; il parut se résigner à la seconde en refusant de signer l'article du traité qui le concernait. Le roi s'était réservé la souveraineté de Nancy, et la possession au même titre de quatre routes larges d'une lieue, dans quatre directions opposées. Charles pensa, peut-être avec raison, que cette souveraineté de grands chemins étaient exclusive de la sienne. L'empereur, son beau-frère, n'ayant point soutenu ses réclamations, le duc se retira à Insprück, auprès de son épouse, la reine douairière de Pologne, en attendant que la guerre lui rendît, à défaut d'un sceptre, un bâton de commandement (1).

(1) M. de Loc Maria, *Hist. de Louis XIV*.

Digitized by Google

Ainsi, par la permission de Dieu, le dévouement de la noblesse et les sacrifices du peuple, cette longue guerre avait étendu les limites de la puissance du roi; les entreprises faites pour l'abattre étaient demeurées stériles; l'Europe se taisait et craignait, et la France, toujours éprise de la gloire des armes et disposée à se soumettre au joug, lorsqu'il est illustre, décerna à Louis XIV, d'une voix unanime, ce surnom de *Grand*, que la postérité n'a point dédaigné de reconnaître.

Triste grandeur cependant que celle qui prend pour base les hécatombes de la guerre et les désespoirs maternels! Le jour devait venir où, devant un pompeux cénotaphe, en face des ossements de ce roi que la multitude avait voulu profaner, sous les yeux d'un pays appauvri par les combats et désolé par l'ambition d'un seul homme, l'orateur chrétien devait faire justice de cette fausse grandeur que l'homme admire, et renvoyer à Dieu seul, qui fait et défait les rois, le principe de toute élévation, de toute louange et de toute gloire.

Cependant la paix ne devait pas être de longue durée, et Louis XIV semblait en avoir le pressentiment; l'Empire, la Hollande et l'Espagne, cédant à la nécessité, licencièrent leurs troupes de guerre; mais le roi de France maintint son état militaire, et l'Europe comprit qu'elle avait tout à craindre d'un homme qui se résignait si mal à modérer sa fortune. C'est qu'il était déjà venu pour Louis XIV ce moment dangereux, l'écueil accoutumé des conquérants, où, parce qu'on a vaincu, on s'imagine pouvoir tout oser. Contre les

Digitized by Google

maîtres de la terre, aussi bien que pour les esclaves, la justice arrive, et, si elle a le pied boiteux, sa marche est sûre.

Digitized by Google

Suite du règne de LOUIS XIV.

§ VIII. HUITIÈME PÉRIODE DU RÈGNE. DE 1679 A 1688.

Louis XIV, au milieu des pompes et des plaisirs, était du moins demeuré fidèle aux engagements pris avec la royauté. Depuis la mort de Mazarin il avait continué de veiller par lui-même aux affaires publiques et de se résigner au travail. Insensiblement, grâce à l'intelligence, au bon sens et à la puissance de volonté dont il était animé, il avait surmonté les obstacles nés de l'inexpérience et du défaut d'études. On l'avait vu dominer toutes les questions internationales et administratives, alors même qu'il ne pouvait aborder les détails et qu'il fallait abandonner les difficultés d'exécution aux hommes pratiques destinés à lui servir d'instruments. L'Europe n'avait point toujours sujet de s'en réjouir. L'orgueil démesuré du roi de France ne s'accommodait pas d'avoir à respecter les droits des autres peuples; les traités, les convenances politiques ne le liaient qu'autant que son ambition ne se sentait nullement contrariée. Il s'était fait à sa guise une notion du juste et de l'injuste, une interprétation du droit et du devoir, et sa conscience royale se mettait à l'aise quand elle n'avait d'autre guide que l'intérêt ou la passion. Aussi lui arrivait il souvent de confondre la grandeur avec la gloire et de se montrer indifférent aux calamités de la guerre,

Digitized by Google

dont le fardeau pesait sur les peuples. Tant pis si l'on souffrait; cette épreuve entrait dans les prévisions de la lutte et ne devait déranger aucun de ses calculs; et quant à ceux qui mouraient pour lui sur les champs de bataille, ils ne faisaient que payer leur dette au roi, et on n'avait pas à les plaindre.

Il ne faut pas exiger l'impossible, même du génie. La mission d'un roi est de se servir des hommes selon la mesure du concours qu'on doit en attendre, et non de substituer leur propre action à leurs connaissances spéciales. Louis XIV avait deviné Colbert et l'avait mis en mesure de réaliser des progrès et des réformes; c'était à Colbert à répondre à la confiance du roi par des propositions utiles, et non au roi à préparer le travail de ses commis, à savoir par quelles dispositions précises on pouvait substituer un règlement à un autre. Dans tout ce qui touche aux affaires administratives, aux améliorations réglementaires, Louis XIV gouverna, et ne descendit dans les détails qu'autant que cela fut nécessaire pour s'assurer de l'obéissance de ses ministres. Il eut les qualités d'un roi, et non celles d'un chef de division ou d'un sous-intendant. S'il ne dirigea pas par lui-même le travail d'où surgirent de vastes établissements nationaux, des institutions importantes pour l'ordre social, des réformes industrielles et économiques, il ordonna que ces améliorations fussent accomplies; elles le furent, et il eut le droit d'y attacher son nom, sans rien enlever à Colbert de son mérite ni de sa part de gloire. Ni les mesures ni la règle n'étaient de lui, mais il maintenait la règle et il suivait les mesures.

Digitized by Google

Il y eut ceci de singulier dans l'intervention personnelle, de Louis XIV, que ce prince dirigea par lui-même les grandes affaires et les affaires de détail chaque fois qu'elles se rattachèrent à la politique extérieure ; qu'il donna l'impulsion à ses ministres en tout ce qui concernait l'administration du royaume, abandonnant à leur expérience la solution des questions d'un rang subalterne ; et que, dans tout ce qui avait rapport aux armées et aux guerres, il se préoccupa presque exclusivement des détails d'exécution, des difficultés de troisième ordre, laissant à Louvois l'immense tâche d'organiser les armées, à Condé, à Turenne, aux maréchaux formés à leurs exemples le soin de livrer les batailles et de mener à fin les campagnes.

A son lit de mort il fit cet aveu : *J'ai trop aimé la guerre !* Peut-être se trompait-il en ce sens qu'il aima surtout la domination, le pouvoir, les conquêtes territoriales, la prééminence politique et sociale, la grandeur de la France servant de base à la grandeur de la couronne, tandis que la guerre ne fut pour lui qu'un des moyens dont il se servit pour atteindre les divers buts proposés à son ambition. Il sut apprécier les hommes de guerre et les mettre en œuvre, mais il n'eut pas, comme le grand capitaine des temps modernes, la puissance de les conduire et de régler leur action. Quoique doué de courage, Louis XIV ne tira guère sa royale épée. A l'armée il se lassait vite et se risquait peu ; les historiens parlent de sa constance et ne citent pas ses faits d'armes. Jamais il n'assista à un engagement général ; les armées qu'il commanda semblaient éviter les batailles, et il se plaisait surtout à conduire

Digitized by Google

des siéges. Dans ses écrits militaires il apparaît plus homme d'organisation que général, plus instruit qu'habile, plus au fait du métier que de l'art de la guerre, et médiocre connaisseur dans cette science, dont les plus illustres maîtres servaient sous ses ordres. Jamais il ne soutint jusqu'au bout une campagne; jeune, la vie des camps l'ennuyait; plus tard, elle devait lui imposer de trop lourdes fatigues. Et cependant, à la tête des armées comme dans les retraites de Versailles, chaque fois qu'il fut question de guerre ou de choses militaires, s'il ne fut jamais général en chef, il fut toujours roi, et nul monarque ne l'égala dans la science si rare d'utiliser l'épée, le talent, le courage et le sang des autres.

Saint-Simon, ordinairement sévère, parfois malveillant dans ses jugements, ne craint pas de dire, en parlant de Louis XIV : « En glissant sur la conduite du cabinet et des armées, jamais prince ne posséda l'art de régner à un si haut point. » Au premier abord cette phrase semble empreinte d'une amère ironie, et l'on peut croire que Saint-Simon ne découvre dans Louis XIV, comme roi, qu'une grandeur de parade, qu'une splendeur de théâtre, et ne lui reconnaît aucune valeur réelle. Cette interprétation serait injuste.

« Il est pour le souverain un art d'imposer par ses seuls dehors une vénération extraordinaire à tous ceux qui l'approchent. Par cet art subtil il saura faire valoir tout ce qui émane de lui, en mêlant la politesse et la hauteur, l'air de maître avec l'air gracieux, et, dans l'habitude d'une réserve silencieuse, l'à-propos de quelques discours bien pesés, d'une dignité toujours

Digitized by Google

débonnaire. Il distribuera ses refus et ses faveurs avec assez de justice pour ne point paraître capricieux, avec assez d'empire pour ne point paraître céder même à l'équité vulgaire; il fixera continuellement sur sa personne l'attention publique; il usurpera sans partage toutes les déférences, exigera tous les respects d'usage, et saura s'en faire rendre plus encore qu'il n'en exige; il attachera aux moindres signes de sa bienveillance le haut prix que sait y mettre une coquette habile; il se créera ainsi, dans l'expression diversifiée de son attitude, un fonds inépuisable d'ascendant et d'attrait, de récompenses et de punitions tacites, un nombre infini de petites chaînes très-fortes pour captiver le commun des esprits; enfin il accoutumera les hommes à lire leur sort dans ses regards, sur son visage nébuleux ou serein, qui, comme le sourcil de Jupiter, ébranle le monde d'un seul froncement. Cet art de tenir une cour, Louis XIV non-seulement le posséda, mais avant lui on l'avait peu connu; il en fut en quelque sorte le créateur et le porta même à sa perfection.

« Il se peut, comme la philosophie le prétend, qu'un tel art, fondé sur la bassesse du cœur et la pauvreté d'esprit du peuple des cours, tende à l'augmenter sans cesse, et par là devienne de plus en plus facile et méprisable. Il se peut encore qu'il ait le double inconvénient de rabaisser le prince qui aura peu de mérite à maîtriser des âmes volontairement serviles, et de le tromper dangereusement en le portant à juger de sa nation par ses serviteurs et de l'humanité par ce que l'homme a de plus dégénéré. Mais il n'en faut

Digitized by Google

pas moins reconnaître que, à l'époque où Louis XIV démêla les secrets de cette royale industrie, tout concourait à la rendre efficace et utile (1). »

L'histoire a salué en Louis XIV le représentant le plus vigoureux du principe monarchique, l'homme qui donna au gouvernement de la France un caractère d'unité et de majesté dont les traditions nationales n'offraient encore aucun modèle. Sans oublier ses fautes et les calamités qu'elles firent rejaillir sur le royaume, elle l'honore, et parce qu'il mit sa gloire dans la gloire du pays, et parce que, même dans les erreurs de sa politique, il ne se sépara jamais de l'opinion et ne désespéra point du peuple. La confiance est le signe auquel on reconnaît les rois forts : comme ils comptent sur la France, la France compte sur eux.

Cette continuelle solidarité de la nation et du roi renferme le secret de la puissance de Louis XIV. Il identifia le peuple en lui, moins peut-être par orgueil que par nécessité, et la nation se sentit trop fière de son maître pour se séparer de sa cause; elle vit dans le roi la clef de voûte de la prospérité publique et se soumit volontairemement à lui obéir, comme le corps obéit au cœur. Si le roi fut injuste, elle fut sa complice; s'il se montra ambitieux, elle l'approuva; s'il fit peser sur l'Europe un joug dur et impérieux, elle s'en enorgueillit la première; le despotisme, elle l'accepta comme une garantie; la guerre, elle s'en fit un levier; le luxe, elle y trouva sa vanité; l'intolérance, elle la

(1) *Considérations sur Louis XIV*, par Grouvelle, servant d'avant-propos aux *Œuvres de Louis XIV*.

Digitized by Google

commanda. Que si plus tard elle se montra lasse et épuisée, ce fut moins peut-être de ses sacrifices et de ses souffrances que de la monotonie de leur durée.

Les historiens les plus dignes de foi l'ont justement remarqué, la grandeur de Louis XIV ne tenait point exclusivement au faste royal, aux productions du génie, à la réunion fortuite de tant de personnages éminents et admirés; elle tenait à l'action d'un pouvoir intelligent et fort, qui plaçait la France à la tête de l'Europe civilisée. Les guerres mêmes de Louis XIV eurent ce caractère. « Jusqu'à ce prince, en effet, les guerres n'avaient été que de grands mouvements de peuples, poussés sans calcul et par enthousiasme, comme au moment des croisades, ou bien des combats multipliés pour repousser l'étranger et dompter des vassaux rebelles, ou bien encore des expéditions lointaines de souverains cherchant des États ou des aventures, mais sans aucune considération politique, sans autre motif que leur fantaisie personnelle, et pour faire la conquête de pays éloignés qui ne s'adaptaient nullement aux convenances territoriales de leur empire. Les guerres de Louis XIV, pour la première fois, furent celles d'un gouvernement régulier, fixé au centre de ses États, travaillant à conquérir autour de lui, à étendre ou à consolider son territoire; en un mot, pour la première fois ce furent des guerres politiques. Elles peuvent avoir été plus ou moins justes, avoir péché par excès, avoir coûté trop cher, avoir été mêlées d'orgueil personnel et de fautes; mais elles ont eu des motifs sérieux; elles ont été conçues dans un intérêt français, dans l'intérêt de la puissance

Digitized by Google

et de la sécurité du pays (1). » Quant à l'action de ce glorieux pouvoir dans tout ce qui concernait la réorganisation intérieure du royaume, nous la voyons concourir au même but. « L'administration, dit l'historien que nous venons de citer, l'administration, prise dans son sens le plus général, c'est-à-dire l'ensemble des moyens destinés à faire arriver le plus promptement et le plus sûrement possible la volonté du pouvoir central dans toutes les parties de la société, et à faire remonter vers le pouvoir central toutes les forces de cette même société, était, au commencement du dix-septième siècle, une chose inconnue en France et dans tous les États de l'Europe. C'est à cela que Louis XIV a travaillé et réussi, non pas au point où nous le voyons aujourd'hui, mais incomparablement mieux que tous les gouvernements qui l'avaient précédé (2). »

On serait injuste envers Louis XIV si, pour apprécier le caractère et la valeur personnelle de ce roi, on l'isolait des hommes de génie qu'il sut mettre en œuvre, des circonstances au milieu desquelles il dut se mouvoir. Dans une certaine mesure, il emprunta aux circonstances un mérite de plus, parce qu'il sut les préparer et les dominer, et, quant aux hommes célèbres dont il fut entouré, leur mérite accrut le sien, en quelque sorte, parce qu'il le devina et sut l'utiliser au profit de sa pensée.

Avant lui la France n'avait point eu le temps de

(1) M. Guizot, *Hist. générale de la Civilisation en Europe*, XIVe leçon.

(2) Id., *ibid.*

Digitized by Google

se façonner au pouvoir absolu exercé par un ministre; elle obéissait au roi, et non à un intermédiaire placé entre elle et la royauté, et il fallut de longues luttes, de sanglantes défaites, pour que la noblesse et les parlements se résignassent au joug imposé par Richelieu ou Mazarin. Lorsque le grand Condé fit sa soumission, c'est que le roi était de ceux qui règnent par eux-mêmes. « Il fut alors convaincu, dit Bourdaloue, qu'il y avait quelque chose de nouveau sous le soleil, et, parce qu'il avait un cœur droit, il vit avec joie un plus fort que lui, selon les termes de l'Écriture, sur le théâtre du monde, obscurcissant tous les héros et lui causant à lui-même de l'étonnement. » Au fond, avant l'intervention personnelle de Louis XIV dans les affaires de l'État, il y avait en France beaucoup de lassitude succédant à une affreuse anarchie; mais l'autorité, acceptée comme un fait opiniâtre et impérieux, n'était nullement admise comme un principe. Louis XIV eut la gloire de changer tout cela. Condé avait vaincu l'Espagne à Rocroi; Turenne avait vaincu Condé uni à l'Espagne; Colbert ne connaissait point d'égal dans les questions fiscales et administratives; Louvois était un admirable organisateur militaire; mais Louis XIV, sans diminuer leurs titres à la reconnaissance de la France et de l'histoire, sut se servir de chacun d'eux et de bien d'autres encore; il assigna à chacun sa place et son œuvre, et de la coopération de tant de grands hommes il fit sa propre grandeur et la gloire de son siècle. On aurait mauvaise grâce à rapetisser sa renommée, à reviser, dans une mesure étroite, l'admiration dont il

Digitized by Google

fut l'objet. De nos jours, moins d'un siècle après la mort de Louis XIV, on a vu un homme, justement décoré du nom de Grand, restaurer l'ordre social et reconstituer le pays en ruines; c'est ce travail, mieux que les triomphes du champ de bataille, qui a fait sa gloire sans pareille. A son avénement au pouvoir, Louis XIV eut, lui aussi, une monarchie à replacer sur sa base, un chaos social à remplacer par la vie et l'ordre. Pourquoi refuserions-nous d'honorer en lui ce qui nous paraît grand et prodigieux dans l'œuvre du premier consul?

S'il ne fut ni littérateur, ni poëte; s'il songea à régner et non à prendre part aux discussions élégantes et pleine d'afféterie de l'hôtel Rambouillet, il eut, en revanche, à un haut degré, toutes les qualités de l'esprit que réclame le soin de la royauté. « Son grand sens, dit madame de Motteville, et ses bonnes intentions, firent connaître les semences d'une science universelle qui avaient été cachées à ceux qui ne le voyaient pas dans le particulier; car il parut tout à coup politique dans les affaires de l'État, théologien dans celles de l'Église (éloge assez peu mérité), exact en celles de finances (1). » On était frappé tout d'abord de la précision de ses paroles, « image, dit Bossuet, de la justesse qui régnait en ses pensées (2). » « Leur rareté et leur brièveté ajoutaient à leur force, outre le choix et la majesté qui rendait tout précieux (3). » « On les re-

(1) *Mémoires de madame de Motteville.*

(2) Bossuet, *Oraison funèbre de Marie-Thérèse.*

(3) *Mémoires de Saint-Simon.*

Digitized by Google

cueillait comme les maximes de la sagesse (1). » « Cette précision et cette majesté, qui donnaient tant de poids à ses paroles, soit dans ses réponses aux ambassadeurs des princes, soit dans les conseils, étaient tempérées, dans les entretiens avec les particuliers, par une politesse et une grâce de discours qui trouvait toujours à placer ce qu'on aimait le plus à entendre (2). » « Le roi, dit l'abbé de Choisy, est peut-être l'homme de son royaume qui pense le plus juste et qui s'explique le plus agréablement. Ses moindres paroles ont toujours un certain sel qui leur donne de la force et de l'agrément. Il est véritablement roi de la langue (3). » « Jamais homme, au témoignage de Saint-Simon, ne fut si naturellement poli, ni d'une politesse si fort mesurée, si fort par degrés, ni qui distinguât mieux dans ses réponses l'âge, le mérite et le rang (4). » Et quant à son caractère, ne craignons pas de dire avec ses contemporains qu'il eut en partage l'élévation, la bonté, la droiture, et qu'à toute époque, au milieu même des grandes tempêtes de la vie, on dut rendre justice à son humeur facile, bienfaisante, affable, à cette égalité d'âme qui fut toujours à l'épreuve des revers, à cette majesté qui ne l'abandonna jamais, parce qu'elle s'appuyait en lui sur l'idée de sa haute mission.

Au dehors, ce roi, que les historiens nous représen-

(1) Massillon, *Oraison funèbre de Louis XIV.*
(2) Id., *ibid.*
(3) *Mémoires de Choisy.*
(4) *Mémoires de Saint-Simon.*

Digitized by Google

tent toujours avide de conquêtes, dominait surtout l'Europe par sa puissante et infatigable diplomatie. C'est dans les dépêches officielles dictées par ce prince, c'est dans sa correspondance avec ses ambassadeurs et ses ministres qu'il faut chercher le secret de cette politique prudente et audacieuse, organisée pour agir et pour attendre, dont le succès compléta les victoires et répara les défaites de nos armées. Le but que Louis XIV se proposait d'atteindre n'était pas la propagation du pouvoir absolu, mais l'extension de la prépondérance française en Europe et l'abaissement des puissances rivales. Quiconque étudie sérieusement les documents historiques transmis par le dix-septième siècle est frappé « de la capacité, de l'habileté de la diplomatie française à cette époque. Les noms de MM. de Lionne, de Pomponne, d'Avaux, Bonrepos, de Torcy, sont connus de tous les hommes instruits. Quand on compare les dépêches, les Mémoires, le savoir-faire, la conduite de ces conseillers de Louis XIV, avec celle des négociateurs espagnols, portugais, allemands, on est frappé de la supériorité des ministres français, non-seulement de leur sérieuse activité, de leur application aux affaires, mais de leur liberté d'esprit. Ces courtisans d'un roi absolu jugent les événements extérieurs, les partis, les besoins de la liberté, les révolutions populaires, beaucoup mieux que la plupart des Anglais eux-mêmes de cette époque (1). »

Ceux qui ne découvrent la grandeur et la gloire, dans

(1) M. Guizot, *Histoire générale de la Civilisation en Europe*, XIVe leçon.

Digitized by Google

un souverain, qu'en le considérant au point de vue de la Constitution anglaise et des idées politiques mises en honneur par la révolution française, travaillent, depuis soixante ans, à rapetisser la figure historique du grand roi, à ne voir en ce prince qu'un comédien de royauté dont l'histoire doit enlever le masque. Tenons-nous en garde contre cette injuste réaction.

A considérer en Louis XIV la valeur de l'homme, et rien de plus, à décomposer sa gloire et sa renommée, on se sent d'abord étonné de ne pas trouver tout ce qui transporte la pensée et force l'admiration. Homme de guerre, Louis XIV, ainsi qu'on vient de le dire, borne ses prétentions à conduire le siége de quelques villes, à présider en personne au succès des mesures prises par Vauban ou par Louvois; rien en lui ne participe de la flamme de Condé et de la science de Turenne. Qu'on prenne pour exemple sa campagne de Hollande : à peine l'issue des opérations est-elle compromise par le débordement des eaux que le roi abandonne à ses lieutenants la conduite de la guerre et revient à la cour *enchaîner les images* des villes qu'il lui faudra bientôt restituer. Parmi les capitaines dont l'histoire a retenu les noms, dans l'antiquité et dans les temps modernes, il n'en est pas un seul qui ait à se reprocher une pareille insouciance, une semblable abdication du droit de commander.

Comme législateur, il est étranger, par l'étude, aux matières qu'il s'agit de réglementer. Comme protecteur des arts, il a le sentiment d'une grandeur fausse qui confond avec l'inspiration du génie la proportion co-

Digitized by Google

lossale des formes ; son goût littéraire est faux; son éducation est restée inachevée.

Et cependant la guerre, l'administration, l'intelligence font au plus haut degré la gloire de son règne et la splendeur de sa vie. C'est que, inexpert à faire par lui-même, nul ne le surpasse lorsqu'il s'agit de tirer parti des autres ; c'est qu'à l'énergie de la volonté il joint la persévérance des efforts ; c'est qu'il a le secret d'ordonner et d'être obéi. Les autres mettent parfois leur bonheur dans le repos et le silence ; ils ont peur de commander, de faire, de remuer ; pour eux tout va bien quand tout se tait, et ils savent mauvais gré au génie d'être, parce qu'il est difficile de discipliner le génie. Mais Louis XIV se montre plus sûr de lui-même et de son avenir : il ne prend point à tâche de conserver, mais de créer ; il ne laisse aucun talent sans emploi utile, aucune pensée vraie sans fécondité ; il est digne de la mission de gouverner les hommes par cela seul qu'il sait les connaître, les classer, les associer, dans la mesure de ce qu'on peut attendre d'eux, à l'œuvre de la gloire commune. Ennemi de Condé, il lui confie le commandement de ses troupes ; digne juge de Turenne, il se repose sur lui du soin des expéditions difficiles ; appréciateur de Louvois, il se sert de lui comme d'un instrument pour faire sortir du sol la puissance militaire qui doit permettre à la France de balancer sur quarante champs de bataille la fortune de l'Europe. C'est lui qui met au service de Vauban les trésors immenses à l'aide desquels nos frontières seront défendues; lui qui d'un commis laborieux, qu'on appelle Colbert, fait le plus habile des ministres

Digitized by Google

dont puisse s'honorer la France; lui qui distingue Molière dans la foule de ses serviteurs, et va chercher jusqu'au fond de l'Europe les savants étrangers pour réchauffer leur génie.

Et maintenant faudra-t-il se montrer bien sévère à l'égard d'un homme que la flatterie de ses sujets et la terreur des autres peuples enivrèrent durant un demi-siècle? Dans cette atmosphère de Versailles, où l'on respirait le mensonge, où la vérité semblait factieuse, l'homme devant qui s'inclinait l'Europe se laissait volontiers aller à une opinion exagérée de sa valeur en tant que personne et surtout en tant que principe. Parlant lui-même, à son fils, dans ses Mémoires historiques, de la devise dont il avait fait choix, il s'étend avec complaisance sur un pareil sujet. « Ce fut là, dit-il (dans les carousels), que je commençai à prendre la devise que j'ai toujours gardée, et que vous voyez en tant de lieux (un soleil avec ces mots : *Nec pluribus impar*). Je crus que, sans s'arrêter à quelque chose de particulier et de moindre, elle devait représenter en quelque sorte les devoirs d'un prince et m'exciter éternellement moi-même à les remplir. On choisit pour corps le soleil, qui, dans les règles de l'art héraldique, est le plus noble de tous, et qui, par la qualité d'unique, par l'éclat qui l'environne; par la lumière qu'il communique aux autres astres, qui lui composent une espèce de cour; par le partage égal et juste qu'il fait de cette même lumière à tous les divers climats du monde; par le bien qu'il fait en tous lieux, produisant sans cesse de tous côtés la vie, la joie et l'action; par son mouvement sans relâche, où il paraît néanmoins

Digitized by Google

toujours tranquille; par cette course constante et invariable, dont il s'écarte et ne se détourne jamais, est assurément la plus vive et la plus belle image d'un grand monarque. Ceux qui me voyaient gouverner avec facilité, et sans être embarrassé de rien, dans ce nombre de soins que la royauté exige, me persuadèrent d'ajouter le globe de la terre, et pour âme : *Nec pluribus impar;* par où ils entendaient, ce qui flattait agréablement l'ambition d'un jeune roi, que, suffisant à tant de choses, je suffirais sans doute encore à gouverner d'autres empires, comme le soleil à éclairer d'autres mondes, s'ils étoient également exposés à ses rayons (1). » On devine aisément à ce langage que Louis XIV adhérait à cette haute opinion de ses courtisans et s'associait d'une manière toute spontanée à l'idée qu'ils avaient de son mérite sans bornes. Beaucoup de rois en sont là.

Et ici encore on nous pardonnera d'entrer dans quelques détails qui ne seront point tout à fait indignes de la majesté de l'histoire. Quand un roi occupe dans l'histoire une place si grande que tout un siècle se résume en lui, rien de ce qui se rattache à sa personne, à ses mœurs, à son caractère, ne saurait être mis en oubli comme peu digne d'être raconté aux hommes. Les qualités privées d'un tel prince s'élèvent, par la nature des choses, au rang de vertus publiques, et ses faiblesses, qui chez des âmes vulgaires ne seraient que des vices, doivent être en quelque sorte réputées crimes d'État; les unes et les autres, en effet, ont réagi sur la condition et sur l'avenir des peuples.

(1) *Œuvres de Louis XIV*, pag. 196 et 197.

Digitized by Google

Louis XIV commandait le respect par la majesté à la fois imposante et douce de son visage; ses traits étaient réguliers, son regard fier, son sourire grave; il avait la taille bien prise, la démarche noble, les cheveux noirs, le nez aquilin, le port un peu théâtral (1). Une distinction naturelle était d'ailleurs tellement empreinte dans ses gestes, dans sa parole et dans toute sa personne, que, même dépourvu de la dignité royale et mêlé à la foule des sujets, ce prince eût appelé à lui l'attention et les regards (2).

Son éducation, ainsi qu'on l'a remarqué plus haut, avait été négligée; mais il suppléait à cette lacune à l'aide d'un esprit droit, d'une raison exercée et d'une application sérieuse aux affaires. Il avait l'instinct de ce qui est beau et de ce qui est grand; mais l'amour de soi était sa passion dominante, et, comme il concevait une idée très-haute de sa mission et de son rôle, en donnant libre satisfaction à son orgueil il croyait remplir un devoir. Il aimait la représentation et le faste, et se montrait aussi avide d'hommages que de gloire. Un concert de soixante années de louanges universelles ne l'avait point fatigué; il souffrit, pendant trois ans, que des feux allumés brûlassent nuit et jour au pied de sa statue. Généreux par tempérament, il fut, par calcul,

(1) Il conservait en jouant au billard, disait Mlle de Scudéri, l'air de maître du monde.

(2) C'est lui que Racine avait en vue lorsqu'il composa ces deux vers de sa tragédie de *Bérénice* :

« En quelque obscurité que le Ciel l'eût fait naître,
« Le monde, à son aspect, eût reconnu son maître. »

Digitized by Google

peu oublieux des injures et mal disposé au pardon. Jamais prince ne parut plus jaloux de gouverner personnellement et de gouverner seul; à cet égard il était parfois dupe des illusions de son orgueil. Les ministres, ils s'en vantaient du moins, lui laissaient volontiers l'honneur de jouer le rôle de roi, tandis qu'ils arrivaient d'une façon adroite à régner eux-mêmes, sauf à répéter sans cesse avec admiration que Sa Majesté seule faisait tout. « Le roi, dit un de ses courtisans, à la jalousie de son autorité joignait la jalousie du gouvernement. Il eut peur sur toutes choses, parce qu'il avait été gouverné, qu'on ne crût qu'il l'étoit encore, et par là ses trois ministres, Letellier, Colbert et de Lyonne, en lui disant toujours qu'il faisoit tout, qu'il étoit le maître, éloignèrent de lui et ceux qui l'avoient servi, et ceux qui étoient capables de le bien servir (1). » Il y a peut-être là une rancune plus ou moins déguisée de la vanité éconduite. La jalousie de Louis XIV tenait peut-être à un motif plus noble qu'au désir puéril de paraître affranchi de la tutelle ministérielle. « Il me semble, écrivait lui-même ce roi, qu'on m'ôte de ma gloire quand, sans moi, on peut en avoir, et sans me contenter de celle que j'ai acquise, et, de la part d'un roi qui fait le métier de véritable capitaine et dans toutes les actions de guerre qui se passent en sa présence, je voudrais bien encore partager celle de mes soldats en courant le même danger qu'eux (2). » Si cette déclaration, un peu contredite par les faits, est

(1) *Mémoires du marquis de La Fare*, chap. 2.
(2) *OEuvres de Louis XIV*, II, p. 429.

Digitized by Google

sincère, tout le monde conviendra que l'orgueil de Louis XIV n'était pas celui d'une âme vulgaire. Et alors même qu'il faudrait faire ici la part des faiblesses inséparables du cœur de l'homme, nous serions de ceux qui, tout en admettant dans beau coup d'actes illustres du règne de Louis XIV l'initiative des ministres, persisteraient à croire au mérite supérieur de ce prince. Le choix et l'appréciation des hommes, sa confiance dans leur capacité, l'appui et l'encouragement qu'il leur donna, son attention à ne pas leur laisser usurper le pouvoir, une application infatigable dans les détails, son jugement, la prévoyance et la suite dans ses projets, la fermeté de sa volonté qui commandait l'obéissance, l'instinct de l'ordre, de la justice, de la grandeur, tout cela lui appartient. Si c'est un des caractères du génie royal que de s'emparer de son peuple et de son siècle, Louis XIV, il faut le reconnaître, n'eut pas d'égal dans l'art de régner, et Leibniz, écrivant à Bossuet, eut raison de dire : « Il est le plus roi de tous les rois. »

Louis XIV, considérant la royauté comme un sacerdoce civil, n'éprouvait pas le besoin d'être aimé du peuple, mais il voulait se sentir obéi et admiré; l'amour de ses sujets lui eût semblé une sorte de familiarité qu'il ne fallait pas encourager. Dans ses relations avec les puissances étrangères il se montrait fier et irascible, et toujours peu soucieux d'offenser ou de déplaire; en face des Français il tempérait l'éclat de son rang par une bienveillance froide et digne.

Dans sa jeunesse, son goût pour les plaisirs, trop favorisé par Mazarin, l'avait emporté au delà des

Digitized by Google

bornes de cette réserve royale dont il se fit plus tard une loi sévère. Alors il dansait dans les divertissements de la cour et acceptait un rôle dans les carrousels; mais, ayant un jour assisté à la représentation de *Britanicus,* il fut frappé de ces vers :

« Pour toute ambition, pour vertu singulière,
« Il excelle à conduire un char dans la carrière,
« A disputer des prix indignes de ses mains,
« A se donner lui-même en spectacle aux Romains. »

Il prit la leçon pour lui, et évita désormais de paraître sur les planches d'aucun théâtre.

Pour avoir été trompé il devint soupçonneux et crut difficilement à la probité; le nombre de ses favoris fut rare, ou plutôt il n'en eut aucun, et se borna à admettre dans son intimité quelques courtisans privilégiés, tels que Vivonne, Créqui, de Lude, Lauzun et le fils du duc de La Rochefoucauld, l'ancien frondeur.

Il donnait à ses grâces, à ses relations, et même à ses refus, un tour exquis de politesse et de prévenance qui prouve qu'il y avait deux personnages en lui : le roi de théâtre, lequel apparaissait d'ordinaire, et l'homme de cœur, dont les manifestations étaient plus rares. « Monsieur le maréchal, dit-il un jour au maréchal de Bellefonds, je veux savoir pourquoi vous voulez me quitter. Est-ce dévotion? est-ce amour de la retraite? est-ce accablement de vos dettes? Si c'est ce dernier, j'y veux mettre ordre et entrer dans le détail de vos affaires. » Le maréchal avoua que c'étaient ses dettes, et le roi y pourvut libéralement (1).

(1) Mme de Sévigné, t. I, p. 362.

Digitized by Google

Dans une circonstance analogue il dit au duc de La Rochefoucauld, qui se plaignait d'être pressé par ses créanciers : « Que ne parlez-vous à vos amis? » Et il lui envoya de quoi les satisfaire (1).

On a retenu quelques-unes de ses phrases nobles, courtes, spirituelles et obligeantes. Au duc de La Rochefoucauld, en lui annonçant par lettre qu'il le faisait grand-maître de la garde-robe : « Je me réjouis comme votre ami du présent que je vous ai fait comme votre maître. » Au marquis d'Uxelles, honteux d'avoir rendu Mayence après plus de cinquante jours de tranchée ouverte : « Vous avez défendu la place en homme de cœur, et vous l'avez rendue en homme d'esprit. » Le marquis du Plessis regrettant de ne pouvoir prendre part à la guerre contre la Hollande et d'être condamné au repos par son âge, Louis XIV le consola en l'embrassant et en lui disant : « Monsieur le maréchal, on ne travaille que pour approcher de la réputation que vous avez acquise. » Et comme un de ses valets de chambre, le priant de recommander au premier président un procès qu'il soutenait contre son beau-père, insistait en disant : « Ah! Sire, vous n'avez qu'à dire une « parole, » il répondit : « Si tu étais à la place de ton « beau-père, voudrais-tu que je la dise, cette « parole(2)? » Un jour qu'un ses de autre domestiques, l'ayant fait attendre, allait être sévèrement réprimandé : « Laissez-le, dit le roi; il est assez fâché. » Mieux inspiré encore, il dit à une princesse de la cour

(1) Choisy, t. I, p. 32.
(2) Choisy, *ibid.*, p. 33.

Digitized by Google

de France, alors fort jeune, qui tournait en raillerie un vieil officier sur sa laideur : « Je le trouve un des « plus beaux hommes de mon royaume, car c'est un « des plus braves. »

Un officier général, homme un peu brusque, et qui n'avait pas adouci son caractère dans la cour même de Louis XIV, avait perdu un bras dans une action, et se plaignait au roi, qui l'avait pourtant récompensé autant qu'on peut le faire pour un bras cassé. « Je voudrais avoir perdu aussi l'autre, dit-il, et ne plus « servir Votre Majesté. » *J'en serais bien fâché pour vous et pour moi,* lui répondit le roi ; et ce discours fut suivi d'une grâce qu'il lui accorda.

Si avide de louanges que fût ce prince, il lui arriva plus d'une fois d'imposer silence à la flatterie quand elle voulut faire fumer en son honneur un encens trop grossier. L'Académie française ayant mis au concours cette question : « Quelle est, de toutes les vertus du roi, celle qui mérite la préférence ? » il rougit et ne permit pas qu'un pareil sujet fût traité. Il aimait peu qu'on lui résistât en face, mais il eut le bon goût de souffrir que Boileau fît ouvertement, en sa présence, la critique de certains vers qu'il trouvait bons ; et comme le satirique ajoutait : « Je m'y connais mieux que le roi ! » Louis XIV se contenta de dire : « Il a raison. »

Un jour qu'il jouait au trictrac, il eut un coup douteux ; les courtisans qui se trouvaient là affectaient d'hésiter et de paraître incertains. Louis XIV, interpellant alors M. de Grammont, qui se trouvait à une autre extrémité de la salle, l'invita à venir juger par

Digitized by Google

lui-même. « Sire, lui cria le comte, c'est vous qui avez tort. — Mais, dit le roi, vous n'avez encore rien vu. — Eh! qu'importe? reprit M. de Grammont; ne savez-vous pas que, pour peu qu'il y eût matière à quelque incertitude, tout le monde vous aurait donné gain de cause? » Cette franchise spirituelle ne déplut pas au monarque. On pourrait multiplier ces anecdotes; nous ne voulons en mentionner qu'autant qu'il en faut pour venir en aide à l'histoire et initier ceux qui lisent ces pages, au caractère du grand roi. Peut-être atteindrons-nous également ce but en transcrivant ici une page très-importante des mémoires de Louis XIV:

« Les rois, dit ce prince, sont souvent obligés à faire des choses contre leur inclination et qui blessent leur bon naturel. Ils doivent aimer à faire plaisir, et il faut qu'ils châtient souvent, et perdent des gens à qui naturellement ils veulent du bien. L'intérêt de l'État doit marcher le premier. On doit forcer son inclination, et ne pas se mettre en état de se reprocher, dans quelque chose d'importance, qu'on pouvait faire mieux. Mais quelques intérêts particuliers m'en ont empêché, et ont déterminé les vues que je devais avoir pour la grandeur, le bien et la puissance de l'État. Souvent il y a des endroits qui font peine; il y en a de délicats qu'il est difficile de démêler : on a des idées confuses. Tant que cela est, on peut demeurer sans se déterminer; mais, dès que l'on se fixe l'esprit à quelque chose et qu'on croit voir le meilleur parti, il le faut prendre. C'est ce qui m'a fait réussir souvent dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que j'ai faites, et qui m'ont

Digitized by Google

donné des peines infinies, ont été par complaisance, et pour me laisser aller trop nonchalamment aux avis des autres. Rien n'est si dangereux que la faiblesse, de quelque nature qu'elle soit. Pour commander aux autres il faut s'élever au-dessus d'eux, et, après avoir entendu, ce qui vient de tous les endroits, on se doit déterminer par le jugement qu'on doit faire, sans préoccupation, et pensant toujours à ne rien ordonner ni exécuter qui soit indigne de soi, du caractère qu'on porte, ni de la grandeur de l'État. Les princes qui ont de bonnes intentions et quelque connaissance de leurs affaires, soit par expérience, soit par étude et une grande application à se rendre capables, trouvent tant de différentes choses par lesquelles ils se peuvent faire connoître qu'ils doivent avoir un soin particulier et une application universelle à tout. Il faut se garder contre soi-même, prendre garde à son inclination, et être toujours en garde contre son naturel. Le métier de roi est grand, noble, flatteur, quand on se sent digne de bien s'acquitter de toutes les choses auxquelles il engage; mais il n'est pas exempt de peines, de fatigues, d'inquiétude. L'incertitude désespère quelquefois, et, quand on a passé un temps raisonnable à examiner une affaire, il faut se déterminer et prendre le parti qu'on croit le meilleur.

« Quand on a l'État en vue, on travaille pour soi : le bien de l'un fait la gloire de l'autre; quand le premier est heureux, élevé et puissant, celui qui en est cause en est glorieux, et par conséquent doit plus goûter que ses sujets, par rapport à lui et à eux, tout ce qu'il y a de plus agréable dans la vie. Quand on

Digitized by Google

s'est mépris, il faut réparer sa faute le plus tôt qu'il est possible, et que nulle considération n'en empêche, pas même la bonté. »

Dans les passages qu'on vient de lire, il y a un certain mélange de sagesse et d'orgueil, de confiance raisonnable et d'opiniâtreté hautaine, sentiments divers qui se disputaient en quelque sorte le cœur du grand roi.

Au nombre des devoirs qu'un souverain doit remplir, Louis XIV oubliait volontiers celui de l'exemple ; au lieu de ranger le désordre et l'adultère parmi ces faiblesses aimables qu'il faut pardonner à la puissance suprême, tandis qu'on les blâme dans les classes inférieures, il aurait dû comprendre que plus le scandale trône au-dessus des peuples, plus il est dangereux, plus il afflige ou pervertit la société elle-même. Sa conscience le lui disait peut-être, mais l'emportement des passions imposait silence au remords, et bientôt après les flatteurs, les courtisans, les poëtes, les artistes, à force de louanges, de servilités, d'opéras et de petits vers, exaltaient jusqu'à ses fautes et les signalaient au monde, comme un passe-temps légitime de la royauté.

Pendant plusieurs années madame de La Vallière avait continué de partager le cœur du roi avec madame de Montespan. La favorite à demi disgraciée ne trouvait ni dans ses épreuves, ni dans ses hontes, assez d'énergie pour rompre le joug honteux qui pesait sur elle. Ce n'était plus d'ailleurs cette femme timide qui rougissait de ses fautes et ne

Digitized by Google

savait comment supporter les regards. Elle avait été mère à plusieurs reprises, et, sans s'apercevoir que sa beauté avait disparu, elle se disait que le roi reviendrait à elle, et elle supportait les dédains du maître, les sarcasmes mal dissimulés de la cour, en attendant cette heure, qui ne devait jamais venir, où Louis XIV lui rendrait son amour d'autrefois. Tandis qu'elle luttait contre le remords ou le mépris, sa rivale, remarquable par l'esprit, l'audace et la beauté, étalait à tous les yeux d'odieux triomphes et ne craignait même pas de contrister la reine par l'aveu, indirect sans doute, mais public, de ses adultères. Parfois madame de La Vallière manquait de force pour soutenir un pareil spectacle; alors son âme tendre et humiliée se tournait vers Dieu et lui demandait secours. Il y avait de longues heures durant lesquelles la voix de la grâce parlait à son cœur, sans être entièrement écoutée, mais aussi sans être absolument dédaignée, et alors l'idée d'une retraite expiatoire s'offrait à la pauvre pécheresse. Les tourments de la jalousie lui venaient également en aide. « Quand j'aurai de la peine aux Carmélites, disait La Vallière, je me souviendrai de ce que ces gens-là m'ont fait souffrir. »

A la fin elle ne put résister davantage aux étranges misères qui l'accablaient. L'abandon visible du roi était le premier châtiment qu'elle endurait pour avoir elle-même déserté les sentiers de Dieu. Après de longues et douloureuses hésitations, repoussée du monde, elle se réfugia aux pieds des autels et demanda à embrasser la règle sévère du Carmel. Le 19 avril 1674,

Digitized by Google

elle reçut les adieux de la cour, chez madame de Montespan, y soupa, entendit le lendemain la messe, s'humilia devant la reine en lui demandant pardon, et se rendit dans le couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, pour y commencer son noviciat. Le 4 juin de l'année suivante, elle y fit profession, en présence de la reine, de toute la cour. Ce jour-là Bossuet monta dans la chaire chrétienne et remercia Dieu d'avoir triomphé du monde dans le cœur pénitent et brisé qui se donnait à lui. Louis XIV, quand madame de La Vallière revêtit la bure pour dire un éternel adieux aux joies de la terre, approuva cette résolution, sans avoir la force d'en tirer des fruits pour lui-même. Chose inouïe! le dernier repas que madame de La Vallière prit dans le monde fut le souper que, la veille de son entrée en religion, elle partagea avec madame de Montespan, à laquelle elle abandonnait le cœur du roi. Ce qui surprendra davantage encore, c'est que madame de Montespan elle-même allait souvent aux Carmélites visiter sœur Louise de la Miséricorde et lui demander d'utiles conseils. Elle observait scrupuleusement l'abstinence et le jeûne aux jours prescrits. Plus d'une fois, aux approches de la fête de Pâques, on la vit quitter le roi pour chercher une retraite dans quelque asile éloigné; souvent alors le roi, qui cédait au même cri de la conscience, prenait de son côté des résolutions pareilles; puis, lorsque la voix du prêtre tonnait avec de moindres menaces en apparence, quand les solennités pascales étaient passées, la pénitence paraissait trop

Digitized by Google

lourde aux deux coupables, et la religion s'attristait encore.

Louis XIV osa donner au monde un scandale inattendu; du vivant de sa femme, par des édits enregistrés au Parlement, il déclara et fit déclarer légitimes les nombreux enfants qu'il avait eus de ses commerces adultères, leur attribuant, non le droit de succession au trône, mais des prérogatives, des droits et des honneurs qui ne devaient appartenir qu'aux princes du sang (1). Le Parlement se vit placé dans la triste nécessité d'obéir. Louis XIV avait d'ailleurs

(1) Louis XIV eut de madame de La Vallière :

Louis de Bourbon, né le 27 décembre 1663, mort le juillet 1666;

Louis de Bourbon, comte de Vermandois, né le 2 octobre 1667, mort en 1683;

Marie-Anne, dite Mademoiselle de Blois, née en 1666, mariée à Louis-Armand, prince de Conti, morte en 1739;

De Françoise-Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, femme de Louis de Gondrin, marquis de Montespan (comme ils naquirent tous pendant la vie du marquis de Montespan, le nom de la mère ne se trouve point dans les actes relatifs à leur naissance et à leur légitimation) :

Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, né le 31 mars 1670, mort en 1736;

Louis-César, comte de Vexin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, né en 1672, mort en 1683;

Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, né le 6 juin 1678, mort en 1737;

Louise-Françoise de Bourbon, dite Mademoiselle de Nantes, née en 1673, mariée à Louis III, duc de Bourbon-Condé, morte en 1743;

Louise-Marie de Bourbon, dite Mademoiselle de Tours, morte en 1681;

Françoise-Marie de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, née en 1677, mariée à Philippe II, duc d'Orléans, régent de France, morte en 1749;

Deux autres fils, morts jeunes, dont l'un de mademoiselle de Fontanges.

Digitized by Google

pris ses précautions en enlevant à cette compagnie, par la déclaration du 24 février 1673, l'ancien droit de remontrance que les rois capétiens n'avaient point osé lui dénier. Par cet acte d'autorité despotique il réduisait les parlements, selon l'expression de d'Aguesseau, « à ne pouvoir faire éclater leur zèle par leurs remontrances qu'après avoir prouvé leur soumission par l'enregistrement pur et simple des lois qui leur seroient adressées. » L'illustre chancelier ajouta : « Les remontrances que le parlement de Paris fit en cette occasion furent regardées alors comme *le dernier cri de la liberté mourante.* » En effet, depuis cette déclaration les remontrances furent non-seulement différées, mais par là même abolies. On n'en trouve plus un exemple jusqu'à la mort de Louis XIV ; et, pendant le reste de son règne, c'est-à-dire pendant quarante-deux ans, « l'enregistrement de tous les édits et de toutes les déclarations devint tellement de style que les conseillers au Parlement ne prenoient même pas la peine d'opiner à ce sujet (1). » D'Aguesseau se borne à faire observer que la législation fut loin de gagner à ce nouvel ordre de choses, mais Louis XIV ne parut jamais s'en douter.

Le peuple murmurait de la faveur de madame de Montespan et lui attribuait, non sans motif, une part assez sérieuse dans la direction des affaires et dans le choix des personnes; il est certain qu'elle avait imposé à Louis XIV et à Louvois son frère Vivonne, dont on fit un maréchal de France. Insensiblement le roi avait

(1) *OEuvres de d'Aguesseau*, t. XIV, p. 145 et 155.

Digitized by Google

oublié ces paroles, dont l'un de ses historiographes avait tenu registre : « Un jour il avait dit en présence de M. de Villeroy, de M. Letellier, de M. de Lionne, de M. le maréchal de Gramont, de M. de Colbert et de quelques autres dont je ne me souviens pas : « Vous êtes tous de mes amis, ceux de mon royaume que j'affectionne le plus et en qui j'ai le plus de confiance. Je suis jeune, et les femmes ont ordinairement bien du pouvoir sur ceux de mon âge. Je vous ordonne à tous que, si vous remarquez qu'une femme, quelle qu'elle puisse être, prenne empire sur moi et me gouverne le moins du monde, vous ayez à m'en avertir. Je ne veux que vingt-quatre heures pour m'en débarrasser et vous donner contentement là-dessus (1). » Ce sont là des ordre qu'un roi peu donner de bonne fois à ses ministres, mais que nul ministre, s'il n'a l'énergie de Sully, n'ose prendre au sérieux.

Ce roi, qui scandalisait la nation française par le spectacle de ses adultères, et qui accordait aux fruits de ses amours criminels la légitimation de la loi, avait cependant écrit pour servir d'enseignement à son fils :

« Je vous dirai premièrement que, comme le prince devroit toujours être un parfait modèle de vertu, il seroit bon qu'il se garantît absolument des faiblesses communes au reste des hommes, d'autant plus qu'il est assuré qu'elles ne sauroient demeurer cachées. Et néanmoins, s'il arrive que nous tombions malgré nous dans quelqu'un de ces égarements, il faut du moins, pour en diminuer la conséquence, observer

(1) *Mémoires de Ch. Perrault*, de l'Académie française.

Digitized by Google

deux précautions que j'ai toujours pratiquées, et dont je me suis fort bien trouvé.

« La première, que le temps que nous donnons à notre amour ne soit jamais pris au préjudice de nos affaires, parce que notre premier objet doit toujours être la conservation de notre gloire et de notre autorité, lesquelles ne se peuvent absolument maintenir que par un travail assidu; car, quelque transportés que nous puissions être, nous devons, par le propre intérêt de notre passion, considérer qu'en diminuant le crédit dans le public nous diminuons aussi l'estime auprès de la personne même pour laquelle nous nous serions relâchés.

« Mais la seconde considération, qui est la plus délicate et la plus difficile à conserver et à pratiquer, c'est qu'en abandonnant notre cœur il faut demeurer maître absolu de notre esprit, que la beauté qui fait nos plaisirs n'ait jamais part à nos affaires, et que ce soient deux choses absolument séparées. Vous savez ce que je vous ai dit en diverses circonstances contre le crédit des favoris : celui d'une maîtresse est bien plus dangereux.

« On attaque le cœur d'un prince comme une place; le premier soin est de s'emparer de tous les postes par où on peut y approcher. Une femme adroite s'attache d'abord à éloigner tout ce qui n'est pas dans ses intérêts. Elle donne du soupçon des uns et du dégoût des autres, afin qu'elle seule et ses amis soient favorablement écoutés, et, si nous ne sommes en garde contre cet usage, il faut, pour la contenter elle seule, mécontenter tout le reste du monde.

Digitized by Google

« Dès lors que vous donnez à une femme la liberté de vous parler de choses importantes, il est impossible qu'elle ne vous fasse faillir (1).

« La tendresse que nous avons pour elles, nous faisant goûter leurs plus mauvaises raisons, nous fait tomber insensiblement du côté où elles penchent, et la faiblesse qu'elles ont naturellement, leur faisant préférer souvent des intérêts de bagatelles aux plus solides considérations, leur fait presque toujours prendre le mauvais parti.

« Elles sont éloquentes dans leurs expressions, pressantes dans leurs prières, opiniâtres dans leurs sentiments, et tout cela n'est souvent fondé que sur une aversion qu'elles auront pour quelqu'un, sur le dessein d'en avancer un autre, ou sur une promesse qu'elles auront faite légèrement.

« Le secret ne peut être chez elles dans aucune sûreté; car, si elles manquent de lumières, elles peuvent, par simplicité, découvrir ce qu'il falloit le plus cacher, et, si elles ont de l'esprit, elles ne manquent jamais d'intrigues et de liaisons secrètes. Elles ont toujours quelque conseil particulier pour leur élévation ou pour leur conservation, et elles ne manquent point d'y étaler tout ce qu'elles savent, autant de fois qu'elles en croient tirer quelques raisonnements pour leurs intérêts.

(1) Il est à remarquer que les développements qui suivent se trouvent dans la minute surajoutés à la mise au net du commencement, d'une écriture très-courue et chargée de ratures; que plusieurs paragraphes même ont été depuis barrés, peut-être parce que le roi fit réflexion que ce portrait si piquant d'une maîtresse de roi convenait trop peu à la duchesse de La Vallière, qui semble en avoir fourni les idées.

Digitized by Google

« C'est dans ces conseils qu'elles concertent chaque affaire, quel parti elles doivent prendre, de quels artifices elles doivent se servir pour faire réussir ce qu'elles ont entrepris, comment elles se déferont de ceux qui leur nuisent, comment elles établiront leurs amis, par quelles adresses elles nous pourront engager davantage et nous retenir plus longtemps. Enfin, tôt ou tard, elles font réussir toutes choses, sans que nous puissions nous en garantir que par un seul moyen, qui est de ne leur donner la liberté de parler d'aucune chose que de celles qui sont purement de plaisir, et de nous préparer avec étude à ne les croire en rien de ce qui peut concerner nos affaires ou les personnes de ceux qui nous servent.

« Je vous avouerai bien qu'un prince dont le cœur est fortement touché par l'amour, étant aussi toujours prévenu d'une forte estime pour ce qu'il aime, a peine à goûter toutes ces précautions; mais c'est dans les choses difficiles que nous faisons paroître notre vertu; et d'ailleurs il est certain que c'est faute de les avoir observées que nous voyons dans l'histoire tant de funestes exemples de maisons éteintes, de trônes renversés, de provinces ruinées, d'empires détruits. »

Dans ces phrases assez habilement étudiées, Louis XIV semble demander grâce de ses désordres privés, en laissant croire qu'ils n'influèrent ni sur les actes de son règne, ni sur la condition de son peuple. Un roi, malheureusement pour lui, ne peut invoquer en pareille matière les immunités du silence et du secret. Toujours exposé aux regards de la foule, il édifie ou pervertit selon les actes de sa vie, et plus le scandale descend de

Digitized by Google

haut, plus il rejaillit au loin d'une façon désastreuse. Vainement cherche-t-il à se dissimuler le mal qui naît de ses fautes, la démoralisation que propagent ses exemples; il n'est pas de compromis avec le devoir, et l'adultère royal est non-seulement un outrage au foyer domestique, c'est un malheur public. Disons-le encore, non pour absoudre Louis XIV, mais pour condamner son siècle : autour de lui, alors que ses fautes n'étaient un secret pour personne, il trouvait une cour pour les favoriser de ses sympathies, des poëtes pour les chanter, des écrivains dramatiques pour leur donner l'approbation du théâtre; il vit le génie lui-même se ranger parmi ses flatteurs, il se sentit comme adoré jusque dans ses faiblesses (1).

La légitimation des enfants de madame de La Vallière et de madame de Montespan, ce fait qui révolte aujourd'hui la conscience publique, s'appuyait au dix-septième siècle sur des précédents assez nombreux, et Louis XIV, dans ses Mémoires, en parle comme d'une chose très-naturelle, dont la légalité ne lui semble pas même susceptible d'être discutée.

En remontant aux premiers siècles de notre histoire, il trouvait plusieurs illustres bâtards élevés sur le trône au même titre que s'ils eussent été fils légitimes. C'étaient Thierry, né de Clovis; Sigebert, fils de Da-

(1) Il serait trop long de citer ici les Mémoires contemporains, les vers de Racine, ceux de Molière, de Quinault, de Benserade et de tant d'autres. La correspondance de madame de Sévigné parle sans cesse des amours du roi et ne garde aucune trace des regrets ou du blâme qu'aurait manifesté la cour. Partout des adulateurs, des complaisants et des complices.

Digitized by Google

gobert Ier ; Louis et Carloman, fils de Louis le Bègue ; Guillaume le Conquérant, également né d'un commerce coupable. A une époque beaucoup plus rapprochée des temps modernes, il avait toujours été admis en France que le souverain, de sa pleine autorité et par faveur royale, conférait des lettres de légitimation, comme aujourd'hui il confère des lettres de naturalisation. L'effet de ces lettres, sans être égal à celui du mariage, était, selon les juristes, de *laver la tache de la naissance*, et la légitimation s'accordait alors aux enfants adultérins eux-mêmes. « Tous les jours, dit d'Aguesseau, on obtient des lettres du prince pour la légitimation de bâtards adultérins, et l'on a même commencé par le chevalier de Longueville à légitimer des bâtards sans nommer la mère. » On voit que Louis XIV n'avait pas besoin de remonter au temps de Thierry Ier, de Guillaume de Normandie et même de Dunois, *le bâtard d'Orléans*, et qu'il ne faisait après tout qu'appliquer à ses enfants naturels le droit jusqu'alors incontesté dont les rois étaient investis en France et dans le reste de l'Europe. « Mais, dit à ce sujet un illustre écrivain moderne, le scandale donné par les rois ne se justifie pas aux yeux de Dieu par l'exemple de leur race et par les adulations de leurs peuples. Qui sait si ces fautes ne sont point entrées pour une part d'expiation dans les maux que nous avons vu fondre sur la maison royale (1) ? » A cet égard nous croyons qu'il n'y a pas de doute.

(1) M. le duc de Noaillles.

Digitized by Google

Madame de Montespan semblait d'ailleurs se glorifier de sa honte; elle affichait un luxe éblouissant, et la richesse prodigieuse de ses parures contrastait bien souvent avec la misère des populations, accablées sous le double poids des impôts et de la guerre. La duchesse de Richelieu avait persuadé à la reine de lui faire un bon accueil plutôt que de demeurer à la cour humiliée devant la maîtresse. Bientôt il fut question de faire élever les enfants que madame de Montespan avait donnés au roi et dont la légitimation venait d'avoir lieu. La favorite voulait, par un reste de pudeur, que l'éducation de ces jeunes princes fût entourée d'un grand mystère et remise à une personne digne, par sa discrétion et ses vertus, d'une pareille marque de confiance. Son choix tomba sur Françoise d'Aubigné, petite-fille de Théodore Agrippa d'Aubigné et veuve du poëte Scarron.

Elle avait été élevée dans le calvinisme, et, dès sa plus tendre jeunesse, elle avait connu l'abandon, la misère et les mauvais traitements (1); on la convertit à grand'peine à la religion catholique. Intelligente et animée d'une volonté forte, elle résista aux injonctions, aux menaces, et ne céda qu'à la démonstration vive de la vérité. Elle était âgée de seize ans, en

(1) « Tous les matins, un *loup* (sorte de masque) sur le visage pour conserver le plus beau teint du monde, un chapeau de paille sur la tête, un panier dans le bras, une gaule à la main, elle allait garder les dindons, avec ordre de ne toucher au panier où était le déjeuner qu'après avoir appris cinq quatrins de Pibrac. » (Mémoires du temps, cités par Anquetil.)

Digitized by Google

1651 (1), lorsque, ne sachant comment se soustraire aux angoisses de la pauvreté, elle consentit à épouser Scarron, poëte burlesque, accablé d'infirmités et impotent (2). Sa jeune épouse lui prodigua des soins

(1) Étant née en 1635, trois ans avant le roi.

Loret, dans la feuille du 9 juin 1652, mentionna le mariage de Scarron :

Monsieur Scarron, esprit insigne...
Avoit un procès d'importance.
Lequel il a perdu tout net.
. . . . . .
Car enfin ledit personnage
Ayant contracté mariage
Avec une épouse ou moitié
Qu'il a prise par amitié,
Il étoit chargé, ce me semble,
De deux pesants fardeaux ensemble.
(*Gazette de Loret*, 1652.)

(2) Les détails qui suivent sont empruntés au livre si intéressant de M. le duc de Noailles.

« Le mauvais état des affaires de la mère et de la fille, nous dit Segrais, le détermina à demander Mlle d'Aubigné, qui n'avait que quatorze à quinze ans. » Ce passage indiquerait que ce fut beaucoup plus tôt et du vivant de Mme d'Aubigné que Scarron fit sa demande, d'autant que Segrais ajoute : « Le mariage se fit au bout de deux ans. » Au reste, selon Labeaumelle, Scarron voulut en causer avec la jeune personne elle-même. Il lui fit sentir qu'en présence de la misère qui la menaçait il n'y avait pour elle d'asile que dans le couvent ou dans le mariage, seuls moyens d'échapper aux périls auxquels l'exposaient une beauté déjà célèbre, l'isolement, l'inexpérience et la séduction. Quoi qu'il en soit, et quelles que soient la date et la forme de la demande de Scarron, Mlle d'Aubigné, sans ressources, sans expérience, sans famille, laissa faire, et le mariage fut conclu. A ceux qui lui demandaient pourquoi elle avait épousé un tel homme, elle répondait : « J'ai mieux aimé l'épouser qu'un couvent. »

Dans l'intervalle du mariage, et pendant que Mlle d'Aubigné était en Poitou, Scarron se monta la tête et lui adressa des lettres et des vers qui nous le montrent sous un aspect nouveau, celui de Scarron amoureux.

Digitized by Google

affectueux. Comme il recevait chez lui une société fort aimable, attirée par son inépuisable gaieté, Madame Scarron doubla par son esprit, par son savoir et

« Vous êtes donc devenue malade de la fièvre tierce? lui écrit-il. Si elle se tourne en quarte, nous en aurons pour tout notre hiver; car vous ne devez pas douter qu'elle me fasse autant de mal qu'à vous. Faites-moi savoir, je vous prie, combien d'accès nous en avons déjà eus, et ce que les médecins disent, puisque vous les verrez la première. Et, en vérité, cela est assez extraordinaire que vous sachiez de mes nouvelles quatre ou cinq jours avant moi-même. Je me fie bien en mes forces, accablé, comme je suis, de tant de maux, de prendre tant de part aux vôtres! Je ne sais si je n'aurais pas mieux fait de me défier de vous la première fois que je vous vis. Je le devais faire, à en juger par l'événement. Mais aussi quelle apparence y avait-il qu'une jeune fille dût troubler l'esprit d'un vieux garçon? Et qui l'eût jamais soupçonnée capable de me faire assez de mal pour me faire regretter de n'être plus en état de me revancher?... Malepeste, que je vous aime! et que c'est une sottise que d'aimer tant! Comment! à tout moment il me prend envie d'aller en Poitou, et, par le froid qu'il fait, n'est-ce pas une forfanterie? Ah! revenez, revenez, puisque je suis assez fou pour regretter des beautés absentes! Je me devois mieux connoître, et considérer que j'en ai plus qu'il ne m'en faut d'être estropié depuis les pieds jusqu'à la tête sans avoir encore le mal qu'on appelle l'impatience de vous voir. C'est une maudite maladie, etc. »

« Scarron, écrit Tallemant, disoit qu'il ne s'étoit marié que pour « avoir compagnie chez lui, qu'autrement on ne le viendroit plus voir. « En effet, sa femme est devenue fort aimable; elle a de l'esprit, mais « l'applaudissement la perd. » On s'oubliait, il est vrai, en l'entendant causer. Tout le monde sait le mot du domestique qui, un jour, à table, vint lui dire à l'oreille : « Madame, encore une histoire; le rôti nous « manque aujourd'hui. » Le rôti devait manquer souvent, car la fortune de Scarron ne s'était pas accrue par son mariage. Au moment où il le contracta, il venait de perdre définitivement son fameux procès, et il fut obligé en même temps de résigner sa prébende du Mans, dont il tira encore mille écus en la faisant passer à Girault, valet de chambre, secrétaire et factotum de Ménage.

Mme Scarron commença alors le dur apprentissage d'une existence toujours aux prises avec le besoin; car Scarron, en dépit de sa pauvreté, de ses infirmités, de ses procès et des guerres civiles, conservait, avec sa

Digitized by Google

par ses rares qualités, le charme de cette compagnie d'élite. Les personnes les plus distinguées de la littérature et de la cour fréquentaient ce salon; mais alors les habitudes de la société étaient encore rudes et grosssières. Entourée d'hommes aux allures hardies, femme d'un poëte cynique, madame Scarron sut établir et maintenir dans le cercle de ses relations la décence et la dignité. Elle imposait le respect sans gêner le plaisir. « Cette jeune personne, dit madame de Caylus, imprima par ses manières modestes tant de respect qu'aucun des jeunes gens qui fréquentoient la maison n'osa jamais prononcer devant elle une parole à double entente, et qu'un de ces jeunes gens dit : S'il falloit prendre des libertés avec la reine ou avec madame Scarron, je ne balancerois pas, j'en prendrois plutôt avec la reine (1). » Toujours fidèle à ses pratiques de piété, au milieu des amis de son mari, elle continuait à donner l'exemple du devoir religieux. « Elle passoit des carêmes à manger un hareng au bout de la table, et se retiroit aussitôt dans sa chambre, parce qu'elle avoit compris qu'une conduite moins exacte et moins austère, à l'âge où elle étoit, feroit que la licence de cette jeunesse n'auroit plus de frein (2). » La compagnie changeant de ton n'en devint que meilleure. Malgré son austérité, madame Scarron faisait les délices des hommes de lettres et

gaîté, toutes les inclinations de sa jeunesse, le goût de la bonne compagnie, de la bonne chère, de la poésie et des arts.

(1) *Souvenirs de madame de Caylus.*

(2) *Ibid.* Mme de Caylus remarque ici qu'elle tient ces détails de son père, M. de Beuvron. Ils sont confirmés par Tallemant des Réaux.

Digitized by Google

des seigneurs qui se réunissaient chez elle. Sa timidité s'étant peu à peu dissipée, elle avait acquis un grand charme de conversation, et tout le monde sait l'anecdote de ce rôti qui manquait un jour sur sa table, et dont elle dissimula l'absence par sa gracieuse et spirituelle causerie. Le rôti dut manquer plus d'une fois, car la fortune de Scarron, diminuée par la perte d'un procès, était devenue fort médiocre. Quoi qu'il en soit, ce genre de vie dura dix ans, au bout desquels le poëte paralytique mourut, laissant sa veuve sans fortune.

Madame Scarron ne voulut être à charge à personne et se retira au couvent des Hospitalières de la place Royale, où la maréchale d'Aumont, sa parente, lui prêta une chambre. Ses petites économies durèrent peu; la veuve du poëte présenta des placets au cardinal Mazarin pour demander le rétablissement d'une pension qu'avait eue son mari, mais elle fut toujours éconduite. Ses amis lui obtinrent quelques secours de la reine-mère, et de longues années se passèrent pour elle dans les alternatives d'une subsistance étroite et d'une extrême détresse. Elle continuait d'ailleurs à voir beaucoup de monde, et entre autres la fameuse Ninon de Lenclos, qui recevait chez elle une société nombreuse et jouait au dix-septième siècle le rôle de l'antique Aspasie. Ninon, tout immorale qu'elle était, rendait justice à la vertu de madame Scarron. « J'aurais voulu *l'en guérir,* disait-elle dans son langage presque cynique; mais elle craignait trop Dieu. » Précieux reproche qui renferme un hommage.

On lit dans Saint-Simon : « Madame Scarron,

Digitized by Google

belle, jeune, galante, veuve, et dans la misère, fut introduite par ses amis à l'hôtel d'Albret, où elle plut infiniment au maréchal et à ses commensaux par ses grâces, son esprit, ses manières douces et respectueuses, son attention à plaire à tout le monde et surtout à faire sa cour à tout ce qui tenoit au maréchal... M. et madame de Montespan ne bougeoient pas de chez lui, et ce fut où celle-ci connut madame Scarron et où elle prit amitié pour elle (1). »

Elle était douée d'une beauté et surtout d'une grâce peu communes. Le portrait que Mignard nous a laissé d'elle la représente lorsqu'elle était déjà âgée de soixante ans, et cette image, si souvent reproduite par le dessin et la gravure, a contribué à nous donner une idée assez imparfaite de sa personne. On se la représente, en effet, sous la forme d'une matrone grave, déjà ridée, et qui reflète le prodigieux ennui que répandait dans la cour de Louis XIV l'étiquette espagnole sévèrement maintenue par ce prince. A trente ans, madame Scarron était pleine de charmes, et l'on ne se lassait pas de l'admirer. Mademoiselle de Scudéry, qui l'avait connue à cet âge, l'a dépeinte sous le nom de Lyriane. « Elle étoit jeune, dit-elle, admirablement belle et fort bien faite; elle étoit d'une naissance fort noble, mais, la fortune ayant été contraire à ses parents, elle avoit été dès son enfance emmenée par eux au fond de la Libye, d'où elle étoit revenue si belle et si charmante qu'on ne pouvoit presque rien lui comparer sans lui faire tort. Lyriane étoit grande

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. Ier, ch. XXXV.

Digitized by Google

et de belle taille, mais de cette grandeur qui n'épouvante point et qui sert seulement à la bonne mine. Elle avoit le teint fort uni et fort beau, les cheveux d'un châtain clair et très-agréables, le nez très-bien fait, la bouche bien taillée, l'air noble, doux, enjoué et modeste, et, pour rendre sa beauté plus parfaite et plus éclatante, elle avoit les plus beaux yeux du monde. Ils étoient noirs, doux, passionnés et pleins d'esprit; leur éclat avoit je ne sais quoi qu'on ne sauroit exprimer (1). »

Madame Scarron, qui cherchait des appuis, écrivit à madame de Montespan une lettre trop flatteuse pour être vraie, et dans laquelle elle l'appelait « la merveille de la France. » Ce compliment si peu mérité, et que, avec un sentiment plus sérieux de l'honnête, madame Scarron n'aurait jamais dû faire, valut à la pauvre veuve les bonnes grâces de la favorite. Madame de Montespan intercéda pour madame Scarron auprès du roi, sur l'esprit duquel elle possédait tant d'empire. « Encore la veuve Scarron! s'écria Louis XIV. — Sire, répondit madame de Montespan, il y a longtemps que vous ne devriez plus en entendre parler. Il est étonnant que Votre Majesté n'ait point encore écouté une femme dont les ancêtres se sont ruinés au service des vôtres. » Ce reproche toucha le roi, et la pension tant de fois sollicitée fut enfin accordée.

Madame de Montespan ne borna pas là les effets de sa protection; madame Scarron lui ayant paru remplir

(1) Extrait de la *Clélie*, première partie. Ce roman parut en 1658.

Digitized by Google

toutes les conditions qu'on exigeait de la gouvernante des enfants légitimés, elle la lui fit offrir; avant d'accepter, madame Scarron exigea que l'ordre lui en fût donné par le roi lui-même. C'était se créer fort adroitement des titres à la bienveillance du souverain, et, en même temps, sauvegarder la dignité dont ne pouvait faire abstraction une femme de naissance noble.

Dès ce moment la veuve du poëte Scarron se condamna à une vie retirée et laborieuse, veillant avec une sollicitude vraiment maternelle sur les enfants que le roi et madame de Montespan lui avaient confiés. Louis XIV la surprit un jour soutenant d'une main le duc du Maine, qui avait la fièvre, berçant de l'autre mademoiselle de Nantes, et tenant sur ses genoux le comte de Vexin, qui dormait. Il fut touché de sa peine et lui donna cent mille francs. « Nous avons soupé hier avec madame Scarron, écrivait madame de Sévigné à sa fille. Nous trouvâmes plaisant d'aller la reconduire, à minuit, au fond du faubourg Saint-Germain, quasi auprès de Vaugirard, dans la campagne, à une belle et grande maison où l'on n'entre point. Il y a de grands jardins, de beaux et grands appartements. Elle a un carrosse, des gens et des chevaux. Elle est habillée modestement et magnifiquement, comme une femme qui passe sa vie avec des personnes de qualité. Elle est aimable, belle, bonne et négligée. On cause fort bien avec elle. »

Madame de Montespan voulant avoir ses enfants sous les yeux, madame Scarron fut appelée à la cour et y eut une situation assez douteuse. Confidente de madame de Montespan, elle avait cependant le courage de lui parler quelquefois le langage de la vertu. Le roi la voyait

Digitized by Google

avec déplaisir; il aimait peu à se rencontrer avec ce témoin, silencieux, mais improbateur, de ses scandales. Il reprochait à madame Scarron d'être une précieuse. Insensiblement, néanmoins, il s'habitua à la voir et à souffrir ses remontrances.

En 1674 le roi lui fit présent de la terre de Maintenon, dont elle prit le nom. Il y a peu d'exemples d'une fortune échafaudée lentement et pièce à pièce comme le fut la sienne. Le roi passa successivement à son égard d'une aversion involontaire à une bienveillance dont il s'étonnait lui-même, et de ce dernier sentiment à une sympathie beaucoup plus prononcée. Elle le devait aux charmes de son esprit et à la grâce inépuisable de sa conversation. Madame de Montespan ne tarda pas à s'en apercevoir et en fut jalouse. Plus tard, à Saint-Cyr, madame de Maintenon fit allusion à cette époque de sa vie. « Madame de Montespan et moi, dit-elle, avons été les plus grandes amies du monde. Elle me goûtoit fort, et moi, simple comme j'étois, je donnois dans cette amitié. C'étoit une femme d'esprit et de charmes. Elle me parloit avec une grande confiance, elle me disoit tout ce qu'elle pensoit. Nous comptions l'une et l'autre que notre amitié ne finiroit jamais; car, quoique nous eussions quelquefois des querelles assez vives, elles n'altéroient point le goût que nous avions l'une pour l'autre. Nous voilà pourtant brouillées, et brouillées irrévocablement, et sans que nous ayons eu dessein de rompre, et même sans avoir formellement rompu. Il n'y a pas eu assurément de ma faute, et si pourtant quelqu'un a sujet de se plaindre, c'est elle, car elle peut dire avec vérité :

Digitized by Google

C'est moi qui suis cause de son élévation ; c'est moi qui l'ai fait connoître et goûter au roi ; elle devient la favorite, et moi je suis chassée. Il est vrai aussi que j'ai bien des choses à lui répondre ; car ai-je tort d'avoir accepté l'amitié du roi aux conditions que je l'ai fait ? Ai-je tort de lui avoir donné de bons conseils ? Madame de Montespan ne savoit-elle pas que je n'oubliois rien pour rompre son coupable commerce (1) ? »

Pour le moment (1674-1679) l'influence de madame de Maintenon, tout en affaiblissant le crédit de la favorite, ne suffisait pas pour faire rentrer Louis XIV dans les sentiers étroits du devoir. Toujours dominé par le fatal entraînement de la volupté, le roi oubliait à la fois les liens qui l'unissaient à la reine et ceux qui rattachaient à lui madame de Montespan. A Versailles on s'imagina un moment que madame d'Hudicourt, autrefois aimée du roi (elle était alors mademoiselle de Pons) ne tarderait pas à ressaisir son empire. « Madame d'Hudicourt, écrit madame de Sévigné, est allée rendre ses devoirs ; il y avoit longtemps qu'elle n'avoit paru. On est persuadé que, sans les indispositions attachées au mariage, elle rentreroit bientôt dans ses premières familiarités. Sa fille, depuis madame de Montgon, est jolie comme un ange. Elle a été de son chef huit ou dix jours à la cour, toujours pendue au cou du roi. Cette petite avoit adouci les esprits par sa jolie présence. C'est la plus belle vocation pour la coquetterie que vous ayez jamais vue. Elle n'a que cinq ans, et fait mieux la cour que les plus vieux

(1) *Entretiens de Saint-Cyr ;* passage cité par M. le duc de Noailles.

Digitized by Google

courtisans. » Ces agaceries innocentes de l'enfant ne réussirent pas, selon les intentions peut-être moins innocentes de la mère. Son état resta toujours incertain à la cour. Madame de Sévigné le dépeint à sa fille en ces termes : « Vous parlez de madame d'Hudicourt, et vous voulez qu'on renoue en forme. Cela n'est point : le temps efface. On la revoit ensuite, elle a une manière et une facilité qui ont plu. Elle est faite au badinage, on l'aime par là ; mais elle ne frappe l'imagination de rien de nouveau. On n'a plus besoin d'elle, et elle reste indifférente ; mais elle a par-dessus les autres qu'on y est accoutumé. La voilà donc favorisée d'un beau logement. Puis on a besoin de ce logement. Elle s'en va, et on ne songe pas seulement à lui en chercher un autre. Il manque pour ces soins un degré de chaleur. On l'aura peut-être, espère-t-elle, une autre fois. Et voilà le sable sur quoi l'on bâtit, la feuille volante à quoi l'on s'attache ! »

Saint-Simon parle d'une autre, qui du moins sut établir solidement les fondements de sa fortune, « et tourner une ardeur passagère en une affection qui dura toute sa vie. Elle étoit d'un blond hasardé, mais très-belle. Son mari sembloit ne s'apercevoir de rien, par les grandes précautions que l'on prenoit, comme s'il eût été fort à craindre. La belle, attachée à la cour par sa naissance et son état, y vivoit sans affectation, paroissoit au dîner, aux conversations, aux promenades, partout enfin, sans que le roi la distinguât d'un coup-d'œil ni d'un mot d'intelligence. Les préférences étoient réservées pour les moments que la maréchale de Rochefort lui ménageoit

Digitized by Google

avec le roi. Celle-ci me racontoit longtemps après, dit Saint-Simon, les mesures qu'elle prenoit pour assurer ce commerce, qu'on vouloit toujours tenir secret, et les contre-temps dont il fut quelquefois traversé. Ils ne venoient pas du mari, qui restoit presque toujours à Paris, d'où il voyoit tomber dans sa maison des gratifications, des pensions, des dignités honorables et lucratives, enfin une fortune immense qu'il arrangeoit avec beaucoup d'ordre, profitant des effets sans s'embarrasser des causes.

« Il réalisoit avec soin. Il acquit des terres et de bonnes rentes, et changea son chétif hôtel de la place Royale contre le magnifique palais des Guise, dans lequel il fit des dépenses qui attirèrent l'attention du public. Le roi avoit soin de voiler par des motifs honnêtes le principe des grâces dont il combloit cette famille, comme de soutenir une maison illustre, de récompenser des services, et autres raisons semblables : vrais rideaux de gaze qui n'étoient rien moins qu'impénétrables.

« Depuis que ce commerce fut fini, la dame conserva toujours un grand pouvoir à la cour. Tout y étoit en respect devant elle; ministres, princes du sang ne résistoient pas à ses volontés. Ses billets alloient directement au Roi, et les réponses sur-le-champ. Si elle avoit à lui parler, ce qu'elle évitoit autant qu'il étoit possible, elle étoit admise à l'instant; elle avoit soin que ce fût à des heures publiques, dans le grand cabinet du roi, tous deux assis au fond, les portes ouvertes, affectation qui ne se pratiquoit que pour elle. Si elle ne vouloit dire qu'un mot, c'é-

Digitized by Google

toit debout, à la porte du même cabinet, et devant tout le monde, qui, à la manière du roi de l'aborder, de l'écouter, de la quitter, jugeoit que, toujours belle, elle ne lui étoit pas indifférente. »

Par plusieurs circonstances de ce récit Saint-Simon fait entendre qu'il veut parler de madame de Soubise, qu'il ne nomme cependant pas. Quelques historiens, et tous les romanciers, ont écrit qu'elle était la dame qui se présentoit au dîner ou au souper du roi avec des pendants d'oreille d'émeraudes, quand elle voulait avertir que son mari était à Paris.

Madame de Sévigné raconte malignement, avec le ton de la bonhomie, que, quand on forma la maison de madame la Dauphine, en 1679, madame de Soubise eut les entrées et les appointements de dame d'honneur sans en avoir le titre, et que ses pensions, montant déjà à vingt et un mille livres, furent considérablement augmentées. Quand on félicitait son mari il répondait modestement : *Hélas! cela vient par ma femme; je n'en dois pas recevoir de compliments.* Et la femme disait : *Voilà ce que c'est que de s'être bien attachée à la reine. Et,* ajoute madame de Sévigné, *le monde est toujours bon à son ordinaire.*

Au risque de diminuer la majesté de l'histoire nous sommes contraint d'aborder de pareils récits et de mentionner de semblables anecdotes. Si nous les passions sous silence, nous ne donnerions pas une idée juste de la cour du grand roi et de la société française durant le dix-septième siècle. Après avoir montré Louis XIV promenant la guerre dans les Pays-Bas et en Allemagne, il est nécessaire de le faire voir

Digitized by Google

passant d'une favorite à l'autre, et perdant de longues heures à pacifier les querelles qui s'élevaient entre madame de Montespan et madame de Maintenon, l'une s'indignant des symptômes avant-coureurs d'une disgrâce, l'autre gagnant peu à peu du terrain, et minant d'une façon habile le sol sous les pas de sa protectrice. Dans cette lutte, d'abord très-inégale, l'avantage dut être, pendant quelques années, du côté de madame de Montespan, et madame de Maintenon dut s'attirer des déconvenues et des humiliations qui, parfois, lassèrent son courage. Souvent ces deux dames parlaient de se séparer ; mais le roi tenait à la gouvernante de ses enfants et s'était fait auprès d'elle une habitude de relations et de conseils honnêtes ; aussi, après des querelles et des reproches, toutes deux restaient unies, chacune d'elles refusant de céder le terrain à l'autre.

Les avertissements de la conscience et de la religion ne faisaient défaut ni à Louis XIV, ni même à sa complice. « Le roi, dit madame de Caylus, avoit un fonds de religion qui paroissoit même dans ses plus grands désordres... Les grandes fêtes lui causoient des remords, également troublé de ne pas faire ses dévotions ou de les faire mal. Madame de Montespan avoit les mêmes sentiments. » Durant la guerre des Pays-Bas, Bossuet avait renouvelé auprès du roi des exhortations pressantes. « Sire, écrivait-il à Louis XIV, le jour de la Pentecôte approche, où Votre Majesté a résolu de communier. Quoique je ne doute pas qu'elle ne songe sérieusement à ce qu'elle a promis à Dieu, comme elle m'a commandé de l'en faire souvenir, voici le temps

Digitized by Google

où je me sens obligé de le faire... Jamais, Sire, votre cœur ne sera paisiblement à Dieu tant que cet amour violent qui vous a si longtemps séparé de lui y régnera. Cependant, Sire, c'est ce cœur que Dieu demande; Votre Majesté a vu les termes avec lesquels il nous commande de le lui donner tout entier; elle m'a promis de les lire et de les relire souvent. Je vous envoie encore, Sire, d'autres paroles de ce même Dieu, qui ne sont pas moins pressantes, et que je supplie Votre Majesté de mettre avec les premières. Je les ai données à madame de Montespan, et elles lui ont fait verser beaucoup de larmes; et certainement, Sire, il n'y a pas de plus juste sujet de pleurer que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un si malheureux et funeste engagement! Mais cependant, Sire, il le faut, ou il n'y a pas de salut à espérer. Je ne demande pas que vous éteigniez en un instant une flamme si violente : ce seroit vous demander l'impossible; mais, Sire, tâchez peu à peu de la diminuer; craignez de l'entretenir. Tournez votre cœur à Dieu... Mes inquiétudes pour votre salut redoublent de jour en jour, parce que je vois tous les jours de plus en plus quels sont vos péchés (1). » Une autre fois l'éloquent évêque mandait au roi : « Vos peuples s'attendent, Sire, à vous voir pratiquer plus que jamais ces lois que l'Écriture vous donne. La haute profession que Votre Majesté a faite de vouloir changer dans sa vie ce qui déplaisoit à Dieu les a remplis de consolation;

(1) Œuvres de Bossuet, t. XXXVIII, *Lettres et Mélanges*.

Digitized by Google

elle leur persuade que Votre Majesté se donnant à Dieu se rendra plus que jamais attentive à leur misère... Il est arrivé souvent qu'on a dit aux rois que les peuples sont plaintifs naturellement, et qu'il n'est pas possible de les contenter, quoi qu'on fasse. Sans remonter bien loin dans l'histoire des siècles passés, le nôtre a vu Henri IV, votre aïeul, qui, par sa bonté ingénieuse et persévérante, avoit trouvé moyen de rendre les peuples heureux et de leur faire sentir et avouer leur bonheur... Il avoit gagné les cœurs, et, s'il avoit ôté de sa vie la tache que Votre Majesté vient d'effacer, sa gloire serait accomplie (1). » Ces exhortations, empreintes d'une respectueuse énergie, attestent le rôle que la religion remplissait auprès du grand roi, dans l'intérêt même de ses peuples et pour la condamnation du scandale. On n'en était plus aux jours de saint Ambroise, interdisant à Théodose le seuil du temple, mais la voix du prêtre ne se taisait point et se faisait encore écouter. En cette période de notre histoire, signalée par l'affermissement du pouvoir absolu, il n'y avait plus d'autre contre-poids au despotisme, et la postérité, trop ingrate, l'oublie bien souvent lorsqu'elle juge l'Église de France au dix-septième siècle.

Madame de Montespan s'éloigna pour quelques mois de la cour; madame de Maintenon se rendit dans les Pyrénées avec le jeune duc du Maine, dont la santé était gravement compromise, et auquel les médecins avaient successivement conseillé l'usage des

(1) Œuvres de Bossuet, t. XXXVIII, *Lettres et Mélanges*.

Digitized by Google

eaux de Barèges et de Bagnères. Durant le cours de ce voyage, on rendit au fils adultérin de Louis XIV et de madame de Montespan les honneurs qu'un prince du sang royal aurait seul dû revendiquer. Ainsi les populations trop complaisantes légitimaient à leur tour les faiblesses du roi. Cette situation fut d'ailleurs de courte durée ; bientôt madame de Montespan, à la grande consternation du clergé, reparut dans les salons de Versailles. Toutefois elle ne triomphait qu'à demi ; le roi écoutait de plus en plus la voix de ses remords, et, de son côté, madame de Maintenon, dont la faveur ne cessait de croître, contribuait à éclairer Louis XIV sur ses devoirs, à lui en rendre l'accomplissement plus facile.

L'année suivante (1676) il y eut un jubilé ; le roi éloigna de nouveau madame de Montespan, qui se rendit aux eaux de Bourbon ; le roi partit pour la guerre de Flandre, et madame de Maintenon resta à Versailles. Après le jubilé la favorite fut rappelée à la cour ; on prit, de part et d'autre, l'engagement de ne se voir désormais que devant des témoins respectables; mais cette résolution ne fut pas longtemps gardée, et l'intimité des deux amants amena de nouveaux scandales. Deux enfants naquirent encore de ce coupable commerce : ce furent mademoiselle de Blois et le comte de Toulouse. On s'abstint de confier leur éducation à madame de Maintenon, dont on redoutait le froid silence ou les reproches. Quelques autres années se passèrent ainsi, madame de Montespan toujours maîtresse en titre, le roi échappant souvent, mais toujours ramené dans ses chaînes, et

Digitized by Google

madame de Maintenon entrant chaque jour plus avant dans l'estime, la confiance et la faveur du souverain (1).

Madame de Sévigné, le plus aimable des historiens du dix-septième siècle, mandait à sa fille la chronique de cette cour où l'adultère était effrontément installé. On voit avec quelle complaisance les seigneurs et les grandes dames acceptaient ce spectacle comme une situation naturelle. « J'ai vu madame de Montespan, écrit madame de Sévigné. Certainement c'est une chose surprenante que sa beauté. Sa taille n'est pas de la moitié si grosse qu'elle étoit; ses yeux sont toujours aussi vifs, son teint et ses lèvres aussi frais. Elle étoit habillée de point de France, coiffée de mille boucles; les deux des tempes lui tomboient fort bas sur les joues. Des rubans noirs à la tête, des perles de la maréchale de l'Hôpital, accompagnées de boucles et de pendeloques de diamants de la dernière magnificence. Trois ou quatre poinçons, point de coiffe, en un mot une triomphante beauté à faire admirer à tous les ambassadeurs. Elle a su qu'on se plaignoit qu'elle empêchoit toute la France de voir le roi; elle l'a redonné, comme vous voyez, et vous ne sauriez croire la joie que tout le monde en a, ni de quelle beauté cela rend la cour. » Elle décrit ainsi le cercle : « Cette agréable confusion, sans confusion, de tout ce qu'il y a de plus choisi, dure depuis trois heures jusqu'à six. S'il arrive des courriers, le roi se retire un moment pour lire ses lettres et puis revient.

(1) M. le duc de Noailles, t. I, p. 529.

Digitized by Google

Il y a toujours quelque musique qu'il écoute, et qui fait un très-bon effet. Il cause avec les dames qui ont coutume d'avoir cet honneur. »

La marquise de Sévigné s'égaye ensuite sur le jeu, qui était alors le reversi. « Au jeu, on parle sans cesse. — Combien avez-vous de cœurs? — J'en ai deux, j'en ai trois, j'en ai un, j'en ai quatre. — Il n'en a donc que trois, que quatre. — Et Dangeau est ravi de tout ce caquet. Il tire ses conséquences; il voit à qui il a affaire; il devine le jeu. Enfin j'étois fort aise de voir cet excès d'habileté. Vraiment, c'est bien lui qui fait le dessous des cartes. A six heures on monte en calèche; on va sur le canal dans des gondoles : on y trouve de la musique. On revient à dix heures : on trouve la comédie. Minuit sonne : on fait *media noche*. » Madame de Sévigné ajoute, en s'adressant plus directement à sa fille : « De vous dire combien de fois on me parla de vous, combien on me fit de questions sans attendre la réponse, combien j'en épargnai, combien on ne s'en soucioit pas, combien je m'en souciois encore moins, vous reconnoîtriez au naturel *l'iniqua corte*. Tout y est pêle-mêle, ajoute-t-elle, *Guelfes et Gibelins* (1). » En parlant ainsi elle désignait les partisans de madame de Montespan et de sa rivale, la veuve du poëte Scarron, déjà toute-puissante à la cour de Louis XIV.

Un moment les flatteurs de madame de Maintenon et les complaisants de la favorite crurent voir se lever sur l'horizon de Marly un nouvel astre dont ils allèrent saluer l'aurore ; ce fut mademoiselle de Fon-

(1) *Lettres de madame de Sévigné*, 27 juillet 1676.

Digitized by Google

tanges, fille d'honneur de Madame, qui eut, dès 1679, le honteux privilége d'être la maîtresse du roi. Madame de Maintenon, dans sa correspondance, fait allusion à cette liaison coupable; elle ajoute : « Le roi se défie de moi et me craint; pour me fermer la bouche il me comble de biens. Il aime la vérité et ne veut pas l'entendre (1). » Dans une autre circonstance elle écrivait : « Madame de Montespan me demande des conseils; je lui parle de Dieu, et elle me croit d'intelligence avec le roi; elle s'emporte contre la pauvre fille, contre le Père de La Chaise, contre M. de Noailles. Elle passe des heures entières avec M. de Louvois et madame de Thianges. L'habitude lui a attaché le roi; je crains qu'il n'y revienne par pitié. Il avoue qu'il l'aime encore, et plus qu'il ne voudroit (2). » Pour épargner un peu à madame de Maintenon les reproches ou les humiliations dont sa rivale se montrait prodigue, le roi lui donna à la cour une sinécure importante et la fit seconde dame d'atours de madame la Dauphine. « Malgré l'envie que j'avois de me retirer, écrivit-elle à l'abbé Gobelin, et malgré ma haine pour ce pays-ci (la cour), j'y suis attachée; c'est Dieu qui a conduit tout cela (3). » Ceux qui ont pris à tâche d'exalter madame de Maintenon et de justifier toujours sa mémoire seraient peut-être embarrasés s'ils avaient à établir la sincérité du regret qu'elle manifeste à

(1) *Lettres de madame de Maintenon*, 10 octobre 1680.

(2) Passages cités par M. le duc de Noailles, *Hist. de Mad. de Maintenon*, t. Ier, p. 541, 542.

(3) Lettre du 8 janvier 1680.

Digitized by Google

mesure qu'elle monte. Nous ne tarderons pas à voir se développer sa haute fortune.

D'autres incidents, d'un ordre plus grave, préoccupaient l'attention de la France et de l'Europe.

En 1679 Louis XIV était sorti victorieux d'une guerre injuste ; seul contre tous, il avait vaincu ses ennemis par les armes et par la diplomatie. Dès ce moment la France avait pris à la tête de l'Europe sa place légitime, qui est la première. Sa prépondérance, fondée sur le sentiment de sa force, était décisive ; son accroissement de territoire, bien que notable, n'était rien auprès de la puissance d'opinion qu'elle avait acquise. L'Europe était donc saisie de crainte, la France d'admiration, et le roi, décoré du nom de Grand, se voyait déjà traité en demi-dieu. On ne l'abordait qu'avec de continuels transports d'enthousiasme ; Pélisson l'appelait « un miracle visible » ; Lebrun reproduisait partout son imposante figure sous les traits allégoriques de Jupiter et d'Hercule ; le duc de La Feuillade venait de lui dresser une statue sur la place des Victoires. « Il l'inaugura en faisant trois tours à cheval autour d'elle, à la tête du régiment des gardes, avec toutes les prosternations que les païens faisoient autrefois devant les statues de leurs empereurs (1). » L'adoration pour la personne royale gagna jusqu'à Louis XIV lui-même, qui chantait avec des pleurs d'attendrissement les hymnes composés à sa louange par Quinault (2). Pouvait-on espérer que ce pouvoir sans limites, sans autre contrôle que

(1) Choisy, p. 303.
(2) Théophile Lavallée, *Louis XIV*.

Digitized by Google

celui de la conscience, se résignerait à agir dans l'étroite sphère de la modération et de la justice? Pouvait-on, d'un autre côté, se flatter que les ennemis de la France, humiliés et vaincus, se complairaient à porter le joug imposé par la force et ne chercheraient aucun prétexte de vengeance?

Les traités de Westphalie, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, avaient stipulé que les villes données à la France étaient cédées « avec leurs dépendances. » Ce terme était vague, et il y avait tant de flexibilité dans le régime féodal qu'on pouvait, sous le nom de dépendances, élever des prétentions sur des provinces entières (1). Louis XIV ne devait pas hésiter à attribuer à la lettre des traités l'interprétation excessive qui s'accordait avec ses vues ambitieuses. En ce moment toute usurpation de ce genre lui semblait possible : l'Espagne et l'Empire, à la suite de guerres longues et sanglantes, paraissaient épuisés et hors d'état de tirer l'épée; l'Angleterre, qui s'était maintenue forte, se trouvait maintenant engagée dans des luttes intestines, dans des querelles religieuses, et il y avait opposition tantôt sourde, tantôt déclarée, entre le pays et la dynastie. C'était le temps où les presbytériens d'Écosse luttaient à main armée contre les anglicans, où ces derniers avaient à combattre les catholiques, où le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, employait les armées du roi à poursuivre et à disperser les rebelles. Les événements semblaient favoriser la France et lier les mains à ses ennemis.

(1) Théophile Lavallée, *Louis XIV*.

Digitized by Google

Louis XIV, en 1679, créa dans les parlements de Metz, de Brisach et de Besançon, des chambres, dites de *réunion*, chargées de rechercher les terres et les fiefs qui avaient relevé des Trois-Évêchés, des villes d'Alsace ou de la Franche-Comté. Ces terres et ces fiefs une fois désignés par les chambres devaient être réunis à la couronne. Les résultats de cette mesure ne se firent point attendre; les chambres de réunion adjugèrent au roi Saarbruck, Saarwerden, Falkenberg et Gemersheim, appartenant à l'électeur de Trêves; Weldentz, appartenant à l'électeur palatin; Deux-Ponts, appartenant au roi de Suède; Lauterbourg, appartenant à l'évêque de Spire; Montbéliard, appartenant au duc de Würtemberg. Plusieurs autres terres, villes et domaines, dont l'énumération serait trop longue, furent également attribués à la couronne de France par arrêt de justice, comme s'il se fût agi d'un champ ou d'une portion d'héritage contestés entre simples particuliers. Cette façon de procéder ne plut nullement aux princes de l'Empire, qui ne s'attendaient pas à de pareils envahissements. La diète de Ratisbonne adressa des représentations qui ne furent point écoutées.

Aussi bien que le traité des Pyrénées, celui de Nimègue fut suivi d'une alliance de famille entre les maisons de France et d'Espagne : Marie-Louise, fille de Monsieur et de Henriette d'Angleterre, épousa à Burgos, le 12 novembre, le roi catholique Charles II. En même temps Louis XIV négociait un autre mariage au cœur de l'Allemagne; il demandait à l'électeur de Bavière sa fille pour le Dauphin, héritier de la

Digitized by Google

couronne de France. La nouvelle reine d'Espagne partit désolée et ne cacha point au roi ses regrets. *Cependant*, lui dit le monarque, *je fais pour vous ce que j'aurais fait pour ma fille. — Vous pouviez mieux pour votre nièce*, répondit-elle. Cette princesse eût préféré le titre de Dauphine en France à celui de reine, même en Espagne; mais, par ce double mariage, le roi contractait deux alliances qui pouvaient influer sur la politique; il persista dans sa résolution, malgré les larmes de sa nièce.

L'électeur de Bavière n'eut garde de refuser sa fille à l'héritier de Louis XIV. Le contrat fut signé le 30 décembre 1679, et la bénédiction nuptiale fut donnée une première fois à Munich le 30 janvier 1680, puis à Châlons au mois de février. La Dauphine était loin d'être belle, mais on parlait de son esprit, de son instruction et de sa piété, et sous ces derniers rapports elle était digne assurément d'entrer dans la maison royale de France (1). Vers le même

(1) Le roi envoya sur la frontière, au-devant de la Dauphine, M. Bossuet, son premier aumônier, et madame de Maintenon, sa dame d'atours, deux personnes bien propres à donner grande idée de la cour de France à la jeune princesse. Elle n'était pas jolie. *Sauvez le premier coup d'œil,* dit au roi Sanguin, chargé par le roi de lui rendre compte de sa figure. « Et cela est fort bien dit, écrivait madame de Sévigné; car il y a quelque chose à son nez et à son front qui est trop long, et qui fait d'abord un mauvais effet. Mais elle a si bonne grâce, de si beaux bras, de si belles mains, une si belle taille, un si beau port, de si belles dents, de si beaux cheveux, et tant de bonté! caressante sans être fade, familière avec dignité; enfin tant de manières propres à charmer qu'il faut lui pardonner ce premier coup d'œil. Si son visage lui sied mal, son esprit lui sied bien; elle ne fait ni ne dit rien qu'on ne voie qu'elle en a beaucoup. On connoît cette repartie spirituelle à Louis XIV, qui

Digitized by Google

temps Louis XIV donna en mariage à son cousin, le prince de Conti, frère du grand Condé, Mademoiselle de Blois, la fille naturelle qu'il avait eue de madame de La Vallière. Cette alliance ne fit guère honneur aux Condé, mais ils la subirent avec un empressement qui parut de mauvais goût. La cour parlait encore avec étonnement du mariage de Mademoiselle de Blois lorsqu'on apprit la fin imprévue de mademoiselle de Fontanges, l'une des favorites de Louis XIV. Elle mourut à la suite de ses couches (1).

Jusqu'à ce jour, et nonobstant le déclin de sa puis-

lui disoit : *Vous ne m'aviez pas dit, Madame, que madame de Toscane, votre sœur, étoit extrêmement belle. — Puis-je, Sire, me souvenir que ma sœur a toute la beaute de la famille, pendant que j'en ai tout le bonheur?* »

Elle fut d'abord un peu étourdie du tourbillon de la cour, mais point embarrassée : « Étonnée, continue madame de Sévigné, de l'agitation qu'on se donne ici pour se divertir; car elle sait bien passer, sans s'ennuyer, des trois ou quatre heures toute seule dans sa chambre, à la musique, à la lecture, qu'elle peut faire en cinq langues, etc. »

(1) Ses derniers moments furent mêlés de retours amers sur le passé. Elle voulut voir le roi; il refusait, crainte d'attendrissement. Cependant il céda. Dans quel état il la trouva! pâle, décharnée, à peine reconnaissable. Elle l'envisagea avec une espèce d'avidité, lui fit un adieu touchant, le pria de payer ses dettes et de marier sa sœur. Il le promit, et à sa promesse il vit le visage de la mourante se colorer des derniers rayons de la joie. Elle lui prit la main, la serra. Louis laissa couler des larmes. *Ah!* s'écria-t-elle, *je suis contente, puisque mes derniers regards ont vu pleurer mon roi.* Elle expira à peine âgée de vingt ans.

« Le roi fut longtemps à se remettre de ce spectacle; il se représentoit toujours sa maîtresse défigurée par la pâleur de la mort, conservant peut-être une espérance criminelle au milieu des vives protestations d'un entier détachement, n'offrant à Dieu qu'un cœur encore palpitant d'amour et déchiré par des regrets tardifs, peut-être enfin malheureuse

Digitized by Google

sance, Strasbourg avait conservé l'existence d'une ville impériale. L'or de Louis XIV suscitait depuis longtemps des agitations dans le sein de cette république, et il se formait un parti qui réclamait la réunion à la France. Louvois conduisit avec adresse une négociation dont le résultat devait être la reddition de Strasbourg; l'habile ministre en rédigea la capitulation le 30 septembre 1681 avec le baron de Monclar, commandant l'Alsace en l'absence du duc de Mercœur. Louis XIV fit son entrée à Strasbourg le 20 octobre, avec la reine, Monseigneur, la Dauphine et toute la cour. Le monarque avait autant de grâce que de dignité; il plut à la population par ses manières nobles et affables; il gagna les notables par le charme de son langage et surtout par ses promesses, qu'il remplit toujours avec une scrupuleuse exactitude. Depuis lors, et jusqu'à la révolution de 1789, Strasbourg continua de former une république sous la souveraineté de la France; les habitants conservèrent leurs priviléges, droits et coutumes, tant ecclésiastiques que politiques, conformément au traité de Westphalie et aux règlements de l'année *décrétoire*.

Les envahissements de cet ordre semblaient désor-

pour l'éternité et malheureuse par sa faute. » Madame de Montespan se réjouit indécemment du triste sort de sa rivale.

Dans l'histoire d'une jeune fille séduite on ne peut omettre qu'elle donna son nom à un ornement de tête que les dames ont longtemps conservé. « Le vent détacha sa coiffure dans une partie de chasse; elle se la fit attacher avec un ruban dont les nœuds tomboient sur le front. Cette singularité plut si fort au roi qu'il la pria de ne se pas coiffer autrement tout le jour, et dès le lendemain toutes les dames parurent coiffées avec des *fontanges*. »

Digitized by Google

mais s'accomplir sans obstacle toutefois; dans quelques circonstances il fallut avoir recours à la force. En 1682, un corps de troupe parti de Pignerol traversa le Piémont et occupa Casal, qui avait été vendu au roi de France par le duc de Mantoue. Plus tard les places de Courtray et de Dixmude furent remises à Louis XIV. Les armées de ce roi s'emparèrent ensuite, après un long blocus et un formidable bombardement, de l'importante place de Luxembourg. On était encore, du moins officiellement, en paix avec l'Europe, et ce qui rendait la prise de Luxembourg plus odieuse, c'est que l'empereur d'Allemagne, dont Louis XIV envahissait les possessions, était alors exposé à l'agression des Turcs, contre lesquels il appelait à son aide les princes chrétiens.

En 1681 on avait livré à la navigation le canal du Languedoc; en 1682, le 6 mai, le roi s'établit à Versailles.

Au mois de mars de cette même année, on porta au parlement une déclaration en faveur du jeune duc du Maine, fils adultérin de Louis XIV. Dans cet acte il fut question de la souveraineté de Dombes, que mademoiselle de Montpensier avait donnée à cet enfant; le roi déclara que le duc du Maine « reconnaissoit et tenoit pour souveraineté sous sa protection la seigneurie de Dombes, en se réservant, comme ses prédécesseurs, *la bouche et les mains*, lequel devoir seroit fait comme d'un moindre souverain à un puissant son protecteur, et non comme d'un sujet à son roi ni d'un vassal à son seigneur. En outre, il accorda aux

Digitized by Google

seigneurs de Dombes le pouvoir de juger en dernier ressort, et défendit au parlement de Paris « de plus comprendre le pays de Dombes dans les rôles des provinces de Lyonnois, etc., et autres qui ressortissoient au parlement. » Cette déclaration ne fit que rétablir les princes de Dombes dans les droits dont ils jouissaient avant la confiscation qui fut faite de cette principauté sur le connétable de Bourbon. La principauté de Dombes était entrée dans la branche de Bourbon par Louis II, duc de Bourbon, à qui Édouard de Beaujeu en avait fait don l'an 1400.

Au dehors la situation commençait à s'assombrir. La prise de possession de Deux-Ponts avait indisposé la Suède, notre alliée; l'invasion du Luxembourg acheva de nous aliéner l'Espagne, de même que l'acquisition de Strasbourg avait blessé la Hollande et l'Allemagne. Vainement le roi, après la prise de cette place, adressa à la diète un exposé des raisons qui avaient autorisé sa conduite; en vain il s'appuya sur le consentement des habitants comme sur la lettre des traités; le prince d'Orange profita du mécontentement général pour se concerter avec la Suède et l'Espagne, en vue d'une nouvelle coalition contre la France. L'empereur d'Allemagne, vivement sollicité d'accéder à la ligue, ne demandait pas mieux que de joindre ses armées à celles des ennemis de la France, mais pour le moment les circonstances ne lui permettaient pas encore de se déclarer. Louis XIV lui avait habilement suscité des embarras ou des entraves; le Brandebourg, le Danemark, Munster, par les soins habiles du roi, se tenaient prêts à opposer une contre-ligue à la coalition

Digitized by Google

dont le stathouder était l'âme, alors que Tékéli, à la tête d'une confédération slave, menaçait Léopold de la vengeance des Hongrois, encouragés par les préparatifs des Turcs.

Tandis que de graves événements se préparaient dans les conseils et sur les champs de bataille de l'Europe, la France, élevée si haut en puissance, s'étonnait d'être témoin de scandales, de crimes et de manœuvres qui contrastaient péniblement avec la gloire du règne.

Sous le gouvernement de Louis XIV, jusque dans le sein de la cour la plus illustre et la plus civilisée, on eut à se défendre contre l'atroce manie des empoisonnements. Marie-Marguerite Dreux-d'Aubrai, marquise de Brinvilliers, acquit dans ce genre une effroyable célébrité. Cette femme, de concert avec un aventurier qui se faisait appeler le chevalier de Sainte-Croix, se livra à la fabrication des poisons les plus subtils et les plus dangereux. Un empoisonneur italien, nommé Exili, qui s'était rendu redoutable, sous le pontificat d'Innocent X, avait initié Sainte-Croix à cette science infernale ; la Brinvilliers se montra le digne disciple de pareils maîtres. Comme eux elle fabriqua ce que, dans le langage de cette époque, on appelait trivialement, la *poudre de succession*. Elle débuta dans la carrière du crime par le parricide : son père, son frère et un de ses enfants furent ses victimes. Enhardie par l'impunité, elle se mit à essayer ses poisons sur les malades qu'elle visitait dans les hôpitaux ; car, pour écarter d'elle les soupçons, elle affectait les dehors de la piété et de la charité. Elle tenta d'empoisonner son mari pour épouser son complice Sainte-Croix ; mais celui-ci, qui se

Digitized by Google

souciait peu de se marier avec une femme si habile à se défaire des gens, administrait un contre-poison au marquis de Brinvilliers chaque fois que la marquise essayait de le faire mourir. Sainte-Croix étant mort subitement en préparant ses poisons, on découvrit dans ses papiers la preuve des crimes de madame de Brinvilliers. Celle-ci fut condamnée à la peine capitale; le jour où elle fut exécutée et où son corps fut livré aux flammes, beaucoup de gens cherchèrent ses os, affirmant que c'était une sainte (1).

Après son supplice, les empoisonnements se multiplièrent, et le gouvernement, pour mettre un frein à cet horrible fléau, établit à l'Arsenal une chambre de justice dont la mission dut consister à rechercher les crimes commis par le poison. Cette précaution ne fut pas vaine. En 1680, la Vigoureux et la Voisin, deux femmes du peuple, renouvelèrent avec éclat les terreurs répandues par les attentats de la marquise de Brinvilliers. Ces femmes vendaient des breuvages, des essences, des pommades, se mêlaient de deviner et de prédire l'avenir. Des personnes de qualité accoururent chez elles, et, à prix d'argent, tentèrent d'a-

(1) « C'en est fait, écrit la marquise de Sévigné ; la Brinvilliers est en l'air ; son pauvre petit corps a été jeté après l'exécution dans un grand feu, et ses cendres au vent... On l'a présentée à la question ; elle a dit qu'il n'en étoit pas besoin, qu'elle diroit tout. En effet, jusqu'à cinq heures du soir elle a conté sa vie, encore plus épouvantable qu'on ne le pensoit. Elle a empoisonné dix fois de suite son père (elle ne pouvoit en venir à bout), ses frères et plusieurs autres... On n'a pas laissé, après cette confession, de lui donner dès le matin la question ordinaire et extraordinaire ; elle n'en a pas dit davantage.... Elle est morte comme elle a vécu, c'est-à-dire résolûment. » 17 et 22 juillet 1676.

Digitized by Google

voir recours à leurs secrets. Il importait d'en finir avec ces scandales; la justice fit arrêter la Voisin et sa complice. Pour se soustraire aux rigueurs de la *Chambre ardente* (c'est ainsi qu'on nommait le tribunal institué contre les empoisonneurs), les deux coupables firent de nombreuses révélations, la plupart fausses, et compromirent dans leur affaire un grand nombre de seigneurs et de dames de la cour, au nombre desquels on vit figurer le maréchal de Luxembourg et la duchesse de Bouillon. La comtesse de Soissons, surintendante de la maison de la reine (1),

(1) La comtesse de Soissons fut obligée de se défaire de sa charge de surintendante de la maison de la reine. « Son mari étoit mort fort brusquement à l'armée d'Allemagne, en 1673, et dès lors on en avoit mal parlé, mais tout bas, à cause de la faveur où étoit alors la comtesse. Quand elle se vit impliquée dans l'affaire de la Voisin, elle se sauva fort troublée à Bruxelles, et de là elle passa en Espagne, sans qu'on pût trop deviner son motif; car les princes étrangers n'y ont point de rang, et ce devoit être une mortification, pour une femme qui avoit tenu en France un si grand état, de se condamner à vivre dans un lieu où elle ne pouvoit paroître publiquement avec distinction. La reine, fille de Monsieur, qui (comme nous l'avons vu) s'étoit déterminée à ce mariage avec répugnance, y vivoit néanmoins plus heureuse qu'elle ne l'avoit espéré. Elle s'étoit si emparée de l'estime et de la tendresse de son époux que la cour de Vienne craignoit qu'elle n'eût le crédit de le détacher des intérêts de l'Empire..... » Après la mort de cette princesse, la comtesse de Soissons, accusée d'empoisonnement, « se sauva en Allemagne, où elle traîna une vie obscure. Mansfeld, au contraire, fut rappelé, et décoré des plus beaux emplois de la cour de Vienne. Quand Charles II eut dans la suite épousé une Allemande, la comtesse obtint permission de retourner en Flandre (*). »

Avec elle finit l'histoire des sept nièces du cardinal Mazarin. A l'exception de Madame de Modène, qui mena une vie tranquille et estimable dans la maison qui l'avait adoptée, toutes éprouvèrent des catastrophes ou des re-

(*) Saint-Simon.

Digitized by Google

qui avait tenu le premier rang à Versailles et que le roi avait honorée d'une grande faveur, fut plus sérieusement impliquée dans cette affaire. Le roi lui fit dire que, si elle était coupable, il lui laissait la liberté de fuir hors de France, et que, si elle se sentait innocente, elle n'avait rien à craindre. Elle répondit en protestant de son innocence, et ne laissa pas de sortir du royaume, pour traîner dans diverses cours une existence méprisée. La comtesse de Soissons était l'une des sept nièces du cardinal Mazarin; elle avait épousé un prince de la maison de Savoie et fut mère du célèbre prince Eugène. On lui imputa d'avoir empoisonné la reine d'Espagne, fille de l'infortunée Henriette d'Angleterre; mais rien de moins prouvé que ce crime.

François-Henri de Montmorency-Boutteville, duc de Luxembourg, pair et maréchal de France, avait été dénoncé à la Chambre ardente. Cet illustre capi-

vers : la duchesse de Mercœur périt à la fleur de l'âge, emportée par une maladie aiguë; la princesse de Conti expira dans les transports d'un délire effrayant. On connaît les courses vagabondes de la connétable; celles de la duchesse de Mazarin, quoiqu'un peu excusée par les bizarreries de son époux, ne lui font guère plus d'honneur. La duchesse de Bouillon, impliquée dans l'affaire de la Voisin, fut punie par un exil. Enfin la comtesse de Soissons mourut à Bruxelles dans le plus grand délaissement, pauvre et méprisée de tout le monde, et même fort peu considérée du prince Eugène, son fils.

Madame de Montespan acheta de la comtesse de Soissons la charge de surintendante de la maison de la reine, et le roi, comme on l'a vu plus haut, donna à madame de Maintenon une charge de dame d'atours de la Dauphine. C'était le temps des grands combats entre ces deux femmes; mais la seconde était parvenue à se mettre sur un pied d'égalité avec la première.

Digitized by Google

taine, au lieu de fuir, se constitua prisonnier. Il avait eu autrefois la faiblesse de se rendre chez la Voisin et de faire tirer son horoscope; la Voisin l'accusa d'avoir pactisé avec le diable pour marier son fils à la fille de Louvois. Le maréchal, à cette sotte accusation, retrouva sa dignité compromise par les commencements de ce procès. Il répondit avec noblesse au président : *Quand Mathieu de Montmorency, mon aïeul, voulut épouser Adélaïde de Savoie, veuve de Louis le Gros, il ne s'adressa pas au diable, mais aux états généraux du royaume, qui déclarèrent ce mariage nécessaire pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorency.* Cette réponse était fière et n'était pas d'un coupable. Le procès du maréchal dura quatorze mois, et se termina, par ordre du roi, sans arrêt, et par la mise en liberté du maréchal (1). Vers le même temps, sa prétendue complice, la

(1) Saint-Simon trace du maréchal de Luxembourg un portrait assez peu flatté : « Un grand nom, beaucoup de valeur, une ambition que rien ne contraignoit, infiniment d'esprit, mais un esprit d'intrigue, de débauche et du grand monde, lui firent surmonter le désagrément d'une figure d'abord rebutante, mais, ce qui ne se peut comprendre de qui ne l'a point vu, une figure à laquelle on s'accoutumoit; et, malgré une grande difformité de taille et les accompagnements ordinaires de ce défaut, il avoit une aisance, une noblesse qui donnoit des grâces à toutes ses actions. »

Il était déjà illustre par plusieurs exploits de guerre lorsqu'arriva l'affaire de la Voisin. « Apprenant qu'il y avoit un décret de prise de corps contre lui, il alla parler au roi. Sa Majesté lui dit : *Si vous êtes innocent, vous n'avez qu'à vous mettre en prison; j'ai donné de si bons juges pour cette affaire que je leur en laisse toute la conduite.* M. de Luxembourg alla parler au Père de La Chaise, resta une heure avec lui, se rendit à la Bastille, et remit lui-même au gouverneur l'ordre qu'il avoit apporté de Saint-Germain. »

Digitized by Google

duchesse de Bouillon, parut devant ses juges, entourée des grands noms auxquels le sien était allié. Elle s'était fait un jeu de consulter la sibylle parisienne; elle s'en fit un aussi de répondre par un spirituel persiflage à l'interrogatoire des magistrats (1). Elle était jeune, jolie, piquante; elle n'avait à se reprocher qu'une imprudence; elle eut pour elle l'opinion et fut acquittée. Le roi l'exila, voulant, par cette rigueur, apprendre aux grands du royaume qu'ils doivent l'exemple du respect à la justice.

Des écrivains modernes, tristement jaloux de toute grandeur qui se produit dans un siècle monarchique, se sont plu à mettre en relief ces traits honteux, à recueillir et à ajuster, tant bien que mal, ces débris épars de scandales, et il ne tiendrait pas à leur étroit patriotisme qu'on ne considérât le palais de Louis le Grand comme une caverne d'escrocs ou un lieu déshonnête. On ne saurait trop se tenir en garde contre ces exagérations plus odieuses que ridicules. Sans doute, à l'époque où régna Louis XIV, la société avait gardé des mauvaises traditions des Médicis une légèreté de mœurs que les désordres d'une époque plus récente sont parvenus à faire oublier; sans doute aussi les classes nobles, ne se trouvant point encore, comme aujourd'hui, réduites à gagner l'honneur et la renommée à la sueur

(1) La Reynie, l'un des présidents de cette chambre, fut assez malavisé pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avait vu le diable; la duchesse répondit qu'elle, le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguisé en conseiller d'Etat. L'interrogatoire ne fut guère poussé plus loin.

Digitized by Google

de leur front, et se sentant à l'aise avec des priviléges que nul ne contestait ou ne menaçait, s'inquiétaient moins de s'en rendre dignes et se contentaient trop souvent de la noblesse du sang; mais ces exceptions, si nombreuses qu'on les suppose, ne furent point assez générales pour déshériter de la reconnaissance et du respect des générations actuelles la vieille et belliqueuse aristocratie du dix-septième siècle; elle donna de brillants exemples de courage, d'abnégation et de dévouement. On peut compter, à la rigueur, les fautes et les désordres de ceux que l'effervescence des passions traîna en dehors des sentiers du devoir; mais qui pourrait énumérer ces saintes œuvres dont Dieu fut témoin, et dont le souvenir est empreint à chaque pas dans notre histoire? C'est du siècle de Louis XIV que datent les fondations pieuses dont les catholiques se montrent avec raison si jaloux pour la gloire de leur Église; ce fut sous ce roi que mourut le vénérable Vincent de Paul, le plus sublime héros de la charité, léguant au monde ses fils et ses filles en Jésus-Christ, race que le dévouement multiplie et qui est respectée du siècle à force d'avoir été bénie par le pauvre. Ne l'oublions pas, cette noblesse, trop de fois séduite par l'attrait du plaisir ou de l'orgueil, donnait aux soldats du roi l'exemple du sacrifice : elle combattait et mourait sans ostentation et sans murmure; cette bourgeoisie, dont on parle si peu, et qui occupait déjà une si large place, conservait pieusement dans son sein les notions héréditaires de la vertu, de la modestie, de la probité. Voilà aussi

Digitized by Google

sous quel point de vue il conviendrait d'étudier la société du grand siècle, afin de lui rendre une justice qu'on lui refuse encore (1).

(1) « Quand nous jugeons notre siècle et les autres siècles, il faut nous souvenir d'une chose : c'est que les autres siècles étaient anguleux et pleins de saillies, que le nôtre est uni et nivelé. Si l'absence d'originalité et d'indépendance morale fait la vertu, nous sommes incontestablement les plus vertueux de tous les hommes. Ni le vice ni le crime même ne nous manquent ; mais ils paraissent à peine, tant ils portent un uniforme pareil à celui que porte la vertu. Ils sont si vulgaires, si peu saisissants, si bourgeoisement semblables, qu'on ne les remarque pas. On se contente de les compter en masse à la fin de l'année (je parle de ceux que la loi poursuit), de les ranger dans des tableaux fort bien faits, et d'en présenter la somme au public. Tout cela se transforme en chiffres.

« Au dix-septième siècle, nous étions après tout une nation d'hommes, et même une nation de chrétiens : une nation d'hommes avec des vices et des vertus, des scandales et de la gloire, des passions et de l'honneur, ayant à sa tête un chef qui la représentait dans le bien comme dans le mal ; une nation de chrétiens chez laquelle souvent la foi pouvait pâlir, mais qui, malgré bien des résistances, était encore, en bien des choses, conduite par l'Église chrétienne. Voilà ce que nous étions, et, à certains égards du moins, ce que nous sommes encore. Mais si le progrès continue, si nous achevons de nous bien laisser emboîter dans un triple système de chemins de fer, de bureaux et de journaux, dont les uns maîtriseront notre vie matérielle, les autres gouverneront notre vie publique, les derniers absorberont notre vie intellectuelle, ayant charge de marcher, de vivre et de penser pour nous, et nous faisant physiquement, politiquement, intellectuellement, fonctionner à sa guise et selon son caprice, au vingtième siècle, si Dieu n'y pourvoit, que seront nos neveux ? Plus rangés sans doute, mais non meilleurs ; vivant avec plus de méthode, non avec plus de probité ; n'ayant guère de vertus et guère de rimes, au moins de grands crimes, mais toujours des vices, et beaucoup de vices ; car les vices s'accommodent merveilleusement de ce mécanisme et de cette égalité de la vie. C'est l'indépendance et l'originalité qui sortent de l'ordre, en bien et en mal ; le vice ne tient pas à être indépendant ni original. Nous serons alors un peuple fort honorablement posé dans le monde, quoique ayant des prisons qui regorgent, des ba-

Digitized by Google

Durant cette période du règne de Louis XIV, madame de Longueville, sœur du prince de Condé, qui avait joué un rôle fort peu honorable sous la Fronde, mourut à Paris, inconsolable de la mort de son fils, tué au passage du Rhin. Depuis longtemps elle s'était retirée du monde pour vivre dans une pénitence austère, liée d'amitié avec certains chefs du jansénisme, et ne paraissant pas, néanmoins, engagée dans leurs erreurs de doctrine. Sa fin fit très-peu de sensation; elle avait été précédée de cette mort anticipée qu'on appelle l'oubli.

Vers le même temps (1679) mourut Paul de Gondi, cardinal de Retz. « On a de la peine à comprendre, dit l'historien qui le juge, comment un homme qui passa sa vie à cabaler n'eut jamais de véritable objet. Il aimait l'intrigue pour intriguer : esprit hardi, délié, vaste et un peu romanesque, sachant tirer parti de l'autorité que son état lui donnoit sur le peuple, et faisant servir la religion à sa politique; cherchant quelquefois à se faire un mérite de ce qu'il ne devoit qu'au hasard, et ajustant souvent après coup les moyens aux événements. Il fit la guerre au roi, mais le personnage de rebelle étoit ce qui le flattoit le plus dans sa rébellion. Magnifique, bel esprit, turbulent, ayant plus de saillies que de suite, plus

gnes qu'il faudra toujours élargir; une société où l'on vivra très-confortablement et très à son aise, pourvu qu'on ait ses mains sur ses poches et un gendarme à sa porte; un peuple d'industriels et de commis, gouvernés au temporel par des sergents de ville, au spirituel par des pédants de collége. C'est ce que nous serons si Dieu n'y pouvoit; mais Dieu, je l'espère, y pourvoira. »

(Fr. de Champagny.)

Digitized by Google

de chimères que de vues, déplacé dans une monarchie, et n'ayant pas ce qu'il falloit pour être républicain, parce qu'il n'étoit ni sujet fidèle ni bon citoyen ; aussi vain, plus hardi et moins honnête homme que Cicéron, enfin plus d'esprit, moins grand et moins méchant que Catilina. Ses Mémoires sont très-agréables à lire ; mais conçoit-on qu'un homme ait le courage ou plutôt la folie de dire de lui-même plus de mal que n'en eût pu dire son plus grand ennemi ? Ce qui est étonnant, c'est que ce même homme, sur la fin de sa vie, n'étoit plus rien de tout cela, et qu'il devint doux, paisible, sans intrigue, et l'amour de tous les honnêtes gens de son temps : comme si toute son ambition d'autrefois n'avoit été qu'une débauche d'esprit et des tours de jeunesse dont on se corrige avec l'âge ; ce qui prouve bien qu'en effet il n'y avoit en lui aucune passion réelle (1). » A coup sûr il y eut en lui l'oubli des devoirs qu'impose le sacerdoce, le mépris des redoutables fonctions de l'épiscopat. Si la fin de sa vie sembla démentir ses premières années, on est autorisé à ne voir dans cet amendement que le résultat des déceptions ou des mécomptes, et nullement le repentir du chrétien. Ses *Mémoires*, que nous jugerons ailleurs au point de vue littéraire, sont un scandale à plus d'un titre, et assurément par cela seul qu'ils témoignent de l'audace avec laquelle le cardinal de Retz parle de ses désordres et de ses hontes, sans les déplorer avec amertume, sans gémir devant Dieu d'avoir donné au monde de si lamentables exemples.

(1) *Hist. de France*, par le président Hénault.

Digitized by Google

En parlant de madame de Longueville le cardinal de Retz avait dit : « Héroïne d'un grand parti, elle en devint l'aventurière. » Ce jugement, sévère, mais juste, peut également lui être appliqué.

D'autres incidents éveillaient encore l'attention du pays et de la cour.

Vers la fin de l'année 1681, Louis XIV s'était rendu à Ensisheim, où siégeait le conseil supérieur de l'Alsace ; il y reçut les félicitations des Suisses par l'organe d'une députation choisie dans les treize cantons. Cette année eut pour couronnement la paix avec Tripoli, paix imposée par la France à cet État barbaresque, dont Duquesne avait détruit la marine dans le port de Chio.

L'année suivante (1682), en revenant d'Alsace, le roi fit grâce au comte de Lauzun, mais il n'eut garde de lui rendre la faveur dont il avait joui avant son emprisonnement. Ce noble aventurier était sorti de Pignerol l'année précédente, un an après la mort de Fouquet, son compagnon de captivité. D'abord on s'était borné à lui permettre l'usage des eaux de Bourbon ; peu de temps après on l'avait autorisé à résider au château de Chalon-sur-Saône, sous bonne garde, et enfin à aller d'abord à Amboise, puis à Paris, sans escorte. Sa liberté fut l'effet d'un marché plutôt que d'un généreux pardon : mademoiselle de Montpensier, toujours éprise de lui, bien qu'elle fût alors âgée de cinquante-deux ans, avait supplié madame de Montespan d'user en faveur de Lauzun du crédit dont elle jouissait encore auprès du roi. La maîtresse de Louis XIV, conduisant adroitement une

Digitized by Google

double intrigue, obtint du roi la grâce du prisonnier; mais, en même temps, elle réussit à déterminer la petite-fille de Henri IV à céder sa principauté de Dombes au jeune duc du Maine. Mademoiselle avait souscrit à cette donation importante, sous la condition que son mariage serait toléré et que Lauzun pourrait reparaître à la cour. Louis XIV eut la faiblesse de donner la main à cette transaction, et Lauzun l'indignité de méconnaître la générosité d'une princesse qui, tout en lui procurant de grands biens et l'indemnité de ses anciennes charges, ne pouvait cependant l'élever au rang qu'avait rêvé son ambition (1).

En cette même année, le 16 août, la Dauphine mit au monde, à Versailles, un fils qui reçut le titre de duc de Bourgogne; cet événement fut accueilli par un grand enthousiasme populaire.

La fin de l'année fut consacrée à des négociations

(1) « Mademoiselle s'attendoit, de la part de son captif délivré, à des empressements, à des transports, et elle ne trouva que froideur et indifférence. Quarante mille livres de rente qu'elle lui laissoit auroient bien dû fondre cette glace; mais Lauzun, qui ne manquoit pas de bien, parce que madame de Nogent, sa sœur, pendant onze années de prison, lui avoit accumulé ses revenus, auroit bien mieux aimé rentrer dans le monde par sa charge auprès du roi, par quelque commandement distingué ou par une ambassade. Il ne pardonnoit pas à Mademoiselle d'avoir fait de si grands sacrifices uniquement pour l'avoir auprès d'elle. Pour lui, il se défendoit de cette assiduité tant qu'il pouvoit, et souvent même jusqu'à manquer aux bienséances. La princesse s'en plaint amèrement dans ses Mémoires : malheureuse d'avoir conservé presque jusqu'à sa mort un attachement qu'elle auroit dû finir noblement en éloignant l'ingrat immédiatement après qu'elle lui eut procuré la liberté et qu'elle l'eut comblé de bienfaits. » (*Louis XIV, sa cour, etc.*, Anquetil.)

Digitized by Google

actives de la part de Louis XIV et de Léopold. Tékély avait chassé les troupes impériales de la Hongrie et obtenu du divan l'investiture de ce royaume (1). Ma-

(1) Les Hongrois, exaspérés par le despotisme de l'empereur Léopold, excités par les émissaires de Louis XIV, soutenus par Abaffy, prince de Transylvanie, et encouragés par la Porte ottomane, venaient de se révolter et s'étaient donné pour chef le jeune comte de Tékély.

C'était le fils d'Étienne Tékély de Kesnareh, comte et grand-officier héréditaire d'Avowa, baron de Schaiffoire, qui était fort attaché à la confession d'Ausbourg et qui possédait plus de trois cent mille livres de rentes. Comme ce seigneur avait eu beaucoup de part à la première révolte de Hongrie, l'empereur envoya les généraux de Spork et de Heister assiéger Avowa, qui était le lieu de sa résidence. En vain il offrit de se justifier, et il eut beau protester qu'il n'avait jamais rien su de la conjuration de Hongrie; on lui déclara que l'empereur souhaitait qu'il reçût garnison dans ses forteresses, avec menace, s'il le refusait, de le traiter en rebelle. Tékély ne voulut pas exposer cette place à être rasée s'il attendait qu'elle fût prise, et il se soumit à la volonté de l'empereur. Il fit cependant évader le comte Éméric Tékély, son fils unique, en habit de paysan, et le confia à deux gentilshommes déguisés de la même façon. On le fit passer au travers des bois pour le conduire en Transylvanie, d'où il gagna la Pologne en habit de fille. Son père étant mort peu de temps après, l'empereur confisqua tous ses biens, et on enleva de ses châteaux des trésors immenses en or, en argent, en pierreries et en meubles précieux. Le jeune comte Tékély ne sauva des débris de sa fortune que les biens de la comtesse de Thurlo, sa mère, fille et héritière d'Éméric de Thurlo, palatin de Hongrie, seigneur fort riche. Tékély professait la religion calviniste; il avait beaucoup d'esprit et une grande facilité de parler. Après une retraite de plusieurs années en Pologne, il retourna en Transylvanie, où le prince Abaffy lui donna de l'emploi dans ses troupes.

Quand Tékély vit le mécontentement des Hongrois parvenu à son comble, il parut au milieu d'eux, se mit à leur tête, battit plusieurs corps autrichiens, et fit de fréquentes incursions dans la Moravie, l'Autriche et la Styrie.

Léopold fut alors obligé de renoncer à ses projets; il offrit de rétablir la Constitution dans toute son intégrité et de rendre à la nation tous ses priviléges. Une diète fut convoquée à OEdenbourg. La nouvelle forme

Digitized by Google

homet IV, de son côté, menaçait Vienne d'un siége. L'empereur, dans cette extrémité, s'adressa au roi de Pologne et le choisit pour médiateur entre Louis XIV et lui. Cette démarche était inutile; déjà le roi de France avait résolu et promis de laisser à l'Empire et à l'Espagne le temps de faire droit à ses griefs; il refusa la médiation de Sobieski.

Ce prince rendit un premier service à Léopold en arrachant à Tékély l'engagement d'une trêve de six mois, qui permit à l'empereur de respirer. Cette concession, faite par le prince transylvain à un roi qu'il considérait comme son allié, devait être funeste à la cause hongroise. Sobieski se crut assez fort pour protéger l'Autriche contre la Hongrie et la Hongrie contre l'Autriche; il ne remplit que la moitié de cette tâche.

Tandis que l'Europe occidentale frémissait sous les menaces de Louis XIV, tandis que, sur les bords du Danube, la puissance ottomane se trouvait encore en mesure de mettre la chrétienté en péril, la reine de France, cette femme pieuse dont le cœur avait été navré par tant d'outrages (1), fut enlevée presque subitement par une courte maladie (1683).

de gouvernement fut abolie, une amnistie générale fut promulguée, le prince Esterhazy fut élu palatin, et la liberté de conscience fut rendue aux protestants.

(1) Dans les dernières années, grâce à de salutaires influences, Louis XIV avait essayé de réparer ses torts; il recherchait sa femme, conversait avec elle, avait un air d'amitié, et quelquefois les empressements de la tendresse. Madame de Maintenon entretenait cette bonne intelligence, dont la reine lui témoignait sa reconnaissance par des égards et des attentions. Elle lui donna un jour son portrait enrichi de diamants

Digitized by Google

Bossuet, qui prononça l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, lui fit l'application de ces paroles de l'Apocalypse : *Il y a dans l'Eglise de Sardes un petit nombre de fidèles qui n'ont pas souillé leurs vêtements... Ils marchent avec moi, revêtus de blanc, parce qu'ils en sont dignes.* Le grand orateur ajouta ensuite : « Elle est sans reproche devant Dieu et devant les hommes; la médisance ne peut attaquer aucun endroit de sa vie depuis son enfance jusqu'à sa mort, et une gloire si pure, une si belle réputation est un parfum précieux qui réjouit le ciel et la terre. » Et avec quelle raison Bossuet n'avait-il pas le droit de s'écrier : *Ceux que vous voyez revêtus d'une robe blanche, ceux-là,* dit saint Jean, *viennent d'une grande affliction,*

Ce présent excita l'envie de madame de Montespan; mais on lui fit entendre qu'une pareille marque de considération ne s'accordait que par estime. Dans plusieurs voyages que fit le roi à Chambord, à Compiègne, sur les frontières, il mena la reine et madame de Maintenon en tiers; madame de Montespan en fut exclue.

Au retour d'un de ces voyages, en 1683, Marie-Thérèse tomba malade, et, lorsqu'elle commençait à être heureuse, à jouir de la tendresse de son époux, sans aucun de ces ombrages qui avaient fait le tourment de sa vie, elle mourut à l'âge de quarante-cinq ans, enlevée presque subitement par une maladie qu'on traita d'abord de bagatelle. On a remarqué qu'elle était extrêmement timide devant le roi; elle ne l'abordait jamais sans trembler. Soit que Louis XIV l'exigeât, soit qu'elle crût devoir se sacrifier pour lui plaire, elle vécut bien avec ses maîtresses et ne lui donna jamais aucun sujet de chagrin à cet égard. Elle avait même la complaisance de caresser ses enfants; mais elle ne s'abaissa jamais jusqu'à montrer de la considération à leurs mères tant que dura leur désordre. Au contraire, elle en marqua toujours beaucoup pour madame de Maintenon, et en mourant, ou pour lui montrer son estime, ou par un secret pressentiment de ce qui devait arriver, elle tira sa bague de son doigt et la lui donna. (Voir les *Mémoires* du dix-septième siècle; tous ces incidents y sont consignés.)

Digitized by Google

DE TRIBULATIONE MAGNA, afin que nous entendions que cette divine grandeur se forme ordinairement sous la croix... »

Elle avait été pesante, en effet, la croix de cette femme, si longtemps délaissée et si mal payée de la perte du cœur de son époux par quelques stériles hommages accordés à son rang; mais elle dévora en secret ses amertumes et les offrit à Dieu. Humble et timide, elle n'osait aborder le roi qu'en tremblant, et jamais elle ne lui fit entendre la plus légère plainte : la pompe du siècle la gênait, et aucune modestie n'était égale à la sienne. « Elle sut pourtant se prêter au monde avec toute la dignité que demandait sa grandeur. Les rois, non plus que le soleil, n'ont pas reçu en vain l'éclat qui les environne; il est nécessaire au genre humain, et ils doivent, pour le repos autant que pour la décoration de l'univers, soutenir une majesté qui n'est qu'un rayon de celle de Dieu. Il était aisé à la reine de faire sentir une grandeur qui lui était naturelle. Elle était née dans une cour où la majesté se plaît à paraître avec tout son appareil, et d'un père qui sut conserver, avec une grâce comme avec une jalousie particulière, ce qu'on appelle en Espagne les coutumes de qualité et les bienséances du palais; mais elle aimait mieux tempérer la majesté et l'anéantir devant Dieu que de la faire éclater devant les hommes. Ainsi nous la voyions courir aux autels, pour y goûter avec David un humble repos, et s'enfoncer dans son oratoire, où, malgré le tumulte de la cour, elle trouvait le Carmel d'Élie, le désert de Jean et la montagne témoin des gémissements de Jésus...

Digitized by Google

« ... Marie-Thérèse attira par la prière toutes les vertus dans son âme. Dès sa première jeunesse elle fut, dans les mouvements d'une cour assez turbulente, la consolation et le seul soutien de la vieillesse infirme du roi son père... Quel cœur, quel respect, quelle soumission n'a-t-elle pas eue pour le roi? Toujours vive pour ce grand prince, toujours jalouse de sa gloire, uniquement attachée aux intérêts de son État, infatigable dans les voyages et heureuse pourvu qu'elle fût en sa compagnie; femme, enfin, où saint Paul aurait vu l'Église occupée de Jésus-Christ et unie à ses volontés par une éternelle complaisance!... Parlerai-je des bontés de la reine tant de fois éprouvées par ses domestiques?... Et vous, pauvres de Jésus-Christ, pour qui seuls elle ne pouvait endurer qu'on lui dît que ses trésors étaient épuisés; vous premièrement, pauvres volontaires, victimes de Jésus-Christ, religieux, vierges sacrées, âmes pures dont le monde n'était pas digne; et vous, pauvres, quelque nom que vous portiez, pauvres connus, pauvres honteux, malades, impotents, estropiés, *restes des hommes*, pour parler avec saint Grégoire de Nazianze, car la reine respectait en vous tous les caractères de la croix de Jésus-Christ; vous donc qu'elle assistait avec tant de joie, qu'elle visitait avec de si saints empressements, qu'elle servait avec tant de foi, heureuse de se dépouiller d'une majesté empruntée et d'adorer dans votre bassesse la glorieuse pauvreté de Jésus-Christ, quel admirable panégyrique prononceriez-vous par vos gémissements à la gloire de cette princesse!... Que dirai-je davantage? Écoutez tout en un mot :

Digitized by Google

fille, femme, mère, maîtresse, reine telle que nos vœux l'auraient pu faire, plus que tout cela, chrétienne, elle accomplit tous ses devoirs sans présomption, et fut humble, non-seulement parmi toutes les grandeurs, mais encore parmi toutes les vertus (1). »

L'histoire n'a rien à retrancher de ces louanges lorsqu'elles se rattachent à la piété de la reine ; c'est une touchante figure que celle de cette noble fille de la maison d'Autriche retirée dans son oratoire et confiant à Dieu ses douleurs ; c'est un rôle sublime que celui qu'elle remplit au chevet du pauvre, assistant de ses royales mains le Fils de Dieu fait homme dans la personne *de ces petits* qu'il a voulu nous léguer pour être ses vivantes images; mais, comme reine, comme épouse du glorieux Louis XIV, la douce et résignée Marie-Thérèse n'eut point un caractère et un esprit aussi élevés que sa fortune. Elle manquait de discernement, de tact, et surtout de cette intelligence active qui n'est point un mérite aux yeux de Dieu, mais qui permet de comprendre les événements, les situations et les hommes. Elle aimait à passer sa vie avec ses servantes espagnoles et une négresse naine et hideuse. Louis XIV dut plus d'une fois se sentir mal à l'aise et presque humilié en voyant assise à ses côtés, sur le trône de France, une compagne si peu capable de lui offrir un conseil et d'entrer dans ses desseins. Sans doute, avec la générosité d'un chrétien, celle qui lui manquait le plus, il aurait dû compatir à cette nature faible et ignorée, et la respecter lui-même autant qu'il

(1) Bossuet, *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.*

Digitized by Google

exigea (c'est une justice à rendre à ce prince) qu'elle fût respectée des autres. Quand elle mourut, le roi son époux s'écria à haute voix : « Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait donné ! » C'est peut-être là un de ces mots que les courtisans arrangent et dont ils font honneur à leur maître ; mais, si Louis XIV rendit ce témoignage à Marie-Thérèse, que de reproches ne dut-il pas se faire en portant le regard sur son propre passé?

La mort de la reine introduisit peu de changement à la cour : Louis XIV se montra plus grave et plus réservé, les gentilshommes l'imitèrent par hypocrisie. Pour plaire à ce prince, et plus encore à madame de Maintenon, que la confiance du roi rendait toute-puissante, ils simulèrent une dévotion et une régularité de mœurs apparentes.

Vers le même temps, un grand homme, l'un de ceux qui avaient le plus contribué à la gloire de Louis XIV, s'éteignait à son tour, après avoir lassé le roi et le peuple à force de services.

Depuis longtemps Colbert avait vu grandir l'influence rivale de Louvois ; les besoins de la guerre, les fastueuses dépenses de la cour n'avaient cessé de peser sur les peuples et de se manifester par un accroissement continu d'impôts. Colbert gémissait de servir malgré lui d'instrument à ces profusions et à ces exactions fiscales. Fort des services qu'il avait rendus, il s'était montré roide dans la soumission ; il n'avait cédé que peu à peu, et non sans résistance, aux exigences du système, et, au grand regret des hommes sages, on entrevoyait déjà des causes de disgrâce et

Digitized by Google

des symptômes de déchéance jusque dans les actes qui semblaient manifester davantage son pouvoir.

Un jour le roi, fatigué de ses conseils, lui écrivit de sa main :

« Je fus assez maistre de moy avant ier pour vous cacher la peine que j'avois d'entendre un homme que j'ai comblé de bienfais comme vous me parler de la manière que vous faisiez. J'ai eu beaucoup d'amitié pour vous : il y paroist par ce que j'ai fait ; j'en ay encore présentement, et je croys vous en donner une assez grande marque en vous disant que je me suis contraint un seul moment pour vous, et que je n'ay pas voulu vous dire moy-mesme ce que je vous escris, pour ne pas vous comettre à me déplaire davantage. C'est la mémoire des services que vous m'avez rendus et mon amitié qui me donne ce sentiment ; profités-en et n'asardés plus de me fascher encore ; car, après que j'aurai entendu vos raisons et celles de vos confrères, et que j'aurai prononcé sur toutes vos prétentions, je ne veux plus jamais en entendre parler. Voiés si la marine ne vous convient pas, si vous ne l'avez à vostre mode, si vous aimeriez mieux autre chose ; parlez librement ; mais, après la désision que je donneré, je ne veux pas une seule réplique. Je vous dis ce que je pense pour que vous travailliés sur un fondement asseuré et pour que vous ne preniés pas de fausses mesures. »

Colbert essaya de se justifier, de pallier les torts qui lui étaient reprochés. On n'a pas sa réponse, mais celle que lui adressa le roi permet d'en déterminer le sens.

« Ne croiés pas que mon amitié diminue : vos ser-

Digitized by Google

vices continuant, cela ne se peut ; mais il me les faut rendre comme je le désire et croire que je fais tout pour le mieux. La préférence que vous craignés que je donne aux autres ne vous doit faire aucune peine. Je veux seulement ne pas faire d'injustice et travailler au bien de mon service. C'est ce que je ferai quand vous serés tous auprès de moy. Croyés, en attendant, que je ne suis point changé pour vous, et que je suis dans les sentiments que vous pouvés désirer. »

Dans une autre circonstance, Colbert, contraint par le roi de pourvoir à de fastueuses dépenses, occasionnées par les constructions de Versailles, se vit au moment de donner sa démission. Le roi l'aurait acceptée. Cependant Colbert hésita ; sa famille, dit Charles Perrault, lui persuada de ne point quitter la partie, *et que c'étoit un piége qu'on lui tendoit pour le perdre en l'éloignant des affaires*. Colbert resta donc ministre. « Mais, ajoute Perrault, tandis qu'auparavant on le voyoit se mettre au travail en se frottant les mains de joie, depuis cet événement il ne travailla plus qu'avec un air chagrin et même en soupirant. De facile et aisé qu'il étoit, il devint difficultueux, et l'on n'expédia plus, à beaucoup près, autant d'affaires que dans les premières années de son administration. »

Ainsi, par un singulier retour de fortune, l'accusateur, le remplaçant de Fouquet en était venu, vers la fin de sa vie, au point de craindre un piége, qui, s'il eût réussi, ne lui aurait pas seulement ôté le pouvoir. Aveuglé par ce vertige de la faveur auquel si peu d'hommes savent résister, comme Fouquet, à qui lui-

Digitized by Google

même, vingt ans auparavant, il reprochait l'orgueil de ses alliances, il avait, de la même manière, cherché des appuis dans les plus puissantes familles du royaume, et le même reproche venait l'atteindre. Ses ennemis craignaient ou feignaient de craindre son insatiable ambition et lui prêtaient de coupables projets. Une lettre de Madame de Maintenon elle-même montrera tout à l'heure qu'ils l'accusaient de tramer *des desseins pernicieux*. Quels étaient ces desseins? Peut-être d'usurper le rôle du cardinal de Richelieu, de Mazarin, de devenir comme eux premier ministre et ministre tout-puissant. Il est certain qu'avec un prince moins altier, moins absolu que Louis XIV, Colbert aurait atteint ce but. « Je crois, a dit Gourville, que son ambition étoit plus grande que le monde et lui-même n'en jugeoient; mais, quand il a voulu faire quelques démarches pour excéder sa place, il a bientôt pu voir que le roi ne s'en accommoderoit pas. » On comprend en effet que, jaloux comme il l'était du pouvoir, et surtout de l'apparence du pouvoir, Louis XIV n'eût jamais souffert une pareille usurpation, et Colbert devait le savoir mieux que personne. Les bruits répandus contre lui, les *desseins pernicieux* qu'on lui attribuait étaient donc sans aucun doute inventés et colportés par le *parti de la guerre* pour le forcer à sortir du conseil (1).

La mort se chargea de ce soin, et, par malheur pour la France, beaucoup plus tôt que les lois de la nature ne semblaient l'annoncer. On était en 1683.

(1) M. Pierre Clément, art. COLBERT.

Digitized by Google

A cette époque, dit-on, Colbert, plus que jamais en butte à la malveillance de la faction Louvois, cherchait à captiver les faveurs incertaines de Louis XIV par un dernier effort plus digne d'un courtisan que d'un grand ministre. Il projetait de faire construire sur le terrain de l'hôtel de Soissons, où la Halle au Blé a été bâtie depuis, un vaste bassin du milieu duquel se serait élevé un immense rocher portant à ses angles quatre statues colossales de fleuves, et dominé par Louis XIV terrassant la Discorde et l'Hérésie. Déjà un artiste célèbre, le statuaire Girardon, avait fait le plan de cette montagne de marbre et de bronze ; mais, à la mort du ministre qui en avait eu l'idée, ce projet fut abandonné, et son successeur eut le bon esprit d'épargner à la France les frais de cette nouvelle adulation (1).

Colbert était alors âgé de soixante-quatre ans. Depuis plusieurs années, sa santé, altérée par un travail opiniâtre, lui commandait les plus grands ménagements. Louis XIV, assez las de son ministre, ne se gênait guère pour lui porter de rudes coups. Un jour, le contrôleur général, rendant ses comptes au roi, présente l'article de la dépense concernant la grille du château de Versailles. « Il y a là de la friponnerie, » dit Louis XIV en interrompant Colbert. — « Sire, » s'écria le plus intègre des ministres, je me flatte que l'opprobre d'un pareil reproche ne remonte point jusqu'à moi? — Non, » reprit le monarque, « mais il fallait apporter plus d'attention

(1) *OEuvres de Lemontey*, t. V. *Notice* sur Colbert. V. également M. P. Clément, *Surintendants, Contrôleurs généraux*, etc.

Digitized by Google

dans l'examen des devis. Si vous voulez savoir ce que c'est que l'économie, allez en Flandre, et vous verrez combien les fortifications des places conquises ont peu coûté. »

Cette comparaison, tout en l'honneur de Louvois, fut un coup de foudre pour Colbert, il était accusé d'incurie, lui qui avait consacré ses jours et ses nuits aux affaires publiques pendant vingt-cinq ans, lui qui avait usé sa vie, détruit une santé robuste et brisé tous ses organes au service de l'État! Il s'affaissa pour ne plus se relever. Vainement le roi, apprenant le cruel effet de ses reproches, se hâta-t-il d'écrire à l'illustre mourant : le coup était porté, et Colbert s'éteignit l'âme remplie d'amertume. Se voyant face à face avec la mort : *Mon Dieu!* dit-il, *si j'avais fait pour vous ce que j'ai fait pour cet homme, je serais sauvé dix fois, et je ne sais ce que je vais devenir.* Et comme madame Colbert ne cessait point de l'entretenir d'affaires : *Ne me laisserez-vous donc pas le temps de mourir?* s'écria-t-il. On lui remit une lettre de Louis XIV; il la posa sous son chevet. *On est peu sensible aux attentions des rois*, dit-il, *quand il faut rendre compte à Dieu.* Ce fut au célèbre Bourdaloue qu'appartint la consolation de disposer son âme à paraître devant le Juge suprême.

Ainsi mourut, dans son hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs, un des plus grands ministres qui aient honoré l'administration française. Il mourut, on le voit, haï de ses collègues, du roi peut-être, et à coup sûr de la bourgeoisie, qui le regardait comme le promoteur d'une multitude d'impôts établis depuis 1672; odieux au peuple de Paris qui ne pouvait lui pardon-

Digitized by Google

ner d'avoir donné à bail les échoppes des halles dont il avait joui gratuitement jusqu'alors. La haine de ce peuple fut telle qu'on n'osa faire enterrer de jour le corps de celui qui en était l'objet. D'ignobles pamphlets, de honteuses satires retentirent autour de sa dépouille à peine refroidie. Son convoi n'eut lieu que la nuit; encore fallut-il, dans la crainte d'un plus grand scandale, le faire escorter par des archers du guet, de son hôtel à l'église Saint-Eustache, où plus tard sa famille lui fit construire un magnifique mausolée.

Après la mort de Colbert, l'influence appartint presque tout entière à Louvois, son ennemi le plus irréconciliable. Désormais rien ne semblait devoir entraver ni contrarier le système de Louis XIV. Le roi et son ministre, comme s'ils eussent agi de gaieté de cœur, ne cessaient d'envoyer de nouveaux défis à l'Europe, et les autres nations, stimulées par le prince d'Orange, disposaient tout pour recommencer la lutte.

Nous avons vu qu'une alliance s'était formée contre la France; la Suède et la Hollande avaient pris l'initiative par un pacte signé à la Haye le 30 septembre 1681, qui avait pour objet de maintenir les dispositions des traités de Westphalie et de Nimègue. L'empereur y accéda le 28 février et le roi d'Espagne le 2 mai 1682. Plusieurs cercles de l'Empire entrèrent successivement dans la confédération; mais personne n'osait porter les premiers coups à une puissance qui devenait de jour en jour plus redoutable. Le défaut d'union entre les États de l'Empire, la faiblesse de l'Espagne, le découragement des Hollandais épuisés par la dernière guerre,

Digitized by Google

les inquiétudes que donnaient à l'empereur la révolte de la Hongrie et les entreprises des Turcs, qui s'avancèrent jusqu'à Vienne en 1683, empêchèrent les alliés de prendre une résolution vigoureuse contre la France et leur firent préférer la voie de la négociation. En 1681 il se tint à Francfort un congrès où les ministres de France déclarèrent, au nom de leur maître, que ce prince, pour donner une preuve de son amour pour la paix, se contenterait de la ville de Strasbourg et des districts qu'il avait fait occuper avant le 1er août de cette année. On ne put alors s'accorder, et le congrès fut dissous en 1682. Les négociations furent depuis reprises à Ratisbonne, et, le 15 août 1684, on signa dans cette ville un traité qui stipulait une trêve de vingt ans entre la France, l'Espagne et l'Empire. Le même traité portait que le roi resterait en possession de Strasbourg et du fort de Kehl, ainsi que de tous les lieux et seigneuries qu'il aurait occupés jusqu'au 1er août 1681, en vertu des arrêts des trois chambres de Metz, de Brisach et de Besançon. Ces concessions furent arrachées par la crainte qu'inspiraient aux confédérés l'état formidable de la France et la puissance toujours croissante de Louis XIV. En effet, tandis que ce prince faisait en pleine paix plus de conquêtes qu'il n'aurait pu en attendre de la guerre la plus heureuse, il travaillait à se mettre en état de les conserver et de braver le ressentiment de l'Europe. Par les soins habiles de Louvois, ses troupes de terre, bien disciplinées, payées régulièrement et exercées sans relâche, étaient toujours prêtes à entrer en campagne. Des

Digitized by Google

forteresses s'élevaient sur toutes les frontières du royaume, tandis que, depuis plusieurs années, la marine, par les soins de Colbert et de Seignelay, son fils, avait pris un développement prodigieux.

Le marquis de Seignelay, jeune comme Louvois, apportait dans toutes les institutions navales l'énergique et persévérante volonté du maître. Depuis les armements unis de l'Angleterre et de la Hollande, la marine de France dut redoubler de zèle et d'efforts. Duquesne, le maréchal d'Estrées avaient alors le commandement principal des escadres, et le marquis de Seignelay lui-même étudiait profondément les théories navales pour se trouver en mesure de diriger en personne les flottes du roi.

Durant cette période, et grâce au zèle intelligent de Seignelay, eut lieu la création de l'école des cadets de marine et des gardes du pavillon. Les écoles spéciales sont nécessaires pour toutes les armes d'exception ; il n'y a que quelques esprits d'élite qui peuvent s'élever par la pratique à la théorie et grouper d'eux-mêmes les faits en système. Les écoles de marine furent destinées à donner l'instruction première aux jeunes cadets qui se vouaient à la mer. Pour entrer dans ces écoles il fallait être gentilhomme, car les armes étaient le privilége d'une seule classe, et on appelait officiers de fortune les hommes de naissance obscure qui arrivaient aux grades de l'armée ou des escadres. Dans ces temps de corporations séparées et distinctes, à chaque condition sociale était attachée une destinée : la bourgeoisie faisait le négoce, acquérait de la

Digitized by Google

fortune, et la noblesse dédaignait toute autre carrière que le métier des armes. Les gardes de la marine devinrent fort nombreux; d'après les statuts des deux écoles de Brest et de Toulon, les élèves recevaient une instruction particulière, une véritable éducation de mathématiques, de sciences exactes, puis tout ce qui constituait l'agilité et l'élégance d'un gentilhomme d'épée. A l'âge de quinze ans ils passaient des écoles sur des navires de guerre, avec le titre de gardes-marine; et c'est après cet apprentissage sur les vaisseaux du roi, avec les amiraux, dans les grandes mers, que les gardes étaient admis au rang d'officiers dans les escadres de Sa Majesté.

Homme absolu, organisateur énergique, Louvois réforma l'armée de terre, et ses réformes ont duré aussi longtemps que la vieille monarchie. S'il conserva le système des enrôlements volontaires, pratiqué depuis trois siècles, il en diminua les abus et les dangers par une discipline plus exacte et des règlements sévères. Il établit l'*uniforme* en ordonnant que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits et par des marques différentes; il introduisit l'usage de la *marche au pas;* il substitua aux piques, qui prévalaient encore, le fusil et la *baïonnette*; mais ce n'est qu'après lui que Vauban parvint à faire du fusil à la fois une arme de jet et une arme d'escrime. Il introduisit l'usage des pontons de cuivre pour franchir les rivières; il institua les magasins de vivres et d'approvisionnements, les casernes, des hôpitaux militaires, l'hôtel des Invalides, toutes choses à peu près inconnues avant lui. Il créa le corps les ingénieurs, d'où sont sortis les meilleurs élèves du

Digitized by Google

grand Vauban ; des écoles d'artillerie à Douai, à Metz et à Strasbourg ; les compagnies des grenadiers dans l'infanterie ; les régiments de hussards ; enfin les compagnies de cadets, sortes d'écoles militaires pour les gentilshommes. Il fit une révolution dans l'armée par l'*ordre du tableau* et par la création du service d'inspection. Il ne détruisit pas la vénalité des offices, qui s'était aussi introduite dans les régiments et qui ne s'exerçait qu'au profit des nobles ; mais, pour mériter de l'avancement, il ne suffit plus à ces nobles d'avoir des aïeux ; il leur fallut avoir des services, et les grades devinrent, à partir du rang de colonel, le prix de l'ancienneté (1).

(1) M. V. Duruy. — Il faut voir, dans les écrits rédigés par les historiens de naissance noble, combien les classes privilégiées et la cour haïssaient et dénigraient l'œuvre de Louvois ; à cet égard on peut s'en remettre à Saint-Simon. « Louvois, dit le noble écrivain, avoit l'œil attentivement ouvert sur les gentilshommes. Ceux qui ne servoient pas, ou qui quittoient le service mal à propos, étoient assurés, eux et leur famille, d'essuyer dans leur ville ou dans leur canton toutes les mortifications et souvent toutes les vexations dont on pouvoit s'aviser, qu'on étendoit sur leurs terres et sur leurs biens. Les intendants étoient chargés d'y tenir la main. Ainsi, grands et petits, connus ou obscurs, furent forcés d'entrer et de persévérer dans le service. J'ai vu, continue-t-il, Le Guerchois, intendant d'Alençon, me montrer un ordre de faire rechercher les gentilshommes de sa généralité qui avoient des enfants en âge d'entrer au service, de les presser, de les menacer, de doubler et même tripler leur capitation s'ils ne les y mettoient pas. »

Saint-Simon présente avec humeur la nouvelle manière d'initier les gens de condition dans le service. « Sous prétexte, dit-il, que tout service militaire est honorable, et qu'il est raisonnable d'apprendre à obéir avant que de commander, on a assujetti tout le monde, sans exception que les seuls princes du sang, à débuter par être cadets dans les gardes-du-corps, et à faire ce service dedans, dehors et à l'armée. On a ensuite changé cette école en celle des mousquetaires, où des gens nés pour com-

Digitized by Google

La marine et la guerre étaient les deux parties actives de l'administration de Louis XIV. La chancellerie de France n'avait plus qu'à s'occuper de la ré-

mander se trouvoient confondus avec toute sorte de personnes, et n'apprenoient qu'à obéir servilement. Après une année de cette pédantesque et inutile assiduité, il falloit essuyer une seconde école, qui du moins en pouvoit être une : c'étoit une compagnie de cavalerie pour ceux qui choisissoient ce service, et, pour ceux qui se destinoient à l'infanterie, une lieutenance dans le régiment du Roi, autre station subalterne dans laquelle on vous retenoit plus ou moins longtemps avant que d'accorder l'agrément d'acheter un régiment. »

Saint-Simon conclut que Louvois avait inventé ce système pour se rendre plus puissant, et il en explique ainsi la manière. « Excepté des occasions singulières, comme d'actions distinguées, de porter une grande nouvelle, et d'autres semblables, il fut établi que, quel que l'on pût être, tout ce qui servoit demeureroit, quant au service, dans une égalité entière. Cela mit le moyen d'avoir un régiment bien plus dans la main du ministre, parce que tous les avancements dépendoient du premier grade, qui se faisoit suivant l'ancienneté, qu'on appelloit *l'ordre du tableau*. Par cet ordre les seigneurs se trouvent confondus dans la foule des officiers, sans qu'on soit tenu d'avoir pour eux aucune déférence de personne ou d'origine. Dans cet état de service devenu populaire, on est absolument sous la puissance du ministre, qui a des occasions continuelles de préférer et de mortifier qui il veut, et de préparer avec adresse les moyens d'avancer ses protégés, malgré l'ordre du tableau, ou de retarder, par cet ordre, qui bon lui semble. Lorsque tout cela fut établi, si, d'ennui d'attendre, ou de dépit de préférence, ou pour quelque dégoût, on quittoit le service, la disgrâce étoit certaine, et c'étoit merveille si, après des années redoublées de rebuts, on parvenoit à revenir sur l'eau. »

L'ordre du tableau est une institution qui choque toujours Saint-Simon, et qu'il ne cesse de regarder, sous toutes ses faces, comme contraire au but de former de bons officiers généraux. « Les promotions, dit-il, qui se firent désormais selon le tour de l'ancienneté, réservé cependant les exceptions que Louvois sut bien y faire plus en mal qu'en bien, confondirent tout, mérite, actions, naissance. Le prodigieux nombre de troupes que le roi mit en campagne servit à les multiplier, et à inonder les armées d'un grand nombre d'officiers généraux de tout

Digitized by Google

forme des lois; car les institutions judiciaires étaient alors entièrement subordonnées à la volonté du roi. L'époque parlementaire paraissait finie; on n'a-

grade; d'où il est résulté que c'est beaucoup s'ils marchent chacun trois ou quatre fois dans une campagne. Or, sans leçons, quel moyen reste-t-il d'apprendre? Il faut, dans ce métier, se trouver souvent en besogne, pour s'instruire par la besogne même.

« Les troupes d'élite augmentent cet inconvénient. J'entends par là, continue Saint-Simon, dans l'infanterie, les régiments des Gardes françoises et suisses, et le régiment du Roi; dans la cavalerie, la maison du Roi et la gendarmerie. Pour les distinguer on y a accumulé les grades, en y faisant presque à chaque promotion une fourmilière d'officiers généraux. Ceux de ces corps ne peuvent apprendre que le service de l'intérieur de leurs corps, qui est celui de lieutenant ou capitaine d'infanterie ou cavalerie. Ils passent d'un grade à l'autre sans aucun exercice des fonctions propres à chacun, et il arrive souvent qu'ils ne servent, dans les armées, qu'à les embarrasser, par eux-mêmes ou par leurs équipages.

« Encore s'il avoit été libre au général de nommer pour les détachements et les actions de guerre ceux dont il auroit connu le mérite, sans être astreint à l'ordre du jour ou de l'ancienneté! Mais Louvois fit entendre au roi que l'emploi de commander une armée étoit de soi-même assez grand sans qu'on laissât au chef la facilité de s'attacher des créatures, et même les familles de ces créatures, d'abord en choisissant ses officiers, ensuite en les employant selon sa volonté; que ce seroit donner trop grand empire au général et ouvrir la porte aux haines et aux jalousies. Il fut donc réglé que les officiers généraux et particuliers de même grade marcheroient pour les piquets et les détachements selon l'ordre de l'ancienneté, sans qu'il fût permis de l'intervertir, etc. »

Saint-Simon ajoute : « Après tant de montagnes rendues vallées, il restoit encore des collines à abattre; comme si elles eussent été de sable, un souffire les aplanit. Les régiments étoient sous la disposition des colonels; leur fortune dépendoit du soin de les tenir complets, beaux, bien disciplinés; leur honneur, de les avoir vaillants et bien composés; leur réputation, en un mot, de vivre au milieu de leurs officiers avec justice, avec une noble générosité, en pères de famille, et l'intérêt de ceux-ci, de plaire à leurs colonels et d'acquérir leur estime, puisqu'à cela étoit attaché leur avancement. Cette autorité si nécessaire au bien du service, si limitée, on peut même ajouter si dépendante, déplut encore au mi-

Digitized by Google

vait plus à redouter la résistance des cours : premiers présidents, présidents à mortier, conseillers, procureurs généraux ou parquets, aucun n'osait opposer la moindre résistance aux volontés royales. Le temps des remontrances était passé ; toute discussion politique ou financière avait été interdite par l'exprès commandement du roi, et aucune chambre ne l'eût tenté. La police administrative se faisait par arrêts du conseil. Quand le roi avait besoin d'avoir une affaire sous la main, il l'évoquait en son conseil privé, où ses ministres à départements dominaient toujours. La même sujétion se rencontrait dans les cours des comptes, des aides et monnaies, institutions autrefois libres pour l'épuration des recettes ou le contrôle des dépenses. On voit dès ce moment la tendance à confondre les fonctions judiciaires et les formes administratives ; la plupart des premiers présidents dans les parlements

nistre ; il voulut en priver les colonels et se l'attribuer. Afin d'y réussir il se servit du foible du roi pour les détails. Il l'entretint de ceux des troupes, des inconvénients qu'il lui forgea de les laisser à la discrétion des colonels ; que ces colonels étoient en trop grand nombre pour tenir sur chacun d'eux un œil aussi ouvert, aussi vigilant qu'il seroit nécessaire pour savoir s'ils faisoient leur devoir. Il lui proposa d'établir des inspecteurs choisis entre les colonels les plus appliqués et les plus entendus au détail des troupes, qui les passeroient en revue dans les districts qui leur seroient assignés, examineroient la conduite des colonels et des officiers, recevroient leurs plaintes et celles même des soldats, entreroient dans les détails avec autorité, tiendroient note des qualités de chacun, écouteroient et décideroient provisoirement les prétentions, examineroient l'habillement, l'armement, le complet, et en rendroient deux ou trois fois l'année compte au roi, c'est-à-dire à lui ministre, par qui devoient passer les rapports avant que d'aller au roi ; et, sous le prétexte encore de prévenir jusqu'à la moindre négligence, il imagina des contrôleurs qui devoient surveiller les inspecteurs eux-mêmes. »

Digitized by Google

de province deviennent en même temps les intendants, expressions de la justice et agents de finances. Ici la couronne, dans un but intéressé, donnait d'abord aux cours judiciaires un caractère d'obéissance administrative; et, comme l'intendant était de sa nature hostile au pouvoir militaire du gouverneur, on mettait le parlement dans les intérêts opposés (1), et, en créant l'antagonisme de la noblesse d'épée et des gens de robe, on ne leur permettait plus d'avoir des intérêts communs et d'arborer un même drapeau, comme ils l'avaient fait au temps de la Fronde. Ainsi se perfectionnait dans tous ses ressorts le mécanisme du gouvernement absolu.

Les pirates des côtes barbaresques infestaient la Méditerranée et mettaient des entraves au commerce. Louis XIV confia à Duquesne la mission de les réprimer, et l'amiral châtia, jusque dans le port de Chio, les corsaires de Tripoli (1681). Cette exécution militaire fut faite sous les yeux du capitan-pacha, qui lui-même était entré dans le port avec trente-six galères. L'année suivante, Duquesne bombarda Alger à l'aide des galiotes à bombe que venait d'inventer le chevalier Renaud. Ce châtiment n'ayant pas mis fin aux courses et aux brigandages des pirates, l'intrépide amiral revint encore une fois (1682) à la charge, et fit pleuvoir sur Alger une masse énorme de bombes qui portèrent dans tous les quartiers de cette ville la destruction et la mort. Consternés, et hors d'état de se défendre, les Barbaresques se virent forcés de mettre en

(1) M. Capefigue.

Digitized by Google

liberté les chrétiens qu'ils tenaient dans l'esclavage, et dont ils avaient déjà fait périr un grand nombre en les attachant tout vivants à la gueule de leurs canons. Lorsque de nos jours on se promène devant ces bouches à feu qu'une conquête récente a livrées à la France et qui défendent la large terrasse des Invalides, le cœur se serre quelquefois, ému d'une douleur religieuse, en se reportant par la pensée au sacrifice des martyrs qui peut-être reçurent, liés à ce bronze, la mort et la couronne des saints.

Le bombardement d'Alger porta ses fruits ; en 1684, le dey d'Alger, Mezzomorto, subit les dures conditions qui lui furent imposées par la France ; les pirates respectèrent désormais notre pavillon, jusqu'au jour où, ayant osé s'affranchir de cette crainte, ils attirèrent sur eux la colère de nos rois et virent leur pays réduit au sort de colonie française.

La république de Gênes osa braver Louis XIV et prendre parti pour les ennemis de ce roi ; du moins elle en fut accusée par la diplomatie française, et l'histoire n'a pu constater à sa charge d'autre crime que celui d'être demeurée attachée à l'Espagne et jalouse de sa propre indépendance. Il n'en fallait pas tant pour déplaire au roi de France et attirer ses foudres. Le 17 mai 1684, le marquis de Seignelay, ministre de la marine, se présenta devant cette ville à la tête d'une escadre formidable, que Duquesne commandait sous ses ordres. On imputa à Gênes « d'avoir consenti que le roi d'Espagne se dît son protecteur, tandis qu'elle ne devoit attendre de protection que *du seul roi de France, dont les volontés devoient lui servir*

Digitized by Google

de règle unique. » On exigea d'elle qu'elle livrât plusieurs galères et qu'elle s'engageât à faire désormais « tout ce qui lui seroit commandé pour le service et la satisfaction du roi. » Les magistrats de la république n'ayant point voulu se résigner à une humble et entière soumission, Gênes la Superbe fut bombardée durant dix jours, et vit s'écrouler une partie des édifices de marbre qui la rendaient si orgueilleuse. On tira sur la ville à boulets rouges, on alluma de nombreux incendies, et l'on consterna l'Europe en faisant essuyer à une ville dont la faute était douteuse un traitement injuste et barbare qui rappelait le châtiment des pirates algériens. Quoi qu'il en soit, le 28 mai la flotte française se replia sur les côtes de Provence. La république avait compté sur l'appui de l'Espagne; n'étant point secourue, elle ouvrit des négociations et rechercha auprès du roi la médiation du pape Louis XIV exigea que le doge, assisté de quatre sénateurs, vînt implorer sa clémence dans son palais de Versailles, et que la république rompît toute relation avec l'Espagne. Le doge impérial, Lescaro, se vit donc contraint de venir faire amende honorable à Versailles. Accueilli avec des égards mêlés de hauteur, il eut à se louer de la politesse du roi et à se plaindre du dédain de ses ministres. Comme il se promenait dans les jardins et les appartements de cette pompeuse résidence, Seignelay lui demanda ce qui, au milieu de ces magnificences, lui causait le plus d'étonnement. « C'est de m'y voir, » répondit le doge.

La France ne tarda pas à contempler dans son sein des hôtes non moins inattendus; ce furent les envoyés

Digitized by Google

du roi de Siam, qui vinrent offrir à Louis XIV les présents de l'Inde. Ils furent accueillis avec plus de splendeur encore que le doge de Gênes; on les promena par tout Paris; le roi ordonna de leur faire voir ses palais et fontaines, et il se complaisait à les recevoir sur son trône, parce que, selon l'usage oriental, ils devaient se prosterner la face contre terre, et ne regarder le prince qu'avec cette frayeur tremblante des esclaves devant le maître. On ne sait guère aujourd'hui ce qu'il faut penser de cette ambassade, qui rappelait, sur de moindres proportions, la visite de la reine de Saba à l'héritier de David. Quelques-uns ont cru que les prétendus Siamois n'étaient en réalité que des Indiens recueillis par les vaisseaux français sur les côtes de Coromandel ou du Bengale, et que d'habiles courtisans déterminèrent à jouer le rôle d'ambassadeurs venus des extrémités de l'Orient pour encenser Louis XIV. On ne voit pas trop pourquoi ils se seraient exposés à cette coupable flatterie, qui pouvait tourner à la honte de leur maître et à leur propre châtiment. N'est-il pas plus simple d'admettre que ces étrangers vinrent réellement de Siam, royaume que nos missionnaires parcouraient déjà pour y prêcher la foi et y semer, avec la religion, les germes d'une civilisation qui fut trop tôt étouffée? Quoi qu'il en soit, les envoyés de Siam furent pompeusement reçus, et l'on se plut à étaler sous leurs yeux toutes les merveilles de la France.

La guerre de répression durait encore sur les côtes d'Afrique; le maréchal d'Estrées, ayant bombardé Tripoli, se présenta devant Tunis, et força le bey d'i-

Digitized by Google

miter l'exemple d'Alger. A la suite de ces expéditions la Méditerranée fut libre, et le commerce assuré contre la piraterie.

La guerre se prolongeait en Hongrie avec des chances favorable à l'empereur. Les ducs de Lorraine et de Bavière avaient échoué devant Bude; ils prirent, peu de temps après, une éclatante revanche. Ayant joint les Turcs près de Gran, ils les mirent dans une complète déroute. Un grand nombre de princes et de seigneurs français assistèrent à cette bataille, et plusieurs d'entre eux, contre la volonté du roi.

L'année suivante un carrousel réunit de nouveau à Versailles, à la fin de mai, les curieux de Paris et les nombreux étrangers attirés en France par la gloire du règne. Cette fois trente dames y parurent à cheval, à la suite de la duchesse de Bourbon, qui représentait Thalestris, reine des Amazones. Le Dauphin avait choisi le personnage d'Alexandre et groupé autour de lui les lieutenants et les compagnons du conquérant de l'Asie. Ce fut à la fois un spectacle brillant et gracieux. La Dauphine ne prit point part à ce divertissement; cette princesse devait, deux mois plus tard, mettre au monde un troisième prince, qui, à sa naissance, reçut le titre de duc de Berri; elle était alors fort souffrante d'une grossesse qui faillit lui coûter la vie.

Le prince d'Orange ne donnait pas de carrousels; c'était le moment où il complotait l'usurpation du trône d'Angleterre, et ses préoccupations laissaient peu de place au plaisir. Afin d'assurer le succès de ses efforts contre les Stuarts, il cherchait à accroître les

Digitized by Google

embarras qui assiégeaient le grand roi sur le continent; il se proclamait le champion de la cause protestante proscrite par Louis XIV; il faisait appel, dans toute l'Europe, à une nouvelle coalition contre la France. Une circonstance semblait le favoriser : Louis XIV était souffrant, il gardait la chambre, on le disait en péril, et tout venait en aide à ceux de ses ennemis qui aspiraient à ramener ce prince aux conditions de la paix de Nimègue. Un traité conclu dans cette intention fut signé secretement à Augsbourg, le 8 juillet, entre l'empereur, l'Espagne, la Suède, le duc de Neubourg et le plus grand nombre des princes allemands.

Louis XIV ignora d'abord ce traité. En proie aux douleurs d'une fistule, maladie qui avait fait périr Richelieu, depuis quelque temps il montait rarement à cheval et n'y montait pas sans souffrance. Convaincu qu'une opération pourrait lui rendre la santé, le roi se décida à la subir; il ne confia son projet qu'à madame de Maintenon, à son ministre Louvois et à ses deux chirurgiens, Félix et Bessière. Le jour en fut fixé au 18 novembre. Louis XIV ayant recommandé à l'opérateur de ne le pas épargner, Félix, encouragé par le sang-froid de l'illustre malade, reprit son assurance, et extirpa d'une main ferme les dernières racines du mal. Deux heures après, le roi reçut son fils, son frère, les officiers de sa maison, et leur apprit que l'opération qu'ils avaient tant redoutée était terminée heureusement (1).

(1) « Le roi se soumit aux incisions et les supporta avec la plus grande fermeté. Tout le monde l'ignora, même la famille royale. Il ne s'y trouva que les personnes nécessaires, avec madame de Maintenon. Quand la nou-

Digitized by Google

En ce moment le prince de Condé, attiré à Fontainebleau par le désir de soigner sa petite-fille, la duchesse de Bourbon, atteinte de la petite vérole, était lui-même sérieusement malade dans cette résidence. Il écrivit au roi; il lui demanda d'oublier ses infidélités passées et de rendre ses bonnes grâces au prince de Conti, qui revenait en ce moment de Hongrie. Le monarque accorda à l'illustre capitaine sa dernière demande et lui répondit dans les termes les plus affectueux.

Depuis quelques années le grand Condé, éclairé par la conversion de sa sœur, par la mort pieuse de la princesse palatine, par les entretiens de Bossuet et de Bourdaloue, avait tourné ses regards vers cette religion qui console de tout, même des digrâces royales. Chaque jour son état devenait de plus en plus dangereux. En voyant l'inquiétude des médecins Condé leur dit : « Parlez hardiment, ne dissimulez rien. » Tous se taisaient. Cependant l'un d'eux, appelé Morin, eut le courage de lui dire : « Monseigneur, il est temps de songer aux sacrements. — Voilà ce qui s'appelle parler, » répondit le prince. Et sans retard il fit ses dernières dispositions.

velle s'en fut répandue, on vit, par l'inquiétude du peuple, à quel point le roi étoit aimé. Les églises se remplirent de gens de tout état, qui alloient demander à Dieu sa guérison. *Il ne falloit pas les y appeller, ils y alloient d'eux-mêmes.* La même affection se manifesta quand le roi vint à Paris rendre à Dieu ses actions de grâce pour son rétablissement; non-seulement la foule le pressoit dans les rues, mais elle le suivit à son départ bien loin au delà des faubourgs, avec de vives acclamations, et il fut si touché de ces transports qu'il ne voulut auprès de lui que la garde bourgeoise. » (Reboulet, *Hist. de Louis XIV.*)

Digitized by Google

Le jour de sa mort, le 11 décembre 1686, il était dans un fauteuil auprès du feu; il s'assoupit sur les onze heures et s'éveilla deux heures après. Se trouvant plus mal, il demanda le père Deschamps, son confesseur; on lui répondit qu'il n'arriverait que vers midi « Ce sera peut-être trop tard, » répliqua Condé. S'adressant alors au père Bergier, qui était présent : « Il faut que vous me confessiez tout à l'heure. » En même temps il leva les yeux au ciel en s'écriant : « O mon Dieu, ayez pitié de moi! faites-moi la grâce de mourir chrétiennement! »

Avant de recevoir le Viatique il voulut expier par une réparation publique les scandales de sa vie passée; mais, trop faible pour s'exprimer lui-même, il emprunta l'organe de son confesseur. Le ministre de la religion, élevant la voix, déclara que M. le Prince s'avouait coupable d'avoir longtemps donné des exemples pernicieux à sa famille, à ses amis, à ses domestiques et à son prochain; qu'il s'en repentait et en demandait humblement pardon à Dieu et aux hommes. Le prince congédia sa famille et retint auprès de lui les ecclésiastiques dont il était entouré. « Voilà maintenant, dit-il, mes vrais médecins. » Le curé, étonné de la résignation et de la tranquillité du malade, ne put s'empêcher de dire : « Monseigneur, vous nous offrez un spectacle dont nous saurons bien profiter pour instruire le peuple et les grands. » Humilié de cet éloge, Condé répondit : « Ce n'est pas pour les hommes, c'est pour Dieu et pour mon salut. » On vint annoncer le père Deschamps. La joie éclata dans les yeux du prince; il recueillit tout ce qui lui restait

Digitized by Google

de forces pour s'entretenir avec son confesseur ordinaire. Le prince, occupé de tous les actes que prescrivent la pénitence et le repentir, se recueillit quelques instants, et, élevant la voix, proféra ces paroles : « Ah! que je vois les choses bien différemment que je ne les ai vues dans le cours de ma vie! » Il demanda encore s'il avait longtemps à vivre ; on lui fit la même réponse qu'auparavant. « Je me soumets, dit-il; tout ce que j'appréhende, c'est que mon esprit ne se soutienne pas, et que je ne puisse pas penser à Dieu jusqu'à la fin. — Mais au moins, Monseigneur, lui répondit le confesseur, votre cœur ne vous abandonnera pas. — Je vous réponds de lui, répliqua le prince mettant la main dessus; il ne respirera plus que pour Dieu. »

Quelques instants après il rendit le dernier soupir. Son corps fut transporté à Valéri et inhumé dans le tombeau de ses ancêtres. Par ordre de Louis XIV on observa dans ces tristes et lugubres devoirs les mêmes cérémonies qu'aux obsèques des rois, et , peu de jours après, Bossuet, en prononçant la magnifique oraison funèbre de Condé, assura à ce prince le glorieux titre de Grand qui est demeuré attaché à son nom.

Vers le même temps la cour s'entretint d'un événement étrange, auquel on ne donna aucune publicité, mais qui est resté comme un fait irrécusable.

Depuis plusieurs années le roi avait rompu les liens coupables qui l'attachaient à madame de Montespan ; l'ancienne favorite occupait encore un poste d'honneur à Versailles, mais on attribuait son reste

Digitized by Google

d'influence et les égards dont on l'honorait à la haute position de ses enfants et à un sentiment de pitié dont Louis XIV ne pouvait se défaire. La reine était morte ; la jeune Dauphine, absorbée par une dévotion mal comprise, s'isolait chaque jour davantage et ne cherchait nullement à tenir la cour. Un immense vide se serait fait dans les habitudes et dans les affections du roi sans la présence continue et les soins habiles de madame de Maintenon. Adroite et spirituelle, douée d'un cœur froid et d'une intelligence toujours en éveil, la veuve du poëte Scarron, la rivale de madame de Montespan, l'ancienne amie de Ninon de l'Enclos, la femme qui avait su plaire à la reine, s'était rendue successivement utile et nécessaire à Louis XIV, et, désormais, le roi ne pouvait se passer de sa présence. La violence des passions s'était amortie chez ce prince à mesure qu'il avançait dans l'âge mûr, mais son esprit et son cœur ne cessaient d'avoir besoin d'être occupés. A force de se repentir devant Dieu de ses faiblesses et de ses fautes, le roi avait réussi à surmonter ses penchants coupables, et madame de Maintenon, animée d'une foi sérieuse, lui rappelait sans cesse les grandes vérités de la religion, l'impérieuse obligation des devoirs. Elle résistait aux empressements et aux instances du roi, et toutefois, afin de préparer l'avenir, elle avait soin (elle l'écrit elle-même) de renvoyer ce prince *toujours affligé, jamais désespéré*. Bien qu'elle eût atteint sa cinquantième année, elle avait gardé l'art et le bonheur de plaire, et les historiens les plus hostiles à sa mémoire lui rendent eux-mêmes ce témoignage. « Tout ce qui peut être beau sans fraî-

Digitized by Google

cheur, disent les Mémoires du dix-septième siècle, l'étoit encore en elle : les mains, les bras parfaits; le bas du visage d'un agrément infini; la taille à effacer les plus régulières de la cour; les yeux si vifs et si brillants qu'on devinoit ce qu'elle alloit dire; le souris si juste qu'on savoit, sans l'avoir entendu, ce qu'elle avoit dit; le visage d'une si éclatante blancheur que le feu sembloit sortir du milieu des neiges; l'esprit le plus jeune du monde. Sa beauté ne vieillissoit point. Ce qu'elle avoit perdu d'agréments, elle savoit le réparer par ce que l'art de la parure avoit de plus ingénieux, par les grâces qui sont de tous les âges, par la modestie qui est la première de toutes, et par mille choses aimables qui ne sont pas sous les lois du temps. » Il serait difficile de dire par quel mélange de résistance et de séduction, d'agrément et de sagesse, d'art et de simplicité, les sentiments de Louis XIV pour cette illustre femme se trouvèrent de plus en plus captivés et contenus tout à la fois.

Madame de Maintenon voulait amener Louis XIV à l'épouser publiquement, mais elle n'exigeait pas le titre de reine; Louis XIV reculait devant l'effet imprévu qu'une pareille union devait produire; il craignait les reproches de sa famille, les sarcasmes de sa cour, la stupéfaction du peuple. Bossuet et Fénelon, qu'il ne craignit pas de consulter l'un après l'autre, s'accordèrent à le dissuader de contracter un pareil mariage. Cependant il fallait à la fois triompher des résistances de la marquise et demeurer fidèle à Dieu. De son côté madame de Maintenon n'était exempte ni de combats ni de perplexités; ses propres lettres

Digitized by Google

en font foi. « Je n'ai jamais mieux reconnu, disait-elle, combien je me fais illusion. Je suis bien loin du détachement où j'aspire; mes chaînes ne furent jamais si pesantes ni si fortes. Je ne sais que dire à l'abbé Gobelin; je crains de lui ouvrir mon cœur, parce que je crains de me rendre coupable d'une obstination qui offenserait Dieu. Je suis une malade qui cache son mal par la crainte des remèdes : » ces luttes et ces résistances se terminèrent enfin par un compromis qui a acquis une sorte de certitude historique. Ce fut un mariage secret, contracté, dit-on, en 1685, et qui fut célébré par l'archevêque de Paris. Cette cérémonie eut lieu dans un oratoire particulier de Versailles, en présence du Père de La Chaise, confesseur du roi, de Bontemps, premier valet de chambre, et de Montchevreuil, ami intime de madame de Maintenon. Il n'y eut, à cette occasion, aucun acte écrit; il ne s'agissait, en effet, que d'un mariage de conscience dont le secret devait être une condition expresse. Madame de Maintenon respecta toujours à cet égard les volontés du roi; mais si son union avec Louis XIV ne fut jamais rendue publique, elle eut, dans le sein de la famille royale, toute la notoriété dont madame de Maintenon avait besoin pour le soin de son honneur. L'évêque de Chartres et tous les prélats qui avaient rang à la cour, les grands seigneurs, les gens de la domesticité royale ne doutèrent jamais de la légitimité des liens qui unissaient le roi à la veuve de Scarron, et, tout en jugeant fort diversement la détermination du prince, ils s'accordèrent à la respecter. Seul d'entre eux Saint-Simon en parle comme de « l'humiliation la

Digitized by Google

plus profonde, la plus publique, la plus durable, la plus inouïe, et que la postérité ne voudra pas croire, réservée par la fortune (n'osant ici nommer la Providence) au plus superbe des rois. » Quoi qu'il en soit, dès cette époque Louis XIV montra une grande sévérité de mœurs et une grande fidélité aux observances de la religion.

Madame de Montespan supporta sa disgrâce avec fermeté ; elle quitta la cour et se retira dans ses domaines. Les princes ses fils restèrent à la cour.

L'humeur du roi devenait chaque jour plus grave, et la cour perdait peu à peu les traditions des plaisirs. L'étiquette s'élevait comme un mur entre le souverain et le peuple; Louis XIV, imbu des usages qu'avait apportés en France la reine sa mère, avait introduit dans son palais la sévérité des règles de la cour d'Espagne. Les moindres détails étaient prévus et déterminés avec un soin minutieux, et il n'était donné à personne de s'en affranchir. Les princes du sang, moins que tout autre, avaient conservé un peu de cette aisance et de cette liberté honnête qui doublent le prix des vertus. Madame de Maintenon portait la première la peine de ce superbe ennui; le roi, se tenant de plus en plus à l'écart de ses entourages, n'avait d'autre distraction que de rechercher sa société, et la monotonie de ces entretiens parvenait difficilement à abréger le cours des heures. Voici ce que madame de Maintenon écrivait à ce sujet à l'une de ses confidentes : « Que ne puis-je vous donner toute mon expérience? Que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands et la peine qu'ils ont à remplir leurs

Digitized by Google

journées? Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer, et qu'il n'y a que les secours de Dieu qui m'empêchent d'y succomber? J'ai été jeune et jolie, j'ai goûté des plaisirs, j'ai été aimée partout; dans un âge plus avancé j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit, je suis venue à la faveur, et je vous proteste que tous les états laissent un vide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connaître autre chose, parce qu'en tout cela rien ne nous satisfait entièrement. »

Madame de Maintenon, pour se distraire de l'insupportable gêne de la cour, allait passer des journées entières à Saint-Cyr, maison royale que, d'après ses conseils, Louis XIV avait fondée pour assurer l'éducation d'un grand nombre de jeunes filles nobles et pauvres. Françoise d'Aubigné avait tous les jours devant les yeux le souvenir de la détresse qui avait assiégé ses premières années, et elle voulait généreusement épargner à d'autres d'aussi pénibles angoisses.

Durant cette période du règne de Louis XIV (1681-1685), l'une des plus remarquables dans l'histoire du dix-septième siècle, on vit se produire des faits d'une haute importance, et qui se rattachaient en même temps à l'ordre religieux et à l'ordre politique. Nous allons mentionner ici les difficultés qui amenèrent la déclaration du clergé de France; nous parlerons ailleurs de la révocation de l'édit de Nantes et des longues querelles du quiétisme.

Avant d'aborder ces questions du passé, qui sont encore ardentes, l'historien doit se recueillir en lui-

Digitized by Google

même et se bien tenir en garde contre les opinions accréditées, les idées reçues, l'empire des préjugés invétérés ; c'est à la recherche de la vérité seule qu'il s'attachera, sans s'inquiéter de plaire, cherchant à peser devant Dieu et devant sa conscience, sans faiblesse et sans passion, la valeur des vieux mensonges érigés en axiomes. Ainsi, du moins, avons-nous compris le sacerdoce de l'histoire.

Depuis les mémorables luttes de la papauté et de l'Empire, depuis ce Grégoire VII, « qui avait haï l'iniquité et mourut pour la justice, » jusqu'à ce Boniface VIII, qui, lui aussi, périt à la tâche, les rois de France ont souvent cru nécessaire à l'immunité de leur couronne de réclamer des garanties contre ce qu'ils ont appelé les envahissements de la puissance spirituelle. Ils ont vu plus d'une fois avec stupeur l'Église, immuable, se maintenir sans altération au milieu des révolutions humaines qui l'ont assiégée. Ce pouvoir mystérieux transmis à quelques vieillards, successeurs de Pierre, et que les orages de tant de siècles ont respecté, ils ne l'ont pas considéré sans effroi et sans jalousie se dressant entre eux et les âmes. Ils se sont demandé s'il était possible, dans les limites du dogme, de s'isoler de l'action et de la surveillance des souverains pontifes, et de conduire le grand troupeau des peuples sans avoir à relever de celui qui a reçu pour la suite des temps l'héritage de la houlette sacrée.

Qui oserait nier les droits de César? Le Sauveur des hommes les a lui-même proclamés, il y a dix-huit siècles, en donnant le précepte de la soumission. A Dieu ne plaise que nous refusions le denier, et que

Digitized by Google

nous méprisions l'autorité de ceux aux mains de qui a été remis le glaive; mais cette autorité, qui a ses règles et ses limites, s'arrête impuissante devant le domaine de la conscience; mais, lorsque le corps obéit à César dans les choses légitimes, lorsque César obtient de l'âme de justes respects et de justes prières, le corps et l'âme ne cessent pas pour cela d'appartenir à Dieu, notre Créateur, et à l'Église, la mère spirituelle de tous les fidèles.

Durant les siècles qui s'écoulèrent de Tibère à Constantin, l'Église avait été à la fois persécutée et libre : persécutée dans ses membres, qu'on livrait aux juges et aux bourreaux; libre dans sa hiérarchie et dans son administration, dont les Césars ne s'inquiétaient pas. Elle avait formé un État dans l'État, s'agrandissant par le prosélytisme et le dévouement, et n'ayant dans la société aucune existence officielle, aucun rapport régulier avec le pouvoir temporel; en un mot, elle était hors la loi et presque toujours réduite à cacher son action et son influence.

Dès que Constantin eut embrassé la foi chrétienne, l'Église eut plus rarement à endurer les persécutions ouvertes dirigées contre elle par la puissance temporelle; elle fut reconnue par l'État, et en quelque sorte associée à l'empire.

Mais, tant que dura cette deuxième période de son existence, sa situation fut précaire, sa liberté mal définie. Dans la partie occidentale de l'empire romain, comme dans la partie orientale, l'Église fut contrainte de se plier aux formes extérieures des gouvernements, de subsister sous leur police; elle dut alors subir mal-

Digitized by Google

gré elle une oppression administrative qui plus d'une fois osait afficher la prétention inique d'intervenir dans le dogme. On sait quelle protection plusieurs empereurs accordèrent aux erreurs d'Arius et de quelques autres hérésiarques; aussi, sourdement attaquée et contrariée dans son action, la religion chrétienne ne parvenait que très-lentement à régénérer le monde latin et byzantin.

Cependant les destinées de l'Église n'étaient point pareilles en Orient et en Occident : à Constantinople, le clergé se résignait au joug de la cour et trop souvent participait à ses scandales; à Rome, la hiérarchie se maintenait pure et chrétienne. Là siégeaient les papes, successeurs de Pierre, et le monde spirituel, dédaignant Constantinople et Ravenne, ces deux capitales politiques de l'empire, ne reconnaissait de métropole suprême que la cité reine d'où le père des fidèles parlait *Urbi et Orbi*.

L'invasion des barbares affranchit l'Italie et l'Occident tout entier de la domination décrépite des empereurs; une société jeune et forte s'installa sur les ruines qu'elle avait faites; elle répandit dans les veines du corps social épuisé un sang vigoureux dont l'énergie le ranima. Les souverains pontifes n'eurent garde de laisser comprendre l'Église dans la conquête : pouvaient-ils ne point se montrer soucieux de l'impérissable dépôt que Dieu leur avait confié? Ils conférèrent aux Francs la dictature de l'Occident et posèrent sur le front d'un barbare, du glorieux Charlemagne, la couronne impériale des anciens Césars. Dès ce moment l'alliance de la papauté et de la société nouvelle

Digitized by Google

fut de nouveau consacrée; le monde vit s'installer à ses deux sommets le pape et l'empereur, la tête du pouvoir spirituel et celle de la puissance temporelle.

Les jours d'épreuve n'étaient point finis : ils dureront pour l'Église jusqu'à la consommation des siècles. Délivrée du joug byzantin et de la crainte prolongée par l'état précaire dont la papauté venait de sortir (au point de vue temporel), l'Église rencontra dans les tendances de la société des obstacles et des dangers non moins graves.

Les Césars d'Allemagne et la féodalité dans toutes les sociétés chrétiennes menaçaient son indépendance; on voulait la ranger, même pour le spirituel, au nombre des fiefs. L'État s'incorporait l'Église; l'empereur intervenait violemment dans le choix de ses chefs; la féodalité réagissait sur sa discipline. Sous le grand pontificat de Grégoire VII l'œuvre de la hiérarchie fut accomplie, l'émancipation consolidée; l'Église devint libre, non-seulement en esprit, comme elle l'avait toujours été, mais dans son corps.

Alors fut soulevée la redoutable question de la responsabilité des rois envers Dieu. Le grand principe de la hiérarchie féodale reçut sa plus large application. De même que le serf avait au-dessus de lui son seigneur, celui-ci reconnaissait pour suzerain un plus noble feudataire, et d'échelon en échelon on remontait au roi. Dans l'ordre des faits religieux, et pour la défense des biens temporels et spirituels de l'Église, les rois avaient pour suzerain le pape, vicaire de Jésus-Christ et son représentant visible. Chaque fois donc que les rois attentaient aux immunités

Digitized by Google

de l'Église, entreprenaient contre le dogme ou donnaient aux peuples l'exemple du crime et du mépris des choses saintes, le souverain pontife intervenait à son tour contre eux, les retranchant de la communion des fidèles, et, au besoin, déliant leurs sujets du serment de fidélité.

Les rois et les empereurs se soumirent plus d'une fois à cette autorité qui s'exerçait au nom du Seigneur, et par laquelle l'Église se posait comme médiatrice entre l'oppresseur et l'opprimé, entre le prince et le peuple; mais ils s'enhardirent insensiblement à résister, et ils nièrent le droit que s'attribuaient contre eux les souverains pontifes.

Vinrent pour Rome des temps plus mauvais encore, le grand schisme d'Occident, le triomphe des hérésies, la séparation de l'Angleterre, et d'autres douleurs dont l'énumération serait longue. Aussi, dans l'intérêt de la paix de l'Église, et pour ne pas soulever d'autres orages, la papauté s'abstint de revendiquer l'exercice de cette suprême suzeraineté qui était entrée dans le droit public du moyen âge; elle laissa sommeiller ce formidable privilége dont elle avait usé contre la maison des Hohenstaufen, et, sans renoncer au droit nécessaire de considérer les empereurs et les rois, en tant qu'hommes et pécheurs, comme des membres de l'Église, sujets à ses lois et à ses foudres, elle cessa de les dépouiller de leurs couronnes et de déposséder leur race de la puissance temporelle.

Imitons-la dans sa prudence, et ne soulevons pas sans nécessité des questions qui ne trouveraient point d'application actuelle. Puissent-elles, pour le bonheur

Digitized by Google

des rois et des peuples, n'appartenir jamais qu'à l'histoire du passé! La puissance que les papes ont exercée au moyen âge sur les têtes couronnées est un fait qui a cessé de se manifester au dehors ; c'est un droit que les royautés modernes dénient et qu'elles repousseraient par la force : rendons grâces à Dieu de ce que ces tempêtes sont épargnées à la barque de Pierre. Les papes, quand le moyen âge reconnaissait le principe catholique pour la loi commune, étaient pour les nations souffrantes et pour la vérité en péril des protecteurs naturels qui souvent, sans secousses et sans convulsions sociales, étendaient sur les rois la justice de Dieu. Les rois se sont affranchis de cette surveillance gênante, ils ont prétendu ne relever que de leur glaive et de leur droit, et au bout de cette voie nouvelle, comme pour justifier Rome, ils ont trouvé deux abîmes qui s'appellent la souveraineté du peuple et la puissance brutale des révolutions. Les rois seuls peuvent nous raconter ce qu'ils ont perdu au change ; l'histoire dira si les nations y ont gagné.

Louis XIV, quoique sincèrement attaché au dogme catholique, n'était que trop porté, par les conseils de son ambition et de son orgueil, à s'isoler de Rome et à chercher des garanties contre des prétentions qui ne le menaçaient pas. Il rêvait l'établissement d'une Église nationale ne relevant de la papauté que par son institution, et demeurant placée, quant à sa discipline et à son administration, sous la surveillance du pouvoir temporel et sous la direction de synodes particuliers ; en d'autres termes, il cherchait à imiter Henri VIII, moins l'hérésie : problème difficile et

Digitized by Google

dangereux. En attendant il n'épargnait au pape ni les humiliations, ni les répressions violentes, et l'on a vu plus haut comment il avait tiré vengeance des insultes dirigées par la garde corse contre son ambassadeur à Rome.

La question de la Régale fut le terrain qu'il choisit pour faire valoir ses prétentions, imitant en cela les plus absolus de ses prédécesseurs. La Régale était le droit que s'attribuaient les rois de France de percevoir les revenus des bénéfices ecclésiastiques pendant la vacance des siéges; ils alléguaient que la Régale leur appartenait universellement dans tous les archevêchés et tous les évêchés du royaume, terres et seigneuries de leur obéissance, à l'exception des diocèses qui en étaient exempts à titre onéreux (1). Un édit fut donné à ce sujet et vérifié par la cour des comptes; aux termes de cet édit, qui datait de 1673, Louis XIV, qui ne jouissait du droit de Régale qu'à l'égard d'un certain nombre de siéges, déclara que ce droit, attribué à la couronne, « étoit inaliénable et imprescriptible dans tous les évêchés et archevêchés du royaume. » Au mépris de leur serment, le plus grand nombre des évêques de France cédèrent sans protestation à cette injonction royale, se réservant néanmoins d'écrire au saint-siége pour obtenir son agrément; d'autres virent dans cette condescendance l'abolition des principes les plus sacrés et se crurent obligés de les défendre. Ces prélats courageux furent les évêques d'Aleth et de Pamiers; ils en appelèrent au saint-siége,

(1) Déclarations du 2 avril 1675 et du 18 avril 1678.

Digitized by Google

seule autorité compétente pour décider des droits et des obligations de l'Eglise. L'évêque de Pamiers fit plus : il excommunia les membres de son chapitre que le roi venait de pourvoir en Régale, attendu que l'évêque n'avait point encore fait enregistrer son serment. Les archevêques métropolitains de Narbonne et de Toulouse cassèrent les actes de résistance de leurs courageux suffragants; de son côté l'autorité civile appela comme d'abus. Innocent XI, qui occupait alors la chaire pontificale, écouta la plainte des évêques, et adressa au roi une bulle qui contenait des avertissements paternels, mais sévères. Le pape y déclarait que le mal allait toujours en empirant, et que, sous prétexte de la Régale, la collation des bénéfices et des institutions canoniques était empêchée, les droits de l'épiscopat méconnus. « Nous sommes mus, ajoutait le saint-père, de l'affection intime de notre âme et par les entrailles de Jésus-Christ, à prier Votre Majesté que, se souvenant de ce que le Sauveur a dit au chef de l'Église : « Celui qui vous écoute m'écoute, » elle prête l'oreille à nous, qui lui servons de père, et de père très-affectionné. »

En 1680 une assemblée du clergé eut lieu en France; la plupart des évêques qui la composaient, au lieu de soutenir la résistance de leurs deux collègues d'Aleth et de Pamiers, encouragèrent le roi à se maintenir dans la possession usurpée de la Régale. Ils poussèrent l'adulation et la faiblesse jusqu'à lui déclarer que rien ne serait capable de les séparer de lui; ils accusèrent le saint-siége de tenter une vaine entreprise, disant *qu'ils vouloient que toute la terre fût informée*

Digitized by Google

de leurs dispositions à cet égard. C'était un triste exemple de servitude, pareil à celui qu'avait donné l'épiscopat anglais sous les Plantagenets, avant la lutte entreprise par saint Thomas Becket pour l'affranchissement de l'Église, lutte glorieuse, scellée du sang d'un martyr.

Le Parlement, avide de grandir son rôle, et toujours animé de vieilles rancunes, ordonna, par un arrêt, la suppression de la bulle du pape comme contraire aux franchises et aux priviléges de l'Église gallicane ; les jansénistes, qui, pour se fortifier dans leurs erreurs, avaient besoin d'un point d'appui contre la papauté, applaudirent à cette résistance des gens de loi ; mais les évêques généreusement rebelles ne se soumirent pas davantage aux abus de la Régale. Pour en finir, Louis XIV eut recours à un moyen qui lui parut solennel : il convoqua une assemblée générale du clergé, qui se réunit pour la première fois le 9 novembre 1681 ; elle était composée de trente-cinq prélats, des deux agents généraux du clergé, et de trente-cinq députés du second ordre. Bossuet fit le sermon d'ouverture, et prit pour texte la merveilleuse unité de l'Eglise.

Au mois de février 1682, d'après l'avis et l'exemple de ce même Bossuet, en qui Rome avait espéré, l'assemblée du clergé de France adressa au pape un Mémoire en forme de lettre. A travers des apparences respectueuses on remarquait, dans ce document, plutôt une leçon donnée au chef de l'Église que la demande d'une décision attendue avec humilité. On représentait au pape qu'il y avait beaucoup de choses que la *nécessité du temps* (la volonté du roi) *devoit faire*

Digitized by Google

tolérer ; que cette nécessité était quelquefois de telle nature qu'elle pouvait même changer les lois, principalement quand il s'agissait d'apaiser les différends et d'affermir la paix entre la royauté et le sacerdoce. On finissait par dire à Innocent XI qu'il devait suivre les mouvements de sa bonté dans une occasion où il n'était pas permis d'employer le courage. Le vénérable pontife répondit à la lettre du clergé français avec une fermeté qui rappelait saint Léon ; il reprocha aux évêques de France « d'avoir abandonné, par une pusillanimité très-répréhensible, la sainte cause de la liberté de l'Église ; de n'avoir pas osé faire entendre une seule parole pour les intérêts et l'honneur de Jésus-Christ, mais de s'être couverts d'un opprobre éternel par d'indignes démarches auprès des magistrats séculiers (le Parlement). Il les invita au repentir, et termina par casser et annuler *des actes déjà nuls par eux-mêmes comme étant manifestement vicieux.* »

Au fond Bossuet et l'assemblée se trouvaient placés entre deux opinions extrêmes ; parmi les prélats, les uns ne se prêtaient que difficilement aux vues du roi ; les autres, plus courtisans que pasteurs, allaient au delà de la pensée de Louis XIV, et ne se sentaient pas éloignés d'un ordre de choses qui assignerait à l'Église de France un caractère particulier dans le sein de l'Église universelle. Entre la séparation d'avec Rome et la soumission absolue au père commun des fidèles on pouvait choisir un moyen terme, un accommodement qui laissât subsister encore des liens et des rapports de l'Église de France à Rome. Ce fut l'expédient auquel s'arrêta Bossuet, soit par conviction, soit

Digitized by Google

qu'il jugeât prudent d'épargner à l'Église les dures extrémités dont le parti de la séparation et l'emportement du roi paraissaient la menacer. Bossuet posa les termes d'une transaction qui réunit les suffrages et qui fut formulée en quatre articles encore désignés comme renfermant la substance des *libertés de l'Église gallicane;* ils constituent la célèbre Déclaration du clergé de France, du 19 mars 1682, et sont conçus en ces termes :

« Plusieurs personnes s'efforcent de ruiner les décrets de l'Église gallicane et ses libertés, que nos ancêtres ont soutenues avec tant de zèle, et de renverser leurs fondements, qui sont appuyés sur les saints canons et sur la tradition des Pères. D'autres, sous prétexte de les défendre, ont la hardiesse de donner atteinte à la primauté de saint Pierre et des pontifes romains ses successeurs, instituée par Jésus-Christ, d'empêcher qu'on ne leur rende l'obéissance que tout le monde leur doit, et de diminuer la majesté du saint-siége apostolique, qui est respectable à toutes les nations où l'on enseigne la vraie foi de l'Église, et qui conserve son unité. Les hérétiques, de leur côté, mettent tout en œuvre pour faire paraître cette puissance, qui maintient les lois de l'Église, insupportable aux rois et aux peuples, et ils se servent de cet artifice afin de séparer les âmes simples de la communion de l'Église. Voulant donc remédier à ces inconvénients, nous, archevêques et évêques assemblés à Paris, par ordre du roi, avec les autres ecclésiastiques députés, qui représentent l'Église gallicane, avons jugé convenable, après une mûre délibération

Digitized by Google

de faire les règlements et la déclaration qui suivent :

« Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Église même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles. Jésus-Christ nous apprend lui-même que *son royaume n'est point de ce monde,* et, en un autre endroit, *qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu;* qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être ébranlé : *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre. Celui donc qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu.* Nous déclarons, en conséquence, que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés directement ni indirectement par l'autorité des clefs de l'Église; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du serment de fidélité, et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique et non moins avantageuse à l'Église qu'à l'État, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères et aux exemples des saints (1);

(1) « Comme le premier article de la fameuse Déclaration est le plus important, il sera bon d'examiner ce qu'il décide et ce qu'il ne décide pas, et ce qui s'ensuit.

« Il décide que saint Pierre et l'Église ont reçu de Dieu la puissance

Digitized by Google

« Que la plénitude de puissance que le saint-siége apostolique et les successeurs de saint Pierre,

des choses spirituelles et qui concernent le salut, et non des choses civiles; mais il ne décide pas si la soumission à la puissance temporelle dans les choses civiles n'est pas une chose spirituelle et qui concerne le salut.

« Il met les choses civiles en opposition avec les choses qui concerne le salut éternel; il suppose que les choses civiles ne regardent point ce salut. Donc, si la soumission aux puissances supérieures est une chose civile et temporelle, cela ne concerne point le salut, n'interesse point la conscience. On peut obéir si l'on veut : il n'y a plus d'obligation devant Dieu. Donc, enfin, le meurtre politique d'un roi, s'appelât-il Louis XVI, est une action indifférente. N'est-ce pas ce qu'on appelle aujourd'hui anarchie politique, ou d'un autre nom qui indique la ruine de toute société humaine?

« Il dit bien que l'Église a reçu de Dieu la puissance des choses spirituelles, et la souveraineté séculière celle des choses temporelles; mais il ne dit pas laquelle des deux a reçu de Dieu la puissance de décider en dernier ressort si telle chose est spirituelle ou temporelle. N'est-ce pas là constituer les deux puissances dans un état de guerre perpétuelle?

« Il nous rappelle que le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde, *de hoc mundo;* mais il ne dit pas en quel sens Jésus-Christ, qui est pourtant venu en ce monde pour vaincre le monde, chasser dehors le prince de ce monde, et conquérir par sa mort le royaume de ce monde, a dit ces paroles. Il ne dit pas que Jésus-Christ n'ait pas voulu dire que son royaume n'était pas de ce monde, *de hoc mundo*, quant à son origine, mais de Dieu son Père, ni quant à sa puissance, fondée, non sur la force militaire, mais sur la vérité, à laquelle il était venu rendre témoignage. En tout cas il ne dit pas quelle autorité infaillible nous apprendra jusqu'où s'étend le royaume de Jésus-Christ, qui, en quelque sens qu'il ne soit pas de ce monde, est pourtant dans ce monde.

« Il ne dit pas si c'est le monde ou le royaume de Jésus-Christ qui a reçu de Dieu cette juridiction suprême. N'est-ce pas jeter les peuples chrétiens dans le scepticisme ou le doute universel touchant leur devoir comme peuple?

« Il nous rappelle qu'il faut rendre à César ce qui est à César; mais il ne nous dit pas quelle autorité nous fera connaître de la part de Dieu quel est le César à qui nous devons rendre, ni si telle ou telle chose est à César

Digitized by Google

vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles, est telle que néanmoins les décrets du

ou à Dieu. N'est-ce pas supposer que Dieu a établi inutilement son Église?

« Il nous rappelle que toute personne doit être soumise aux puissances supérieures, parce qu'il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; mais il ne dit pas si, par là que toute puissance en soi vient de Dieu, elle vient également de Dieu à tout homme qui s'en empare; il ne dit pas s'il n'est point de différence entre une puissance légitime et une puissance usurpée; il ne dit pas si l'on doit une égale soumission et à la puissance que Dieu approuve comme conforme à sa loi, et à la puissance que Dieu permet, comme une fièvre, un incendie.

« Il ne dit pas quelle autorité Dieu a chargée de diriger nos consciences dans ces conjonctures difficiles. Mais n'est-ce point assimiler les catholiques à des protestants, à des brebis qui errent à l'aventure, n'ayant point de pasteur? Il déclare que, dans les choses temporelles, les souverains ont absolument indépendants de l'Église; mais il ne les déclare pas indépendants de Dieu et de sa loi, que Dieu a chargé l'Église d'interpréter à l'univers.

« Il déclare que l'Église ne peut ni directement ni indirectement déposer les souverains, ni dispenser leurs sujets de leur devoir et serment de fidélité; mais il ne déclare pas que Dieu ne le puisse toujours et même ne le fasse quelquefois; il ne dit pas quelle autorité Dieu a chargée de nous dire quand il l'aura fait.

« Il déclare, contre le pape, que les rois sont, au temporel, indépendants de l'Église; mais il ne déclare pas, contre les calvinistes, contre Gerson, Almain, Major et Richer, que les rois soient en cela indépendants du peuple, la seule autorité, au dire du ministre Jurieu, qui n'ait pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes.

« Le seul point qui paraisse un peu clair dans cet article, c'est que le souverain, roi ou peuple, est tout à fait indépendant de l'Église dans les choses temporelles. Mais il ne saurait l'être si ce n'est pas à lui à décider en dernier ressort ce qui est temporel ou non. Donc, en vertu du premier article de la Déclaration de 1682, c'est à la puissance séculière, et non point à l'Église, à déterminer ce qui est de la compétence de l'un et de l'autre.

« De là il suit que les apôtres, les martyrs, les confesseurs, les saints de tous les siècles et de toutes les nations ont eu tort de ne pas s'en rapporter aux souverains ou magistrats païens, hérétiques, schismatiques,

Digitized by Google

saint concile œcuménique de Constance (1), contenus dans les sessions 4 et 5, approuvés par le saint-siége apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Église et des pontifes romains, et observés religieusement dans tous les temps par l'Église gallicane, demeurent dans toute leur force et vertu, et que l'Église de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets ou qui les affaiblissent, que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme;

« Qu'ainsi il faut régler l'usage de la puissance apostolique en suivant les canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect général de tout le monde; que les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Église gallicane doivent avoir leur force et vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur du saint-siége apostolique que les lois et coutumes établies du consentement de ce siége respectable et des Églises subsistent invariablement;

« Que, quoique le pape ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les Églises et chaque Église en particulier, son

sur ce qui était de leur compétence ou non. Il suivrait de là que le christianisme est une longue révolte, et que les chrétiens doivent amende honorable d'abord à Néron, ensuite à tous ceux qui lui ressemblent, et rétablir promptement toutes les idoles du paganisme. »

(ROHRBACHER, *Hist. univers. de l'Église.*)

(1) On sait que ces décrets déclarèrent que le concile général était au-dessus du pape.

Digitized by Google

jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne.

« Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les Églises de France, et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit, ces maximes que nous avons reçues de nos pères, afin que nous disions tous la même chose, que nous soyions tous dans les mêmes sentiments, et que nous suivions tous la même doctrine. »

Cette déclaration reçut la signature de trente-quatre archevêques et évêques et de trente-quatre députés ecclésiastiques qui, avec ces prélats, composaient l'assemblée du clergé de France.

En rendant compte des opérations de cette assemblée le cardinal Sfondrate disait alors : « Les Français auraient dû penser qu'une assemblée indiquée dans un temps de troubles et de mécontentements réciproques, ainsi que les propositions qui seraient publiées dans cette assemblée, seraient attribuées, non au zèle pour la religion, mais à la vengeance, et seraient d'autant plus facilement interprétées d'une manière sinistre que les évêques voyaient bien que ce n'était pas pour lui ni pour les siens, mais pour eux et pour la liberté de leurs Églises, que le pape était entré en lice (1). » Les évêques de 1682 ne se laissèrent point arrêter par cette considération ; conseillés par Bossuet, dominés par les avertissements de Colbert, ils supplièrent le roi de vouloir bien approuver les quatre articles formulés par leur assemblée, afin de leur

(1) Fleury, *Nouv. Opusc.*, p. 244, et *Gallia vindicata*, t. III, p. 126.

Digitized by Google

donner en France l'autorité de loi du royaume. Le 23 mars Louis XIV adhéra à leur vœu. Les évêques demandaient encore plus. La faculté de théologie exigeait alors de tous les bacheliers le serment de ne rien dire ou écrire qui fût contraire aux décrets des papes; les évêques prièrent Louis XIV de modifier le texte de ce serment, et de faire ajouter à ces mots : *Décrets et constitutions des papes*, ces autres mots : *Acceptés par l'Église*. Louis XIV s'abstint de donner suite à cette réclamation. « La Déclaration de 1682, dit un savant prélat (1), fut un malheur, puisqu'elle devint plus tard le germe funeste de la *Constitution* dite *civile* du clergé de France. Un abîme appelle un autre abîme. La Déclaration souleva l'indignation de toute l'Europe catholique... mais le clergé de France, oppressé par la puissance qui dictait les lois dans l'ordre spirituel, comprimait son amère et profonde douleur. »

Les parlements triomphèrent; les protestants regrettèrent qu'on se fût montré si timide et qu'on n'eût point osé, en contestant au pape son infaillibilité et ses prérogatives spirituelles, faire un pas plus audacieux dans la voie de la séparation. Pour le roi, satisfait de la docilité du clergé, il fit enregistrer les quatre articles et ordonna qu'ils seraient spécialement enseignés dans les écoles de théologie. Le pape, de son côté, pour garantir intacte l'autorité du saint-siége, crut devoir refuser des bulles à tous ceux qui avaient été membres de l'assemblée du clergé

(1) Mgr l'Évêque de la Rochelle.

Digitized by Google

de 1682. Soit que le roi n'eût pas nommé d'autres sujets aux évêchés vacants, soit que ceux qui n'en avaient pas fait partie et qui furent nommés eussent défense de se pourvoir de bulles avant les autres, il résulta de ce conflit entre le pape et le roi qu'à la mort d'Innocent XI il y avait trente-cinq siéges privés de pasteurs. Cependant les évêques nommés par le roi administrèrent leurs diocèses, mais en vertu des pouvoirs que les chapitres se crurent en droit de leur conférer : cet autre expédient fut encore suggéré par Bossuet.

Ainsi s'envenimait la querelle que les prétentions du roi avaient soulevée, et qui menaçait l'Église de France d'un schisme long et douloureux.

En résumé, les *libertés de l'Église gallicane,* dont on parle beaucoup et qu'on étudie fort peu, sont l'ensemble des garanties souvent réclamées par les rois et les parlements, et dont le pouvoir de Louis XIV chercha à se fortifier contre Rome. Sous ce point de vue, ce roi se félicita de les avoir posées en principe; il crut que désormais sa couronne était à l'abri des prétentions de l'Église; il s'applaudit d'avoir proclamé ces maximes, et maintenant encore la loi civile de la France prescrit leur enseignement.

« Ces fameuses libertés, dit un grand écrivain moderne (1), ne sont qu'un accord fatal signé par l'Église de France, en vertu duquel elle se soumettait à recevoir les outrages du Parlement, à la charge

(1) Le comte J. de Maistre, *de l'Église gallicane*, p. 294.

Digitized by Google

d'être déclarée *libre* de les rendre au souverain pontife. » Fénelon, dont le nom est si souvent invoqué, les résume ainsi : « Par les *libertés gallicanes*, le roi, dans la pratique, est plus chef de l'Église que le pape en France. *Libertés* à l'égard du pape, *servitudes* envers le roi. » Ces définitions n'ont rien d'exagéré (1).

Par cela seul que les libertés de l'Église gallicane semblaient profiter à l'autorité de Louis XIV contre l'Église, elles plaçaient le clergé sous la dépendance plus ou moins directe de l'autorité civile. Tout ce que le clergé de France, par la déclaration de 1682, avait entendu retrancher à l'autorité du pape, il n'avait pu le faire que pour accroître, en matière ecclésiastique, le pouvoir de la couronne. En effet, d'une part la célèbre déclaration de 1682 niait le droit du pape sur le temporel des princes; de l'autre elle subordonnait l'administration et les décisions du souverain pontife, quant au spirituel, aux canons, aux usages des Églises particulières, et enfin aux conciles œcuméniques.

Or, si les rois ne devaient plus répondre qu'à Dieu de leurs entreprises contre le clergé et l'Église, si les usages des Églises particulières enchaînaient le

(1) Fleury, peu suspect d'être le courtisan de Rome, dit lui-même : « Si quelque étranger zélé pour les droits de l'Église, et peu disposé à flatter les puissances temporelles, voulait faire un traité des servitudes de l'Église gallicane, il ne manquerait pas de matière, et il ne lui serait pas difficile de faire passer pour telles *les appellations d'abus, la Régale*, etc. ; et il se moquerait fort de nos auteurs de palais, qui, avec tout cela, font tant sonner ce nom de liberté et la font même consister en partie en ces mêmes choses. » (Fleury, *Nouv. Opusc.*, *p.* 182, etc.)

Digitized by Google

pape, si les décisions du souverain pontife étaient réformables par les conciles, les rois, grâce à l'influence que leur donnaient la désignation des évêques, la force, les menaces ou les promesses, pouvaient désormais, à l'aide d'une politique hardie et persévérante, isoler de plus en plus de Rome les Églises de leurs royaumes, et, de quelque façon qu'on envisage ce fait, il sera contraire à l'évidence d'en conclure que les Églises dont il s'agit dans cette hypothèse auraient gagné en liberté. Qu'on juge dès lors du véritable nom qu'il conviendra de donner aux maximes contenues dans la Déclaration du clergé.

L'assemblée de 1682 eut peur du roi lorsqu'elle ne se laissa pas entraîner à la peur du schisme. Donnons maintenant quelques détails sur l'opposition qu'elle rencontra à Rome.

La maxime qui affranchit le temporel et les droits politiques des rois des entreprises du pape et de l'Église, ne fut, au fond, l'objet d'aucune discussion. Rome demeura fidèle à la réserve qu'elle s'était imposée dans une question aussi difficile; elle laissa dormir les faits du passé; toutefois elle déclara que, comme il s'agissait en cette matière d'une doctrine qui touche aux droits de l'Église universelle, le clergé particulier d'un royaume, qui n'est qu'une fraction de l'Église, n'avait pas eu le droit de résoudre la difficulté et de formuler une loi. Elle pensa que le clergé de France, lorsque rien ne menaçait de près ou de loin la puissance temporelle de Louis XIV, aurait dû éviter de jeter un germe funeste de défiance

Digitized by Google

contre les papes et de diminuer ainsi l'obéissance, la vénération et la confiance pour le chef de l'Église, sentiments que le devoir des évêques est de fortifier.

Quant aux autres maximes qui se rattachaient, les unes aux droits du pape dans l'administration de l'Église, les autres à l'infaillibilité de ses décisions, Rome protesta contre l'interprétation que le clergé de France avait donnée aux canons et aux actes des conciles. Elle se plaignit, parce que les coups portés à l'autorité du pape retombent toujours sur l'Église même, et que tels étaient les effets inévitables de la déclaration de 1682. Elle s'étonna qu'on eût jugé convenable de prendre contre l'infaillibilité du pape une précaution injurieuse, lorsqu'il était impossible de mentionner une seule circonstance où des erreurs se seraient introduites ou auraient été soutenues dans l'Église en vertu d'une décision du pape.

Les souverains pontifes ont succédé à saint Pierre, et l'Église universelle reconnaît qu'ils sont aussi les héritiers de ces promesses que le Sauveur a faites au chef des apôtres : « Et je te donnerai les clefs du « royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la « terre sera lié dans les cieux ; et tout ce que tu dé- « lieras sur la terre sera délié dans les cieux. » Rome conclut à juste titre de ce magnifique engagement que le pape, la pierre angulaire de l'édifice catholique, ne peut chanceler, et que l'administration et le gouvernement de l'Église sont remis en ses mains. Elle sait d'ailleurs que, si Jésus-Christ a fait de Pierre le possesseur des clefs et le pasteur de tout le troupeau, il a également fait aux évêques (en parlant aux apôtres)

Digitized by Google

de grandes promesses qui consacrent leur pouvoir particulier et les associent à Pierre, leur chef et leur prince, dans la conduite des fidèles. Les évêques sont établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Église sous la suprématie du pape, et cette suprématie n'est-elle pas suffisamment établie par cette parole que le divin Maître a adressée à Pierre lorsqu'il lui dit, parlant à lui seul : « Paissez mes agneaux, paissez mes bre-« bis? »

Quant à la doctrine de l'infaillibilité, Rome la défend et la propage en s'appuyant toujours sur les promesses éternelles du Christ : « Sur cette pierre je « bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne pré-« vaudront pas contre elle. » Or cette parole affermit à la fois la pierre et l'édifice, puisque, si la pierre venait à chanceler, l'édifice qui repose sur elle serait ébranlé ; et si le pasteur s'égarait, faudrait-il demander le chemin aux agneaux et aux brebis qu'il est chargé de conduire?

Rome, placée en face de l'assemblée du clergé de France, ne pouvait admettre, avec la Déclaration de 1682, que les évêques eussent un droit sur le pape. Elle ne trouvait, dans l'histoire de l'Église, aucun exemple qui prouvât l'exercice de ce droit. Quand le concile de Pise, pour éteindre le schisme, tenta de déposer les deux papes Grégoire XII et Benoît XIII, et fit élire Alexandre V par les cardinaux, il ne fit qu'ajouter à la confusion en mettant trois papes à la place de deux. Ne s'agissait-il pas, d'ailleurs, de papes dont les droits étaient douteux, et cet exemple pourrait-il être invoqué contre des papes régulièrement nommés?

Digitized by Google

Les partisans de la doctrine de l'infaillibilité opposaient un pareil raisonnement aux arguments tirés du concile de Constance ; ils ajoutaient que, si le concile de Bâle avait cru pouvoir s'arroger le droit de déposer Eugène IV, celui-ci n'en avait pas moins continué d'être reconnu comme pape et de célébrer avec solennité le concile de Florence. Comment, disaient-ils, l'opinion gallicane peut-elle s'appuyer sur cet exemple, puisque le concile de Bâle n'a fait qu'entrer dans le schisme en élisant l'antipape Félix V ? Et le concile de Constance, qu'on se plaisait si fort à citer, n'avait-il pas, dans la condamnation de Wiclef et de Jean Hus, considéré comme hérésiarque celui qui n'attribuait pas au pape l'autorité suprême dans l'Église (*supremam auctoritatem in Ecclesiam Dei*) ? Enfin le concile de Trente n'avait-il pas proclamé à son tour qu'au pape ont été données la suprême autorité et l'administration universelle de l'Église ?

De leur côté, les gallicans affirmaient que leur doctrine était celle de l'Église primitive ; que le système contraire était nouveau et datait tout au plus de Grégoire VII. Ils aimaient à mentionner ce passage de l'épître aux Galates dans lequel il est dit que saint Paul résista en face à Céphas (Pierre) parce qu'il était répréhensible. Ils y voyaient l'exemple d'un apôtre redressant son chef.

Mais leurs adversaires demandaient comment la doctrine de la suprématie et de l'infaillibilité du pape aurait pu s'établir, au dixième siècle et depuis, dans l'Église, si elle eût été une nouveauté. Que d'orages cette prétention n'eût-elle pas soulevés dans le

Digitized by Google

sein de l'Église! et il ne s'en éleva point. Quant à l'exemple de saint Paul résistant à Céphas, dans lequel les gallicans et plusieurs autres voulaient reconnaître Pierre, les partisans de l'infaillibilité ne s'en laissaient point ébranler; ils établissaient qu'en cet endroit des Écritures il ne s'agit que de discipline et non de dogme. Ils pouvaient alléguer, au besoin, que le Céphas dont il est parlé dans l'épître aux Galates n'était point le prince des Apôtres et ne devait pas être confondu avec lui.

Enfin ils soutenaient que le pape ne peut faillir en matière de foi et de dogme (le pape, comme homme, ne cessant pas d'être soumis aux infirmités de notre nature), parce qu'il lui a été dit, en la personne de Pierre : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne man-« que jamais; après ta conversion tu dois affermir « tes frères. »

Cependant l'assemblée du clergé de 1682 opposait à ces objections les précédents et les traditions de l'Église de France; mais c'était encore là un moyen de défense que le parti contraire ne laissait point sans réponse. Il s'attachait à prouver que la déclaration gallicane était opposée aux anciens principes qui avaient prévalu dans le clergé, soit en France, soit ailleurs.

Ainsi, en 1439, le concile général œcuménique de Florence, où se fit la réunion de l'Église grecque avec l'Église latine, avait donné le décret suivant : « Nous « définissons aussi que le saint-siége apostolique et le « pontife romain a la primauté sur toute la terre, « et que ce pontife romain est le successeur de saint

Digitized by Google

« Pierre, le prince des Apôtres, et le vrai vicaire de « J.-C., et le chef de toute l'Église, le père et le doc- « teur de tous les chrétiens; et que J.-C. Notre-Sei- « gneur lui a donné dans la personne de saint Pierre « la pleine puissance de paître, de régir et de gou- « verner l'Église universelle, comme il est aussi con- « tenu dans les actes des conciles œcuméniques et « dans les sacrés canons. »

Ainsi encore, en 1626, les évêques de France s'étaient exprimés en ces termes : « Ils respecteront aussi « notre saint-père le pape, chef visible de l'Église uni- « verselle, vicaire de Dieu en terre, évêque des évê- « ques, et patriarche, en un mot successeur de saint « Pierre, auquel l'apostolat et l'épiscopat ont eu com- « mencement, et sur lequel J.-C. a fondé son Église, « en lui baillant les clefs du ciel, avec l'*infaillibilité* « *de la foi*, que l'on a vue miraculeusement durer « dans ses successeurs jusques aujourd'hui. »

Nous avons dû entrer dans ces détails, parce que la déclaration de 1682 est l'acte le plus grave du clergé de France sous Louis XIV, et parce qu'elle a eu sur l'avenir de l'épiscopat et de l'Église de ce royaume l'influence la plus considérable. Dès ce moment on ne pouvait plus appliquer à la France cette parole qui a été dite d'elle par un de ses plus illustres enfants (1), que c'était *une monarchie fondée par des évêques*. Le clergé de France, en effet, avait cessé d'être l'un des ordres de l'État; il se composait désormais d'hommes que le pouvoir temporel rangeait

(1) Bossuet.

Digitized by Google

au nombre de ses fonctionnaires et dont il surveillait les allures et les tendances. Il entrait, soit volontairement, soit par peur, dans le droit commun des sujets de Louis XIV, et ce droit commun était la servitude. Il serait d'ailleurs injuste de dire qu'il se résigna à la situation qu'il s'était faite dès qu'il en entrevit les conséquences et dès qu'il connut bien que Rome le blâmait; mais il avait lui-même concouru à son abdication, et il était destiné à en subir les suites. Au surplus, du vivant même de Louis XIV, et douze ans après la célèbre assemblée de 1682, la plupart des évêques qui y avaient pris part obtinrent du roi la permission de rentrer en paix avec Rome. Ils écrivirent séparément au souverain pontife qu'ils étaient douloureusement affligés des procédés dont l'assemblée du clergé de France avait usé à l'égard du saint-siége, et qu'ils tenaient pour non avenu tout ce qui avait pu être statué au préjudice de sa légitime autorité. Le roi, de son côté, depuis longtemps inquiet du blâme que ses résistances avaient soulevé à Rome, adressa au pape une soumission analogue. Les cardinaux d'Estrées et de Janson ménagèrent cet accommodement, ou pour mieux dire ce désaveu, et le pape Innocent XII consentit à expédier les bulles que ses prédécesseurs avaient dû refuser aux évêques. Nonobstant la double rétractation du roi et des prélats, les parlements continuèrent de reconnaître pour bases fondamentales des droits de l'Église de France les quatre articles de la Déclaration de 1682, et il existe encore dans le clergé et dans le corps des fidèles français un parti considérable qui persiste à les proclamer.

Digitized by Google

Ajoutons encore que les lois organiques, émanées du pouvoir temporel, qui régissent en France la police des cultes, ont ordonné que ces maximes seraient enseignées dans les facultés de théologie. Quant à Rome, pour ne point réveiller des querelles qui tourneraient au détriment de la religion et de la paix publique, elle s'abstient d'intervenir autrement qu'elle ne l'a fait dans le conflit des deux opinions; elle n'a entendu ni abdiquer ses droits, ni consacrer des prétentions mal fondées; elle s'est bornée à ne point condamner ceux qui, partageant de bonne foi les théories de 1682, n'entendent pas en provoquer l'application malveillante contre le saint-siége. Et c'est ainsi que pour la France, malgré les efforts du schisme et de l'hérésie, les catholiques de toutes les nuances n'ont point cessé et ne cesseront jamais de faire *un seul troupeau sous un même pasteur*.

La lutte engagée contre le protestantisme eut un tout autre retentissement; on eût dit que Louis XIV, en sévissant jusqu'au bout à l'égard des calvinistes de son royaume, poursuivait un double résultat : d'une part il semblait vouloir faire preuve d'énergie catholique comme roi alors que comme simple fidèle il contristait l'Église par le scandale de ses mœurs privées; d'autre part, tandis qu'il résistait au souverain pontife sur le terrain des prétendues libertés gallicanes, il cherchait à bien mériter de Rome par la destruction de l'hérésie en France. Si l'on prend la peine de relire les considérations que nous avons déjà présentées en racontant les premiers actes qui, chez le gouvernement, indiquaient la

Digitized by Google

ferme résolution de révoquer l'édit de Nantes, on verra également que Louis XIV, en suivant cette marche, agissait selon les idées de son siècle et ne faisait que céder aux réclamations de la société catholique. Nous avons dit ailleurs et nous maintenons ici que, pour juger en connaissance de cause les actes du gouvernement de Louis XIV dans une pareille question, il faut se dégager des idées qui, de nos jours, sont en possession de la popularité et du droit. Le principe de la tolérance en matière de culte ne remonte pas au delà de 1789; avant cette époque il n'était inscrit dans la législation d'aucun peuple de l'Europe. Prenons les choses, les idées et les hommes du dix-septième siècle pour ce qu'ils étaient alors; il n'y a pas d'autre moyen d'être justes.

Sur ces entrefaites, Louis XIV eut encore une occasion nouvelle de faire peser sur le pape, considéré comme souverain temporel, l'oppression de la force et de l'orgueil.

Les franchises dont jouissaient à Rome les hôtels des ambassadeurs des différentes couronnes dérobaient souvent les malfaiteurs à la sévérité des lois. Innocent XI, justement blessé de cet odieux privilége, entreprit de l'abolir, et lança, en 1687, une bulle portant menace d'excommunication contre tous ceux qui refuseraient de s'y conformer. La vanité de Louis XIV s'indigna de cette mesure, d'ailleurs si nécessaire à la sécurité des habitants de Rome et si conforme aux notions de l'équité. M. d'Estrées, son ambassadeur à Rome, étant venu à mourir, le marquis de Lavardin fut envoyé pour le remplacer, avec ordre de main-

Digitized by Google

tenir les franchises dont ses prédécesseurs avaient joui. Il fit son entrée dans Rome le 16 novembre, et notifia, en prenant possession de son palais, les ordres dont il était chargé. Le pape, ainsi bravé dans sa capitale, refusa d'admettre en sa présence l'ambassadeur de France, comme ayant encouru l'excommunication. L'ambassadeur, pour le braver, affecta, le jour de Noël, de communier dans l'église de Saint-Louis, qui fut interdite le lendemain.

La nouvelle de ce qui se passait à Rome étant arrivée en France, le procureur général du Parlement appela comme d'abus, le 22 janvier 1688, de la bulle du pape au sujet des franchises. Le 7 octobre suivant, le roi se saisit du comtat d'Avignon. Cette situation violente du roi vis-à-vis des souverains pontifes se prolongea durant quelques années, au bout desquelles Louis XIV, cédant à des conseils plus dignes de sa gloire, se désista d'une prétention abusive et contraire au droit des gens. D'autres soucis appelaient ailleurs son attention.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE.

LES PORTRAITS DE LA COUR.

(La pièce suivante est un document des plus rares et des moins connus. Nous la donnons à nos lecteurs, sinon comme le complément de l'histoire de Louis XIV, du moins comme un tableau curieux de sa cour.)

Pour avoir quelque intelligence des affaires de la France et de ses intérests, il faut connoistre les personnes qui gouvernent ou qui sont en quelque considération par leurs charges ou par leurs qualités. C'est pourquoy nous commencerons par le caractère des personnes illustres et connues. Nous y ajousterons les différentes fonctions de leurs charges ; nous distinguerons l'ordre des conseils du Roy et les différents employs de la guerre, et ensuite nous parlerons des revenus qui font subsister toutes ces choses.

DU ROY,

Et de toutes ses prééminences.

Le Roy très-chrestien est fils aisné de l'Église, le premier des Roys de la chrestienté, par le consentement des Estats chrestiens et par l'aveu mesme des infidelles, qui, dans les traittez de Henri IV et le Grand-Seigneur, le nomment le plus grand Roy de la loi de Jésus-Christ, et proprement souverain, absolu et immortel en France. Il succède toujours par droit naturel, et, en vertu de la loy salique, de masle en masle, est toujours le plus proche du sang à l'exclusion des femelles, qui se sont toujours contenté de l'honneur d'estre dames de France, et de la bonne volonté du Roy, qui fait tous leurs avantages selon le sien et suivant la grandeur de sa dignité et l'intérest de son Estat. Childebert Ier, de la première race, fut préféré aux filles de Louis III, sans que personne ait réclamé de ceste eslection; Philippe IV de Valois fut préféré à Isabelle, fille de France et reine d'Angleterre, Louis XIII après Charles VIII, François Ier après luy, et Henry IV après Henry III.

Le Roy qui règne aujourd'hui est fils et successeur de Louis XIII, petit-fils de Henry IV, descendant d'Antoine de Bourbon, Roy de Na-

Digitized by Google

varre, et de Robert de Clermont IV, fils de Louis IX. Toute sa généalogie se rapporte à Hugues-Capet, le premier des Roys de la troisième race. Il est si bien fait et de si bonne mine que don Joan d'Austriche l'ayant veu passer sans suite et sans le connoistre, et la Reyne luy ayant dit : « Sçavez-vous bien que voilà le Roy, » respondit : « Bien que je ne le connoisse pas, Madame, je luy donnois déjà en mon cœur cette qualité, et le regardois comme le mieux faît des François et le plus digne de les commander. »

Il veut estre maistre tout seul et ne veut point se laisser gouverner de personne; il est hardy, fier, intrépide, parle fort peu et bien à propos, constant dans ses résolutions, fort secret et judicieux. L'ambassadeur de Portugal luy dit un jour : « Sire, j'accommoderay cette affaire avec vos ministres. — Je n'ay point de ministres, monsieur l'ambassadeur, répliqua le Roy; vous voulez dire nos gens d'affaires. » Au retour de Lyon, monsieur le cardinal ayant éloigné d'auprès de sa personne quelqu'un qui luy estoit agréable, il dit en présence des quelques gentilshommes qui me l'ont conté : « Monsieur le cardinal fait tout ce qu'il veut, et je le souffre à cause des bons services qu'il m'a rendus; mais je seray maistre à mon tour. » Il se pique d'imiter son grand-père et mesme de le surpasser, ainsi qu'il témoigna un jour à Monsieur de Paris qui luy en parloit : « Le Roy mon grand-père a fait de grandes choses et en a laissé faire; si Dieu me fait la grâce de vivre encore vingt ans, j'en pourray bien faire autant ou plus que luy. » Jamais on n'a veu un prince qui sache mieux se faire porter respect et retenir chacun dans son devoir; et il fait tout cela sans se fâcher et sans témoigner le moindre chagrin; je l'ay veu mesme avoir une patience que personne que luy ne seroit capable de conserver. Un jour, à Fontainebleau, il avoit donné ordre à son cocher du corps de luy tenir sa calesche preste à quatre heures du soir pour aller à la chasse. Toute la cour estoit preste de partir, et les quatre heures estoient sonnées il y avoit déjà longtemps sans que le carrosse du Roy fust arrivé. Le Roy mesme sortit plusieurs fois sur le perron pour voir s'il n'estoit point venu; cependant il estoit près de cinq heures quand il arriva. Le Roy en montant dans la calesche luy dit : « Cocher, je vous avois dit que vous fussiez icy à quatre heures. — Sire, respondit le cocher, qui venoit peut-estre de boire, il n'est que quatre heures aussi. » Le Roy, qui savoit bien qu'il mentoit, lui dit : « Marchez, vous ferez mieux, et que cela ne vous arrive plus. » On m'a assuré qu'il pardonne la première fois, fait une rude réprimande la seconde, et chasse sans rémission la troisième. Il veut que ses ordres soient exécutés inviolablement. Lorsqu'il eut donné ordre d'arrester monsieur Fouquet au sortir du conseil, par hasard monsieur d'Artagnan le manqua; car il avoit pris une autre chaise que la sienne et s'estoit retiré dans une petite allée pour donner audience à quelques personnes.

Digitized by Google

M. d'Artagnan fort surpris, et craignant que M. Fouquet n'eust eu le vent de sa détention et ne se fust eschappé secrettement, envoya promptement un mousquetaire avertir le Roy qu'il ne le trouvoit point. Le Roy pour lors estoit occupé à escrire la prise de ce surintendant à la reine-mère, qui estoit demeurée à Fontainebleau; et ce mousquetaire luy ayant dit cette nouvelle sans nommer personne: « Allez dire à Artagnan, repartit le Roy, qu'il faut qu'il se trouve, et je le trouveray bien. » Et se tournant vers monsieur le Prince : « C'est Fouquet, mon cousin, que je fais arrester, à cause qu'il tient toutes mes finances et que j'ay mille peines d'avoir de l'argent de luy, et que je n'en puis tirer aucun compte. » Monsieur le Prince et tous les autres seigneurs furent fort estonnez de cela; car ils n'en sçavoient tous rien, et chacun d'eux loua la conduite et la résolution du Roy.

Il est fort tempéré, et on ne l'a jamais veu faire aucun excès dans l'abondance de tous les plaisirs, non plus que de se mettre en colère avec tant d'autorité, ce qui montre qu'il se possède parfaitement. Tout ce qu'on voudroit trouver à redire entre tant d'excellentes qualités, c'est la libéralité, et on veut dire que la famille de Bourbon a cela d'origine d'aimer beaucoup l'amas des richesses; mais il a très-judicieusement satisfait à ce reproche depuis peu, quand il a dit tout haut ces sages paroles : « Il faut que mes peuples me considèrent comme un nouveau marié, qui commence à se mettre en ménage, et qui doit avoir soin de s'establir; dans peu de temps ils s'en sentiront, car je pense à eux aussi bien qu'à moi. »

Il sçait les exercices avec avantage, les mathématiques, et principalement le traité des fortifications; il sçait mieux, plus doucement et plus distinctement que tous les officiers, commander ses troupes; il est fort bon et fort bel homme à cheval, et manie toutes sortes d'armes avec la mesme grâce que les maistres du mestier; il danse admirablement bien, et, quoyqu'il soit masqué, on le reconnoît toujours à son auguste mine et à sa bonne grâce. Il rit fort peu et avec beaucoup de modération, et il faut que le mot pour rire soit fin et bien donné pour l'obliger à l'approuver comme les autres. Enfin il faut avouer que nostre grand Roy à toutes les qualités et toutes les vertus qui sont nécessaires pour commander un grand royaume comme le sien, mais mesme qu'il est digne de l'empire de toute la terre, et qu'il ne luy faudroit pour cela autre chose que d'estre connu de toutes les nations, qui sans doute deviendroient amoureuses de ses incomparables vertus et se soumettroient à l'empire le plus doux et le plus réglé qui ait jusques ici paru dans ce grand univers.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DE LA REINE-MÈRE.

Anne-Marie-Maurice d'Autriche, fille de Philippe III, roy d'Espagne,

Digitized by Google

fut mariée à Louis XIII, Roy de France et de Navarre. Le mareschal d'Ancre fit ce mariage, et mena le Roy à Bordeaux pour ce sujet, tandis qu'une armée amusoit la ligue des princes en Champagne. Elle a esté longtemps sans enfants, et enfin elle a eu le Roy et Monsieur seulement, sans aucune fille ny autres masles. Après la mort de Louis XIII, elle se fit déclarer régente, et s'est servie des conseils et de l'administration de monsieur le cardinal Mazarin durant le terme de sa régence et de la minorité du Roy. Le commencement de son ministère fut assez heureux et assez paisible; car, pour gagner l'amitié des grands, il versoit les grâces du Roy a pleine main et sans beaucoup de discernement, se contentant d'engager plusieurs personnes à son party, en leur faisant part de sa faveur et de son autorité. Il pensa d'abord aussi à s'appuyer par des grandes alliances, et pour cela il fit venir de ses neveux et de ses nièces, et autres de ses parents, qu'il fit élever à la cour et à l'air de France, dans la grandeur et dans les hautes espérances pour l'avenir. Mais nous parlerons de ce ministre dans un chapitre que nous ferons de lui et de sa conduite.

La Reine-mère est une princesse vertueuse, bonne, d'un esprit pacifique et d'une piété exemplaire; elle ne manque point de résolution ny de conduite pour les grandes affaires, ny de bonne volonté pour le bien public. Elle a fait voir cette haute fermeté devant les troubles de sa régence, lorsqu'elle voulut employer la force contre Paris, et qu'elle dit à monsieur le Prince, à son retour de la bataille de Sens : « Souffrirez-vous que l'on fasse affront à l'autorité du Roy (parlant des barricades, et de ce qu'il avoit fallu relascher monsieur Brousselle aux cris d'une populace émue)? Cette atteinte vous regarde. » Monsieur le Prince respondit : « Madame, voilà mon épée pour le service du Roy, et vous n'avez qu'à commander. » Elle fit voir encore beaucoup de résolution dans l'entreprise sur les Princes, qu'elle fit arrester par son capitaine des gardes; mais son courage parut principalement après l'éloignement du cardinal Mazarin, qu'elle prit en mains les resnes de l'Estat, qu'elle gouverna au milieu de la tempeste, qu'elle fit déclarer le Roy majeur, après avoir poussé monsieur le Prince en Guyenne, et qu'elle fit arrester monsieur le cardinal de Retz après l'avoir flatté du ministère. Enfin elle parut ce qu'elle estoit, c'est-à-dire bonne et pacifique dans le fond de l'âme, lorsqu'elle a pardonné à ses ennemis sans avoir jamais voulu se ressentir d'aucune injure, et qu'elle a voulu la paix, malgré l'intention du cardinal, jusqu'à luy commander de la faire en faveur de toute la chrestienneté. Elle est magnifique, sans luxe, et fait gloire de son origine et de son alliance; elle a une piété exemplaire, et ses fréquentes dévotions ne sentent rien d'affecté ny de sévère; elle montre sa vertu sans déguisement et prend plaisir à faire du bien de la bonne sorte, afin d'attirer tout le monde à la vertu par son exemple. Elle a fait

Digitized by Google

bastir le Val-de-Grâce pour sa retraitte, et comme une sainte solitude où elle va chercher Dieu loin de l'embarras de la cour et de la confusion des affaires; elle fait beaucoup de charité à des pauvres couvents et communautez, et leur donne de quoy vivre et subsister dans la dévotion, dans l'article et dans les autres exercices honnestes. Elle a toujours entretenu, le plus qu'il luy a esté possible, la bonne intelligence dans la maison royale, et s'est toujours maintenue par sa vertu de mère du Roy de France, de sorte qu'elle retient encore aujourd'hui cette aymable autorité sur l'esprit d'un puissant Roy et d'un grand prince, qui l'honorent tous deux parfaitement. Elle a fait le mariage du Roy avec la fille du Roy d'Espagne, son frère, à présent régnant, et les a remis par ce moyen en une parfaite intelligence, au grand contentement de leurs peuples et de toute la chrestienneté. Elle a fait paroistre beaucoup de modération dans le pouvoir et dans l'abondance de toutes choses, et, dans un siècle perverty qui court après les richesses sans que rien puisse l'arrester de remplir son avidité, elle est demeurée seule sans amasser aucun trésor, et s'est contentée de ce que la nature, le droit et sa qualité luy donnent légitimement.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DE MONSIEUR.

Il est frère unique du Roy, un prince fort beau, très-bon et fort galant; il n'a pourtant point cette majesté égale à celle du Roy, ny ce fond de bonté généreuse qui paroist en nostre grand monarque; il n'a pas cette haute sériosité ny cette fierté naturelle. Il est doux, agréable, d'humeur enjouée, civil et obligeant, complaisant aux dames, toujours gay et agissant, curieux des choses belles et rares, qui s'entend aux assortiments des habits, des meubles, des cabinets, et se connoist parfaitement bien aux agréments que l'art fait paroistre dans l'architecture, la peinture, la musique, la perspective et l'agriculture. Bien que ce prince ayt toujours eu une parfai déférence aux volontez du Roy et un extrême respect pour la Reine-mère, il n'a jamais voulu fléchir en la faveur du cardinal Mazarin. Mesme on raconte qu'un jour, à Saint-Germain, le cardinal ayant passé devant luy et ayant osté son chapeau pour le saluer, il le regarda sans se lever ny faire aucun semblant de luy vouloir rendre le salut. Le cardinal, ayant aussitost passé à l'appartement de la Reine-mère, s'en plaignit galamment tout haut en ces termes : « Je ne sçay ce que j'ai fait à Monsieur, qui me traitte avec tant de mespris; je croyois estre mieux dans son esprit, ne luy ayant jamais donné aucun sujet de me traitter de la sorte. » La Reine, ayant fait appeller Monsieur, luy fit mille reproches de cette action, et le menaça avec quelque sorte d'indignation de ce qu'il ne s'estoit point levé devant monsieur le

Digitized by Google

cardinal ; à quoy Monsieur respondit sur-le-champ : « Quand il eust esté le Pape, je ne me serois pas levé. » On le menaçoit de le chastier de ceste parole, mais il s'expliqua galamment en disant : « On ne se lève pas devant le Pape, puisqu'on se met à genoux devant luy ; j'aurois esté obligé de faire de mesme. » Il s'est toujours montré contraire au procédé de ce ministre, principalement à cause qu'il ne luy donnoit de quoy entretenir sa maison et ses divertissements dans la splendeur et dans la magnificence qu'il souhaittoit et qui est deue à sa qualité de fils de France.

Il a été nourry dans une grande crainte et dans un grand respect pour le Roy, sans beaucoup de culture pour les lettres et pour les exercices de la guerre. Il s'est pourtant exercé parfois à monter à cheval, mais non pas avec tant d'assiduité que le Roy. Il a une merveilleuse présence d'esprit pour dire ce qu'il veut. Entre autre occasion de la faire paroistre, celle-cy n'est pas des moindres.

Il estoit avec le Roi à visiter les bastiments du Louvre avant la disgrâce de M. Fouquet, et le Roy se plaignoit qu'il n'avoit pas d'argent pour la continuation de ce grand édifice ; sur quoy Monsieur respondit galamment : « Sire, il faut que Votre Majesté se fasse surintendant des finances seulement un an, et elle aura de quoy bastir. » Il aime la paix et le repos, et ne se met guère en peine du tumulte de la guerre. Il a pourtant suivy le Roy et a enduré toutes les fatigues des voyages sans en estre incommodé ni chagriné. Il a eu, avant son mariage, beaucoup d'amitié pour madame de Hourdon, et la Reine, pour découvrir ses sentiments, luy dit un jour qu'il sembloit qu'il fust amoureux de cette dame, à cause qu'il luy avoit envoyé des pendants d'oreille de quatre mille escus en estreine au premier jour de l'an. Il respondit que, pour beaucoup d'amitié et de compassion, il en avoit véritablement pour une pauvre étrangère hors de son pays et sans biens, et que c'estoit la raison qui l'avoit obligé à la régaler de ce présent.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DE MONSIEUR LE PRINCE.

Monsieur le Prince, Louis, fils de Henry de Bourbon, descendant de Louis, prince de Condé, frère puisné de Henry IV, est un des plus grands cœurs de ce siècle et plus hardy capitaine qui ait jamais esté, sans en excepter Alexandre ny Gustave-Adolphe. Il craint si peu le péril qu'on a creu quelquefois qu'il estoit plutost téméraire que vaillant. Le mareschal de Gassion, qui estoit un des plus braves de son temps, s'y est trompé, et monsieur le Prince s'est contenté, pour le punir, de faire voir que sa valeur ne pouvoit recevoir d'atteinte par des impressions de timidité.

A la bataille de Rocroy, où ce prince fit son coup d'essay, il ne tes-

Digitized by Google

moigna jamais d'appréhensions, quoyque le commencement fust fort désavantageux à son party et qu'il fust menacé d'une épouvantable déroute; il ne cessoit d'agir et de railler les fuyards pour les ramener au combat, et fit si bien par sa résolution qu'il fit résoudre les François à vaincre ou à mourir. Le baron de Syrop, un des plus résolus de son armée, le seconda merveilleusement bien en ce combat, et mérita en cette journée le baston de mareschal de France; mais cette récompense lui a manqué, et tous autres avantages depuis; ce qui a esté plutost un effet de sa mauvaise fortune qu'un défaut d'estre connu, puisqu'il s'estoit signalé aux yeux de tout le monde. Outre la bataille de Rocroy, qui fut son coup d'essay et son chef-d'œuvre, il a encore gagné trois autres batailles : deux en Allemagne, qui sont à Fribourg et à Norlengen, et y prit en dix-huit jours Philipsbourg, qui avoit soutenu dix-huit mois de siége royal, et avoit résisté, sans estre pris, à la valeur du grand Gustave de Suède. La dernière bataille qu'il gagna fut celle de Lents, dont la pompe et la réjouissance fut troublée par le désordre des barricades, où l'on vit tout l'Estat en confusion, tout le peuple sous les armes, et le Palais-Royal presque assiégé; et tout ce remeument se fit au sujet de monsieur de Bruxelles, conseiller du parlement, qu'on arresta ce jour-là, à cause de sa vigoureuse résistance à la surcharge du peuple. L'autorité semble en cette rencontre violée par l'obstination des Parisiens, qui obligèrent les ministres de rendre ce prisonnier, et deux autres qu'on avoit pris avec luy; et toute cette populace émue demeura trois jours et trois nuits sous ses armes sans vouloir s'apaiser, et qu'on n'eust ramené celui qu'ils appeloient le protecteur du peuple, avec des acclamations de joye par toute la ville, où il revint glorieusement dans le carrosse de Sa Majesté.

Monsieur le Prince employa toute sa valeur pour venger cette sédition, et, sa résolution estant prise d'assiéger Paris, il en sortit de nuit avec toute la cour, laissant tout le peuple dans une effroyable consternation. Mais, après beaucoup de travaux, les choses s'estant accommodées, la cour revint à Paris, et tous les fruits de tant de peine ne furent que la haine du peuple, à cause qu'il avoit le plus travaillé au chastiment de cette grande ville. Cependant monsieur le Prince, ayant si bien servy la cour en toute rencontre, pensoit avoir droit d'en espérer des récompenses, et, comme il est obligeant, agissant et sans repos, il pressoit souvent le cardinal en faveur de quelques-uns des siens, pour quelque charge ou quelque gouvernement. Le cardinal, pensant à l'éloigner, luy présenta le gouvernement de Guienne pour celuy de Bourgogne, et monsieur le Prince entendit volontiers à cette proposition, tant à cause qu'il luy est plus honorable que parce qu'il espéroit d'avoir intelligence avec le sieur de Marsin, lieutenant général en Catalogne, qui estoit sa créature.

Digitized by Google

Mais cela ne l'ayant pu esloigner de la terreur par un attentat sur son carrosse, qui (en passant sur le Pont-Neuf) fut attaqué par des gens inconnus, qui tirèrent dedans et blessèrent un page qui tenoit la place de son maistre dans le fond, monsieur le Prince faisoit de grandes recherches de ses ennemis cachez, et on en soupçonnoit déjà monsieur de Beaufort et monsieur le cardinal de Retz; mais, lorsqu'il mettoit des embuscades pour surprendre quelques-uns des complices, il ne prit pas garde qu'il les mettoit pour le conduire à Vincennes, où il fut mené prisonnier par l'ordre du Roy. On n'a jamais vu un grand courage supporter sa prison plus patiemment que luy; il donna luy-mesme l'avis pour le conduire à Vincennes par un plus beau chemin, se souvenant que, durant la guerre de Paris, son canon s'estoit embourbé dans celuy par où on le menoit. Il sortit de la prison treize mois après, par l'intrigue du cardinal de Retz et du parlement. Une lettre qu'il escrivit avec un crayon, et qui estoit signée de la main du prince de Conty et du duc de Longueville, ses frères, compagnons de sa prison, et qui fut présentée au parlement, auquel elle estoit adressée, servit beaucoup pour son eslargissement. Il s'est toujours depuis défié du cardinal, et a mieux aimé se retirer en Flandre que de retomber entre ses mains. Bien qu'il fust son ennemy, il n'en disoit jamais de mal, mais il faisoit voir qu'il n'estimoit pas sa conduite.

Il disoit un jour qu'il y avoit trois personnes en France qui faisoient du bruit : monsieur le mareschal de Turaine, qu'il estimoit le meilleur et le plus prudent capitaine du temps, mais qui estoit malheureux; le cardinal Mazarin, qui estoit le plus adroit du monde pour le cabinet, mais le plus timide de son siècle; luy-mesme, qui n'avoit ny l'un ny l'autre de ces avantages, mais qui estoit plus heureux. Il est retourné à son devoir et s'est remis à l'obéissance du Roy, avec un attachement qui faisoit voir qu'il n'en vouloit qu'à son ennemy le cardinal Mazarin, avec lequel pourtant il s'est réconcilié. Il est vaillant, hardy, généreux, sçavant, et le plus agissant qui se puisse trouver; il ne manque point de prudence dans l'occasion. Il est présentement attaché à l'économie, et prend connoissance exacte de tout ce qui se passe dans sa maison, et, après la grande alliance qu'il a faite de son fils unique avec une princesse de la famille Palatine, il ne pense plus qu'à leur amasser de quoy fournir à l'illustre dépense qui se fait dans cette éclatante maison.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DE MONSIEUR LE DUC.

C'est un jeune prince qui ne rabat rien de la grandeur et de la fierté de ses ancestres. Il est prompt et agissant, et garde une autorité tout à fait grande sur tous ceux qui luy sont soumis. Il est pourtant assez froid et

Digitized by Google

fait toutes choses avec prudence. Il ayme beaucoup la chasse, jusques à se faire malade pour ce divertissement, ainsi qu'il le fit à Fontainebleau. Il a fort bien estudié et parle diverses sortes de langues. Il hait les cérémonies et les longs discours, et expédie fort viste et avec adresse ceux qui se présentent à luy pour quelques affaires. Il promet beaucoup à l'avenir de sa personne, et il a le cœur et la capacité d'imiter les exploits de guerre de son père.

On veut qu'il aye part au royaume de Pologne. Il est vray qu'il est fils adoptif du Roi et de la Reine de ce pays-là, à cause qu'il a espousé la nièce de cette grande princesse. Il fait toutes choses fort bien et sans affectation. Il a la droite de son père, et je ne sçay par quelle raison : les uns l'attribuent à une bonté paternelle pour luy, et c'est bien là ma pensée; d'autres disent que c'est en vertu de la noblesse, qui est toujours plus grande à mesure qu'elle s'éloigne de son origine; d'autres veulent que ce ne soit que pour la commodité de son père, qui se trouve mieux ainsi dans le carrosse qu'ailleurs, et tiennent cette maxime que la première place est celle que les plus éminents occupent, ainsi que la reine-mère, qui occupe toujours le devant de son carrosse. Il se connoist fort aux beaux vers et à la douceur de la poésie, et prend plaisir à entendre des belles choses et à les retenir. Il ne se divertit à toutes choses, et il faut qu'elles soient bien fines pour leur donner son approbation. Il dit son sentiment avec beaucoup d'esprit des matières les plus hautes de la philosophie, et se plairoit fort à la magnificence du jeu, des ballets, du train des maisons et de toutes les autres choses splendides, si monsieur son père ne modéroit un peu ses inclinations et n'en régloit la dépense à des termes honnestes et dignes de son illustre famille.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DE M. LE PRINCE DE CONTY.

Il est doux, débonnaire et tout remply de belles qualités. Il est très-sçavant en toutes sortes de sciences et s'est fait admirer publiquement dans la plus célèbre assemblée de l'Académie par son grand esprit et pour sa capacité à traiter des plus hautes matières de la théologie; mais, outre toutes ses grandeurs et toutes ses excellentes qualités, il a un fond admirable de bonté et de vertu. Il mène une vie qui peut servir d'exemple à toutes les grands des cours, et fait voir qu'on peut estre grand seigneur et parfaitement homme de bien. Il a une vertueuse princesse qui le seconde admirablement dans son zèle et dans sa piété; et, quand le cardinal n'auroit jamais fait d'autre bien en France que celuy de nous donner une si rare personne, qui fait tant de bien à tout le monde, on lui doit pour toujours des louanges de ce bienfait, puisque par elle il a sauvé la vie à un million de personnes pendant la famine, et a contribué au salut

Digitized by Google

de plusieurs âmes qu'elle a attirées à l'acteur de sa vertu; si bien que ce prince et cette princesse sont aujourd'huy les vrays miroirs de la piété dans la grandeur et dans les richesses. Je ne parle pas ici de la beauté de cette dame; car, bien qu'elle soit merveilleuse dans sa personne, c'est pourtant le moindre de ses avantages; car elle est infiniment bonne, elle est extrêmement sage, elle est bienfaisante et charitable; elle est enfin le modèle achevé de la perfection chrestienne. Ils ont un digne rejeton de tant de grandeur et de vertus, qu'on appelle monsieur le Comte; mais il est trop jeune pour pouvoir faire esclater en sa personne les avantages de son origine. Tout ce qu'on en voit, c'est une beauté saisissante et une physionomie heureuse, qui promet, à l'avenir, qu'il ne sera pas moindre que ses illustres parens.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DE MADEMOISELLE DE MONTPENSIER.

Mademoiselle, l'ancienne, est de la maison de Bourbon, du costé de père et de mère. Gaston, fils de France, frère puisné de Louis XIII, lui donna le jour, et Marie de Montpensier, sa mère, première femme de ce prince, tiroit son origine de Henry, duc de Montpensier, et ce Henry d'un deuxième cadet de la maison de Bourbon, dont la ligne droite avoit manqué à la mort du connétable et avoit recommencé dans Charles, premier cadet de cette famille; et le second cadet avoit donné les princes de la Roche-sur-Yon et ducs de Montpensier, dont Marie, mère de Mademoiselle, estoit descendue. Cette princesse du sang des Roys et des princes est hautaine, hardie, et d'un courage plus masle que n'est d'ordinaire celuy d'une femme. On peut dire avec vérité qu'elle est une amazone, et qu'elle est plus capable de manier les armes que le fuseau. Elle le fit voir à la journée de Saint-Antoine, où le salut des princes estoit désespéré, et où son père n'osoit rien entreprendre pour sauver le party du prince de Condé, qui estoit près de sa ruine; elle alla audacieusement à l'Hostel-de-Ville prendre le prévost des marchands et le gouverneur de Paris par la barbe, avec de grandes menaces, pour les obliger à donner un ordre et faire prendre les armes aux Parisiens pour la défense de son party; ensuite de quoy elle alla prendre Son Altesse Royale son père dans son palais, qu'elle amena comme malgré luy à la Bastille, afin de soustenir par sa présence son party chancelant. Tout ce remuement des bourgeois (entreprise trop hardie pour une fille, principalement contre une armée royale, mesme en présence de Leurs Majestés) est une action qui ne se peut presque excuser que sur l'emportement du sexe, la minorité du Roy et l'aversion générale qu'on avoit alors du cardinal Mazarin; car elle fit tirer les canons sur l'armée royale et facilita la retraite des princes, à qui elle fit ouvrir les portes de Paris, et sauva par ce moyen

Digitized by Google

leurs troupes d'une défaite générale. Elle est fière, entreprenante, et libre à parler, et ne peut rien souffrir de tout ce qui luy semble contraire à sa pensée. Elle n'a jamais aimé les ministres du Roy ny de son père, parce qu'il falloit qu'elle eust quelque déférence pour eux. Elle a eu autrefois la pensée de se marier avec l'archiduc Léopold d'Autriche sans le consentement du Roy ; ce qui obligea Sa Majesté de luy donner des gardes et luy fermer les passages de Flandre, de peur qu'elle ne se jettast entre les mains de celuy qui faisoit pour lors la guerre à la France. On dit qu'elle a refusé autrefois la recherche du Roy d'Angleterre durant sa disgrâce, et c'est une faute de jeunesse à laquelle il n'y a plus de remède. Il est assez difficile que son cœur altier se puisse soumettre à la domination d'une homme, quelque noble, quelque puissant qu'il puisse estre. Elle est la plus riche fille de l'Europe, car elle jouit de plus huit cent mille livres de revenu en fonds de terre. Elle est de belle et grande taille, d'une mine masle et élevée, d'une démarche libre et hardie; elle a un port majestueux et un abord assez agréable. Son humeur est impatiente, son esprit actif et son cœur ardent en tout ce qu'elle entreprend; et, comme elle ne sçait ce que c'est que la dissimulation et qu'elle dit ses sentiments sans se soucier de quoy que ce soit, on croit qu'on a appréhendé à la cour qu'elle ne témoignast du déplaisir de voir ses sœurs cadettes mariées, et du second lit, devant elle; et on dit que pour cela, et pour quelques paroles eschappées ou escrites, elle a eu ordre de se retirer dans ses terres, où elle vit en liberté, toujours dans l'espérance d'estre bientost rappelée à la cour, où l'on fait des propositions avantageuses pour son mariage. On ne sçait pas bien encore en faveur de quel potentat.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DE MONSIEUR DE GUISE.

Il n'y a personne dans l'Europe qui ne sçache la grandeur de cette maison sous les derniers règnes, leur eslévation sous Henry II, leur accroissement sous Charles IX, à qui ils donnèrent de la jalousie, tant à cause de leur bonne mine que de leur magnificence, et enfin leur prodigieuse autorité sous Henry III, qui fut obligé, pour la seureté de sa couronne, de faire tuer à Blois le chef de cette maison avec son frère le cardinal. Le duc de Guise, son fils, fut proposé pour Roy en France par les Espagnols, durant la ligue contre Henry IV, après s'estre sauvé du chasteau de Tours, où le Roy le tenoit prisonnier; mais le duc de Mayenne, le regardant comme cadet de sa maison, ne put souffrir cet avantage; si bien que leur division servit à l'avancement des affaires du Roy, qui luy pardonna cette rébellion selon sa clémence ordinaire, le combla encore de ses bienfaits en luy donnant le gouvernement de Provence. Monsieur de Guise est aujourd'huy le seul qui reste de cette fa-

Digitized by Google

mille; il retient de ses ancestres beaucoup de belles qualitez, et surtout celle de la magnificence, qui semble luy estre naturelle. Il est des plus galants de la cour et a esté fort amoureux dans sa jeunesse. Il a aymé madame la princesse de Nevers, sœur de la Reine de Pologne, d'une passion tout à fait violente. Il a espousé la comtesse de Bossuet, l'une des plus belles dames de Flandre; et, estant ensuite devenu passionnément amoureux de madame de Pont, il a esté à Rome pour faire rompre son mariage, afin d'espouser cette dernière. Elle luy correspondoit parfaitement, et il pouvoit dire qu'il en estoit aimé autant qu'il l'aimoit; mais, n'ayant pu obtenir cela du Pape, il passa par occasion à Naples, où tout estoit en trouble par la révolte de Thomas Ancilla. Il se rendit d'abord considérable au peuple de cette grande ville, et, se flatant de l'espérance de la conquérir au Roy moyennant du secours de France, il adjoustoit, dans la lettre qu'il en escrivoit, qu'il ne demandoit pour toute récompense de cette glorieuse expédition que mademoiselle de Pont. Sur quoi monsieur le cardinal, ayant jugé cette lettre une expression de passion et foiblesse d'esprit, et ne voulant point hasarder ses troupes sur ces vaines assurances, l'abandonna en cette occasion; si bien qu'ayant esté pris par les Espagnols et conduit prisonnier en Espagne il n'en est sorty que pendant les troubles de Guienne, à la requeste que monsieur le Prince en fit au Roy d'Espagne, pensant par là l'engager à son party. Mais, parce que le Roy y avoit envoyé monsieur de Verderonne pour le retirer, il s'en vint droit en cour, sans vouloir voir celuy à qui il avoit quelque obligation de l'ouverture de cette affaire, et qui avoit obligé la cour à se souvenir de luy et à traiter en sa faveur. Depuis il a vendu ou engagé presque tout son bien sur le dessein de retourner encore à Naples et sur l'idée de la conqueste d'un royaume. Il a sans doute l'âme grande, mais sans mesure; ainsi il a dépensé tout le bien de sa maison. Sur quoy madame de Guise, parlant un jour à la Reine-mère, lui dit que messieurs de Guise avoient amassé autrefois de si grands biens qu'ils avoient donné de la jalousie et du soupçon de leurs personnes, mais qu'ils avoient un héritier capable de détruire leur maison et de quoi oster par là toute sorte d'appréhension de leur grandeur à l'avenir. Il est bien fait, obligeant, doux, civil, aymable; il parle juste, et fait des vers et s'entend aux belles choses. Il a comme naturellement l'art de bien conduire les chevaux et la grâce de paroistre plus que personne dans les tournois et courses de bagues. Il se plaist merveilleusement à ces nobles exercices et les entend mieux que tous les escuyers de France. Il a encore en France des cadets de la maison de Lorraine, et entre autres le comte d'Harcourt, franc, fier et vaillant, ainsi qu'il l'a fait voir en beaucoup de rencontres, et principalement devant Turin, contre le marquis d'Égueux, qui avoit invitée les dames de cette

Digitized by Google

ville à voir faire un déjeûné des François; et il fut luy-mesme battu par le comte d'Harcourt, qui n'avoit qu'environ sept mille hommes contre plus de quinze mille hommes. Il a encore fait des efforts qui semblent surpasser toute créance humaine dans la prise des isles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, avec fort peu de gens et contre l'attente de tout le monde. Il a fait encor la guerre en Catalogne, mais avec moins de succès; car il fut forcé dans ses retranchements devant Lérida. Il a encore servy, contre ce qu'on espéroit, à conduire les princes du sang, Condé, Conty et Longueville, prisonniers au Havre. Il a la charge de grand-escuyer de France, et monsieur le comte d'Armagnac, son fils, en a la survivance; et on dit que, tout cassé qu'il est, il demande encore au Roy d'estre employé dans le service, et de ne pas mourir autre part qu'à la guerre.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DE LA MAISON DE LONGUEVILLE.

Le comte de Saint-Paul devoit estre mis auparavant le duc de Guise; mais, à cause de la déclaration du Roy d'aggréger les princes de la maison de Lorraine aux princes de son sang et de leur donner rang immédiatement après eux, j'ay suivy cet ordre, qui n'est encore qu'en idée et contre lequel ce prince a fait sa protestation. Je ne veux rien luy oster pour cela de son droit: c'est au Roy d'en ordonner; et véritablement sa famille, quoyque descendue de Jean, comte de Dunois, fils naturel de la maison d'Orléans, a esté déclaré capable de succéder à la couronne, à cause qu'il a servy plus que personne, avec la Pucelle d'Orléans, à regagner le royaume sur les Anglois, qui l'avoient usurpé du temps de Charles VII. Il est fils de Henry d'Orléans, mort depuis peu, qui l'a laissé héritier de grands biens et de plus grandes vertus; car c'est un prince de la plus belle espérance du monde. Il est de belle taille, tout remply de cœur et d'esprit. Il est sçavant, et ayme la science et la vertu; enfin il ne promet pas moins que son vertueux ancestre, qui a rendu de si signalez services à cet Estat. Mais il est encore dans ses exercices, où il réussit merveilleusement et donne déjà de l'admiration à tout le monde. Son frère aisné s'est fait jésuite, et l'a laissé unique héritier de la plus riche maison qui soit entre celles des princes.

LE PORTRAIT DE LA NOUVELLE MAISON DE SOISSONS.

Celuy qui porte aujourd'huy la qualité de comte Soissons est le fils puisné du défunt prince Thomas de Savoye et de madame la princesse de Carignan, fille de la véritable maison de Soissons. C'est un prince bien fait, doux et civil, et qui est comme l'aisné de sa maison, à cause que son aisné est sourd et muet. Il a espousé une des nièces du cardinal Mazarin, et

Digitized by Google

pour ce sujet il est entré bien avant dans la faveur. Il possède la charge de colonel des Suisses, qui est un des plus beaux emplois de la cour; il est outre cela gouverneur de la Champagne et de la Brie, et enfin il est un des princes le mieux estably dans ce royaume. Il fut disgracié ces années passées pour avoir voulu tirer l'épée contre monsieur le duc de Nouailles, au sujet de sa femme, qui disputoit avec celle du duc le droit de présenter la serviette à la Reine; mais il est enfin retourné en grâce et est mieux que jamais dans l'esprit du Roy.

LE PORTRAIT DE LA MAISON DE COURTENAY.

Cette maison, quoyqu'illustre et véritablement sortie des Roys de France, est aujourd'huy fort abbatue, et, à moins que le Roy par sa bonté ne se plaise à la relever, elle est en danger de demeurer entre les familles et princes, et de se contenter du simple tiltre de noblesse.

Il reste encore de cette maison le père et le fils, appelés princes de Courtenay, et un chevalier de Malte qui est le cadet. Il n'est rien de plus vray qu'ils sont de la maison de France, et ont perdu le droit de succession à la couronne par leur faute et leur négligence, à cause qu'ils se sont mésaliez et ont changé les armes de France, qu'ils devoient toujours retenir pour marques infaillibles de leur origine. Ainsi ils se sont déportez volontairement d'un si grand avantage, et selon le droit : *Volenti non fit injuria*, ils sont demeurez dans l'obscurité, quoyqu'ils se soient efforcez quelquefois en vain de se relever.

Il y a quelques autres seigneurs qui se donnent le tiltre de prince, comme les princes de Bouillon et de Sédan, de La Rochefoucault, de Marsillac, de Tarente, desquels le plus considérable par ses grands employs est le mareschal de Turenne, cadet de la maison de Bouillon. C'est un seigneur de grande conduite et d'un admirable jugement. Il est prudent au milieu des combats et se montre intrépide dans le péril, et, quoiqu'il n'ayt pas toujours eu tout le bonheur qu'il méritoit, il passe néantmoins dans l'esprit des plus braves pour un des plus parfaits capitaines de son temps. Quand il a commandé pour le Roy il a toujours esté plus heureux, ainsi qu'on l'a pu remarquer par la prise de Stenlay, par le secours d'Arras, et par la prise des plus importantes places de Flandres, avant que la paix fust conclue. Au contraire, à la bataille de Rhétel il perdit beaucoup de monde et pensa estre pris luy-mesme. Il a espousé la fille du défunt mareschal de La Force, de laquelle il n'a point d'enfants. Il n'a que le défaut de la religion, fondé sur une fausse maxime qu'il faut qu'un homme meure dans la religion dans laquelle il est né, ce qui ne se doit qu'à la véritable Église. Il

Digitized by Google

est homme de foy et de parole à l'esgard de tout le monde, et fait gloire de ne jamais manquer à ce qu'il a promis, ce qui fait qu'on se peut asseurer en sa personne.

Il y a encore monsieur le mareschal de Grammont, souverain de Ridache; c'est un des plus grands esprits de la cour pour le cabinet et pour le conseil, et qui ne manque pas de courage dans l'occasion. Il obéit aveuglément à l'authorité, et on l'accuse d'avoir donné la bataille de Hanicourt contre toute apparence de réussir ; mais, quand on luy a voulu imputer cette témérité, il a respondu qu'il en avoit l'ordre par escrit du cardinal de Richelieu, qui avoit alors tout le pouvoir de commander ; et ce fut lorsque le Roy fut à Perpignan, et que le cardinal estoit disgracié, que, pour se remettre dans le pouvoir et pour avoir moyen de se venger de ses ennemis, qui l'avoient poussé à bout par le moyen de Son Altesse Royale et de monsieur de Saint-Marc, il fit donner ce puissant eschec au Roy esloigné de Paris et des frontières de Flandres ; ce qui arriva ainsi que le cardinal avoit projeté; car le Roy fut surpris d'un coup si inopiné, et, pensant que tout estoit perdu, dit tout haut : « Hélas ! je ne retourneray donc pas à Paris ! » Car on appréhendoit pour cette grande ville, dénuée alors de tout secours contre une armée victorieuse. Mais monsieur de Noyers, prenant son temps, luy dit : « Sire, il n'y a que monsieur le cardinal qui puisse parer à ce coup. » Si bien que le Roy l'envoya quérir et luy redonna tout le pouvoir, et de pourvoir à la seureté du royaume, et de se venger de ses ennemis, qui furent aussitost arrestez, et le sieur de Saint-Marc et monsieur de Thou exécutez quelque temps après à Lyon, comme criminel de lèse-majesté en la personne de ce premier ministre.

LE PORTRAIT DU CARDINAL DE RETZ.

Monsieur le cardinal est fils de monsieur le général des galères, appelé le Père de Gondy, prestre de l'Oratoire. Voicy le sujet pourquoy il s'estoit rendu religieux : ce fut que, parlant au Roy de quelque chose, il cita monsieur de Liancourt sur ce sujet; ce seigneur nia qu'il eust dit la chose à monsieur de Gondy. Il eust fallu là-dessus se battre après un si sensible démenty; mais, donnant son ressentiment à Dieu en faveur de cet amy, il résolut de quitter la cour et le monde, et se retirer chez les Pères de l'Oratoire. Son fils, pour lors abbé de Saint-Bénigne, fut choisi pour coadjuteur de monsieur son oncle, premier archevesque de Paris. Il a esclaté sous ce nom durant les troubles, qu'il fit un régiment pour les Parisiens qu'on appelloit à la cour par mocquerie les Corinthiens, à cause qu'il est nommé à l'archevesché de Corinthe, *in partibus infidelium*. Il obligea la cour à le faire cardinal comme malgré elle; car le cardinal Mazarin, ne pouvant rompre autrement le party de la Fronde, dont il

Digitized by Google

estoit des premiers, se résolut de le frustrer du chapeau de cardinal et de le tromper en dissipant cette ligue formée contre luy. On luy accorda donc la nomination du Roy pour le cardinalat; mais on fit partir aussitost un courrier après le sien, pour traverser sa promotion à Rome. De quoy s'estant douté, et ayant donné avis à son parent le bailly Gondy, secrétaire d'Estat du grand-duc de Florence, il employa tous ses amis et tous les ressorts de son pouvoir en Italie pour faire réussir l'affaire à l'avantage de sa maison. Et, pendant ce temps-là, ayant fait surprendre au passage le courier du cardinal Mazarin, on l'arresta, tandis qu'on expédia l'affaire à Rome et qu'on obligea le Pape à tenir chapelle extraordinaire pour le nommer au cardinalat; si bien qu'ayant éludé la fourbe du cardinal par une autre, il commença d'estre fort suspect à la cour, et on l'a cru capable de grandes choses. Il donna de la jalousie et de la crainte au cardinal Mazarin, en sorte que, pour le surprendre, on le flatta du ministère; et la Reine-mère semblant pencher de son costé, cette extraordinaire faveur luy ayant enflé le courage, il conceut l'espérance d'y pouvoir arriver. Il alloit au palais accompagné de ses gardes, et faisoit la cour à la Reine avec beaucoup d'exactitude. Enfin, estant un jour demeuré à son disner, la Reine luy dit qu'il allast disner luy-mesme; mais, ayant attendu que la Reine fust au fruit, et s'estant retiré avec respect et de si bonnes paroles d'auprès de Sa Majesté, il fut arresté sur les degrés du Louvre par un capitaine des gardes, qui luy fit commandement, de par le Roy, d'entrer dans une chambre où on luy feroit à disner; et ensuite il fut conduit à Vincennes, et quelque temps après transporté au chasteau de Nantes, et commis à la garde de monsieur le mareschal de La Milleraye.

Il eschappa de cette prison, et en courant la poste pour se sauver il se démit une espaule. On courut après luy; mais, ayant fait continuer quelques-uns de ses gentilshommes à courir la poste par la route ordinaire, il trompa ceux qui le poursuivoient et demeura caché dans une grange, d'où par après il sortit pour prendre un chemin de traverse. Il sortit du royaume par l'endroit le plus prochain, et s'en alla se retirer au port Saint-Sébastien, qui est de la domination d'Espagne. Le gouverneur ayant appris son arrivé en donna avis au Roy son maistre, et, suivant l'ordre qu'il en receut, il vint trouver monsieur le cardinal de Retz et luy offrit sept mille pistoles; monsieur le cardinal les refusa, luy disant qu'il ne vouloit recevoir de l'argent que du roy son maistre, et qu'il ne demandoit du Roy d'Espagne que le passage et la seureté contre ses ennemis, ce qu'il espéroit de sa bonté. Le gouverneur luy repartit que le Roy d'Espagne estoit assez grand seigneur pour faire tels présents, et qu'il ne prétendoit pas par là gagner à son party une personne de sa condition, mais qu'il le prioit de ne point refuser cette libéralité. Monsieur

Digitized by Google

le cardinal s'estant obstiné à ne rien prendre, quoyqu'il fust dans la dernière nécessité, le gouverneur retourna le lendemain avec deux mille livres seulement, et disoit que le Roy d'Espagne son maistre sçavoit bien qu'il avoit besoin de quelque argent et qu'il luy feroit plaisir d'accepter cette petite somme. Sur quoy monsieur le cardinal, ne voulant pas s'opiniastrer davantage, en accepta seulement cinq cents pour se conduire jusques à Toscane, où il avoit dessein d'aller ; et, remerciant le Roy en la personne du gouverneur, il partit le lendemain pour poursuivre son voyage. Il arriva à Florence, où il fut receu et traitté avec toutes les magnificences possibles. Entr'autres curiositez qu'on luy fit voir dans le palais du grand-duc et dans ses galleries, il s'arresta sur un portrait de Jean de Médicis, cardinal et général d'armée, qu'il vit habillé sans façon et ainsi qu'on disoit qu'il avoit coustume d'estre; sur quoy il dit : « Ces messieurs nos devanciers ne faisoient pas tant de cérémonies de ce temps-là, et je croy qu'ils estoient plus gens de bien que ceux de nostre temps. » Quoiqu'il ayt dit dans ce temps-là qu'en dépit du cardinal Mazarin il mourroit archevesque de Paris, il a pourtant fait voir un grand acte de modération lorsqu'il en fit sa démission entre les mains de Sa Majesté, si fort elle luy a témoigné qu'elle le désiroit ainsi.

Il est sans doute généreux, magnifique et plein d'honneur et de vertu, sçavant, grand esprit, et capable du ministère s'il y estoit appelé.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DE MONSIEUR LE CHANCELIER.

Monsieur Séguier, sorty d'une famille de la robbe, a eu des ancestres dans les principales charges de l'Estat; l'on l'a fait passer par quelques emplois de la robbe et arriver ensuite au souverain degré de chancelier de France, qui est le premier de la justice. Il est prudent et judicieux; il passe pour le plus sçavant du royaume. Il déclare les volontez du Roy lorsque Sa Majesté tient son lit de justice, après que le Roy a commencé à parler, et que, pour se soulager d'une longue harangue, il adjoute : « Mon chancelier vous dira le reste. » Il est assis aux pieds de Sa Majesté sur un carreau de velours noir; il préside au grand conseil en l'absence du Roy, et sa charge ne luy peut estre ostée qu'avec la vie. On luy oste quelquefois les sceaux, et le Roy commet un garde-des-sceaux en sa place, qui scelle toutes les expéditions.

Bien qu'il soit parfaitement soumis aux volontez du Roy, on luy a pourtant osté les sceaux et donné en garde à monsieur le premier président Molé. Durant les troubles de Paris il fut poursuivy par des canailles jusques dans l'hostel de Luynes, où il fut contraint de se retirer; et se trouvoit là fort en peine, sur le point d'estre forcé, si monsieur le mareschal de La Meilleraye ne fust venu le tirer de là à main armée. La crainte

Digitized by Google

et la jalousie qu'il eut de monsieur Fouquet, à Fontainebleau, fit qu'il suivoit le Roy partout, et se montroit aussi agissant qu'un jeune homme, mesme dans le voyage de Bretagne, parce que le Roy avoit respondu à monsieur Fouquet, à ce qu'on dit, qui importunoit Sa Majesté de luy donner les sceaux, attendu le trop grand âge de monsieur le chancelier, qui le rendoit désormais incapable de vacquer à cette charge : « Ne vous en mettez pas en peine : au retour du voyage de Bretagne je vous asseure que les sceaux seront dans vostre maison. » Ce qui fut véritable ; car tout fut scellé chez luy.

Cependant M. Fouquet, qui n'entendoit comme cela se feroit, se contenta de cette parole, et monsieur le chancellier en eut une merveilleuse appréhension, tâchant de persuader au Roy, par ses soins de le suivre partout, qu'il estoit encor assez vigoureux pour se bien acquitter de cette charge. Voilà une des raisons qui les avoient rendus ennemis, monsieur Fouquet et luy.

Il aime sa santé plus que toutes les choses du monde et n'espargne rien de ce qui luy peut prolonger la vie ; il use perpétuellement des remèdes et des nourritures précieuses, et se porte fort bien à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Il marche toujours avec des gardes, plutost pour marque de sa dignité que pour aucune appréhension qu'il ayt de personne. Il préside à la chambre de la justice ; mais monsieur Fouquet a fourny plusieurs chefs de récusation contre luy, ne voulant en aucune façon l'accepter pour son juge. Il est prodigieusement riche et fort économe, et, n'ayant point des enfans masles, sa succession est dévoluée à ceux de ses filles, dont le chef est monsieur le marquis de Coaslin.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DE MONSIEUR DE COLBERT.

Il est né d'un notable bourgeois de Rheims ; mais ceux qui s'entendent fort aux généalogies disent qu'il est sorty d'une des plus illustres familles d'Escosse. Il a été premièrement commis de monsieur Le Tellier, secrétaire d'Estat, et, lorsque monsieur le cardinal fut exilé de la cour et qu'il se retira en Allemagne, ayant demandé à monsieur Le Tellier quelqu'un de confiance à qui il pust fier quelques pierreries de grand prix, et mesme de l'argent, monsieur Le Tellier luy donna monsieur Colbert comme un homme affidé, de qui la fidélité luy estoit connue. Et comme il avoit sa maison à Rheims, qui estoit sur le chemin de Paris à Cologne, le cardinal luy remit entre les mains ce qu'il avoit de plus précieux, qu'il réservoit pour le besoin, et qu'il laissoit en un lieu où il pourroit plus commodément en disposer. Son Éminence logea aussi deux jours chez luy ; il luy commit le soin de recevoir et de faire tenir toutes les lettres de correspondance qu'il devoit envoyer ou recevoir de la cour. Il estoit d'au-

Digitized by Google

tant plus propre à ce commerce qu'il estoit alors moins connu, et il s'en acquitta avec tant d'exactitude, de fidélité et de bonheur, qu'il mérita qu'on luy confiast de plus grandes choses. Il fut aussi dès lors tout à fait bien dans l'esprit de son Éminence, qui, estant rentré en France et retourné heureusement à la cour, le demanda à monsieur Le Tellier, et le fit intendant de sa maison, qu'il a administrée jusques à la mort au gré de ce ministre; si bien que Son Éminence en mourant, mesme dans un testament dont il est exécuteur, l'a recommandé au Roy particulièrement, et a prié Sa Majesté de se servir de luy comme d'un homme bien éprouvé. Le Roy l'a trouvé selon son désir, et capable plus que personne du royaume de l'administration de ses finances. C'est pourquoy, ayant fait arrester monsieur Fouquet, il luy en a donné toute la direction, et l'a encore honoré de la charge de surintendant des bastiments et maisons royales, et luy fait part (quand il luy plaist) des plus importants secrets de son Estat.

Il est indéclinablement attaché aux services et aux volontez de Sa Majesté; il est homme sans fastidie, sans luxe, d'une médiocre dépense, qui sacrifie volontiers tous les plaisirs et les divertissements aux intérests de l'Estat et aux soins des affaires. Il est actif et vigilant, ferme et inviolable du costé de son devoir, qui fuit les partis, et ne veut entrer en aucun traité sans en donner connoissance au Roy et sans un exprès commandement de Sa Majesté; qui témoigne n'avoir pas grande avidité pour les richesses, mais une forte passion d'amasser et de conserver les biens du Roy; qui, comme un homme intelligent et bien versé dans la connoissance des finances, donne des bons avis à Sa Majesté touchant le dégagement de son domaine, le remplissement de ses coffres et l'augmentation de ses finances. Il a déjà fait retourner aux coffres du Roy beaucoup de millions qui avoient esté détournez, dissipez et convertis en propre par les traitants ou gens d'affaires, et ne se soucie guère de se faire beaucoup d'ennemis pour ce sujet; et il lui suffit d'estre bien dans l'esprit d'un si puissant maistre, qui peut le maintenir contre tous ses adversaires.

On dit qu'il a assuré le Roy que dans trois ans il aura retiré tout son domaine, ce qui le rendroit le plus riche potentat de la chrestienneté, quoyqu'il soit déjà dans cette réputation de tous les pays estrangers.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DE MONSIEUR LE TELLIER.

Il est sorty de famille de la robbe et s'est élevé à cette charge tant par ses soins et sa conduite que par la faveur du cardinal de Richelieu, ayant esté premièrement maistre des requêtes. C'est un esprit accort, discret, prudent, et il n'y a personne dans le royaume qui entende si bien les af-

Digitized by Google

faires de la guerre que luy, les moyens de la faire subsister, combien il faut de dépense selon la quantité d'hommes; ce qu'il s'est acquis par une longue expérience. Il a la réputation d'estre très-riche en argent et autres biens, et de ne le faire point paroistre. Il s'est toujours maintenu dans l'exercice de sa charge, et n'a jamais eu que la disgrâce feinte de son esloignement durant les troubles; car monsieur le Prince s'estant plaint que le cardinal, éloigné de la cour, gouvernoit encore l'Estat par le moyen de ses créatures, entre lesquelles messieurs Le Tellier et de Lionne estoient comptés pour les principaux, la Reyne, pour oster tout sujet de soupçon à monsieur le Prince, les fit sortir de Paris et tesmoigna les vouloir esloigner de ses conseils; mais ils ne furent pas un mois en cet estat, qui n'estoit qu'une disgrâce apparente. C'est un homme assez détaché des vanitez de la cour, qui ne tesmoigne aucune ambitition, et qui s'attache à sa charge par le seul principe de l'honneur et du devoir, sans se soucier ni de concurrences, ny d'inimitiez, ny de contrariétez, sans prétentions d'autres charges ny des biens de fortune, estant dans un estat où il ne trouve rien à souhaiter de ce costé-là. Il a monsieur son fils, le marquis de Louvois, qui est fort bien dans l'esprit du Roy, et à qui Sa Majesté a accordé la survivance de son père dans la charge de secrétaire d'Estat pour les affaires de la guerre.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DE MONSIEUR DE LYONNE.

Il est de famille noble et a esté premièrement secrétaire de la Reine-mère, et, quand elle fut régente, il s'avança dans les affaires d'Estat de ce royaume; et monsieur le cardinal en mourant le recommanda particulièrement au Roy pour ce sujet. Il est un des plus prudents de l'Europe, et celuy qui a le plus de froid et de fermeté d'esprit, ainsi que les Italiens mesmes l'ont avoué, lorsqu'estant envoyé aux cours d'Italie ils firent tout ce qu'ils purent pour l'engager à se découvrir; mais ils ne purent avec toute leur adresse retirer aucune parole de son entretien.

Le grand-duc et toute la maison de Médicis le traistoient pour ce sujet et firent tout ce qu'ils purent; mais ils n'en tirèrent aucune parole qui ne fust fort indifférente. Il a depuis esté ambassadeur avec monsieur le mareschal de Grammont en Allemagne, à l'élection de l'empereur, et on peut dire que les deux plus adroits et plus sages politiques de France estoient pour lors ensemble à partager cette illustre négociation. Il est fort homme de bien et de conscience, et ne se veut servir d'aucune personne qui ne soit honneste et vertueuse, quoyqu'il ait eu le malheur, ces jours passez, d'avoir dans sa maison un traistre et infidèle à son maistre, au Roy et à l'Estat; mais il avoit esté choisi par l'un de ses commis; et non pas par luy-mesme; et, ayant découvert que le secret se produi-

Digitized by Google

soit aux ambassadeurs estrangers, il l'a fait chastier selon ses mérites, après luy avoir fait avouer qu'il ne luy avoit jamais parlé. Il aime la vertu et la science, est doux, affable, a l'abord agréable, et est d'une exacte fidélité pour les affaires du Roy; et, quoyqu'il soit secrétaire d'Estat pour les affaires estrangères, qu'il entend mieux que personne du royaume, il est pourtant préféré à tout autre dans le testament de monsieur le Cardinal pour donner instruction au Roy des affaires de Lorraine avec le duc Charles, qui est un des plus fins et plus adroits de ce siècle; et ce fut de luy que ce duc dit qu'il faisoit bon traiter avec luy, que cela ne dureroit que trois jours. Il prit l'occasion de sa parole et fit réussir la chose, ainsi que l'on sçait, par le traité signé de part et d'autre.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DE MONSIEUR FOUQUET.

Il est de famille bourgeoise et on prétend que l'origine en est noble. Il est parvenu à la fortune par le moyen de son frère, l'abbé Fouquet, qui estoit dans les bonnes grâces du cardinal Mazarin. Il avoit emprunté de l'argent pour acheter la charge de procureur général, et en cette qualité il a rendu quantité de bons services au cardinal dans le Parlement, et mesme pour tenir la main à la police de Paris. Il estoit fort exact à poursuivre ceux qui escrivoient contre ce ministre. Il n'a pu néantmoins par tous ses services s'exempter de ses soupçons, ce qui l'obligea à escrire le projet qu'il a laissé de se défendre de luy, s'il en estoit attaqué. La faveur du cardinal luy avoit procuré la charge de surintendant, dans laquelle il demeura seul après la mort de monsieur Servien, avec qui il l'avoit partagée en temps.

Il a l'esprit grand et vaste, et le cœur le plus magnifique du royaume. Sa haute ambition luy avoit fait prendre pour devise : *Quo non ascendam?* « Où ne monteray-je point? » et on a creu que sa pensée estoit de s'élever au ministère; mais le Roy, ne voulant point souffrir qu'un sujet s'élève à tant d'authorité durant son règne, et la réservant très-justement à luy, le fit arrester il y a quelques années aux voyages de Bretagne, et le fit emmener à Vincennes et de là à la Bastille. Il estoit libéral avec profusion, et on l'accuse d'avoir dépensé une grande quantité d'argent pour ses plaisirs et pour régaler ses maistresses. On l'accuse encore d'avoir donné beaucoup de pensions aux grands de la cour pour les gagner à son party, et qu'il avoit une opinion qu'il n'y avoit aucune fidélité à l'épreuve de cinquante mille escus. On a veu encore un luxe excessif dans ses bastiments, ses meubles, ses curiositez et ses carrosses, et une espouvantable profusion dans ses banquets; tesmoin la collation qu'il fit au Roy à Veau-le-Vicomte, où il employa quarante mille escus, au dire de

Digitized by Google

tout le monde. Il a fait encore de grandes libéralitez aux jésuites, auxquels il a donné une bibliothèque, mille livres de rente annuelle pour l'entretenir, et quatre mille livres pour un bastiment dans leur collége.

LE CARACTÈRE OU LE PORTRAIT DU DUC DE NOAILLES.

Son origine est illustre et d'ancienne noblesse ; toute sa maison a esté toujours recommandable pour sa fidélité et son inviolable attachement au service du Roy. Il est un des quatres capitaines des gardes du corps de Sa Majesté, et il est presque le seul qui commande dans le Louvre, et il accompagne toujours le Roy partout où il plaist à Sa Majesté d'aller. Il se met à la portière du carrosse, portant le baston de commandement. Il commande la compagnie escossoise, qui porte la bandolière blanche. Bien qu'il soit un des vaillants hommes du royaume et des plus braves de son temps, il n'y a rien de si doux et de si modéré que luy. Il fait sa charge avec tant d'agrément de tout le monde qu'il est aimé et considéré de toute la cour, et ses refus ont mesme quelque chose de civil, n'ayant rien d'aigre et de rebutant. Il est asseurément un des plus obligeants de la cour, car il ne trouve jamais moyen ou occasion de rendre un bon office qu'il ne le fasse noblement, mesme aux estrangers inconnus ; et quand il n'est pas possible qu'il oblige (comme il se conduit par les seuls mouvements de la raison, et qu'il ne se laisse jamais emporter aux caprices ou à la mauvaise humeur que luy peut causer l'embarras du monde), il refuse si civilement qu'on se peut tenir très-content de son procédé.

Il n'y a point de seigneur à la cour qui ne souhaite son amitié, point d'indifférence qui ne le respecte volontiers, point d'estrangers qui n'ayent un libre accez à sa personne, quand ils se présentent à luy avec civilité. Il est pourtant très-vigoureux dans les rencontres, et ne souffre désordre dans la maison du Roy ny aux postes où il commande. Il parle peu et bien à propos, et toujours avec raisonnements solides.

FIN DU QUATORZIÈME VOLUME.

Digitized by Google

TABLE.

MONARCHIE FRANÇAISE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

(BRANCHE DES BOURBONS (SUITE).

Pages.

LOUIS XIV, DIT LE GRAND (suite). — § V. — *Cinquième période du règne* (de 1661 à 1668) 1
Louis XIV gouverne lui-même 3
Situation du gouvernement 5
Louis XIV tient ses résolutions 7
Mécomptes des courtisans 9
Fonctions des rois selon Louis XIV 11
Michel Le Tellier 12
Nicolas Fouquet 14
Jean-Baptiste Colbert 17
Origine de Colbert 19
Commencements de Colbert 20
Mazarin protége Colbert 22
Colbert surveille Fouquet 25
Intrigues contre Fouquet 27
Premières amours du roi 29
Les filles d'honneur 31
Mademoiselle de La Vallière 34
Disgrâce de Fouquet 37
Splendide fête de Vaux 38
Arrestation de Fouquet 41
Importance de cet événement 43
Plan de résistance de Fouquet 45
Défense du surintendant 51
Acte d'accusation 52
Instruction et procédure 55
Suite de l'instruction 57
Interrogatoire 59

Digitized by Google

Pages.
Arrêt de la cour..... 61
Incidents..... 63
Louis XIV et l'Espagne..... 65
Question de préséance..... 67
Traité concernant la Lorraine..... 71
Protestations réciproques..... 75
Dunkerque rendu à la France..... 76
Nouveaux incidents..... 79
Affaire de la garde corse..... 81
Alliances extérieures..... 83
Disette en France..... 85
Misère des provinces..... 87
Siége de Marsal..... 89
Le roi et sa cour..... 91
Monsieur, frère du roi..... 93
La duchesse d'Orléans..... 95
§ VI. *Sixième période du règne. — Administration de Colbert. — Gouvernement de Louis XIV* (1661-1672)..... 96
Louis XIV gouverne..... 97
Administration de Colbert..... 99
Chambre de justice..... 101
Système des impôts..... 103
Réformes fiscales..... 105
Louis XIV et Colbert..... 112
Sully et Colbert..... 116
Colbert protége l'industrie..... 119
Réformes des douanes..... 121
Le commerce protégé..... 123
Manufactures créées..... 125
Système de Colbert..... 127
Organisation du travail..... 129
Jurandes, corporations, maîtrises..... 130
Législation industrielle..... 132
On épure la noblesse..... 137
Système colonial..... 139
Commerce extérieur..... 143
Développement du commerce..... 147
Développement de la marine..... 149
Le canal du Languedoc..... 150

Digitized by Google

Pages.
L'agriculture protégée..... 154
Question des céréales..... 158
Les faits et les théories..... 161
Prohibitions..... 162
Réformes en matières d'impôts..... 165
Réformes judiciaires..... 167
Révision des codes..... 169
Initiative de Colbert..... 171
Résistance du Parlement..... 173
Déchéance des parlements..... 175
Ordonnances générales..... 177
Police de Paris..... 179
Autorité de Colbert..... 181
Pensions littéraires..... 182
Monuments publics..... 187
Le cavalier Bernin..... 189
Travaux artistiques..... 191
Exaltation de la royauté..... 193
La royauté sous Louis XIV..... 195
Dictature royale..... 197
Considérations historiques..... 199
Amoindrissement de la noblesse..... 203
Abdication de la bourgeoisie..... 205
Condition sociale de la France..... 207
L'armée sous Louis XIV..... 211
Monarchie de Louis XIV..... 214
§ VII. *Septième période du règne. — Évenements et guerres de* 1663 *à* 1679. — *Paix de Nimègue*..... 218
Conflit avec le pape..... 219
Traité de Pise..... 220
Fêtes royales..... 223
Expéditions au dehors..... 227
Bataille du Saint-Gothard..... 228
Expéditions maritimes..... 231
Incidents..... 233
Le duc de Lauzun..... 235
Mort d'Anne d'Autriche..... 237
Mademoiselle de La Vallière..... 243
Mort du roi d'Espagne..... 245

Digitized by Google

Pages.
Droit de dévolution 247
Louis XIV et la Hollande 249
L'Angleterre et les Provinces-Unies 253
Réclamations contre l'Espagne 255
Louvois 257
Guerre en Flandre 259
Condé rappelé au service 261
Conquête de la Franche-Comté 263
Armistice 267
Paix d'Aix-la-Chapelle 269
Mesures contre les protestants 270
Considérations religieuses générales 273
Considérations religieuses 275
Considérations générales 277
Conflits religieux 279
Les protestants de Louis XIV 281
Suppression des chambres mi-parties 285
Progrès du jansénisme 287
Décision de Rome 289
Port-Royal des Champs 291
Madame de La Vallière 293
Madame de Montespan 295
Le mariage de Lauzun 299
Nouveaux incidents 303
Situation de la Hollande 307
Négociations secrètes 309
Mort de Madame 311
Difficultés avec la Hollande 315
Ouverture de la campagne 319
Passage du Rhin 321
Suite de la guerre 323
État des partis en Hollande 325
Révolution en Hollande 327
Suite de la guerre 329
Guerre dans le Brandebourg 331
Premières négociations 333
Conquête de l'Alsace 335
Coalition contre la France 337
Conquête de la Franche-Comté 339

Digitized by Google

Pages.
Bataille de Senef..... 341
Incendie du Palatinat..... 343
Opérations en Alsace..... 344
Mort de Turenne..... 347
Fin de la campagne..... 349
Condé et Turenne..... 351
Événements en Sicile..... 353
Conspiration de Rohan..... 355
Soulèvements populaires..... 357
Émeute à Bordeaux..... 359
Révolte en Bretagne..... 367
Répression des troubles..... 369
Événements au dehors..... 371
Conférences de Nimègue..... 375
Premières négociations..... 376
Suite de la guerre..... 379
Guerre en Alsace..... 381
Prise de Valenciennes..... 383
Campagne de 1677..... 385
Campagne de 1678..... 386
Paix avec la Hollande et l'Espagne..... 389
Paix avec l'empereur..... 391
Louis XIV proclamé *Grand*..... 392
Suite du règne de Louis XIV. — § VIII. *Huitième période (de 1679 à 1686)*..... 394
Gouvernement de Louis XIV..... 395
Louis XIV au point de vue militaire..... 397
Louis XIV agissant comme roi..... 399
Grandeur de Louis XIV..... 401
Portrait de Louis XIV..... 410
Le roi dans sa cour..... 413
Fonction des rois selon Louis XIV..... 417
Retraite de La Vallière..... 419
Fils naturels de Louis XIV légitimés..... 421
Principes du roi..... 423
Précédents historiques en matière de légitimation..... 427
Françoise d'Aubigné..... 429
Puissance du roi..... 449
Agrandissements. — Alliances princières..... 451

Digitized by Google

Pages.
Strasbourg réuni à la France 453
Envahissements 455
Affaire des poisons 457
La Chambre ardente 458
Procès criminel 460
La société du grand siècle 462
Mort du cardinal de Retz 465
Grâce accordée à Lauzun 467
Tékély et Sobieski 469
Mort de la reine 471
Portrait de Marie-Thérèse 473
Dernières années de Colbert 475
Déclin de Colbert 477
Mort de Colbert 479
Trêve de Ratisbonne 481
École de marine 483
Réformes dues à Louvois 484
Développement du pouvoir 487
Répression des Barbaresques 489
Bombardement de Gênes 491
Incidents 493
Mort du grand Condé 495
Mariage morganatique du roi 497
La cour sous madame de Maintenon 501
Questions religieuses 503
Coup d'œil rétrospectif 505
Les lois et la papauté 507
Louis XIV et l'Église 509
La régale 511
Déclaration du clergé 513
Observations générales 519
Rome et le clergé gallican 523
Suite de cet incident 526
Appendice 533

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google